This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

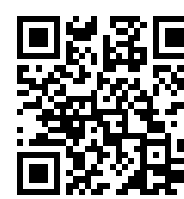

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

TOME XXIX

1912

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

Rue Barbançon

—

1912

Digitized by Google

UNIV OF
CALIFORNIA

DC611
A7+P+
v.29

Digitized by Google

OCT 14 1912
EXCHANGE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

29e Année REVUE PÉRIODIQUE Janvier-Février 1912

REVUE D'AUVERGNE

ET

Bulletin de l'Institut industriel du Centre

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE PAGES

Ph. Glangeaud. — Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme (Fin de la 1re partie) 1
Marcellin Boudet. — Les Gayte et les Chauchat (Suite) 42
Inauguration des Monuments Commémoratifs de MM. les Doyens Olleris et des Essarts à la Faculté des Lettres 65
G. Desdevises du Dezert. — Bibliographie 70

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★
GASTON DELAUNAY
Transférée 6, rue de l'Ecu, 6
★ En face l'ancien Magasin — CLERMONT-FERRAND ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

EXCHANGE

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société, c'est-à-dire le *Bulletin de l'Institut industriel du Centre* et les *Mémoires* que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(Fin de la 1re Partie)

LA CHAINE VOLCANIQUE MIOCÈNE DU BORD CRISTALLIN OCCIDENTAL DE LA LIMAGNE

Généralités. — Situation particulière des volcans de la chaîne. — Leur isolement par l'érosion. — La Limagne est dominée, à l'Ouest de la grande faille qui la sépare du soubassement cristallin des Puys, par une série de volcans qui s'alignent du N. au S., depuis les environs de Villars jusqu'à Olloix.

Leur ensemble forme une petite chaîne volcanique N.-S. qui paraît se prolonger, plus au S., mais que je n'ai pas étudiée plus loin, jusqu'à présent.

En dehors de leur situation élevée, sur le bord de l'escarpement, dominant le grand bassin tertiaire de 300 à 500 m., on peut dire qu'ils sont alignés sur le *flanc d'un anticlinal*, dont l'axe est situé plus haut et plus à l'Ouest. Ces volcans offrent encore, comme particularités, d'être séparés les uns des autres par des gorges de direction O.-E., perpendiculaires à l'escarpement N.-S. et à l'axe du synclinal de la Limagne, ayant leur origine vers la clef de voûte de l'anticlinal précité. Elles entaillent ainsi profondément le substratum cristallin pour aboutir dans le bassin tertiaire.

Les coulées de ces volcans ont rempli des vallées dites latérales de l'époque miocène ; aujourd'hui, ces mêmes coulées dominent des vallées également O.-E. qui ont été

643150

Digitized by Google

creusées latéralement et parallèlement aux vallées miocènes à une profondeur atteignant près de 300 m., et dont le fond a été recouvert à son tour de longues coulées quaternaires issues de la Chaîne des Puys. Il y a donc dans le premier cas *une inversion du relief* des plus typiques.

Huit volcans forment la chaîne que nous étudions. Ce sont les volcans de La Baraque, Villars, Charade, Berzet, la Serre et des environs d'Olloix.

Ils offrent tous un reste de cône éruptif, mieux conservé, peut-être à cause de leurs dimensions plus considérables,

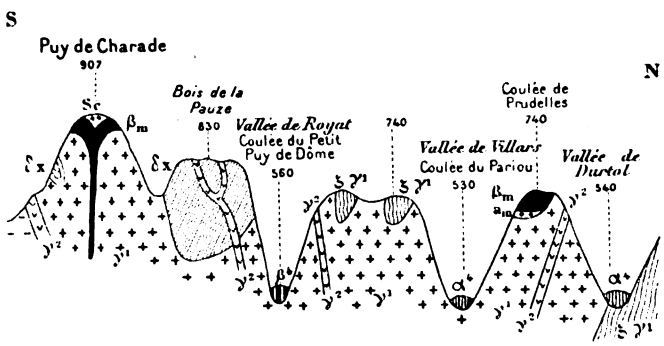

Fig. 49. — **Coupe N.-S. du Puy de Charade à la coulée de Prudelles. parallèlement à l'escarpement de la Limagne**

Comparez les coupes parallèles fig. 47, p. 350 (1911) qui donnent une idée exacte de la puissance de l'érosion dans l'axe de l'anticlinal des Puys (fig. 47) ou elle est faible, par rapport à celle qui s'est produite près de l'escarpement de la Limagne. Le creusement des vallées latérales E.-O., entre le Miocène supérieur et le Pléistocène est de plus de 200 mètres et le fond de ces vallées est occupée par de véritables boyaux de lave.

γ_4 Granite; γ^2 Granulite; $\zeta\gamma^1$ Gneiss à cordiérite; X et δX Cambro-dévenien; Am Alluvions sous basaltiques miocène supérieur; βm Coulées de basalte miocène; Sc Projections volcaniques; α_4 Coulée d'andésite du Pariou; β_4 Coulée de basalte du Petit Puy de Dôme.

que celui des volcans miocènes de la Sioule, installés, eux aussi, sur des roches cristallines. En l'absence de documents paléontologiques, je n'ai pu, jusqu'ici, préciser leur âge. Ils paraissent cependant s'être édifiés à l'époque Miocène supérieur, comme ceux de la Sioule. Leur ancienneté ne peut pas dépasser le Pliocène inférieur, car

Digitized by Google

leurs coulées sont parfois aussi disloquées que celles de la Limagne (Charade), et l'érosion a creusé à leur base des vallées de 250 mètres de profondeur, permettant d'accéder à la plate-forme cristalline des Puys. Elles sont suivies non seulement par les coulées quaternaires, mais par les chemins, les ruisseaux et rivières qui drainent tout le territoire s'étendant à l'Ouest de la Chaîne des Puys.

Si l'on considère la coulée la plus considérable, comme celle de la Serre, qui n'a pas moins aujourd'hui de 10 kilomètres de long, on voit que son extrémité domine la vallée actuelle de l'Allier d'environ 250 mètres, en tenant compte de la pente de cette coulée et de la distance qui sépare son point terminus de la vallée de l'Allier. C'est la valeur moyenne de l'érosion produite au pied des coulées d'âge miocène supérieur de la Limagne. Pour toutes ces raisons, il est donc permis de croire que les volcans que nous étudions se se sont édifiés au Miocène supérieur.

Sur les *flancs* de la colline de la Serre (V. p. 15), on trouve des restes de coulées plus récentes (pliocènes), tandis que le fond de la vallée actuelle a été recouvert, à deux époques différentes, par des coulées quaternaires. On a ainsi des coulées de quatre âges différents dont la disposition au sommet des collines, sur les flancs ou au fond des vallées, permet d'expliquer le modelé de la région, et de mesurer la valeur de l'érosion d'une époque à l'autre, du Miocène à l'époque actuelle.

Toutes ces coulées *perpendiculaires à l'axe synclinal de la Limagne*, et au bord cristallin qui limite ce dernier, comme les vallées qu'elles surplombent, ont parfois dépassé la région cristalline, et se sont étendues assez loin sur les terrains tertiaires. Leur soubassement comprend donc non seulement le granite, mais aussi l'Oligocène. Notons encore que les trois volcans de Charade, Berzet et la Serre paraissent situés sur une fracture ancienne N.-N.-E. qui se serait réouverte au Miocène ; ce qui expliquerait leur alignement suivant cette direction, qui est celle (avec

Digitized by Google

la direction N.-N.-O.) de tous les alignements hercyniens de la région.

J'ai expliqué ailleurs que la Chaîne des Puys pourrait être considérée comme formée également de séries de *chaînons* de volcans de direction N.-N.-E. et N.-N.-O., greffés sur des fractures anciennes réouvertes au Pliocène et au Pléistocène.

Volcan de Prudelles-Villars. — Je désigne sous ce nom, un volcan des plus instructifs, dont l'extrémité de la coulée, visible de Clermont, et connue depuis longtemps sous le nom de rocher de Prudelles ou de la Roche-Percée, surplombe au Sud et au Nord de 250 mètres, deux profonds ravins, débouchant dans la Limagne et ayant leur origine sur la plate-forme cristalline des Puys. Ces ravins ont leur fond moulé par deux coulées d'andésite issues du Puy de Pariou. Le ravin Sud, connu sous le nom de vallée de Villars, a été utilisé depuis fort longtemps, comme voie de communication, pour s'élever de la Limagne à la Chaîne des Puys. Il est partiellement désigné, en raison de son pavage, sous le vocable de voie romaine.

La coulée qui forme le rocher de Prudelles provient d'un cône éruptif, en partie conservé, dominant le village de Villars et comprenant une série de projections formant des couches, à *double pente*, vers l'intérieur et vers l'extérieur. Au centre, l'ancienne cheminée est représentée par un filon Nord-Sud de basalte s'élargissant à la partie supérieure. Un autre filon Est-Ouest de basalte a rempli une fente radiale de l'ancien cône formé à la base par des projections variées de roches du soubassement (granite, granulite, quartz) rubéfiées, mélangées à des produits argileux de décomposition (faciès de ramonage). A la

(1) Ph. GLANGEAUD. La Chaîne des Puys et la Petite Chaîne des Puys (*C. R. A. S.*, 4 février 1907).

Digitized by Google

partie supérieure, on n'observe plus que des produits presque exclusivement volcaniques.

La coulée, qui a 1.700 mètres de long, s'est étendue

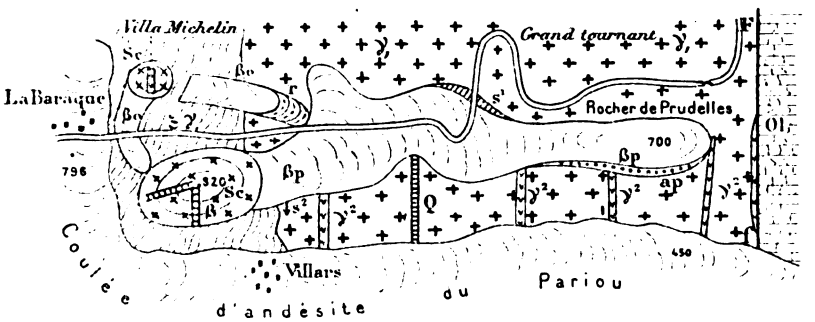

FIG. 50. — **Carte des volcans de Prudelles et de la Baraque**

γ^1 Granite ; γ^2 Granulite ; $\zeta\,\gamma_1$ Gneiss à cordiérite ; Q Filons de quartz avec chalcopyrite Ol. Oligocène de la Limagne, butant par faille (grande faille F) contre le granite. ap. Alluvions Miocène supérieur sur lesquelles repose la coulée de basalte de Villars-Prudelles, qui est d'âge Miocène supérieur ou au plus Pliocène inférieur ; βo Coulée de basalte porphyroïde ; *r* Scories stratifiées par l'eau. Sc. cône de scories démantelé ; $S^1\,S^2$ Sources sous la coulée.

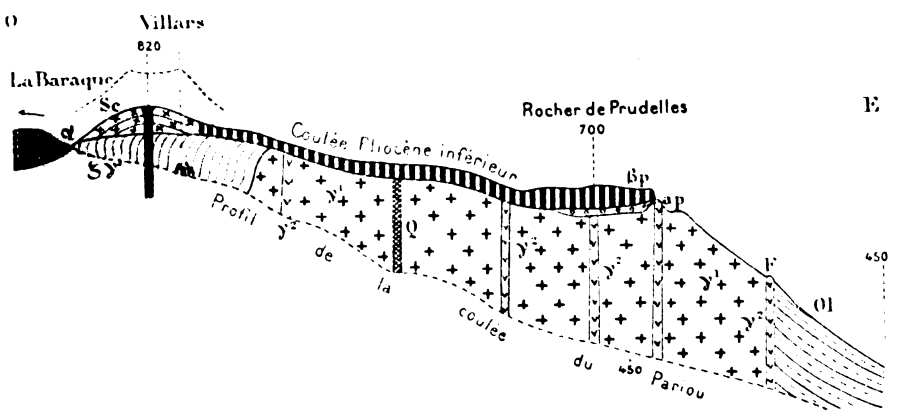

FIG. 51. — **Coupe E.-O. du volcan de Villars-Prudelles**

Mêmes lettres que pour la fig. 49

α^1 Andésite (coulée pléistocène du Pariou).

dans une vallée miocène qu'elle a comblée. Son épaisseur apparente est variable (4, 6, 8 et 20 mètres) à l'extrémité.

Digitized by Google

Ces différences sont dues, en grande partie, à l'érosion qui n'a entamé le thalweg qu'irrégulièrement, de sorte que la coulée apparaît en totalité ou en partie,

J'ai pu reconstituer une partie du profil longitudinal et transversal du thalweg de cette ancienne vallée, dont on voit des parties bien conservées. Sous le rocher de Prudelles, la coulée très scoriacée repose, en effet, sur des lits de cendres fines, stratifiées, mélangées à des grains de quartz, reposant sur des *alluvions* sableuses à gros galets de granite, granulite rouge, de *basalte* et de quartz à patine rouge et jaune, très roulés. Les galets de basalte devaient certainement provenir des volcans de Solagnat, du mont Rodeix ou du Puy de Plantat qui sont antérieurs et par suite d'âge Miocène inférieur ou moyen. Une portion du *thalweg transversal* se voit nettement au premier tournant de la route de Clermont qui entame la coulée.

La pente de la vallée miocène a une moyenne de 0,07, celle de la vallée quaternaire est de 0,16, c'est-à-dire est plus de deux fois plus forte.

Je dois noter ici que de la partie proéminente du rocher de Prudelles, on a une vue très étendue sur Clermont, la Limagne, le Forez, une partie de la Chaîne des Puys et de la chaîne Miocène que nous étudions, et que l'on peut se rendre un compte très exact de la topographie actuelle et des changements survenus depuis l'époque Miocène dans tout ce territoire. Je ne saurais conseiller un meilleur observatoire pour avoir un aperçu très suggestif sur cet ensemble de régions différentes.

Le basalte qui a été exploité est nettement prismé, ainsi qu'on peut le voir dans les différentes carrières situées près de la route.

Pétrographie. — Cheminée du volcan et rocher de Prudelles. Basalte très compact avec enclaves de quartz et de feldspath.

Phénocristaux. — Fer oxydulé rare. Augite rare, olivine

Digitized by Google

assez abondant mais en petits cristaux, sections p et g, nettes, avec auréoles ferrugineuses. Pas de feldspath.

Microlites. — Fer oxydulé et augite dominant, labrador et labrador bytownite, un peu de matière vitreuse. Le basalte de la coulée est beaucoup mieux cristallisé que celui de la cheminée volcanique.

Les enclaves sont fréquentes et généralement constituées par le granite. M. Lacroix signale leur richesse en zéolites qui épigénisent le verre résultant de leur fusion partielle. Les géodes qui prennent ainsi naissance sont tapissées de *christianite*, plus rarement d'*apophyllite*, de *chabasie* et de *mésole* minéraux, qui ont fait l'objet d'une étude de M. Gonnard.

« Les modifications subies par les enclaves de granite consistent dans la fusion des feldspaths et leur recristallisation sous forme de grandes baguettes entre-croisées affectant une structure diabasique ou la forme de trémies. Ces feldspaths sont associés à de grands microlites de pyroxène incolore se transformant sur leurs bords en ægyrine. On y observe aussi des lamelles d'ilménite brune, en forme de gerbes et des cristallites flabelliformes incolores.

» Dans quelques échantillons, l'enclave modifiée prend l'aspect d'une roche microlitique très cristalline ; les cristaux feldspathiques anciens jouant le rôle des cristaux du premier temps, et les grands microlites de nouvelle formation mélangés à de l'augite, simulent le second temps. Par places, des agrégats d'augite indiquent la position du quartz résorbé. Un échantillon renferme un minéral qui, d'après M. Lacroix, rappellerait la cordiérite transformée en produits serpentineux. Ce fait n'a rien de surprenant, puisque la bouche éruptive est ouverte dans des gneiss à cordiérite.

Il n'est pas rare de voir un fragment ancien de l'enclave former le centre d'un large sphérolite de *christianite* sur lequel s'implantent à la périphérie des cristaux p_1 m_1 a^1

Digitized by Google

d'apophylite. La biotite subit la transformation en *spinelle* et *magnétite* accompagnée de biotite secondaire » (1). M. Lacroix signale également des modifications d'enclaves de gneiss à scapolite.

Les vacuoles du basalte renferment aussi une substance chloriteuse ayant la biréfringence de la *délessite* et parfois colorée en rose saumon.

Tous ces minéraux peuvent être recueillis surtout dans la carrière creusée à l'extrémité du rocher de Prudelles, où l'on observe des prismes basaltiques remarquables.

Signalons dans le soubassement du volcan de la coulée de Prudelles, plusieurs filons de *granulite rouge* et un filon N.-N.-O. de quartz dans lequel Bouillet aurait trouvé de *l'or*. Je n'y ai rencontré que de la *chalcopyrite*, de la *phillipsite*, et des mouches de la *malachite*, *d'azurite* et de *cuivre gris* dans les déblais d'un commencement d'exploitation.

Deux sources sortent sous la coulée de Prudelles : l'une, à l'Est du village de Villars, alimente en partie ce village; l'autre est en face du Grand-Tournant.

Le volcan de La Baraque. — Ce volcan est presque complètement démantelé. L'ancien cône éruptif n'est plus visible aujourd'hui, car il a été démoli et recouvert par la villa Michelin, installée ainsi sur une ancienne bouche volcanique. Il comprenait un reste de cône formé d'un tuf rempli de bombes, de pouzzolanes stratifiées, très riches en nodules d'olivine et en augite.

Deux coulées sont issues de ce petit volcan, l'une descend, vers l'Est, dans la direction du Grand-Tournant et son extrémité est très scoriacée. Elle est recouverte en partie par des produits de ruissellement. L'autre s'étend au Sud-Est de La Baraque, vers le volcan de Villars, avec lequel elle se soude ; la grande route la coupe en tranchée.

(1) Lacroix. *Les enclaves des roches volcaniques*, pp. 67-68.

Digitized by Google

Ces deux coulées sont très différentes de celles du volcan de Villars, par leur richesse en gros cristaux *d'olivine et en augite*. L'olivine présente des phénomènes d'altération analogues à ceux de Charade, dont nous parlerons plus loin.

Le Puy de Charade. Type de coulée découpée en gradins (907 m.). — Le Puy de Charade a une position culminante au-dessus des profonds ravins (300 m.) s'étendant vers Royat, d'une part, et Boissejour, d'autre part (fig. 24). Il surplombe également le volcan de Gravenoire et la Limagne. Le soubassement de ce volcan est surtout grani-

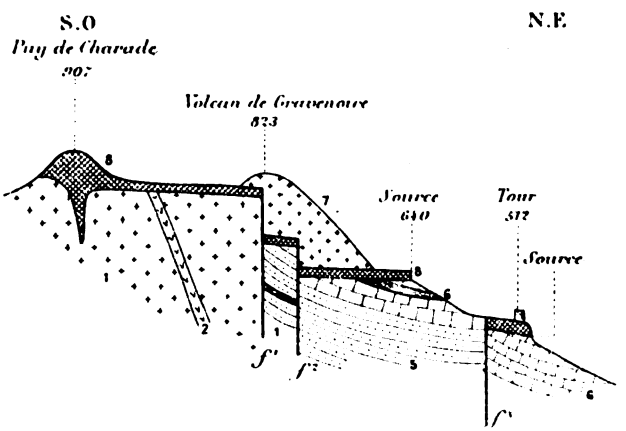

FIG. 52. — **Coupe des volcans de Charade et de Gravenoire.**

1. Granite ; 2. Filon de granulite ; 5. Arkoses et argiles sableuses à Potamides-Lamarcki ; 6. Calcaires marneux ; 7. Cône éruptif (scories, pouzzolanes) de Gravenoire ; 8. Coulée de basalte porphyroïde de Charade découpée en gradins par les failles f^1 f^2 f^3 ainsi que le soubassement oligocène.

tique et oligocène. Néanmoins, on observe au Sud-Est des lambeaux de Cambro-dévonien constitués par des leyptinites très quartzeuses, micacées, des cornes vertes et des filons N.-E. de granulite et de pegmatite à tourmaline.

Un filon de plomb argentifère, avec baryte, affleure sur la route de Clermont, avant sa bifurcation sur Charade.

Digitized by Google

Le volcan de Charade a dû être assez important si on en juge par les restes de son cône éruptif et l'étendue de ses coulées (5 kilomètres) que l'on retrouve découpées en gradins successifs, jusqu'au delà de Beaumont, sous les coulées du volcan de Gravenoire qui les masquent en grande partie.

Le reste du cône éruptif comprend des scories assez volumineuses formant la partie supérieure du Puy (907 m.). Il en part à la base une coulée Nord-Est de basalte porphyroïde qui ne forme plus, aujourd'hui, qu'une arête étroite de basalte, dont l'extrémité aboutit sous les scories supérieures du volcan de Gravenoire à l'altitude d'environ 800.

Dans mon mémoire sur le volcan de Gravenoire, j'ai montré que cette *coulée avait été découpée en une série de gradins*, avec l'Oligocène qui lui sert de soubassement, gradins de plus en plus effondrés, vers le centre du synclinal de la Limagne.

Le premier gradin, presque horizontal, apparaît au pied du cône de Gravenoire à l'altitude 650 et descend à l'altitude 625. Il forme une arête assez importante au pied de laquelle on a fait des recherches d'eau. La coulée s'est en effet épanchée dans une vallée, comme celle de Prudelles, dont le fond est recouvert par des alluvions et l'eau continue à suivre le même trajet sous le basalte. Elle apparaît sur le front du lambeau dont nous parlons, où on l'a captée.

La dénivellation de ce premier gradin, le long de la faille éruptive de Gravenoire, est d'environ 120 mètres.

Une série d'autres lambeaux s'observent à la bifurcation de la route et du chemin de Boisséjour; au sommet de la butte qui domine à l'Est le parc Bargoin (Tour). Il sont effondrés de plus de 100 mètres par rapport au premier lambeau. L'étude du terrain oligocène confirme cette idée. Un troisième affleurement de basalte de Charade est visible à l'altitude 4 70, un quatrième au Nord-Est de Beaumont, près de la route, enfin un dernier à l'altitude 410.

Digitized by Google

La dénivellation produite par les failles est donc considérable puisqu'elle atteint environ 300 m. sur 3 kilomètres. Elle est à mettre en parallèle avec les dénivellations des Côtes de Clermont, du Mont-Rognon, de Châteaugay, etc. (v. fig. 7, 10, 19).

Tous les affleurements des gradins, faciles à reconnaître, en raison de la nature porphyroïde du basalte de Charade et de ses grands cristaux altérés d'olivine, montrent l'importance et l'étendue primitives des laves du volcan de Charade, aujourd'hui découpées par des failles, démantelées par l'érosion et recouvertes en partie par les laves de Gravenoire. C'est un des exemples les plus typiques que je connaisse de dislocation de coulées anciennes, le long de failles dont certaines sont éruptives et les autres hydrothermales.

Pétrographie. — Basalte porphyroïde à phénocristaux rubéfiés d'olivine et d'augite.

Phénocristaux. — Fer oxydulé rare, augite zoné assez fréquent. Olivine dominant, en cristaux de grande taille avec altération ferrugineuse typique. Le minéral se transforme en un produit biréfringent brun-rouge qui l'épigénise parfois complètement (Lacroix) et qui était connu jadis sous le nom de *chusite* et de *limbilite*. Les cristaux d'olivine sont rouges ou jaune foncé sur les surfaces de contact.

Microlites. — Fer oxydulé et augite abondants, labrador et labrador bytownite ; fluidalité très marquée dans les préparations.

Puy de Berzet (967). — Le Puy de Berzet est constitué par une calotte basaltique dont le sommet est couvert de scories et de bombes très bien conservées. C'est là le reste d'un volcan analogue à celui de Charade et dont le cône a en grande partie disparu. Le soubassement du volcan est granitique, mais on observe de nombreux filons d'aplite,

Digitized by Google

irréguliers traversant le granite et, sur le flanc Sud-Est, des lambeaux de Cambro dévonien (δ x) constitués par des leyptinites, des schistes micacés, des schistes pyroxéniques amphiboliques et grenatifères et par de véritables *éclogites*. C'est un des points les plus typiques où l'on peut observer les phénomènes de métamorphisme des assises cambro-dévoniennes. Ces affleurements sont principalement développés au Sud-Est du village de Berzet, et au Sud du Puy de Berzet. Il serait fort intéressant de rechercher des enclaves de ces schistes dans les projections et le basalte du Puy de Berzet. Le métamorphisme des assises cambriennes est principalement accentué sur les flancs des filons de granulite qui les traversent.

La nappe basaltique du Puy de Berzet repose sur du granite décomposé, rubéfié, et sur une couche de cendres et de scories altérées, transformées en tuf argileux qui joue le rôle de couche aquifère. On en voit sortir de nombreuses petites sources, au pourtour de la colline,

La coulée de Saint-Genès-Champanelle. — La vallée de Saint-Genès-Champanelle est recouverte sur trois kilomètres et demi de long, depuis l'Est de Chatrat, par une coulée basaltique sur laquelle est bâtie une partie du bourg de Saint-Genès. Tandis que cette coulée à son origine remplit la vallée, et que sa surface dépasse même le niveau de l'ancien thalweg dans laquelle elle s'est épanchée, elle fait de plus en plus saillie, à son extrémité, au-dessus de cette vallée qu'elle surplombe d'environ 40 mètres.

Il ne semble pas que cette coulée soit issue du Puy de Berzet qui paraît plus ancien.

Toutefois, ce dernier envoie une apophyse au Sud-Ouest et la coulée de Saint-Genès s'étend elle-même dans cette direction. Mais il y a encore une différence d'altitude d'environ 40 mètres entre les deux nappes basaltiques, en ne tenant pas compte des éboulis de la première qui s'éten-

Digitized by Google

dent vers la seconde. Je n'ai pas encore étudié ces coulées au point de vue pétrographique.

Quelle est l'origine de cette coulée. Elle est probablement d'âge Pliocène récent ou Pléistocène et provient de la base du Puy de Chatrat d'où elle serait sortie par une fissure, mais je n'ose être absolument affirmatif. Je ne peux expliquer non plus la présence des deux petits lambeaux basaltiques qui dominent au Sud le ravin de Champeaux.

FIG. 53. — **Ravin granitique de Ceyrat.**

Les filons de granulite aux environs de Berzet, Ceyrat, Varennes et Theix. — Le territoire défini par les localités précitées est accidenté de nombreux filons de granulite, surtout aplitique (fig. 54) qui ont une allure générale N.-N.-E. vers Ceyrat, mais qui sont plus irréguliers comme allure aux alentours de Varennes où ils sont tortueux et très contournés.

De Redon à Ceyrat, plusieurs de ces filons exploités sont en chapelet. Ils ressortent très nettement à la surface du sol au-dessus du granite altéré, en formant des monti-

Digitized by Google

cules et des arêtes de forme variable en relation avec leur constitution.

Un de ces *filons sert de plan de faille* à l'Oligocène effondré, entre Saulzet et Varennes, sur le bord de la Limagne. Il en est de même au Pont de Ceyrat où l'on voit les calcaires marneux à *Cypris* redressés à 60° contre le flanc oriental d'un filon de granulite.

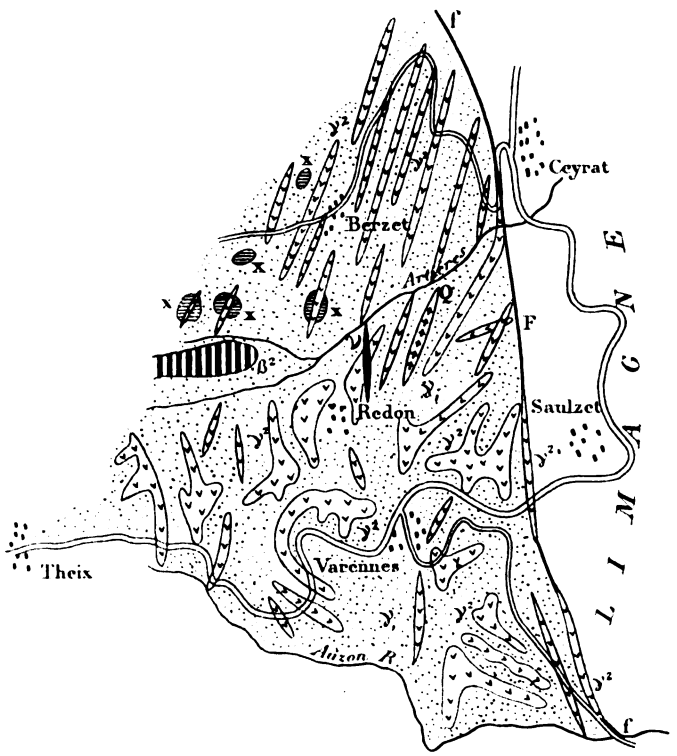

FIG. 54. — **Carte de la région granulitique de Ceyrat, et Theix**
γ^1 Granite ; γ^2 Filons de granulite ; X Cambro-dévonien (schistes pyroxéniques et amphiboliques, cornes, éclogites, leytinites micacées) ; β^2 Basalte, extrémité de la coulée de St-Genès ; υ Kersantite ; F*f*. Grande faille et escarpement de la Limagne. Par places, le plan de faille est un filon de granulite.

On constate donc d'une façon certaine, que les anciennes fractures qui avaient donné issue au magma granulitique s'ouvrirent de nouveau sous l'influence des mouve-

Digitized by Google

ments tertiaires. C'est sur le prolongement septentrional de cette fracture que s'est édifié le volcan de Gravenoire.

Près du filon de Ceyrat les filons de granulite ont été fracturés et les fentes pénétrées de vapeurs métallifères qui ont déposé de la galène et de la pyrite. De beaux cristaux de barytine avec faces p, e^1, a^2, m., etc., ont été également recueillis dans la faille limite de la Limagne, près de la granulite.

LA MONTAGNE DE LA SERRE (1.006 m.)

Cette montagne est la plus considérable de la région que nous étudions. Elle est constituée par une longue nappe de basalte de 10 kilomètres de long et de direction. Est-Ouest, plongeant vers le centre de la Limagne et reposant dans sa partie Ouest sur le granite et dans sa portion Est sur l'Oligocène, formations séparées par la grande faille limite de la Limagne.

La colline domine deux vallées profondes de même direction, au Nord celle de l'Auzon, dont le fond est recouvert par une coulée basaltique, issue du Puy de Mey, au Sud, la vallée de le la Veyre, parcourue par la pittoresque coulée des Puys de la Vache et de Lassolas (fig. 55).

Le revêtement volcanique de la colline de la Serre qui nous occupe principalement ici, comprend un reste de cône éruptif, formant la partie élevée de la colline (1.006) et constitué par de nombreuses projections, scories, bombes, très bien conservées, à la base duquel partent plusieurs coulées (au moins deux) superposées, s'étendant, vers l'Est, jusqu'au Crest, Les coulées s'étalent assez loin d'abord de tous côtés, autour de ce point de sortie en formant une sorte de coupole lavique, puis en face de Nadaillat, elles se rétrécissent de plus en plus, en envoyant toutefois deux apophyses, l'une au Nord, vers Chagourdat, l'autre au Sud, vers Chadrat,

Sur le flanc Nord le bord de la coupole vient se sou-

Digitized by Google

der à une autre coulée plus récente dont nous parlons plus loin et qui se continue insensiblement avec elle.

Le point le plus élevé de la colline de la Serre est à 1.000 mètres d'altitude, le point le plus bas à 608 mètres. La différence d'altitude entre ces deux points est de 400 mètres en chiffres ronds. La pente moyenne des laves est donc de 0 m. 04.

FIG. 55. — **Carte schématique de la colline de la Serre et de ses abords**

destinée à montrer les relations des formations volcaniques de 4 âges différents : plateau basaltique de la Serre (Pliocène inférieur), coulée morcelée par l'érosion issue du point éruptif 1006 entourant la colline, à sa base ; coulées de basalte pléistocène issues des Puys de la Vache et de Lassolas.

Soubassement granitique. Filons de granulite, d'orthophyre et de barytine. Les gradins de l'Oligocène. — La topographie de la coulée est en rapport avec son soubassement. Sur cinq kilomètres, à partir de son origine à l'Ouest, la formation volcanique repose sur le granite, traversé de nombreux filons de granulite de direction générale Nord-Sud.

Digitized by Google

Ces filons sont nombreux sur le versant Sud jusqu'à la vallée de la Veyre. Ils sont principalement développés autour du Mont-Redon, D'autre part, ils sont nombreux aussi entre Nadaillat et Chagourdat. Les granulites des environs de Nadaillat sont blanches, roses ou vineuses et très finement *aplitiques*. Elles sont traversées par deux filons *d'orthophyre micacé*, très décomposé à la surface, affectant un aspect serpentineux.

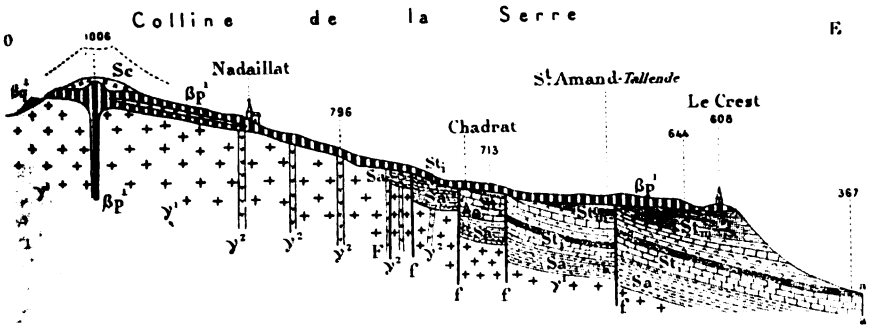

FIG. 56. — **Coupe E.-O. de la colline de la Serre**

$$l = \frac{1}{100.000} \; ; \; h = \frac{1'}{20.000}$$

Cette colline qui a 10 kilomètres de long, rappelle beaucoup à certains égards la colline des Coirons, dont le soubassement est également morcelé par des failles et qui est de la même époque.

γ^1 Granite ; γ^2 Granulite; *Sa* Argiles, sables, grès, marnes sableuses à *Nystia Duchastelli* (Sannoisien) ; *Sti* Marnes, lignites, dussodyle à insectes et poissons. Calcaires durs, calc. en choux-fleurs et concrétionnés à *Potamides Lamarcki* (Stampien inférieur) ; *Stm* Marnes et calcaires marneux à *Lymnea Brongniarti, L. cornea* (Stampien moyen), par places, alluvions sous basaltiques ; βp^1 Basalte miocène supérieur, coulée avec ressauts et diminution d'épaisseur en face des failles ; Sc. Scories, reste de l'ancien cône éruptif ; βq^1 Coulée de basalte sur les flancs de la colline ; F. Grande faille de la Limagne ; *f. f.* Failles parallèles.

Quelques petits îlots de *Cambrien* (*dx*) affleurent entre Rouillat-Haut et le lac de la Cassière.

Notons encore l'abondance des filons de granulite vers la Maison du Lac et la Perte de la Veyre où deux d'entre eux servent de plan de faille, comme à Saulzet et Ceyrat.

Toute la région granitique est découpée par de nombreuses diaclases qui ont été parcourues jadis par des eaux

Digitized by Google

minérales en partie ferrugineuses et barytifères. On trouve en effet plusieurs filons de barytine qui se prolongent plus au sud, jusque vers Saint-Sandoux où l'on observe de magnifiques gisements (Côte d'Abot) avec cristaux d'une taille considérable, signalés par Lecoq et Bouillet.

Pour bien comprendre l'allure du granite et de l'Oligocène qui forment soubassement, il faut suivre le bord de la vallée de la Veyre, depuis la maison du Lac jusqu'à Pagnat. On voit alors très nettement que le granite et l'Oligocène sont découpés par de nombreuses failles Nord-Sud et que ces deux formations forment des *gradins successifs*, dont l'altitude s'abaisse de plus en plus vers le centre de la Limagne, en même temps qu'il dénivelle également l'oligocène de la même façon.

M. Giraud a figuré quatre de ces gradins, dans ce territoire et observé, ainsi que je l'ai constaté ailleurs, à Chanonat, Saulzet, Ceyrat, que c'est un filon de granulite qui sert de plan de faille. La première, qui met en contact le granite et l'Oligocène se, prolonge plus au Nord et plus au Sud et donne naissance à la grande faille de la Limagne.

Le monticule 675 offre la constitution suivante :

1° A la base une série d'argiles sableuses de sables et de grès ;

2° Puis des marnes et des calcaires marneux à *Nystia Duchastelli*, *Paludinella Dubuissoni* représentant le Sannoisien.

Les marnes constituent un niveau aquifère important le long de la colline. Les sources de Chadrat en sont issues. Au bord du village, les couches marneuses reposent sur une variété fort curieuse de lignite grise, papyracée, rappelant le carton, connue sous le nom de *dussodyle* et fort riche en empreintes de poissons et d'insectes. Ces derniers admirablement conservés ont été étudiés par M. Oustalet ;

Digitized by Google

3° Calcaires et plaquettes à *Potamides Lamarcki* (Stampien inférieur) ;

4° Calcaire en choux-fleur *rognonneux*, *concrétionnés*, à structure concentrique et radiale, affleurant au sommet du mamelon 675, et au-dessus du village de Chadrat où ils forment de nombreux blocs isolés, parfois très volumineux, pétris d'Hydrobies et de Nysties ;

5° Cet ensemble de couches est recouvert au-dessus de Chadrat, vers le point 713 par des calcaires marneux, sur lesquels repose la coulée basaltique.

Si l'on suit ensuite le soubassement oligocène de Chadrat au Crest, on voit qu'il est formé par des couches supérieures de l'Oligocène avec calcaires et calcaires marneux à *Lymnea Brongniarti* et *Lymnea cornea* (Stampien moyen).

On peut donc dire d'une façon générale que tout le soubassement de la colline de la Serre, formé de Sannoisien, de Stampien inférieur et moyen est découpé par des failles de direction générale Nord-Sud, qui abaissent successivement les diverses formations (granite et oligocène) par gradins successifs, vers le centre de la Limagne.

Les chutes de la coulée sur les gradins granitiques et oligocène. Les alluvions infra et supra basaltiques. — La coulée de la Serre s'étendait sur un territoire découpé en gradins successifs, qui résultaient du plissement général en fond de bateau des couches du synclinal de la Limagne.

L'érosion nivela peu à peu, mais incomplètement, les angles des divers gradins, aussi, les coulées de la Serre qui s'épanchèrent à ce moment à leur surface eurent-elles des *chutes et des ressauts* successifs à la limite de deux voussoirs. L'épaisseur de la coulée est variable. Elle atteint plus de 50 mètres à sa sortie, en face de Nadaillat, puis 30 mètres au delà et n'a plus que 15 mètres au point 796 pour descendre à 10 mètres à l'altitude 750. Puis elle

Digitized by Google

reprend avant la deuxième chute, à 20 mètres en face de Chadrat et forme un front de 30 à 40 mètres de Chadrat au Crest. Les diminutions d'épaisseur et les étranglements se sont produits à chaque chute, à chaque passage d'un gradin au suivant. La fig. 53 rend mal ce caractère. C'est aussi ce que l'on observe également à Prudelles.

La longue coulée de la Serre présente trois gradins principaux : le premier s'arrête au delà du point 796 et termine la région granitique, qui est mise en contact avec l'Oligocène, le long de la faille terminale de la Limagne,

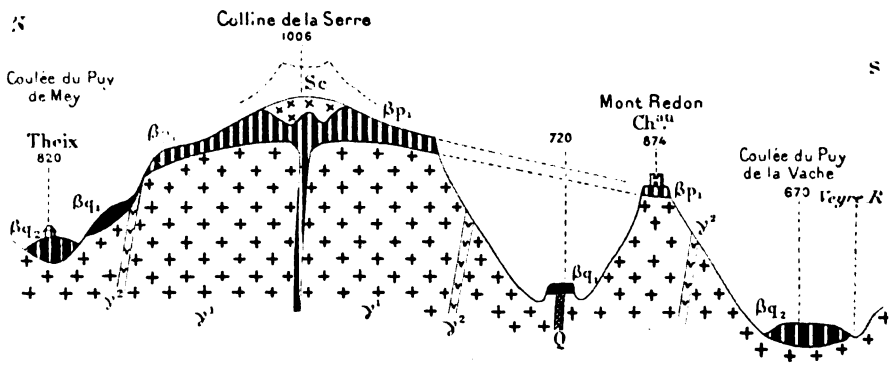

FIG. 57. — **Coupe transversale N.-S. de la colline de la Serre, passant par le point éruptif**

Mêmes lettres que la figure 56. Q. Filon de quartz ; βp_4 Basalte miocène sup. ; βq_4 Basalte pliocène sup. ou pléistocène inf. ; βq_2 Basalte pléistocène (coulée des Puys de la Vache et de Lassolas). On remarquera l'érosion considérable de la colline miocène avant la formation des coulées pliocènes et l'extension primitive du volcan de la Serre.

le second s'étend jusqu'au delà de Chadrat, il descend jusqu'à l'altitude 700, enfin le troisième constitue le reste du soubassement, mais chacun de ces gradins est subdivisé par des failles en gradins secondaires, plus émoussés par l'érosion.

La forme de la coulée, son plongement, son soubassement granitique et sédimentaire en gradins, rappelent, en plus petit, la célèbre *montagne des Coirons* (Ardèche)

Digitized by Google

avec laquelle elle offre encore, comme analogie, d'être de la même époque (Miocène supérieur).

D'ailleurs les coulées du volcan de la Serre se sont étendues bien au delà des limites actuelles, aussi bien vers la Limagne que vers le Sud. Le lambeau de basalte qui couronne Mont-Redon, à 1.500 mètres au Nord du bord de la colline, s'y rattache et montre (fig. 57) que les coulées du volcan que nous étudions ont couvert un espace considérable qui ne devait pas être inférieur à 15 kilomètres carrés.

Ce lambeau permet de mesurer l'importance de l'érosion depuis le Miocène supérieur jusqu'au Pliocène supérieur, au Pléistocène moyen et à l'époque actuelle, car il culmine des vallées dans lesquelles se sont épanchées des coulées à ces diverses époques.

Avant de nous occuper de ces dernières, ajoutons que dans la partie comprise entre Chadrat et Le Crest, la coulée basaltique repose sur des sables alluviaux renfermant quelques galets de quartz et, d'autre part, que la portion supérieure comprise dans des limites analogues, on trouve d'assez nombreux galets de quartz patiné de rouge, ce qui prouve qu'une rivière, l'Allier probablement, a passé par dessus la coulée après sa sortie, et y a déposé des alluvions, comme on l'observe à la surface des plateaux du Puy de Var, du Broc, etc.

Les coulées pliocènes et pléistocènes autour de la colline de la Serre. — La colline de la Serre est instructive par ses abords, car elle est enserrée, sur les trois quarts de son pourtour, par des coulées d'âge différent qui se sont épanchées à des niveaux différents, dans des vallées creusées à sa base (fig. 57).

La série des sept lambeaux basaltiques qui forment un placage sur les flancs granitiques de la portion élargie de la colline de Nadaillat ne sont, en effet, que les restes d'une coulée bifurquée issue d'un cône éruptif, en partie

Digitized by Google

détruit, situé à l'Est du Puy de la Vache (point 1009) et auquel se rattache encore le lambeau qui couronne le monticule 949. De cette coulée, épanchée dans les deux vallées qui s'étaient creusées sur les flancs de la colline de la Serre, il ne reste plus que les lambeaux précités, d'importance variable, et dont le moins élevé sur le flanc Nord descend à l'altitude 780, et sur le flanc Sud à l'altitude 720. Le lambeau de Haut-Rouillat descend jusqu'à Rouillat-Bas, et touche presque la coulée quaternaire, ce qui prouve que l'éruption du volcan 1009 a dû se faire peu avant la première éruption du Puy de la Vache. Elle ne peut dater que du début du Pléistocène ou de la fin du Pliocène.

Il est très curieux de voir que cette coulée relativement récente a été beaucoup plus morcelée par l'érosion que la coulée de la Serre, cela tient à sa situation sur les flancs d'une vallée en voie de creusement et à la moins grande importance de ses coulées.

Les coulées pléistocènes des Puy de Mey et de la Vache qui couvrent le fond du thalweg des vallées de la Couze et de l'Auzon sont à plus de 200 mètres en contre-bas des fronts Nord et Sud de la coulée de la Serre. Ces coulées seront étudiées dans un autre mémoire.

Pétrographie. — Les coulées *inférieures* de la Serre, au Nord de Rouillat, comprennent un basalte compact.

Les coulées supérieures sont porphyroïdes, et contrairement à la plupart des coulées de la Limagne, constituées par un basalte à la fois *très feldspathique* et très augitique.

Phénocristaux. — Fer oxydulé et olivine peu abondants, augite un peu zoné abondant, grandes lamelles de feldspath oscillant de l'andésine au labrador.

Microlites. — Fer oxydulé et augite rares; microlites de labrador très abondants.

Le basalte constituant l'îlot au Nord de la Cassière (p^2)

Digitized by Google

est formé par un basalte compact n'offrant que de l'olivine comme phénocristaux (pas d'augite, ni de fer oxydulé ni de feldspath). Les microlites comprennent au contraire de l'augite très fréquent et peu de feldspath. Ce basalte est donc très différent du précédent.

LES ENVIRONS D'OLLOIX

Pénéplaine granitique oligocène. — Les environs d'Olloix sont intéressants à plusieurs égards. Ils permettent d'abord d'observer une *pénéplaine granitique oligocène* des plus typiques, recouverte de sédiments oligocènes, puis débarrassée par l'érosion de son manteau de tertiaire et entaillée de profondes gorges de 50 à 200 mètres allant converger dans la vallée de la Monne.

Cette plate-forme, tout à fait remarquable, se termine brusquement un peu à l'Ouest de la latitude de Saint-Saturnin où la grande faille occidentale de la Limagne que nous suivons depuis Sayat, la fait buter contre l'Oligocène effondré.

Rien n'est plus frappant que le contraste de ce territoire granitique sec, aride, sauvage et dénudé, n'offrant que quelques points cultivés dans les creux (combes) où le ruissellement a accumulé des produits de décomposition et les riches coteaux de l'Oligocène couverts de vignes et de céréales variées. La plate-forme est très accidentée vers Rondel et traversée de multiples filons d'aplite, parfois silicifiés, de même direction que la faille terminale.

Une nappe d'Oligocène s'étend autour d'Olloix, elle a été conservée grâce à la protection de coulées basaltiques issues de quatre points éruptifs dont nous allons parler.

D'après Giraud, l'Oligocène de cette région comprend :

2. *Stampien,* calcaires et marnes à *Pot. Lamarcki.*

1. *Sannoisien,* sables et graviers à Succinées et Néritines.

Digitized by Google

Les volcans des alentours d'Olloix sont installés directement sur l'Oligocène. Ils forment aujourd'hui quatre collines rattachées jadis à trois volcans, qui entourent et dominent le bourg d'Olloix de la façon la plus pittoresque. Du sommet du Puy d'Olloix on a une vue très étendue sur la Limagne, la Comté, le Lembron, le Cézallier, la Chaîne des Puys, etc.

Puy d'Olloix. — C'est le plus élevé (1003 m.) et le plus considérable de ces volcans. Il comprend un culot basaltique de 80 mètres de haut, d'où partent, à la base et vers

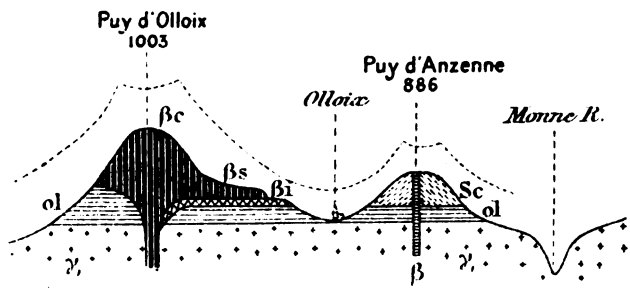

FIG. 58. — **Coupe N.-S. à travers les pays d'Olloix et d'Anzenne.**

γ_1 Granite ; ol_1 Oligocène ; βi Coulée inférieure de basalte compact ; β_1 Coulée supérieure de basalte augitique passant aux téphrites ; βc Culot cratérique ; β Cheminée (neck) du volcan d'Anzenne ; *Sc* Projections de l'ancien cône éruptif.

le Nord-Ouest, au moins deux coulées de basalte superposées différentes comme étendue et comme constitution pétrographique. Leur ensemble constitue une masse basaltique d'environ 150 mètres de haut.

C'est là le reste d'un volcan qui me paraît d'âge Miocène pour les raisons suivantes : 1° Il a une situation analogue aux autres volcans de la chaîne que nous étudions (La Serre, etc.) ; 2° il ne reste presque plus rien de son appareil de projection ; 3° il est très démantelé ; 4° il est antérieur aux coulées de β_1 qui s'étendent à sa base et se sont bifurquées autour de lui, ce qui prouve que son socle était

Digitized by Google

TY

AGNI

Planche VII.

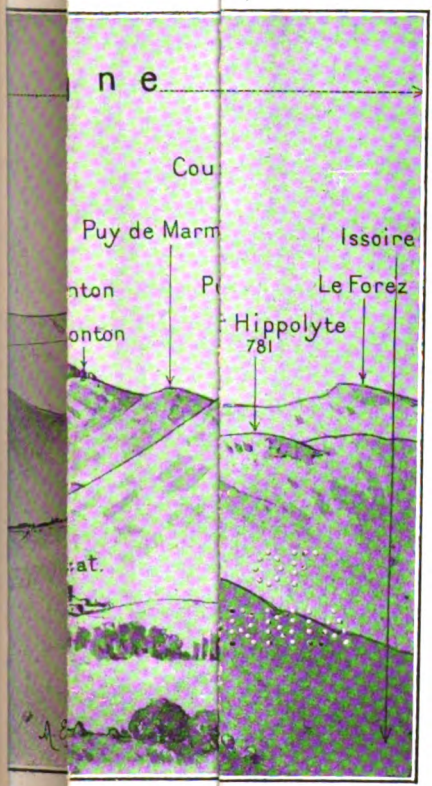

Ysson (8
M. Eusébio)

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déjà en partie érodé à cette époque (Pliocène inférieur). Il est donc plus vieux que les coulées de ce dernier et ne peut être que d'âge Miocène.

Coulée supérieure. Basalte très augitique, passant aux téphrites.

Phénocristaux, — Fer oxydulé et biotite rares; olivine peu abondante transformée en partie en produits chloriteux simulant l'ægyrine, augite abondant, remarquable par la netteté de ses formes cristallines, qui sont maclées, zonées et en sablier et présentent un pouvoir dispersif très grand, comme ceux des téphrites. Quelques rares cristaux de néphéline.

Microlites. — Fer oxydulé rare, augite dominant, feldspath en lamelles allongées, surtout de l'andésine.

Coulée inférieure. Basalte plus compact, avec peu d'olivine, mais type analogue au précédent.

Puy d'Anzenne (886 m.). — Le Puy d'Anzenne se dresse au Nord-Est du Puy d'Olloix. Il comprend un ancien neck bien conservé et fort instructif, constituant l'ancienne cheminée du volcan remplie par un filon de basalte, riche en nodules d'olivine, enveloppé de chaque côté de 20 à 30 mètres de projections volcaniques stratifiées, agglutinées et fortement décomposées.

A la base, *comme dans tous les volcans*, ces projections sont principalement constituées par un mélange de roches arrachées au soubassement (granite et oligocène) et de projections basaltiques (faciès de ramonage). On y trouve des blocs de granite, des marnes et des calcaires rubéfiés ou cuits. Plus haut, les projections sont presque exclusivement volcaniques. Si le volcan a émis des coulées, l'érosion les a fait disparaître.

Le Puy de Marquerolles (867 m.) ne comprend qu'un filon de basalte Nord-Est traversant les argiles sableuses

Digitized by Google

sannoisiennes. Il n'y a plus d'appareil de projection, ni de pépérites au contact de la roche éruptive et des argiles sableuses. On observe le contact du basalte et des argiles dans plusieurs carrières. Les argiles sont rubéfiées sur environ 0 m. 50, mais il n'y a pas de formation pepéritique.

La petite butte située au Nord du Puy de Marquerolles ne paraît être que le prolongement de ce dernier.

Digitized by Google

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Les régions éruptives étudiées ici (Limagne, chaîne de la Sioule, etc.) se présentent dans différentes situations géographiques. Elles occupent généralement les flancs des synclinaux et des anticlinaux, mais on observe des volcans jusque sur les clefs de voûte anticlinales. Les venues éruptives ont donc les positions les plus variées par rapport aux plissements.

La situation des volcans a été déterminée par la formation de fractures, sur lesquelles ils se sont édifiés, et celles-ci sont *toujours* en rapport avec des *phénomènes de refoulements* horizontaux qui ont relevé les mêmes couches à des hauteurs très différentes, et surtout avec des *tassements*, des *effondrements de voussoirs* qui suivirent les refoulements et ne furent parfois que la conséquence de la rupture d'équilibre des diverses parties d'un même pli.

La succession des épisodes qui précédèrent la formation des régions volcaniques étudiées est la suivante :

1° Au début de l'Oligocène, le Massif Central était réduit à une *pénéplaine ;* il constituait un *plateau central.* Les efforts tangentiels et peut-être aussi les mouvements *épirogéniques* firent naître à sa surface une série de *dépressions synclinales* qui s'accentuèrent peu à peu durant le Sannoisien, le Stampien et l'Aquitanien. Ces dépressions communiquèrent ensemble d'une façon plus ou moins complète et constituèrent ainsi les synclinaux de la *Limagne*, de la *Sioule* et un synclinal superposé à l'ancien chenal houiller. Elles communiquèrent aussi avec les lacs du Cantal et au Stampien avec le bassin de Paris les dépressions se comblèrent de sédiments au fur et à

Digitized by Google

mesure de leurs approfondissements, mais les dépôts se firent toujours sous une faible épaisseur d'eau.

Il est juste de penser que l'enfoncement des synclinaux eut comme contre-partie le relèvement des clefs de voûte anticlinales, et que l'effort dynamique fut *continu*.

L'*épaisseur* des dépôts oligocènes, très faible dans le synclinal de la Sioule et dans le synclinal houiller (100 mètres), fut au contraire considérable dans celui de la Limagne (plus de 1.000 mètres), qui était en même temps le plus étendu du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest (plus de 50 kilomètres).

2° L'*émersion* des synclinaux se produisit par suite de l'*exhaussement continu S.-N.* de la région du Velay, des Cévennes et de la Margeride, ce qui amena une pente S-N. du territoire considéré et de l'accentuation des refoulements tangentiels E.-O. Ainsi naquit un réseau *hydrographique*, Loire, Allier, Sioule, de pente générale S.-N., qui épousa la direction des dépressions synclinales, et sur lequel se greffèrent des affluents latéraux perpendiculaires E.-O. et O.-E.

3° Au début du Miocène les efforts dynamiques amenèrent ainsi, dans la Limagne, un *plongement général des assises du Sud au Nord*, interrompu par des plissements perpendiculaires qui donnèrent naissance aux seuils de Brassac et de Coudes-Saint-Yvoine. En même temps les couches oligocènes déposées à l'altitude d'environ zéro *furent relevées sur les flancs des synclinaux* à 800 mètres et jusqu'à plus de 1.000 mètres d'altitude, tandis qu'elles se montrent à moins de 300 mètres sur les bords de l'Allier. Il y eut donc des dénivellations de plus de 700 mètres en certains points.

4° Une autre conséquence de cette série de mouvements fut la formation, dès le Miocène inférieur, d'un *réseau de grandes fractures* N.-S., parallèles en général à la direction du synclinal de la Limagne, qui décompo-

Digitized by Google

sèrent le territoire en une série de voussoirs enfoncés vers le centre du bassin, relevés sur les bords.

Dans les dépressions de la Sioule et la dépression superposée au chenal houiller, où les efforts dynamiques furent beaucoup moins grands, les fractures qui se formèrent résultent en général de la *réouverture de fractures anciennes* (fractures hercyniennes).

5° Ce n'est qu'à partir de ce moment que *débuta* le *phénomène volcanique*, préparé depuis l'Eocène et durant tout l'Oligocène et qui ne fut que la *résultante* d'une série continue *d'efforts dynamiques*.

6° Les *volcans* sont en effet *édifiés sur les fractures* dont nous venons de parler, fractures délimitant deux ou plusieurs *voussoirs différemment effondrés*, et en relation aussi avec un territoire affaissé.

Il est très vraisemblable de croire, ainsi que le pensait M. Michel Lévy, que le tassement des voussoirs des régions synclinales, au pied des anticlinaux, doit jouer un rôle important, sinon prédominant dans la sortie des laves, par suite de la pression exercée sur le magma fondu de la profondeur. *La sortie des gaz et des laves* fut au moins grandement facilité par ces mouvements de descente et elle se fit en certains points des *failles récentes ou anciennes*, qui étaient les chemins d'ascension les plus faciles. Elle le fut aussi par la *faible profondeur* des réservoirs volcaniques (aujourd'hui situés a 25 kilomètres environ.)

7° Ces fractures sont aujourd'hui fortement mises en évidence par la topographie : telles sont les failles limites de la Limagne vers l'Est et à l'Ouest, vers le soubassement cristallin des Puys et le long du Forez, telle est aussi la faille de Clermont à Chanturgue, Châteaugay,

Certaines des *failles* sont non seulement *orogéniques*, mais aussi *volcaniques* et *hydrothermales* ou seulement volcaniques ou hydrothermales (failles de Royat, de Clermont, d'Usson, de Gergovie, etc.). Il en est qui donnent

Digitized by Google

issue encore à d'abondants dégagements d'acide carbonique *(mofettes)*, à des venues de bitume et de pétrole (Puys Crouelle, de la Poix, Pont-du-Château, etc.).

Ainsi, par *la même fracture*, ont pu sortir à la fois et aux *mêmes points*, ou en des *points différents :* des laves, des eaux minérales, des gaz, du bitume, du pétrole, ce qui tend à prouver que toutes ces substances ont une même origine profonde, ainsi que le font supposer les recherches de MM. Armand Gautier, de Sabatier, etc.

8° *La crise volcanique* du Massif Central débuta au *Miocène inférieur ;* elle eut lieu à la fois dans la Limagne, dans le Velay et dans l'Aubrac.

Les *phénomènes éruptifs*, contrairement à ce que l'on pensait, furent donc *antérieurs aux derniers plissements alpins*. Si ces derniers eurent, en leur temps, une répercussion sur les mouvements du Massif Central, il ne semble pas qu'ils soient l'unique cause qui fit naître les phénomènes volcaniques dans ce massif.

De même, la formation des synclinaux ne paraît pas en relation étroite avec les mouvements pyrénéens.

Il semble hors de doute que le Massif Central ait joui d'une assez grande *autonomie* dans les mouvements qu'il a subis durant le Tertiaire.

9° L'*activité volcanique* se manifeste à *sept reprises successives* dans le grand synclinal de la Limagne : au Miocène inférieur, moyen et supérieur, au Pliocène inférieur, moyen et supérieur et jusqu'au Pléistocène. Et chaque poussée éruptive fut en relation avec des tassements. Toutefois, cette activité était fort ralentie dès le Pliocène. Son maximum d'effort dans ce bassin se fit sentir durant le Miocène.

Les phénomènes volcaniques n'apparurent qu'au Miocène supérieur, dans les synclinaux de la Sioule et houiller et, sauf en quelques points, ne se prolongèrent pas au delà de cette période.

10° Un fait très intéressant est qu'un certain nombre de

Digitized by Google

coulées des volcans de la Limagne s'épanchèrent dans l'Allier ou sur des alluvions de cette rivière, ou encore sur des alluvions de ses affluents, à différentes époques comprises entre le Miocène inférieur et le Pléistocène.

Ces alluvions et les coulées qui les surmontent sont *suspendues* aujourd'hui à des altitudes différentes au-dessus de l'Allier actuel et s'étagent ainsi de l'altitude 730 à l'altitude 330. On peut ainsi mesurer (fig. 30, p. 334) la valeur de l'érosion depuis le Miocène jusqu'à l'époque actuelle (400 mètres) et suivre les diverses étapes du creusement de la vallée de l'Allier, creusement qui fut bien plus accentué durant le Miocène seul que durant le Pliocène et le Pléistocène réunis en partie pour les raisons indiquées plus haut. Les coulées les plus anciennes de la Limagne (Gergovie) dominent l'Allier de près de 400 mètres, tandis que les coulées les plus récentes (Gravenoire) ne surplombent la vallée que de 60 mètres. Les autres coulées ont des situations intermédiaires entre ces deux extrêmes. Il y a une *échelle d'alluvions et de coulées volcaniques*, en relation, sans doute, avec des mouvements épirogéniques qui amenaient l'abaissement du niveau de base des cours d'eau.

11° L'Allier, la Sioule, le Sioulet, la Dordogne et leurs affluents ont de plus en plus isolé les anciens volcans dont les cônes éruptifs ont en grande partie disparu et dont il ne reste plus en général que les coulées formant des *plateaux* ou des *plans inclinés*, en relation parfois encore avec un *culot cratérique* qui se dresse au-dessus de la *coulée* ou avec une *cheminée* (neck) plus ou moins érodée. L'érosion a donc mis de plus en plus en saillie la partie lavique résistante, qui a permis la conservation du support cristallin ou tertiaire sur laquelle elle s'était épanchée. Ainsi s'explique la physionomie de ces coulées volcaniques, notamment de la Limagne, qui n'offre de collines que là où il y a des volcans.

12° Les laves émises par les volcans des régions précitées

Digitized by Google

ont presque toutes un *faciès basaltique* dominant et comprenant généralement des *basaltes* dans la chaîne de la Sioule et dans les volcans du synclinal houiller; le type basaltique est également fréquent dans la Limagne, mais on y trouve aussi des *téphrites*, des *néphélinites*, des *teschénites*, des *phonolites* et des *trachytes-phonolites*. En quelques points, le long de la dislocation houillère, on observe des *labradorites*, des *trachytes* et des *phonolites*.

CLASSIFICATION DES RÉGIONS VOLCANIQUES DU PUY-DE-DOME

I. **Au point de vue de l'Age.** — On peut classer provisoirement, de la façon suivante, les régions volcaniques, considérées au point de vue chronologique :

1° **Miocène inférieur.** — *Limagne* (Gergovie, Puy Saint-Romain, Puy Saint-André, Puy Saint-Sandoux, Puy Giroux, côtes de Clermont, Comté, *pro parte*, etc.) ;

2° **Miocène moyen.** — *Limagne* (Chanturgue, Châteaugay, Puy de Mur, Puy de Var, etc.) ;

3° **Miocène supérieur.** — *Limagne* (Pardines). Chaîne du bord occidental cristallin de la Limagne, chaîne de la Sioule, chaîne le long de la dislocation houillère. Premières éruptions du Cézallier et du Massif du Mont-Dore.

Eruptivité générale dans le Massif Central ;

Miocène. — Pics d'Ysson, d'Usson, de Nonette, etc. ;

4° **Pliocène inférieur.** — *Limagne* (Montcelet, Mont-Rognon, Mont-Dore, Cézallier) ;

5° **Pliocène moyen.** — *Limagne* (Perrier, Corent, Le Broc, etc.).

Fin de l'édification du Massif du Mont-Dore ;

6° **Pliocène supérieur.** — *Limagne* (La Roche-Noire).

Digitized by Google

7° **Pléistocène.** — *Limagne* (volcans de Gravenoire, de Beaumont, de Crouelle, etc. ;

Volcans de la chaîne des Puys et de la petite chaîne des Puys.

Volcans à cratères greffés sur le massif à demi-ruiné du Mont-Dore. (Pavin, Montcineyre, etc.)

Cet ensemble complexe d'éruptions a amené la formation de *dix régions volcaniques variées* qui se sont formées en une ou plusieurs étapes, à des époques diffrentes.

L'activité volcanique s'est produite :

1° En une série de *points isolés* (Limagne) ;

2° Sur des dislocations d'étendue variable, en constituant de *petites chaînes montagneuses* (Comté, Livradois) ou des *chaînes* plus étendues, situées vers les clefs de voûtes ou sur les flancs des synclinaux (chaîne de la Sioule, du bord de la Limagne, de la dislocation houillère) ou près des clefs de voûtes anticlinales (chaîne des Puys) ;

3° Enfin, elle s'est concentrée sur des cassures intéressant la portion élevée et périphérique d'un grand dôme de roches cristallines entouré de dépressions oligocènes (Massifs du Mont-Dore et du Cézallier) ;

4° Ces fractures sont des fractures *tertiaires* ou des fractures *hercyniennes* réouvertes à l'époque Tertiaire.

L'inspection d'une carte géologique montre avec évidence, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que l'action volcanique est liée aux effondrements des synclinaux ou des dépressions tertiaires qui se tassaient d'une façon plus ou moins régulière au pied des régions anticlinales.

II. **Au point de vue géographique,** on peut classer les régions volcaniques du Puy-de-Dôme de la façon suivante :

1° La **Limagne** (sept périodes éruptives) : du Miocène inférieur au Pléistocène ;

2° La **Comté**
3° Le **Livradois** } Miocène et Pliocène ;

Digitized by Google

4° La **chaîne volcanique de la Sioule**, longeant un synclinal (Miocène supérieur) ;

5° La **chaîne volcanique** longeant le synclinal oligocène, superposé à une partie de l'ancien **chenal houiller** du Massif Central (Miocène-Pliocène) ;

6° La **chaîne volcanique du bord cristallin de la Limagne** (Miocène supérieur) ;

7° Le **Cézallier** (Miocène supérieur, Pliocène) ;

8° Le **Massif volcanique du Mont-Dore** (Miocène supérieur, Pliocène, Pléistocène) ;

9° La **petite chaîne des Puys** (Pléistocène) ;

10° La **chaîne des Puys** (Pléistocène).

FIN DE LA 1re PARTIE

PH. GLANGEAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

(Volume année 1909)

Pages

GÉNÉRALITÉS. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE. 379

CHAPITRE I

Histoire géologique et soubassement des régions volcaniques

I. Formations **ARCHÉENNES**, Cambro dévonien. Roches éruptives primaires. Dislocations hercyniennes. 381
II. Les dépressions **OLIGOCÈNES**. 383
A. La Limagne. Sannoisien. Stampien. Aquitanien. 384
B. Le synclinal de la Sioule. 388
C. Le synclinal oligocène superposé au synclinal houiller. 388
III. **MIOCÈNE**. 389
Le premier réseau hydrographique miocène superposé aux dépressions oligocènes. Faune et flore burdigaliennes. Sables de Gergovie, de Chanturgue. 389
Extension des sables granitiques au Nord du Massif Central et dans le Bassin de Paris. Naissance du réseau hydrographique Loire, Allier, Cher 390
LIMAGNE. PREMIÈRES ÉRUPTIONS VOLCANIQUES DANS LA LIMAGNE (Burdigalien). Gergovie, Puy Saint-Romain, Puy Saint-Sandoux. Côtes de Clermont, Comté, etc. 393
L'Allier à l'époque *helvétienne*. L'œuvre de l'érosion dans les Cévennes et la Margeride. 394
Les alluvions helvétiennes inférieures de l'Allier (sables à chailles), de Givreuil, près Moulins, Faune à *Dinotherium*, *Mastodontes*, etc. 395

Digitized by Google

Pages

SECONDE PÉRIODE D'ACTIVITÉ VOLCANIQUE DANS LA LIMAGNE (Helvétien inférieur). Puy de Var, Chanturgue, Puy de Mur, Châteaugay 398

TROISIÈME PÉRIODE ÉRUPTIVE DANS LA LIMAGNE (Miocène supérieur). Pardines 399

Autres volcans miocènes de la Limagne. La Comté et le Livradois 399

(Volume année 1910.)

Les éruptions miocènes dans le Puy-de-Dôme en dehors de la Limagne 1

Les premières éruptions volcaniques du Velay sont d'âge burdigalien. Les mouvements orogéniques miocènes dans cette région 2

Les éruptions oligocènes (?) et miocènes dans le Massif de l'Aubrac 3

L'évolution du relief du Massif Central, sous l'influence des mouvements orogéniques oligocènes et miocènes 6

Tableau de la succession des événements orogéniques, hydrologiques et volcaniques dans le Massif Central à l'époque miocène. Formations miocènes dans la Limagne, le Velay, le Bassin du Rhône et le Bassin de Paris 9

La *Tectonique du Massif Central à la fin du Miocène*. Les plissements. Failles orographiques, volcaniques, hydrothermales 10

CHAPITRE II

LA LIMAGNE

Généralités 15

A. MONOGRAPHIE DES VOLCANS MIOCÈNES DE LA LIMAGNE.

1. *La colline de Gergovie.*

Oligocène. Miocène (Burdigalien). L'appareil volcanique et ses coulées. Le neck. Les pépérites et leurs différents faciès. Venues hydrothermales siliceuses ayant accompagné les éruptions de Gergovie 19

2. *Côtes de Clermont, Chanturgue, Puy de Var* 26

3. *La colline de Châteaugay.*

La coulée de basalte helvétien et ses dislocations. La cheminée du volcan. Pépérites. Une fracture volcanique remarquable. Les dépôts de ruissellement sur les pentes. Age de

Digitized by Google

Pages
la coulée. Géographie physique. 161
4. Le *Puy Saint-Romain* et le *Puy Saint-André*. . . 169
5. Le *Puy Saint-Sandoux*.
Néphélitine à olivine. Téphrite à olivine. Dolérite à néphéline et à ænigmatite. 173
6. La *colline d'Usson*. 176
7. Le *Plateau de Pardines*. 180
8. Les autres volcans miocènes de la Limagne : Le puy de Mur, les pics d'Ysson, de Vodable, etc. 181
B. Les Eruptions Pliocènes de la Limagne. 182
1. Le Montcelet (Pliocène inférieur). 183
2. Le Puy de Corent (Pliocène moyen). 185
3. La coulée de Perrier. 190
4. Le Mont Rognon. 192
5. Le Plateau du Broc ou de la Chaux de Bergonne, 7 niveaux alluviaux pliocènes et pléistocènes. . . 195
6. La Roche-Noire (pliocène supérieur) 200
Autres régions éruptives pliocènes en dehors de la Limagne. 202
C. Les éruptions Pléistocènes de la Limagne. 289
1. Les volcans de Gravenoire et de Beaumont. . . . 290
2. Le soubassement et le volcan de Clermont-Ferrand. 291
Pépérites et tufs basaltiques, sources minérales. La faille de Clermont-Ferrand est volcanique et hydrothermale. Sources incrustantes. 296
3. Le Puy de Crouelle. 299
4. Le Puy de la Poix. 303
5. Les Puys de la Sault, Lussat, Malintrat. 307
Les districts bitumifères 307
Pétrographie des laves de la Limagne. 308
Composition **chimique** 313
Les **minéraux** des laves de la Limagne. 314
Les **gaz** des sources minérales de la Limagne. 316
Mofettes. Les dégagements d'acide carbonique sont en relation avec des failles. 318
La fontaine empoisonnée de Montpensier, près Aigueperse. Un curieux gisement fossilifère pléistocène. 319
Une nouvelle industrie française : la liquéfaction de l'acide carbonique volcanique. 321
Les hydro-carbures : le **pétrole** et le **bitume** dans la Limagne. 322
Le gisement de bitume de Pont-du-Château. Les coulées de bitume issues des failles. 325
Venues siliceuses hydro-thermales 329

Digitized by Google

Pages

Les **pépérites**. Leurs divers faciès, leur âge et leur genèse . 332
Leurs relations : 1° avec les cheminées volcaniques ; 2° avec les zéolithes ; 3° avec les bitumes. 333
Conclusions générales sur les éruptions de la Limagne. . . 334

(Volume année 1911)

CHAPITRE III

LA CHAINE VOLCANIQUE DE LA SIOULE

Généralités. Soubassement archéen. Les îlots de tufs orthophyriques et les dislocations hercyniennes et tertiaires. . . 73
Les filons de microgranulite. Les captures, les boucles et les cluses de la Sioule 77
Oligocène. Le synclinal oligocène de la Sioule. 80
Age miocène des volcans de la Sioule. La Sioule miocène. . 81
Les volcans miocènes de la chaîne de la Sioule sont situés généralement sur des dislocations hercyniennes 82
Quelques dislocations et lignes volcaniques remarquables. . 84
Les venues métallifères. Leurs relations avec les dislocations du sol et les éruptions volcaniques. 85
Les filons de plomb argentifère de Pontgibaud. 85
Les filons de mispickel des environs de Pontgibaud et de Chapdes-Beaufort. 86
Districts plombifères, arsénio-ferreux et antimonieux. . . . 88
Un exemple remarquable de réouverture de fractures anciennes devenues volcaniques, puis hydro-thermales. . . 88
Forme et étendue des collines basaltiques miocènes de la Sioule 89
L'œuvre de l'érosion et les dislocations pliocènes. 90

MONOGRAPHIES DES VOLCANS DE LA SIOULE

1. Le Puy Fanghoux. 91
2. Le volcan de la Botte. 92
3. La nappe basaltique de Sauterre-Mérillat. 94
4. La colline de Mazal 95
5. Le volcan de la vierge de Beaufort. 96
6. Le volcan du mont Cognol. 97
7. La colline basaltique du Cheix. 99

Digitized by Google

Pages

8. Le volcan de la Mothe. 101
9. La colline de Haute-Roche-Laudinie. Alluvions sous-basaltiques 102
10. La colline de Birgaudix. 104
11. Le volcan de Tracros. 105
12. Le groupe volcanique de Heume-l'Eglise. 106
13. Le Puy du Faux, Les relations avec les lignes de dislocations hercyniennes 108

CHAPITRE IV

LES ÉRUPTIONS VOLCANIQUES LE LONG DE LA GRANDE ZONE DE DISLOCATION HOUILLÈRE DU MASSIF CENTRAL

Quelques considérations sur l'origine de la grande zone de dislocation houillère du Massif central. 330
Les dislocations des bassins houillers de Saint-Eloy, Saint-Gervais, Messeix, Champagnac. Refoulements horizontaux. Effondrements. Décrochements 331
L'ancien chenal oligocène le long de la grande dislocation houillère du Massif Central. 336
1. Le Puy Saint-Gulmier. 337
2.-5.-6. Les volcans des environs de Pontaumur. Puys d'Edde. Puys de l'Hallo et de Boueix. 340
7. Le Puy de Voingt. 341
8. La butte d'Herment. 342
9. Le volcan de Messeix. 342
10. Les coulées phonolitiques et les orgues de Bort (Corrèze) 345

CHAPITRE V

LES ÉRUPTIONS MIOCÈNES LE LONG DE LA CLEF DE VOUTE DE L'ANTICLINAL DE LA CHAINE DES PUYS

Généralités. L'anticlinal de la chaîne des Puys. 349
La région de Laschamp, Manson, Chatrat, Orcines, Royat. Cambro-dévonien et Granulite 351
1. Le volcan de Solagnat, le mont Rodeix. 353
2. Les buttes volcaniques de Chatrat. 354
3. Le Puy de Plantat. 355

Digitized by Google

(Volume année 1912)

CHAPITRE VI

LA CHAINE VOLCANIQUE MIOCÈNE DU BORD CRISTALLIN OCCIDENTAL DE LA LIMAGNE

	Pages
Généralités. Situation particulière des volcans de la chaine. Leur isolement par l'érosion	1
1. Le volcan de Prudelles-Villars	4
2. Le volcan de La Baraque	8
3. Le Puy de Charade	9
4. Le Puy de Berzet	11
Les filons de granulite aux environs de Berzet, Ceyrat, Varennes	13
5. La montagne de la Serre. Soubassement granitique. Filons de granulite, d'orthophyre et de barytine. Les gradins de l'oligocène	15
Les chutes de la coulée sur les gradins granitiques et oligocènes	19
6. Les coulées pliocènes et pléistocènes autour de la colline de la Serre	21
7. Les volcans des environs d'Olloix. Pénéplaine oligocène. Les Puys d'Olloix, d'Anzenne et de Marquerolles	23
Conclusions générales	27
Répartition des éruptions au point de vue chronologique	27
Classification des régions volcaniques du Puy-de-Dôme	32
I. Au point de vue chronologique	32
II. Au point de vue géographique (10 régions volcaniques)	33

Digitized by Google

PLANCHE VII

Panorama des collines de la Limagne et de la Comté, vue prise du sommet du pic d'Ysson (pic de Solignat), près d'Issoire.

Ce panorama donne une idée assez saisissante des différents *faciès* des collines volcaniques de la Limagne de Clermont. C'est un des points d'où on les aperçoit le mieux, dans leur ensemble.

On peut les classer de la façon suivante :

1° Au point de vue chronologique :

Stampien, Montpeyroux ;

Miocène inférieur, Gergovie, Puy St-Romain, Puy St-André ;

Miocène moyen, Puy de Mur ;

Miocène supérieur, Pardines, La Serre ;

Miocène, Olloix, St-Sandoux, Comté (pro parte) ;

Pliocène moyen, Corent, Monton, Perrier, Bonhomme ;

Pliocène supérieur, La Roche-Noire ;

2° Au point de vue morphologique et pétrographique :

Plateaux de basalte, Gergovie, Puy de Mur, La Serre, Pardines, Chazoux ;

Culot cratérique et neck, Gourdon, Buron, Sanvagnat, Ecouyat ;

Coulées et filon, St-Sandoux, (Téphrite, dolérite néphélinique) ;

Culot et coulée, Puy St-Romain (Téphrite), Montmol ;

Cône de scories et coulée, Puy de Corent ;

Pépérites, Puy de Marmant, de la Velle ;

Conglomérat ponceux, Restes de coulées boueuses issues du Mont-Dore, Perrier, Monton, Bonhomme ;

Les coulées de la Limagne sont suspendues à des hauteurs variables au-dessus de la vallée de l'Allier, Gergovie (380 m.), Puy de Mur (280 m.), Pardines, Le Crest (230 m.), Corent (150 m.), La Roche Noire (114 m.); les plus anciennes sont naturellement les plus élevées.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

§ 5. — Pierre Rémy à Montfaucon. — Ses richesses mobilières.

Un contemporain champenois, très bien informé, a pu dire que « Pierre Rémy gouvernoit tout le réaulme au temps du roi Charles » (1). Tombant de plus haut, sa chute fut plus rapide, et d'autant plus précipitée que ses poches étaient plus lourdes.

Déjà, pendant la dernière maladie de Charles le Bel, l'opinion se soulevait contre lui ; elle se déchaîna dans toute sa violence, à la mort du roi qui rendit l'âme à Vincennes le 31 janvier 1328. Neuf jours après, Rémy était arrêté et conduit au Châtelet.

On eut d'abord de grands égards ; on lui permit de conserver avec lui plusieurs de ses serviteurs, de faire apporter toute la vaisselle d'argent qui lui était nécessaire (2) ; il lui fut facile d'avoir, par intermédiaire, des rapports avec l'extérieur. Cette demi-liberté exigeait un

(1) Registre ou *Cartulaire de Michel Caillot*, ms. de la bibliothèque de Provins, fol. 419-446. Bourquelot, *Etudes sur les foires de Champagne*, II, 371.

(2) Et même au delà, car il se fit apporter une argenterie du poids de 110 marcs timbrée à ses armes. (Viard, *Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, n° 60.)

Digitized by Google

nombre exceptionnel de sergents pour la garde du maître et du personnel ; il prit à sa charge l'excédent des dépenses qui en résultait. Sa « grande maison de la place de Grève » fut laissée à la disposition de sa femme, de sa belle-mère et de leur entourage ordinaire ; elles y furent moins emprisonnées que maintenues aux arrêts et consignées sous bonne surveillance.

Jean Mercier, chapelain de la famille, constitué le majordome et l'intendant des deux groupes séparés, fut chargé de subvenir à leurs besoins et de prélever sur leurs revenus le montant de leurs dépenses ; sa mission, commencée le 9 février 1328, prit fin le 11 mai suivant, et se solda par un déboursé de 661 livres, ce qui représenterait une dépense annuelle de 2644 livres du temps pour les seuls frais d'intérieur (1). C'est dire que Philippe de Valois ne voulut aucune autre rigueur que la privation de la liberté pendant l'instruction du procès.

Les objets saisis, qui paraissent provenir des appartements de Blanche Chauchat, vont nous dire l'atmosphère où elle vit, le cadre d'élégance que lui a fait son fastueux époux, lorsque, brutalement pour elle, a sonné l'heure de la disgrâce. A l'exception de trois chapperons de drap de soie et d'une pièce de camelot blanc, oubliés là on ne sait pourquoi, nous n'y trouvons pas sa garde-robe, parce qu'on la lui a laissée avec tout le mobilier courant, pour son usage dans l'hôtel de la place de Grève, où elle est aux arrêts avec sa mère. On n'a saisi que les objets d'art de valeur métallique ou d'orfèvrerie ; et encore n'y a-t-on pas regardé de trop près. Grâce à la description qu'en a

(1) « Dominus Johannes Mercerii, capellanus quondam Petri Remigii, pro expensis dicti Petri factis in Castelleto Parisiensi anno CCCXXVII (anc. st.), pro se, servientibus armorum qui eum custodierunt, et aliis assistentibus, ac uxori ejus et familie, tam in domo magna sua in gravia liberata dicte uxori et matri ejus [uxoris] pro sua habitatione, ea die IX februarii CCCXXVII (1328 n. st.) ad XI diem mensis maii CCCXXVIII, partes dictarum in quodam rotulo cum litteris ejus termini, et cedula curie, 661 l. 10 s. per cedulam curie. » (*Journaux du Trésor de Philippe VI*, p. 20, nº 96.)

Digitized by Google

conservée le *Journal du Trésor* en 1328-1329, nous en connaissons une partie.

Deux fontaines d'appartement, l'une de cristal et d'argent, l'autre du même métal incrusté d'émaux et montée sur un trépied figurant « des bêtes sauvages », versent l'eau de sa toilette ; une ceinture d'or semée d'émaux ceindra sa robe ; une fleur de lis ornée de saphirs, d'émeraudes et de rubis, lui servira d'agrafe ; ou, suspendue à un collier, étincellera sur sa poitrine. Elle peut se contempler dans un miroir d'argent émaillé. L'écrin qui contient ses bagues lui offre le choix entre douze anneaux, cinq d'émeraudes, trois de rubis, un de diamant *(dyamas)*, deux de saphirs, et encore un « gros saphir ». Elle fut blonde sans doute, car le bleu saphir est sa pierre préférée. Une grande bourse tissée d'or avec figures de « papegeais, émaux et perles » et trois petites avec « images et perles » sont prêtes à être attachées à sa ceinture, suivant ses désirs ou ses besoins du jour. Enfin, deux couronnes au choix, l'une grande et haute, à dix fleurons, incrustée de pierreries, l'autre, plus mignonne, à douze fleurons, garnie de rubis et de saphirs, lui feront une coiffure de reine, si elle ose les porter (1). On peut se demander, en effet, si elles n'ont pas été remises à Rémy, en gage de prêts, par de grands feudataires du royaume ou des princes de la maison royale.

Parmi les objets de piété décorant les appartements figuraient trois « tableaux » ou « images » (statues) de la Vierge, en argent, et un « agnus Dei garni d'argent et compas de veluyau (velours) brodé à ymages et perles » (2). La mode était au luxe des chapelles privées ; celle de Rémy était digne des grands seigneurs de la cour ; on y remarquait deux croix d'argent doré à pieds, incrustées de figures, de saphirs et de grenats (3).

(1) Viard, *Op. cit.*, nos 64 à 66, 69 et 70.
(2 et 3) *Op. cit.*, nos 64 à 66, 69 et 70.

Digitized by Google

Deux commissions furent immédiatement instituées : l'une pour l'établissement de l'actif de Rémy, l'autre pour l'inventaire de ses dettes ; cette dernière mission fut confiée au prêtre Guillaume Thomas, assisté de plusieurs clercs d'Eglise (1) ; l'autre était composée de trésoriers royaux secondés par de multiples agents.

Les perquisitions opérées dans ses diverses résidences produisirent des résultats de mauvaise augure. On trouva dans son hôtel de Paris 12.348 livres 4 sols 6 deniers en monnaie d'or et d'argent (2)..... 12.348 l.

Dans sa maison de Villeneuve-la-Guyard arrondissement de Sens (Yonne)..... 20.572 »
qui furent apportées au Trésor par Jean de Ville-Richer, le 6 mars 1328 (3).

Dans sa maison de Sens..... 24.565 »
apportées à Paris, le lendemain 7 mars (4).

Espèces confiées à la garde de son beau-frère Louis Chauchat, à Clermont..... 23.372 »
qui furent versées au Trésor, à Paris, le 12 mai suivant (5), trois semaines après le supplice de Rémy.

De plus, dans la maison de Guillaume Vigier, située devant l'église de Sainte-Opportune, rue Saint-Denis, au quartier des Halles, on saisit 1.216 livres qui lui appartenaient..... 1.216 »

Soit, en espèces monnayées, 82 mille livres. 82.073 l.
découvertes en quelques mois.

Suspects au premier chef par leur valeur propre, ces trésors l'étaient davantage encore par leur distribution en des lieux différents, que les nécessités du service public

(1) *Op. cit.*, n° 38.
(2) *Ibid.*, n° 54.
(3) *Ibid.*, n° 55.
(4) *Ibid.*, n° 56.
(5) *Ibid.*, n° 57. — « *De eisdem bonis asportatis de Alvernia* », dit le *Journal du Trésor* de l'année.

Digitized by Google

ne suffisaient pas à expliquer. Un Pierre Rémy de nos jours aurait eu ses valeurs en papier, sur les Etats, les Villes, les Sociétés industrielles ou les Compagnies financières du globe entier.

Indépendamment de la riche argenterie apportée au Châtelet pour le service du prisonnier, on saisit dans ses maisons de Paris 61 écuelles et 48 tasses d'argent, dont 4 tasses sur pieds dorés, à fond d'émail, 9 gobelets à anse et fond émaillé, dont l'un en or et à couvercle ; un pot de cristal bordé d'argent doré, des cuillers d'argent blanc ou doré, une salière émail et argent sur trépied ; je néglige les bassins, chopines, mesures, drageoirs en argent (1).

Cette vaisselle, ainsi que les objets précieux de chapelle et toute l'argenterie saisie au Châtelet, furent remis au roi en personne, au Louvre, le 26 avril 1328 (2), le lendemain même de l'exécution de Rémy.

Mais le plus fort appoint en fait d'objets précieux, fut le contenu du fameux coffre envoyé par Rémy à son beau-frère Chauchat, de Clermont, pour le soustraire aux perquisitions. Au mois d'octobre, Vincent du Chastel en rapportait une superbe couronne à 14 fleurons, du poids de près de 3 marcs, étincelante de saphirs, d'émeraudes et de rubis balais ; une ceinture d'or incrustée de pierreries. Plus tardivement recouvrées par la livraison qu'en fit Louis Chauchat, ces pièces de grande valeur furent aussi remises au roi en personne, au château de Saint-Germain-en-Laye, le 2 juillet 1328 (3).

De la grande huche de Clermont provinrent aussi trois coffrets noirs contenant 180 pièces d'argenterie, dont

(1) *Op. cit.*, n° 60.

(2) *Ibid.*, n°s 64, 65, 66.

(3) « De jocalibus dicti Petri Remigii *apportatis de Alvernia* per Vincentium de Castello, unam coronam cum rubis balays, smaragdis ac saphyris, habentem XIIII floromnos ponderis II marcharum, XI unc. XII sterling. Item quamdam zonam auri cum lapidibus et pellis, ponderis unius marche IIII unc. et X sterling. » — Domnus [rex] recepit ista jocalia II julii MCCCXXVIII apud Sanctum Germanum. (*Ibid.*, n°s 67 et 68.)

Digitized by Google

140 écuelles, tasses ou plats d'argent, le tout aux armes du comte d'Auvergne et de Boulogne Guillaume II ; autre preuve manifeste que la compagnie Rémy-Chauchat cumula jusqu'à la fin la banque privée de prêts sur gage avec les opérations de trésorerie.

La réserve en espèces de 12.358 livres cachée dans l'hôtel du condamné, à Paris, ne fut découverte que six mois après son supplice, au mois d'octobre. Les fonds furent versés aux mains du lombard Macci, changeur et trésorier du roi (1).

Quant aux élégances qui décoraient l'intérieur de la jeune femme, aussi étrangère que sa mère Huguette aux dilapidations des fonds publics reprochées à son mari, elles furent galamment offertes à la reine Jeanne, au mois de décembre, par le successeur de Rémy dans la surintendance et la faveur du roi, le même Macci dei Macci. Ce florentin ne se doutait pas alors qu'il lui succéderait aussi à la potence.

Parmi les complices de Pierre Rémy ou les personnes compromises dans son procès, les documents contemporains nous signalent Gilles Picard qui put échapper au gibet en sortant du royaume, où ses biens furent confisqués (2) ; et Guillaume Guénaut, chancelier des foires de Champagne. Ce dernier personnage paraît être le beau-père de Brunissende de Thiers, qui épousa Guillaume Guénaut, sans doute fils du premier. Moins heureux que Picard, il fut arrêté, puni de la confiscation de tous ses biens et mourut la même année. Fut-ce à Montfaucon, je ne saurais le dire, mais l'époque paraît le faire

(1) « De bonis quondam Petri Remigii ob ejus forefactum domino Regi confiscatis in domo quondam ipsius Petri, Parisius, per Thesaurarios et alias gentes ad hoc deputatos in auro et argento monetatis 12.348 l. 4 s. 6 d. traditis Machis campsori thesauri, videlicet. » — *Suit la description des monnaies.* (*Ibid.* n° 54.)

(2) *Ibid.*, n°s 63 et 115.

Digitized by Google

supposer. L'article qui le concerne dans le *Journal du Trésor* de Philippe de Valois, sous la date du mois d'octobre 1328, est intercalé entre ceux relatifs à Rémy et à Picard (1).

Trois mois après le décès de Charles le Bel et le 25 avril 1328, Rémy, condamné à mort, était conduit à Montfaucon, la voirie des financiers. Quand il fut au pied du gibet et la corde au cou, il confessa qu'il avait été « traître au roi en Gascogne ». Il n'avouait ainsi qu'une faible partie des détournements qui lui étaient imputés ; je n'ai pu découvrir de preuves du surplus par enquêtes. Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, on attacha son corps à la queue des chevaux, on le traîna par les rues de Paris, pour le ramener ensuite à Montfaucon, où il fut suspendu au « grand gibet » qu'il avait fait élever récemment et qu'il étrenna, au dire du *Continuateur* de Nangis et de la *Chronique de Saint-Denis*. D'après certains chroniqueurs, il aurait même été traîné vivant avant d'être pendu (2).

(1) « De Bonis G. Guénaut, quondam cancellarii nundinarum Campanie, positis ad manum Regis, *certa de causa*, apportatis ad Thesaurum de ordinatione Regis. 771 l. *(Ibid. n° 61.)* — « De eisdem bonis » 279 l. 11 s. scilicet... » Suit la nomenclature des objets d'argenterie saisis sur lui et vendus *(Ibid., n° 62)*. Immédiatement après vient la mention des biens saisis sur Gilles Picard, condamné en fuite, et de Pierre Rémy, exécuté quelques mois avant *(n° 63 et 64)*. — Pour ce Guénaut, voir ce qu'en dit F. Bourquelot : *Etudes sur les Foires de Champagne*, II, p. 235 et 371, d'après le *Cartulaire Caillot ;* et ce que j'ai eu l'occasion de rappeler au sujet du mariage de Brunissende de Thiers, dans une notice sur *Le Chevalier juif* (*L'Auvergne historique*, 1909-1910).

(2) « Comment Pierre Rémi fut pendu ».

Environ ce temps (1328), Pierre, principal trésorier du roy Charles derrain mort, fu, à cause qu'il n'avait pas bien dispensé ne administré les biens du royaume, si comme plusieurs nobles et non nobles l'affermoient et disoient que la valeur des biens montoit à plus de XII c. mille livres. Si fut ledit Pierre requis de rendre conte, lequel ne sceut pas bien rendre conte, et de ce que len lui demandoit ; si fut jusqu'à être pendu. Lequel Pierre, quand il fu après le gibet, il confessa qu'il avoit esté traistre en Gascoingne contre le roy ; pour laquelle chose, il fu trayné et puis pendu au gibet qu'il avoit fait faire tout le premier, le jour de la Saint-Marc euvangéliste lan MCCCXXVIII, jaçoit ce qu'il eust été prins lan MCCCXVII (en 1328 avant Pâques, date à laquelle finissait l'année ancienne 1327). [*Recueil des historiens*, XIX, p. 724].

Digitized by Google

Il laissait de son premier mariage les deux enfants déjà nommés, Jean qui avait dû sa nomination de trésorier des guerres précisément pour la guerre de Gascogne, et la femme du marchand Pierre de Patras, bourgeois de Coulommiers. De sa femme Blanche Chauchat je ne lui connais qu'un fils, Pierre Rémy, mineur lors du décès de son père.

Tous ses biens ayant été confisqués, Blanche disputa au fisc sa dot, son douaire et la fortune de sa mère Huguette. Les gens du roi soutenaient que l'intégralité des biens de son mari ne suffisant pas à indemniser le Trésor des sommes diverties, tous les immeubles qu'il avait acquis revenaient au roi, sans distinction de l'origine des deniers.

Comment fallait-il entendre la trahison que Rémy avait avouée au pied du gibet? Les chroniqueurs sont vagues; s'agissant de finances, elle semble devoir s'interpréter dans le sens d'un détournement des fonds destinés à la solde et à l'entretien des troupes envoyées en Gascogne. Sans doute la haine, l'esprit de vengeance et de rivalité des uns, la jalousie ou la cupidité des autres, jouèrent leur rôle habituel; sans doute aussi la politique eut le sien, car Rémy avait été le conseiller politique du dernier roi autant que son argentier; du moins l'histoire plante cette fois un clou où l'on peut accrocher la sentence.

Tout de même l'esprit reste confondu devant ces trois ministres des finances, périssant successivement la corde au cou ou dans les tortures en dix années, et tous au moment psychologique des changements de règne.

§ 6. — Le procès criminel des Chauchat. — La Chauchette et ses parents.

Après le supplice de son mari, Blanche Chauchat ne fut pas relâchée. Elle était impliquée, avec sa mère et ses frères, dans un autre procès criminel, en recel des trésors

Digitized by Google

de Rémy ; et il s'en fallut de peu que cette affaire ne menât les chefs de la famille sur le même chemin que Rémy. Voici ce qui s'était passé.

Peu avant la mort du roi Charles, Pierre Rémy, pressentant la catastrophe, avait confié à Louis Chauchat, l'aîné de ses beaux-frères, une grande « huche » remplie d'espèces monnayées de France, de besans, de sacs de florins, de pierres précieuses de toute espèce, de vaisselle d'or et d'argent, d'obligations sur le Trésor et sur particuliers, jugeant que ces richesses seraient mieux gardées à Clermont qu'à Paris. Un seul de ces titres était une cédule de 85.000 livres tournois sur le Trésor, correctement revêtue du sceau royal. Louis Chauchat la cacha d'abord dans son hôtel que défendait une véritable garnison de gens à son service ; mais quand il fut instruit par son beau-frère des poursuites criminelles que la nouvelle cour méditait contre lui (février 1328), il jugea prudent de sortir le coffre-fort de sa demeure trop exposée aux perquisitions et de le transporter dans la maison d'un de ses parents et voisins, Jean Baubière, bourgeois de Clermont ; ce qu'il fit pendant la nuit.

Quelques jours après, l'ordre d'arrestation de toute la famille arrivait au bailli d'Auvergne. Louis ne tenta aucune résistance ; et les nombreux jaloux des Chauchat eurent la satisfaction de voir passer le trésorier, son frère Géraud et leur vieille mère Huguette elle-même, entourés des sergents royaux qui les emmenaient à Riom dans les prisons de la Grosse Tour. Philippe de Valois dépêcha en même temps un conseiller au parlement, l'avoué (maire) de Thérouanne, avec mission de saisir tous les biens de Rémy et d'enquêter sur le recel de ses trésors. Cette saisie entraînait celle des biens de ses associés les Chauchat. Un coffre-fort d'un poids et d'un volume considérables ne se transporte pas dans une ville de province aux ruelles étroites, sans qu'un certain nombre de gens ne s'en aperçoivent ou ne soient dans le secret. Celui des Chauchat

Digitized by Google

fut vite éventé. On trouva bien la huche chez le dépositaire, mais elle était vide. Au moment de leur arrestation, Rémy ou sa femme avaient pu dépêcher un chevaucheur à Clermont à franc étrier, pour les aviser de la saisie immédiate et les frères Chauchat, munis des clés, avaient, pendant la nuit, déménagé les valeurs.

Dans leur premier interrogatoire, ils ne dissimulèrent rien de ces faits à l'avoué de Thérouanne. Conduits dans les prisons de Paris, ils renouvelèrent leurs aveux devant le Grand Conseil chargé d'instruire leur procès à l'extraordinaire (1). Ils prétendirent, ici comme là, qu'ils avaient caché le trésor pour le soustraire aux agents intermédiaires et le remettre entièrement au roi, et ils le remirent, en effet, alors que personne ne connaissait encore ni le contenu du coffre, ni le nouveau lieu où ils avaient transporté et caché les trésors.

En outre du crime de recel, les frères Chauchat, leur mère et leur sœur, avaient à répondre à l'inculpation :

1° De s'être livrés à l'usure ;

2° D'avoir, avec les deniers de Pierre Rémy, c'est-à-dire suivant l'accusation, avec ceux du roi, acheté comptant au-dessous de leur valeur nominale des créances sur le trésor royal qu'ils se faisaient ensuite rembourser par le fisc à leur valeur d'émission ;

3° D'avoir vendu des denrées de Pierre Rémy « hors des foires de Champagne », et néanmoins s'être fait souscrire des « lettres de foire ou de compulsion » comme si

(1) « Ils ouvrirent la huche où ledit dépost estoit et avoient emporté besans où il avoit grant quantité de florins, et sacz où il avoit monnoiez, vessèles, joyaux et lettres, cédules et escript, et entre les autres, une cédule faisant mention de quatre vins et cinq mille livres ; et que ces choses par eulx prises ils avoient emporté en leur maison, ou là ou il leur peust estre tenu et gardé ; et ycelles avoient recélé, et remis à notre amé et féal l'advoué de Thérouanne envoyé par delà par nous, pour penre les biens dudit feu Pierres (Rémy) et à nostre baillif d'Auvergne .» Etc... (Arch. nat. JJ. n° 212, f. 243.)

Digitized by Google

les marchandises avaient été réellement vendues en foire ; ce qui était prohibé par les ordonnances (1) ;

4° D'avoir, avec Pierre Rémy, soustrait 50.000 livres au préjudice du trésor royal et recelé les richesses mobilières du chef de la société.

Pour ce qui est de l'usure, il faut s'entendre. Il n'y avait alors que l'Eglise, éternelle protectrice du peuple, à proscrire le prêt à intérêt, parce qu'elle ne voyait dans le prêt qu'un service rendu par le riche au pauvre (2) ; encore a-t-on cité le 4e concile de Latran (1215) qui le tolère chez les juifs, et ne l'interdit que si « l'usure est immodérée ». Les chrétiens éludaient assez facilement ces défenses dans la pratique par la combinaison de divers contrats que les canons n'interdisaient pas (3). Dans l'ordre civil, le prêt à intérêt était de droit public au moyen âge dans toute l'Europe.

Le taux courant et licite de l'intérêt en foires de Champagne est de 20 °/₀ en matière commerciale à la fin du règne de Philippe le Bel, aux termes de son ordonnance rendue à l'abbaye de Maubuisson, au mois de juillet 1311, qui fut lue dans toutes les églises du royaume et publiée à son de trompe dans tous les bailliages royaux et dans les assises seigneuriales (art. 1) [4] ; et le taux légal des avances pour change en foire était de 2,50 °/₀ d'une foire à une autre, ce qui pouvait arriver à 15 °/₀, vu que ces foires étaient au nombre de six. Une ordonnance de Louis le Hutin du 9 juillet 1315 avait même reconnu aux marchands italiens le droit de stipuler entre eux n'importe quel taux, dans n'importe quel contrat (5), édit bien

(1) Arch. nat. JJ. 212, f. 343.

(2) Il en est resté dans nos codes que le prêt est présumé gratuit, s'il n'y a point de stipulation expresse du contraire.

(3) Notamment le gage, la vente à pacte de rachat, la convention d'indemnité pour cause de retard dans le remboursement. Ces intérêts moratoires *pro recompensatione damnorum* sont souvent de 10 °/₀ par chaque période de délai, soit 60 °/₀ par an, à la fin du XIIIe siècle, s'il en faut croire Mathieu Paris. (*Hist. major Anglorum.* — Cf. Troplong. *Du Prêt*, *préf. 119.*)

(4 et 5) Art. 1 et 2. Pour ne pas se mettre trop ouvertement en conflit avec l'Eglise, Philippe dit bien, dans le préambule de son ordonnance,

Digitized by Google

impolitique puisqu'il constituait une cause d'infériorité pour nos nationaux. Aussi les marchands français ne se firent-ils pas scrupule de s'associer aux étrangers pour bénéficier chez nous de leurs privilèges. On ne tarda guère à l'abroger.

On voit quelle latitude avaient les banquiers et les marchands pour faire fructifier leurs capitaux en foires de Champagne sans avoir affaire aux sergents royaux. Aucun fait précis de prêt à un taux immodéré pour ce temps où les espèces étaient rares, n'a été prouvé ou même articulé contre la famille Chauchat. Le Grand Conseil n'attacha, du reste, aucune importance au grief d'usure ; il n'en est même plus question à la fin du procès. Ses membres savaient bien que, s'il avait fallu punir de la confiscation tous les marchands outrepassant la stricte loi canonique, les foires de Champagne et d'ailleurs eussent été changées en un désert.

Le second chef, achat de valeurs du Trésor au-dessous du pair, n'était qu'un simple manquement professionnel. Une ordonnance du Conseil rendue à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre 1319 punissait de la confiscation du bénéfice réalisé toute personne non fonctionnaire royal qui achèterait des obligations du Trésor au-dessous

qu'il interdit toutes « usures deffendues de Dieu, par les Saints Pères et nos antécesseurs » ; mais il ne déclare punissables dans le texte que les « usures trop griez » et il explique que les usures réputées « graves » et punies de « peines de corps et de biens » sont les intérêts perçus « *outre un denier la livre pour semaine, quatre deniers pour le mois, et quatre sols pour l'année* ». (Isambert. *Rec. des anc. lois franç.*, III, 12 et 13. — *Ordonn. des rois de France*, I, p. 484.) — Il est vrai que les canonistes blâmèrent cette ordonnance. Philippe le Bel s'en plaint d'une manière assez vive dans une ordonnance explicative de la première donnée à Poissy le 8 décembre 1312. Il y déclare de nouveau n'approuver aucune usure quelconque, mais vouloir punir de peines effectives de corps et de biens les prêteurs percevant un taux supérieur à celui qu'il a fixé, c'est-à-dire 20 %. Il distingue, en un mot, dans ses ordonnances, la *petite usure* péché contre la loi divine non punie par la loi civile et la grosse usure seule réprimée par la justice temporelle. (*Loc. cit.* et Isambert. *Op. cit.*, III, 27.) — Le taux légal de 20 % fut maintenu en 1332 par une ordonnance de Philippe de Valois. (*Ordonn. des rois de France*, II, 83.) — Voir aussi : Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne*, II, p. 106 et suiv. — Troplong. *Les Contrats. Prêt à intérêts.*

Digitized by Google

de leur valeur nominale ; et de la confiscation du prix entier de l'achat tout receveur ou officier du roi qui en achèterait dans ces conditions (1). Mais alors, comme aujourd'hui, le papier d'état n'obtenait que le cours qu'il méritait ; et il était de l'intérêt des créanciers du Trésor de pouvoir réaliser leurs titres quand ils éprouvaient des besoins d'argent. Jamais l'ancienne France ne connut de période plus prospère que celle écoulée du règne de saint Louis jusqu'à la peste noire de 1349. Il s'ensuivit un développement dans les transactions de toutes sortes et un mouvement d'argent jusqu'alors inconnu, à partir surtout du règne de Philippe le Bel. La législation financière, en retard sur les faits, en était encore aux tâtonnements. On conçoit que la haute banque du temps ne pouvait se faire à l'idée du cours forcé pour une valeur jugée aléatoire ; à un Louis Chauchat, nourri par ses relations avec les florentins dans des principes économiques plus justes que ceux des barons du Grand Conseil, il était difficile de faire comprendre qu'il fût répréhensible même au point de vue de la morale la plus sévère, de traiter une créance à terme sur le Trésor autrement que comme une marchandise. On n'argua contre lui de l'emploi d'aucune manœuvre dolosive ou violente pour extorquer les obligations acquises, ou pour opérer, en grand, comme les syndicats d'accapareurs et les trusts financiers de notre époque, des fluctuations générales autant que factices dans les cours, de manière à faire passer, par une sorte de brigandage presque toujours impuni, l'argent du public trompé dans la poche de quelques milliardaires.

Le troisième chef n'avait pas plus de gravité. Seulement, la Champagne et la Brie venant d'être réunies à la Couronne, le gouvernement avait intérêt à maintenir les

(1) Disposition annexée à la fin de l'ordonnance de Philippe le Long, datée de Pontoise le 18 juillet 1318. (Isambert. *Op. cit.*, III. 171.) Géraud Gayte siégeait au Conseil le jour où cette décision fut prise.

Digitized by Google

produits de leurs foires dont il affermait le monopole et que menaçait fortement la concurrence d'autres foires. Afin d'y maintenir le concours des marchands, on avait entouré les lettres de foire qu'on y souscrivait de privilèges particuliers assurant le paiement des traites par voie d'exécution sommaire de même que les différends nés dans les foires et les délits qui s'y commettaient étaient jugés sur procédure sommaire par un tribunal particulier analogue à nos tribunaux de commerce. Il arrivait souvent que des marchands dataient, d'un consentement commun, leurs billets de telle ou telle foire de Champagne bien qu'ils eussent été souscrits en un autre lieu, pour s'assurer le bénéfice de la procédure sommaire et les garanties des causes de foire; des banquiers ne consentaient à prêter leur argent que sous cette condition acceptée par le débiteur. Pour combattre cet abus, Philippe le Bel avait édicté au mois de juillet 1311 la peine du faux contre tout créancier faisant dater des foires de Champagne, des lettres de change ou de prêt souscrites hors de ces foires (1). Dans la pratique, le débiteur pressé par des échéances consentait volontiers à souscrire des lettres de cette sorte, de même qu'aujourd'hui des non-commerçants souscrivent des lettres de change censées valeur reçue en marchandises, bien qu'il n'y ait que de l'argent livré, à la seule fin d'assurer au créancier les avantages de la compétence des tribunaux de commerce. La morale ni la loi de nos jours

(1) Art. 6 de cette ordonnance. (Isambert. *Op. cit.*, III, 11.) Cette ordonnance resta à peu près lettre morte. Elle n'eut guère qu'un caractère comminatoire en faveur des foires de Champagne. Tout récemment (mai 1327) le roi avait eu recours à des procédés différents. Il avait enjoint aux marchands étrangers de fréquenter les foires de Champagne à peine d'expulsion du royaume; à toutes les compagnies même françaises d'avoir une maison ès-foires de Champagne ou à Nîmes, sauf ceux de leurs membres exerçant un autre état, ou mariés, établis et possessionnés en d'autres lieux de France; mais à ceux-là il interdisait de pratiquer le prêt à intérêt dans leur pays (art. 7). [Isambert, III, 326. *Ordonn. du Louvre*, I, 800.] — Du moins était-ce là des mesures de police, sévères peut-être, mais moins déraisonnables que la peine du faux infligée à un acte à qui manquait l'intention criminelle pour constituer un véritable faux.

Digitized by Google

ne trouvent rien à redire à l'emploi d'un procédé qui, tout compte fait, étend le crédit des débiteurs. Louis Chauchat avait, comme tous ses confrères, violé un règlement, rien de plus.

Dans ces divers griefs, il n'y avait pas de quoi fouetter un juif.

Mais la quatrième accusation avait un tout autre poids; elle pouvait entraîner la peine capitale, Rémy avait fait souscrire au roi une obligation de 50.000 livres au profit de ses beaux-frères et de sa belle-mère, bien que ceux-ci, disait le procureur général, n'en eussent pas fourni réellement les fonds (1). Le Grand Conseil, devant qui comparurent les accusés, était composé de R. de Brienne comte de Beaumont, de Miles de Noyers chancelier du royaume, des trésoriers de la Couronne et de quelques autres membres. Les Chauchat reconnurent devant eux, dès leur premier interrogatoire, qu'ils avaient touché 30.000 livres à compte sur l'obligation de 50.000. On leur fit signer immédiatement de leur sceau cette reconnaissance dont les livres de Pierre Rémy ne portaient point la trace (2). Et l'empressement que l'on mit à leur faire quittancer ce paiement laisse supposer que les gens du roi n'étaient pas bien sûrs que l'obligation de 50.000 livres ne fût pas une simple ouverture de crédit. D'ailleurs les Chauchat avaient, comme associés, une part légitime dans les capitaux de la compagnie dont leur beau-frère était le chef et d'après ce que l'on connaît de leur fortune, la somme de 30.000 livres n'offrait rien d'excessif.

Il n'y eut de bien établi, en résumé, que le recel momentané du fameux coffre-fort contenant une partie de leur fortune personnelle, et des délits relatifs à l'agiotage.

Le procureur général n'en requit pas moins la confis-

(1) « Item, que ledit Pierre (Rémy) avoit fait faire fautement une lettre contenant que nostre très cher seigneur le roi Charles devoit 50.000 livres ausdits mère et frères. » (*Arch. nat. JJ. 65. n° 212, f. 143.*)

(2) Même document.

Digitized by Google

cation de tous leurs biens, but évidemment poursuivi avant tout autre. Il conclut, en outre, à la peine de mort contre les deux frères Chauchat (1); ce qui était une réédition malheureuse des procès Gayte et Marigny (2). Leurs avocats firent valoir que, sans leurs aveux, on n'eut jamais connu la réception des 30.000 livres; ni les joyaux, ni les trésors de Rémy, s'ils ne les avaient restitués spontanément. De puissantes protections intervinrent. Philippe de Valois se laissa toucher par le souvenir du fidèle trésorier Géraud Chauchat; par celui des deux victimes sacrifiées en si peu de temps dans un même groupe. Il signa donc à Paris, le 28 juillet 1328, trois mois après l'exécution de Rémy, des lettres de rémission en faveur des quatre accusés.

On voudrait voir dans cette grâce l'unique effet de la clémence royale. Elle ne fut certes pas gratuite. Heureusement pour eux, les Chauchat eurent encore assez de crédit pour verser comptant 10.000 livres à titre d'amende au fisc (3), en outre de l'engagement de payer tout ce dont les comptes de la déconfiture de Rémy pourrait les constituer débiteurs. Quant aux innombrables tributs qu'il leur fallut payer sous forme de cautions de liberté provisoire qui ne leur furent pas rendues, de gratifications aux subalternes de la chancellerie, de cadeaux aux nou-

(1) « A fin de confirmation des biens, et que du corps feust fait raison. » (*Ibid.*)

(2) Marigny avait été accusé de pire : d'avoir dérobé le trésor du Louvre à la mort de Philippe le Bel; de s'être laissé corrompre pour conseiller au roi de renoncer à la guerre de Flandre; d'avoir conseillé la taille; d'avoir détourné 30.000 livres sur les deniers envoyés par le roi au pape; d'avoir reçu du roi 50.000 livres sans cause; d'avoir trompé le roi sur l'évaluation des terres; disposé des offices, etc.

(3) Arch. nat., JJ. 212, f. 143. Rubrique du document : « *Quitatio facta Ludovico et Geraut Chauchat de eo quod imponebatur eis habuisse claves, aperuisse arcas, et accepisse magnam quantitatem pecunie Petri Remigii, et omnia hec revelasse, cum quibusdam falsitatibus et aliis hic expressis.* » Cf. ms. Crouset, copies du Trésor des Chartes, dossier *Rémissions*, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

veaux favoris de la cour, personne ne pourra jamais les chiffrer.

Ce prix du sang fut donc, une fois de plus, débattu et fixé par une transaction ; ce fut un marché plus qu'une grâce, un « traité », suivant l'expression du roi lui-même : « Et comme, ceste journée pendant, aucunz des amis des diz mère et frères avoit servis nos prédécesseurs et leurs biens géris loioment et grandement, et que nous devons aler avec euls miséricordieusement, et nous aient supplié que nous voussissions descendre à aucun traitié gracieux avec euls ; Nous, qui toujours voulons miséricorde accomplir, avons commandé aux dessus diz depputez à traitier et accordé gracieusement avec les diz frères, *considéré le bon service doudit feu Géraut Chauchat leur père*... Par la teneur de ces lettres... quittons les dis mère et frères et leurs hoirs à toujours... sauf à nous tout ce qui porroit estre trouvé par bon compte qu'il nous porroit devoir de ce qu'ils ont eu doudit feu Pierre Rémy *par marchandise, par compaignie*, ou pour autre manière... Donné à Paris lan de grâce mil CCC vent et huit ou mois de juillet. »

Ces lettres, impossibles à citer entièrement, à cause des redondances fastidieuses d'une chancellerie qui a perdu l'admirable et claire concision du XIIIe siècle, constatent le versement comptant des 10.000 livres tournois qui sauvèrent les Chauchat autant que la mémoire paternelle. Elles réservent le recours de l'Etat pour tous les bénéfices qu'ils pourraient avoir tirés de leur association commerciale avec Rémy, indépendamment de l'obligation de 85.000 livres par eux remise à justice. Elles ordonnent la cessation des poursuites criminelles et l'établissement d'un compte général entre le Trésor et la compagnie Rémy-Chauchat, dont elles prouvent, une fois de plus, la continuation jusqu'à l'arrestation de son chef.

Il n'y est point question de la pauvre « Chauchette »,

Digitized by Google

comme on l'appelait à la cour de Charles le Bel (1), parce qu'on fit avec elle un traité particulier le mois suivant. Les négociateurs de ces deux traités furent, du côté des Chauchat, les mêmes personnages, Mathieu Gayte seigneur du Crest, Jean Dalmas, cousin des Chauchat (2) et Bernard de Riom, tous de Clermont. Et c'est un signe du temps de voir choisir d'un côté et si bien écouter de l'autre le frère du torturé de 1322, plaidant la cause du pendu de 1328 (3).

Blanche Chauchat était poursuivie à part, sous accusation de détournement des trésors de son mari. Elle sauva sa vie et son honneur, mais eut infiniment de peine à sauver une partie de sa fortune personnelle (4). Par une convention signée à Paris, au mois d'août 1328, sous la forme d'une seconde lettre de rémission (5), le roi consentait à lui laisser la jouissance des biens donnés à son mari par le comte de Flandre et de Nevers, à savoir les seigneuries de Châteauneuf et de Cunçy, en Nivernais, la moitié de la baronie du Croc en Limousin, celle de Saint-Aignan, achetées avec sa dot, sauf retour à la couronne après son décès, si son fils Pierre Rémy venait à mourir mineur, intestat ou sans postérité légitime. La Chauchette s'engagea à restituer au Trésor toutes les

(1) Arch. nat., JJ. 222, p. 126.

(2) Frère de Béatrix femme de Géraud III Chauchat. Il était quelque temps après chanoine du chapitre cathédral.

(3) Arch. nat., *loc. cit.*

(4) « Cum Blanchia, relicta Petri Remigii, nobis humiliter supplicavit et super eo quod dicebat dicto Petro Remigio, tempore contracti matrimonii inter ipsos, tam per ipsam Blanchiam quam per Huggam matrem, Ludovicum et Geraldum fratres ejus assignatam et solutam fuisse dicto Petro dotem... gentibus nostris dicentibus et pretendentibus nomine nostro... quod omnia nobis confiscata propter delicta dicti Petri et sententiam latam et executam contra eum, et cum nullum jus in ei dictis matri et filiæ competebat, et affirmantibus quod dictus Petrus ex administrationibus publicis quod geruerat nobis erat obnoxius longe in majoribus summis pecunie, quod forent illa de bonis ipsius, propter ejus delicta et demerita provenerent, etc... » (Arch. nat., JJ. 65, n° 188, f. 127.)

(5) *Histoire de la France, etc.*, IV, 365.

Digitized by Google

pierreries de son époux que le procès pendant prouverait avoir été recélées par elle. Philippe de Valois subordonnait encore la validité de cet arrangement à l'hypothèse où l'enquête démontrerait qu'elle n'avait pas diverti plus de 100 livres de la succession de son mari. Ainsi était-il arrivé, treize ans avant, à la veuve d'Enguerrand de Marigny, arrêtée, poursuivie, persécutée, et finalement reconnue innocente.

§ 7. — Le partage des dépouilles.

Henri Martin n'a pas connu les documents originaux quand il a dit : « La riche dépouille de Pierre Rémi entra tout entière dans les coffres royaux, car Philippe était déjà roi. » Cela est à peu près vrai pour les titres et valeurs mobilières de Rémy ; mais pour ses immeubles, les archives nationales ne contiennent pas moins d'une trentaine d'actes relatifs aux distributions qu'en fit le roi aux personnes de son entourage (1). Elles paraissent même avoir été faites d'une manière plus judicieuse que dans les curées qui terminaient d'ordinaire ces sortes de chasse aux financiers. Philippe de Valois en use pour payer les dettes du Trésor aux Angoesselli de Plaisance (2), aux membres de la compagnie lombarde des Dulsani (3), à celle des Caucinelli, ces anciens maîtres de la monnaie de Riom, à qui Charles le Bel devait 8.000 l. à sa mort

(1) Le plus grand nombre se fit du mois de juin 1328 au mois de juillet 1329. Nous en avons huit au moins de janvier 1330 au mois de février 1337 (n. st.).

(2) En décembre 1328, avec les immeubles de Troyes et de Provins. (*N. Nat.* JJ. 65 B, nos 66 et 142.)

(3) En biens près d'Argenteuil. Acte de décembre 1328 (JJ. 65 B, no 2). Le singulier nom de Douxsaint, resté à une famille de Basse-Auvergne où on le retrouve au cours des siècles suivants, notamment à Maringues pendant les guerres de religion. Ces Douxsaint étaient calvinistes et vraisemblablement étrangers.

Digitized by Google

(1). Il rendit à son parent Charles d'Evreux, comte d'Etampes, les seigneuries importantes que ce prince avait données à Rémy (2) ; et il agit de même pour Louis, comte de Flandre et de Nevers (3) ; leurs dons avaient été sans doute un peu forcés. Le comte de Boulogne et d'Auvergne reçut peu de choses (4) ; il n'avait pas eu à se plaindre personnellement des Chauchat. On ne peut accuser les gens des comptes d'avoir trop exploité non plus la situation (5). Parmi les hauts fonctionnaires, seuls Guillaume maréchal de Champagne (6), et Gilles de Soyecourt grand échanson de France (7) furent largement gratifiés, peut-être faut-il dire indemnisés, car la Société Rémy-Chauchat eut de grands intérêts et, partant, des occasions d'abus dans le gouvernement de l'un et dans le service des denrées de l'hôtel relevant de l'autre. Rémy n'avait pas molesté les églises ; le don des maison et terre de Vaux fait par Philippe de Valois au prieuré de la Saussaye est, dit-il lui-même, le paiement de 3.714 livres qu'il lui doit (8) ; un léger don à l'abbaye de Louroux n'a pas non plus de caractère se rapportant à la compagnie (9). Viennent ensuite des gratifications aux officiers de la maison du roi, à Jean d'Andresel son chambellan (10), à Jeannot d'Alençon valet

(1) Ils eurent notamment la maison de la rue Vieille-du-Temple, à Paris. Juillet 1329. (*Ib.*, 66, n° 66.)

(2) Chamoy, Sancy, Gonnay, Fontenelle pour 514 livres de rente, plus Montglas, Valles et Villiers. Acte de juin 1328. (*Ib.* JJ., 166, n° 5.)

(3) Janvier 1329. (*Ib.*, 65 B, n° 2.)

(4) Octobre 1330. (*Ib.*, 66, n° 487.)

(5) Seul Guy Chévrier, maître des comptes, reçoit la « maison de la Forêt dans la châtellenie de Bourbon. (*Ib.*, 66, n° 37.)

(6) Biens dans dix localités des environs de Paris, dont Rueil, Mont-Valérien, Buzenval. Acte de juillet 1328. *Ib.*, 65 A, n° 233, p. 155 verso.)

(7) Il eut notamment le château et la haute justice de Montigny avec 400 livrées de terres. Acte de juillet 1328. (*Ib.*, 65 A., n°s 194 et 216). — Roger de Hangest reçut seulement 100 liv. de rentes à prendre sur Jouy-sur-Morin. (*Ib.*, n° 144.)

(8) A. Nat. K. 42, n° 2, 30 juin 1328.

(9) *Ib.* JJ., 66, n° 20.

(10) Un petit bois dans le bailliage de Sens. (*Ib.*, 66, n° 582). Juin 1321.)

Digitized by Google

de ses nappes (1), à Perrot de Chaumes « barbier et valet du roi » (2), à Raymondin son huissier de salle (3). Quelques gratifications aux gens de la maison de la reine, à Robin son sommelier (4), à Etienne Samois son maître queux (5). L'hôtel que Rémy avait acheté à Riom fut donné à Henri d'Isserpent, maître de l'hôtel de la reine (6). En définitive, rien qui dépasse la mesure des libéralités courantes dans la maison royale. Le contraste est frappant avec les folles et capricieuses prodigalités que l'on vit accomplir en des cas analogues par Jean de Berry dans le même siècle, ou par la cour après la confiscation des biens de Jacques Cœur au siècle suivant.

Philippe de Valois se montra généreux et se conduisit vraiment en roi pour Jean Rémy, le fils aîné du ministre coupable. Contre l'avis de ses conseillers des Comptes, il lui rendit l'hôtel qu'habitait son père à Paris, clos du Vieux-Cimetière, sa résidence rurale de Villeneuve-Guyard, la seigneurie d'Ablon, une autre encore, *Chi-*

(1) Trois « maisonnettes » à Paris. (*Ib.*, 66, n° 463.)

(2) La maison de Melun dite maison du château. Juillet 1329. (*Ib.*, 66, n° 20.)

(3) Quelques biens dans le bailliage de Sens. Juin 1328. (*Ib.*, 65 A, n° 145.)

(4) Une maison à Paris, mars 1331 [n. st.]. (*Ib.*, 66, n° 71.)

(5) Terres et bois à Bray, Vieux-Champagne et environs, en prévôté de Bray. Janvier 1335. (*Ib.*, 66, n° 1208.)

(6) « *Donatio cujusdam domus quæ fuit Petri Remigii siti apud Riom in Alvernia date domino Henrico de Serpenta militi.* — Philippe... savoir faisons que, en considération des bons services que notre amé Henri de Serpent, mestre de l'ostel de nostre chière compaigne la Reyne... nous avons donné et donnons... au dit Henry... une maison assise à Riom en Auvergne, laquelle fu Pierre Rémi jadis trésorier de France, et l'acheta des hoirs de Guillaume Chapus, et nous est venue du dit Pierre pour certaines debtes desquelles il estoit tenus à nous, et pour autres causes. Donné à Saint-Tibéri, lan de grâce mil CCC trente-cinq ou mois de janvier. » (Arch. nat. JJ. 65, n° 233, p. 101, v°.) — Ce personnage, des seigneurs d'Isserpent en Bourbonnais, parent des Mercœurs seigneurs de Gerzat, petit-neveu de Pierre d'Isserpent abbé de Mozat, en 1257, fut le père de Philippe d'Isserpent grand bailli d'Auvergne en 1365, et « l'un des meilleurs chevaliers du royaume » au témoignage du duc de Bourbon Louis II le Bon qui s'y connaissait. (Chazaud. *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 14.)

Digitized by Google

giacum, que je ne sais où placer (1). Simon de Broyes et Jacques Basin, ses conseillers, chargés par lui de procéder à la vente des biens confisqués sur Pierre Rémy dans les bailliages de Sens, Troyes et Meaux, ayant tenu à ne faire aucune exception, Philippe autorisa Jean Rémy à enchérir quelques-uns de ces biens, ce qu'il fit et les commissaires le mirent en possession de ceux qui lui furent adjugés (2). Naturellement le scandale du procès paternel ne permit pas de lui laisser sa charge de trésorier des guerres ; il le rejeta pour un moment dans l'obscurité. Mais cette disgrâce n'eut qu'un temps et il retrouva la faveur de Philippe de Valois. On le revoit lui ou son fils sous le nom de « Jean de Rémy » avec le titre de maître des comptes sous le règne de Charles V. Ce prince lui accordait, au mois de janvier 1369 (n. st.), la ratification de l'achat qu'il avait fait d'une partie des biens paternels (3). Le seul fait qu'il eut besoin de cette ratification dénote que quarante ans n'avaient pas suffi à étouffer le tragique souvenir de leur origine. A la génération suivante, Jeannet de Rémy, dit également par diminutif Jean de Rémichon, était encore maître des comptes le 14 février 1379 (4). Ainsi les pires déboires ne parvenaient pas à détourner de la finance ces familles de financiers.

A Pierre Rémy ne s'attachent pas les mêmes sympathies qu'à ses deux prédécesseurs ; ses mains étaient moins pures. Assurément, s'il eût vécu à notre époque humanitaire, on ne l'eût ni électrocuté à New-York, ni guillotiné à Paris ; mais au temps où il eut à gérer les

(1) Octobre 1328. (*Ib.*, Arch. nat., 65 B, 159). L'hôtel de Paris fut revendu à Hugues Aubert, bourgeois de Paris.

(2) Mandement royal de mise en vente, 10 août 1328. (*Ib.*, 66, n° 602.) Autorisation royale à Jean Rémy de prendre part aux enchères, 9 novembre suivant. (*Ibid.*) Fut mis en possession des biens à lui adjugés au mois d'octobre 1331. (*Ib.*)

(3) Arch. nat. J. 1206, n° 5.

(4) *Jannetus de Remis, laycus, magister in camera compotorum.* (Bibl. nat. nouv. acquis, vol. 1284, f. 3.) — Léopold Delisle. *Mandements de Charles V. Préface*, p. X. Ne s'agirait-il pas de Jeannet de Reims ?

Digitized by Google

finances du royaume, le mécanisme administratif était si primitif, les facilités de détournement si grandes, les tentations si quotidiennes, que la rigueur dans la répression devenait un remède nécessaire. Il ne fut pas non plus uniquement victime de la barbarie et de la cupidité; la haute moralité du moyen âge considérait le fait de détourner l'argent du roi, au moment où il en avait besoin pour la guerre, comme une véritable trahison exigeant la peine capitale. Cette trahison-là, Rémy, au moment de comparaître devant Dieu, a reconnu l'avoir commise. Il n'a trouvé ni chez nos historiens, ni chez les chroniqueurs, ni chez ses contemporains, personne pour l'innocenter. Il aurait pu être la gloire des Chauchat, il en fut le mauvais génie.

(A suivre) MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

INAUGURATION DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS

de MM. les Doyens Olleris et des Essarts

à la Faculté des Lettres

Dans le vestibule de la Faculté ont été placées deux plaques de marbre rouge encadrées de chêne. L'une d'elles porte l'inscription suivante :

ALEXANDRE OLLERIS
1808 — 1895
PROFESSEUR D'HISTOIRE
ET DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES
1854 — 1868

—

Les œuvres de Gerbert
1867

On lit sur la seconde :

EMMANUEL DES ESSARTS
1839 — 1909
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE
1874 — 1909
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES
1892 — 1907

Poésies Parisiennes, 1862.
Les Elévations, 1865.
Les Voyages de l'Esprit, 1867.
Les Poèmes de la Révolution, 1869.
Portraits de Maitres, 1888.

L'inauguration de ces monuments a eu lieu le dimanche 26 novembre 1911, en présence de Mme des Essarts et de sa famille et d'un grand nombre d'amis du regretté doyen.

Digitized by Google

M. Desdevises du Dezert, doyen de la Faculté, a prononcé le discours suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Les anciens suspendaient aux colonnes de leurs atriums des boucliers votifs qui rappelaient les victoires gagnées par les ancêtres ; soucieux, comme ils le furent, de nos traditions et de notre honneur, nous avons voulu rappeler à l'entrée de cette maison d'étude, la mémoire des deux hommes qui ont présidé avec le plus d'éclat à son développement.

» M. Alexandre Olleris, premier doyen de notre Faculté des Lettres, y a enseigné l'histoire pendant quatorze ans et a laissé à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une haute intelligence et d'un très noble caractère. Tout ce que l'éducation classique peut ajouter à la solidité naturelle de l'esprit et à la justesse du jugement se retrouvait en cet érudit robuste et simple, qu'un philosophe de l'époque antonine eût avoué comme collègue. Possédant à fond les langues anciennes, capable d'expliquer Pindare à livre ouvert et de suppléer aux examens de licence ses collègues de littérature ancienne et de littérature française, il voyait dans l'histoire une grande école de philosophie et s'appliquait, avec une conscience qui ne se démentit jamais, à mettre en relief la grandeur morale des batailles livrées par les hommes pour conquérir la liberté ou la vérité. Vivant à une époque où la parole libre était bien vite suspecte, il ne semblait pas soupçonner qu'il pût y avoir le moindre inconvénient à exprimer franchement sa pensée ; il disait la sienne tout entière, sans ambages, sans réticences, il la présentait aussi nette, aussi précise, parfois aussi tranchante qu'il la concevait ; tant pis pour qui s'en effrayait.

» La vie d'un professeur de Faculté était alors ce qu'il voulait la faire : une conférence d'explication pour de rares candidats à la licence, un cours public d'une heure, et c'était tout. C'était la liberté hellénique, comme aux jardins d'Académus. La causerie et la flânerie étaient encore de mode à Clermont ; les jeunes ombrages du Jardin Lecoq, les majestueux châtaigniers de Royat, les noyers touffus de Boisséjour, assistaient à de doctes controverses entre collègues, et ces hommes de mœurs simples et d'esprit libre se consolaient des misères du temps en lisant Tacite et Juvénal. M. Olleris goûtait profondément cette paix élyséenne ; nous avons eu entre les mains sa notice individuelle, et à l'article : vœux du professeur, nous avons lu cette phrase d'un tour antique : « Est content de sa situation et ne demande rien. » Il n'était cependant pas homme à se contenter de sa besogne officielle ; travailleur émé-

Digitized by Google

rite, il se donna une vaste tâche et la choisit longue et difficile entre toutes. Un Auvergnat du xe siècle, Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, acquit une telle réputation de science qu'il avait, disait-on, donné son âme au diable pour obtenir un savoir surhumain. M. Olleris voulut donner aux savants une édition complète des œuvres de Gerbert, et son travail fut jugé assez remarquable pour que l'Institut lui décernât la plus haute de ses récompenses, « le Grand Prix Gobert ».

» L'effort avait été si considérable et si prolongé que M. Olleris, fatigué, abandonna l'enseignement. Sitôt qu'il eut atteint l'âge légal, il prit sa retraite, et vécut encore vingt ans à Paris, d'une vie intelligente et studieuse, que les soins d'une compagne digne de lui rendirent douce jusqu'à la fin, en dépit des infirmités de la vieillesse. J'ai eu l'honneur de connaître Mme Olleris, et je me rappelle encore de quel ton inimitable elle me dit : « Vous êtes un jeune, Monsieur, et vous êtes sans doute un indulgent ? — Hélas ! Madame, vous l'avez dit ! »

» M. des Essarts, lui aussi, fut un jeune, et un indulgent, mais quelques différences d'esprit et de caractère qu'il y ait eu entre ces deux hommes, ils ont l'un et l'autre un droit égal à notre respect et à notre sympathie. Ils représentent chacun un côté de la pensée antique et de l'âme humaine. Tandis que la forte discipline romaine avait donné à M. Olleris le culte de la logique et de la règle, la fantaisie hellénique et la grâce athénienne avaient séduit M. des Essarts ; le premier avait eu raison de se faire historien, comme le second eut raison de se faire poète, et, comme je veux emprunter à l'historien toute sa franchise, je dirai que ce fut le poète qui prit pour lui la meilleure part.

» La poésie était pour M. des Essarts une véritable religion ; c'est du point de vue poétique qu'il voyait le monde et qu'il considérait la vie. Les épreuves universitaires ne furent qu'un jeu pour ce jeune homme à l'imagination ardente, au talent si souple et si délié. Il porta son enthousiasme dans son enseignement, il fit de ses cours de délicieuses leçons d'esthétique ; ses livres en prose s'ingénient à mettre en relief le talent des autres, avec le même soin que la plupart des critiques apportent à diminuer l'œuvre d'autrui ; ses poèmes, d'un travail serré et précieux, charment le lecteur par l'entrain et l'optimisme vaillant qui s'en dégagent. M. des Essarts a chanté la vie et l'action. Il a cru, suivant une formule célèbre, « que la vie était bonne et valait d'être vécue », mais il ne s'est pas laissé éblouir par de vains mirages, il a voulu vivre pour le beau et pour le bien, il a servi de toute son âme les nobles idées et les bonnes causes, et il leur est resté fidèle. Il a trouvé sa

Digitized by Google

récompense dans l'estime de tous, dans l'affection profonde que lui vouèrent ses collègues et ses élèves. Quand cet idéaliste eut été touché par le deuil le plus cruel qui puisse atteindre un père, ce furent encore les Lettres qui le consolèrent, mais elles ne purent le guérir, son front se voila de tristesse et quand la mort s'annonça, il lui sourit comme il avait jadis souri à la vie. La fin du poète indulgent fut aussi paisible, aussi confiante, anssi sereine que l'avait été celle de l'austère historien.

» C'est que tous deux avaient tiré de l'étude des Lettres le don exquis de la mesure, le sentiment profond de l'insignifiance des choses, la soumission stoïcienne aux lois de la nature. C'est aussi qu'à la sagesse antique s'ajoutait chez eux toute la vertu de l'idéal chrétien. Ils savaient qu'il y a quelque chose de divin chez l'homme, mais ils savaient aussi que ce n'est pas l'homme qui l'y a mis.

» Tels sont les deux ancêtres dont nous avons inscrit les noms au seuil de notre maison. Nous remercions de tout cœur le département, la cité, et tous ceux qui nous ont aidés à réaliser notre désir. Les sachant modestes autant qu'ils furent savants et spirituels, nous n'avons voulu graver ici que les noms et les titres des œuvres de ces deux maitres, mais chaque année le prix des Essarts, décerné au plus laborieux et au plus méritant de nos disciples, rappellera à tous le poète délicat qui enseigna pendant trente-cinq ans à la Faculté, et dont le souvenir persiste dans le cœur de tous ses amis comme un parfum chaque jour plus subtil et plus doux. »

M. le Recteur a pris à son tour la parole en ces termes :

« Au nom de l'Université tout entière, je vous remercie, Monsieur le Doyen, vous, vos collègues et les amis que vous avez réunis, pour la touchante initiative que vous avez prise d'honorer par ces plaques de marbre deux des maitres les plus estimés, les plus vénérés de l'Université de Clermont.

» Cette initiative est heureuse à tous égards : elle montre la piété de votre souvenir pour tous ceux qui ont jeté quelque lustre sur la Faculté des Lettres, et ainsi vous avez donné un précieux exemple à la jeunesse qui vous entoure. Vous avez de plus, par là même, rattaché et uni définitivement votre nouvelle demeure au très beau et très fécond passé de la Faculté des Lettres. Enfin vous avez eu la bonne pensée d'associer à votre œuvre les étudiants eux-mêmes en fondant à cette occasion pour récompenser leur travail le prix des Essarts.

» Je n'ai pu connaitre M. Olleris ; malgré ma barbe grise, je n'avais que huit ans lorsqu'il quitta la Faculté des Lettres. Vous

Digitized by Google

avez rendu un juste hommage à cet universitaire d'autrefois, à sa belle culture classique, à son caractère si droit et si ferme ; et je vous ai écouté avec intérêt et profit, car il reste bien peu dans les archives administratives de la pensée et de l'œuvre d'un professeur.

» Le nom d'Olleris me rappelle cependant un souvenir personnel de la vingtième année. C'était dans les petites salles bourrées de livres de l'ancienne Ecole des hautes études : sous la direction éminente de Gabriel Monod, nous étudions à la loupe l'avènement de Hugues Capet. L'austère édition de Gerbert d'Olleris était notre livre de chevet. Depuis, les lettres de Gerbert ont été éditées de façon plus savante sans doute ; mais c'est toujours dans l'édition Olleris qu'il faut aller chercher les autres œuvres d'un des esprits les plus pénétrants et les plus vastes du Moyen âge.

» Quant à des Essarts, vous et moi, nous avons, à l'émouvante cérémonie de Lempdes, tenté de montrer tout ce qu'il a fait pour la Faculté, pour l'Université, pour les Lettres françaises. Vous venez de le redire de si excellente façon, que je ne pourrais que répéter moins bien ce que vous nous avez rappelé avec tout votre cœur. Vous montrez ainsi combien le souvenir de des Essarts est resté vivant ici. Son esprit et sa bonté seront toujours présents à la Faculté des Lettres. Et quant à ses œuvres, plusieurs portent la marque de cette jeunesse séculaire que donne la postérité.

» Je crois répondre à l'intime pensée des deux doyens dont vous avez perpétué le souvenir en faisant le vœu que la Faculté des Lettres puisse en maintenir et en développer avec toute son ardeur le culte dont elle a la charge nécessaire ici, le culte des Lettres qui a toujours été la parure de la France, et qui reste pour la démocratie un devoir essentiel. »

Le prix des Essarts a été décerné pour la première fois. La lauréate a été Mlle Pomel, étudiante en histoire et licenciée ès-lettres, mention histoire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Victor FLEURY. — *Le poète Georges Herwegh* (1817-1875). Paris, 1910. XII-397 pages in-8°.

« Un poète, écrivait l'Allemand Prutz, doit vivre, aimer, souffrir avec sa patrie, dans sa patrie, se laisser coffrer dans une forteresse et tirer la barbe par les argousins, s'il le faut, mais il ne doit pas quitter la terre où il est né, car il courrait le danger de rompre le lien mystérieux de sympathie qui l'unit aux siens, et de cesser d'être, comme l'a voulu Dieu, son Dieu, le Dieu de l'histoire, la bouche sonore et le cœur tumultueux de son peuple. »

Georges Herwegh n'a pas été de cet avis ; il a pensé que s'il se laissait enfermer dans une forteresse prussienne, sa voix sonore ne pourrait plus se faire entendre, et il a pris le chemin de l'exil, quand l'absolutisme prussien lui eut interdit d'habiter plus longtemps sa patrie, mais il est resté fidèle à son idéal, il a gardé pure sa foi dans la liberté et dans la démocratie ; même après les victoires prussiennes, il ne s'est pas incliné devant le vainqueur ; il n'a pas accablé la France vaincue ; il a osé dire, lui poète allemand, que « la France est une religion » et les vainqueurs se sont vengés en organisant contre lui la conspiration du silence, « en proscrivant son nom des anthologies que l'on a mises entre les mains des écoliers, en interdisant ses *Nouvelles Poésies* après sa mort, en conspirant contre sa mémoire, comme par regret de n'avoir pu l'atteindre dans sa gloire et le flétrir suffisamment de son vivant ».

Puisque les Allemands rejettent ce poète libéral et francophile, il était naturel qu'un Français cherchât à lui rendre la justice qui lui est due, et M. Victor Fleury, professeur d'allemand au Lycée B.-Pascal, a obéi à une pensée juste et généreuse en prenant la vie de Georges Herwegh comme sujet de sa thèse de doctorat ès lettres.

Après une étude sur les sources biographiques auxquelles il a puisé, M. Fleury nous raconte en narrateur exact et critique la vie de son héros. Herwegh n'eut pas une existence paisible ni heureuse. Né à Stuttgart, le 31 mai 1817, il était fils d'un restaurateur de cette ville et son enfance fut attristée par la mésintelligence de ses parents. Destiné à la carrière de pasteur, il fut renvoyé du séminaire de Maulbronn comme suspect de libéralisme, songea un moment à faire son droit, puis entra dans le journalisme comme collaborateur à *l'Europa*, sut se faire dispenser du service militaire par grâce royale, traduisit Lamartine en allemand, et gagna la Suisse pour se soustraire à la réincorporation, qu'il avait encourue, en punition d'une altercation très vive avec un officier supérieur dans un bal de la Cour (1839).

En Suisse, il retrouva un ardent républicain, Follen, avec lequel

Digitized by Google

il se lia, et publia l'un de ses principaux ouvrages : *Les Poésies d'un Vivant* (1840-1841). Il vécut alors ses heures les plus glorieuses. Acclamé comme l'un des poètes les plus distingués de l'Allemagne, il faisait l'effet d'un jeune souverain, il entrait botté et éperonné dans l'assemblée des poètes, il prenait la couronne et la plaçait sur sa tête. « Le roi de Prusse lui-même témoigna le désir de le voir, l'accueillit avec bienveillance et lui promit d'être pour lui un loyal ennemi, mais presque au même moment, le ministère prussien interdit la vente en Prusse du journal dont Herwegh allait devenir le principal rédacteur, et le poète osa se plaindre au roi de cette vilenie. Sa lettre ne tarda pas à être publiée par la *Gazette de Leipzig* le 24 décembre 1842, et le poète fut expulsé. Pourchassé de ville en ville par la police prussienne, il ne put même s'arrêter à Dresde, ni à Leipzig : « Puisqu'ils le veulent, écrivait-il, ils sentiront un jour de quoi sont capables les hommes pour qui la liberté est une religion ! » Il n'en fut pas moins obligé de quitter aussi Zurich. Il partit pour l'Italie, où il se lia avec les révolutionnaires. Il vint à Paris où la Révolution de Février le trouva. On sait quel contre-coup elle eut en Allemagne. Que la France eût alors mis son épée au service de la Révolution allemande et l'Allemagne libérale triomphait du despotisme prussien. Michelet sentit ce que la France devait faire ; Lamartine n'en vit rien... Herwegh rentra en Allemagne, se compromit inutilement dans le mouvement libéral, et dut, après la tempête, regagner la Suisse.

Désillusionné, le poète chercha la paix dans le travail et dans les études scientifiques. En 1861, le ministre italien de Sanctis crut pouvoir lui offrir la chaire de Littérature comparée à l'Université de Naples, mais le gouvernement prussien et le gouvernement français protestèrent contre la nomination d'un professeur républicain ; Herwegh resta en Suisse.

Quand s'annonça la fortune politique de Bismark, le poète se déclara contre le ministre et les triomphes de 1866 ne le rendirent pas bismarkien. Il n'était ni du côté de l'Autriche, ni du côté de la Prusse ; l'Autriche lui paraissait trop grasse et la Prusse trop maigre ; il était du côté de la liberté. En 1870, il reprocha aux Allemands leurs violences, leurs injustices, leurs injures. « Ils ne s'aperçoivent pas, disait-il, que leur pire ennemi habite sur les bords de la Sprée. » Et quand le noble poète mourut à Bade, le 7 avril 1875, le poète Stoltze salua sa dépouille mortelle au nom de la démocratie allemande.

Son corps repose en Suisse et non sur cette terre d'empire, dont un Allemand déclarait tout récemment « l'atmosphère irrespirable ».

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

Marcellin BOUDET. — *Le Chevalier juif. Les Maumont.* Riom, Jouvet, 1911, 68 p. in-8°.

Contée avec la science et l'esprit que M. Boudet met à tout ce qu'il touche, l'histoire du noble d'argent, du chevalier juif que fut Pierre de Maumont est des plus délectables. Nous assistons tout d'abord à la naissance d'une famille noble, et les détails qui nous sont donnés ne sont pas tous pour nous donner fort bonne idée du bon vieux temps. En plein règne de saint Louis, nous voyons les gens de Limoges dépouillés de toutes leurs libertés et réduits en servitude par l'astuce et la violence d'un intendant du vicomte, tellement scandaleux que Philippe le Hardi finit par le chasser de sa cour de Parlement, et Arthur de Bretagne de sa ville de Limoges. Le vieux pécheur se retire alors en Auvergne et y continue ses méfaits, aux dépens du baron de Thiers, perdu de dettes et à l'entière merci de l'habile usurier.

Nous voyons à ce propos en quoi consistait à la fin du XIIIe siècle la baronnie de Thiers, nous suivons les manœuvres dolosives de Géraud de Maumont pour en percevoir les revenus, et pour mettre la main sur les terres, nous apprenons comment un arrêt du Parlement de Paris déclara d'office l'interdiction du baron de Thiers et mit sa baronnie sous séquestre, pour le préserver de l'avidité de son créancier.

La grosse fortune amassée par Géraud de Maumont revint après sa mort (1299) à son neveu Pierre de Maumont, qui hérita si bien de la cupidité de son oncle que les Thiernois l'appelèrent bientôt « le chevalier juif ». Expulsé de Thiers par l'opposition unanime des bourgeois, évincé de la baronnie par le comte Jean de Forez, qui venait de se faire vassal du roi de France, Maumont reçut en échange de ses droits sur Thiers, les seigneuries de Tournoël et de Châteauneuf-sur-Sioule, mais pendant dix ans encore il plaida contre le roi et lui arracha plusieurs avantages que Philippe le Bel n'avait d'abord eu aucune envie de lui laisser. Mauvais voisin, il fut en guerre ou en chicane avec tous ceux d'alentour, acheta par la donation du Puy Chopine *(podium vulgariter appellatum de Chaupinae)* l'appui des Chauchat, riches marchands de Clermont très bien vus à la Cour, il commit toutes sortes d'exactions et de rapines, et comme dès ce temps le bien mal acquis ne profitait pas toujours, il mourut moins riche qu'il ne l'avait été au début de sa carrière. Avec son fils Pierre II commença la décadence de la maison.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1892.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

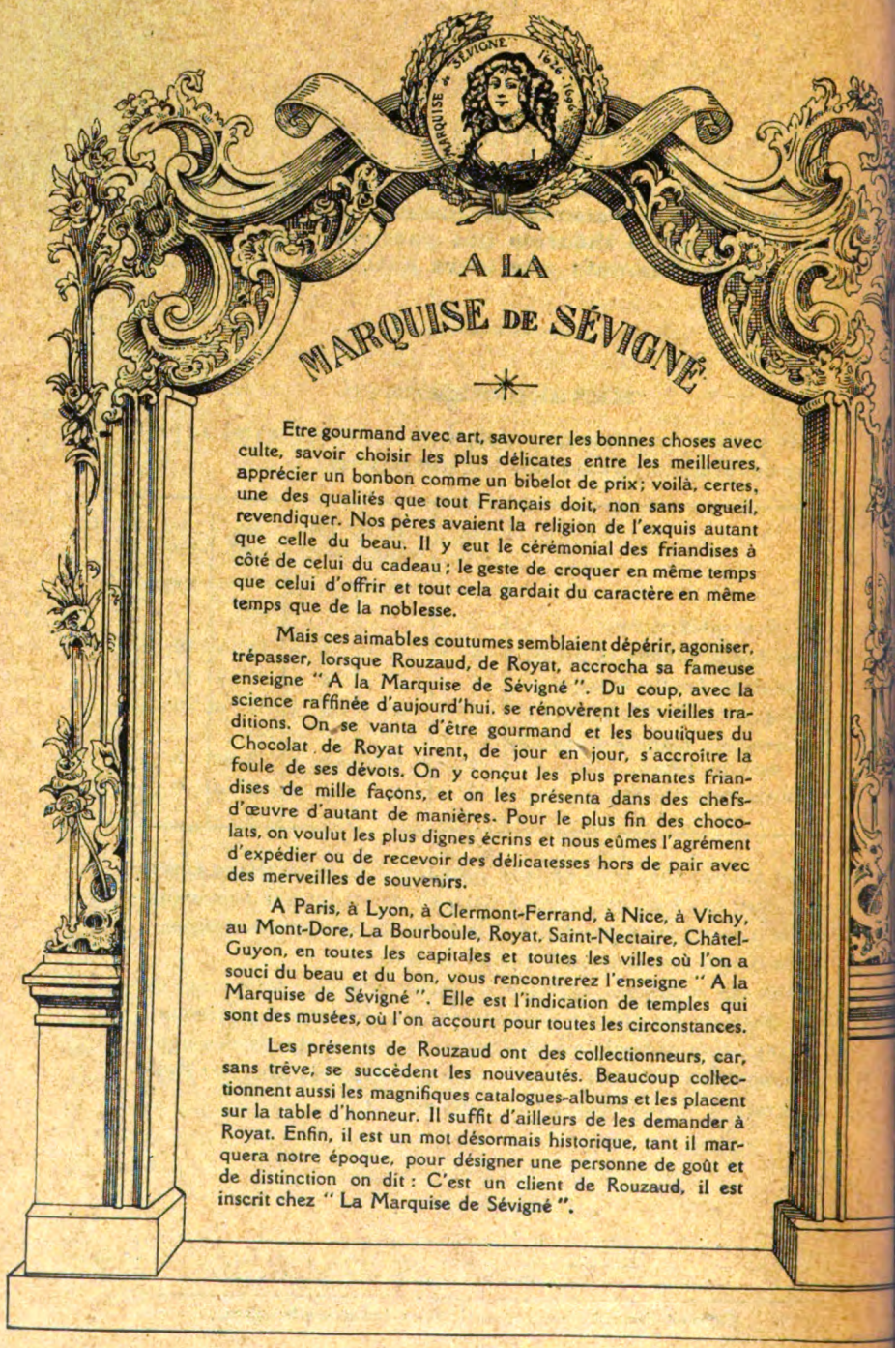

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

OCT 14 1912
EXCHANGE

29e Année REVUE PÉRIODIQUE Mars-Avril 1912

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE PAGES

Dr G. Charvilhat. — L'Allée couverte de Cournols et le Menhir de Fohet 73
Louis Bréhier. — L'Auvergne et le peintre Huet 83
J.-B.-Maurice Biélawski. — Aperçu archéologique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs 90
Pierre Marty. — Trois espèces nouvelles pour la flore fossile du Massif Central (Puy-de-Dôme) 105
Marcellin Boudet. — Les Gayte et les Chauchat (Suite) 116
Société des Amis de l'Université. — Procès-verbal de la Séance du 6 mars 1912 142
Procès-verbal de la Séance du 17 avril 1912 143

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★
GASTON DELAUNAY
Transférée 6, rue de l'Ecu, 6
★ *En face l'ancien Magasin* — CLERMONT-FERRAND ★

Garage LADOUX
AUTOMOBILES
RENAULT
18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20
CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusèbio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société, c'est-à-dire le *Bulletin de l'Institut industriel du Centre* et les *Mémoires* que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

Docteur G. CHARVILHAT

L'ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS

ET LE

MENHIR DE FOHET

Les deux monuments mégalithiques dont nous nous occupons dans cette notice, tous les deux dans le canton de Saint-Amant-Tallende, sont l'allée couverte de Cournols aujourd'hui réduite, par des dégradations successives, à l'état de simple dolmen et le menhir renversé de Fohet.

1°. — Allée couverte de Cournols.

Sur un plateau granitique, dans un champ, à 774 mètres d'altitude, au lieu dit *la Grotta*, ce qui reste actuellement de l'allée couverte est à 700 mètres à vol d'oiseau du village de Cournols.

Les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Longitude Est, 0° 42' 20" 70.

Latitude Nord, 45° 38' 42" 70.

Entourée en partie, surtout à l'est, de ronces et de broussailles, elle ne comprend plus que le tiers de ce qu'elle était jadis quand le savant curé de Neschers, l'abbé Croizet, la signala pour la première fois à l'attention des archéologues en 1841, dans le deuxième volume des *Tablettes historiques de l'Auvergne* de J.-B. Bouillet.

Digitized by Google

Tous ses éléments constitutifs sont en granit. Plusieurs pierres sont dans un certain état de décomposition.

L'allée couverte, à orientation est-ouest, est formée (voir notre plan) de sept piliers encore debout dont trois supportent une table de recouvrement, la seule existante. Nous désignerons les supports, pour faciliter notre des-

Planche I.

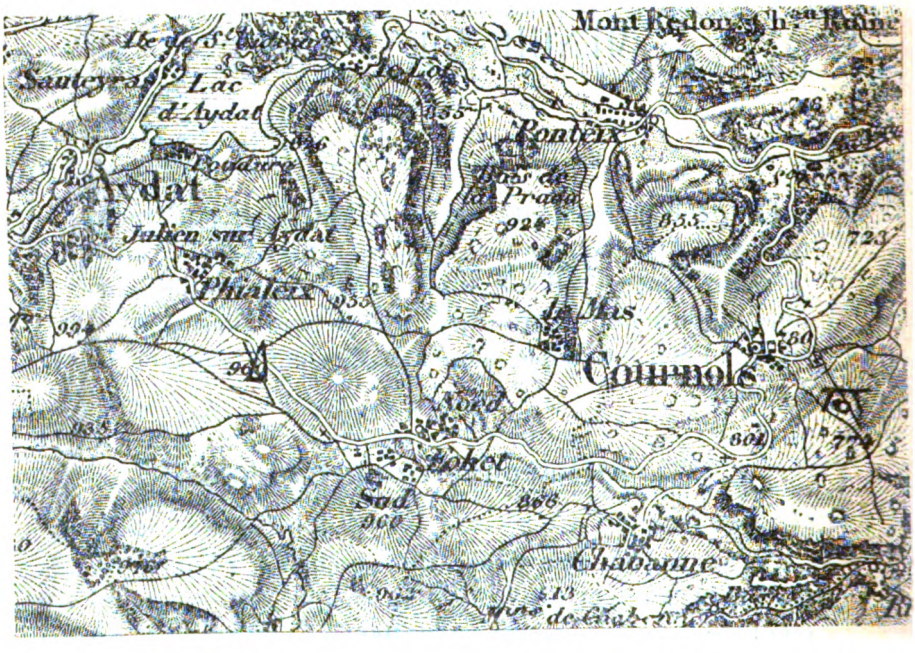

SITUATION DE L'ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS ET DU MENHIR DE FOHET SUR LA CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR au $\frac{1}{50.000}$

cription, par les lettres A, B, C, D, E, F, G et appellerons H un fragment aussi debout au sud.

La table aurait une forme irrégulièrement rectangulaire si elle n'était brisée sur une certaine étendue.

Son épaisseur moyenne est de 0^m35. Elle a dans sa plus grande longueur (direction nord-sud) 3^m10 et dans

Digitized by Google

sa plus grande largeur (direction ouest-est) 1m85. Elle est supportée par les piliers A, B et E, et touche au nord le pilier C.

Planche II.

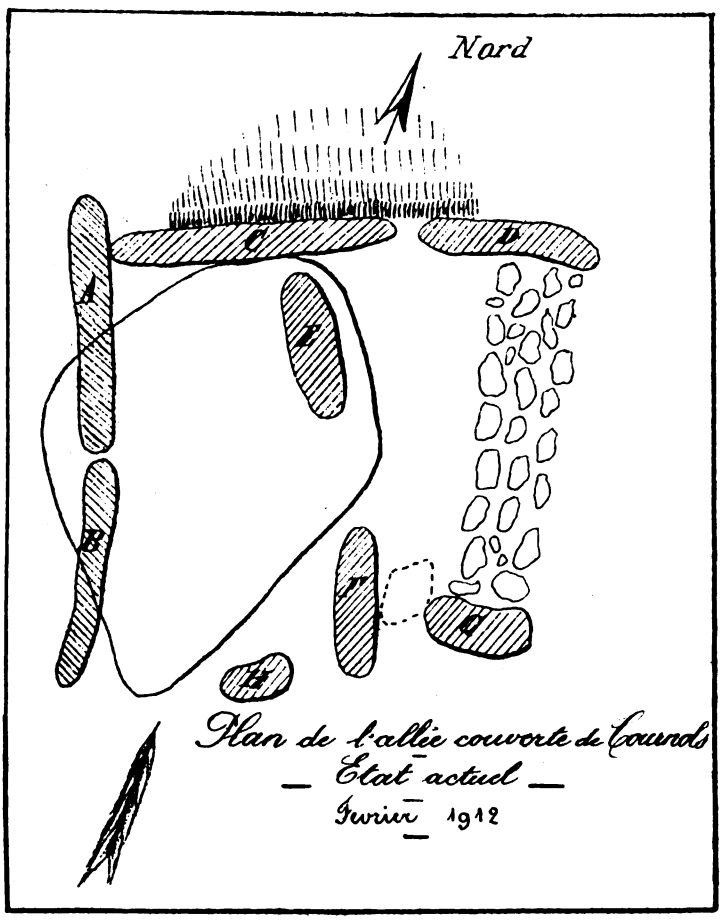

PLAN DE L'ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS.
État actuel (février 1912).

Les deux supports A et B ferment le monument à l'ouest. Ils sont constitués par de larges dalles de 0m50

Digitized by Google

à 0m40 d'épaisseur moyenne, de forme rectangulaire, placées de champ et se faisant suite.

La hauteur moyenne du support A (hauteur prise extérieurement) est de 1m55, celle du support B (sensiblement égale), 1m58.

Leurs longueurs extérieures sont pour A au ras du sol, à la partie moyenne et en haut près de la table 1m57, pour B 2m57, 2m10 et 1m62.

Deux dalles C et D, de forme analogue à A et B, ferment l'allée couverte au nord.

L'épaisseur moyenne de C qui touche au support A par son extrémité ouest, formant presqu'un angle droit, est de 0m45. Sa longueur extérieure, prise en haut de la pierre, est de 2m15. Un remblai s'étendant au nord sur une longueur de 2m50 environ, part de sa surface extérieure laissant la pierre à découvert dans sa partie supérieure et à l'ouest. La hauteur de C est de 1m35.

L'épaisseur de D est, en moyenne, également comme pour C, de 0m 45. Sa longueur est de 1m 67. Sa hauteur 1m 55. Sa surface extérieure est occupée à l'ouest par le remblai dont nous venons de parler.

Le pilier E servant de point d'appui à la table, a une forme très irrégulièrement rectangulaire. Son épaisseur moyenne est de 0m 65. Sa hauteur prise à l'intérieur du monument est de 1m 10, sa longueur de 1m 38.

F et G rectangulaires comme les précédents, sont parallèles F à B, G à D. L'épaisseur moyenne de ces deux supports est de 0m 32 pour F et 0m 50 pour G. La hauteur de F est de 1m 50; celle de G de 2 mètres. Ils ont une longueur: F de 1m 10 et G seulement de 0m 80, mais G n'existe plus qu'en partie. Entre D et G un mur a été formé de débris. Sur notre plan nous avons signalé en H un fragment de support debout et en pointillé entre F et G un bloc de granit couché.

Les dimensions de la chambre intérieure du dolmen formé de la table et des supports A, B, C, E et F (dolmen

Digitized by Google

ouvert aujourd'hui au sud par suite de la disparition des dalles de ce côté), sont en longueur et largeur 1m 60 et 3 mètres. La hauteur est de 1m 15. Tel est très brièvement décrit l'état actuel de l'allée couverte.

Voyons maintenant ce qu'elle était autrefois. L'abbé Croizet nous l'apprend en ces termes :

« Cet antique monument (*) est un double dolmen, ou suivant quelques archéologues, une allée couverte : sa longueur est de 10 mètres ; sa largeur, au milieu, est de 3 mètres. Il est à peu près *dirigé de l'est à l'ouest ; l'ouverture est à l'est tirant un peu vers le sud.* En avant de l'ouverture existent deux pierres sur champ, éloignées l'une de l'autre d'environ un mètre. Ces deux pierres, parallèles, qui forment un petit vestibule, ne sont pas couvertes. Immédiatement après, le monument s'élargit d'un mètre de chaque côté de ces pierres et une table en granit est placée horizontalement sur d'autres grandes pierres de même nature ; en arrière de cette grande table il s'en trouve une semblable formant une seconde grotte ou un second dolmen sans ouverture. Le premier vestibule est séparé d'un autre, tout à fait semblable, par des points d'appui sur lesquels reposent en partie les tables de ces deux vestibules. Le reste du monument, qui occupe à peu près le tiers de la longueur totale au lieu de présenter, une grotte comme la partie que nous venons de signaler offre un petit tumulus en pierre et en terre, recouvert d'une énorme dalle analogue aux deux précédentes. »

Nous soulignons dans cette description l'orientation de l'allée couverte à cette époque où le monument était encore dans son intégrité.

L'abbé Croizet fit des fouilles à *la Grotta*. Il en retira, suivant ses propres expressions, deux haches en pierre,

(*) Abbé Croizet : *Double dolmen ou allée couverte de Cournols* (Tablettes historiques de l'Auvergne. Tome II. Clermont-Ferrand, 1841), pages 73-75.

Digitized by Google

des coquilles d'huître et des pierres de fronde. Précédemment, avait été trouvée une hache en bronze qui lui fut offerte par le curé du pays.

Après lui Bouillet et plus récemment M. l'abbé Crègut, se sont occupés de l'allée couverte. Ce dernier auteur,

[Planche III.

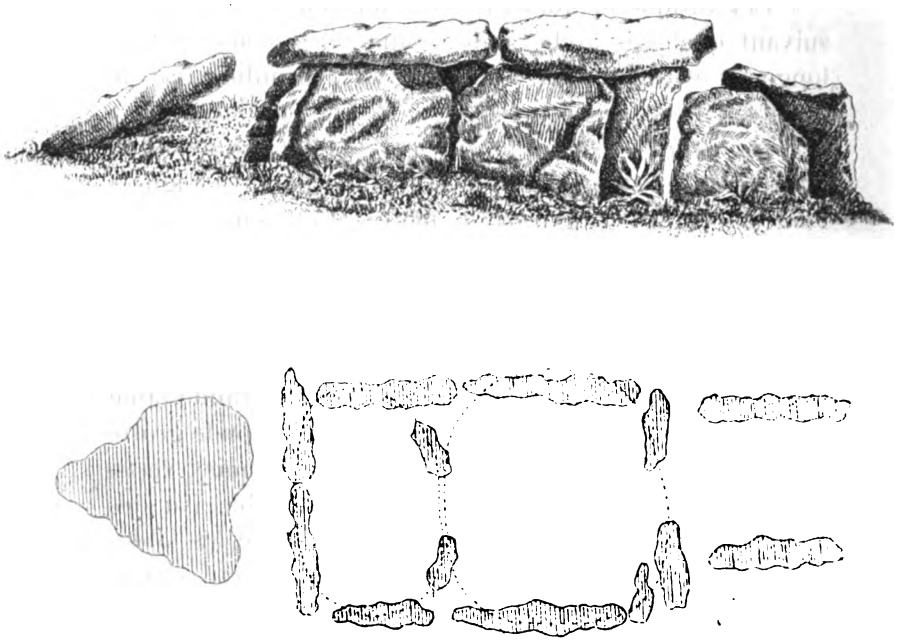

VUE ET PLAN DE L'ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS
Dans son état ancien.

Figures extraites du mémoire de M. l'Abbé G.-Régis Crègut : *Le monument prehistorique de Cournols, canton de Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme)*. Clermont-Ferrand 1897, et reproduites avec l'aimable autorisation de l'auteur.

dans sa très intéressante brochure (*), nous donne son opinion sur l'âge du dolmen qui a été « élevé, nous dit-il, à la fin de l'époque aryenne, dite période robenhausienne,

(*) Abbé G.-Régis Crègut : *Le monument prehistorique de Cournols, canton de Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme)*. Clermont-Ferrand, 1897.

Digitized by Google

à ce moment intermédiaire où l'âge des dolmens finissait et où l'âge du métal commençait. »

Nous pensons comme M. l'abbé Crègut qu'on peut considérer ce monument comme datant de la période énéolithique ou plutôt peut-être du Bronze I, regrettant de ne pas posséder une relation plus complète des objets découverts dans la fouille de 1841.

Ajoutons que la foudre brisa une des tables en 1835 et qu'il fut visité malheureusement à plusieurs reprises par des chercheurs de trésors qui achevèrent de jeter la confusion dans ce que pouvait contenir encore les sépultures,

Il est classé comme monument historique. Le département du Puy-de-Dôme possède une autre allée couverte, celle de Saint-Gervazy. Elle fera l'objet d'un prochain mémoire.

2°. — **Menhir de Fohet**

Peu connu dans le département et très rarement mentionné, ce mégalithe n'a jamais jusqu'à ce jour été l'objet d'une description, même sommaire.

Il est situé à 960 mètres d'altitude, au lieu dit *Pierre-longue*, dans un champ appartenant à un habitant du village de Fohet, M, Girard Fochon (plan cadastral : n° 53, section S d'Aydat), en bordure du chemin d'intérêt commun n° 5, à gauche en se dirigeant de Fohet vers Phialeix. Les coordonnées géographiques sont :

Longitude Est, 0° 39' 09" 30.

Latitude Nord, 45° 38' 47" 80.

A 1 kilomètre 250, à vol d'oiseau de Fohet, et par la route 1 kilomètre 335, il est plus rapproché de Phialeix. Sa distance à ce village est seulement de 750 mètres en ligne droite et par le chemin 800 mètres. A 1 kilomètre 450 de Saint-Julien-sur-Aydat et à 3 kilomètres d'Aydat à vol d'oiseau, par les voies de communication les plus directes, il est à 1 kilomètre 730 de la première de ces deux localités et à 5 kilomètres 500 de la seconde.

Digitized by Google

Enfin, 4 kilomètres 150 le séparent du monument de Cournols.

Monolithe en granit semi-porphyroïde, d'une longueur totale de 4m 75, il gît renversé sur le sol à 5 mètres de la route, sa base plus large et arrondie regardant à l'ouest, son sommet terminé par une petite surface plane à bords très mousses à l'est. Il présente quatre faces (supérieure, inférieure, nord et sud) et quatre arêtes.

La face supérieure dont la longueur est de 4m 50 est plane. Elle mesure en largeur à la base 1m 25, à la partie médiane 1m 20 et au sommet 0m 48.

La *face nord*, également plane, a 4m 75 de longueur. Sa largeur à la base est de 0m 88, au milieu 1 mètre, au sommet 0m 67.

La *face sud*, légèrement convexe (longueur 4m 40), nous donne en largeur à la base 0m 74, au milieu 0m 58 et au sommet 0m 72.

Les deux *arêtes nord* délimitant les faces supérieure et nord, inférieure et nord, sont l'une et l'autre vives. L'*arête supérieure* a une longueur de 4m 21, l'*arête inférieure* 4m 25.

Les *arêtes sud* (l'une *supérieure*, délimitant les faces supérieure et sud, l'autre *inférieure*, les faces sud et inférieure), sont très mousses. Ce sont plutôt des bords que des arêtes. Leur longueur est de 4m 40.

La petite surface plane du sommet mesure en hauteur 0m 65 et en largeur 0m 44.

On peut évaluer le poids du menhir à 9.690 kilos environ.

Le sous-sol est constitué par des roches granitiques.

La *Pierrelongue* (tel est le nom que les gens du pays donnent au mégalithe, nom d'ailleurs bien caractéristique) a servi pendant longtemps à désigner le lieu où le clergé de la paroisse de Saint-Julien-sur-Aydat, presque toujours composé du seul curé, avait coutume d'attendre les convois venant de Fohet et des hameaux voisins. Les porteurs déposaient le cercueil sur le menhir, le prêtre récitait les

Digitized by Google

L'Allee couverte de Cournols et le Menhir de Fohet.

Planche IV

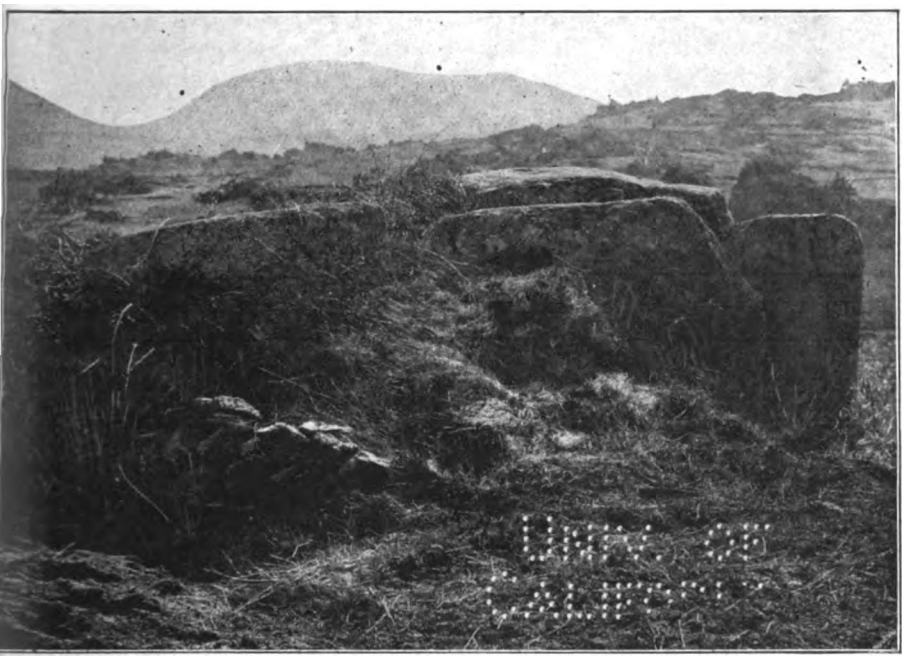

ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS
Vue Nord

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Planche V.

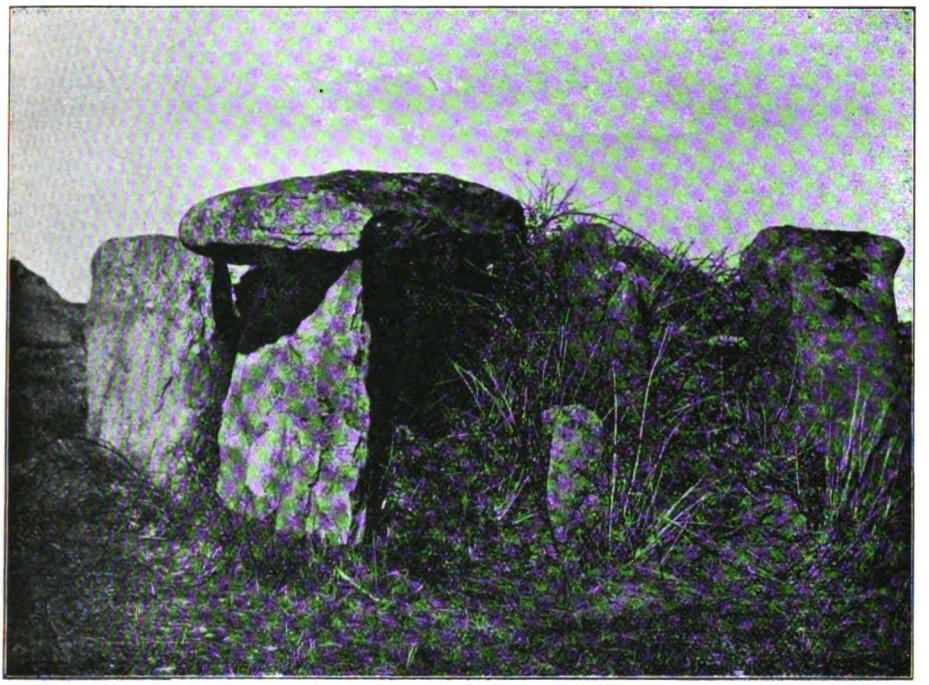

ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS
Vue Sud

Planche VI.

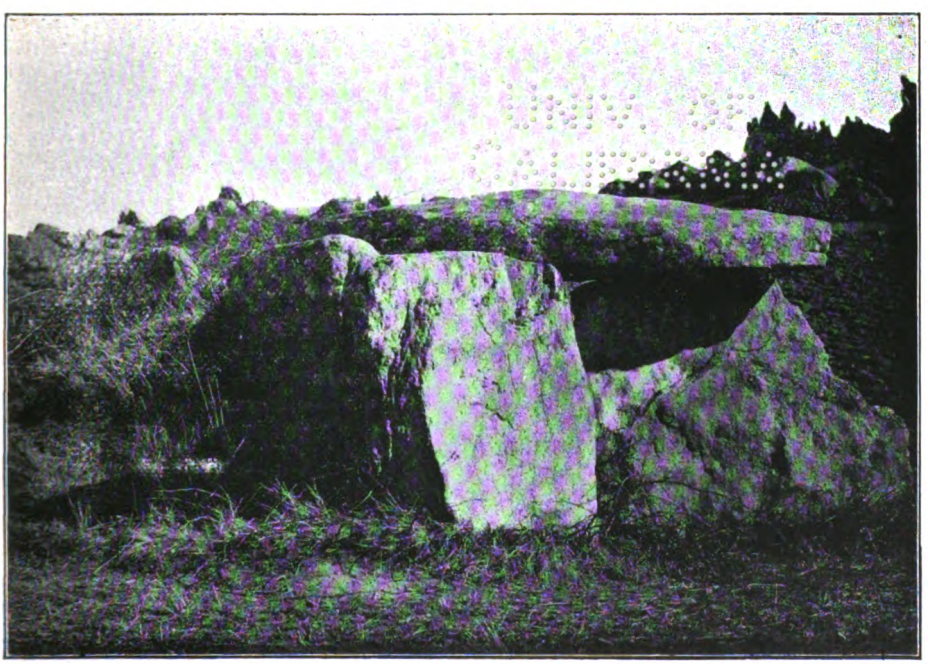

ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS
Vue Ouest

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

L'Allée couverte de Cournols et le Menhir de Fohet.

Planche VII.

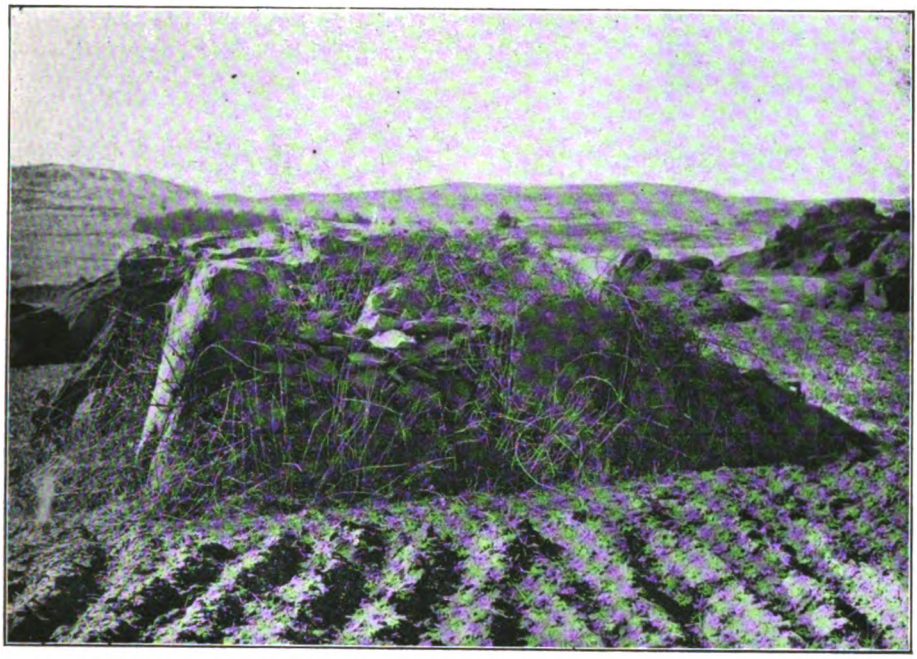

ALLÉE COUVERTE DE COURNOLS
Vue Est

Planche VIII.

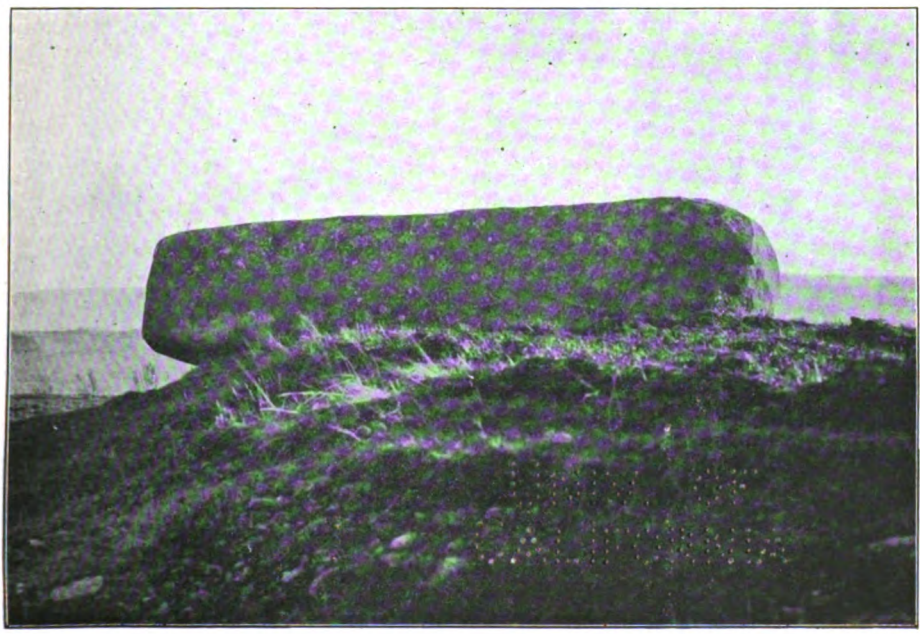

MENHIR DE FOHET
Vue Nord

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Allée couverte de Cournols et le Menhir de Fohet.

Planche IX.

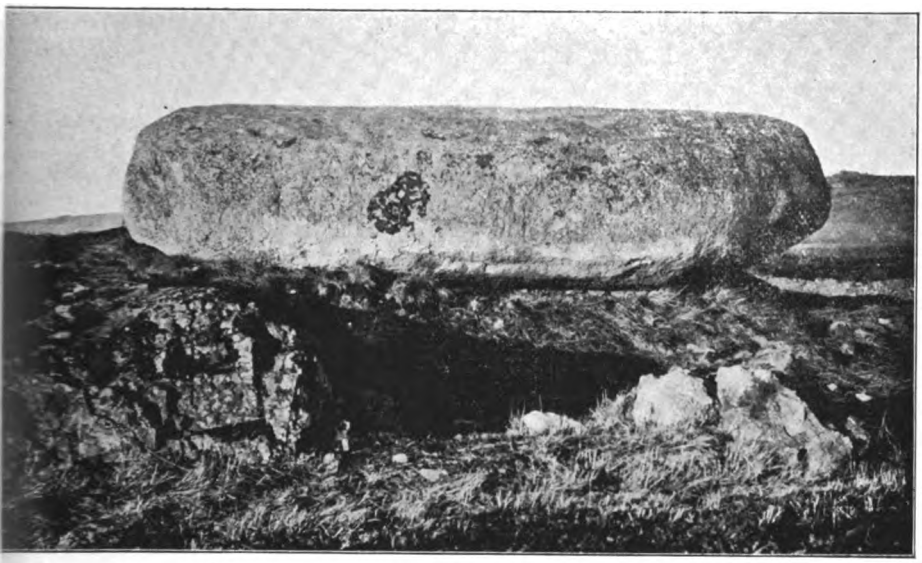

MENHIR DE FOHET
Vue Sud

Planche X.

MENHIR DE FOHET
Vue Ouest

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

prières liturgiques, puis le cortège se reformait et se dirigeait vers l'église de Saint-Julien.

Cette ancienne paroisse nous est connue par le procès-verbal de la visite pastorale que fit dans cette localité J.-B. Massillon, le 31 mai 1726, et que rapporte l'abbé E.-A. Blampignon dans son ouvrage (*) sur la correspondance inédite de l'illustre évêque de Clermont.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Croizet : *Double dolmen ou allée couverte de Cournol.* (Tablettes historiques de l'Auvergne, tome II), Clermont-Ferrand, 1841.

J.-B. Bouillet : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, 1846.

Paul Neulat : *Géographie du département du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, 1846.

J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme.* (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1874.)

R. Jallifier : *L'Auvergne, Histoire, Monuments*, Paris, 1876.

A. Tardieu : *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1877.

Inventaire des monuments mégalithiques de France, Paris, 1880.

A. Tardieu : *L'Auvergne (Puy-de-Dôme), guide complet illustré* (1885).

J.-B.-M. Bielawski : *Récits d'un touriste auvergnat*, Issoire, 1887,

J.-B.-M. Bielawski : *Le Plateau Central et l'Auvergne dans les temps anciens*, Paris, 1890.

Abbé G.-Régis Crégut : *Aoitacum* (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand : 2e série, fascicule III, 1890.)

(*) Abbé E.-A. Blampignon : *Correspondance inédite de Massillon, évêque de Clermont.* Bar-le-Duc, 1869 (pages 411-419).

Digitized by Google

A. Roujou : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines.* (Compte rendu du Congrès archéologique de France, LXIIe session, Clermont-Ferrand, 1895.) Paris et Caen, 1897.

Abbé G.-Régis Crègut : *Le monument préhistorique de Cournols, canton de Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme)*, Clermont-Ferrand, 1897.

M. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière : *Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue*, Paris, 1901.

A. Joanne : *Géographie du département du Puy-de-Dôme*, Paris, 1904.

A. Vernière : *L'Age de la pierre dans la vallée du haut Allier.* (Compte rendu du LXXIe Congrès archéologique de France, tenu en 1904, au Puy.) Caen, 1905.

Dr G. Charvilhat : *Considérations générales sur l'archéologie préhistorique du département du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1908.)

Dr G. Charvilhat : *Le Puy-de-Dôme et l'Auvergne dans les temps préhistoriques*, Clermont-Ferrand, 1908.

L. Coutil : *Inventaire sommaire des monuments préhistoriques du département du Puy-de-Dôme.* (L'homme préhistorique, 1909.)

M. Monmarché : *L'Auvergne. (Collection des Guides-Joanne.)* Paris, 1909.

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Département du Puy-de-Dôme, carte préhistorique*, Clermont-Ferrand, 1910.

Dr G. Charvilhat : *Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1910.)

Digitized by Google

L'Auvergne et le peintre Huet

Malgré la variété pittoresque de ses sites dans lesquels on retrouve comme en raccourci tous les aspects de nos provinces françaises, l'Auvergne n'a produit jusqu'ici aucune école de paysagistes. Les Corot, les Dupré, les Théodore Rousseau ont préféré les plaines de l'Ile de France; les cascatelles des Vaux de Cernay, les rochers de Fontainebleau, les étangs de Ville-d'Avray, les futaies de Meudon et de Saint-Germain ont suffi à satisfaire le besoin de romantisme de toute une génération. Ce serait cependant exagérer manifestement que d'affirmer, comme je l'ai entendu soutenir, une répugnance invincible des artistes pour l'âpreté de nos paysages volcaniques et les constrates parfois violents de notre lumière. Comme j'espère bientôt le montrer dans une publication qui fera partie d'un ensemble consacré à la vie des provinces française (1), un grand nombres d'écrivains, parmi lesquels on relève les noms de Chateaubriand, Balzac, George Sand, Guy de Maupassant, ont exprimé toute l'originalité du sol de l'Auvergne et toute la saveur de ses vieux usages. Il serait peut-être plus difficile de composer une anthologie de ce genre avec des œuvres de peinture : cependant nos musées de Clermont, Riom, Aurillac possèdent quelques paysages locaux justement appréciés. On trouve une charmante série de vieux costumes auvergnats dans les aquarelles de Gault de Saint-Germain (Bibliothèque Municipale), et de Jules Laurens (Musée de Clermont). Enfin,

(1) *Louis Bréhier.* L'Auvergne (Anthologie des provinces françaises sous la direction de *H. Marcel*). Paris, Laurens (sous presse). Dans la même collection : *H. Guerlin :* La Touraine. *P. Calmette* et *H. Drouot :* La Bourgogne.

Digitized by Google

l'Auvergne avait attiré l'attention d'un des précurseurs de notre école de paysagistes français, de Paul Huet (1803-1869), dont l'œuvre intéressante a été exposée l'année dernière à l'Ecole des Beaux-Arts et auquel son fils, M. René-Paul Huet, vient de consacrer un volume qui est en même temps un témoignage de piété filiale et un acte de justice (1).

Plusieurs provinces françaises étaient représentées parmi les paysages qui figuraient à cette exposition ; Paul Huet est en effet un des premiers peintres français qui ait réussi à renouer la grande tradition du paysage. Élève de Gros, il ne tarda pas à trouver trop étroite l'instruction qu'il avait reçue, et au lieu de rester confiné dans son atelier, il voyagea ; il parcourut la France et l'Italie et osa planter son chevalet en plein air, en face de la nature, sans négliger d'ailleurs les enseignements précieux qu'il pouvait recevoir des maîtres du paysage, Flamands et Hollandais, qu'il fut un des premiers à faire sortir de l'injuste oubli où ils étaient tombés. Ami d'Eugène Delacroix, Paul Huet fut donc avec lui un des promoteurs du mouvement de rénovation qui transforma la peinture française et l'affranchit de la tyrannie de l'école de David.

Il a été longtemps admis en effet que la renaissance du paysage français avait été due à des influences anglaises. Il est vrai que pendant les vingt premières années du XIXe siècle, on ne connaissait guère en France que le paysage d'atelier, copié sur un poncif italien avec nymphes, cascades et ruines antiques. C'était l'époque où le fécond J.-Antoine Vallin (1770-1835), exposait 60 toiles dans 17 salons et imaginait comme une nouveauté d'intituler un de ses tableaux, au Salon de 1824 : « Paysage d'après nature ». Il est vrai aussi que l'école anglaise contribua avec Constable à la renaissance du paysage réaliste, mais les

(1) *Paul Huet*, 1803-1869. Documents recueillis par son fils. Paris, Laurens, 1911. — Exposition de l'œuvre de Paul Huet à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Paris, G. Petit, 1911.

Digitized by Google

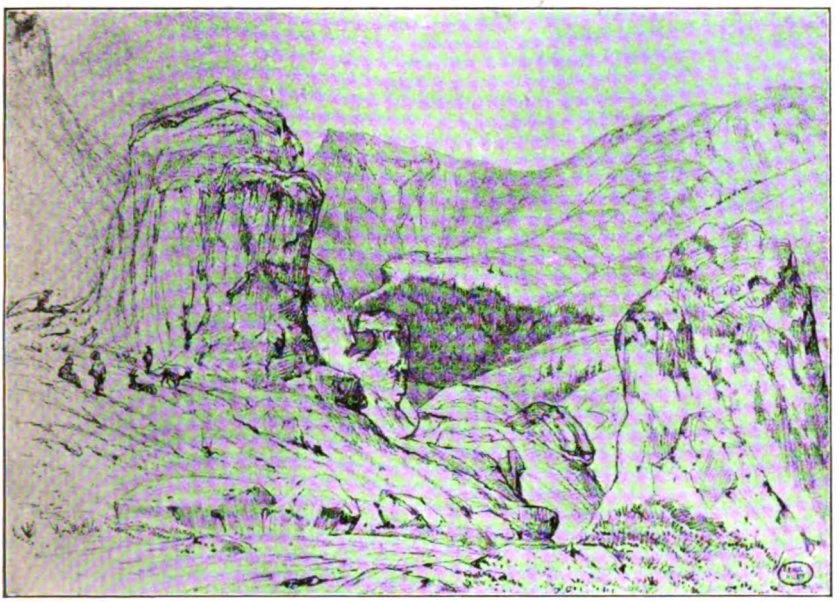

Paul Huet — Le Val d'Enfer. *(Dessin d'après nature).*

Paul Huet. **Les Eaux de Royat.**

(D'après une eau-forte).

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

premiers essais de Paul Huet, qui datent de 1820, furent indépendants de ce mouvement. Il ne subit nullement l'influence anglaise et le traducteur même des lettres de Constable a rendu justice au peintre français en affirmant qu'il fut vraiment « un initiateur, l'ancêtre de tous les » paysagistes de 1830. »

A la différence de beaucoup de nos paysagistes, Paul Huet ne limita pas ses études aux environs de Paris, mais il voyagea et promena son chevalet à travers les provinces françaises. Il poussa même jusqu'en Italie, mais il fut retenu surtout par les charmes de la plantureuse Normandie; dénué cependant de tout exclusivisme, il parcourut les Pyrénées et la Provence et, sur sa route, il visita l'Auvergne à plusieurs reprises, vers 1831 et en 1836. Parmi les œuvres exposées à l'École des Beaux-Arts on pouvait voir une *Vallée de Thiers* (1836), *le Val d'Enfer au pied du pic du Sancy* (1848), *le lac Pavin; Orage dans les montagnes* (ébauche 1850), *la Chambre de la malade, intérieur d'Auvergne* (1859). *Un intérieur en Auvergne* (1861), et plusieurs études, au fusain et au crayon, de paysans et de sites auvergnats.

Certes le paysage, tel que le comprend encore Paul Huet, ne répond pas tout à fait à notre idéal d'exactitude presque documentaire et de sincérité scrupuleuse. Paul Huet produisit ses premières œuvres en pleine période romantique et il ne faut pas s'étonner des arbres tourmentés aux branches tordues ou des clairs de lune qui animent parfois ses paysages. Il a montré d'ailleurs dans sa belle toile de « l'Inondation », qui est au Louvre, à quelle largeur de dessin il était capable d'atteindre. Un paysage n'est pas pour lui un simple coin topographique; il y découvre au contraire une puissance d'expression qui donne presque toujours de la vie à ses compositions; si l'on peut avoir des doutes sur l'exactitude objective, on ne peut qu'admirer la sincérité et la force avec lesquelles

Digitized by Google

il a su exprimer ce qu'il ressentait lui-même en face de la nature.

Mais Paul Huet ne fut pas seulement un des premiers représentants de notre école de paysagistes : sa correspondance révèle en outre en lui un écrivain délicat et rien ne vaut le charme avec lequel il décrit les pays qu'il traverse. La lettre qu'il écrivit pendant son séjour en Auvergne, vers 1831, mérite d'être citée comme une des plus jolies descriptions qui aient été faites de notre vieille terre volcanique ; certains détails pittoresques forment un témoignage curieux sur la transformation des vieux costumes à cette époque ; enfin la lettre se termine par une de ces anecdotes savoureuses qui nous donne un joli tableau de la simplicité des mœurs d'autrefois. L'Auvergne avait fait sur Paul Huet une profonde impression ; il admirait les lignes sévères et nettes qui tranchent les différents plans de nos horizons ; il pensait que Poussin avait dû traverser l'Auvergne en se rendant à Rome et avait gardé dans ses fonds de paysage quelque chose de la noble simplicité de ses lignes et de la tristesse un peu grise de ses couleurs. Mais je ne saurais mieux faire que de laisser la parole à Paul Huet (1) :

« L'Auvergne, quand on y arrive, est un singulier pays, dur et sauvage, généralement d'un ton gris et uniforme ; je ne sais qui s'est avisé de dire que c'était un entassement de grandes taupinières ; il y a dans cette charge quelque vérité. Couvertes de mauvaises bruyères ou de mousses d'un brun foncé, les montagnes, toutes du même ton, sont désespérantes dans leur rondeur symétrique ; mais passez sur certaines routes, ayez surtout un ciel favorable, voyez certains accidents de terrain, dominez un peu le pays, vous le voyez alors s'enroulant sur lui-même, se développant avec une variété infinie, offrir des plans sans nom-

(1) Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements à M. René-Paul Huet qui a bien voulu autoriser cette citation.

Digitized by Google

bre, les accidents les plus pittoresques, les devants les plus riches. Ces grands terrains sombres, éclairés accidentellement, recouverts de misérables genêts et de pauvres bruyères, séparés par des vallons noirs et humides, puis, derrière, des montagnes sans nombre, qui ondulent de la manière la plus pittoresque, pour former un horizon qui se perd dans le ciel ou qui s'entr'ouvre quelquefois pour laisser voir les plaines fertiles de la Limagne ; voilà ce que m'a montré un pays dont je n'avais pas encore eu l'idée.

Je voudrais pouvoir te donner une description des monts Dores. Je vais toujours commencer par te parler du bois de sapins qui se trouve au fond de la vallée des Bains, ce sont les premiers que j'ai vus.

En s'enfonçant dans la vallée, on commence à voir se détacher, blancs sur un fond d'un bleu vigoureux et indécis, des troncs d'une forme bizarre et irrégulière, entièrement dépourvus d'écorce ; la hache les a mutilés : quelques-uns semblent les squelettes blanchis d'arbres desséchés par la neige et le temps, puis derrière, sont plus serrés ceux qui forment l'entrée de la vallée d'Enfer...., quelques-uns ont été brisés par la foudre, d'autres sont renversés pêle-mêle sous le poids d'un rocher, ou ne tiennent plus à des terrains suspendus que par des racines qui consolident la montagne et retiennent des éboulements.

Cette vallée d'Enfer est un des endroits les plus curieux pour un artiste, la nature sauvage est là dans tout son désordre et son âpreté ; malheureusement pour moi, le mauvais temps m'a empêché de pénétrer bien avant ; je n'ai pu la voir dans son ensemble que du haut du pic de Sancy qui la domine. C'est du haut de ce puy que j'ai joui du plus beau spectacle que l'on puisse voir.....

J'ai encore vu une forêt derrière ces monts Dores, très curieuse par son aspect sauvage, par le désordre dans lequel elle est ; l'exploitation se fait si mal dans ce pays que lorsque l'on abat un arbre, on laisse des troncs de

Digitized by Google

trois ou quatre pieds, quelquefois plus de hauteur, chose très avantageuse pour les amateurs, sinon pour les propriétaires.

Les costumes de l'Auvergne sont extrêmement variés et pittoresques. Hélas ! bientôt le bonnet rond à la Parisienne les aura remplacés ; parmi les jeunes filles auxquelles la coiffure que je rapporte sied si bien, c'est à qui prendra le bonnet rond.... J'ai vu réunis le jour de l'Assomption un échantillon de tous les costumes de l'Auvergne. Les hommes sont généralement superbes, portent presque tous de grands chapeaux rabattus et ont un peu de ressemblance avec les Bretons ; à Clermont les femmes des faubourgs ont un petit corset de velours très élégant, relèvent le bas de leur robe qu'elles attachent à la ceinture, ce qui laisse voir une partie de la jambe nue ; presque toutes portent des bannes ou des pots d'une forme étrusque, ce qui ajoute beaucoup à ce que leur tournure a déjà d'antique. Le costume que je rapporte et qui se porte dans les environs du Mont-Dore, consiste en une coiffe noire retenue sur la tête par un cercle en cuivre (voir quelques portraits de femmes par Holbein et van der Wert), un corset à la bergère, un jupon retroussé qui laisse voir le jupon de dessous. Ces usages doivent remonter à l'époque la plus reculée.

« Je ferais mieux, mon cher ami, au lieu de tout ce bavardage, de te raconter une de nos excursions ; nous en avons fait de vraiment fort amusantes. A Clermont, j'ai vu un ancien camarade d'atelier, M. Bachelerie, professeur de dessin, chez qui je loge cette fois, et qui partira peut-être avec moi pour rejoindre ces messieurs au Puy. Nous avons fait avec lui un petit voyage à Tournoël, où nous avons fait passablement de folies qui perdraient fort à être racontées. Ce que je me rappelle, c'est que, mourant de faim, nous sommes tombés dans un petit village le jour de la fête ; nous nous sommes adressés au pâtissier, boulanger, rôtisseur de l'endroit qui n'avait rien à

Digitized by Google

nous donner. « Mais cet excellent gigot aux pommes ? — C'est au voisin un tel. — Et ce morceau de veau ? — Oh ! c'est à M. le maire. — Et celui-là ? — A M. l'adjoint. — Et ce petit plat de mouton ? — C'est tout ce que nous avons pour notre dîner. » La chose devenait embarrassante, nous nous en sommes bien tirés en prélevant une dîme sur chacun : le voisin a fourni les pommes de terre, nous avons coupé un morceau d'épaule au maire, rogné l'adjoint, pris la part de l'hôte, et pour nos 15 sols chacun, nous avons eu un repas de princes, laissant à la conscience de l'hôtesse le soin d'étaler le restant de pommes de terre, de cicatriser l'épaule du maire, de donner un petit tour de broche à l'adjoint, afin que chacun n'y vît que du feu et ne pût se plaindre..... » (1).

Ce témoignage amusant sur une Auvergne qui n'est plus tout à fait celle que nous voyons aujourd'hui, m'a paru digne d'être signalé. S'il n'est pas sûr que le Poussin doive quelque chose à nos horizons auvergnats, il est du moins intéressant de constater que l'Auvergne a inspiré un des précurseurs de l'Ecole française des paysagistes ; il est regrettable que l'exemple de Paul Huet n'ait pas été plus souvent suivi. On répète depuis longtemps aux artistes qu'il y a là pour eux une terre nouvelle à découvrir ; souhaitons que le jour soit proche où ils se décideront enfin à l'explorer.

Louis Bréhier.

7 février 1912.

(1) *Paul Huet* (1803-1869), p. 108-111.

Digitized by Google

APERÇU ARCHÉOLOGIQUE

SUR

Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs

La Cité antique de FUSTEL DE COLLANGES nous a montré le véritable caractère du passé social et de la mentalité des peuples grec, romain et plus anciens.

Par une lente évolution aux phases successives, sans nombre, le vieil esprit païen, imbu d'exclusivisme et de haine, a fait peu à peu place à l'esprit chrétien qui a tout changé de fond en comble. Dans ce laborieux enfantement de l'esprit nouveau, pénétré d'amour et d'altruisme, le druidisme, en Gaule, apparaît comme une période de transition, une préparation à l'avènement du christianisme qui lui succède pour en recueillir l'héritage. Et le christianisme porte en soi la profonde empreinte d'un incommensurable passé, malgré tous ses efforts pour s'affranchir des marques originelles remontant même aux époques les plus primitives.

I

L'idée religieuse dans l'évolution sociale à travers les âges

La lente évolution de l'être humain pour s'élever au-dessus de l'animalité a demandé des temps d'une durée inimaginable. Dans la lutte pour sa misérable existence, que d'efforts ne lui a-t-il pas fallu pour en arriver à la période la plus grossière de l'âge paléolithique : silex éclatés, puis taillés.

Digitized by Google

Les premiers progrès (G. Le Bon) furent les plus longs à accomplir, tellement que nous avons peine à le concevoir aujourd'hui.

En Gaule, nous trouvons d'abord la couche profonde des populations quaternaires qui cherchaient un refuge dans les grottes et les abris sous roche, puis celle bien plus importante qui éleva les monuments mégalithiques avec le culte des pierres et le rite de l'inhumation.

D'après A. Bertrand *(Nos Origines)*, la Gaule présentait deux grandes divisions territoriales.

Les Celtes (Gals, Gaëls) comprennent les tribus établies au-dessus de Marseille et dans l'intérieur du pays entre les Alpes et les Pyrénées. Les Galates campent au delà. C'est pourquoi la *religion préromaine* des Gaulois comportait deux branches : la Celtique et la Galatique, précédées d'une période chamanique (chaman, sorcier).

La religiosité ayant joué le rôle prépondérant dans l'éclosion et la marche des sociétés, quelques explications succinctes sont indispensables.

Après la sauvagerie et la promiscuité primordiale, la famille devient l'unité sociale, mais pas comme nous l'entendons aujourd'hui. Par la communauté des femmes, la tribu présenta longtemps des vestiges de cette promiscuité. C'est pourquoi le matriarcat a précédé le patriarcat. La polyandrie vient ensuite, plus tard la polygamie et enfin la monogamie.

Au début, ainsi que le démontre G. Le Bon, les mots de père et de mari sont synonymes de propriétaire absolu avec droit de vie et de mort. Le chef est à la fois un autocrate et un pontife ; il réunit tous les pouvoirs. Il est le *maître* du groupe familial dont le type le plus parfait est la *curie romaine* : l'extension de celle-ci fournira d'ailleurs le *clan* du moyen âge.

Ces institutions diverses reposaient avant tout sur des conceptions religieuses plus ou moins diffuses et certaines

Digitized by Google

pratiques qui les inspiraient, qui les dominaient en leur donnant une consécration souveraine.

Produit de la crainte et de l'espérance, dit Le Bon, le sentiment religieux est aussi vieux que l'être humain et a subi la loi de l'évolution. La religiosité en effet a précédé la conception des dieux dont la source est dans l'animisme qui imagine la divinité semblable à celui qui l'adore et qui, par une association simpliste des idées, inspire chez les primitifs les plus grossières superstitions sans particularisme défini.

Un vague fétichisme s'idéalise peu à peu pour conduire au polythéisme qui se restreint de plus en plus et aboutit enfin au monothéisme, la forme la plus élevée des religions.

Le fond presque universel des croyances religieuses était l'adoration des forces de la nature plus ou moins personnifiées (naturalisme) et l'adoration des esprits (culte des morts) qu'il fallait, par analogie avec soi, se rendre favorables par des prières, des offrandes, des sacrifices même humains. Tous les mythes antiques dérivent de là, et le nombre des mythes religieux a été infini. Les usages, qui en sont la conséquence, furent insensiblement codifiés dans des rites minutieux, conservés, interprétés par des classes de gardiens sévères, sorciers ou prêtres, en possession dès lors d'un sacerdoce mystérieux et redoutable. Les états religieux successifs, expose Michel Bréal, se pénètrent plus ou moins mutuellement, laissant des traces et des survivances chez les derniers qui en restent imprégnés.

Nous avons cru devoir faire le rapide exposé qui précède, parce que nous en retrouvons certains vestiges dans la région que nous étudions.

Vic-le-Comte doit son origine à des grottes et abris ménagés dans l'escarpement qui l'enlace, au-dessus du ruisseau de Chanore, aux aspects S., S.-O., O. Cet escarpement comprend les quartiers de Veneyra (tombe noire),

Digitized by Google

l'Olsme, Sailhans, la Roche, le Pontel. D'autre part, les grottes d'Enval ont fourni de nombreux silex.

Nous avons signalé ailleurs les abris de Pignol, ainsi que les deux quartiers de rocs présentant l'aspect de menhirs à la pointe N. et dominant la petite esplanade de *Tachechien*, où nous avons déblayé un antique foyer avec cendres et objets de l'âge du renne (1).

A Coudes, nous trouvons les grottes du *Gazon* (montagne) et de *Roue-pe-tel* (terre vague sous la butte), qui sont en train de disparaître grâce à l'exploitation de la roche siliceuse fossilifère qui est utilisée dans les verreries. Le nom de Coudes doit être une altération du mot celtique *Coïnde*, confluent.

II

A vol d'oiseau

Nous ne pouvons rien dire des premiers humains qui habitèrent la Gaule et qui restent mystérieux pour nous.

Les races qui érigèrent les monuments mégalithiques pratiquèrent l'inhumation. Le culte des pierres remonterait à cet âge, sinon plus haut. Il faut y voir la main du *Chaman* ou sorcier. Les antiques cérémonies des funérailles d'un rite inconnu, antérieur à tout, prouvent, dit avec raison René Galles, l'existence d'une religion et d'un clergé. Plus de cinq mille ans avant notre ère, la Gaule pratiquait une sorte de polydémonisme avec pratiques magiques exercées par les prêtres d'alors.

Grâce à une longue évolution, jalonnée par des types transitoires, l'âge de la pierre polie procède de celui de

(1) Mentionnons ensuite les grottes de *la Raquette* et celles du profond ravin de *Binet*, avec son souterrain d'une assez grande longueur.

Digitized by Google

la pierre taillée. Et la hache néolithique, dite gauloise, devient l'objet d'un véritable culte, une sorte de symbole vénéré, un fétiche entouré du prestige de certaines superstitions qui persistent même de nos jours : « *pierres de tonnerre, pierres de la picote* », auxquelles les simples attribuent encore des vertus spéciales.

Par rapport à l'Occident, la migration du *peuple à dolmens* correspond à la période de la pierre polie et la migration des *Aryas* à celle du bronze. Le mode de sépulture par inhumation sous dolmens fait place petit à petit à celui des tumulus ou mottes à chambre intérieure de pierre. Dès lors, un changement remarquable commence à s'accomplir dans les habitudes. Au lieu d'ensevelir les morts, on les brûle, ce qui suppose un rite nouveau apporté par les envahisseurs d'Orient.

L'expression *motte (môt)* signifierait *limon*. D'après la *Genèse phénicienne* (Maspéro) coordonnée par Sanchoniaton en une sorte de corps de doctrine : « Au commencement, le *Souffle* et le *Chaos* se mêlèrent pour former le *Limon*, d'où sortit toute semence de création ; le *môt* avait la forme d'un œuf. »

Quoi qu'il en soit, à 6 kilomètres environ à l'Est de Vic-le-Comte, dans la commune de Sallèdes (Cel-èdes, ermitages), au pied du fameux puy de Mercurol, qui présente l'aspect d'un autel gigantesque, on observe plusieurs buttes funéraires. L'une, située sur le bord du chemin qui conduit à l'étang de la Chaux-Montgros, a été fouillée à moitié : on y aurait trouvé des haches néolithiques. Une autre plus élevée est sur la lisière du bois de *Cheiblanc ;* elle paraît intacte et s'entoure d'un fossé avec un rideau de charmille. Plus haut, sur le bord oriental du hameau de Mercurol, on remarque les traces d'une troisième motte déformée mais composée d'une terre rapportée jaunâtre qui ressort sur la teinte noire du sol environnant : on y voyait naguère de grosses pierres rangées en forme de cromlech. Ces pierres ont été abattues et cassées pour

Digitized by Google

l'usage d'une route récemment établie. L'origine du hameau lui-même pourrait remonter à l'installation des desservants préposés à l'exercice du culte d'alors, célébré sur le puy, et à la garde des monuments, triangle sacré.

A Vic-le-Comte, entre les vieux chemins de la *Croix de l'Aumône* et de la *Croix Parouty*, il y a le terroir des mottes où l'on a trouvé des haches polies. La culture a nivelé les tombelles. — Au *Creux*, notre ami Blanchon Féréol Etienne a exhumé des urnes cinéraires en poterie grossière.

Quand la motte est formée d'un amoncellement de pierres, elle porte le nom de *Galgal* en Bretagne et de *Cairn* en Angleterre.

Située au-dessous du puy d'Ecouya (*Es-couilla*, station des bergers), à 100 mètres environ au sud-ouest de Parent, canton de Vic-le-Comte, la motte (galgal) de *Vellièra* (Be-neyra) était formée d'un énorme blocage de roches basaltiques. A peu près circulaire, elle offrait un volume supérieur à 500 mètres cubes avec un relief moyen de quatre mètres au-dessus du terrain en pente assez raide. Une belle hache (soc) et une curieuse faucille en bronze furent trouvées sur le sol, au centre de ce galgal qui leur servait de couvercle gigantesque ; l'urne cinéraire fut anéantie par les ouvriers de l'entrepreneur qui fit exploiter les pierres de cette carrière improvisée. Par là, serpente le *chami des Fades*, qui conduit à la fontaine des Fades et descend le long de la rive droite de l'Allier pour arriver en vue des grottes creusées dans le parement de la *roche Gournay*, sous le village de La Chaux (1).

(1) Dans le ruisselet des Fades, au-dessus de la fontaine, se trouve couché un ancien menhir sur lequel, chaque matin, selon la tradition, le premier passant trouvait cinq sols.

Il y a environ 50 ans, au-dessus de la gorge profonde et tourmentée de Binet, rive gauche, en face de son souterrain, au pied d'une saillie de roc, les frères Blanchon découvrirent une sépulture dans un cadre de tuilettes en pierre, laquelle contenait plusieurs petits vases funéraires avec un collier en fer dont les maillons étaient roulés en spirale.

Digitized by Google

A Coudes, rive droite de la Couze, au lieu déjà cité de *Rouepetel*, dans une sépulture découverte par hasard, nous avons recueilli (1892) une hachette en fibrolite blanche avec un certain nombre de *flèches runiques* ou *de la désolation*. Aux temps préhistoriques, pour mieux marquer leur douleur, les parents et les amis du défunt se labouraient les chairs avec des flèches à tranchant transversal.

III

Antiques croyances. — Symboles solaires Survivances

Les Gaulois se prétendent issus (A. Bertrand) d'une divinité sans nom, le *Dispater* (riche Père), une sorte de Pluton celtique qui fut plus tard assimilé au Jupiter gaulois, le *dieu au maillet*, ainsi qu'au *Jupiter à la roue*. C'est pourquoi ils comptaient le temps écoulé par *nuits* : on en retrouve la survivance à Vic-le-Comte et en Auvergne. Pour dire *aujourd'hui*, on prononce *aneue* (à nuit). — Dans le même ordre d'idées, à l'aube, amis et voisins se saluent par ces mots : « *sey déveilla* » ! Croyant ainsi que la nuit précède le jour, les Gaulois comptaient par nuits et les délais judiciaires se fixaient de la sorte. Interrompu pendant la période gallo-romaine, cet usage, d'après Deloche, fut repris au commencement du VIe siècle pour persister jusqu'à la fin du XIVe et même jusqu'en 1789, selon Viollet. La survivance religieuse est d'ailleurs frappante dans quelques noms propres ainsi que dans les noms de certaines localités : Saint-*Babel* (porte de dieu), *Beth-el* (demeure de dieu).

Jean Reynaud observe avec raison que la *Gaule* représente avant tout l'idée de l'*immortalité* ; mais, bien avant,

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Chaldée, l'Assyrie et l'Egypte ont également cru à l'immortalité.

Les premiers habitants de la Gaule furent celtisés sans perdre leur mentalité et formeraient, d'après d'Arbois de Jubainville, le fonds principal des populations rurales de l'ouest et du centre de la France.

Pastorales et agricoles, les tribus celtiques, avec le rite de l'incinération, caractérisent la prédominance du bronze. Initiés aux secrets de la métallurgie, ayant parfois les apparences de missions religieuses, certains groupes s'infiltrent pacifiquement. Plus tard, environ 600 ans avant J.-C., les Galates, eux aussi de la famille celte, apparaissent pour détruire l'état patriarcal en Gaule et inaugurer l'ère des aristocraties militaires. Le rite funéraire de l'inhumation reparaît.

Fils d'un long passé initiateur, en partie ineffaçable, le présent prépare ainsi l'avenir et le marque de son empreinte.

Sous une couche religieuse gallo-romaine et kimro-belge (A. Bertrand) subsiste en Gaule toute une démonologie que les croyances importées refoulèrent sans les détruire, et qui découle du naturalisme primordial. L'étude des superstitions populaires nous révèle cette démonologie qui est une survivance du passé le plus lointain. Tels sont le culte des pierres, les pèlerinages aux fontaines, la pratique des herbes et des feux de la Saint-Jean, les Reverdies de Mai, les processions de la Lunade et des Rogations, les mâts plantés devant les demeures des jeunes époux et autres coutumes de ce genre. Fustel de Collanges démontre jusqu'à quel point le passé a laissé de traces dans nos institutions, lois et coutumes. Certains symboles solaires sont aussi vieux, sinon plus, que les langues indo-européennes.

Importées par les Aryas, les traditions du feu sacré, avec pratiques accessoires, furent acceptées par les druides d'abord, puis par les prêtres chrétiens vis-à-vis des fêtes

Digitized by Google

solsticiales du paganisme. Par un atavisme inconscient, survivance du Dispater, les *fougaux* de la Saint-Jean sont allumés la veille au soir, saint Jean, *le précurseur*, qui marque l'époque de la décroissance des jours à partir du solstice d'été. Les herbes de la Saint-Jean étaient d'ailleurs l'objet d'un grand commerce dans les foires relatives aux fêtes solsticiales. Elle dérive de la même source la coutume des libations sur la bûche de Noël, Noël moment de la croissance des jours à partir du solstice d'hiver.

Tous les symboles solaires ont, au surplus, une valeur hiératique. Le plus ancien serait la *rouelle* (amulette). Préaryen et originaire sans doute de la Chaldée, celui de la croix gammée ou *Swastika* (coupeur d'herbe), qualifié aussi de *marteau de Thor*, dont les bras sont toujours tournés vers la droite, est un signe mystique vraiment universel représentant le mouvement giratoire du soleil. Le *Triskèle*, qui figure la course solaire sous la forme de trois jambes humaines rayonnantes, a été adopté comme armoiries par une très vieille famille. En algèbre, le ∞ renversé et couché signifie l'infini. Ainsi des autres symboles qu'il serait oiseux de dénombrer ici. Les Gaulois, du reste, n'eurent que des divinités locales, sans code religieux et général.

Le culte des eaux est pré-druidique et même pré-celtique. L'usage de diviniser les sources était général chez les Celtes ; mais ils ne concevaient que des divinités indécises, par suite de cette répugnance à l'anthropomorphisme que l'on constate d'ailleurs dès l'âge de la pierre et l'âge du bronze. C'est à l'époque de la domination druidique qu'apparaissent les premières ébauches de représentation des dieux sous la figure humaine (A. Bertrand). Le bloc de Pardine (Pignols), essai grossier d'un vague simulacre, à la coiffure assyrio-chaldéenne, pourrait se rapporter à ce moment. En pierre calcaire très dure, il a été trouvé en 1900, à sept mètres de profondeur, par Blanchon Gabriel Vassias, en déblayant un antique puits

Digitized by Google

perdu, situé dans la cour d'une des plus vieilles maisons de la localité. Nous lui donnerions comme contemporain l'étrange fétiche de Pignol, une sorte de hibou, que nous avons découvert à moitié englobé dans le dépôt d'une source d'eau minérale située au milieu des abris sous roche de *los chezals*. Nous en avons parlé en 1907, dans la *Revue d'Auvergne* (Vic-le-Comte et Pignol). Le socle de MERCVR de la *Che-Gaëla* (demeures des Gals ou Gaëls) ne serait, lui, que gallo-romain.

Enfin, à Vic, quartier des Vicairies, lieudit la Côte, au couchant et à proximité de l'angle S.-O. de l'ancien palais du duc d'Albanie, nous signalerons une petite crypte inédite enclavée dans la cave de la masure n° 736 de la section G.

IV

Les Druides précurseurs des moines d'Occident

La Gaule barbare devait sa civilisation aux Druides. Qu'il vienne du grec *Drys* ou du celte *Dern*, le mot druide signifie *homme des chênes*. A la fois prêtres, législateurs, devins, médecins, les druides portaient la tonsure. Par un enseignement long et secret, reçu dans des îles, dans des cavernes ou des retraites cachées au fond des forêts, ils se formaient pour remplir leur rôle prépondérant. Le centre de leur action se trouvait dans le pays des Carnutes, pays de Chartres, Lyonnaise IVe. La Gaule fut organisée sous leur direction. Ils vivaient en confréries et communautés, pépinières de lettrés, et cela même les isolait de la masse du peuple sur lequel ils ne

Digitized by Google

purent avoir ainsi une grande influence. Leurs doctrines philosophiques sont connues ; chez eux, le travail manuel était tenu en grand honneur et non en mépris. Leurs corporations (A. Bertrand) étaient à la tête d'un pouvoir central dont l'action est surtout évidente vers le IVe siècle avant notre ère et apparaît dans certaines constructions aux dispositions architecturales établies selon les règles fixes d'une science traditionnelle.

L'éducation de la jeunesse gauloise des familles influentes était confiée aux druides. Leurs écoles, leurs collèges présentaient des classes séparées et furent, en quelque sorte, de petites Universités, avec Facultés distinctes. L'enseignement scientifique et philosophique des druides (A. Bertrand) ne comportait aucun credo précis. Leurs communautés furent des séminaires sociaux plutôt que des asiles religieux, ce qui contribua à rendre nulle leur influence sur la foule.

De même que les Aryas, les druides, opposés à l'effusion du sang, répudiaient la pratique de la vieille coutume chamanique des sacrifices humains, survivance des périodes préhistoriques. Ne pouvant les empêcher, ils durent les tolérer et même y présider. Pour les abolir, le christianisme lui-même dut les remplacer par un symbole, l'offrande de l'hostie sainte, le sacrifice non sanglant de l'autel. Par une longue série d'évolutions graduelles, le christianisme se rattache, en effet, au vieux panthéon chaldéen et aux antiques formes des primitives religions aryennes. Nos grandes religions occidentales (G. Le Bon) dérivent des religions sidérales et naturalistes de l'ancien Orient, mises en œuvre et simplifiées par le génie sémite, puis spiritualisées et embellies par l'imagination aryenne.

Avec Gordon, répétons que l'influence morale du christianisme ne fit qu'introduire un esprit nouveau sans déraciner l'ancien : elle persiste encore de nos jours la croyance dans le pouvoir des sorciers. Quoi qu'il en soit,

Digitized by Google

les évêques remplacèrent les druides en respectant la constitution établie et traditionnelle. Les monastères, les abbayes se substituèrent d'autant plus facilement aux communautés et confréries druidiques que le terrain était en quelque sorte préparé, avec cette distinction que l'idée chrétienne est avant tout mystique. L'évolution se fit doucement, sans secousse. Les druides se laissèrent convertir. Leurs établissements, leurs locaux, leur influence passèrent aux moines plus ardents, plus exaltés, tout-puissants sur les esprits simples, et qui surent profiter des circonstances heureuses regardées comme providentielles. Les chefs de clans cédèrent à l'église les revenus des communautés druidiques avec toutes leurs dépendances : elle en fut l'héritière. Là où était un collège de druides, constate J. de Prétigny, s'éleva une abbaye de moines.

Les conquêtes romaine et franque continuèrent d'ailleurs l'évolution sociale opérée par les Celtes et les Galates, ainsi que par les druides dont les communautés avaient joué un rôle immense comme facteurs de la propagation et de l'acclimatation des langues et de la civilisation indo-européennes en Occident.

Il y eut sans doute des établissements druidiques à Manglieu, à Mercurol, à Vic-le-Comte, à Coudes. On prétend qu'il en a existé au Puy-Saint-Romain, au Puy-Saint-André, dans l'île de Dieu-y-soit, la *Derne*, en face de la Roche-*Margnac* (R.-noire), au Puy-de-Mulhr, au-dessus de Dallet, rive droite de l'Allier.

Les *Arvernes*, rapporte Plutarque, avaient suspendu dans un *temple* l'épée que César, vaincu à Gergovia, avait laissée entre leurs mains. Nous avons lieu de supposer que le temple dont il est question s'élevait à Mercurol, non loin de Vic-le-Comte.

Digitized by Google

V

Coudes. — Le pagus d'Aïn-ty-enne. — Un antique sanctuaire. — Cimetière gallo-romain. — Sarcophages à inscriptions mérovingiennes. Bardario; Palladius.

Le gros bourg de Coudes est avantageusement placé dans un site admirable, au confluent de la Couze-Chaudefour et de l'Allier. La tradition rapporte qu'à l'époque gauloise l'endroit s'appelait *Aïn-ty-enne* (maisons-source, maisons-mères, chef-lieu). Bien plus considérable alors, le pagus s'élevait le long de la route actuelle, que l'on nomme quartier de *los Chazeaux* et bordait non seulement les rivages de la Couze, mais franchissait en outre l'Allier dont la rive droite présente certains vestiges.

La ville d'Aïntyenne possédait certainement une communauté de druides avec une école qui furent christianisés sans changements notables dans l'organisation locale, de telle sorte que le temple païen put abriter le nouveau culte : telle serait pour nous l'origine probable de l'*antique sanctuaire* dit de *Saint-Genès*. D'après l'abbé S.-M. Mosnier, saint Privat, martyr, évêque de Mende, serait né à Coudes, vers la fin du IIe ou le commencement du IIIe siècle de notre ère.

Au IIIe siècle, lors de l'invasion de la Gaule par les Allamans sous la conduite de Chrocus, l'Auvergne fut horriblement saccagée, et le pagus d'Aïntyenne détruit ; seul, le sanctuaire de saint Genès aurait été épargné par les barbares qui allèrent se faire écraser sous les murs d'Arles où Chrocus fut mis à mort.

Quoi qu'il en soit, à moitié détruit, utilisé comme grange par les frères Mathieu auxquels il appartient, l'antique sanctuaire qui a reçu lui-même des sépultures se trouve au milieu d'un vaste cimetière. On y a fait des découvertes intéressantes au plus haut point.

Le savant abbé Le Bœuf, ayant fait un voyage en

Digitized by Google

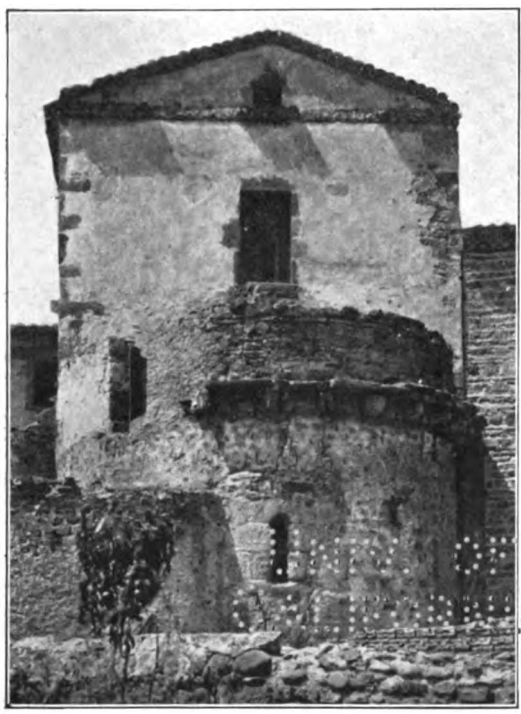

Vue Extérieure.

Vue Intérieure.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Auvergne, en rapporta cinq inscriptions tumulaires de l'époque mérovingienne trouvées à Coudes et qui furent publiées dans les « *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* » *(1759)*. Datées du règne de Teudoric ou Thierry Ier et de celui de Théodebert, elles sont dédiées à la mémoire de PALLADIUS, mort à l'âge de 17 ans en 512 ou 527 sous le règne du roi d'Austrasie, Thierry Ier, de CANDIDUS (526), d'ERENA (538) du temps du roi Théodebert, de PIONI (554), de IOHANNIS (incomplet).

Au commencement du XIXe siècle, M. Teyras de Beauveseix a signalé une autre inscription ayant trait à une certaine JULIANETA, décédée vers 503, à l'âge de 45 ans, la 19me année du règne d'Alaric II (484-507), roi des Visigoths, tué à la bataille de Vouillé (507) où il fut vaincu par Clovis.

Trouvée dans l'intérieur même de l'édifice, la sépulture du diacre BARDARIO (Source fraîche) paraît encore plus ancienne. Ce diacre, qui vécut 70 ans, mourut la veille du troisième jour des calendes de mars; mais on a omis d'indiquer sur son épitaphe le nom du roi ou mieux du chef qui régnait alors.

Le jeune Palladius (Maison forte, Palais) de Coudes devait appartenir à la famille du diacre Palladius dont il est question sous la date de 430. Dans son *Histoire ecclésiastique des Anglais*, Bède (Blanc) le Vénérable, qui avait à sa disposition la riche bibliothèque de son monastère (VIIIe siècle), de Kolomb-Kill dans l'île d'Iona (Ecosse), une des Hébrides, parle en effet d'un Palladius envoyé en Bretagne par le pape Célestin, élu en 422, lequel Palladius fonde (Mignet) des églises et des monastères chez les Scotts. Montalembert donne à ce sujet d'autres détails qui ne sont pas fondés.

Dans tous les cas, notre Palladius pourrait être le fils du *comte des Gabales* Pallade (milieu du VIe siècle), originaire d'Auvergne et dont Grégoire de Tours parle au

Digitized by Google

quatrième livre de son Histoire. (Les saints d'Auvergne, par l'abbé S.-M. Mosnier.) Ce comte Pallade aurait été du reste enterré à Cournon dans le monastère où l'on a trouvé son épitaphe.

Dans son Atlas annexé au texte de la *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme (1846)*, J.-B. Bouillet donne les fac-simile des inscriptions tumulaires de Palladius et de Bardario. Les deux plaquettes en marbre blanc sont au musée de Clermont-Ferrand auquel elles ont été données par l'abbé Croizet, ancien curé de Neschers, qui les tenait lui-même du père de M. Tardif, ancien maire de Coudes.

En arkose ou grès dur, les sarcophages, porteurs d'inscriptions ou non, ont été mis au jour lorsque les habitants fouillèrent le sol pour creuser des caves dans le vieux quartier de Saint-Genès ; M. Tardif, qui a bien voulu nous renseigner, nous en a fait voir dans sa propre cave où ils servent de *plumards*. L'antique sanctuaire, à l'ombre duquel ils ont reposé, leur est certainement antérieur, plus qu'on ne pourrait le croire sans doute.

La terre d'Auvergne compte trois saints du nom de Genès. L'évêque de Clermont et le confesseur de Combronde sont bien trop postérieurs ; et nous croyons qu'il est logique d'admettre que le monument de Coudes fut dédié au saint Genès, martyrisé à Thiers au IIe ou au IIIe siècle. Pour conclure, nous ne pouvons que recommander le vieil édifice à la sollicitude de M. Pichon, maire, qui s'est montré très courtois pour nous. Nous croyons d'ailleurs devoir appeler l'attention de M. Ruprich Robert, architecte des monuments historiques, maître ès science archéologique, sur une construction qui est peut-être la plus ancienne de notre Auvergne.

J.-B.-Maurice BIÉLAWSKI,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Vic-le-Comte, le 1er novembre 1911.

Digitized by Google

Trois espèces nouvelles pour la flore fossile du Massif Central

(PUY-DE-DOME)

Les trois plantes fossiles, nouvelles pour la flore du Massif Central, que je me propose de décrire ici, appartiennent aux collections de l'Université de Clermont-Ferrand. M. Glangeaud, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de cette Université, m'a fait l'honneur de me confier le soin de les publier.

Elles proviennent de Varennes, près du lac Chambon, aux environs de Murols (Puy-de-Dôme). La roche qui les renferme est un schiste à diatomées alternant avec les projections du volcan du Saut de la Pucelle, très distinct, d'après M. Glangeaud, du massif volcanique du Mont-Dore proprement dit, à la base orientale et en contre-bas duquel il est édifié. L'altitude du gisement est de 880 mètres.

Je crois superflu de placer ici l'introduction géologique que toute étude de la nature de celle-ci comporte, car elle ne serait que la répétition d'une partie de l'excellent mémoire que l'abbé Boulay a consacré aux végétaux fossiles de Varennes sous le titre de : *Flore pliocène du Mont-Dore* (Paris, Savy, 1892).

Dans cet ouvrage, Boulay donne des espèces végétales recueillies à Varennes et à la Dent-du-Marais, gisement connexe, la liste suivante :

Polypodium vulgare, L. — *Bambusa cambonensis*, N. B. — *Potamogeton quinquenervis*, N. B. — *Typha*

Digitized by Google

latissima, A. Br. — *Alnus insignis*, N. B. — *Betula alba*, L. — *Populus tremula*, L. — *Salix integra*, Heer. — *Quercus Senogalliensis*, Mass. — *Q. Etymodris*, Ung. — *Q. Pseudocastanea*, Gœpp. — *Q. Parlatorii*, Mass. — *Q. Roburoïdes*, Gaud. — *Q. Cardanii*, Mass. — *Q. Scillana*, Gaud. — *Q. Linguiformis*, N. B. — *Carpinus Betulus*, L. — *Myrica gale*, L. — *Platanus aciroïdes*, Heer. — *Ulmus ciliata*, Ehrh. — *U. acuminata*, N. B. — *Zelkova crenata*, Sp. — *Sassafras Ferrettianum*, Mass. — *Elæagnus acuminatus*, O. Webr. — *Juglans acuminata*, A. Br. — *J. Sieboldiana*, Maxim. — *Carya bilinica*, Ung. — *Pterocarya fraxinifolia*, C. A. Mey. — *Rhododendron retusum*, Gœpp. — *Andromeda vacinifolia*, Ung. — *Cornus Buchii*, Heer. — *Cassia phaseolites*, Ung. — *C. Berenices*, Ung. — *Colutea Salteri*, Heer. — *Celastrus Acheruntis*, Ett. — *Rhus Heuflerï*, Heer. — *Sterculia obtusiloba*, N. B. — *Acer angustilobum*, Heer. — *A. decipiens*, A. Br. — *A. latum*, C. A. Mey.

Discutant l'âge des plantes fossiles du lac Chambon, Boulay fait les constatations suivantes :

« 1° La flore des tufs ponceux du Mont-Dore, comparée à celle des cinérites (pliocènes) du Cantal, manque de plusieurs espèces d'un caractère boréal ; l'absence de l'*Alnus glutinosa*, si fréquent au Pas-de-la-Mougudo, est particulièrement remarquable ;

» 2° La flore fossile (pliocène) du Cantal a des affinités plus nombreuses avec celle de Meximieux, relativement récente..... ;

» 3° Des espèces nombreuses, quinze au moins sur quarante-deux, caractéristiques du Pliocène tout à fait inférieur ou même du Miocène supérieur, se rencontrent dans les cinérites du Mont-Dore et non dans celles du Cantal. Trois espèces de papilionacées, citées plus haut, l'abon-

Digitized by Google

dance des chênes du Val-d'Arno et de Sénigallia, militent dans ce sens ;

» 4° Prise dans son ensemble, la flore fossile du Mont-Dore semble adaptée à un climat plus chaud que celle du Cantal. »

Les cinérites du Cantal datant du Pliocène inférieur ou Plaisancien, comme l'ont établi les récents et beaux travaux de M. Laurent, c'est donc à un niveau un peu plus bas, à un horizon de passage entre le Pontien et le Plaisancien, ou Mio-Pliocène, qu'il faut attribuer la flore du lac Chambon, bien distincte, d'autre part, des flores du Miocène supérieur des Coirons et de Joursac, dans le Cantal.

Elle équivaut, en quelque sorte, à ce que nous montre, en paléontologie animale, la faune des lignites du Casino, où des formes du Miocène supérieur, *Mastodon longirostris*, *Tapirus priscus*, *Sus Erymanthius*, *Hipparion gracile*, *Dremotherium*, etc., sont alliées à des formes du Pliocène inférieur, *Antilope Cordieri*, *Semnopithecus monspessulanus*, *Cervus australis*, etc.

Ces quelques généralités m'amènent à la description des trois formes végétales qui font l'objet de la présente note. Il s'agit d'une rose et de deux houx. La première me paraît prêter à une spécification nouvelle. Les deux autres s'identifient à des espèces actuelles mais n'avaient pas encore été rencontrées à l'état fossile. Je les étudierai dans l'ordre où elles viennent d'être énumérées.

Rosa Glangeaudi, nov. sp.

Diagnose : *Foliolum terminale, oblongum, basim apicemque versus attenuatum, 38^{mm} longum, 18^{mm} latum, petiolulatum, petiolulo 10^{mm} metiente. Margo folioli dentata, dentibus spinulosis, ascendentibusque. Nervi secun-*

Digitized by Google

darii utrinque 7, sub angulo 45° emissi, sub-oppositi, areolis subtilibus secus marginem inter se arcuatim conjuncti. Nervi ultimi in rete maculis isodiametris resoluti.

Cette espèce, comme l'indique le diagnose que je viens d'en donner, est représentée par une foliole terminale : la symétrie de sa base et son long pétiolule en font foi. Le fossile est bien conservé. Le contour du limbe est elliptique, atténué aux deux bouts. Le pétiolule est grêle. La marge est dentée, de petites dents triangulaires, spinuleuses et ascendantes. La foliole étant vue par sa face supérieure, les réseaux des divers ordres ont laissé des impressions de force à peu près égale et se confondent un peu. Les nervures secondaires, au nombre de 7 paires, avec deux intercalaires, émises sous un angle de 45°, se recourbent l'une vers l'autre en arceaux continus et s'anastomosent près de la marge, par une série d'élégantes aréoles décroissantes. Le réseau ultime délimite des mailles capricieuses, rectangulaires ou polygonales, mais sensiblement isodiamétrales.

Tous ces caractères se retrouvent dans la foliole terminale d'un certain nombre de rosiers. Je crois devoir exclure ici les rosiers du type *R. indica*, dont les folioles sont plus allongées. C'est parmi les formes septentrionales, eurasiatiques et américaines, que j'ai trouvé celles qui concordent le mieux avec le fossile du lac Chambon. Je citerai tout particulièrement le *Rosa Sayi*, Schw., des Etats-Unis, qui me paraît si semblable à la plante de Varennes que ma première pensée a été de les identifier. Mais, tenant compte de l'extrême polymorphisme du genre *Rosa*, qui est, à l'égal des *Hieraceum* et des *Rubus*, le désespoir des botanistes classificateurs, j'ai cru plus prudent, dans ce cas particulier, de ne pas conclure d'une ressemblance morphologique à une parenté réelle et par suite j'ai donné un nom nouveau à cette rose, dont je prie M. Glangeaud d'accepter la dédicace comme un faible

Digitized by Google

témoignage de mon admiration pour sa belle œuvre géologique.

Ce rosier est le premier qui soit signalé, à ma connaissance, dans la flore fossile du Massif Central, où les Rosacées sont d'ailleurs largement représentées avec le Sorbier (*Sorbus Aria*, Crantz) et le Cerisier (*Cerasus palæoavium*, Marty), dans le Pontien de Joursac, et avec l'Aubépine (*Cratægus oxyacanthoïdes*, Gœpp,), la Ronce

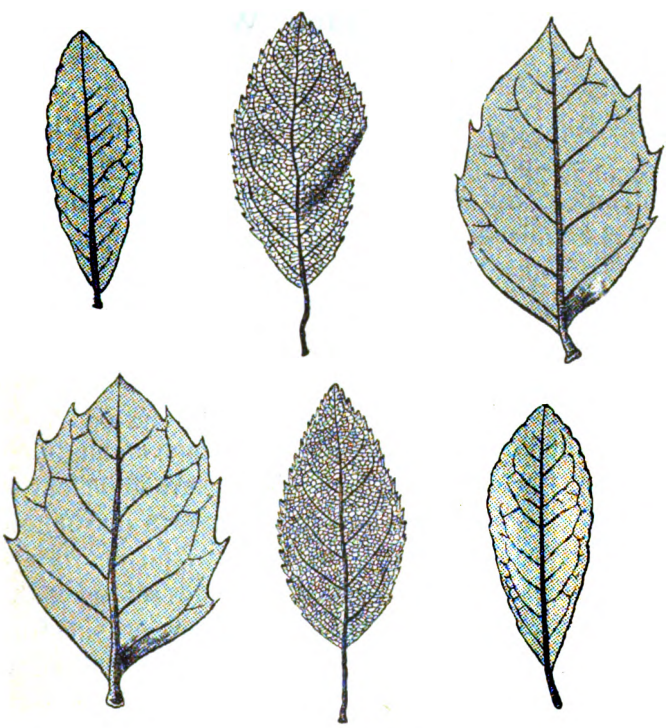

En haut : **Plantes fossiles de Varennes.** — A gauche : *Ilex decidua*, Walt. — Au milieu : *Rosa Glangeaudi*, nov. sp. — A droite : *Ilex balearica*, Desf.

En bas : **Plantes actuelles servant de termes de comparaison.** — A gauche : *Ilex balearica*, Desf. — Au milieu : *Rosa Sayi*, Schw. — A droite , *Ilex decidua*, Walt.

Les figures des plantes fossiles ont été dessinées à la chambre claire par l'auteur. Les feuilles actuelles sont des calques d'auto-impressions.

Digitized by Google

(*Rubus niacensis*, Laur.), le Laurier-cerise (*Prunus lauro-cerasus*, L.), et probablement un Pommier, à Niac ; avec le Prunier (*Prunus pereger*, Ung.) et le Néflier (*Cotoneaster arvernensis* ,Laur.) à la Mougudo, dans le Plaisancien. Un rosier a d'ailleurs été découvert par Boulay dans le Pontien des Coirons.

Ilex decidua, Walt.

La feuille que j'attribue à cette espèce mesure 40^{mm} de long, y compris le pétiole, de 3^{mm}, sur 12^{mm} de large. Son contour est obovale, longuement atténué aux deux bouts. Le limbe est légèrement asymétrique sur le pétiole, large et court. La marge, simplement et faiblement ondulée dans son tiers inférieur, présente ensuite des festons au nombre d'environ 7 de chaque côté, et d'autant plus accentués qu'ils sont plus près du sommet. La nervure médiane, forte à la base, se rétrécit rapidement.

Les secondaires forment avec la médiane un angle d'environ 60°. Parfois un peu réfléchies au milieu de leur parcours, elles se bifurquent flexueusement et s'anastomosent entre elles par de larges arceaux. Il existe des intercalaires, réunies sous le même angle que les secondaires. Le réseau ultime, noyé dans un parenchyme épais, est invisible, et le réseau secondaire est, lui-même, indiqué très légèrement.

Ces caractères se retrouvent, trait pour trait, dans l'*Ilex decidua*, Walt., de la Caroline, dont je reproduis une feuille que je tiens du Missouri botanical garden. La seule différence sensible est une longueur un peu plus grande du pétiole dans l'espèce actuelle. Ce caractère, d'ailleurs variable, ne m'a pas semblé suffisant pour disjoindre spécifiquement la forme fossile de la forme vivante.

Digitized by Google

L'abbé Boulay, dans sa *Flore pliocène du Mont-Dore*, décrit et figure sous le nom de *Celastrus Acheruntis*, Ett. une feuille qui ressemble d'une façon frappante à celle que j'étudie. Dans la description qu'il en donne, Boulay dit du fossile qu'il a exhumé à Varennes que cette feuille est obovée, longuement rétrécie vers la base, crénelée obtusément sur le contour, terminée au sommet en pointe mousse, ce qui concorde bien avec le fossile de la Faculté de Clermont. Mais, dans le dessin qui accompagne le texte, le pétiole est ailé, ce qui ne correspond plus à la diagnose. Boulay figure dans la même planche une série de folioles déterminées *Rhus Heufleri* dont certaines ne se distinguent du fossile attribué à *Celastrus Acheruntis* que par un sommet un peu moins aigu. Mais comme, dans cette série de folioles, les unes ont un sommet émarginé, d'autres un sommet rétus, d'autres un sommet allongé, on peut se poser la question de savoir si le *Celastrus Acheruntis* de Boulay n'est pas simplement une forme extrême de la gamme de ses folioles de *Rhus Heufleri*.

Au demeurant, même si l'on accepte l'indépendance spécifique du *Celastrus Acheruntis* de Boulay, la question n'avance guère.

Il compare son fossile au *C. Acheruntis* figuré par Heer à la Pl. CXXI, fig. 47-52, tome 3 de la *Flora tertiara Helvetiæ*. Or, les figures de Heer ne concordent pas entre elles. Dans la feuille fig. 47, les nervures secondaires sont espacées et émises sous un angle très ouvert. Dans la feuille fig. 52, elles sont nombreuses et émises sous un angle aigu. Il semble donc que Heer ait inscrit sous un même nom des feuilles spécifiquement distinctes. Reste la feuille type de l'espèce figurée par Ettingshausen à la Pl. 24 de sa *Tertiare flora von Haring*. Cette feuille correspond bien avec celle de Boulay par la forme générale, le nombre et l'angle d'émergence des nervures secondaires, mais en diffère nettement par sa base, qui est

Digitized by Google

simplement atténuée sur un très court pétiole au lieu de présenter un long pétiole ailé.

D'ailleurs, admettrait-on que la feuille de Varennes décrite par Boulay appartient à *Celastrus Acheruntis* qu'une autre difficulté se présenterait aussitôt. Ettingshausen rapproche, en effet, son *Celastrus Acheruntis* du *Celastrus empleurifolius* actuel. Or, cette espèce est du Cap Bonne-Espérance. Et M. Laurent a lumineusement démontré l'énorme invraisemblance qu'il y a à chercher des représentants de la flore australe dans le tertiaire supérieur de la France. Mais il y a mieux, Ettingshausen lui-même a publié une excellente iconographie foliaire, en auto-impression, de la famille des Celastrinées, et les feuilles de *Celastrus empleurifolius* qu'il y figure diffèrent à la fois de son *C Acheruntis* et du *C. Acheruntis* de Boulay par une marge, non festonnée, mais garnie, de place en place, de petites dents acérées et par des nervures secondaires émises sous un angle très aigu et longuement remontantes.

Je crois donc très probable que la feuille de Boulay, si elle correspond à son dessin, doit être rattachée à *Rhus Heufleri* et, si elle correspond à sa diagnose, à *Ilex decidua*.

Cette discussion semblera peut-être un peu longue, du moins n'aura-t-elle pas été oiseuse si elle a eu pour résultat d'empêcher qu'à la flore du Mont-Dore ne s'ajoute une unité spécifique mal définie. La tâche de réduction que s'impose la paléontologie actuelle est très utile, car elle élague de la nomenclature, déjà si touffue, une foule de noms sans valeur puisqu'ils n'expriment aucune réalité distincte.

Digitized by Google

Ilex balearica, Desf.

La feuille que je désigne sous ce nom est coriace, à parenchyme épais. Elle mesure 45^{mm} de long, dont 4 pour le pétiole et 25^{mm} de large. Elle est régulièrement elliptique. Le sommet est mucroné. La base s'insère assez métriquement sur le pétiole court et trapu. Un des côtés du limbe subit une légère torsion à son point d'insertion sur le pétiole. La marge présente 3 dents du côté gauche et 4 du côté droit. Ces dents, nettement ascendante et situées dans le plan du limbe, se terminent par des mucrons. La nervure médiane est forte. Les secondaires, plus minces, sont légèrement noyées dans le parenchyme. Elles sont au nombre de 5 paires, émises sous un angle d'environ 45°. Tantôt elles s'anastomosent par des arcs surbaissés, tantôt elles se dirigent vers les dents en se dichotomisant. Le réseau ultime n'est pas visible.

Les personnes, même peu familiarisées avec la botanique, reconnaîtront, à première vue. dans cette feuille, une feuille de houx. Je l'ai comparée avec un grand nombre d'espèces de ce genre. Son identité avec le houx de Mahon, *Ilex balearica*, Desf., me paraît absolue. Cette espèce a été considérée comme une simple race plus méridionale, de notre houx indigène, *Ilex aquifolium*, L. Il est cependant bon de noter que, au point de vue foliaire, elle présente deux caractères nettement distinctifs.

Dans l'*Ilex aquifolium*, les dents des feuilles, en général plus nombreuses, forment un angle dont la bissectrice est à peu près perpendiculaire à la nervure médianc, et ces dents sont, en outre, dévariquées. Au contraire, dans les feuilles d'*Ilex balearica*, comme dans celle de notre

Digitized by Google

fossile, les dents sont situées, dans le plan du limbe, et ascendantes. Ces caractères suffisent à séparer nettement les deux espèces ou, si l'on veut, les deux races.

Une remarque, que je ne crois pas dénuée d'intérêt, trouve ici sa place. Une des notions les plus sûrement acquises par la paléontologie végétale, est la suivante : lorsque deux formes d'une même espèce existent actuellement, dont l'une soit plus méridionale que l'autre, si, plus au nord, ces deux formes se retrouvent, dans une même région, à l'état fossile, la forme la plus méridionale y aura précédé, dans le temps, la forme la plus septentrionale. Or, c'est exactement ce que nous constatons touchant les houx fossiles du Massif Central de la France. Les cinérites du Cantal, qui sont pliocènes, renferment l'*Ilex aquifolium*. Les cinérites du Mont-Dore, qui sont mio-pliocènes, renferment sa forme méridionale, l'*Ilex balearica*. Ainsi donc, en Auvergne, le houx de Mahon a fait place au houx ordinaire sous l'influence du refroidissement climatérique.

Saporta a signalé, dans le Pliocène moyen de Meximieux, un houx qu'il considère comme présentant à la fois des affinités avec l'*Ilex balearica* et avec l'*Ilex cassine*, Ait., des Etats-Unis. A vrai dire, il est assez malaisé de rattacher le houx de Meximieux à une forme actuelle plutôt qu'à une autre. Toutes les feuilles qu'on en connaît sont entières, c'est-à-dire sans dents marginales. Or, les feuilles entières de houx spécifiquement distincts peuvent se ressembler beaucoup. Ce n'est guère que par leurs feuilles dentées qu'on les distingue aisément. Nous n'avons donc aucune certitude que le houx de Mahon existait dans la fosse rhodanienne à l'époque pliocène.

Les conclusions de cette note seront brèves. Elles n'ajoutent aucune notion très nouvelle à ce que nous a appris l'abbé Boulay dans son remarquable mémoire sur la

Digitized by Google

flore mio-pliocène du Mont-Dore. Mais elles confirment les affinités nord-américaines et sud-européennes de cette flore, bien mises en lumière par le regretté paléontologiste. Elles nous permettent, en outre, d'affirmer, grâce à des échantillons d'une conservation parfaite, que deux espèces actuelles, *Ilex decidua* et *Ilex balearica* et une forme très voisine d'une espèce actuelle, *Rosa Glangeaudi*, que l'on ne connaissait pas encore à l'état fossile, existaient déjà dans le Massif Central de la France, aux confins du Miocène et du Pliocène.

PIERRE MARTY,
Collaborateur de paléontologie au Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

---

§ 8. — Après la chute. — La seigneurie de St-Beauzire.

La famille, sortie de prison, revint cacher sa honte et ses malheurs au pays natal. Huguette, la veuve de Géraud Chauchat, survécut au désastre et se retira dans ses propriétés personnelles, sur les domaines des seigneurs d'Olliergues. Elle retrouvait là une protectrice dans Marguerite Aycelin de Montaigu, nièce et petite-nièce de ces Aycelins avec qui les Chauchat avaient eu pendant longtemps de si excellents rapports. Cette grande dame était, en effet, depuis 1314, la femme de Bertrand Ier de la Tour, seigneur d'Olliergues et de Murat-le-Quaire (1). Les La Tour sont même encore ses débiteurs ; nous avons vu Agnon Ier et Pierre de la Tour, fils de Bertrand et de

(1) Bertrand Ier de la Tour d'Olliergues, tige des comtes d'Auvergne de la troisième race et des ducs de Bouillon, mourut en 1329, et sa femme Marguerite, fille de Gilles Aycelin de Montaigu, chevalier, qui fut président au Parlement de Paris en 1319, décéda au mois de janvier 1333 (n. st). Baluze. (*Maison d'Auvergne*, I, 374-379.)

Digitized by Google

Marguerite Aycelin, lui faire payer un acompte, le 22 septembre 1333, huit mois après le décès de leur mère (1).

L'infortunée Chauchette disparaît avec son enfant dans l'ombre, où je perds leur trace. Peut-être Pierre son fils, mineur au moment du procès fait à ses parents, est-il le Pierre de Rémy qui remplissait, au mois de novembre 1349, le modeste emploi de surveillant des ouvriers, sujets de l'empereur, employés à la Monnaie de Paris (2).

Géraud, le puîné des frères de Blanche, entre dans l'Eglise, reçoit une prébende de chanoine du chapitre cathédral (1339) [3] et il y termine sa vie en fondant, le 6 août 1344, un anniversaire pour son âme et celle de son neveu Jean, que nous retrouverons à la fin de cette étude, moyennant l'assez modeste don d'une rente de six setiers de froment et d'une livraison de pain et de vin (4).

C'est fini du temps où l'aîné de la famille, le tout-puissant trésorier Louis, sortait de son hôtel seigneurial, avec une escorte de serviteurs armés et se montrait à ses concitoyens entouré du prestige de l'opulence, de la faveur royale, de sa noblesse récente et de ses privilèges de haut justicier. Destitué de la trésorerie en 1328, trop heureux d'avoir sauvé sa tête, il vit sans bruit avec la qualité de

(1) Arch. nat. R² 20, n° 91. — Voir *Pièces justificatives*, n° VII.

(2) Petrus de Remis, prepositus operariorum juramenti Imperii in moneta Parisiensi. (Viard. *Op. cit.* N° 2483.) Ce nom pourrait se traduire par Pierre de Reims ; toutefois, nous avons vu le fils certain de Pierre Rémy appelé par le roi Jean de Rémy. A ce moment, Jean (de) Patras, fils de la fille de Pierre Rémy, le surintendant, occupe l'emploi modeste aussi de commissaire à la saisie des monnaies d'or prohibées qu'il doit faire rompre, pour leurs débris être ensuite apportés à la Monnaie de Paris. (*Op. cit.*, p. 441, n° 2488.)

(3) *Obituaire du chapitre cathédral de Clermont.* (Arch. nat. ms. lat., n° 9085.) — Reg. de la *Canone* (arch. du chap.).

(4) « Venerabilis et discretus vir dominus *Geraldus Calcati canonicus Claromontensis nomine suo et pro Johanne ejus nepote*... recognovit, presente ad hoc Beraldo de Lhautoynh canonico Claromontensi... quod nuper donavit et ad huc donat... sex sextarios frumenti et unam librationem panis et vini canonicis Claromontensibus. » (Arch. du P.-d.-D. chap. cath. Arm. VI, sac A, cote 28. Orig. parch.)

Digitized by Google

bourgeois de Clermont qu'il continue de prendre dans les actes, suivant la coutume des traitants, même anoblis (1). En 1334, il hommageait à l'évêque, en son nom, pour de minimes héritages situés à Fontanat, près de Royat (2), et au nom de sa femme « Brayde » (3), pour le mas de Pradelles, aujourd'hui les Prades, dans la paroisse de Saint-Sauve, qu'il possède en haute et basse justice ; des misères, quoi !

Si la rançon de 10.000 livres tournois, imposée par le roi Philippe aux Chauchat dans le traité du mois de juillet 1328, leur avait ouvert la porte des prisons, elle ne les faisait pas complètement quittes envers le Trésor, il s'en faut. Il restait à apurer les comptes de la trésorerie d'Auvergne et ceux plus étendus et plus complexes de la société commerciale Rémy-Chauchat ; le roi n'entendait pas seulement être substitué aux droits du condamné dans la compagnie, mais aussi à ceux de la sous-société des Chauchat ; en d'autres termes, les bénéfices nets des Chauchat dans la société étaient considérés comme faisant partie de leur rançon ; il fallait les dégager par un compte. Le détail ne nous en est pas parvenu ; mais ce fut à peu près la ruine pour les frères Chauchat. Géraud vit de sa prébende, Louis y perd sa part de la seigneurie de Saint-Beauzire et tâche de refaire sa fortune dans la marchandise. Sa terre de Saint-Beauzire fut annexée pour partie à la couronne et passa pour une autre partie à son cousin germain Géraud, fils de Jean, valet du roi.

(1) Cet usage se perpétua au moins jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

(2) *Apud Fontanas prope Rubiacum.* (Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Reg. des hommages, cote 2.)

(3) *« Et nomine Brayde uxore mea »*, dit Louis Chauchat dans son hommage de 1334. (V. § 2).

« Ludovicus Chalchat, burgensis Claromontensis, filius quondam Geraldi Chalchatz burgensis Claromontensis est aussi, en 1334, témoin d'un hommage rendu à l'évêque, avec Raoul de Cros, chanoine, Arbert Roux, chevalier, et Pierre Gardelle *burgensis Riomi. » (Ibid.)—Ludovicus Calcati* est qualifié de même, la même année, dans un autre hommage à l'évêque pour biens peu importants. (*Ibid.*, p. 8.)

Digitized by Google

§ 9. — Géraud (IV) Chauchat seigneur de St-Beauzire.

Ce quatrième Géraud, dernier seigneur de Saint-Beauzire que je connaisse de son nom, est moins dans la note générale de la race. Anobli en 1319 avec son père, son frère, son oncle et ses cousins, il ne nous est guère connu que par les actes de la vie féodale. En 1329, il fait hommage au chapitre cathédral pour quelques biens qu'il possède dans Clermont (1); souscrit deux ans après, avec ses parents les frères Jacques et Mathieu Gayte, « bourgeois de Clermont », et Renaud de Mezel, seigneur de Dallet, oncle de sa femme, l'hommage rendu à Arnaud de Comminges, évêque de Clermont, par Pierre Atayne, « chevalier de Saint-Beauzire » (2); et il accomplit le même devoir envers le même prélat, le 29 septembre 1334, dans l'église de Beaumont, pour diverses acquisitions qu'il avait faites de feu Guillaume de Cébazat, fils de feu Raoul, à Lignat (paroisse de Lussat) et à Varennes-sur-Morge, dans le Marais (3). Il fortifie sa situation dans la noblssse locale par son mariage avec sa voisine de terres Béatrix Dalmas, fille de Bernard Dalmas, seigneur d'Aubière, et de Randonne de Mezel, laquelle était, comme son frère Renaud, issue de Hugues III de Mezel, seigneur de Dallet et d'Alaïs

(1) *Codex homagiorum ecclesie. Claromontensis* (Bibl. de Clermont, ms. Crouzet. Copies du Fonds Baluze.)

(2) Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Reg. des hommages, nº 1, cote 2. « *Geraldus Chalchat* ».

(3) « *Geraldus Chalchat burgensis Claromontensis, dominus Sancti Baudelii* » reconnaît tenir en fief de l'évêque la tierce partie de ces biens « *quam emit quondam a Guillelmo de Cebaziaco filio quondam domini Radulphi de Cebaziaco.* » (Arch. du Puy-de-Dôme. Evêché. Même reg.) Cet hommage de 1334 fut rendu entre les mains de Jean du Puy, mandataire de l'évêque, en présence de Raymond du Teil, vicaire épiscopal, etc... — Les cantons de Pont-du-Château et d'Ennezat, où se trouvent les communes de Lussat et de Varennes-sur-Morge, sont contigus à ce qui fut la seigneurie de Saint-Beauzire, dont le chef-lieu est du même canton d'Ennezat.

Digitized by Google

ou Alasie de Montaigu (1). Des trois côtés, la mariée tenait à l'élite d'une chevalerie illustre en Auvergne et dans l'Orient latin (2). Son grand-oncle Odon de Montaigu, grand prieur d'Auvergne pour l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1313-1344), vivait encore (3), et son oncle Hugues Dalmas venait de prendre femme dans la grande maison de Thiers. Mais Thiers et Montaigu, après avoir grandi dans la gloire, succombaient alors par l'argent.

Notre seigneur de Saint-Beauzire conserve un pied dans les affaires. Il reçoit quelquefois dans les actes la seule qualification féodale sans qu'elle soit accompagnée d'ailleurs de celles qui impliquent la noblesse (4) ; ainsi figure-t-il dans un document du 3 mai 1346 ; mais le plus intéressant pour notre sujet est qu'il se donne lui-même la qualité de « bourgeois de Clermont » avant celle de seigneur de Saint-Beauzire, dans sa reconnaissance à l'évêque du mois de septembre 1334 ; c'est un indice à peu près certain qu'il est resté notoirement intéressé à l'asso-

(1) Audigier. *Hist. ms. d'Auvergne*, T. IV, 128. — Laisné. *Arch. de la noblesse*, T. V. — *Nobil. d'Auv.*, II, 327. On sait que ces Dalmas étaient les collatéraux des Dalmas, seigneurs de Cousans en Forez.

(2) La grand'mère paternelle de Béatrix, Almodie, fille et héritière de Bertrand Comtour, seigneur d'Aubière, la rattache, comme les Comtours seigneurs d'Apchon, à la race quasi princière des Comtours de Nonette. Et que de glorieux souvenirs des croisades éveillent les noms des Mezel et de Montaigu ! Guérin et Pierre de Montaigu, l'un grand-maître des Hospitaliers, l'autre des Templiers ; un autre, Pierre, mort de blessures reçues au combat sanglant de Massourah ; Astorg et Faucon de Montaigu, celui-ci évêque de Lydda, celui-là archevêque de Nicosie ; Etienne de Mezel, chanoine de Clermont, dont les archives du Puy-de-Dôme possèdent le testament qu'il fit en 1244, avant de partir pour l'Orient, mort évêque de Famagouste, en Chypre (1260-1274). Toutefois, le rattachement des deux premiers aux seigneurs de Montaigut, près Champeix, a été contesté.

(3) Chassaing. *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, p. XII.

(4) En 1325, « Hugo Dalmatii (nommé aussi dans le même acte Hugo de Manso, dal Mas), dominus d'Obiere et de Maubec », hommageait pour Maubec au comte de Forez en sa qualité de baron de Thiers (Arch. nat., R² 141, *Invent. des titres de la baronnie de Thiers*). Leur fils Bernard, dit Bernard de Maubec, hommageait en 1349 pour le même fief (*Ibid.*) qui avait été apporté à Hugues Dalmas par sa cousine Alix de Thiers, fille de Louis seigneur de Vollore et d'Isabelle de Cousan.

Digitized by Google

ciation. La société Chauchat a survécu en effet. Les documents la signalent en 1366 de la même façon que deux siècles avant : « les gens qu'on appelle *les Chauchats* et leurs ayant-cause ». La locution désigne un *consortium*, un être moral tellement connu dans le pays sous le nom collectif que le rédacteur de cette pièce latine et très longue a cru devoir, par une exception unique, lui laisser sa forme française. Il s'agit précisément dans cet acte des possessions des Chauchat dans le Marais (1). Les fils de Jean, valet de Philippe le Bel, étaient encore dans l'indivision le 9 octobre 1334 (2).

Entre 1350 et 1375, la société Chauchat subit encore un de ces revers de fortune si fréquents dans l'histoire de ces associations de marchandise, et il semble bien que le capable, mais cupide Imbaud du Peschin, chambellan et favori de Jean de Berry, lieutenant du roi Jean son père en Auvergne, en profita, de même qu'il bénéficia grandement de la confiscation des biens de Robert Dauphin le Fou. Saint-Beauzire passa entre ses mains. La faveur et la prospérité revinrent aux Chauchat à la mort d'Imbaud ; mais pendant la période que nous venons de parcourir depuis 1328, on ne trouve plus ni ampleur à leur société, ni hautes fonctions, ni rôle politique à ses chefs. Les affaires courantes de gens allant sans tapage de leurs biens ruraux à leur comptoir ou à leur hôtel, se faisant notaires à Clermont comme l'est Guillaume Chauchat en 1332 (3), ou vouant leurs cadets à l'Eglise et les

(1) Nobilis, domicellus, eques, miles.

(2) Par un acte d'échange avec Françoise de Rochefort d'Aurouze, Imbaud du Peschin, gouverneur d'Auvergne pour Jean de Berry, s'engage à faire approuver la cession qu'il lui fait de divers biens dans le Marais par tous ceux qui y possèdent des droits le roi, le comte et *a dictis les Chauchats et causam habentibus ab ipsis*. Baluze, *Maison d'Auv.*, II, 447.) Les possessions des Chauchat s'étendaient, d'après cet acte, jusque sur les lieux de Busserolles et de Villeneuve-l'Abbé (commune de Saint-Ignat, canton d'Ennezat), à 6 kilomètres de Maringues.

(3) Arch. du P.-de-Dôme. — Reg. des homm. à l'évêque Arnaud, p. 8.

Digitized by Google

casant dans une stalle, pour ainsi dire héréditaire, du chapitre cathédral (1); et c'est tout.

Les Chauchat sont ainsi en demi-sommeil pendant un demi-siècle, et ce sont les Gayte qui vont représenter le groupe dans la finance historique, après la débâcle de Rémy.

§ 10. — Un intermède florentin. — Macci dei Macci, ministre des finances du roi Philippe VI.

Après trois ministres français successivement sacrifiés dans ce charnier des finances, Philippe de Valois essaya d'un lombard avéré d'Italie, Macci dei Macci, c'est-à-dire Macci de la société des Macci, que le *Journal du Trésor royal* francise en Mache des Maches, ou latinise en Machius de Machis, et que les ordonnances défigurent mieux encore en Matheus de Matheis, Mathieu des Mathieux! Mais les registres du Trésor des Chartes ne laissent de doute ni sur son nom, ni sur l'extraction florentine de la famille. Il était parent des frères Guidi, de Florence, Albizzo (par diminutif Biccio), Musciato et Nicolas, dont nous avons vu grandir si vite et si haut la fortune à la cour de Philippe le Bel (1).

Attaché au service de Charles le Bel, avant que ce

(1) *Guillelmus Chauchat, clericus, notarius juratus curie Claromontensis*, dresse en novembre 1332 l'acte de vente d'une maison sise à Clermont, au prix de 600 livres, par *Stephanus de Lacmoylh, clericus parrochianus S. Petri Claromontensis.* (Arch. du P.-de-Dôme, Chap. cath., Arm. VII, Sac M, cote 14.) Ces Lacmeuil sont aussi une grosse famille de traitants du XIVe siècle. Nous les retrouverons.

(2) Raoul Chauchat, fils de Jean valet du roi, y reçut une prébende. C'est le *Raulfetus Chauchats, filius et nunc heres Johannis Chauchat, clericus*, qui, au mois d'octobre 1334, hommage à l'évêque pour ses biens de Clermont, en présence de Raoul de Cros, vicaire du prélat, et de Jean Baubière, *Bolbeyra*, qui porte le nom de l'ami receleur du fameux coffre-fort de Pierre Rémy en 1328. (Arch. du P.-de-Dôme. Reg. des Reconnaissances et Hommages à l'évêque Arnaud.) Jean Chauchat, par qui nous terminerons cette étude, est dit son neveu. (*Nobil. d'Auv.*, II, 160.)

Digitized by Google

prince ne montât sur le trône, tout comme l'était Pierre Rémy, puis devenu son valet de chambre et son changeur, ce marchand reçut en assignation sur le Trésor de nombreuses marques de la gratitude royale (1). Au mois de janvier 1325, des lettres de « bourgeois du roi » l'autorisaient à circuler librement, à commercer et à contracter dans tout le royaume, à raison du long séjour qu'il y avait fait et de l'honorable situation qu'il y avait acquise (2). Philippe VI le garda et en fit le ministre de ses finances, sous le titre de « changeur et maître du Trésor » royal. Il occupait ces fonctions en 1331, lorsqu'il passa de son hôtel de Paris dans les prisons du Châtelet. Son sort parut si peu douteux aux financiers royaux du temps que la Chambre des Comptes ordonnait, par décision du 8 juillet 1331, un mois avant sa condamnation, que « la rente de Macé le marchand, en cas qu'elle vint au roi par forfaiture, serait baillée à Martin des Essarts, en déduction de sa créance (3) ».

Macci dei Macci fut jugé par le Grand Conseil, la Haute Cour de l'époque, qui le condamna à la potence et, bien entendu, à la confiscation générale, par arrêt rendu au mois d'août suivant, à Saint-Germain-en-Laye, le vendredi avant la Saint-Louis (19 août). Le texte de l'arrêt nous a été conservé dans les papiers de la Reynie (4). Sur trente-six membres, vingt-cinq opinèrent pour la mort (5), sept pour le bannissement perpétuel, quatre pour la

(1) Macci dei Macci figure dans la généalogie des comtes Guidi, dressée par Scipione Ammirato. M. Piton, érudit particulièrement versé dans l'histoire des Lombards de France, à qui je dois de bonnes indications, le suppose aussi parent de cette « Jeanne Mathié », ainsi francisée par les *Grandes Chroniques*. Elles la mentionnent comme femme d'un autre florentin qui fut l'antipape Pierre Rannucci, dit Nicolas le Quint.

(2) Arch. nat., KK. 1.

(3) Arch. nat., JJ. 62, n° 245.

(4) Arch. nat., *Mémorial* B, fol. 13. Martin des Essarts, de la famille de Pierre des Essarts, argentier du roi en 1320, et d'un autre, Pierre, prévot de Paris et surintendant des finances de Charles VII, qui fut décapité au mois de juillet 1430.

(5) Voir *Pièces justificatives*, n° X.

Digitized by Google

confiscation comme peine unique. L'unanimité fut touchante pour la confiscation, comme si là était le but essentiel ; quelques bonnes âmes se contentaient de cela, mais le connétable de France notamment, et les plus grands seigneurs du royaume, tels que le vicomte de Melun, un des d'Harcourt, Henri de Sully, les comtes de Blois, d'Alençon, de Roussy et le sire de Beaujeu, furent pour la mort. Parmi ceux-là, nous trouvons encore le trésorier Pierre Forget, famille de nobles financiers, dont le dernier descendant, pour la branche d'Auvergne, cousin de Napoléon III, s'est éteint il y a quelques années seulement (1). Si Jean de Rémichon, l'un des membres, doit être assimilé, par diminutif, à Jean de Rémy, fils de Pierre — ainsi l'appelait-on, depuis sa rentrée en faveur sous Philippe de Valois — la scène dut lui rappeler de douloureux souvenirs. Il se contenta de voter le bannissement et la confiscation générale.

Trois jours après l'arrêt, le trop riche lombard fut pendu. Il le fut sans que nous sachions au juste en quoi, à concurrence de quelle somme il avait forfait, ni s'il s'agissait de quelques abus isolés ou bien de prévarications systématiques et permanentes.

Chacun des trois fils de Philippe le Bel avait eu sa victime plus ou moins coupable ; Philippe de Valois commençait la série des pendus de sa dynastie. Quatre ministres, quatre « maîtres des finances du royaume » périssant à la torture ou à la potence en quinze ans, voilà le tableau ! Nous voyons bien Philippe VI, trois mois après l'exécution de son » maître du Trésor » (novembre 1331), donner à l'échanson de la reine, Henri d'Isserpent, déjà gratifié aux dépens des biens de Rémy, une maison située à La Bruyère, au delà du bois de Vincennes, « venue de la forfaiture Mache des Maches, justicié pour ses malfa-

(1) Au château de Pagnan, commune de Saint-André-le-Coq, canton de Randan, arrondissement de Riom, à 4 kilomètres de Maringues.

Digitized by Google

çons » (1); et céder, au mois d'avril 1332, à deux de ses créanciers une autre maison de même provenance, rue de la Bretonnerie (2); mais je n'ai pu découvrir qu'une indication spéciale, sur ces malfaçons; la voici, encore est-elle bien vague.

Macci percevait par lui ou ses agents une « rente » sur la taxe dite des « deniers et mailles » (3), à laquelle était soumise la circulation des marchandises des Italiens dans le royaume, indépendamment des taxes générales d'octrois du sou ou denier pour livre. C'était à la caisse de Macci que Jacques Soudenier, fermier de cette taxe pour Paris, et son complice, en versait les produits. Ce traitant, dont le nom devait être un sobriquet topique dans le goût du temps, « Sou-denier », fut condamné comme son patron, vers le même temps, à la confiscation générale. Il était, lui aussi, « changeur du Trésor ». Il fut constaté que, sur la caisse des « deniers et mailles » payés par les marchands italiens, Macci s'était attribué 1.200 florins de plus qu'il ne lui revenait et Soudenier 3.400 livres tournois (4).

Ces confiscations générales, en faisant passer dans les

(1) Arch. nat. JJ 79, n° 901.

(2) *Ibid.*, 66, n° 622.

(3) *Ibid.*, 70, n° 7. — Ceste taxe était de 3 mailles tournois par panier de poissons frais ou salés, 9 par charrette, 18 par char, entrant dans Paris. 18 mailles équivalaient à 7 deniers 65 centièmes en mailles noires (monnaie de billon valant les 5/8e du denier). La maille blanche valait la moitié du denier. C'est pour cela qu'on appelait cette taxe « les deniers et maille pour livre ». M. Piton pense avec raison que cette rente est celle éventuellement attribuée à Martin des Essarts, le 18 juillet 1331, par la Chambre des Comptes, en prévision de la condamnation de Macci à la peine capitale.

(4) Des lettres de Philippe de Valois confirment en 1335 la distribution des biens saisis sur le condamné; elles débutent ainsi: « Comme Jaques Soudenier soit tenuz à nous pour certaine cause, *pour raison de feu Mache des Maches*, en la somme de douze cens florins, et à nostre chère dame et cousine la royne Jehanne, en la somme de troys mille quatre cens livres tornois pour cause d'arreirages de six mille livres

Digitized by Google

coffres royaux l'avoir intégral du condamné sans aucune distinction, alors qu'il n'y avait de détournements prouvés que pour une partie, souvent une faible partie, avait pour résultat de dépouiller sa famille, fût-elle absolument innocente, de toute la part honnêtement acquise de la fortune de son chef et de la réduire soudain à une misère imméritée. Les quatre souverains qui viennent de profiter de cette coutume draconienne, Louis X, Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois, ne manquaient ni d'esprit de justice ni de bonté ; aussi tous ont éprouvé le besoin de remettre aux membres innocents de ces familles une large portion des biens du coupable.

Philippe le Long fit pour les frères et les orphelins mineurs de Macci des Macci ce qu'il avait fait pour le fils de Pierre Rémy. Après avoir confié le soin de liquider la succession à une commission composée de ses débiteurs sous la direction de Guillaume de Flavacourt archevêque d'Auch et de Hugues de Vers abbé de Corbie (1), il chargea deux autres commissaires, Henri de Beaucaire et Regnault Séquart, de vendre tous les biens du coupable, de verser au Trésor la moitié seulement du prix et de remettre l'autre moitié à Bindi (Binde en France), frère aîné de son ancien changeur. Il composa par la suite

tornois de rente par an que elle prant sur *la boiste des deniers et maille pour libre que paient les Ytaliens des marchandises qu'il font en nostre royalme, laquelle boiste et redevance tient à ferme de nous ledit Jaques Soudenier...* » Suit la confirmation de la répartition des biens saisis sur Soudenier. *(Arch. nat. JJ. 70, n° 7.)*

(1) On lit dans un passage de l'*Abrégé des finances* de 1335, mémoire d'un contemporain publié par M. de Boislile en 1875 (Bulletin de la Société de l'Histoire de France, vol. XII, p. 93) : « Item, le demourant des *biens Mache de Mache, quant il sera déterminé du débat que y mectent l'arcevesque d'Aux, l'abbé de Corbye et autres que estoient obligez à lui par lettres.* » — Cet abbé de Corbie devint plus tard un des chefs de l'administration des finances, servit dans l'armée royale, fut vaillant sous les armes, financier habile et théologien distingué (*Gallia Christiana*, X, col. 1282). Pour l'archevêque d'Auch, voir le même recueil *(I, col. 995)*.

Digitized by Google

avec ce Bindi, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentant de ses frères et de ses neveux (1).

Eux aussi, les Macci des Macci francisés, se relevèrent et Perrin « Macé des Maches », que l'on croit le fils ou le neveu du pendu de 1331, devint le changeur du roi Jean. Il finit également d'ailleurs à la potence et dans de plus fâcheuses conditions que ses prédécesseurs. Trop de sang italien bouillait encore dans ses veines. Il fut pendu en 1358 pour avoir épousé la cause du prévôt Marcel et tué de sa main le trésorier Jean Baillet, épisode dramatique fort connu de notre histoire nationale.

On a dit que Pierre des Essarts, grand bouteiller de France, petit-fils de Pierre des Essarts, argentier du roi au temps de Géraud Gayte et particulièrement mêlé aux affaires des Chauchat, avait été décapité. C'est au moins douteux. Mais, de toute certitude, un autre membre de la famille, nommé aussi Pierre des Essarts, prévôt de Paris et surintendant des finances sous Charles VII, après avoir, d'après son propre aveu, servi de complice à Jean sans Peur et détourné 2 millions d'écus d'or du Trésor public au profit de ce prince, il n'échappa ni à la torture ni au dernier supplice ; il fut, le 1er juillet 1413, traîné sur la claie de la prison du Châtelet jusqu'aux Halles où on lui trancha la tête. A la vérité, celui-là périt de la politique plus encore que de la finance.

Les Macci avaient encore, dans la seconde moitié du XVIe siècle, un pied en France et l'autre à Florence, témoin l'épitaphe de l'un d'eux, le florentin Macci, tué à l'assaut d'Issoire en 1577, où il combattait dans les rangs de l'armée royale. Son corps fut transporté et inhumé dans la

(1) *Chronique de Saint-Denis, T. XXII et XXXIII.* — Monstrelet. — *Journal d'un bourgeois de Paris.* — De Baranto. *Hist. des ducs de Bourgogne, T. III et IV.*

Digitized by Google

cathédrale de Clermont (1). L'épitaphe existait encore un siècle après dans la nef, au second pilier à droite. Si ce n'est pas une erreur de traduction du nom italien Macci de Macci, ils avaient donné leur nom à une terre française dont ils étaient seigneurs : « C'est le trépas de feu le capitaine Pierre de la Machie, seigneur dud. lieu, *natif de Florence,* lieutenant de deux enseignes de gens de pied français, sous la charge du capitaine Lavoutte, lequel fut tué à l'assaut de la ville d'Issoire, le IXe jour de juin 1577 (2) ».

(1 et 2) Un contemporain anonyme, ou plutôt une contemporaine, composa pour lui une autre épitaphe en vers, rééditée en 1904 par le Dr Roux, d'après le texte conservé par Dulaure (*Description de l'Auvergne*, p. 203) :

Le florentin accord, s'il est loyal et preux,
Touche aisément au point de la louange humaine.
De faconde et beauté ayant la face pleine,
Il ne manque en savoir ni esprit généreux.
Tel a vécu *Machie* en chaque siège heureux,
Noble, sage et vaillant, cher à son capitaine.
Préféré as la mort à la vie incertaine
Et m'as laissé de cœur et de corps langoureux.

(Suivent cinq autres vers.)

(Roux. *Epitaphes et Inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de Gaignières*, p. 47. Clermont. Bellet. 1904.)

Digitized by Google

IV

RETOUR DES GAYTE AUX AFFAIRES

La Compagnie Gayte. — Les deux Mathieu et Jean Gayte.

§ 1. — **Premières épreuves après le supplice du chef de la compagnie. — Réhabilitation des frères Gayte par Philippe de Valois. — Rentrée dans les hautes fonctions financières du royaume. — Mathieu Gayte le Vieux et les Génois.**

La compagnie Gayte avait reçu un rude coup de la mort tragique de son chef Géraud. Jacques, l'un des frères survivants, avait continué de la représenter dans le trafic des foires de Champagne, mais avec des ressources et en des proportions infiniment moindres. Tout se réunissait pour accabler l'autre frère, Mathieu l'aîné de la famille, quand les portes de la prison s'ouvrirent devant lui. Destitué de la charge de trésorier de la sénéchaussée de Toulouse, qu'il occupait au moment de la catastrophe, frappé d'incapacité perpétuelle pour occuper d'autres fonctions, il se vit en outre excommunier avec son neveu Jean Gayte qu'il avait fait son lieutenant dans cette grande trésorerie. Ils avaient fait saisir et vendre par la justice civile les biens d'un redevable, Etienne Pascal chanoine de Saintes; l'Officialité de Toulouse les avait poursuivis et sommés de rendre le prix de ces biens au moment où, saisis eux-mêmes, il leur était matériellement impossible de satisfaire à cette sommation d'ailleurs juridi-

Digitized by Google

quement fondée ; ce pourquoi ils avaient été frappés d'excommunication. Réduits à la condition de parias, ils sollicitèrent vainement un délai pour se libérer. Ils s'adressèrent enfin au pape Jean XXII qui, pris de pitié pour leur immense infortune, enjoignit, le 28 avril 1323, à l'Official de Toulouse, de les absoudre l'un et l'autre dès qu'ils auraient payé les 741 livres de petits tournois 6 sols et 5 deniers provenant des biens du chanoine débiteur (1). Cet incident dit à lui seul dans quelle gêne ces Crésus de la veille étaient tombés.

Ils s'étaient retirés à Clermont où, vers cette même époque, on trouve Mathieu Gayte assistant à l'hommage rendu à l'évêque par Atayne chevalier de Saint-Beauzire, avec Géraud Chauchat, l'un et l'autre qualifiés bourgeois de Clermont (2).

Ils mirent dix ans à se relever. La société avait continué modestement, ou sous le couvert d'autres compagnies dans lesquelles elle avait des intérêts. Elle reprit son plein essor dans les premières années du règne de Philippe de Valois. Par lettres délivrées à la Fontaine-de-l'Ours en Normandie, au mois de juillet 1334, ce prince restitue les frères et les fils de Géraud Gayte dans le droit de posséder des offices royaux que l'arrêt du Parlement leur avait enlevé lors du procès de leur père ; il abolit toutes les condamnations prononcées par cet arrêt « comme s'il n'avait jamais existé », et il les remet au même état que devant ainsi que toutes autres personnes frappées avec eux. Il donne à sa décision les apparences d'une grâce, à la vérité ; mais les témoignages de confiance et d'estime qu'il leur accorde tout aussitôt, en leur rendant le maniement des finances de l'Etat dans les postes les plus éminents, sont exclusifs de toute croyance à leur improbité. On gracie un

(1) Aug. Coulon. *Lettres (secrètes et curiales) de Jean XXII*, n° 1664, d'après les *Registri Vatic.*, 111, fol. 198 v°, n° 853.

(2) Arch. dep. du Puy-de-Dôme. Evêché. *Reg. des Reconnaissances et Hommages à l'évêque*, cote 1, n° 2.

Digitized by Google

voleur, ce n'est pas pour lui donner immédiatement et publiquement la clé de sa caisse. L'acte de Philippe fut une véritable réparation accordée sous une forme compatible avec la dignité royale (1).

Les Aycelin et Guillaume Flotte, seigneurs d'Auvergne, qui, pendant un demi-siècle, tinrent une si grande place dans la direction des affaires du royaume, purent leur tendre la main; mais ils avaient, en ce moment, auprès du roi, une protection peut-être plus efficace, celle de leur parent, le clermontois Jean de Mandevillain aumônier de Philippe VI, après avoir été le clerc de Charles le Bel : il était en grande faveur à la cour. Promu, de l'évêché de Nevers, au siège d'Arras en 1333, cet ancien chanoine du chapitre cathédral de Clermont, tout dévoué au roi, était en situation de lui rendre des services politiques dans les domaines des comtes de Flandre et d'Artois. Et comment douter de son crédit et de l'usage qu'il en fit pour ses parents Gayte, en voyant Philippe de Valois anoblir ses neveux, les frères Guillaume et Bonnet Mandevillain bourgeois de Clermont, en ce même mois de juillet de la même année 1334 où il réhabilite la famille de l'infortuné Géraud Gayte (2). Ces Mandevillain, moins en vue jusque-là que les Gayte et les Chauchat, étaient néanmoins de vieille bourgeoisie clermontoise, aisée, considérée, et marchande cela va sans dire (3). D'autre part, après l'essai malheureux qu'il venait de faire des lombards d'outre-monts, Philippe de Valois était dans une de ses heures de réaction contre l'envahissement des banques étrangères au détriment des nôtres, les excès de l'usure italienne, sa propagation parmi les marchands de France. Les conseillers de la couronne sentaient la nécessité de reconstituer un personnel honnête et capable, avec des éléments nationaux. Le règne des

(1) Arch. nat. JJ. 66, n° 1418. Voir *Pièces justificatives*, n° XI.

(2) Bibl. de Clermont. Ms. d'Auv. *Tablettes chronologiques, pour servir à l'hist. d'Auv.* Extraits du Trésor des Chartes.

(3) Voir *Pièces justificatives*, n° XII.

Digitized by Google

florentins, des pisans et des gênois chez nous est sur son déclin (1).

Le système employé par la société des Gayte sous Philippe VI fut le même que sous Philippe V le Long, la réunion à leur profession commerciale et banquière des hautes fonctions de finance qui leur procuraient le crédit, l'influence, la jouissance de tout ou partie des deniers publics pendant les intervalles souvent longs et assez faciles à prolonger, qui s'écoulaient entre l'époque de l'encaissement et celle du versement au Trésor; elles leur facilitaient l'agio, le change et toutes les opérations du négoce en grand.

La compagnie reparaît après les lettres de rémission de 1334 avec de considérables ressources que la confiscation n'a pas atteintes ou qui lui sont rendues ; elle recouvre aussitôt son rang parmi les premières du royaume. Seulement c'est le Midi qu'elle prend pour base de ses opérations et vers l'Orient qu'elle dirige ses principales entreprises, forte des privilèges que le pape accorde à son commerce dans ces régions lointaines. Le siège social est bien toujours Clermont au regard des associés, le chef est bien toujours Mathieu Gayte le Vieux, mais le pivot des affaires commerciales est Montpellier, où elle retrouve les Chauchat. Mathieu y prend des lettres d'habitanat, sinon de bourgeoisie, et surveille de là ses cargaisons du port d'Aigues-Mortes, son trafic avec Gênes, l'Asie, le littoral de la Méditerranée, ce qui ne l'empêche pas de rester et de se qualifier toujours « bourgeois de Clermont ». Raymond Cellarier, marchand originaire du Rouergue, et qu'on trouve aussi en Auvergne par lui ou les siens, était bien en même temps bourgeois de Narbonne, de Montpellier, où il avait un comptoir, et « bourgeois de Chypre »,

(1) Le 7 avril 1337, le roi envoyait à son sénéchal de Beaucaire l'ordre d'arrêter et de poursuivre en justice les usuriers de Montpellier, sur la plainte des consuls et des marchands français. (Germain. *Hist. du commerce de Montpellier*, I. 520.)

Digitized by Google

d'où il recevait en une seule fois 600 sacs de sucre en poudre (1). La bourgeoisie et la noblesse ne sont pas du tout pour le grand marchand de l'époque ce qu'elles furent sous la monarchie des Bourbons. En acquérant la bourgoisie dans une ville, ce n'est pas une patrie qu'il entend se créer ; quand il sollicite ou reçoit la noblesse, les satisfactions d'amour-propre ne sont qu'un mobile de second plan ; dans l'un et l'autre cas, il a en vue la sécurité, les franchises et autres avantages profitables au développement de ses affaires. L'incompatibilité radicale n'existe pas encore sous le règne de Charles V, et pourvu que le noble marchand serve son fief comme il le doit, c'est-à-dire soit par lui-même, soit par remplaçants acceptables, la mercature ne lui est pas interdite.

Bien que le commerce de Montpellier ait été amoindri par les monopoles accordés à Aigues-Mortes et à Nîmes, cette rivale de Marseille non encore annexé, est toujours, au moment où la compagnie Gayte y prend pied, le principal entrepôt du trafic franco-levantin. La place de Montpellier exporte les laines et les draps de France, en rapporte des denrées, des épices, des armes, des étoffes de luxe. Elle entretient d'étroits rapports avec Gênes et Pise. Chacune des deux villes de Gênes et de Montpellier a chez l'autre une colonie et un consul de sa nation. A ce que nous avons rapporté d'un Gayte citoyen de Gênes, ayant, une soixantaine d'années avant, un comptoir dans Ajash, le port le plus commerçant de la Petite Arménie, il faut ajouter la concession faite en 1314 aux marchands de Montpellier par Oschaïm roi d'Arménie, et renouvelée sept ans après par son fils Léon V, du droit de commercer dans tous ses Etats, moyennant une simple taxe de 2 %

(1) *Histoire du commerce de Narbonne*, p. 47. Raymond Cellarier avait des vaisseaux dans toutes les mers : il vivait en 1369 et laissa d'innombrables descendants : « *multi et multi* ». (*Op. cit.*)

Digitized by Google

à l'entrée et à la sortie du port d'Ajash (1), pour comprendre le choix des Gayte dans cette nouvelle phase de leur société. Leur compatriote Pierre Pommerol, *al.* de Pommeroles, de Clermont, fit mieux ; non seulement il eut un comptoir à Gênes pour sa compagnie, mais il s'associa avec un riche marchand génois, Thomas Comte ou Conti, établi à Montpellier (2).

§ 2. — La compagnie pillée par les pirates génois. — Mathieu Gayte prend des lettres de marque contre les génois. — Le roi l'envoie en ambassade à la république de Gênes.

Aux facilités octroyées par les rois d'Arménie, Mathieu Gayte ajoute le bénéfice du privilège du trafic avec Constantinople et le Levant, accordé le Souverain Pontife. La clientèle des Eglises d'Orient avait sa valeur.

Les dangers de la mer ne furent pas plus épargnés à la société Gayte que les orages de la politique. A peine ses chefs étaient-ils rentrés en faveur que leurs cargaisons et leurs comptoirs furent pillés, vers 1335, par des pirates de Gênes et de Savone. Un grand nombre de marchands français, dont la société de Pierre Pommerol, subirent le même sort dans le même temps. En France, on soupçonnait, non sans quelque apparence de raison, la République de Gênes de favoriser secrètement ce brigandage maritime pour entraver la concurrence, chaque jour grandissante, de nos marchands. Nos relations avec elles furent rompues ; nos ports lui furent fermés et, par contre, le commerce de la maison Gayte avec l'Orient complètement suspendu.

Mathieu Gayte et Pierre Pommerol n'hésitèrent pas à prendre des lettres de marque contre la Républi-

(1) Germain. *Op. cit.* II, 10.
(2) Voir *Pièces justificatives*, nº XIII.

Digitized by Google

que (1); et voilà ces marchands d'Auvergne armant des navires et des équipages pour combattre les Gênois sous pavillon français. Pommerol réussit à s'emparer, dans le port d'Aigues-Mortes, sur les compagnies Benedicto Cibo Pertinelli et Henrico Scarzatici, d'une grande quantité de marchandises qui furent vendues 10.425 florins à l'agneau (2). Mais les forces étaient trop inégales entre une puissance maritime telle que Gênes et les marchands de France; leur hardiesse eût consommé leur ruine, si Philippe de Valois ne fût intervenu (3). Le conflit devint international.

La fière république envoya plusieurs ambassades à la cour de France pour obtenir une prompte reprise des rapports commerciaux. Elle y parvint par un traité signé à Longpont le 4 décembre 1337 et resté célèbre dans l'histoire du négoce français, parce qu'il inaugura une nouvelle politique en substituant l'action du gouvernement à celle, le plus souvent impuissante, des individus. Le roi se chargea d'indemniser lui-même ses sujets lésés, à concurrence de 115.886 livres, et de faire rembourser cette somme à son trésor par les marchands de Gênes et de Savone, au moyen d'un droit de douane de 3 deniers par livre à percevoir sur leurs marchandises, à l'entrée comme à la sortie des ports français, jusqu'à satisfaction complète. Philippe devait recouvrer de la sorte, en florins d'Italie, ce qu'il déboursait en tournois de France.

Aux termes de ce traité, les marchandises pillées en mer et dans les ports par les pirates génois sur la compagnie Gayte, furent évaluées, après enquête et décision du Parlement de Paris, à 18.485 livres tournois en capital, non compris les frais de garde, de nolisage, les intérêts, les dépenses du procès, les dommages accessoires; encore

(1 à 3) Arch. municip. de Montpellier. Arm. C. cass. XX, n° 12. — Germain. *Loc. cit.* Le duc Louis Ier de Bourbon cousin du roi fut lui-même victime des déprédations des corsaires génois à la même époque.

Digitized by Google

n'était-ce là qu'un chiffre de transaction (1). Sur les vingt et une maisons ou compagnies françaises atteintes par ce désastre, toutes faisant le commerce, à l'exception du duc de Bourbon et d'un chevalier, il n'y en a qu'une, la société « Arnaud de Deuce » (2) de Narbonne et Jean Colet de Montpellier, à figurer pour une somme plus élevée que la société de Mathieu Gayte. Ces faits disent assez clairement le rang qu'elle occupait alors dans le trafic de la France.

C'est dans le préambule du traité de Longpont que se trouvent relatées les lettres de marque prises à la suite des actes de piraterie et les indemnités allouées, non pas seulement à Mathieu et à ses frères, mais à « Mathieu Gayte et *à ses compagnons* », traduction littérale : Mathieu Gayte et Cie (3). Le roi n'attendit pas les négociations avec Gênes pour montrer le cas qu'il faisait de la capacité de Mathieu. Il le fit son trésorier personnel (4).

Philippe de Valois avait de bonnes raisons de faire au plus vite la paix avec Gênes. Au cours de ce différend, un coup de tonnerre éclatait ; le 13 août 1337, le roi Edouard III d'Angleterre faisait publier sa déclaration de guerre à la France. Le duel qui commençait devait être la

(1) *Histoire du Commerce de Montpellier. Loc. cit.*

(2) Il s'agit ici d'Arnaud Duèze *al.* Deuze, *Eus.*, *Euse*, de la famille de Jacques Duèze ou Deuse, de Cahors, riches marchands, banquiers, monétaires, fermiers d'impôts, adonnés aux commerces les plus divers dans leur pays et en d'autres provinces, d'où sortit le pape Jean XXII. L'un d'eux, *Petrus Eusi* époux de Guigonne de Laval, et mort peu avant 1345, avait un établissement à Saint-Flour.

Le duc de Bourbon eut une indemnité de 14.000 livres ; Hugues Chéret, chevalier, 3.000. Seul, un autre chevalier, Anthonio Pissani, reçut 60.000 livres, mais il était italien, suivant toute apparence. La Cie Pommerol et Comte en reçut 9.000 ; les émissaires gênois ayant extrêmement insisté pour que les marchandises prises par lui, en représailles, sur les marchands de Gênes à Aigues-Mortes fussent par lui restituées, on transigea à 7.818 livres, que le roi promit de payer.

(3) « ... *Matheus Guete de Claromonte et ejus socii...* » (Arch. municip. de Montpellier. Arm. C. cass. XX, no 2.)

(4) Il était trésorier du roi le 1er juillet 1335. (Viard. *Journal du Trésor de Philippe VI*, p. XXXI. Il paraît avoir succédé au trésorier Pierre Forget. *Ibid.* et Arch. nat. JJ. 70, no III.)

Digitized by Google

guerre de Cent ans. C'était nous maintenant qui avions besoin des Gênois, car notre marine de guerre était d'une infériorité pitoyable au regard de la marine anglaise. Mathieu Gayte fut au nombre des ambassadeurs qu'il leur députa pour obtenir d'eux la location d'une flotte (1). Les négociateurs réussirent à souhait. Par une convention signée le 25 octobre, moins de six semaines avant le traité qui mit fin à l'affaire des pirates, Antoine ou Ayton Doria, s'engageait à livrer au roi de France, le 1er avril suivant au plus tard, vingt galées armées en guerre munies d'un arsenal suffisant et montées chacune par 210 hommes, dont un patron ou capitaine, deux comites ou seconds, deux écrivains ou commissaires maritimes, 25 arbalétriers et 180 matelots armés, le tout au prix de 3.600 florins de Florence par navire, et la moitié des marchandises qui seraient capturées en mer (2). Cette flotte fut complétée par la location, peu de temps après, de vingt autres galées, négociée à Monaco avec les Grimaldi, ancêtres des princes de Monaco de notre temps.

Pendant que Mathieu était de la sorte absorbé par le négoce, son fils Mathieu le Jeune recevait du roi la grande trésorerie de la sénéchaussée de Toulouse qu'il occupait dès le 24 juin 1336 au plus tard (3).

Il profita de la suspension des hostilités avec Gênes, pour épouser sa cousine Renaude — le peuple disait Renarde — Mandevillain fille de Bonnet « bourgeois de

(1) Les autres envoyés étaient, avec « *Mathé Gaite* », Louis de Savoie sire de Vaux; Hugues de Pomart chanoine de Paris; Guy de Chevrière chevalier; Nicolas Béhuchet et Pierre des Essarts. (Bibl. nat. Pièces orig., vol. 265. Doss. Beluchet, n° 12. Aug. et Em. Molinier. *Chron. de Normandie*, XIVe siècle, p. 210.

(2) Même document.

(3) Il y succédait à Guillaume de Montreuil. Il rendait son compte annuel le 24 juin 1337 pour l'année écoulée : « *Compotus Mathei Gayte* junioris *receptoris Tholose domini nostri Francie regis*... a festo Nativitatis beati Johannis Baptiste anno Domini millesimo trecentesimo sexto usque ad sequentem fastum ejusdem Nativitatis millesimo trecentesimo septimo anno revolut ». (Bibl. nat. *Coll. Clerambault*, n° 229. — *Hist. du Languedoc*, X, col. 777-819.)

Digitized by Google

Clermont ». Le pape Benoît XII lui accorda pour cela des dispenses de parenté du 4e degré le 21 juillet 1337 (1). Il était alors veuf d'une femme prénommée Grégorie dont il avait un fils Mathieu qui survécut à son père et habitait Clermont le 10 avril 1358 (2). Bonnet Mandevillain, que ses concitoyens avaient élu baile de la Charité en 1324 (3), venait d'être anobli avec son frère aîné Guillaume. Ils vivaient en société (4) et continuaient eux aussi, bien que nobles, de se qualifier bourgeois de Clermont et de se livrer au négoce et à la banque. Guillaume prêtait vers ce temps, à Jean Dauphin comte de Clermont, des sommes assez considérables pour recevoir en gage les revenus de la châtellenie de Montrognon, résidence de ce prince aux portes de la ville, et il mourut pendant la peste noire, avant juin 1349, en léguant ces revenus à l'église de Montrognon (5). Un autre Guillaume Mandevillain frère de la mariée, nommé receveur d'Auvergne par Philippe de Valois, n'y fit pas de brillantes affaires ; il sortit de charge insolvable à la fin de 1348 (6).

(1) A cette date le pape écrit au cardinal Bernard, son nonce en France, pour le commettre à l'exécution de cette dispense : « Committitur ut dispenset, inter *Matheum natum Mathæi Gayte et Rainardam natam Boniti Mandevillani civis Claromonten.* imped. IVo consanguinitatis gradu ligatos, super matrimon. contrahendo ». (Vidal. *Lettres communes de Benoît XII.* T. 1. no 4841).

(2) « Sapiens vir *Matheus Gayta de Claromonte, filius quondam Mathei Gayta* » échange avec Aimon Escot damoiseau, tant en son nom personnel qu'en celui de Pierre de Vaulx de Clermont, divers biens contre un immeuble bâti « quod fuit Johannis Textoris (Tixier), et quod *Gregoira mater quondam dicti Mathei Gayta,* olim acquisivit a Hugueta filia quondam et herede Johannis Textoris... quod movet de dominio et censiva monasterii Sancti Illidii Claromontensis... Datum decimo mensis aprilis anno domini millesimo trecentesimo quinquagesimo octavo. » (Arch. du P.-de-Dôme, chap. cath. Arm. sac C, no 14.)

(3) Liste de Savaron. *Orig. de Clermont.*

(4) Leurs terres sont désignées comme celles des communautés « Terras *dictorum* los Mendavelas » (Arch. du P.-de-Dôme. Chap. cath. Terrier no 2, in-fol., f. 63, vo 1406).

(5) Baluze. *Hist. généal. de la Maison d'Auv. II,* 317.

(6) « *Inter debita Guillelmi Mandevillani receptoris quondam dicte Terre* [*Alvernie*], figure une misérable somme de 16 liv. 16 sous parisis qu'il n'a pas payée à l'abbé de Saint-André de Clermont, pour prix de

Digitized by Google

Cependant le traité de Longpont n'avait pas fait disparaître la piraterie de la Méditerranée. Philippe de Valois crut y parvenir par un nouveau traité avec les génois Antoine Doria et Charles Grimaldi, qui s'engagèrent individuellement et à forfait à protéger nos marchands contre les corsaires moyennant la cession, pour deux années, du monopole des transports de toutes les marchandises du port d'Aigues-Mortes à l'arrivée comme au départ (1). Le remède fut pire que le mal ; la piraterie ne fut pas détruite et, les deux ans expirés, les Génois gardèrent les monopoles. Ils redevinrent les souverains tyrans de la Méditerranée. Le tort fut irréparable pour les compagnies ayant comptoir à Montpellier. La guerre anglaise leur porta le dernier coup. Elle ouvrait, en revanche, une ère d'impositions sans fin. Ce fut, par tout le royaume, un mouvement de fonds comme la France n'en avait jamais vu.

La société de Pierre Pommerol ne paraît pas s'être bien relevée de sa mésaventure maritime. Son chef prit une monnaie à ferme. Philippe de Valois, qui fit si fort travailler les monnaies, lui accorda « en récompense de ses services » une modeste gratification annuelle de 80 l. environ qui lui était payée par le Trésor en 1338-1339 (2).

Plus heureux ou mieux doués, les Gayte réparèrent sur

vaches et de moutons par lui achetés à cet abbé pour la nourriture des armées royales, *pro guerris regis*. Le créancier s'adresse au roi qui fait acquitter la note par son trésorier suivant Guillaume, le 15 septembre 1349. (Viard. *Les Journaux du Trésor*, etc., p. 824, n° 4898.) Aussi le roi revint-il à l'ancien usage de choisir les baillis étrangers à la circonscription. Il donne pour successeur à Mandevillain Mathieu de Floyrac *de Floriaco*. (*Op. cit.*, n°s 1152, en mai 1349 ; 2144, 4179, 4178, 4172 en février 1350.) — Parmi les dépenses de Guill. de Mandevillain, figure une somme qu'il a payée à un certain Jean Taillefer, « pro faciendo coli vineas domine Regine (la reine Jeanne de Bourgogne) apud Sanctum Porcianum. » (*Op. cit.*, n° 954.) Texte qui, avec d'autres, prouve que ce crû d'Auvergne était un de ceux de la Table royale.

(1) Germain. *Op. cit.*

(2) « *Petrus de Pymerolio* [corr. *Pomerolio*] *de Claro monte in Alvernia* ». (Viard. *Op. cit.*, n°s 5350 et 5351.) — « *Petrus de Pomerolio de Claro monte in Alvernia... in recompensationem suorum serviciorum* ». (*Op. cit.*, n° 5612. Cf. n° 5909.)

Digitized by Google

le continent les brèches que la mer avait faites à leur fortune. De même an ne voit plus aux Chauchat de comptoirs dans les ports de la Méditerranée et les navires de Mathieu Gayte ne cinglent plus vers l'Asie. Cependant les marins gênois ont pu rencontrer en mer une fois encore Mathieu le Jeune sur les côtes d'Afrique ; et voici dans quelles circonstances.

§ 3. — Le vœu de Mathieu Gayte le Vieux.

Mathieu le Vieux, l'un des trois trésoriers généraux du royaume, mourut le 30 janvier 1338 (n. st.) [1], après avoir fait le vœu de se rendre en pèlerin à Jérusalem et de visiter les autres oratoires de Terre Sainte. Quelles circonstances furent assez graves pour amener un tel serment sur les lèvres de ce financier-marchand absorbé par les soins quotidiens des affaires temporelles, alors qu'il se courbait déjà sous le poids des années ? Sa vie est trop semée d'événements tragiques pour permettre de le deviner ; nous savons seulement par son fils Mathieu le jeune qu'il expira sans avoir pu l'accomplir.

Mathieu considéra l'exécution de ce vœu comme une dette de la succession paternelle. Toutefois l'âme du bon fils n'étouffa point l'esprit du marchand. Il résolut de fréter un navire chargé de marchandises qu'il écoulerait sur les côtes d'Egypte occupée par les musulmans ; de cette façon il ferait payer aux infidèles les frais de son pèlerinage chrétien. Comment pouvoir cependant, n'ayant plus de flotte, traverser une mer plus infestée que jamais

(1) Dans la liste des gages payés par le Trésor aux trésoriers royaux pour l'exercice écoulé entre la Chandeleur et l'Ascension de 1338 figurent : « *Matheus Gayta prima die Januarii MCCCXXVII (1338 n. st.) usque ad XXXam. diem Januarii qua obiit inclusive*, Gauffridus de Floriaco (Floirac), Johannes Chauvelli, Guillelmus Balbeti, thesaurarii domini Regis ». (Viard. *Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, p. 888, n° 5410.)

Digitized by Google

de pirates italiens? Il s'avisa de remplacer la force par un sauf-conduit du Souverain Pontife : Clément VI le lui accordait par lettre datée d'Avignon le 16 novembre 1343, en ayant soin d'excepter naturellement « les armes, les fers et toutes les marchandises dont le transport était prohibé à Alexandrie et toutes autres régions appartenant au soudan de Babylone » (1). Mathieu le Jeune exécuta-t-il son projet, le fait est rendu probable par l'absence de son nom dans les documents pendant plusieurs années. En tous cas il en revint.

(A suivre) MARCELLIN BOUDET.

(1) « *Matheo Gayte, civi Claromontensi,* concedit ut sepulcrum Dominicum et alia oratoria Terræ Sanctæ visitare valeat, et votum adimpleat quod *pater ejus,* certis impedimentis prædictus exsequi non poterat; et ut unam navem sive concham mercibus oneratam, exceptis armis, ferris, aliisque prohibitis ad Alexandriam et alias partes quæ per Soldanum Babiloniæ detinentur, conducere possito ». (*Lettres de Clément VI,* 1er fascic., col. 248 et 249.) Nous n'avons pas la preuve que Mathieu Gayte le Vieux ait pu revenir de Gênes.

(1) Lettres de Jean Gayte, du 10 juillet 1339 : « Noverint universi quod nos *Johannes Gayte tenens locum venerabilis et prudentis viri domini Mathei Gayte Thesaurarius Tholosæ domini nostri Franciæ regis* ». (Guiraud. *Cartul. de N.-D. de Prouille,* I, ch. 174, p. 24.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Procès-verbal de la Séance du 6 mars 1912

Sous la Présidence de M. Lecoq, Conseiller général.

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, Chabanon, Charbuy, Charvilhat, Demarty, Du Ranquet, Gagnière, Gaumet, Glangeaud, Lecoq, Mathias, Mathieu, Paders, Roubille, Rouchon, Vaurs.

Au début de la séance, M. Lecoq félicite de sa nomination au décanat M. Mathias, professeur de physique à la Faculté et directeur de l'Observatoire, qui, dit-il, est venu parmi nous, précédé d'une renommée scientifique à laquelle son affabilité est certainement égale et qui légitime tout à fait la distinction dont il a été l'objet de la part de ses collègues.

M. Mathias remercie M. le Président des manifestations de sympathie qui lui sont ainsi témoignées et, en quelques mots empreints de modestie, fait part à la Société de tout le dévouement dont il se sent capable pour travailler, par l'Université, à la prospérité scientifique et industrielle de l'Auvergne.

Une délibération s'établit ensuite sur la conférence Charcot, décidée en principe à cette séance. On sait tout le succès de cette dernière à laquelle est réservé un compte rendu spécial.

Puis, la question d'un tableau noir indispensable aux démonstrations scientifiques, est soulevée; le vote en est fait à l'unanimité.

Après deux nouvelles présentations : MM. Robin, avocat, docteur en droit, et Quinet, instituteur à Clermont, M. le docteur Charvilhat nous lit une intéressante communication sur l'allée couverte de Cournols et le menhir de Fohet, qu'il estime remonter à la période néolithique et de l'âge du Bronze I. Enfin, il est fait lecture d'un travail très consciencieux et orné de photographies, sur Saint-Pierre-Colamine, envoyé par M. Jaloustre ; cette étude paraîtra dans la *Revue d'Auvergne*.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Digitized by Google

Procès-verbal de la Séance du 17 avril 1912

Le mercredi, 17 avril, avait lieu la réunion mensuelle des membres de la Société, sous la présidence de M. Lecoq, conseiller général.

Etaient présents : MM. Accarias, Charbuy, docteur Charvilhat, Jeanton, Lecoq, Roubille, Rouchon.

Après la réception des échanges et le dépouillement de la correspondance, M. Lecoq prend la parole pour adresser, au nom de la Société, ses plus vives félicitations à M. Rouchon, archiviste départemental, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

« Messieurs,

» Un des plus agréables privilèges de mes fonctions de président est certainement de féliciter, au nom de la Société, ceux de nos collègues à qui il arrive quelque chose d'heureux.

» Il y a quelques semaines, il m'était donné de complimenter ici l'éminent doyen de notre Faculté des Lettres, M. Desdevises du Dezert. Aujourd'hui nos félicitations s'adressent à M. Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du Congrès des Sociétés Savantes.

» Il serait, je crois, inutile d'énumérer devant vous tous les titres qui désignaient notre collègue pour cette haute distinction. Savant dont le mérite n'a d'égal que la modestie, M. Rouchon ne compte parmi nous que des amis qui n'ont oublié ni ses remarquables travaux, ni ses conférences si pleines d'intérêt, que, sous les auspices de la Société des Amis de l'Université, il a faites à la Faculté des Lettres, ni les services qu'il nous rend tous les jours pour la rédaction de la *Revue d'Auvergne*.

» J'ajouterai que, comme fonctionnaire (ici c'est le conseiller général qui parle en connaissance de cause), M. Rouchon n'était pas moins digne du ruban rouge que comme savant.

» Depuis de longues années, il assume, avec le zèle le plus méritoire, la lourde charge d'un important service que nous voudrions voir installé dans des conditions meilleures.

» Et tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont affaire à l'archiviste départemental du Puy-de-Dôme, savent avec quel empressement et quelle bonne grâce il met à leur service sa haute compétence et son obligeance inépuisable.

» C'est pourquoi la récompense si justement décernée à M. Rouchon par le Gouvernement de la République a réjoui tous ses amis,

Digitized by Google

et je le prie de tenir pour très sincères et très cordiaux les compliments que je suis heureux de lui apporter, ce soir, au nom des Amis de l'Université d'Auvergne. »

Tous les membres présents s'associent par leurs applaudissements aux félicitations adressées par leur président à M. Rouchon, président du comité de publication de la *Revue d'Auvergne*.

Sincèrement ému par l'extrême sympathie qui émane de cette allocution, M. Rouchon se félicite tout d'abord d'appartenir à la Société des Amis de l'Université « où m'attache, dit-il, une habitude de cordialité et de confiance absolue ». Parmi ses souvenirs, il déclare qu'il en est un qui lui est particulièrement cher, celui du fondateur de cette Société, où « nous avons réalisé, pense-t-il, un milieu de curiosité intellectuelle, de sincère tolérance, de mutuelle sympathie ». Puis, tout en rappelant que la distinction dont il a été l'objet au moment du Cinquantenaire des Sociétés Savantes rejaillit en quelque sorte sur la Société des Amis de l'Université, il veut seulement avoir présentes à l'esprit les félicitations spontanées et sincères qui lui sont prodiguées et pour lesquelles il est heureux de répondre par l'assurance de sa profonde gratitude.

M. Roubille, trésorier, donne lecture de son rapport annuel et expose avec précision et clarté le projet de budget de la Société, pour l'année en cours. M. Lecoq se fait l'interprète de tous en adressant à M. Roubille ses meilleurs remerciements, pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Pour permettre d'illustrer avec plus de soins la *Revue d'Auvergne*, M. Accarias, secrétaire général, a eu l'heureuse idée d'y introduire de la publicité.

Le président remercie les commerçants de la Région et de Clermont, qui ont bien voulu donner leur adhésion ; bon nombre d'entre eux sont déjà membres de la Société et il espère que tous les lecteurs de la *Revue* voudront bien s'adresser de préférence aux maisons de commerce qui encouragent ainsi notre publication régionale.

M. le docteur Charvilhat dépose sur le bureau un travail de M. Démarty sur « la Fusaiole de l'étang du Pont ». Le Président remercie M. Démarty de sa délicate attention.

Puis le docteur Charvilhat nous entretient de la découverte de monnaies gauloises trouvées à Vaulry (Haute-Vienne) en 1912, et nous communique l'analyse chimique de ces pièces anciennes, qui sont patinées en beau vert brunâtre. Le travail très documenté du docteur Charvilhat paraîtra dans la *Revue d'Auvergne*.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1899.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

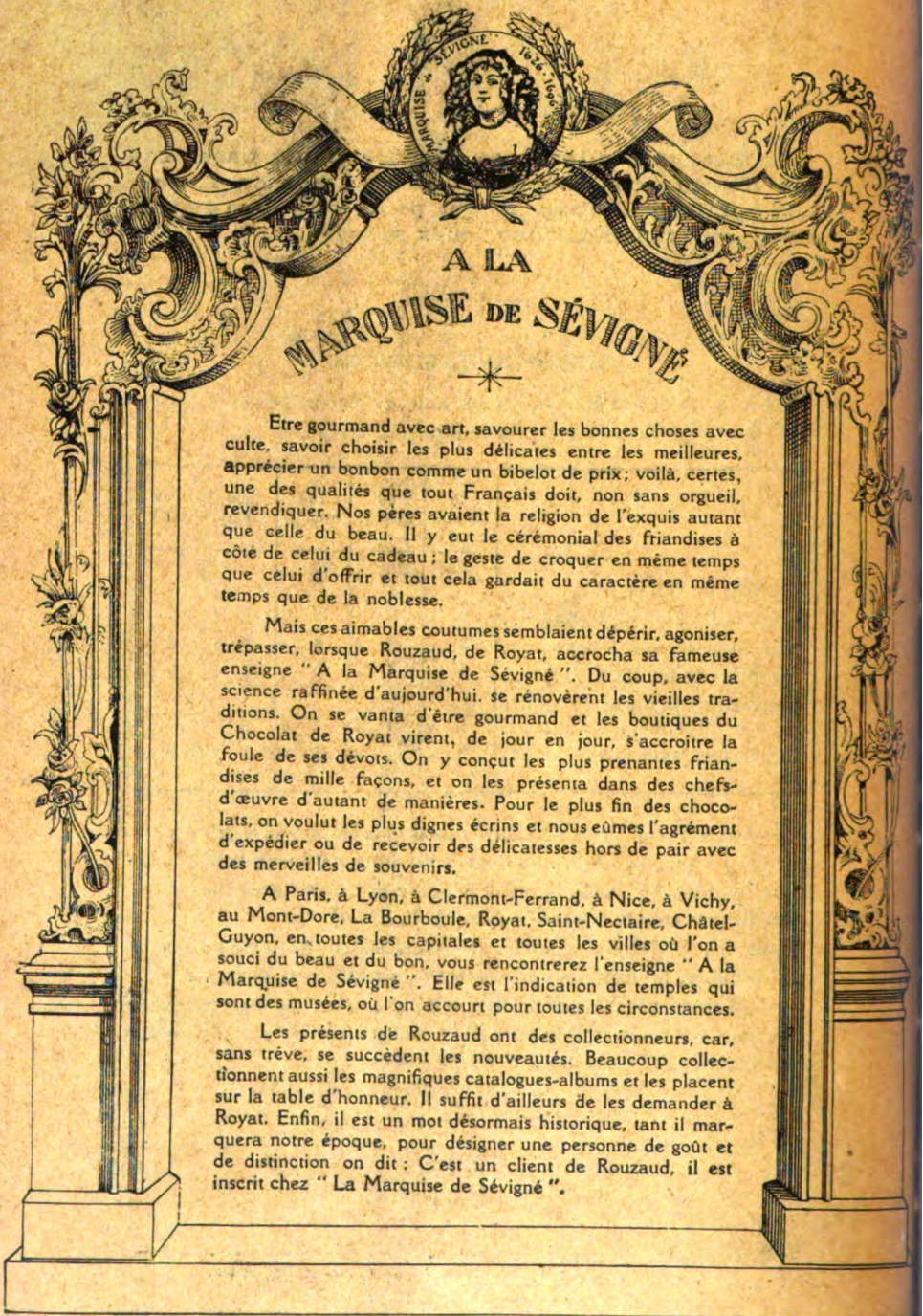

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

NOV 2 1912
EXCHANGE

29e Année — REVUE PÉRIODIQUE — Mai-Juin 1912

REVUE D'AUVERGNE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

PAGES

Dr G. Charvilhat et L. Accarias.— Découverte de Vestiges de l'époque Gallo-Romaine aux "Petites Chaumes" près de Juigeat, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival 145

Dr G. Charvilhat.— Note sur des monnaies Gauloises, trouvées en 1908, aux environs de Vaulry (Haute-Vienne) 150

J. Pader. — Civilisation des Insectes (Essai philosophique) 153

Elie Jaloustre.— Saint-Pierre-Colamine-le-Puy (canton de Besse)... 167

Société des Amis de l'Université. — Compte de gestion du Trésorier 186

Procès-verbal de la Séance du 5 juin 1912 192

Mélanges 194

Bibliographie 196

* * * LIBRAIRIE GÉNÉRALE * * *

GASTON DELAUNAY

Transférée 6, rue de l'Ecu, 6

* *En face l'ancien Magasin* — CLERMONT-FERRAND *

Garage LADOUX — AUTOMOBILES RENAULT

18, Rue Blatin, 18 — Téléphone : 1-20

CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration
(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent-voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications de la Société, c'est-à-dire le *Bulletin de l'Institut industriel du Centre* et les *Mémoires* que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE VESTIGES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Aux "PETITES CHAUMES", près de JUIGEAT

Commune de SAINT-BONNET-D'ORCIVAL

(PUY-DE-DOME)

Dans sa *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme* (1), J.-B. Bouillet nous apprend que dans la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival, « sur le versant septentrional de la petite montagne de Juigheat, à l'extrémité nord-ouest du bois de Chaumont, le terrain est couvert de constructions, de briques à rebords, de tuiles, etc. »

Le point peut-être le plus riche en débris de l'époque gallo-romaine, de la petite région signalée par le savant auteur que nous venons de citer, est certainement le champ situé dans l'angle formé par la bifurcation du chemin venant d'Orcival en deux sentiers, l'un à l'ouest, se dirigeant sur Chaumont et des carrières de pouzzolanes,

(1) J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme,* Clermont-Ferrand, 1874.

Digitized by Google

l'autre au nord et à l'est, allant à Juigeat, au lieu dit « *les Petites Chaumes.* »

A une altitude de 960 mètres, ce champ placé à la limite de la commune de Saint-Bonnet (nos 901, 902, 903 et 904, section E de Saint-Bonnet au plan cadastral), appartient à M. Villedieu, d'Orcival.

Il y a quelques années, le domestique de M. Villedieu était occupé à des travaux de labourage, lorsque soudain le sol se déroba sous ses pieds et à sa profonde stupeur, lui, son attelage et la charrue disparurent en partie dans une cavité voûtée d'où on les sortit à grand peine. Cela donna l'idée au propriétaire de faire quelques recherches aux *Petites Chaumes*. Il ne tarda pas à mettre à jour des murs, un pavage et à recueillir de nombreux morceaux de vases, les uns rouges vernissés avec ornements en relief, et quelques noms de potiers, les autres de terre grossière et de coloration variée, et aussi deux bronzes dont une tête de femme, fragment de statue de grande taille. Malheureusement tous ces objets furent dispersés, offerts à des personnes de connaissance et des amis et ainsi perdus sans aucun profit, pour la science archéologique. Récemment, de nouvelles fouilles furent entreprises au début de l'année 1912, qui firent encore découvrir des briques, des tessons et deux objets plus intéressants : un outil en pierre polie et une petite meule en basalte.

L'instrument en pierre qui est néolithique, est un ciseau en éclogite. Sa longueur est de cent trente-quatre millimètres, sa largeur trente-sept millimètres, son épaisseur vingt millimètres. Il a été formé par la section d'une hache polie. Notre département a fourni un certain nombre de ciseaux semblables, ainsi produits par sciage. Celui dont nous donnons ici la figure est un des plus beaux qui aient été trouvés dans le Puy-de-Dôme.

L'un de nous devant publier sous peu une étude sur les haches et autres outils en pierre polie provenant de ruines gallo-romaines, nous n'insisterons pas davantage.

Digitized by Google

La petite meule en basalte a une de ses faces convexe, l'autre concave. Son diamètre est de 0m 43, son épaisseur 0m 05, sa hauteur 0m 10. Elle est percée à son centre d'un trou de section carrée de 0m 03 de côté. Elle est assez bien conservée, sauf une brisure. occupant environ un tiers de son bord. (Voir la planche III). Rappelons à ce sujet en deux mots ce qu'était un moulin romain. Il se composait

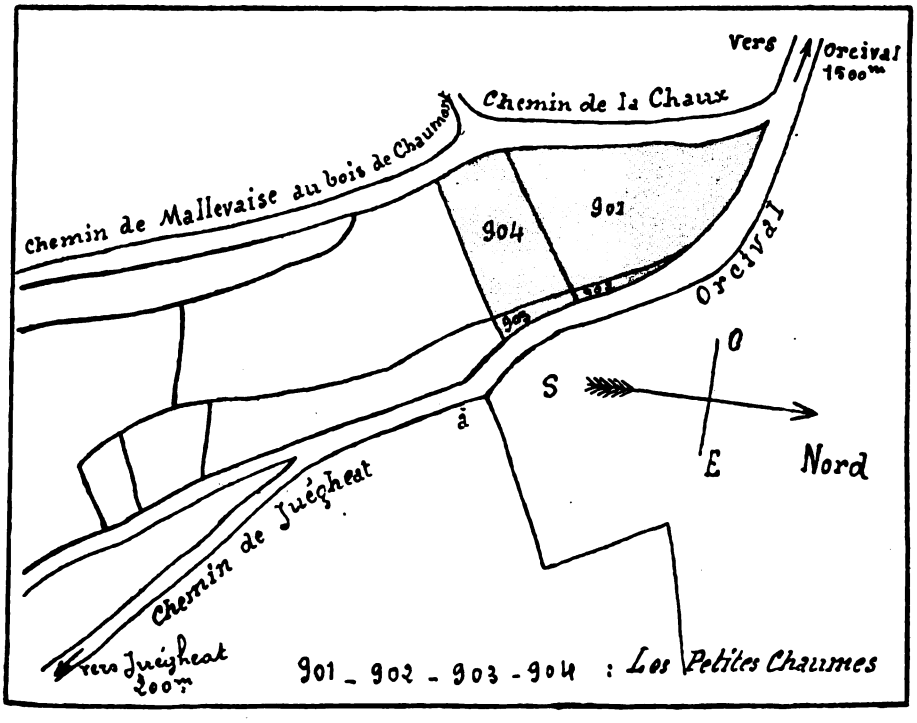

Extrait du plan cadastral de la commune de St-Bonnet-d'Orcival, section E, 2e feuille. — Echelle : $\frac{1}{2500}$

de deux parties, l'une inférieure fixe, la *meta*, l'autre supérieure mobile, le *catillus*. Il en existait plusieurs sortes :

1° Le moulin à bras *(mola trusatilis, manualis, manuaria, versatilis)*, c'était le plus répandu ;

2° Le moulin à traction animale, qui prenait le nom

Digitized by Google

de *mola asinaria* ou de *mola jumentaria*, suivant qu'on faisait usage d'ânes ou de chevaux ;

3° enfin le moulin à eau *(mola aquaria, hydromula, hydraletes)* (1).

La meule dont nous donnons ici la description et la figure est une *meta* d'une *mola manuaria*.

Les tessons et débris de poterie découverts avec les deux objets dont nous venons de parler, appartiennent à des bols ou des écuelles de terre grossière, gris-brunâtre ou rougeâtre, à des vases en argile plus fine avec engobe de couleur blanche, de formes variées, mais communes, à des assiettes et des coupes hémisphériques vernissées rouges, quelques-unes lisses, unies, d'autres avec ornements. De rares fragments de vases à reflets métalliques et à décors incisés ont été aussi rencontrés dans les fouilles.

Les types en relief que nous avons observés sur les morceaux de poterie à vernis rouge (poterie jadis improprement appelée samienne), recueillis aux *Petites Chaumes*, et qui semblent tous appartenir à des coupes hémisphériques, forme 37 de la classification de Draggendorff, sont les suivants :

Vénus, la main gauche levée, retenant son peplum de la main droite ; guerrier debout ; amour assis ; danseuse de profil tenant de chaque main l'extrémité d'un peplum.

Tous ces types sont bien connus et se trouvent décrits dans l'ouvrage aujourd'hui classique de l'éminent archéologue J. Déchelette : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine* (2).

Le 25 avril 1912, nous avons, avec l'autorisation et le concours de MM. Villedieu père et fils, les très aimables propriétaires du champ des *Petites Chaumes*, commencé à

(1) Consulter : Ch. Daremberg, Edm. Saglio et Edm. Poitier : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Paris, 1904, tome III, 2e partie. Article *mola*, pages 1960 à 1962.

(2) J. Déchelette : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise)*. Paris, 1904.

Digitized by Google

Tranchée ouverte le 25 avril 1912.

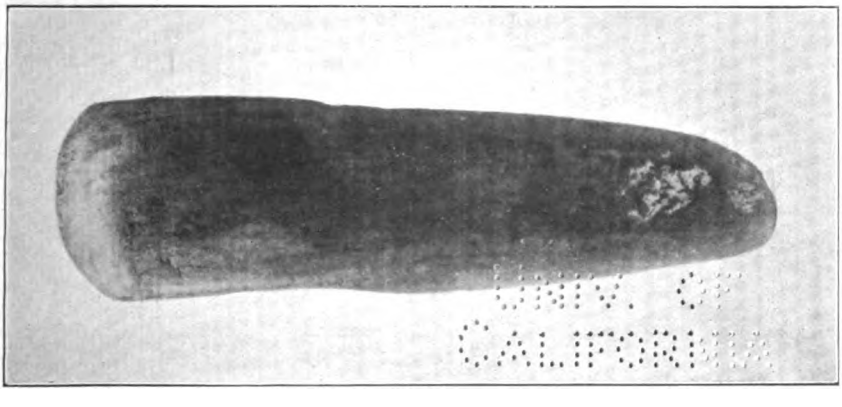

Ciseau en eclogite.
(Fouilles aux *Petites Chaumes*, 1912.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

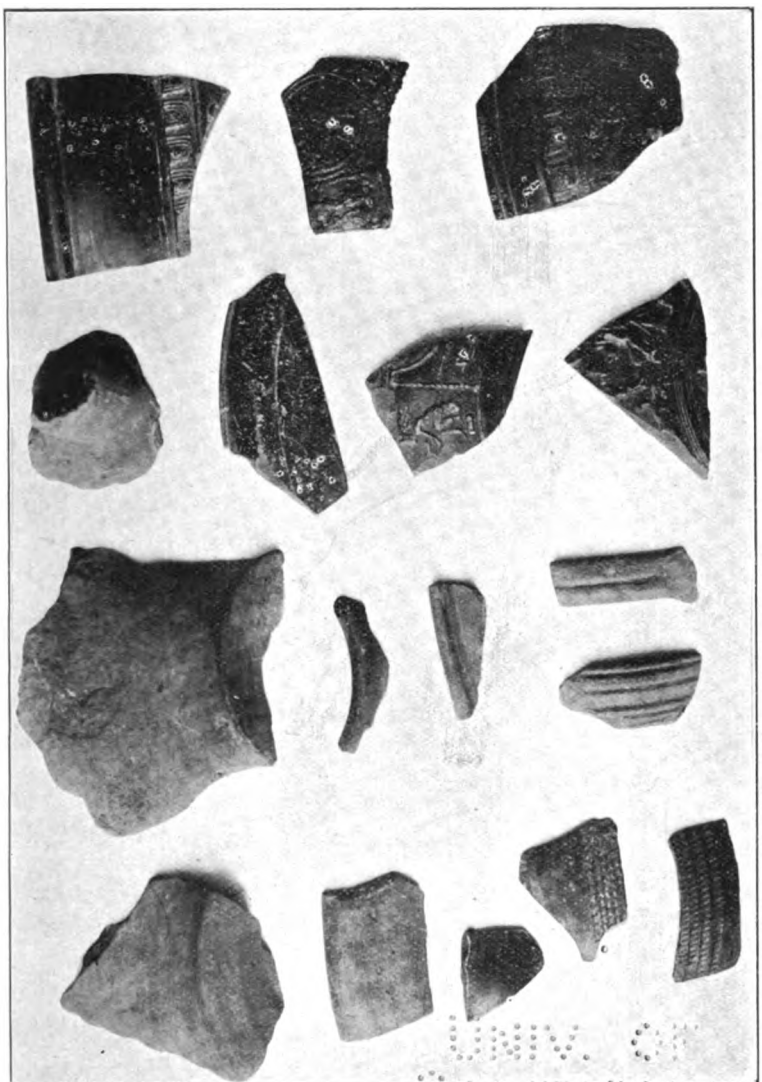

Fragments et débris divers de céramique gallo-romaine.
(Fouilles aux *Petites Chaumes*, 1912.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

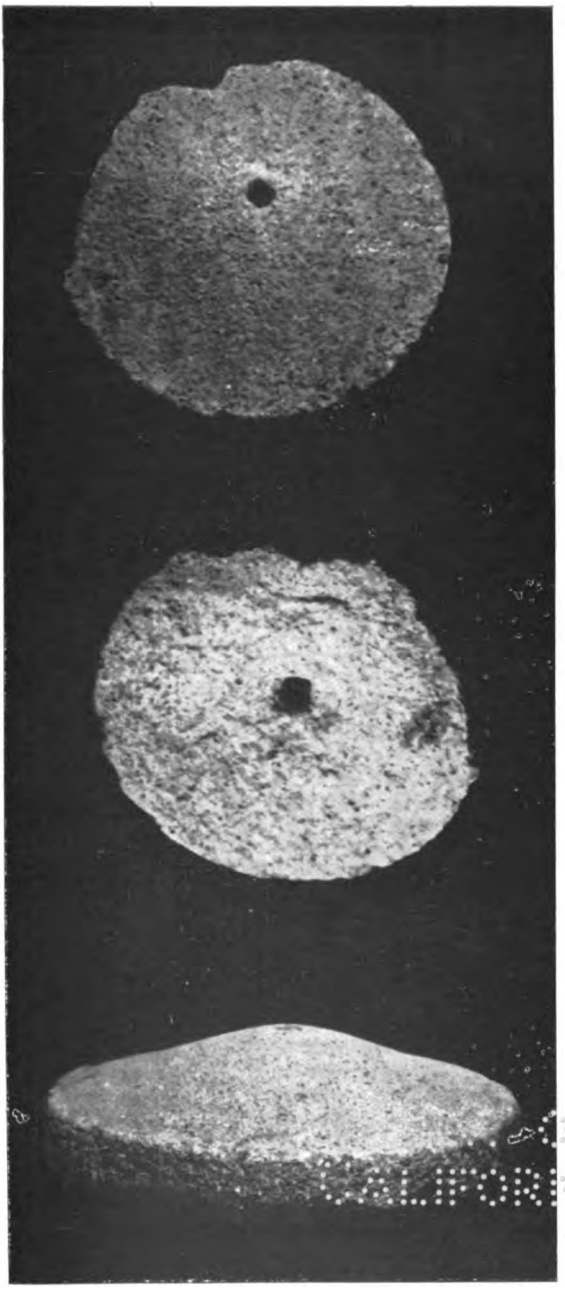

Méta en basalte. (Fouilles aux *Petites Chaumes*, 1912.)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

ouvrir une large tranchée dirigée du sud au nord et un peu à l'ouest, qui nous a mis en présence à environ 0^{m} 70 centimètres seulement de profondeur, d'un mur formé de pierres appareillées, réunies par du ciment et de briques, mur d'environ 0^{m} 50 centimètres d'épaisseur, perpendiculaire à notre tranchée et par conséquent à direction est-ouest. Au sud de ce mur, une accumulation de matériaux de construction et de briques brisées, les unes grandes, à rebords, très épaisses, les autres plus petites à stries ondulées sur une face, nous a porté à croire (et c'est aussi l'opinion de MM. Villedieu) que nous nous trouvions sur la partie de la voûte jadis écroulée.

Nous nous proposons de poursuivre l'exploration méthodique de ce petit coin de la commune de Saint-Bonnet-d'Orcival, si riche en vestiges de la période gallo-romaine et d'époques plus reculées. Nous aurons donc à revenir, dans la *Revue d'Auvergne*, sur le champ des *Petites Chaumes*, la colline du *Juigeat* et ses antiques ruines.

Dr G. CHARVILHAT et L. ACCARIAS.

Digitized by Google

Note sur des Monnaies Gauloises

Trouvées en 1908

aux environs de VAULRY

(Haute-Vienne)

Vers la fin de janvier 1908, des ouvriers occupés à la construction de la route de Vaulry au Mas (département de la Haute-Vienne), mirent à découvert un vase en terre grossière, contenant un grand nombre de monnaies gauloises en bronze (250 à 300 environ) qu'ils se partagèrent, n'attribuant pas une bien grande importance à leur petite trouvaille, à cause du peu de valeur du métal. Quant au vase, abandonné sur le lieu de la découverte, il se brisa en plusieurs morceaux bientôt dispersés parmi les matériaux de construction.

En janvier 1912, M. Demarty, le savant minéralogiste dont les travaux et les recherches sur les mines d'or françaises sont connus et appréciés, put se procurer plusieurs de ces bronzes (une quinzaine) qu'il voulut bien nous prier d'examiner.

Ces monnaies, de très mauvaise conservation, sont en général fortement patinées en beau vert brunâtre. Les flans épais de quatre millimètres environ, ont en moyenne de douze à seize millimètres de diamètre. Ils sont à contours irréguliers et présentent sur les bords de nombreuses brisures. Le poids des pièces varie entre 6 gr. 25 et 7 gr. 10. Elles sont toutes au même type (ainsi d'ail-

Digitized by Google

leurs à ce qu'il paraît que toutes celles découvertes à Vaulry).

En voici la description :

Tête juvénile à droite.

℟ : Cheval à droite, surmonté d'un oiseau, au-dessus et au-dessous un annelet avec globule au centre. A gauche, derrière et au-dessus de la queue du cheval, un troisième annelet avec point central et petit trait vertical dirigé en haut.

Ces bronzes ont la plus grande analogie avec le statère d'électrum figuré dans l'*Atlas de Monnaies gauloises* de *H. de la Tour*, planche XIII, n° 4.072 et la pièce décrite par *A. Blanchet* dans son *Traité des Monnaies gauloises*, tome Ier, page 295 (figure 175), avec cette différence toutefois que l'ornement trifolié, placé sous le cheval, est ici remplacé par un annelet portant à son centre un globule. Attribuées aux Bituriges Cubi, par E. Hucher et H. de la Tour, ces pièces qui ont été aussi données aux Arverni, ont été classées par A. Blanchet aux Pictones. M. Demarty ayant consenti sur notre demande à sacrifier le plus fruste de ses exemplaires pour faire procéder à l'analyse chimique du métal, cet examen fait par M. F. Delord au Laboratoire spécial d'analyses industrielles d'Alais, a donné le résultat suivant :

Cuivre	70.72 %
Plomb	20.80 %
Etain	6.80 %
Zinc	0.48 %
Tungstène	traces.
Argent	0.020 %
Or	0.0285 %

(Poids de la pièce analysée = 6 gr. 80).

Docteur G. CHARVILHAT

Digitized by Google

J. PADER

Vétérinaire principal

Civilisations des Insectes

(Essai philosophique)

La géologie stratigraphique nous apprend que, depuis l'apparition de la vie sur la Terre, les êtres organisés ont généralement été en se perfectionnant. La biologie, d'autre part, nous montre que les organismes tendent à s'affranchir de l'influence des milieux, à retarder leur sénécence et leur mort.

Etant données cette progression organique et la multiplicité des formes à travers les âges, le biologiste se trouve devant deux seules conjectures possibles : admettre des *créations* successives et multiples, ou une *évolution* naturelle des êtres.

Ces deux hypothèses ont eu chacune leurs adeptes également fervents et illustres. La première, celle des créations successives, perd cependant ses anciens défenseurs sans faire des acquisitions nouvelles. Et, de nos jours, la plupart des hommes de science, comme beaucoup de philosophes, se trouvent être franchement évolutionnistes.

Les faits d'observation et de l'expérimentation, qui augmentent sans cesse, sont plutôt en faveur de l'évolution ; et les principes les plus solides de la biologie, ceux qui s'inspirent de la seule science inattaquable, la science des mesures, nous y amènent fatalement.

Aussi, est-il généralement admis, dans la condition

Digitized by Google

actuelle de nos connaissances, que tous les êtres ont représenté tour à tour le chaînon extrême d'une lignée dont les chaînons anciens n'étaient pas semblables à eux. Des formes primitives les plus simples, ils ont évolué jusqu'aux formes les plus complexes ; et, quoique nous ne sachions ni préciser, ni déterminer les conditions de cette évolution, les faits paléontologiques nous en imposent l'idée.

Attachons encore une hypothèse à ce postulatum.

Qu'adviendrait-il de la civilisation humaine si l'Homme devait fatalement périr après son premier acte génératif, et si, instinctivement avertis de leur disparition précoce, les parents, dans leur amour pour une progéniture posthume, lui préparaient des conditions de vie suffisantes ?

Il est évident que, dans ce cas, le fil des traditions, base de tout enseignement et de tout progrès, serait rompu. L'accumulation du potentiel intellectuel résultant de l'éducation et de l'instruction progressive du jeune âge, ne se produirait plus ; et il ne resterait que l'acquisition d'une certaine expérience individuelle, acquisition incohérente que la mort précoce de l'individu rendrait à peu près stérile.

La mentalité humaine baisserait brusquement. La vie s'écoulerait en une existence végétative : aux actes résultant des instincts primordiaux de conservation individuelle, de manducation et d'ultime procréation, s'adjoindraient seulement les quelques actes secondaires commandés par des instincts accessoires.

L'Homme, dans ces conditions, ne serait plus que l'ombre de ce qu'il était avant ce fatal état de choses. Ses facultés intellectuelles qui font son orgueil et sa puissance, seraient à jamais anéanties. Après quelques générations, quand le restant de l'expérience traditionnelle serait définitivement dissipé, sa condition se trouverait au-dessous de celle de la plupart des animaux terrestres.

Digitized by Google

N'ayant jusqu'alors vécu en société que par raison, il se trouverait dépourvu de ce profond instinct social qui réunit en communauté certains insectes; il deviendrait fatalement solitaire et mènerait une existence des plus précaires.

Saurait-il encore se bâtir une cabane, se constituer une hutte ou se creuser une tanière? Il ne se vêtirait bientôt plus que des peaux de bêtes que la faim et l'instinct de la conservation l'obligeraient à chasser ou à combattre. Il s'abaisserait certainement au-dessous des conditions les plus humbles imaginées par nos préhistoriens pour l'homme le plus primitif. Car ses facultés intellectuelles, d'acquisition trop récente, ne survivraient probablement pas à sa déchéance sous une forme instinctive.

Voilà donc ce qui adviendrait de l'Homme à l'intelligence divine, du canalisateur des forces de la nature, du scrutateur des milieux cosmiques, du calculateur des mouvements moléculaires et des révolutions sidérales, voilà, dis-je, le tréfonds où tomberait fatalement sa misère si le fil de la tradition se rompait à jamais pour lui!

C'est un cataclysme de ce genre, — cataclysme heureusement tout hypothétique pour l'Homme — qui semble s'être réalisé, à une période relativement récente, chez les Insectes.

* * *

Pendant les temps Siluriens et Dévoniens, dominèrent les Arthropodes marins. Dans les périodes suivantes, l'empire des mers passa des Crustacés aux Mollusques céphalopodes, tandis que la terre se peuplait de Reptiles.

Voilà, sommairement, ce que nous révèle la stratigraphie.

Depuis les étages Dévoniens, on constate aussi la trace d'insectes d'ordres différents. Ils sont surtout nombreux et importants dès l'époque Carbonifère. En ce moment même, ils semblent prendre un grand développement,

Digitized by Google

comme l'attestent, parmi d'autres, les empreintes recueillies dans le houiller de Commentry. Notamment, des sortes de Sauterelles, mesurant jusqu'à onze centimètres de long, et des insectes ressemblant à des Libellules (*Homaloneura, Eugereon*, etc.), d'une organisation aussi complexe que celles des espèces actuelles et dont les ailes membraneuses ne comportaient pas moins de soixante-dix centimètres d'envergure. L'ensemble du corps devait avoir près d'un mètre de long.

Pendant les périodes Secondaires, tous les ordres actuels apparaissent et se multiplient probablement sur une grande échelle. Car, de ce que dans les strates mésozoïques les traces d'insectes ne sont pas aussi fréquentes que le comporterait leur importance numérique pour des raisons que l'on conçoit, il serait irrationnel d'en tirer argument contre leur grande expansion.

Toutefois, malgré toutes les difficultés paléentomologiques, nous connaissons encore plus de 170 sortes de Fourmis fossiles, dont cinq genres éteints, et plus de 530 espèces d'Hémiptères, sans compter les nombreux représentants des autres ordres.

Cela suffit pour imaginer pendant l'ère Secondaire une existence prodigieuse d'individus, et une vie foisonnante au sein de végétations tropicales; quand on se figure surtout que sous un climat éminemment favorable à la multiplication des Insectes n'existaient pas encore les nombreux ennemis qui compriment aujourd'hui leur expansion et rétrécissent singulièrement leur rôle dans la nature.

La plupart des formes existantes dans les temps géologiques se sont perpétuées jusqu'à nos jours, mais en laissant de grands vides et de nombreuses espèces à jamais disparues.

La présence de genres bien déterminés dans certains étages a quelquefois donné lieu à de bien curieuses déductions sur la concomitance nécessaire de certaines plantes

Digitized by Google

et de certaines classes d'animaux dont le développement à l'époque restait encore douteux. C'est ainsi que de la découverte d'une Chrysomélide et d'un Bousier dans le Rhétien scandinave (1), on a pu en déduire l'existence de plantes Phanérogames et d'animaux Mammifères dès les débuts des temps Secondaires.

Il est certain que beaucoup d'insectes minuscules, ou au corps mou, n'ont dû leur conservation qu'à des circonstances tout à fait exceptionnelles. Les Abeilles, les Guêpes et beaucoup de Diptères, notamment, se trouvent surtout englobés dans l'ambre, cette résine fossile d'un Pin qui fut très abondant à l'époque Oligocène. C'est grâce à cette circonstance que des espèces aux organes très délicats, nous sont ainsi parvenues, embaumées et admirablement conservées dans un corps transparent qui permet les plus fines études microscopiques.

Mais il serait profondément illogique de dater l'apparition d'une espèce de l'époque même où s'est produite la circonstance fortuite qui a si heureusement réalisé sa conservation. Une perfection anatomique, en tout semblable quelquefois à celle des espèces actuelles, et les hautes conditions physiologiques que cette perfection comporte, doivent au contraire nous faire présumer une origine bien antérieure.

Telle est la conclusion à laquelle on doit s'arrêter, tout spécialement pour les Hyménoptères, dont l'existence remonte certainement bien avant dans les temps géologiques.

***

C'est surtout dans l'analyse des fonctions physiologiques et des œuvres actuelles des Insectes que nous voyons une preuve de leur élévation aux conditions d'une existence supérieure pendant les longues périodes de l'ère Secondaire. Car toutes les facultés qui nous apparaissent aujour-

(1) Terrain infra-liasique de l'ère Secondaire.

Digitized by Google

d'hui sous la forme transmissible d'instincts immuables ne sont que la résultante d'anciennes facultés intellectuelles perfectibles.

Comparés aux Reptiles leurs contemporains, les Insectes étaient supérieurs par leur intelligence et par leur industrie ; en outre, ils étaient la multitude et représentaient l'activité vitale dans le sens le plus élevé et dans ce qu'elle a de plus débordant. Leur rôle, dans la vie universelle, leur assurait la primauté sur leurs stupides commensaux, si bien qu'il serait plus philosophique de désigner les temps Secondaires comme étant l'ère des Insectes, plutôt que celle des Reptiles.

Et non seulement les Insectes furent, à l'époque, l'élément de vie le plus important, les vrais rois de la nature, ils furent très vraisemblablement aussi les destructeurs de ces monstrueux Dinosauriens dont il ne reste plus que les gigantesques squelettes.

Ces puissants animaux se trouvaient, par leur masse même, à l'abri des carnassiers les plus combatifs ; mais ils offraient une large prise à l'attaque des minuscules Diptères et de toute la gent parasitaire. Les Insectes les harcelaient, les dévoraient partiellement en devenant cause d'infections mortelles ; de même qu'ils pouvaient être les agents inoculateurs d'Hématozoaires, qu'une science récente nous a révélés comme une source de mort et de terribles contagions.

Et voilà sans doute pourquoi les Titans ont disparu, tandis que les Pygmées, les infiniment petits, persistent de nos jours et font encore bonne figure dans l'activité universelle.

La situation privilégiée des Insectes, résultant de la végétation et du climat, se maintint jusque vers le milieu de l'ère Tertiaire. Mais, dès ce moment, les influences saisonnières commencent à se faire sentir. Des périodes fraîches, d'abord, puis froides, rompirent la permanence

Digitized by Google

de l'été. La saison hivernale se manifestait d'une façon d'autant plus marquée qu'on se rapprochait des Pôles. La végétation, dans certaines zones, interrompit sa continuité; la formation des fleurs et des fruits, de permanente, devint saisonnière. Les feuilles même tombèrent et une période d'engourdissement dans la vie générale se fit sentir en des hivers de plus en plus rigoureux.

Les Insectes, qui ne sont, pour ainsi dire, que l'émanation de la température et des floraisons estivales, furent fortement atteints. Ces perturbations saisonnières les menacèrent dans leur existence même et les espèces les plus délicates furent à jamais détruites.

D'autres, plus robustes, ou d'une physiologie plus souple, purent modifier le rythme de leurs fonctions et se plier peu à peu aux conditions nouvelles. A des périodes de vie intense, mettant en œuvre toutes les ressources organiques, toutes les facultés de l'être, succédèrent des périodes d'engourdissement physiologique et de diminution des fonctions vitales.

Mais, toutes les espèces ne purent se soumettre à un tel amoindrissement de la vie. La plupart, après d'ultimes amours et la ponte suprême de leur unique progéniture, succombèrent, livrant ainsi à toutes les incertitudes d'un inconnaissable avenir les éléments de leur procréation et de la continuité de l'espèce. Heureusement que les œufs, abrités par une industrie prévoyante, et des formes larvaires moins exigeantes, purent subir sans dommage cet arrêt évolutif jusqu'au printemps suivant. Les naissances coïncidant alors avec le réveil de la nature, les jeunes orphelins arrivèrent juste pour étendre les ailes au soleil et trouvèrent la nappe mise. La table abondante et l'air vivifiant de l'été les sollicitant bientôt aux joies de l'amour, ils donneront à leur tour naissance à une génération qui, comme la leur, naîtra orpheline.

Et voilà comment notre hypothèse du début s'est réalisée pour la masse des Insectes, comment s'est produite cette

Digitized by Google

fatale rupture des traditions, s'est arrêtée l'éducation ancestrale qui, pour vague et imprécise qu'elle nous apparaisse, n'en fut pas moins le vivifiant flambeau autour duquel se formèrent les mœurs de la famille ou de la vie sociale de la race.

* * *

Malgré l'amoindrissement qu'une telle perturbation vitale a apporté dans l'action générale des Insectes, ceux-ci n'en conservent pas moins encore une belle place dans la nature. Ils se présentent, même aujourd'hui, sous une abondance incomparable d'espèces et une infinie variété de formes, formes qu'à leur aspect, souvent archaïque, on pressent avoir été acquises depuis des temps très lointains.

En remontant le cours de notre histoire, nous voyons des guerriers de plus en plus bardés de fer, hérissés d'armes offensives et de panaches effrayants. De même, en remontant les âges géologiques, il semble que les animaux aussi apparaissent de plus en plus formidablement armés.

Les temps Primaires ont eu les Poissons cuirassés et les Gigantostracés aux solides carapaces, tandis que les Reptiles des temps Secondaires, Crocodiles, Tricératops, Allosaurus, etc..., ne le cédaient en rien à leurs farouches prédécesseurs.

Les Insectes ne pouvaient que suivre la mode des temps. Eux aussi endossèrent la cuirasse et coiffèrent le morion. Et comme depuis ils ont peu changé leurs formes, nous les retrouvons souvent avec leur ancien accoutrement. Les Fourmis, les Lucanes-Cerfs-volants, et toute la bande des Scarabées, Carabes, Nasicornes de toute forme, portent allègrement des armures plus complètes et plus parfaites que celles du moyen âge. Ils sont doués d'une force formidable et, toutes choses égales, infiniment supérieure à celle des Vertébrés. Nous-mêmes, vis-à-vis d'eux, ne sommes

Digitized by Google

rassurés que par leur taille, et il est des circonstances où nous succomberions contre leurs attaques combinées.

Cependant, certaines espèces, plus démocratiques, à l'intelligence plus pénétrante et aux mœurs mieux policées, ont rejeté la cuirasse et substitué l'aiguillon subtil et empoisonné, aux cisailles offensives des hoberaux de l'espèce. C'est une arme plus perfectionnée, plus sournoise et plus terrible. Certains groupes humains n'ont, d'ailleurs, encore rien trouvé de mieux.

Les Insectes concentrent d'énormes foyers d'énergie qu'ils transforment de mille façons. Leurs fonctions physiologiques acquièrent souvent un développement et une perfection qui nous confondent; et des sens inconnus, servis par des organes que nous ignorons, leur assurent des facultés dont nous sommes totalement dépourvus.

Aussi, toute paradoxale qu'elle paraisse, se justifie l'idée d'élever à la dignité de ce que nous appelons la vie supérieure, ces êtres d'apparence infime que notre ignorance a longtemps méconnus et que nos préjugés nous ont fait placer dans les bas échelons de la classification des êtres.

* * *

Voici, succinctement exposés, quelques traits de mœurs remarquables, en commençant par les Insectes solitaires dont les œuvres nous intéressent d'autant plus qu'elles ne peuvent résulter que de notions anciennement acquises. Ces notions, devenues instinctives, se sont transmises en puissance dans le germe de l'œuf, au même titre que les formes spécifiques.

C'est dans les procédés divers, tous si hasardeux, pour la conservation de l'espèce, que certains Hyménoptères déploient la plus merveilleuse ingéniosité. Quoique nos connaissances à ce sujet soient d'origine assez récente et probablement encore fort incomplètes, elles n'en consti-

Digitized by Google

tuent pas moins un des chapitres les plus intéressants de la biologie philosophique (1).

Vespidés

« A l'intention d'une famille, dit H. Fabre, que leurs yeux à facettes ne verront jamais et que néanmoins connaît très bien la prévision maternelle, ils passent maîtres en une foule d'industries. Tel devient manufacturier en cotonnades et foule des outres d'ouate, tel s'établit vannier et tresse des corbeilles en morceaux de feuilles ; celui-ci se fait maçon, il édifie des chambres en ciment, des coupoles en cailloutis ; celui-là monte un atelier de céramique où la glaise se pétrit en élégantes amphores, en jarres, en pots ventrus ; cet autre s'adonne à l'art du mineur et creuse dans le sol de mystérieuses hypogées aux tièdes moiteurs. Mille et mille métiers analogues aux nôtres, souvent même inconnus de notre industrie, sont en œuvre pour la préparation de la demeure. Viennent après les vivres des futurs nourrissons : amas de miel, gâteaux de pollen, conserves de gibier, savamment paralysé. En de semblables travaux, dont l'objet exclusif est l'avenir de la famille, éclatent, sous le stimulant de la maternité, les plus hautes manifestations de l'instinct. »

En dehors de leur art industriel, les Vespidés solitaires font aussi œuvre d'anatomistes éclairés et de physiologistes habiles, comme si leur science résultait d'une longue et profonde expérience.

Voici les *Cercéris* et les *Scolies* garnissant leurs nidifications de coléoptères ou de vers blancs, préalablement paralysés d'un coup d'aiguillon. Et le choix de ces provi-

(1) Ces connaissances sont surtout dues aux observations de Malpighi, Réaumur, Bonnet, Hubert, Blanchard, etc..., et tout particulièrement à notre grand entomologiste provençal, H. Fabre.

Digitized by Google

sions ne sera pas quelconque ; il faut non seulement nourriture appropriée à la future nichée, mais ces conserves doivent être choisies dans des conditions toutes particulières parmi les rares Coléoptères et les sortes de Vers, presque uniques, dont l'appareil nerveux, concentré en un point du corps, puisse être anesthésié d'un seul coup. Ces guêpes, ménagères de leur dard, ne renouvellent pas leur piqûre.

Voici les *Pompiles* qui s'attaquent aux Araignées les plus fortes et les plus venimeuses, telles que Lycoses et Épeires. La lutte, surtout quand il s'agit de la terrible Lycose, dont la piqûre est capable de terrasser une Taupe ou un Mulot, semble de prime abord, tout en faveur de l'Arachnide. Sa force, la puissance de ses crochets venimeux, la disposition de son terrier au fond duquel elle se réfugie, tout concourt à sa victoire. Et cependant, grâce à son courage et à son adresse, c'est la frêle Guêpe qui l'emporte dans ce *jiu-jitsu* mortel. Elle saisit son adversaire, le contient de ses pattes et par un coup droit, aussi dangereux qu'habile, le darde de son aiguillon jusqu'au fond du pharynx. Du coup, toutes les pièces buccales, y compris les terribles crochets à venin, restent paralysées. Désormais, sans crainte et tout à son aise, elle peut enfoncer l'aiguillon d'arrière en avant, sous le plastron thoracique, pour atteindre le ganglion nerveux central.

Mais, dans ce concours anatomo-chirurgical, la palme revient sans conteste à une autre sorte de guêpe au corps flexible et allongé, l'*Ammophile*. Celui-ci s'adresse à certaines chenilles de Papillons nocturnes, vivant cachées parmi les débris végétaux qui s'accumulent aux pieds des touffes de thym, de romarin et autres plantes analogues. Guidé par le flair le plus sûr, l'Ammophile creuse au point voulu, là où doit se trouver une proie par elle-même assez rare ; cela sans erreur, sans jamais en être pour sa peine perdue.

La chenille est relativement très grosse ; elle peut

Digitized by Google

atteindre jusqu'à quinze fois le poids de son adversaire. Son corps est mou ; mais sa tête chitineuse, armée de puissantes mandibules, est à l'épreuve du dard.

Ainsi troublée dans sa quiétude, l'instinct rend la larve consciente du danger : elle s'agrippe aux brindilles de ses crochets, se contourne et s'enroule cherchant à enserrer l'insecte dans ses anneaux. Mais la Guêpe évite son étreinte, sautille, bruisse des ailes, tourne autour de l'affreuse bête et, saisissant l'instant, la prend vers le cou et la maintient solidement tout en s'incurvant sur elle-même de façon à ramener l'extrémité de son abdomen contre les pattes antérieures de la chenille. Là, à tâtons, sans se presser, elle cherche le point propice et y enfonce brusquement son aiguillon. Progressant ensuite en arrière, l'insecte recommence la même manœuvre et la même opération, successivement vis-à-vis chacune des deux autres paires de pattes. Après ce premier temps, l'Ammophile semble reprendre haleine, bourdonne de nouveau autour du monstre dont le tiers antérieur seulement est resté paralysé. C'est que la chenille n'a pas, comme le ver blanc de la Cétoine, les centres nerveux réunis en une seule masse ; ses ganglions sont disposés sur la ligne ventrale, à raison de un par segment. L'instinct de l'Ammophile ne s'y trompe pas. Il sait que son opération n'est que commencée et que six fois encore il doit plonger au point voulu son stylet empoisonné. Alors seulement la chenille reste comme paralysée de tout le corps, seules ses pièces buccales, affolées, manœuvrent encore. Elles peuvent être un danger, comme elles peuvent s'accrocher à une tige et rendre l'insecte impuissant à emporter sa victime, déjà bien lourde pour ses forces. En toute précaution, il complète donc son œuvre. Saisissant encore la chenille en arrière de la tête, en quelques coups de mandibules bien sentis il lui broie la nuque. A l'instant, les crochets buccaux cessent tout mouvement et, sans que l'animal soit mort, ils seront désormais inertes.

Digitized by Google

Nous arrêtons en ce point cette énumération d'actes purement instinctifs, mais ayant toute l'apparence d'œuvres intelligentes et très judicieusement raisonnées.

La liste des faits connus analogues, tant parmi les Insectes que chez les Arachnides, serait encore longue ; un volume n'y suffirait pas. Mais il n'est rien de compter les faits, il faut surtout les peser et les traduire.

* * *

Dans ce vaste monde des Insectes, il y a place pour toutes les conditions de vie, pour les industries les plus surprenantes et pour les mœurs les plus diverses. Nulle part, notre investigation ne peut rencontrer matière plus riche en découvertes et en comparaisons instructives. Nulle part, on ne trouve sujet à plus amples réflexions sur les secrets de nos passions et sur l'énigme toujours aussi actuelle de notre intelligence et de notre raison.

A côté de ces Hyménoptères, dont la reproduction n'a pas été arrêtée par une vie fatalement raccourcie, sont d'autres espèces qui, grâce à un certain esprit d'association, ont pu résoudre jusqu'au problème de la survivance. Ce que les efforts isolés d'un individu n'auraient pu obtenir, les efforts combinés d'un grand nombre y ont réussi. Dans les travaux d'intérêt majeur, dit M. Fabre, il n'y a rien de tel que les humbles, concertant leur faiblesse, pour réaliser une force immense ou obtenir des résultats surprenants.

De là, la persistance de ces associations, bien antérieures sans doute aux perturbations saisonnières, et ces cités merveilleuses, dont la politique nous force parfois à de si désobligeantes comparaisons pour notre amour-propre.

Tantôt par des travaux de mine assez profonds pour annuler l'action des intempéries, tantôt par des constructions aériennes habilement combinées pour le même

Digitized by Google

résultat, les Fourmis et les Abeilles, par exemple, ont pu s'abriter contre les froids de l'hiver, parer à la disette saisonnière et écarter enfin le terme fatal de la mort.

Et, chose bien remarquable, ces résultats ne furent pas toujours obtenus de la même manière, ni de façon également parfaite.

L'on saisit ici la diversité du génie individuel et la gradation des intelligences. Chaque espèce, chaque société résolut le problème un peu à sa manière et en le pliant aux conditions du lieu et des circonstances.

L'ensemble des facteurs résultant du milieu eut aussi son influence sur la vie et les organismes. De là, la grande diversité d'espèces, de races, de formes, de tailles et de mœurs que nous observons. Ces conditions toujours variables et toujours agissantes, contribuent probablement encore à la formation d'espèces et de races nouvelles, car rien que pour les Fourmis, nous cataloguons plus de 1.200 espèces. Et combien sont encore que nous ignorons !

En principe, dans les espèces sociales, l'individu survit à l'acte procréateur. Il assiste à la venue et à l'essor de sa progéniture ; la tradition n'est pas rompue et l'éducation de l'expérience peut imprimer son action.

Mais combien ces lueurs intellectuelles se montrent vacillantes et labiles, comparées à la large action instinctive si prédominante dans la plupart des actes sociaux ! Cet instinct si divers et si fécond représente l'intelligence des temps passés, intelligence combien souple et brillante à côté de ce qui a survécu aux allentissements de la vie hiémale !

L'association chez les Insectes semble avoir eu pour unique but la perpétuation et la multiplication de l'espèce. La vie sociale y a été poussée aux extrêmes limites des avantages spécifiques, au détriment de l'individualité, toujours sacrifiée au profit de la communauté. L'instinct

Digitized by Google

de la conservation individuelle s'y est même transformé en instinct de conservation sociale.

De là, le grand principe de la division du travail, principe si rigoureusement observé qu'il en est résulté d'extraordinaires spécialités de certaines fonctions physiologiques. C'est ainsi que nous trouvons, au centre même de la cité, des *pondeuses*, femelles fécondes, mais incapables de tout autre acte, même de pourvoir à leur propre subsistance ; des *mâles*, en nombre limité, destinés à disparaître aussitôt qu'ils ont accompli leur fonction — pourquoi entretenir des bouches inutiles ! — et, enfin, la masse des *vierges*, ou plutôt des *neutres*, foule laborieuse à qui incombe l'ensemble des travaux domestiques, depuis l'élevage des couvées et la recherche de la nourriture, jusqu'à la construction et la défense de la cité.

(A suivre).

Digitized by Google

Saint-Pierre-Colamine-le-Puy

La Croix près laquelle le Juge tenait son assise.

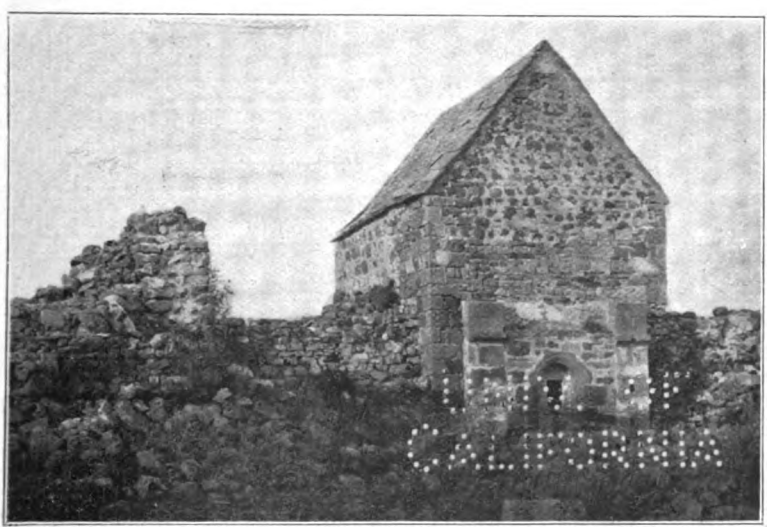

La Vieille Eglise de Saint-Pierre-Colamine.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Saint-Pierre-Colamine-le-Puy

(Canton de Besse)

Il est une vérité historique qui est aujourd'hui bien établie, à savoir que le christianisme, à ses débuts, pour se propager et s'implanter au sein des populations païennes, loin de briser les traditions et les usages de ces populations, les a au contraire conservés avec soin, les utilisant et les faisant tourner à son profit.

Nous trouvons une preuve de plus à l'appui de cette vérité dans ce qui se voit à Saint-Pierre-Colamine-le-Puy.

Au sommet d'une montagne, sur un vaste plateau, à 1.000 mètres d'altitude, une vieille église en ruine apparaît solitaire, au milieu d'un paysage désolé, aux horizons immenses, à perte de vue : c'est l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre-Colamine.

Pourquoi ce monument dans ce pays désert, loin de toute habitation ? Pourquoi un centre de paroisse, sans aucun village à l'entour ?

Remontons le cours des âges, et nous pourrons répondre à ces questions.

Tout d'abord, le nom de Colamine est d'antique origine. *Col* est une racine primitive qui a le sens d'*élevé*, d'où les mots *colline (collis)*, *colosse*, statue plus haute que la nature humaine ; *colonne*, pièce de bois ou de pierre d'une certaine hauteur, etc. Et *mil* est également une racine primitive qui désigne l'élévation, la tête, la hauteur, tout comme *mal*, *mel*, *mol*, d'où *émir*, prince, chef ; *amiral*, commandant d'une flotte, etc. *Col-amil*, devenu par corruption de langage *Colamine*, est une

Digitized by Google

tautologie, c'est-à-dire une répétition de mots, et cette tautologie désigne une hauteur, une montagne.

Ces répétitions de mots pour signifier une même chose, s'expliquent, d'ailleurs, très facilement. Par suite des invasions, les peuplades nouvelles qui arrivaient dans une contrée, se mêlant aux anciens habitants, avaient leur langage particulier, et elles désignaient par de nouvelles expressions les choses que leurs prédécesseurs avaient déjà dénommées dans leur propre langue. Les noms primitifs, toutefois, ne se perdaient pas; ils restaient accolés aux dénominations apportées par les derniers venus, et c'est ce fait que nous rencontrons dans le nom de Colamine.

Et maintenant, si nous parcourons le plateau de cette montagne, dans les flancs de laquelle sont creusées les mystérieuses grottes de Jonas, ou plutôt Jaunat, ainsi que nous l'apprennent les anciens titres, ces énigmatiques cavernes, désespoir des archéologues et des historiens, nous trouvons épars, çà et là, des vestiges incontestables, et en même temps extrêmement remarquables, des peuples qui fréquentèrent ces parages aux temps les plus reculés.

Ici, c'est un monument mégalithique surmonté d'une croix; là, c'est un amas de pierres basaltiques, à la jonction du sentier et du chemin de Jonas. Trois sont redressées et deux sont couchées d'une façon qui indique l'action humaine. Ne serait-ce pas là un de ces *simulacra* dont parle César, dans sa Guerre des Gaules (VI, 17)? M. Salomon Reinach estime que ces accumulations de pierres pourraient bien être ce que le général romain désigne sous ce nom (*Revue celtique*, t. XI, p. 224); et M. Georges Dottin (*Religion des Celtes*, p. 31), dit que cela est possible, sans qu'on puisse le démontrer.

Enfin, c'est le dolmen, quelque peu endommagé, mais très nettement accusé, et dont la restauration serait des plus faciles, qui se trouve à quatre ou cinq mètres de la ferme du lac de Jonas, derrière les bâtiments. La table

Digitized by Google

mesure environ 4 mètres de long sur 2 m. 50 de large; elle est encore supportée par une pierre qui la maintient un peu au-dessus du sol.

Dans le pays, on appelle ce bloc la « pierre sanglante », ou encore « la guillotine », (Léon Chabory, *Notice sur les grottes et les dolmens*, Grenoble, Allier père et fils, 1879), traduction moderne d'une très vieille tradition qui veut que des sacrifices humains aient eu lieu jadis sur cette table de pierre.

« Il est impossible de nier, écrit M. Alexandre Bertrand dans sa savante étude intitulée: *La Religion des Gaulois* (Paris, Leroux, 1897, p. 68), il est impossible de nier, après mûr examen des textes, que les sacrifices humains aient été, avant la conquête romaine, très populaires et de pratique usuelle dans plusieurs parties de la Gaule et de la Germanie. » Mais il est une remarque à faire, c'est que les sacrifices humains étaient en usage en Gaule, bien avant la venue des Druides. Ceux-ci ont pu tolérer ces pratiques, les autoriser même de leur présence, néanmoins, ce qu'il y a de certain, c'est que ces sacrifices étaient des survivances des temps préhistoriques, des cérémonies qui se perpétuaient au sein des nationalités celtisées ou sémitisées, par suite de la permanence, presque générale, d'un fond primitif antérieur aux invasions aryennes.

C'est de ce vieux fond que viennent les superstitions touchant à la magie et se rattachant aux sacrifices humains. Tout cela était d'origine scytho-médique, et les magiciens de Colamine existaient encore en plein XVIIe siècle, ainsi que nous en trouvons la preuve dans un procès-verbal de visite épiscopale, en date du 24 juin 1652. « Et le curé (le sieur Coailhon) nous a fait venir, écrit l'évêque (Mgr Louis d'Estaing), quelques-uns qui font des conjurations superstitieuses; lesquels ayant entendus, nous leur avons fait défense de continuer, à peine d'excommunication, et avons enjoint auxdits curé-prieur et prêtres, de leur

Digitized by Google

refuser l'absolution, les sacrements et sépulture, en cas qu'ils continuent en cette mauvaise pratique. » (Arch. du P.-de-D. Visit. épis. liasse 7.)

Ces « quelques-uns faisant des conjurations superstitieuses », étaient, il n'en faut pas douter, les descendants de ces sacrificateurs qui, deux mille ans avant notre ère, faisaient couler le sang humain sur la pierre de Jonas. Ces pratiques des temps préceltiques s'étaient perpétuées, mais débarrassées de leur rite sanglant. Transformées en incantations et en sortilèges, elles subsistaient vivaces, il y a deux cent soixante ans, et peut-être subsistent-elles encore aujourd'hui, dans ces régions montagneuses, aux traditions impérissables comme leurs rocs.

N'était-ce pas, d'ailleurs, un rayon de l'éternelle vérité qui brillait sur la pierre du sacrifice? Ce sang répandu n'était-il pas un signe précurseur du sang d'un Homme-Dieu qui devait couler plus tard, pour le rachat du monde? Est-ce qu'on ne retrouve pas là le dogme universel du sang qui est nécessaire pour l'expiation? Ce dogme soutient tout l'édifice social du genre humain, et c'est pourquoi nous le trouvons dès les temps les plus reculés, comme une preuve indéniable de l'unité originelle des traditions et des générations humaines.

* * *

L'édification d'une église chrétienne sur le plateau de Colamine, au milieu de ce centre païen, s'explique donc admirablement. Mais pourquoi cette église fut-elle placée sous le vocable de saint Pierre, plutôt que sous un autre vocable?

Pour une raison très simple, que nous allons exposer.

Les fêtes religieuses étaient, dans la haute antiquité, chez les Celtes comme chez les Hellènes, des fêtes à la fois politiques et sociales. C'étaient des occasions de réunions utiles et nécessaires, car les Aryas et leurs descen-

Digitized by Google

dants, même après qu'ils se fussent plus ou moins mêlés à d'autres familles, vécurent longtemps à l'état purement pastoral. « Un instinct puissant, dit M. Bertrand, la force des choses poussa les hommes d'autrefois à fixer des époques régulières où les familles, puis les tribus, pussent se donner la main, et se consulter sur leurs intérêts communs. Il fallait que ces réunions eussent lieu à des dates faciles à déterminer d'avance. Comment fixer les époques? Comment informer chaque année les familles de pasteurs, éparses souvent dans de vastes contrées, où chacun cherchait les meilleurs pâturages? Les révolutions du soleil leur servirent de régulateur. Presque toutes les fêtes de l'antiquité, les fêtes solennelles auxquelles ont succédé la plupart des grandes fêtes chrétiennes, sont réglées par les péripéties les plus frappantes du cours du soleil; les deux solstices et les deux équinoxes, solstice d'été, 21 juin, solstice d'hiver, 21 décembre; équinoxe de printemps, 21 mars, équinoxe d'automne, 24 septembre. »

Le solstice d'été fut ainsi choisi pour une de ces grandes réunions annuelles sur le plateau de Colamine. Ces réunions avaient le caractère de fêtes religieuses. Les Druides, gardiens des anciens usages, et entre les mains desquels se concentraient l'administration de la justice et l'enseignement de la jeunesse, les Druides entonnaient les formules magiques, allumaient deux ou trois grands feux, suivant la tradition aryenne (de là les feux de la Saint-Jean), et au pied de quelque pierre sacrée rendaient la justice, prononçaient des jugements.

L'habitude de trancher les différends sur le puy de Colamine se continua à travers les siècles, et dans les deux documents que nous transcrirons ci-après, datant de 1671 et 1672, nous verrons le juge châtelain de Besse « tenir assise sur la plaine, à côté de la croix du chemin qui descend à Jaunat, » très probablement à la même place où le Druide s'asseyait jadis. La croix en question est celle dont nous donnons la photogravure, d'après le

Digitized by Google

cliché que nous devons à l'amabilité de M. l'abbé Blot, curé-doyen de Besse, l'initiateur dans nos montagnes du célèbre sport qu'on appelle le ski.

***

On comprend maintenant pourquoi l'église élevée par les premiers missionnaires chrétiens sur le sommet de la montagne, fut dédiée à saint Pierre. La fête du premier Pape se célèbre le 29 juin, au solstice d'été. C'était l'époque de la grande assemblée qui avait lieu en ces parages. L'évangélisation, dans ces conditions, était plus facile, plus fructueuse ; la fête païenne devenait une fête chrétienne, et cette transformation, saint Grégoire, au VIe siècle, la recommandait tout particulièrement en écrivant à saint Mellit : « Au jour de la dédicace, ou aux fêtes des saints martyrs dont les reliques sont conservées là, que vos peuples (les Saxons convertis) dressent des tentes de feuillage autour des églises nouvellement consacrées, et qu'ils célèbrent la solennité par des banquets religieux,... louant Dieu tandis qu'ils tuent (souvenir des anciens sacrifices d'animaux) et qu'ils mangent, rendant grâces à Celui qui donne toutes choses. » (Ven. Bède, *Hist. Eccles.* I, 30.)

La fête de Saint-Pierre sur le plateau de Colamine était célèbre, aux temps passés, dans toute la contrée. On y venait de Besse, de Montaigut-le-Blanc, de Champeix, de Saint-Floret, de Sachapt, de Veyrières et de maints autres endroits. Les marchands s'y donnaient rendez-vous, et la perception des « droits de place » dus par ces forains suscitait des querelles entre les différents seigneurs du lieu. C'est ainsi que le seigneur de Coteuge prétendait avoir droit aux redevances, tandis que le seigneur de Besse soutenait qu'elles lui appartenaient,

Digitized by Google

parce que de toute ancienneté Colamine était soumis à sa juridiction. C'est à l'occasion de ces contestations que furent dressés les procès-verbaux suivants qui ne manquent pas d'intérêt, et que nous avons découverts aux archives du département, dans le fonds de Besse, liasse 69. Nous les reproduisons d'une façon littérale.

« Aujourd'huy lundy 29e du mois de juin, jour de feste de S. Pierre apostre 1671, nous Anthoine Seugier, advocat en parlement, chastelain de la ville de Besse et ses dépendances, juge ordinaire au mandement de Ravel, sommes partis à cheval pour nous transporter de la ville de Besse sur la montaigne appelée le puy de Colamines, où estant parvenu à demy chemin de ladite montaigne, Michel Préas, praticien, et Jehan Sabatier, à présent notre greffier, se seroient joints à nous, et y estant arrivés avons trouvé grand nombre de gens, à cause de la dévotion que l'on a de tous temps pratiquée dans l'esglise et paroisse dudit lieu, dédiée à l'honneur de S. Pierre, qui est une solitude inhabitée, pour ny avoir villaige ny maison, auquel pourtant y a grand abord de peuple, et pour substanter et soulager les pélerins, plusieurs personnes y apportent du pain et des cerizes, et d'aultres y viennent tenir cabaret pour débiter leur vin, et parce qu'ils se prévalent de la situation dudit lieu y vendent leurs denrées et les mettent à un prix extraordinaire, à cause de la nécessité. Pour raison de quoy, nous, en qualité de juge dudit lieu, avons faict taxe et mis lesd. danrées à un prix raisonnable. Sçavoir la livro de cerizes à quatre deniers et puis réduitte à trois deniers ; la livre de pain blanc à unze deniers, et la quarte de vin à trois sols. Et pour contignuer la possession d'une paroisse importante et considérable, et y conserver les droits à monseigneur le compte de Broglie, nous sommes absistez du dit Sabatier notre greffier, et prins avec nous et nommé d'office ledit Préat pour nous servir de substitut, en l'absence du procureur fiscal, et nous estant mis en debvoir de faire notre charge, avons enjoint à Jacques

Digitized by Google

Mauguin, sergent de France, de nous suivre pour la perception des droits accoustumés, et ordonné audit Sabatier d'écrire le nom des marchands qui débitoient les diverses marchandises, et à proportion qu'ils payoient les droits, de leur faire la croix à chascun d'eux, ce qu'ayant été exécuté, nous avons faict faire ladite levée sur le pain, qui se sont monté à trois sols neuf deniers pour tout. Et nous estant approché de la procession qui sortoit de l'église, nous étant joincts pour suivre, et prins séance immédiatement après les sieurs prebtres et le roy de la feste, et ayant icelle accompaigné jusqu'à la croix qui descent à Jaunat où elle est arrestée, avons esté à l'offrande de la relique Sainct Pierre, et estant de retour dans l'esglise, avons pris la première place au cœur, après lesdits sieurs prebtres, et après l'offertoire de la grand'messe, aurions bizé la paix, immédiatement après le roy et la reyne de lad. feste.

» Ladite messe finie, serions ressortis de lad. église, et voulant lever le droict des hostes au nombre de six environ, ordonné audit Mauguin de leur faire sçavoir de mettre en ses mains led. droict. En exécution de quoy, quatre desdits hostes avaient baillé sçavoir l'un deux sols, l'autre deux sols un denier, et les aultres deux une quarte de vin chascun. Et quant aux aultres deux restant et parfaisant le nombre de six, dirent qu'ils ne debvoient rien. Et dans le tems que nous avons commencé de leur expliquer l'obligation qu'ils avoient de payer chascun une quarte de vin, seroit survenu Jehan Cladière, lieutenant de Couteughol (Coteuge), tout pasle, abattu et en colère, qui s'estant adressé à nous, avoir dit : « Je me plaindroy à M. l'Inten- » dant. Vous faictes icy des concussions, et il les saura » resprimer. » Ce que nous avons prins pour une calomnie et injure atroce, pour raison de laquelle nous demandions réparation, et que je le citerois devant Mgr l'Intendant qui sauroit mieux juger le différend des seigneurs de Broglie et de Couteughol que luy.

» Et continuant de faire le deub de ma charge, sommes

Digitized by Google

entrés dans le lieu desdits hostes qui faisaient refus de payer, nommés Petit Jehan, cy-devant domestique dud. sieur de Couteughol et qui réside dans ledit lieu, auquel avons remonstré que Mgr le comte de Broglie estant haut justicier du puy de Colamines et chastelain de Besse, avoit de tout tems, comme ses devanciers et prédécesseurs, faict levée des droicts que nous avons demandés.

» Ledit hoste nous dit que led. Cladière, leur lieutenant, leur avoit défendu de payer, et que si néangmoins nous leur fesions voir un pouvoir par escript, ils estoient prests et faisoient offre de payer. Ce que ledit substitut prenant pour refus, nous en a requis acte que lui avons octroyé, et ordonné pour mon dit seigneur, qu'il se pourvoira contre eux, ainsy qu'il verra estre à faire.

» Et ledit substitut, en nous retirant de ladite cabane, nous a faict observer qu'il y avoit trois fuzils et un pistolet, ce qui nous a obligés d'enjoindre audit Petit Jehan de faire déclaration pour quoy il estoit ainsy armé, puisque les armes sont prohibées et défendues par les ordonnances royaux. Lequel a faict response que les armes n'estoient pas à luy et qu'elles appartenoient à un fils nommé le cadet des enfants dudit Couteughol. Lequel en mesme tems avoit paru, et avec un grand garçon nommé Baugire, dudit Cotheughol, avoit prins avec un valet lesdits fuzils, et à dix pas de là se seroient arrestés tenant la main droicte sur le talon chascun de son fuzil, et le canon appuyé sur le bras gauche.

» Et nous retirant de ladite cabane, au-devant de laquelle ledit Cladière alloit et venoit, nous nous sommes retirés à la chambre des prebtres dudit lieu du puy de Colamines, attenante à l'église, pour y disner avec ledit Prat et Sabatier, et plusieurs autres personnes, où seroit survenu le nommé Chandelières, procureur d'office dudit Coteugheol, qui nous auroit voulu faire connoistre que ledit Cladière avoit procédé avec trop de chaleur, mais que si nous voulions surseoir lesdits droicts, pour en laisser la

Digitized by Google

décision et vider le différend par lesdits seigneurs comte de Broglie et de Coteugheol, il savoit sans difficulté qu'ils s'accommoderoient à l'amiable, puisque ledit sieur de Couteugheol estoit en volonté de mettre ses intérests entre les mains de Mgr le premier président. A quoi nous avons faict response que nos ordres estoient contraires à sa remonstrance et que nous ne pouvions pas nous dispenser de faire notre charge.

» Ce qui ayant esté ouï par ledit Cladières qui estoit lors dans le degré de lad. chambre, il a paru et en s'approchant de notre personne, battant de la main sur notre poitrine, aurait dict que nous n'étions officiers ni juges, que c'estoit lui qu'il falloit icy recognoistre, et que nous n'avions qu'à nous bien préparer de comparoir devant M. l'Intendant, et luy ayant voulu faire souvenir qu'il estoit sorti de son debvoir de nous avoir appelé concussionnaire et volu faire passer pour un meschant homme, iceluy Cladière l'auroit reconfirmé, et qu'il nous soutiendroit estre devant led. sieur Intendant. Et luy ayant volu dire qu'il ne nous cognoissoit pas, il auroit pour lors réitéré par plusieurs fois que nous estions un concussionnaire, qu'il ne nous cognoissoit en rien, et que nous n'estions point officier, et que c'estoit luy qui estoit le véritable juge de ce lieu du puy de Colamines. Et lui ayant tesmoigné que son procédé ne tendait qu'à nous faire querelle et porter les choses dans l'insolance et dernière extrémité, nous aurions appelé à tesmoing la compaignie et prié de se souvenir des injures et attentats faicts par ledict Cladière, tant pour l'usurpation qu'il veut faire contre mon dict seigneur le comte de Broglie, que contre son principal officier, duquel il est despendant comme son justiciable et habitant de la ville de Besse, et qu'il estoit trop jeune pour maltraicter un vieux officier, et qu'il debvoit estre plus calme dans ses procédures, et avoir un peu plus d'honneur et de considération pour mon dict seigneur et ses officiers.

Digitized by Google

» A quoy respondant ledict Cladière a dict qu'il se soucioit peu de nous... Et estant tout-à-faict sorti et redescendant de la dicte chambre, serions passé et repassé diverses fois dans toute l'estandue de la plaine du puy de Colamines, pour faire cognoistre à ung chascun de ceux qui nous y voyoient que mon dict seigneur le compte de Broglie est en possession et maistre propriétaire en toute justice de ladite paroisse du Puy de Colamines, et ayant cogneu qu'il est environ deux heures de l'apprès midy, nous avons faict publier une assize par ledict Mauguin, sergent, que nous avons tenue sur la plaine, *à costé de la croix qui descend audict Jaunat*, où avons faict de nouveau une deffense contre ceux qui chassent et peschent, et la dicte ordonnance faict lire et publier dans ladicte plaine, et afficher une expédition d'icelle à la porte de l'esglise dudit Saint-Pierre. Et ledict Cladière en ayant prins la lecture est d'abondant venu à nous et déclaré que le procédé estoit violent, que nous debvions attendre que lesdicts seigneurs eussent vuidé leur différend.

» Et répliquant par nous qu'il n'estoit plus tems, puisqu'il avoit levé les droicts l'année dernière et qu'on n'est plus en voye d'accommodement, et puisque M. de Couteugheol, dans le dernier voyage qu'il fist à Paris, ne voulut suivre l'ordre que M. le premier président lui avait donné de parler et laisser ses prétendus papiers à M. Goute, pour sçavoir ses prétentions, de sorte que mon dict seigneur le compte a prins résolution de se maintenir dans la possession et de jouir dudict puy de Colamines, comme de tout tems ont faict ses devanciers, ainsy qu'il nous a esté ordonné.

» Et ledict Cladière a dict que c'estoit trop maltraicter par mon dict seigneur le premier président ledit sieur de Couteugheol de le renvoyer au s^r^ Goute, et que ce n'estoit pas de la manière qu'il debvoit agir avec un gentilhomme d'honneur, pour n'estre ledit Goute de sa qualité.

» Ce qu'ayant esté par nous ouï, luy avons remonstré

Digitized by Google

qu'on ne peut avoir confiance qu'aux gens de mérite, intelligens et expérimentés dans les affaires, et qu'il y avoit de la présomption de sa part y avoir eu du mespris pour mon dit s^gr de Couteugheol, de travailler avec des personnes de ceste valeur. Et quittant par nous le devant de ladicte esglise pour aller vers la plaine, ledit Cladière venoit toujours apprès nous, et foisoit cognoistre à ung chascun qu'il vouldroit bien que nous lui donnassions un soufflet, et se seroit adressé à nous pour nous faire cognoistre que nous l'obligerions.

» A quoy nous luy avons respondu que nous ne bastions personne de la main, mais bien par la plume et en justice.

» Et nous ayant faict sçavoir qu'il ne partiroit du dict lieu que nous ne fussions montés à cheval, nous nous sommes rettirés sur les huict heures du soir, et du tout dressé le présent verbailh, pour servir en tems et lieu ce que de raison, et du tout octroyé acte audit substitut du procureur d'office qui a signé avec nous et notre greffier, lesdits jour et an susdicts.

» Signé : SEUGIER. — SABATIER, greffier. »

* * *

Le sieur de Couteugheol ou de Coteuge, dont il est question dans le document que nous venons de transcrire, était Jacques de Nozières de Montal, marié à Hélène de Beaulieu. Il s'intitulait baron de Couteugheol et de Jaunat, et tenait ce fief de son père, Gilbert, qui avait épousé une Autier de Villemontée. Les contestations de juridiction sur Colamine venaient de ce que Coteuge ayant appartenu jadis à la maison de La Tour d'Auvergne, le comte de Broglie, acquéreur de la seigneurie de Besse, ancienne propriété de cette même maison de La Tour, soutenait que les droits de justice étaient compris dans la vente.

Comment fut réglé le différend ? Nous l'ignorons, mais il subsistait toujours en 1672, car voici le procès-verbal

Digitized by Google

qui fut dressé cette année-là par le même juge Sugier.

« Aujourd'huy vingt-neufviesme juin feste de Saint-Pierre, apostre, nous Anthoine Seugier, docteur ez droict, advocat ez Parlement, nous sommes conjointement avec le procureur d'office adcistez de Jean Sabatier nostre greffier, transportez au lieu de Collamines Le Puy, et pour le deub de nos charges, et continuant la possession acquise à Monseigneur le compte de Broglie et de ceux de quy il a droict, avons faict taxe sur les danrées qui y ont esté apportées pour la subsistance et nourriture des pélerins qui sont venus en dévotion à cause de la solennité de la feste qu'on y célèbre à l'ordinaire, et faisant les autres fonctions de nostre charge, avons accompanié la procession deppuis l'esglize jusques à la croix qui est au haut de la plaine du d. puy de Collamines, et de là recondhuite jusques dans l'esglize, ayant prins place et séance immédiatement apprès le roy et la reine de la feste, et avons remarqué qu'à ladite croix où la procession a esté apportée, et apprès la bénédiction donnée l'on n'a point présenté l'offertoire de la relique, non plus que la paix à la grand'messe, ne sachant pour quelle raison, puisque c'est un usage accoustumé et qui se pratique partout ailleurs.

» Et estant sortis de ladite esglize, apprès la prédication, la grand'messe finie, nous avons suivi les hostes, panetiers et porteurs de cerizes sur lesquels nous avons faict lever les droits accoustumés, conformément à la taxe de trois sols et six deniers la quarte de vin, un sol les grands pains et sept deniers les petits, ensemble trois deniers la livre de cerizes, sur chasque charge de pain et de cerizes, lequel droict a esté levé comme suict, sçavoir sur Cirgues Bedon de Saint-Diéry une quarte de vin, sur Pierre Dif, domestique dudit, une quarte de vin, et sur Nectaire Sautarel de la ville de Besse, une autre quarte de vin, qui sont tous les hostes qui se sont rencontrés audit puy de Collamines. Et quand aux panetiers a esté

Digitized by Google

prins sur Jean Comps de Saurier un sol pour la valeur d'un pain, sur Victor-Gilbert de Verneughol six deniers, de Jehan Testanyère de Coutheughol six deniers, et sur François Blanc du lieu du Chey, un sol pour la valeur d'un pain. Et de ce qui est des vendeurs de cerizes, a esté levé sur Jehan Armand de Champeix, Georges Dupou de Montaigu, François Souleyrac de Champeix, Anthoine David de Montégu, Michel Trocade de Saint-Floret, Anthoine Estiarle de Montégu, Michel Severac de Montégut, Nectaire Dabert dudit lieu, Jehan Cougour de Montégut, Michel Chautard de Saint-Floret, Pierre Chauderon de Sachat, vallet du sieur Savinier de Montégut, Anthoine Rigaud de Verrières, Guillaume Boucher dudit Verrières, Hugues Gras de Montégut, Robert Fabre de Montégut, Anthoine Cisternes de Couteughol, George Callerat de Saint-Floret, Charlotte Raudilhat de Montégut, Jeanne Mosnier et Jean Guaillard de Saint-Floret, sur chascun d'eux a esté levé trois deniers, faisant la valeur d'une livre de cerizes.

» Et passant et repassant dans la plaine dudit puy de Collamines, avons aussi observé que M. Jean Cladières, habitant de la ville de Besse, lieutenant de Coutheughol, conjointement avec le nommé Chandelières, procureur d'office, se promenoit aussi par la plaine dudit puy de Collamynes. En présence desquelz nous nous sommes transportez vers la croix qui est au haut de ladite plaine, et montés sur un grand tertre où l'on dit y avoir eu autrefois un petit fort ou chasteau, où nous avons tenu nostre assize. Et descendans avons suivy le long de la plaine, et sur le bord d'icelle, du costé de septentrion où nous avons remarqué plusieurs bornes qui paraissent encore en droitte ligne et estre hors de terre d'un pied et demy pied depuis ladite vieille mazure jusques au chemin qui descend pour aller à Chanalières et à Besse, et oultre ce, sur le devant de la porte de l'esglize y a encore des bornes et hérittaiges qui sont quasy contigus à ladite esglize, et dont

Digitized by Google

les héritaiges appartiennent aux habitans du lieu de Verneugheol dont le villaige est le propre de M. le comte de Broglie en toute justice, haulte, moyenne et basse.

« De tout quoy nous avons dressé procès verbailh sans aulcune contestation ni contredit de la part des officiers de Coteugheol, et ce pour servir à mon dict seigneur le comte de Broglie ce que de raison, et nous sommes retirez et soubssignez, le procureur d'office et nostre greffier, lesdits jour et an.

» Signé : Seugier, Babut, Sabatier, greffiers. »

* * *

Antoine Seugier ou Sugier, le rédacteur des procès-verbaux que l'on vient de lire, est mort à Besse le 11 novembre 1678.

Il avait un fils, Jean, qui entra dans les ordres et nous avons retrouvé dans les registres d'insinuations, aux archives du département, son titre clérical, c'est-à-dire l'acte par lequel lui est constituée une pension, pour subvenir à ses études ecclésiastiques, ainsi que c'était l'usage dans ce temps-là. Dans ce titre, qui est du 13 juin 1682, la mère du jeune Sugier, Gabrielle Garnaud, lui assure, entre autres avantages, une chambre dans la maison qu'elle possède « regardant la place du marché au bled, dans ladite ville de Besse ». (Insinuat. ecclés., vol. 60, f° 77.)

Jean Sugier était prêtre communaliste de l'église Saint-André de Besse, en l'année 1700. (Proc.-verb. de visit. épisc.)

La fête de Saint-Pierre, au sommet du puy de Colamine, n'existe plus aujourd'hui. Elle a été abolie il y a une soixantaine d'années, lors de la désaffectation de l'église.

D'après un procès-verbal de visite de l'évêque Louis d'Estaing (24 juin 1652), elle était très souvent visitée par les voleurs, cette église solitaire, « quoiqu'il n'y eût là

Digitized by Google

rien de bien précieux ». Cependant le curé-prieur résidait tout à côté, avec ses deux vicaires qui, en 1652, étaient Michel et Mathieu Mallègue. Il n'y avait plus qu'un vicaire en 1700, lors de la visite de Mgr Bochart de Saron, le 2 septembre, et ce vicaire se nommait Léger Dabert. Le curé, Antoine Guerrier, est réprimandé par l'évêque. Il paraît que « l'esprit ecclésiastique » de ce curé s'était quelque peu dissipé au vent perpétuel qui règne là-haut sur la montagne, car Mgr Bochart enjoint à messire Guerrier d'aller faire une retraite d'un mois au Séminaire de Thiers, « afin de reprendre l'esprit ecclésiastique », et cela « sous peine de suspense qu'il encourra par le faict mesme, s'il n'obéit le huictiesme novembre prochain ». (Arch. du P.-de-D., visit. épis., vol. 14, n° 80.)

Nous voyons dans ce même procès-verbal que c'est en 1689 qu'une chapelle de secours fut construite à Lomprat « à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, et des chemins impraticables ». M. Dabert, curé de Saint-Diéry, avait été chargé par l'autorité diocésaine de faire un rapport sur l'établissement de cette chapelle, et sur ce rapport favorable, M. l'abbé de Champflour, vicaire général, rendit une ordonnance, le 17 juin 1689, permettant au curé de Saint-Pierre de célébrer la messe à Lomprat et d'y faire les offices paroissiaux.

Cette première chapelle fut remplacée par une autre, quelque quarante ans plus tard, car lors de sa visite à Saint-Pierre, le 15 juin 1727, Massillon constate qu'à Lomprat « la chapelle est pratiquée dans une maison, en attendant la construction d'une autre, ainsi qu'il a été permis ». Puis, l'auteur du *Petit-Carême* se rend le même jour à l'église des Grottes de Jonas, « où l'on ne dit la sainte messe que trois fois l'année, *et que l'on met en bon état*. Cette chapelle est dotée de quatre setiers de blé conseigle, mesure de Besse. On y voit un reliquaire de cuivre, avec deux paquets de fragments d'os, mais un seul avec inscription ». (Arch. du P.-de-D., *ibid.*)

Digitized by Google

Le curé de Saint-Pierre-Colamine est alors Antoine Ribeyre. Il jouit d'un revenu de 80 setiers de blé. On compte 400 communiants dans la paroisse (340 en 1700, 300 en 1652). Pas plus qu'en 1652 et en 1700, il n'y a pas un seul cabaretier.

Le dernier évêque de Clermont qui, avant la Révolution, visita Saint-Pierre-Colamine, fut Mgr de Bonal. Le procès-verbal est daté du 24 avril 1782. Le prélat ne trouve aucun reliquaire à Lomprat, « mais il y en a dans l'église paroissiale qui est perchée sur le sommet d'un rocher escarpé dont l'accès, surtout en hiver, est difficile et souvent impossible. Les paroissiens se sont plaint de ce qu'il ne se faisait jamais d'office à cette église, mais, tout examiné, il nous paraîtrait à propos que l'église paroissiale fût à Lomprat, où elle serait plus à portée de tout le monde. Il est moralement impossible qu'on puisse constamment se rendre à Saint-Pierre-Colamine-le-Puy. D'ailleurs, le presbytère est à Lomprat ».

Dans les procès-verbaux que nous avons cités, on voit toujours mentionnés trois autels dans l'église paroissiale, et un seul autel à Lomprat. En 1782, cette dernière chapelle a besoin d'être pavée, et de plus elle manque d'une cloche pour appeler les fidèles aux offices, « en sorte qu'on vient à l'église à tout hasard ». L'évêque prescrit qu'on installera au plus tôt cette cloche, « à peine de révocation de la permission donnée de faire là les offices divins ». Il écrit ensuite, à propos de la chapelle des Grottes de Jonas : « Il y a encore dans le penchant de la montagne, dans le rocher, une chapelle que nous n'avons pu aborder, à cause du mauvais temps. Elle nous a paru *indécemment* placée, taillée dans le roc, comme un antre. Le sieur curé nous a dit que la coupe du calice n'était pas dorée, non plus que la patène. Il y a dans cette chapelle une fondation de quatre messes. »

Le curé est alors Michel Pallier, natif de Saint-Anastaise ; le vicaire, François Verdier, de Compains. « Il y a

Digitized by Google

360 communiants. Le peuple est assidu aux offices. Tous les paroissiens ont satisfait au devoir pascal. La paroisse est du ressort de Riom, mais les registres (de catholicité) sont cotés et paraphés par le lieutenant-général de Clermont. La fabrique a un revenu d'une quarantaine d'écus, année commune, donné par les reinages. ».

La qualification de prieur est ordinairement donnée au curé, et ce sont les Carmes-Déchaussés de Clermont qui nomment à la cure, dès la première moitié du XVIIe siècle.

La cure de Saint-Pierre-Colamine était, en effet, un ancien prieuré, ayant appartenu jadis à l'église cathédrale de Clermont. Cette église le donna aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, établis à Chantoin de Clermont, au milieu du XIIe siècle, et les Carmes-Déchaussés ayant succédé aux chanoines, en l'année 1633, les religieux Carmes se trouvèrent dès lors possesseurs du prieuré. Déjà, en 1223, le seigneur de Jaunat (*Dalmatius de Jaunac*), avait fait don au monastère de Chantoin de la chapelle des Grottes (Voir *Les Grottes de Jonas et leur église*, par Elie Jaloustre, Clermont, Bellet, 1912), et une chose très remarquable, c'est l'importance qu'ont eue jadis le fief de Jonas et le hameau du Cheix, tout près de là, sur la route de Besse. D'après un savant numismate clermontois, M. Mioche, mort en 1858, un atelier monétaire aurait existé au Cheix, sous les rois mérovingiens. (Comm. à l'Acad. de Clermont, séance du 25 juin 1857.)

Nous ajouterons qu'avant la Révolution, il y avait un notaire dans le hameau du Cheix.

***

Le dernier curé de Saint-Pierre-Colamine, avant la Révolution, se nommait Blaise Grangier. Le 3 vendémiaire an V (25 septembre 1796), il se rendit acquéreur, pour le prix de 652 livres, de la maison presbytérale de Colamine et du petit jardin attenant, qui avaient été attribués au département et qui furent vendus par ce dernier. Gran-

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gier est indiqué dans l'acte de vente comme domicilié à Clermont. (Arch.' du P.-de-D.)

« Le clocher de Saint-Pierre-Colamine, écrit M. Mallay père (*Classification des églises du diocèse*, Clermont, Thibaud, 1872), contenait quatre cloches dont les sons argentins s'entendaient à une grande distance. En 93, elles avaient été chargées sur des chars, pour être conduites au district et fondues; mais, pendant la nuit, une jeune fille eut le courage d'aller scier les essieux en bois. A peine étaient-ils en mouvement qu'ils étaient brisés : le transport devenait impossible. Deux des cloches restèrent sur place et sont installées dans le clocher de Lomprat; les deux autres, d'après la tradition, ont été cachées on ne sait où. »

La vieille église paroissiale a été définitivement interdite et abandonnée en 1842. Le cimetière adjacent a servi pour les sépultures jusqu'en 1860. A cette date, un nouveau champ de repos a été inauguré non loin de Lomprat.

Nous ne terminerons pas cette petite notice sur Saint-Pierre-Colamine, sans adresser au vénérable curé, M. l'abbé Chauriat, qui exerce le ministère dans cette paroisse depuis plus de quarante ans, tous nos remerciements pour les utiles renseignements qu'il a bien voulu nous donner. Et si l'on nous demande quelle conclusion nous avons à tirer de ce que nous avons raconté, quel enseignement nous pouvons dégager des vieilles traditions évoquées, nous répondrons avec Edgar Quinet : « Dans notre vie rapide, un moment à peine nous est accordé pour nous informer de cet univers, après quoi il faut mourir. Donnons-nous donc à la hâte le spectacle de ce que les hommes ont pensé, inventé, cru, espéré, adoré avant nous. En rattachant tout ce passé à notre courte existence, il semblera que nous nous agrandissions nous-mêmes, et que, d'un point imperceptible, nous fassions, nous aussi, une ligne infinie. » (Quinet. *Unité morale des peuples modernes.*)

Elie JALOUSTRE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Rapport sur l'exercice financier de l'année 1911, prosenté par M. Joseph Roubille, trésorier.

(Séance du 1er mai 1912.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de notre Société, au nom de son Conseil d'Administration, le rapport exposant les résultats de l'exercice financier 1911 ainsi que le projet de budget que j'ai établi pour la présente année 1912, qui sera la cinquième dans ma fonction de trésorier. Je viens en même temps soumettre nos comptes à votre approbation.

L'ensemble des recettes de l'année 1911 s'est élevé à la somme de 3.676 fr. 25 centimes pendant que nos dépenses ordinaires atteignaient 3,657 fr. 06 centimes. Mais, la création, pour cet exercice, d'un budget extraordinaire de mille francs, est venue rompre l'équilibre de nos finances en portant le total de nos dépenses à la somme de 4.657 fr. 06 centimes.

L'état de prospérité dans lequel se trouve actuellement la Société a seul pu justifier une telle libéralité dans un surcroît de dépense que vous me permettrez de qualifier de somptuaire. En effet, les cinquante louis qu'elle représente ont dû être pris sur le fonds de réserve que j'avais si péniblement économisé avec l'aide de M. Jean-Baptiste Mathieu, mon honorable et si distingué prédécesseur.

Vous verrez, du reste, plus loin, exposé dans tous ses détails, le compte du dernier exercice financier, tel qu'il a été arrêté à la date du 31 décembre 1911.

Après avoir constaté, pendant ces dernières années, l'augmentation du nombre des membres de notre Société, j'ai eu la très grande satisfaction de voir la fortune nous favoriser en faisant, à plusieurs reprises, tomber dans notre caisse des sommes importantes dues à des bénéfices imprévus.

Entre autres éléments caractéristiques de succès et de vitalité, vous avez certainement tous remarqué, Messieurs, la peine qu'a prise mon collègue et ami M. Accarias pour rechercher et nous

Digitized by Google

réserver la publication de productions scientifiques et historiques d'un puissant intérêt, et tout spécialement le soin et le goût qu'il a apportés dans le choix et la composition des gravures destinées à l'illustration de la *Revue d'Auvergne*, qui constitue, en quelque sorte, l'âme même de notre Société et perpétuera, plus tard, le souvenir de ses travaux et de l'œuvre de progrès qu'elle aura accomplie.

La Société des Amis de l'Université a, comme par le passé, continué et étendu ses nombreux échanges bibliographiques, constituant une admirable collection d'ouvrages de sciences et d'art, à la conservation et au classement desquels M. Daumont, notre commis archiviste, ne cesse de donner tout son dévouement et tous ses soins. Notre bibliothèque vient encore de s'enrichir de plusieurs dons de M. Georges Bonnefoy, notre éminent et affectionné ancien président, et de Mes Bernard Brunhes, à qui j'adresse, au nom de tous, de bien reconnaissants remerciements.

Nous avons eu, cette année encore, le profond regret de déplorer la perte de plusieurs de nos plus distingués et sympathiques collègues. Ce sont : M. le docteur Chibret, ancien président de notre Société, célèbre oculiste en même temps que savant anatomiste et habile chirurgien, auteur d'un travail hardi sur la greffe de l'œil humain ; M. Dony, négociant et chef d'une importante industrie ; M. Lebastard, ancien inspecteur principal des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ; Mlle Fonlupt, directrice du Pensionnat Saint-Pierre ; MM. Ouvrard et Hosteing, anciens proviseurs du Lycée Blaise-Pascal ; M. Poirier, professeur à l'Université de Clermont, doyen de la Faculté des Sciences, auteur de fort remarquables travaux de zoologie ; M. Chavanat, collectionneur et minéralogiste renommé, et enfin M. Armand Prulière, bachelier en droit, un des plus jeunes d'entre nous. Nous garderons de tous ces anciens et excellents collègues un souvenir fidèle et attristé.

Par contre, nous avons, ces temps derniers, accueilli avec empressement parmi nous quelques membres nouveaux dont la collaboration nous sera précieuse et, entre lesquels, il me sera permis de citer : M. de Bellaigue, ancien consul général de France ; Bourgeac, chef du service vicinal de la ville de Clermont : Calemard, juge au tribunal de Riom ; Dard, directeur du *Moniteur du Puy-de-Dôme ;* Faure, professeur au Lycée de Limoges ; Hospital, fils de notre ancien vice-président ; René Hosteing, professeur au collège de Saint-Marcellin ; Baptiste Marrou, député du Puy-de-Dôme ; le baron Jean de Nervo ; Ojardias, archéologue ; Pader, vétérinaire principal du 13e Corps d'armée ; Pourrat, homme de lettres ; Quinet, directeur de l'Ecole élémentaire de la rue de Châteaudun : Robin,

Digitized by Google

avocat au barreau de Clermont-Ferrand, et Toureng, inspecteur d'Académie, auxquels nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Enfin, nous avons eu le grand plaisir de voir M. Gilbert Rouchon, le très distingué président de notre Comité de publication, nommé chevalier de la Légion d'honneur par M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du Congrès des Sociétés savantes. Tout le monde a applaudi de grand cœur à cette récompense si bien méritée par un savant plein de modestie et d'aménité, dont l'érudition profonde nous a si souvent captivés et dont les récits intéressants et les anecdotes curieuses sur toutes les époques de notre histoire locale nous ont tant de fois instruits et charmés.

Clermont-Ferrand, le 25 avril 1912.

Le Trésorier,
Joseph ROUBILLE.

Comptes de l'exercice 1911.

RECETTES.

Les recettes de l'année 1911 comprennent :

Cotisations et abonnements à la *Revue d'Auvergne*...	2.590 »
Subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme.....	250 »
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand.....	100 »
Contribution volontaire de MM. les docteurs Charvilhat et Lhéritier à l'illustration de la *Revue d'Auvergne*.....	65 20
Fonds en caisse au 31 décembre 1911.....	58 35
Produit de la publicité de la *Revue d'Auvergne*.....	382 25
Publication du *Bulletin de l'Institut de Chimie*.....	130 »
Intérêts des fonds déposés en compte courant..	100 45
Total des recettes.....	3.676f 25

DÉPENSES

Les dépenses de la Société pour l'année 1911 ont été les suivantes :

REVUE D'AUVERGNE.

Impression de la *Revue d'Auvergne*.....	2.190f 50
Fabrication des clichés des photogravures.....	243 90
Frais d'expédition de la *Revue d'Auvergne*.....	83 30
A reporter.....	2.517f 70

Digitized by Google

Report.....	2.517f 70

SUBVENTIONS

Cotisation au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne....	10 »
Tirage à part des articles de la *Revue d'Auvergne*....	148 50
Couronne et gerbe funéraires.....	50 »
Médailles destinées aux lauréats de l'Université.....	110 70

FRAIS GÉNÉRAUX

Loyer, contributions mobilières et assurance.....	359 36
Recouvrement des cotisations et abonnements.....	95 55
Frais de bureau, correspondance, matériel, éclairage, chauffage et dépenses diverses.	79 50
Imprimés, reliure, brochage et travaux divers.....	65 75
Traitement du commis archiviste de la Société.....	220 »

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Impression des *Etudes archéologiques* de M. Bréhier.	600 »
Fondation du prix Emmanuel des Essarts.....	100 »
Publication du volume commémoratif du Centenaire de la création de la Faculté des Lettres.....	300 »
Total des dépenses.....	4.657f 06

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRES.

1° *Revue d'Auvergne*	2.517f 70
2° Subventions.....	319 20
3° Frais généraux.....	820 16
4° Budget extraordinaire.....	1.000 »
Total général.....	4.657f 06

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les dépenses de l'année 1911 se sont élevées à.....	4.657f 06
Les recettes de la même période ont été de.....	3.676 25
Soit un excédent de dépenses de.....	980f 81

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

L'avoir de la Société est constitué de la manière suivante :

Les fonds de réserve existant au 31 décembre 1911, ci.	3.100f »
A reporter.....	3.100f »

Digitized by Google

Report.....	3.100f »
Desquels on doit retrancher l'excédent de dépenses constaté à la même date, ci.....	980 81
Total des fonds de réserve.....	2.119f 19

Cet avoir est représenté par :

1° Les fonds déposés en compte courant, ci.....	2.100f »
2° Les fonds en caisse au 31 décembre 1911, ci.....	19 19
Total égal.....	2.119f 19

Voilà, Messieurs, exactement exposée la situation financière de la Société des Amis de l'Université. Je vous remercie d'avoir bien voulu lui donner votre unanime approbation en me décernant de nouveaux éloges dont je reste très honoré et reconnaissant.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'exercice de 1911.

A la suite de la séance du 5 juin 1912, M. le docteur Maurin, professeur à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand, nommé président de la Commission de vérification des comptes, dont faisaient également partie M. Glangeaud, professeur de géologie de l'Université de Clermont, et M. Gaumet, directeur de l'Ecole primaire des Salins, a rédigé et remis le rapport suivant :

Messieurs,

La Commission, que vous avez nommée dans votre dernière séance pour examiner le compte de gestion de 1911, a été amenée, par le contrôle de toutes les pièces justificatives des recettes et des dépenses, à constater, une fois de plus, il est à peine besoin de le dire, la parfaite régularité des comptes de notre trésorerie.

Si la Société des Amis de l'Université peut faire face à toutes ses dépenses ordinaires et supplémentaires, si elle a pu réaliser tant d'œuvres intéressantes et utiles, elle le doit, en grande partie, à la sollicitude de M. Roubille et à l'excellente direction qu'il a su donner à nos finances.

Digitized by Google

Nous vous proposons donc de vous joindre à nous pour voter à notre distingué et dévoué trésorier les plus vives félicitations et nos bien sincères remerciements.

Clermont-Ferrand, le 3 juillet 1912.

Les Membres de la Commission :

A. MAURIN, Ph. GLANGEAUD, Ch. GAUMET.

M. Lecoq, président de la Société, prenant à ce moment la parole, se fait à son tour l'interprète de tous ses collègues pour offrir à M. Roubille les plus vifs remerciements et l'assurance de leurs sentiments très reconnaissants pour l'état de prospérité dans lequel il a su maintenir nos finances et pour les excellents résultats qui en ont été la suite.

Projet de budget pour l'année 1912

(Séance du 6 mars 1912.)

Voici maintenant, Messieurs, le projet de budget que le Conseil d'administration de notre Société m'a chargé de soumettre à votre approbation :

RECETTES.

Les recettes de la Société pour l'année 1912 semblent devoir se composer des éléments suivants :

Cotisations et abonnements à la *Revue*.....	2.350f »
Subventions du Département et de la Ville	350 »
Produit de la publicité de la *Revue*.....	220 »
Intérêts des fonds déposés en compte courant.....	80 »
Total des recettes prévues....	3.000f »

DÉPENSES.

Voici, d'autre part, les différentes prévisions établies en ce qui concerne les dépenses de cette même année 1912 :

Frais de publication de la *Revue d'Auvergne*.....	2.000f »
Tirage à part des articles de la *Revue*.....	120 »
Loyer, impositions mobilières et assurance.....	360 »
A reporter.....	2.480f »

Digitized by Google

Report.....	2.480f	»
Frais de bureau, correspondance, matériel, imprimés spéciaux, brochage, reliure, éclairage et chauffage.....	100	»
Recouvrement des cotisations et abonnements.....	100	»
Appointements du commis archiviste de la Société....	220	»
Dépenses accessoires ou accidentelles.....	100	»
Total des dépenses prévues, égal à celui des recettes..	3.000f	»

Tel est, Messieurs, le projet de budget de la présente année 1912, que vous avez bien voulu approuver et adopter à l'unanimité de vos suffrages et qui ouvre une nouvelle période de travail pendant laquelle la Société des Amis de l'Université se prépare à continuer patiemment sa tâche en s'efforçant de réaliser de son mieux l'œuvre intéressante et utile qu'elle s'est proposée.

Clermont-Ferrand, le 3 février 1912.

Le Trésorier,

Joseph ROUBILLE.

Procès-verbal de la Séance du 5 Juin 1912

Sous la Présidence de M. J.-B. MATHIEU, Vice-président

Etaient présents : MM. Accarias, Audollent, Billiet, Bréhier, docteur Charvilhat, Demarty, Glangeaud, Jeanton, Joyau, Mathieu, docteur Maurin, Roubille.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Après le dépouillement de la correspondance et la réception des Echanges, MM. Bréhier et Charvilhat déposent sur le bureau deux ouvrages dont ils font hommage à la Société :

1° Cachet du collège des médecins de Clermont. Note publiée par M. le docteur Charvilhat ;

2° Les provinces de France : l'Auvergne, par M. Bréhier

Le Président remercie les donateurs de leur délicate attention.

M. Roubille, trésorier, donne ensuite communication du compte de gestion pour 1911. Le Président lui adresse, au nom de tous, ses

Digitized by Google

plus vifs remerciements pour le zèle et la scrupuleuse attention qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions de trésorier.

Une Commission de trois membres est désignée pour procéder à l'examen des comptes : ce sont MM. Gaumet, Glangeaud et le docteur Maurin.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Charvilhat pour la lecture d'une note sur des monnaies gauloises trouvées en 1908, aux environs de Vaulny (Haute-Vienne).

Le docteur Charvilhat fait part ensuite du résultat des fouilles faites au territoire des *Petites Chaumes*, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival, et montre les photographies des objets qui ont été découverts.

Ces fouilles, faites en collaboration avec M. Accarias, font l'objet d'une étude accompagnée de gravures et de plans, laquelle paraîtra dans un prochain numéro de la *Revue*.

M. Demarty donne ensuite communication de quatre études fort intéressantes sur :

1° La mine gallo-romaine du Bois de l'Or, près Craponne (Haute-Loire) ;

2° La meule néolithique du Chemin de César, près Craponne ;

3° La mine gallo-romaine du ravin de la Gouise, près Beaune (Haute-Loire) ;

4° La succession des venues métallifères dans les mines de La Bessette (Puy-de-Dôme).

Enfin, M. Joyau lit une note sur un professeur du Collège royal de Clermont, qui, en 1819, publia deux traductions en vers des Bucoliques de Virgile.

M. le Président remercie MM. Charvilhat et Accarias, Demarty et Joyau des intéressantes communications qu'ils ont bien voulu faire ; elles donnent beaucoup d'attrait aux réunions de la Société.

L. A.

Digitized by Google

MÉLANGES

LA BOURRÉE

La Bourrée dérive de l'ancienne coutume des Galls ou Gaulois, de parader en armes, les jours de fête, à l'issue des festins, de se provoquer entre eux à des combats singuliers. Le vainqueur tranchait la tête du vaincu, buvait son sang, qu'il recueillait dans une coupe de bronze, ou dans un crâne humain, et trépignait le cadavre du vaincu, en poussant des cris de joie et de triomphe.

Cette danse guerrière des Galls se modifia sous l'influence de la civilisation romaine et du christianisme, qui interdit ces combats singuliers à l'issue des festins, et la mise à mort du vaincu. Moins sauvage, moins barbare, elle devint un jeu, un divertissement. On continua à la danser dans certaines régions, notamment en Auvergne. Les troubadours, les ménestrels, les jongleurs et les gentilshommes du moyen âge la modifièrent, en firent une danse gracieuse et galante.

La vieille danse des Galls, à l'allure martiale, aux gestes violents, ne disparut pas complètement; on continua à la danser dans les localités les plus agrestes de l'Auvergne ; elle resta la danse préférée des montagnards, et fut appelée *la Montagnarde*. Cette danse est encore en usage en Auvergne ; des anciens se rappellent qu'on l'appelait aussi autrefois *danse des Galls*, à cause, croyait-on, de sa ressemblance avec un combat de coqs. Le mot patois *gal* signifie coq.

Au XIVe et au XVe siècle, l'Auvergne, comme d'autres provinces du royaume, eut à souffrir des guerres contre les Anglais, fut dévastée par les *Grandes Compagnies*, pillée, incendiée par des bandes de *routiers*, *écorcheurs et tuchins*, pillards d'Amérigot Marchès. Le peuple malheureux, opprimé par les seigneurs, ruiné par la guerre, épuisé par la famine et la peste... désirait la paix et souhaitait l'avènement d'un *bon roi* qui le délivrerait de ces calamités. A chaque avènement de Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, le peuple, malgré ses misères, comme diversion à ses malheurs... se réjouissait, espérait des jours meilleurs... il se réunissait sur les *couderts*, places publiques, dansait et acclamait joyeusement l'avènement d'un nouveau roi, en criant en dialecte auvergnat : « *Bou Reï yo! Bou Reï yo!*... Bon Roi il y a! Bon Roi il y a!... »

Digitized by Google

Par suite de ces acclamations, que les gens du peuple poussaient en dansant les différentes figures, ou genres de danses, dérivés de la danse des Galls, cette danse fut appelée « *Bourèyo* », vocable patois, qui sert encore à la désigner en Auvergne, et qui a été mal traduit ou francisé par le mot *bourrée*.

La bourrée est une danse gaie, animée, gracieuse et galante. Les danseurs peuvent y déployer toute leur dextérité orchestique, tous leurs charmes, toute leur séduction.

Le cavalier est aimable, galant, empressé, essaye de séduire sa compagne par son amabilité, sa vigueur et son agilité orchestique, de la conquérir par sa galanterie, ses joyeux refrains de bourrées, tour à tour humoristiques et narquois, amoureux et émoustillants... ou empreints d'une douce et tendre mélancolie... Il scande de temps en temps la mesure en battant des mains, frappe le sol à coups de talons retentissants, comme s'il voulait intimider sa compagne, pousse de joyeux : *Hou ! hou ! hou !...* d'exultants *cocoricô ! Ehïô ! ïoô !*

La femme est gracieuse, enjouée, coquette et provocante, virevolte en faisant claquer ses doigts, fuit son cavalier s'il s'approche, le poursuit s'il s'éloigne, essaye de le charmer par ses gestes gracieux, son sourire, ses œillades amoureuses et provocantes...

La Bourrée de deux est une joute amoureuse entre les deux danseurs, qui tantôt se poursuivent, tantôt s'évitent, vont, viennent, voltent et virevoltent avec des gestes gracieux et galants...

Tandis que la Bourrée de quatre ou de huit est un tournoi orchestique entre les couples, qui s'évitent, s'entrecroisent, font asssaut de dextérité orchestique, joutent entre eux d'élégance, de grâce et de charme...

La Bourrée Figurée, ainsi appelée, à cause des nombreuses figures qui composent cette danse, est une succession de figures et de bourrées variées. Les danseurs, conduits par un « meneur », dansent tantôt parallèlement ou obliquement, en carré, en croix, en losange, en étoiles, etc., se divisent en groupes distincts de bourrées de deux, de quatre, etc. ; tantôt ils dansent en rond, en cercles concentriques, se donnent la main, forment une chaîne, qui serpente entre les danseurs, tourne et retourne, volte et virevolte, se tresse en natte, se roule en spirale, s'embrouille en écheveau, puis, brusquement, se déroule en cercle, en cortège, se disperse en éventail, fuse en gerbe, en bouquet d'apothéose, s'irradie en soleil.

Fernand DELZANGLES.

On trouvera dans les Danses d'Auvergne, *l'historique de la bourrée, la description de la montagnarde et des différents genres de bourrée ; ainsi que des airs de bourrées et de chansons notés par Mme F. Delzangles.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le *Livre des Paysans*, par MM. Georges BONNEFOY, conseiller de Préfecture de la Creuse, et Joseph SOLEIL, attaché au Ministère de l'Instruction publique ; préface de M. Hippolyte GOMOT, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture. Edition de *La Vie Sociale*, 8, rue de l'Université, à Paris.

Nous avons déjà parlé du *Livre des Paysans*, au moment où l'Académie Française distingua l'œuvre d'économie sociale de MM. Georges Bonnefoy et Joseph Soleil par l'attribution d'un des prix de la fondation Fabien.

Le prix Fabien est décerné, chaque année, aux auteurs qui ont proposé les moyens les plus équitables, les plus efficaces et les plus pratiques pour l'amélioration des conditions morales et matérielles de la classe ouvrière et paysanne.

C'est avec un bien vif plaisir que la Société des Amis de l'Université apprit alors la si flatteuse distinction qui honorait un de ses plus sympathiques présidents en la personne de M. Bonnefoy, ancien conseiller général d'Ennezat, le savant auteur de l'*Histoire administrative de la Province d'Auvergne* et d'un grand nombre d'autres travaux de haute valeur sur l'agriculture, la statistique et l'économie rurale.

Aussi, nous unissant au concert unanime des éloges de la presse et plus spécialement du *Moniteur du Puy-de-Dôme* et de l'*Avenir du Centre*, nous nous empressâmes, dans cette heureuse circonstance, d'adresser à notre éminent collègue et excellent ami nos plus cordiales félicitations.

En effet, le *Livre des Paysans* constitue bien, par excellence, une étude magistrale des conditions actuelles de l'agriculture française, de sa rénovation et des progrès qu'elle est encore appelée à réaliser.

Dans sa préface, M. le sénateur Gomot, ancien ministre de l'Agriculture, nous présente ce livre réconfortant, qui vient à son heure, après une longue période de découragement et de prédictions sinistres. Certes, dit-il, nos agriculteurs ont traversé de mauvais jours, ils ont souffert, mais ils n'ont jamais désespéré, ils ont lutté courageusement, on les a conseillés et guidés par un enseignement scientifique et pratique qui a remplacé une pédagogie surannée et par une politique économique sagement conçue et méthodiquement appliquée, qui sera l'honneur de la troisième République. Ils ont

Digitized by Google

triomphé, et c'est cette victoire du travail que M. Georges Bonnefoy célèbre dans le *Livre des Paysans*.

Dans sa première partie, intitulée la *Terre de France*, l'auteur nous montre comment l'amour de la terre a engendré le patriotisme. Si nous aimons mieux notre France, écrit-il, ce n'est pas seulement parce qu'elle est plus libre, plus ensoleillée, plus fertile que d'autres contrées, c'est parce que sa moisson d'art, de science, d'esprit, c'est l'âme française qui l'a semée. L'idée de patrie s'élargira, mais jamais elle ne pourra disparaître de l'idéal humain.

L'auteur consacre de nombreux et intéressants chapitres à l'histoire de la science agricole et à son enseignement dans les établissements spéciaux, depuis les universités jusqu'aux écoles primaires; à la protection de notre culture nationale par les lois douanières, les primes, les secours; puis, il nous fait connaître les répressions des trusts et des fraudes, la création des comités agricoles, l'organisation des ventes, les encouragements à l'agriculture par les concours et les récompenses de toutes sortes prodiguées aux travailleurs des campagnes. Cet ouvrage se termine par une étude savante et fort bien documentée sur la petite et la grande propriété, la valeur vénale de la terre, les productions de la France, le machinisme, la coopération, l'assurance mutuelle et le crédit agricole.

Les auteurs du *Livre des Paysans* s'efforcent de chercher les améliorations que l'on pourra porter au sort des agriculteurs, et par une répartition plus juste des charges fiscales, ils pensent solutionner ce redoutable problème.

Ce livre, né de la collaboration de MM. Bonnefoy et Soleil, met en relief, dit M. Gomot, toutes les satisfactions de la vie rurale, faites de sain travail et de sécurité. Il sera lu et apprécié dans nos campagnes, et je souhaite qu'il tombe aussi sous les yeux des déracinés qui grouillent tristement dans les villes, payant leur erreur de leur santé et souvent de leur vie, et qu'il les décide à un retour vers la vie ancestrale.

En terminant, après avoir refermé ce volume, nous nous remémorons, malgré nous, le cri de Jean-Jacques Rousseau, et nous sommes tentés de répéter avec cet admirateur passionné de la nature et de la vie champêtre : — Soyez paysans, c'est le métier le plus honnête, le plus utile, le plus noble qui puisse exister !

Nous ne pouvons que féliciter hautement MM. Bonnefoy et Soleil de la belle et bonne œuvre moralisatrice, scientifique et prévoyante qu'ils ont conçue et de la publication de ce livre de sagesse par lequel ils ont bien mérité du pays.

Joseph ROUBILLE.

Digitized by Google

E. Clouard. — *Les gens d'autrefois. Riom aux* XVe *et* XVIe *siècles.* Riom, U. Jouvet, 1910.

C'est tâche aisée et charmante que d'évoquer à Riom les souvenirs d'autrefois. Ils s'offrent encore d'eux-mêmes à chaque pas, et c'est vraiment un merveilleux musée que cette ville.

Elle a changé à peine depuis qu'elle reçut de la Renaissance les plus élégants motifs de sa parure. Les deux siècles qui suivirent ont complété cette parure sans en altérer la sobre harmonie. Le XIXe siècle, enfin, n'a pu l'enlaidir, et elle reste comme endormie dans son décor archaïque pour la joie de quelques-uns.

M. Clouard fut de ceux-là un instant. Un hasard bienveillant le conduisit dans ce coin de terre, loin du pays natal. Mais Bretagne ou Auvergne, n'est-ce pas toujours la même patrie, la chère France maternelle, trop oubliée, trop dédaignée, et qui pourrait nous donner tant de saines leçons, si nous voulions la regarder de bonne foi, sans prétentions sottes.

En supposant à M. Clouard ce sentiment de respect envers les gens et les choses du passé, je crois être sûr de ne pas traduire infidèlement sa pensée. On en jugera d'ailleurs par les citations que j'emprunterai plus d'une fois à son livre.

Il a laissé aux érudits riomois le soin d'écrire les annales de leur ville, l'histoire pas à pas, méthodique, et qui ne laisse rien dans l'ombre. Son dessein est un peu différent. Ce qu'il cherche, ce qu'il trouve, ce qu'il salue dans ces Riomois d'autrefois, c'est le peuple de la vieille France tout entière, admirable d'unité.

« Faire connaître, écrit-il, dans une brève introduction, ces gens du passé qu'on entrevoit derrière les figures illustres des grands hommes, et qui vécurent paisibles, sages et laborieux au milieu des plus affreuses tourmentes : ce sont les bourgeois, les laboureurs, les artisans ; ils forment la réserve des forces anonymes et traditionnelles du pays. Aux soirs des grands désastres, on les voit tout sauver quand tout semble perdu. »

C'est donc, plutôt qu'une histoire, un tableau, un tableau librement brossé, dans sa minutie apparente, de la vie d'un groupe homogène de bons Français, à une date très précise, la fin du XVe et le XVIe siècle. M. Clouard nous avertit avec modestie qu'il ne faut pas chercher autre chose dans ce gros livre. Mais ce tableau, du moins, il l'a fait sincère et vivant.

Il lui a fallu en recueillir les éléments dans bien des retraites ; il s'est donné à cette recherche avec une ardeur admirable. Tout lui sert, et ce n'est pas lui qui dédaignerait les dossiers poudreux et la langue disgracieuse des vieilles chartes. Il sait y trouver des trésors.

Digitized by Google

Ne semble-t-il pas qu'il y ait rien de fastidieux comme un compte administratif ? Non pas, commenté par M. Clouard. Voici, par exemple, le compte des consuls de Riom, de 1578, qu'il s'est plu à disséquer par le menu. Il faut voir comme il s'en sert pour restituer la couleur du temps, l'atmosphère autour de ses personnages. Et il fait ressortir avec raison la richesse documentaire, la saveur de telles pièces qu'un écrivain moins averti pourrait être tenté de négliger :

« Avec une abondance de détails particuliers, une naïveté, une justesse constantes, ils font réellement voir les choses et les hommes du temps. La succession des articles de recette et de dépense ne nous rend pas seulement manifeste l'enchaînement des faits extérieurs : elle nous permet d'y saisir par surcroît les réalités morales qui leur servent de support, la bonne volonté des habitants aux jours de crise, la prudence avisée des administrateurs et des vérificateurs, le souci de l'exactitude et de l'honnêteté, la piété des consuls envers leur petite patrie. »

Il est peu de documents sans intérêt quand on sait lire ainsi.

Les premiers chapitres sont consacrés à l'étude de la charte que la ville reçut en 1270, d'Alphonse de Poitiers, son seigneur, apanagiste de la terre d'Auvergne.

Il existe de cette charte, aux archives de Riom, deux copies : l'une en langue romane, l'autre en latin. M. Clouard a donné de l'une et de l'autre un texte révisé soigneusement et deux reproductions en héliogravure. Il y a joint un commentaire où tout ce qui est vraiment remarquable est relevé avec soin.

L'*Alphonsine* avait posé des principes, tracé dans ses grandes lignes le cadre d'une organisation municipale, mais sans préciser les détails. Elle se référait, pour ce qu'elle ne disait pas, aux usages courants. On dut interpréter, compléter. Cela se fit avec tant de bonheur qu'au xvie siècle « peu de villes possédaient un gouvernement municipal aussi complet, aussi bien compris que la ville de Riom ».

A la tête sont les consuls, au nombre de 8 ou de 4 (il y eut un peu de flottement), assisté d'un conseil permanent de 16 membres. Les consuls sont nommés pour un an, mais ils désignent leurs successeurs, et l'on voit le consulat se perpétuer dans un petit nombre de familles. C'est une sorte d'aristocratie bourgeoise, qui comprend ce qu'il y a dans la cité de plus conscient, de plus actif, de plus dévoué à la chose publique. Sans doute, aussi, le peuple se réunit en assemblées générales, qui représentent le droit de la démocratie : il opine, il approuve, il rejette, mais il ne dirige pas ; ce sont le consulat et le conseil qui ont l'autorité véritable.

Digitized by Google

C'est un plaisir d'assister à ces assemblées du consulat. On voit que les affaires y étaient débattues avec la plus entière liberté et une modération de bon goût : « Les délibérations y étaient sérieuses, sans être solennelles. On y tenait son rang, mais on ne cherchait pas à étonner son voisin. Tout le monde se contentait d'y besogner en conscience pour le bien commun. »

Quel petit Parlement modèle ! Et ce n'est pas seulement la sagesse de ces bourgeois qu'il nous faut admirer, c'est aussi leur courage et leur dévouement.

« Les consuls (1) étaient responsables du recouvrement de la taille non seulement sur leurs biens et leurs héritages, mais encore sur leurs personnes. Outre l'impopularité qui fut de tout temps la récompense des services rendus, surtout en matière de finances, les malheureux consuls payèrent parfois de leur liberté leur dévouement à leur ville et au Roi. A tel point qu'à une époque on demanda comme une faveur qu'ils ne fussent point emprisonnés dans d'autres prisons que celles de la ville. »

Malgré ses dangers et les ennuis de tout genre qu'il traînait avec lui, le consulat était recherché. On se faisait honneur de se dépenser pour le bien commun. Ce sont là, on n'en saurait disconvenir, d'excellentes mœurs sociales, et l'on ne peut s'étonner qu'elles aient eu pour fruit la prospérité et l'accroissement d'une ville qui eut l'ambition de se dire la première de la province.

M. Clouard résume ainsi son tableau de l'organisation municipale :

« Une charte (2) de libertés et de franchises maintes fois reconnues, toujours respectées, une administration urbaine si bien comprise qu'elle durera jusqu'à Louis XIV, des finances honnêtement gérées et contrôlées sévèrement. voilà, ce semble, un patrimoine municipal assez riche. Aussi les Riomois ne négligèrent-ils rien pour défendre ce patrimoine et le faire respecter. »

Pour se faire respecter, il convient presque autant d'être fort que d'être juste. Et M. Clouard, après avoir étudié l'administration des revenus communs, et le détail des impôts et autres charges publiques, est amené à parler des fortifications. Il décrit l'appareil de défense dont la ville s'était entourée de bonne heure, et que remplace aujourd'hui une élégante ceinture de boulevards. C'est la préface naturelle à l'histoire des guerres où Riom joua son rôle.

La Praguerie, d'abord, et la guerre du Bien Public. Dans cette dernière surtout, la situation de la ville fut délicate. Elle était au

(1) Page 77.
(2) Page 181.

Digitized by Google

fond pour le Roi, mais elle avait pour seigneur immédiat le duc de Bourbon, l'un des chefs de la révolte. Elle crut bon de se tenir un peu à l'écart et y réussit.

La crise des guerres religieuses fut une bien autre affaire. Elle dura cinquante ans, et l'on doit y voir un des tournants de l'histoire de Riom. Il s'agissait pour cette ville, qui occupait sans conteste le second rang dans la province, de monter enfin au premier.

L'importance que prirent dans les destinées de Riom les événements des dernières années du XVIe siècle, justifient certes les développements où s'est complu M. Clouard. Il se défend d'avoir prétendu récrire, après Chasteau-Dubreuil, Imberdis et de Vissac, l'histoire des guerres religieuses en Auvergne.

Et cependant la physionomie de la province au XVIe siècle apparaît ici pour la première fois dans son vrai jour. Plus d'une fois défigurée, sous prétexte de littérature, par feu Imberdis, M. Clouard a eu l'habileté de la restituer d'après les documents contemporains, et surtout d'après les plus sûrs, les registres municipaux de Riom. Sans doute il fallait les faire parler. Ces gens du XVIe siècle, magistrats, bourgeois ou marchands qui tiennent ici le haut du pavé, dans l'imbroglio d'intrigues, d'ambitions qui se heurtent, de guerres incohérentes, dont ils sont les témoins attristés, ont appris la valeur du secret. Au conseil de ville, ils sont d'une prudence, d'une réserve excessives, excessives pour nous, s'entend, qui voudrions bien savoir. Mais chaque délibération s'éclaire aisément quand on la confronte aux autres documents authentiques. Il suffit, comme le recommandait Michelet, de dater finement.

Il ne s'agit pas seulement de raconter les pièges, les embuscades, les massacres et les pillages, il faut comprendre le jeu et pénétrer les mobiles des acteurs. Au temps de la ligue, la ville de Riom va courir une aventure dont elle faillit sortir diminuée pour toujours. Pourquoi s'y hasarda-t-elle ? Peut-on discerner les raisons qui l'entraînèrent à ce coup de tête ?

Notons d'abord que la Réforme n'avait, à Riom, presque aucun prosélyte. Les Riomois, lorsque commencèrent les guerres civiles, n'avaient donc rien à craindre du dedans. Ils n'avaient qu'à défendre leurs murailles, et celles-ci étaient en bon état, et leurs forces enrôlées sous des capitaines bien choisis. Tout en prêtant une oreille attentive aux bruits du dehors, ils gardent un calme parfait, attitude qui contraste étrangement, l'auteur a raison de le faire remarquer, avec la fièvre batailleuse et fanatique qui arme les citoyens les uns contre les autres à Issoire, au Puy, à Aurillac.

Ce n'est donc pas l'amer ressentiment d'un passé de luttes intestines qui fait d'eux des ligueurs.

Digitized by Google

S'ils entrèrent dans l'union, ce n'est pas non plus qu'ils se fussent mépris sur le sens des événements. Ils savent très bien ce qui se passe. M. Clouard a montré combien ces bourgeois et ces marchands des villes étaient au courant de la politique générale et même des intrigues de cour. Il leur fallait sans doute un sens très fin des réalités pour ne pas s'y perdre. Tous les chefs de parti leur faisaient des avances et les renseignaient en colorant les faits suivant leurs visées. Le Roi lui-même les avait avertis plus d'une fois. En mars 1587, il avait insisté de nouveau sur les menées de ses adversaires et confié aux Riomois la garde de leur ville. Lors de la journée des barricades encore, il prenait soin de leur faire parvenir la relation officielle — et mensongère — de l'événement, mais ils furent documentés par ailleurs. Quand ils se décidèrent, ce fut bien en connaissance de cause.

Ils hésitèrent longtemps. En juillet 1588, ils prêtaient encore serment de fidélité au Roi entre les mains de M. de Vic. Il faut remarquer toutefois qu'à cette cérémonie figurent seulement 27 habitants. Sans doute ici, aussi, la plèbe est de cœur sinon ouvertement ligueuse, et beaucoup se réservent.

En 1589, enfin, les Riomois franchirent le pas.

Les chefs de l'Union dans la province, Randan et son frère l'évêque, avaient dû reconnaître depuis longtemps qu'ils n'attacheraient jamais la ville de Clermont à leur fortune. Ils se retournèrent vers Riom, dont l'importance stratégique, bien qu'inférieure, n'était nullement à dédaigner. Le gouverneur sut habilement profiter de la rivalité des deux cités, Elle venait d'être envenimée encore par les faveurs dont Catherine de Médicis, devenue comtesse de Clermont, avait aussitôt comblé sa ville : échevinage, sénéchaussée royale, présidial ; on parlait d'y établir un parlement. C'étaient autant de coups à l'orgueil des Riomois. S'ils s'émurent, ce ne fut pas, on doit le dire, basse jalousie, mais sentiment du tort grave qui leur était fait sans qu'ils l'eussent mérité. Fidèles comme ils l'avaient toujours été à leurs rois, ils se sentaient méconnus et châtiés comme des rebelles, car toutes ces faveurs accordées à Clermont l'étaient aux dépens de Riom. Ils vont montrer qu'ils ont ressenti l'injure.

On ne veut pas dire pourtant que l'inquiétude sincère de leur foi religieuse n'ait pas été pour quelque chose dans leur détermination. Nous savons aujourd'hui que le péril protestant avait été fort aggravé par la politique de Catherine de Médicis et des derniers Valois. La France n'était pas si profondément atteinte. Mais à cette date, en 1589, on pouvait s'y tromper. Les Riomois ont pu croire vraiment la religion catholique menacée.

Digitized by Google

Vers la fin de mars, Randan, qui, depuis longtemps, trahissait en secret, se décida à lever le masque. Le 20 avril, il fut officiellement révoqué. Déjà il avait convoqué les états de la province à Billom, et la plupart des villes répondirent à son appel. Riom figurait parmi les villes adhérentes. Si, jusque-là, elle avait pu hésiter sur le nom qui convenait à son attitude, à partir de cette date, elle ne pouvait plus se faire illusion : elle était en révolte contre la royauté.

Savamment entraînée par Randan et par ses frères, M. de Saint-Martin et l'évêque de Clermont, qui, par leur présence, leur train et leur luxe, lui donnaient tout l'appareil d'une capitale, elle accepta bravement les conséquences de sa situation. Bientôt l'alliance d'Henri III avec le roi de Navarre, rendue publique le 30 avril et habilement exploitée par les ligueurs, lui vint apporter de nouveaux motifs d'indignation. Le dévouement à la foi catholique, sincère et profond chez ses habitants, justifiait dès lors sa révolte. Elle était bien, contre Clermont, sa rivale, le rempart de la religion traditionnelle dans la province.

Mais le repentir, ou tout au moins le désenchantement, suivit de près la faute.

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'après avoir engagé et compromis la ville, Randan se souciait peu d'accomplir le principal désir de celle-ci, l'abaissement de Clermont. On continua néanmoins la lutte avec courage, au milieu de mille difficultés. Randan subit un échec retentissant devant Vic-le-Comte, et revint diminué. Récriminations, soupçons, reproches : la confiance, dès lors, n'est plus entière entre la ville qui sacrifie tout et le gouverneur qui n'arrive à rien.

Quand celui-ci mourut à la défaite de Cros-Rolland, le 14 mars 1590, on se disait depuis quelque temps que ses insuccès mettaient la ville en fâcheuse posture.

Riom paraît avoir traversé en 1590 une des crises les plus aiguës de son histoire : les victoires d'Henri IV, la mort de Charles X, que d'événements bien faits pour l'engager à réfléchir.

« La ville, à vrai dire, écrit M. Clouard (1), n'avait jamais cessé d'être royaliste. Il avait fallu, pour la jeter au parti contraire, non seulement la politique incohérente d'Henri III et son alliance officielle avec le Béarnais, mais encore et surtout la hautaine mise en demeure de Clermont. Elle accepta Charles X par nécessité, et parce que c'était un prince de la maison de Bourbon. Le cardinal disparu, elle attendit. Mais elle n'aurait pas plus souffert un mo-

(1) Page 521.

Digitized by Google

narque étranger, eût-il été de religion catholique, qu'elle n'eût voulu d'un gouverneur qui n'aurait pas été prince français. »

Mais on ne sort pas toujours de pareille aventure comme on y entre. Les Riomois ne purent se dégager aussitôt que désabusés. En 1593 seulement, après la conversion du Roi, qui leur permettait de laisser enfin parler leur loyalisme, une issue s'ouvrit devant eux, pas trop humiliante. Ils n'ont combattu Henri IV qu'à cause de sa religion ; après l'abjuration, et surtout après l'absolution pontificale, rien ne les retient plus de se donner à lui.

« L'expérience (1) avait dû leur apprendre que la tutelle royale, même un peu lourde, les protégeait plus efficacement que la domination des princes, parce que le Roi avait ses intérêts liés aux leurs, que les villes étaient son meilleur appui contre les entreprises, et que les bourgeois étaient encore les seuls à ce moment en état de lui fournir, par leur industrie et leur commerce, les subsides dont il avait besoin. »

Ce n'était pas tout de se soumettre, il fallait aussi tâcher de ramener à l'obéissance ceux qu'on avait encouragés à la rebellion. Riom adressa aux villes qui avaient suivi sa fortune, une sorte de manifeste ou de mémoire justificatif. Elle s'y compare à un vaisseau longtemps battu par la tempête et enfin rentré au port ; elle le termine par une phrase à retenir : « Ne soyez pas des derniers à savourer votre liberté ; montrez que vous êtes Auvergnats, c'est-à-dire fidèles et bien avisés. »

L'histoire politique de Riom se termine là dans le livre de M. Clouard. Le reste du volume est consacré à la description de la ville, au tableau des mœurs publiques et privées et à l'étude des institutions.

Il n'entrait pas dans son dessein de passer en revue toutes les institutions, civiles et religieuses, de la cité. Il a laissé de côté les tribunaux dont on sait de reste que Riom fut abondamment fleuri ; on a, en effet, sur le présidial, sur le bureau des finances, de très pertinentes études de M. E. Everat.

Des institutions religieuses il n'a cherché à dire que l'essentiel. Un chapitre sur les chanoines de la Sainte-Chapelle, fondés par le duc de Berry, le patron des esthètes, mais un bien mauvais prince. Un autre sur le Marthuret, communauté de prêtres libres d'abord, puis collégiale, paroisse enfin, du consentement de Saint-Amable, à qui le Marthuret demeure subordonné.

Il s'arrête plus longtemps à Saint-Amable. Là, en effet, se trouve le vrai centre religieux de la ville : tout en procède ou s'y rattache.

(1) Page 566.

Digitized by Google

On sait que ce fut d'abord un couvent de moines augustins, sécularisé seulement vers le milieu du XVIe siècle. Mais, chanoines ou moines, on ne saurait dire assez combien leur influence, leur rôle dans la cité, furent considérables. Leurs rapports, d'ailleurs, avec les consuls et les conseils de la ville furent toujours confiants et courtois. Tous deux, en effet, visaient un même but, le maintien de la foi et des mœurs chrétiennes.

Les municipaux ont ici à l'église une importance qu'ils n'ont pas ailleurs. Ce sont eux qui nomment les marguilliers, et la marguillerie de Riom, institution des plus originales, des plus agissantes, et qui intervient en toutes choses, semble, à bien des égards, dominer le chapitre.

De cette situation, peut-être unique, l'auteur sait très bien, en remontant aux origines, démêler les causes.

Il fut un temps où Saint-Amable était la seule paroisse. « La paroisse se confondant alors avec la cité (1), les consuls en avaient assumé naturellement la surveillance et la protection. Ces gens, au sens droit et précis, ne mêlaient point les choses. Mais ils s'autorisaient fort bien des devoirs et des responsabilités de leur charge pour veiller aux intérêts religieux de leurs concitoyens, sans qu'on songeât de part ni d'autre à les blâmer. »

Voilà donc le trait caractéristique : union intime de la paroisse et de la cité ; liens séculaires resserrés sans cesse par les prières publiques que réclament les représentants du corps municipal, par les processions qu'ils suivent en corps, par les confréries de dévotion et de métiers, qui ont toujours leur attache à la paroisse, même si leur but n'est pas exclusivement de piété.

Dans ces pages sur la vie religieuse, s'il ne craint pas le détail pittoresque et amusant, M. Clouard cherche toujours à mettre chaque chose à son rang. Il a rencontré aussi ces querelles renaissant toujours entre chapitres et communautés, et pas toujours édifiantes. Où l'anti-clérical Dulaure se voile la face : *Tant de fiel...*, M. Clouard sourit d'abord, puis il ajoute sérieusement : « querelles, en réalité, de peu de gravité, puisque sans influence sur les convictions et les habitudes religieuses des habitants ».

On voit par ce passage, on pourrait voir dans maint autre, que la préoccupation constante de l'auteur a été de conférer les mœurs publiques aux mœurs privées et de montrer dans celles-ci le support nécessaire de celles-là. Sous ce jour, même les minuties de l'histoire locale prennent un souverain intérêt. La grandeur de la France d'autrefois nous apparaît conditionnée et expliquée.

(1) Page 716.

Digitized by Google

Pour parler des mœurs privées, l'auteur a trouvé de ces documents qui ne s'offrent qu'aux chercheurs passionnés, tels le compte de tutelle des enfants Moreau, le livre de raison des Lalande. Il s'en sert pour suivre ces bourgeois, ces marchands, à leur commerce, dans l'intimité, dans leur vie de chaque jour, du baptême à la mort : mille détails expressifs et charmants émaillent ces dissertations, qui ne lassent pas. C'est aussi pour lui l'occasion d'une étude curieuse sur la coutume d'Auvergne. La Coutume n'est pas le patrimoine exclusif des Riomois, sans doute, elle est la loi de toute la province. Mais les commentateurs les plus notables en furent des habitants de Riom, mais elle n'avait nulle part autant d'empire qu'en ce milieu de juges, d'avocats, de procureurs, tous gens qui vivaient de leur familiarité avec la Loi.

Sur les différentes classes sociales, je crois bien que M. Clouard donne la note juste, un peu optimiste toutefois. Pour s'en faire une idée, l'on peut considérer le tableautin qui représente en pied le magistrat riomois :

« Ces magistrats (1) étaient instruits, d'esprit cultivé, curieux des lettres et des arts, tout entiers à l'exercice de leur charge, et d'une intégrité éprouvée, de mœurs dignes. Ils se montrent toujours très indépendants, bien que loyalement dévoués au Roi et à l'Etat. On le vit bien pendant la Ligue : c'est à eux, en effet, à leur autorité, à leur influence, à leur courage, que la ville dut de ne point verser en ces temps de trouble dans la démagogie pure et d'éviter des extrémités qu'elle avait toujours fuies. C'est d'eux qu'elle reçoit le lustre dont elle a brillé. »

Vient ensuite la description de la ville et de ses œuvres d'art, nombreuses encore, et ce sont peut-être les pages les plus attrayantes ; et les dessins que l'auteur ajoute, car il peint aussi bien avec le crayon qu'avec la plume, leur prêtent un charme de plus.

D'ailleurs il ne décrit pas pour le plaisir un peu vain de décrire.

« Une ville, explique-t-il, modèle sa physonomie extérieure et les habitudes, les mœurs et le caractère de ses habitants non seulement d'après ses origines et les aptitudes spéciales de sa population primitive, mais aussi d'après les institutions qui y ont été fondées, et dont le fonctionnement et les attributions déterminent le sens de son développement. »

Bien que Riom lui paraisse « un joyau un peu sombre sur la robe de la patrie », M. Clouard s'en est épris, et il sait bien nous en faire comprendre le charme élégant et discret.

« Nous savons déjà, dit-il avec une émotion communicative,

(1) Page 883.

Digitized by Google

combien est riche son passé historique. Ses souvenirs d'art ne sont pas moins précieux : de la Sainte Chapelle à l'Horloge, de la rue de Mozat au quartier Saint-Jean, les vieux siècles français réjouissent l'esprit autant que l'œil de leur sagesse et de leur grâce. »

« La Renaissance surtout fut prodigue aux Riomois. Et si nos érudits doivent être grandement loués de leur piété pour la vie ancienne, l'affirmation dédaigneuse de quelques-uns d'entre eux que la Renaissance française a méconnu le génie de la race ne se comprend plus. La maison des Consuls, avec ses proportions si logiques, ses colonnes galbées, ses voûtes robustes, l'élégance de sa tourelle et de ses croisées ornementées à meneaux, — la tour de l'Horloge, dont la paroi s'agrémente encore dès la base, malgré les mutilations subies, de délicates sculptures et au sommet de légères balustrades, — l'hôtel Guimoneau avec la surprise de ses escaliers à vis et de ses deux portraits en médaillons de pierre, — et les nombreux motifs épars, les intentions délicieuses qu'offre le dédale des petites rues, tant de chambranles, d'arceaux, de voussures ouvragées et cette vierge du Marthuret, fine et simple, gracieuse comme une fille de France, tous ces trésors ne témoignent-ils pas de la liberté de notre art et de la fidélité de notre sentiment national. »

« La Renaissance, conclut M. Clouard, donna seulement leur fleur aux plantes un peu rudes que notre sol portait. »

Et tous ces édifices dont il vient de noter dans une énumération pressée le premier enchantement, il en reprend la description minutieuse avec amour.

La maison des Consuls, que fut-elle? On ne sait. Chose étrange et qui montre bien l'injuste dédain des derniers siècles pour leurs devanciers, ces œuvres si parfaites n'ont pas d'histoire. L'a-t-on nommée ainsi à cause des médaillons où l'on s'imaginait voir des consuls romains? ou parce qu'elle aurait appartenu à la famille riomoise des Consuls? Et tout cas ce n'est pas là que siégeait le corps de ville. L'auteur émet une autre hypothèse, plausible seulement. Il y croit reconnaître la chancellerie de la prévôté de Riom. Il faut attendre encore la découverte de documents plus explicites, qui disent si vraiment son hypothèse doit être admise. A la tour de l'Horloge, on ne peut du moins dénier le caractère de monument public. Là étaient l'arsenal, les archives, l'horloge qui annonçait les heures. L'Hôtel de Ville actuel, si intelligemment restauré dans ces tout derniers temps, n'est qu'un hôtel particulier, réplique modeste, élégante toutefois, d'un des beaux hôtels de Blois.

Mais c'est aux maisons particulières, aux anciens logis, que M. Clouard s'attarde avec une prédilection sensible. Ce qu'il y

Digitized by Google

trouve d'accent personnel et intime le touche plus que le faste banal et froid des édifices publics. Les vies qui se sont déroulées là, qu'elles soient de magistrats solennels, de commerçants aventureux ou même de simples artisans, ont laissé sur ces pierres leur empreinte et quelque chose de leur secret.

On note avec, lui, « la simplicité et l'irrégularité des façades, la bonne méthode, la conscience et la liberté des constructeurs, la diversité des plans, l'excellence des matériaux ».

Il s'enthousiasme pour les plus humbles, et loue leur tenue décente et leur grâce de bon aloi.

« Il y a, dit-il (1), en particulier, à l'angle de la rue Sirmond et de la rue de Mozat, une modeste maison qui mérite toute l'attention des curieux d'art. Elle a tant de sveltesse, de discrétion, de pureté dans le dessin de la porte et des croisées, et dans l'ensemble des arabesques une simplicité si touchante qu'on la regarde comme une amie. L'eurythmie de ses lignes qui ne dit point un désir ou une pensée, mais la sérénité d'un jour tranquille donné aux lentes besognes quotidiennes, évoque une existence unie, paisible, aisée et hospitalière. En elle le génie de la France semble sourire, et il y a cent témoins mutilés d'autres existences pareilles dans les quatre quartiers de la ville. »

Les monuments religieux, la Sainte-Chapelle, la « mignarde petite église », Saint-Amable, le Marthuret, ont aussi leurs notices très fouillées. L'étude archéologique des vitraux de la Sainte-Chapelle est un peu longue et pointilleuse peut-être, mais elle contient plus d'une rectification utile.

Aussi abondantes au moins sont les pages que M. Clouard réserve à la vierge du Marthuret. Il est vrai qu'il y a beaucoup à dire. L'auteur et la date de ce chef-d'œuvre sont inconnus, aucun document n'en parle, et les historiens dont le nom fait autorité, ne sont point d'accord à ce sujet. M. Clouard s'est rallié à l'opinion de M. P. Vitry, qui le premier a donné de bonnes raisons à l'appui de son hypothèse (fin du xve ou premières années du xvie siècle), il apporte même quelques éléments de plus, et il conclut ainsi : Ce n'est point le gothique primitif ou dégénéré ; ce n'est pas le style de Dijon et de Flandre, encore moins celui de la Renaissance italienne. C'est l'art traditionnel de l'Ile de France, retenu par ces artistes des bords de la Loire, dont Michel Colombe est l'expression la plus achevée et qu'on peut définir « des gothiques touchés par la douceur et la grâce tourangelle ». Ce qui domine, en effet, ce qui attire et retient l'attention dans la Vierge à l'Oiseau du Marthuret, ce sont

(1) Page 861.

Digitized by Google

toutes ces qualités de finesse, de douceur, de charme tendre et noble, c'est la justesse du mouvement, c'est l'accord si parfait de l'expression de l'enfant et de la mère ; tout cela n'est ni bourguignon, ni italien, c'est purement français. Ajoutons qu'en rapprochant ce groupe d'autres Vierges à l'Oiseau (le motif fut populaire alors), M. Clouard n'a garde d'oublier et raconte joliment l'exquise légende, tirée des Evangiles apocryphes, dont s'est inspiré le sculpteur.

Ces chapitres sur les œuvres d'art sont des mieux réussis, et l'on ne peut, en les lisant, ne pas regretter que l'auteur ait exclu les hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles dont la gravité n'est pas sans agrément. Mais il s'était promis de ne pas dépasser une certaine date. D'autres pourront compléter l'œuvre ; souhaitons qu'ils y apportent le même zèle et la même intelligente sympathie.

G. ROUCHON.

(1) Page 834.

Maurice LANGE. — *La Muse errante*. — Paris, E. Sansot, 1909, 174 p., in-12.

M. Maurice Lange, maître de conférences de Langue et de Littérature françaises à la Faculté des Lettres, n'est pas seulement un érudit distingué, dont la thèse sur La Bruyère a été remarquée par les savants et les lettrés, c'est aussi, à ses heures, un poète délicat, d'un art fin et précis, qui rappelle la manière d'Angellier.

Nous aimons, pour notre part, que le professseur se double d'un poète, combien qu'il soit rare d'unir les qualités de patience et de ténacité qui conviennent à l'un avec la fougue et l'enthousiasme qu'on est en droit de demander à l'autre ; mais le même œil qui s'adapte au microscope pour étudier l'infini détail des objets peut aussi aimer se perdre dans le bleu profond du ciel, par delà les planètes, les étoiles et les nébuleuses. La composition poétique est un labeur divin qui passe tous les autres en difficulté, qui met en jeu toutes les forces de l'esprit, toutes les ressources de l'intelligence, un labeur qui vous prend tout entier, vous passionne, vous obsède et vous ravit ; nul ne peut savoir, s'il ne le connaît par expérience, tout ce qu'il comporte de peine, presque d'angoisse, et tout ce qu'il verse dans l'âme de joie austère et de réconfort, c'est comme un vin de myrrhe, amer à la lèvre et qui vous met au cœur une flamme. Il est bon que celui qui parle de lettres ou d'art l'ait goûté, qu'il en connaisse la forte saveur, que son cœur en ait ressenti l'ardeur bienfaisante.

Digitized by Google

La poésie vraie se reconnait à un accent de sincérité qui ne trompe point, moins la place faite à la rhétorique est large, plus la poésie est forte et profonde, et cette sincérité de bon aloi est un des traits distinctifs de la poésie de M. Lange.

Il a beaucoup voyagé ; sa *Muse errante*, ne célèbre que les pays qu'elle a visités, mais elle a su bien les regarder et bien noter le charme spécial de chacun d'eux. La Grèce l'attira tout d'abord, lui donna ses premières leçons d'élégante sobriété.

> Celui-là fut vraiment un favori des dieux
> Et témoigna bien haut que la vie était bonne,
> Qui lança dans l'air bleu cette blanche colonne
> Comme un chant de victoire et comme un cri joyeux.

C'est à la Grèce encore que la Muse doit sa sérénité devant la mort, acceptée comme une loi de la nature et de la vie.

> Amis, écoutez-moi ! lorsque je serai morte,
> Je ne veux pas qu'avec les larmes on m'emporte,
> Au long des chemins blancs dorés par le soleil,
> En troublant par des cris mon tranquille sommeil.
> Loin de moi les regrets, les plaintes douloureuses !
> De ma tombe écartez l'art vénal des pleureuses
> Ecartez tout ce qui dans la voix, dans les yeux,
> Insulterait alors à la beauté des cieux.

La Muse a visité l'Italie, Venise,

> Ville au nom musical, doux comme un nom de femme,

Bologne et ses tours Asinelli et Garisenda, si curieusement penchées l'une vers l'autre. Elle a vu Prague, Alger, Timgad, elle a entendu venir

> Le vol strident et dévorant des sauterelles,

et passer la caravane sur le désert,

> Fauve et rayé de brun comme un dos de panthère.

Mais M. Lange ne veut pas voir dans le monde un simple spectacle, un amusant défilé de solitudes et de cultures, de villages et de métropoles, attestant le vain labeur et l'imbécile espoir de l'humanité ; le poète a une âme, il se sent libre et responsable, il cherche où est le devoir et s'arrête anxieux devant les problèmes que se pose l'esprit moderne : qui a raison de l'humanitaire ou du nationaliste ? de l'optimiste ou de celui qui voit l'homme irrémédiablement mauvais ? de celui qui croit à la raison, ou de celui qui demande à la foi la lumière directrice de sa vie ? Il se sent accablé d'une invincible mélancolie devant la foule niaise et badaude :

> Lorsque j'entends la voix de ces foules brutales,
> Qui se ruent en criant vers un plaisir menteur,
> Mêler dans l'air impur leur stupide clameur
> Au vacarme des gongs, des grelots, des cymbales;

Digitized by Google

Quand passent près de moi ces laides Saturnales,
Ces vils masques, ces chars où trône l'impudeur,
Et ces yeux injectés, cette fauve lueur
Des passions brûlant des faces bestiales,

Je m'attriste et je songe : O vieille humanité !
Bâtiras-tu jamais l'idéale cité
Qui déjà brille aux yeux des rêveurs débonnaires ?

Je ne puis reconnaître en ces bouffons hideux
Les ancêtres de qui ces doux visionnaires
Veulent que sorte un jour une race de dieux.

Et la raison se refuse, en effet, à ce miracle, et l'homme captif dans la vie, comme un lion en cage, semble n'avoir à choisir qu'entre deux partis également déplorables, se coucher dans un coin et dormir, ou mordre en vain les barreaux. Le poète ne peut prendre ni l'une ni l'autre de ces attitudes, et avec la sublime inconséquence du stoïcien, il proclame la sainteté du travail sans but et de l'effort sans objet.

Vouloir vaincre le sort est le rêve d'un fou,
Mais étant résigné, du moins ne sois point lâche !
Incline-toi plutôt sur quelque noble tâche,
Jusqu'à l'heure où la mort lèvera ton écrou...

N'est-il pas vrai de dire que Vigny eût volontiers reconnu son disciple dans le poète qui a ciselé ces beaux vers? Il l'eût reconnu d'autant mieux, que M. Lange croit au moins à la gloire et que si résigné qu'il soit à sortir de la prison terrestre, il aimerait du moins y laisser quelque trace — de son passage — si mince, si ténue, si fugitive qu'elle soit.

C'est l'idée que l'on sent courir sous les vers mélodieux de *la concalescence* et *des vœux*, c'est l'idée sur laquelle se ferme le livre :

Et peut-être qu'un jour, quand je ne serai plus,
Quand de ce que j'aimai, pensai, rêvai, voulus,
Plus rien ne restera qu'un peu de cendre inerte
D'un plus épais gazon chaque été recouverte —
Alors, oui, même alors, un vers dit à mi-voix,
Une strophe évoquant des choses d'autrefois
Et chantant, douce encor, sur une lèvre amie
Ranimera soudain la pensée endormie,
Lui rendra — me rendra — ne fût-ce qu'un moment,
Les ardeurs de la vie et son frémissement,
Et fera que de moi quelque chose se mêle
Aux palpitations de l'âme universelle.

Le poète a raison ; dans le monde, tel que commence à l'entrevoir la sagesse, *tout se crée et rien ne se perd*, la pensée, même non exprimée, est une force qui préside à l'éclosion de demain ; la pensée réfléchie, méditée, précisée, jetée dans la forme définitive

Digitized by Google

du vers porte en elle une puissance étrange que nul ne peut soupçonner ; rien de ce qui est dit, n'est dit en vain, ce qui s'envole aujourd'hui germera demain, après-demain, dans un an, dans un siècle, mais germera... Nous peinons, nous souffrons, nous mourons, sans avoir servi *presque* à rien, mais ce presque est notre raison d'être, notre espoir, notre récompense, à ce petit mot doit se borner toute ambition légitime, il l'excuse et la justifie.

G. Desdevises du Dezert.

Duc de la Salle de Rochemaure. — *Les Troubadours cantaliens* (XIIe-XXe siècles). — Aurillac, imprimerie Moderne, 1910, 2 vol. in-8°.

L'Auvergne vient d'avoir son poète, comme la Provence avait eu le sien. Vermenouze, qui est aussi bon poète français que poète cantalien, a remis en honneur la vieille langue des troubadours, la langue limousine, ou auvergnate, qui fut à un moment la grande langue poétique de tout le Midi. C'est par le nom de Vermenouze que s'annonce le livre de M. le Duc de la Salle. Invité à faire à Aurillac une conférence pour aider à l'érection d'une statue au poète cantalien, il eut l'ingénieuse idée de la donner en dialecte du pays, et le succès qu'il obtint montre que l'élan est vraiment donné, et que l'Auvergne, au moins la Haute, comprend tout ce qu'elle perdrait à oublier sa vieille langue nationale.

Après avoir célébré Vermenouze en sa langue maternelle, M. de la Salle a voulu faire mieux encore ; il a entrepris de nous présenter les principaux poètes qui ont jadis illustré le dialecte auvergnat. Une des premières études sur ce sujet est due à un professeur de la Faculté des Lettres de Clermont, M. Eugène Baret ; il a écrit sur *les troubadours* un livre que l'on cite encore aujourd'hui. Il n'y a pas longtemps qu'un cours libre de langue auvergnate était professé à la même Faculté par M. Petiot, professeur au Lycée B.-Pascal. M. Constans, professeur de littérature romane à la Faculté d'Aix-Marseille, M. Anglade, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, étudient aussi la littérature médiévale du Midi. Il n'en est pas moins vrai et pas moins triste que ce sont les Allemands qui se sont occupés avec le plus de soin jusqu'ici de l'histoire de la poésie languedocienne, et nous n'avons encore que peu d'ouvrages à l'aide desquels nous puissions nous faire une idée de l'art brillant et léger des troubadours. Le livre de M. le Duc de la Salle répond donc à un véritable besoin, et il faut espérer qu'il aura donné chez nous le signal d'une reprise de ces attachantes études.

Digitized by Google

Le premier volume renferme la biographie de vingt-neuf troubadours auvergnats ou cantaliens antérieurs au XVe siècle. Nous avons lu avec un intérêt tout particulier l'étude sur le voyage des pèlerins d'Auvergne à Saint-Jacques de Compostelle, à travers toute l'Espagne du Nord. L'itinéraire en est capricieux et une étude attentive de cet ancien document ajouterait plus d'un détail pittoresque à ce que l'on sait de l'Espagne du XIIIe siècle.

Le tome II renferme la biographie de neuf poètes cantaliens du XIVe au XIXe siècle, depuis Jean-Baptiste Brayat jusqu'au chanoine Francis Courchinoux, un de ceux qui travaillèrent le plus vaillamment à la fondation de « l'Escolo Oubergnato ».

Puis, de la page 241 à la page 579, ce sont des textes poétiques du Moine de Montaudon (1155-1220), de Pierre de Rogiers (1160-1180), d'Ebles de Saignes (XIIe-XIIIe siècles), de la Dame de Casteldoze (XIIIe siècle), de l'auteur anonyme qui composa la Chanson des pèlerins de Saint-Jacques, de Père de Cols (XIIIe siècle), de Faydit du Bellestat (XIIIe siècle), de Cavaire (1225-1250), d'Astorg d'Aurillac (avant 1260) et d'Astorg de Segret (1273). Ces textes, avec la traduction française en regard, ont été établis par M. René Lavaud, agrégé des Lettres, et sont souvent empruntés à des éditions allemandes.

Une bibliographie très bien dressée termine l'ouvrage et lui donne une excellente allure.

Tous ceux qui s'intéressent à la littérature provinciale, à celle d'aujourd'hui comme à celle d'autrefois, sauront gré à M. le Duc de la Salle de sa généreuse initiative.

G. Desdevises du Dezert.

L'abbé G.-Régis Crégut. — *Mgr Duwalk de Dampierre et l'organisation concordataire du diocèse de Clermont* (1802-1804). — Clermont-Ferrand, Bellet, 1912. 459 p. in-4°.

M. l'abbé Crégut a entrepris de nous donner un ouvrage complet sur le premier évêque concordataire de Clermont et nous en présente aujourd'hui le premier volume. Il nous donne tout d'abord la biographie de Mgr Charles Duwalk de Dampierre jusqu'en 1802, nous parle, dans un second chapitre, du Concordat et de la nomination de Mgr Duwalk à Clermont. Dans le chapitre III, il l'installe dans sa ville épiscopale. Dans le chapitre IV, il nous le montre comme réorganisateur du diocèse dévasté. Cent cinquante pages de pièces justificatives accompagnent ce grand travail et fourniraient à elles seules matière à d'intéressantes études.

Né à Hau, près Sainte-Menehould, le 22 août 1746, Mgr Duwalk

Digitized by Google

de Dampierre entra au séminaire de Saint-Sulpice le 13 octobre 1763, prit ses grades en Sorbonne et obtint en 1772 le bonnet de docteur en théologie. Il était déjà depuis un an vicaire général de Châlons. En 1781, il passa à Paris avec son évêque Mgr de Juigné, et quand celui-ci quitta la capitale, vers la fin de 1789, l'abbé de Dampierre resta à la tête du conseil archiépiscopal laissé derrière lui par le prélat ; mais ce fut pour se retirer à Châlons, à une date que M. Crégut ne donne pas et qu'il serait utile de préciser.

Au mois de mai 1793, l'abbé de Dampierre, qui avait refusé le serment constitutionnel, et n'était âgé que de 48 ans, eût pu être déporté d'après la loi votée par la Convention le 27 avril ; il fut sauvé par un officier de santé qui le déclara atteint « d'un exutoire au bras et d'humeurs âcres et salines qui refluaient à l'estomac et au bas-ventre » (p. 19). Enfermé à Châlons avec d'autres réfractaires, l'abbé de Dampierre en fut extrait en thermidor an II pour être conduit à Paris au tribunal révolutionnaire, mais il n'arriva que le 11 thermidor, et la tête de Robespierre était tombée le 10. Mis à la prison du Plessis, il n'en sortit que le 28 brumaire an III.

Son biographe nous dit qu'il se souvint alors qu'il était vicaire général de Paris et fit tous ses efforts pour ressusciter la vie religieuse dans le diocèse. C'était son devoir de prêtre, et on ne peut que le louer de l'avoir compris, mais il eut aussitôt contre lui les prêtres constitutionnels, qui l'accusèrent de vouloir troubler l'ordre et le firent décréter d'accusation. Il se défendit plus habilement que sincèrement en déclarant qu'il n'avait aucune correspondance avec le pape, ni avec l'archevêque de Juigné et fut acquitté. On s'habituait peu à peu à la liberté religieuse ; dès le mois d'avril 1795, onze églises étaient rouvertes dans Paris. En 1797, 53 ordinands reçurent les ordres dans un couvent parisien. L'abbé de Dampierre permettait aux prêtres de prêter les serments exigés par la loi, vivait en termes corrects avec l'autorité et secondait de tout son pouvoir l'évêque de Saint-Papoul, Mgr de Maillé Latour-Landry, qui remplissait à Paris les fonctions épiscopales. Après Marengo, il fit chanter un *Te Deum* à Saint-Roch, la cathédrale catholique de Paris. Après l'attentat de la machine infernale, il rendit visite au Premier Consul, et se trouva ainsi désigné à son attention quand Bonaparte voulut reconstituer l'épiscopat.

M. Crégut est très favorable au Concordat ; nous ne serions point en cette matière de son avis ; le Concordat a valu à la France toutes sortes de misères morales et n'a pas été plus favorable à l'Etat qu'à l'Eglise ; nous reconnaissons d'ailleurs que les Français l'accueillirent avec faveur et que Bonaparte prit toujours le Concordat pour un de ses meilleurs titres de gloire.

Digitized by Google

L'abbé de Dampierre obtint l'évêché de Clermont et vint gouverner un pays qu'il ne connaissait pas et que la Révolution avait profondément troublé. M. Crégut fait du nouvel évêque ce singulier éloge : « Ce n'est pas un génie, mais il est doué d'un robuste bon sens, d'un jugement ferme, d'une intelligence claire..., il a du doigté et de la prudence. Ce n'est pas un idéaliste.... c'est un esprit positif, dégageant en tout le côté solide et pratique des choses. » Il y avait en lui l'étoffe d'un administrateur plutôt que d'un pasteur.

Installé à Clermont comme évêque le 20 juin 1802, il habitait un hôtel sis rue des Carmes, à l'angle des rues Savaron et Grégoire-de-Tours; il avait amené avec lui de Paris l'abbé de Walsh, qui lui servit de secrétaire pendant deux ans ; il s'entoura de prêtres du pays, et avec leur concours, réorganisa en deux ans les paroisses de son diocèse, qui comprenait alors les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. M. Crégut ne s'occupe dans son livre que du Puy-de-Dôme. La grande difficulté du moment était de savoir ce qu'on ferait des prêtres constitutionnels, encore au nombre de 343 dans le département. M. Crégut voit en eux, bien entendu, des brebis galeuses ; cependant il reconnaît que la plupart n'ont d'autre désir que de se soumettre au nouveau prélat et de rentrer dans le cadre de l'administration ecclésiastique. Mgr de Dampierre voulait imposer quelque pénitence aux plus marquants ; Bonaparte le défendit, dans l'intérêt de la paix publique. Nous saisissons l'action du préfet, M. de Sugny, sur la conduite de l'évêque dont il fut le conseiller sage et courtois. Nous écoutons Portalis trancher en juriste les « cas de conscience » politico-religieux qui lui sont soumis, et surveiller l'acclimatation et la croissance de la nouvelle Eglise, dont les débuts furent plus difficiles qu'on ne le croit communément.

La reconstitution des paroisses fut ensuite le grand travail de l'évêque. M. Crégut nous donne les renseignements les plus complets sur les difficultés qui s'élevèrent dans chacune d'elles. Ce fut un véritable chaos à débrouiller et une tâche aussi ingrate que nécessaire. Elle était à peu près achevée en 1804, au couronnement de l'Empereur.

G. Desdevises du Dezert.

Les Auvergnats découverts et jugés par un Parisien, par Max Giraudet, chez Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine, Paris-VIe. Un vol. in-18 de 250 pages. Prix : 3 francs.

Un fonctionnaire, d'origine parisienne, est nommé à Clermont-Ferrand. Il n'est pas loin de se considérer comme exilé chez les Barbares, et en effet, il n'y a, tout d'abord, entre les Auvergnats et lui aucune espèce de sympathie.

Digitized by Google

Cependant, par le fait même qu'il a vécu quelque temps dans ce milieu rude, mais sain, sa mentalité s'est peu à peu modifiée. Au cours d'un voyage à Paris, il s'en rend compte avec étonnement ; il aperçoit, à son retour, les choses et les gens sous un jour nouveau. Son intérêt s'éveille.

Il se prend à étudier le passé de la province, il demande même à certaines hypothèses ethnographiques d'expliquer l'incontestable originalité de ses habitants. Puis revenant sur ses propres préjugés, il en attribue la responsabilité à la littérature du Second Empire, l'Auvergnat, pour lui, n'étant guère différent du Romagné d'Edmond About (1) et du Machavoine de Labiche (2).

Mais « tous les Auvergnats ne sont pas des porteurs d'eau » et, en réparation de ses erreurs, il entreprend de dépeindre le véritable Auvergnat d'Auvergne tel qu'il l'a vu, avec ses dehors un peu frustes, sa franchise bourrue, son abord froid et réservé, mais aussi avec son esprit droit et judicieux, ses vues essentiellement pratiques, son caractère laborieux et tenace, ses habitudes d'économie et de frugalité. Il ajoute quelques aperçus sur la vie sociale et familiale, n'oublie pas de dire son sentiment sur l'Auvergnat de Paris, et trace, en passant, un rapide croquis de l'Auvergnate.

La race lui apparaît dès lors si fortement caractérisée qu'il en arrive à rechercher si les grands hommes qu'elle a produits ne lui doivent pas le meilleur d'eux-mêmes. Et, en effet, après avoir mis en lumière les traits essentiels de leur esprit, il conclut que tous ou presque tous, de Pascal à Malouet, d'Arnaud à l'Hospital, en passant par Savaron, Domat, Chamfort, Desaix et tant d'autres, n'ont fait qu'exprimer magnifiquement l'âme auvergnate.

Il proclame, en terminant, l'utilité vraiment nationale des solides vertus de la race qu'il avait autrefois méconnue, mais, soulignant avec franchise ses tendances trop exclusivement matérielles, il leur indique les moyens de s'améliorer et de s'embellir, en faisant dans ses préoccupations la part de l'idéal.

A.

(1) Le nez d'un notaire.
(2) Le Misanthrope et l'Auvergnat.

L'Imprimeur-Gérant: G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1892.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

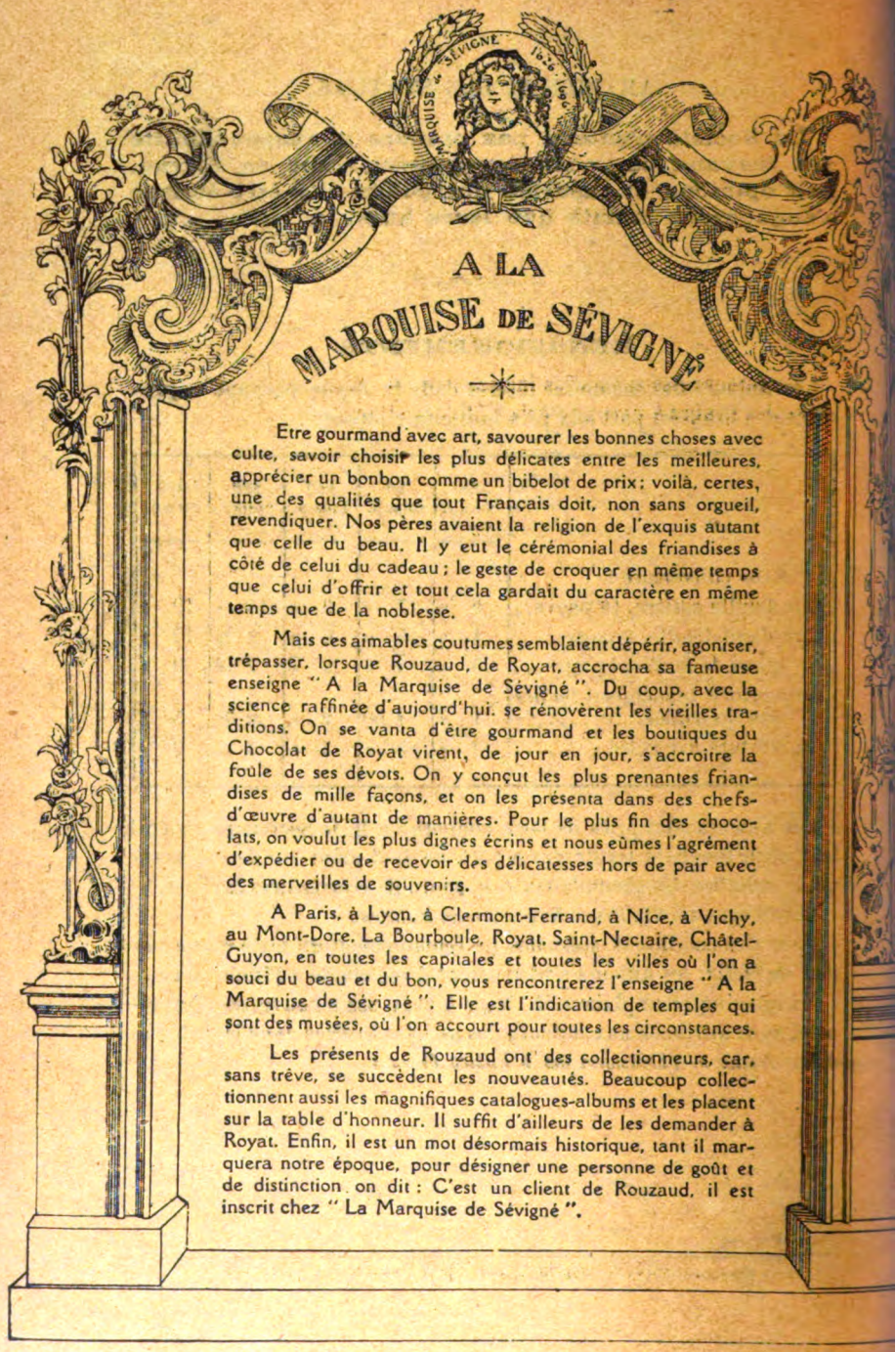

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroitre la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

EXCHANGE
MAR 20 1913

29e Année REVUE PÉRIODIQUE Juillet-Août 1912

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

PAGES

J. Demarty. — Note sur une Sépulture Gallo-Romaine découverte en 1909 à Chamalières (Puy-de-Dôme)..... 217
J. Demarty. — Note sur la Succession des Venues Métallifères en Auvergne et en particulier dans les mines de La Bessette (Puy-de-Dôme)..... 220
J. Demarty. — Note sur une Conduite Gallo-Romaine en Poterie découverte en 1887, à Chamalières, en réparant la Source Marie-Louise du Groupe Thermal de Royat..... 233
J. Pader. — Civilisations des Insectes (Essai philosophique) [suite et fin] 235
Dr G. Charvilhat. — Sur une Statuette en bronze de l'époque romaine, provenant des environs de Queuille (Puy-de-Dôme)..... 248
J. Demarty. — La Mine Gallo-Romaine du Ravin de la Gouise, commune de Beaune, près Craponne (Haute-Loire)..... 250
Marcellin Boudet. — Les Gayte et les Chauchat (suite)..... 261
Bibliographie..... 282

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★

GASTON DELAUNAY

Transférée 6, rue de l'Ecu, 6

★ *En face l'ancien Magasin* — CLERMONT-FERRAND ★

Garage LADOUX

AUTOMOBILES RENAULT

18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20

CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

Découverte en 1909, à Chamalières

(Puy-de-Dôme)

Les Gallo-Romains incinéraient leurs morts. Après l'incinération, on recueillait soigneusement les cendres du défunt et on les déposait dans des urnes en terre ou en verre, ou simplement dans des assiettes. Les urnes étaient fermées à l'aide d'un couvercle spécial et à défaut par une tuile plate.

Quelquefois, mais rarement, les restes du défunt sont accompagnés d'une médaille, d'un petit vase à parfums en verre et de divers objets mobiliers. Les sépultures de femmes renferment fréquemment, sinon toujours, une clef, symbole de leur rôle domestique.

Souvent l'urne est placée dans une jarre en terre à deux anses, laquelle est coupée au-dessous des anses, ou encore entière mais alors percée de trois trous disposés en triangle, dont la base est horizontale et en haut, tandis que le troisième trou, formant sommet, est en bas. Dans l'un et l'autre cas, l'urne cinéraire est maintenue en place au moyen des cendres du foyer dans lesquelles elle est à moitié enterrée.

Faute de jarre, l'urne est parfois disposée dans une espèce de cheminée construite en pierres sèches.

Près de Poitiers, le cimetière des Dunes, décrit par le P. de la Croix, a livré à cet archéologue un certain nombre de pierres calcaires creusées d'un trou au fond duquel

Digitized by Google

était déposée l'urne cinéraire. Ces pierres étaient recouvertes d'une autre pierre également creusée et formant couvercle.

En 1909, les ouvriers de M. Combaud, entrepreneur à Chamalières, procédaient à la démolition du mur de clôture de l'ancienne propriété de la Védrine, pour l'élargissement du chemin qui, partant de l'avenue de Royat, en face des Usines Torrilhon, aboutit à l'avenue des Thermes, conduisant au Parc de l'Etablissement thermal et à la gare de Royat. Ils découvrirent au pied de ce mur, pres-

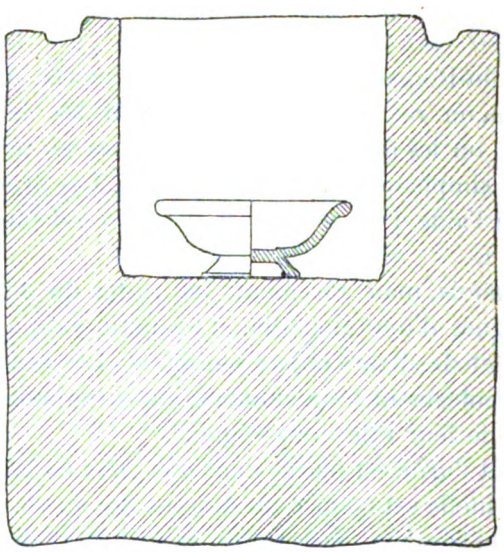

Coupe à travers le bloc de Domite et la coupe cinéraire de la Sépulture Gallo-Romaine de Chamalières. 1/4 de grandeur naturelle.

que en face la porte d'entrée de l'ancien Etablissement des Sourds-Muets, un bloc de pierre creusé d'un trou dans lequel était déposée une petite assiette. Je passais quelques minutes après la découverte et j'ai pu examiner à loisir ces deux objets, qui provenaient d'une sépulture gallo-romaine.

La pierre est constituée par un bloc de domite, du Puy

Digitized by Google

de Clierzoux, de forme cubique, dont la base carrée mesure 26 centimètres de côté, la hauteur est de 27 centimètres.

Ce cube est creusé, sur la face supérieure, d'un trou cylindrique de 14 centimètres de diamètre et de 13 centimètres de profondeur. Le fond en est uni.

Autour de l'orifice du trou se développe une rainure concentrique de deux centimètres de largeur séparée du trou par un bourrelet large de deux centimètres également, et faisant une légère saillie au-dessus du reste de la pierre. Cette rainure à gorge servait d'emboîtement au couvercle qui a disparu dans les matériaux de démolition. Les ouvriers crurent avoir découvert un trésor et ne portèrent aucune attention aux objets qui pouvaient accompagner cette sépulture. Ils cherchaient des pièces d'or qui n'existaient pas.

La pierre creuse contenait seulement une petite coupe en poterie samienne à couverte vernie et rouge, de la forme la plus simple, comme on peut le voir sur le dessin que j'en ai fait. Cette coupe mesure 105 millimètres de diamètre et 40 millimètres de hauteur totale. Le pied a 52 millimètres de diamètre et 12 millimètres de hauteur.

Le fond intérieur de la coupe porte la signature du potier : SIIXTIM, dans une empreinte en creux de 22 millimètres sur 3 1/2. La dernière lettre est inachevée.

Le docteur G. Charvilhat, auquel j'ai soumis cette signature, la complète ainsi : SIIXTII M (anu), de la main de Sixtius.

Depuis la découverte, la coupe a été brisée. Il ne restera bientôt plus rien de ces objets, c'est pourquoi j'ai tenu à les décrire avant leur destruction certaine, sinon prochaine.

J. Demarty.

Rogat, le 15 juin 1912.

Digitized by Google

Note sur la Succession

DES

VENUES MÉTALLIFÈRES EN AUVERGNE

et en particulier

dans les

Mines de LA BESSETTE (Puy-de-Dôme)

Dans son étude sur les gites métallifères de Pontgibaud, M. Lodin conclut que les filons de galène argentifère de ce district minier se sont formés avant le milieu de l'époque Pliocène, et probablement après le commencement de l'époque Miocène, par la réouverture des filons de granulite ou microgranulite encaissés dans les micaschistes ou dans les gneiss, où ils constituaient des lignes de moindre résistance, facilitant les réouvertures (1).

Ces filons granulitiques se firent jour durant le Silurien et le Dévonien, d'après M. Ph. Glangeaud (2).

M. A. de Lapparent dit que l'or paraît s'être trouvé en compagnie de l'étain dans les filons quartzeux liés aux épanchements de granulites (3).

M. Lodin estime, en outre, que les filons de mispickel de la région de Pontgibaud sont beaucoup plus anciens que ceux de plomb (4).

M. de Launay, d'après A. de Lapparent (5), place à la

(1) M. Lodin. Etude sur les gites métallifères de Pontgibaud, 1892, pp. 89 à 91 et 119.

(2) Ph. Glangeaud. Histoire géologique : Clermont-Ferrand et le Puy de Dôme, in Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1908, p. 5.

(3) A. de Lapparent. Traité de géologie, 1893, p. 1491.

(4) M. Lodin. *Loc. cit.*, p. 87.

(5) A. de Lapparent, Traité de géologie, 1893, p. 1501.

Digitized by Google

phase Calédonienne (antérieure au vieux grès rouge dévonien) la formation des gîtes d'étain du Plateau Central de la France, et à la phase Hercynienne (du Carbonifèrien au Trias) la formation des filons de stibine de la même région et des filons de plomb de Pontgibaud.

Enfin, M. Ph. Glangeaud fixe au Carbonifèrien moyen (Westphalien) l'édification de la chaîne Hercynienne, dont l'apparition eut pour conséquences des tassements et des dislocations qui amenèrent la sortie de roches porphyriques. La formation des filons porphyriques fut suivie de la venue d'importantes émanations métallifères (1).

M. Ph. Glangeaud admet aussi que les éruptions miocènes paraissent avoir été suivies de venues métallifères ayant donné naissance à des filons de plomb, d'antimoine, de mispickel, à Pontgibaud, Chapdes-Beaufort, etc. (2).

Je pourrais encore citer l'opinion de divers autres auteurs, mais, de ce qui précède, il résulte que les savants les plus autorisés ne sont pas absolument d'accord sur l'âge des différentes venues métallifères de notre région. Aussi, je me garderai bien de chercher à résoudre ce problème aussi délicat, malgré les nombreuses observations que j'ai pu faire au cours des travaux que j'ai dirigés dans les mines de Chapdes-Beaufort (mispickel, chalcopyrite, or), et des environs de Pontgibaud, de Ceyssat (mispickel, stibine, or), La Bessette (mispickel, pyrite, galène, or, etc.), Avèze (stibine, mispickel, pyrite, bournonite, or, etc.), Larodde (stibine), Pontvieux (mispickel, pyrite, jamesonite, or, etc.), dans le Puy-de-Dôme ; de Beaune (or), dans la Haute-Vienne; de Nades (stibine aurifère) dans l'Allier, etc.

Néanmoins, je crois pouvoir affirmer, avec M. Ph. Glangeaud, que le Plateau Central de la France a connu deux grandes périodes de venues métallifères : l'une à la

1) Ph. GLANGEAUD. *Loc. cit.*, p. 6.
(2) Ph. GLANGEAUD. *Loc. cit.*, p. 25.

Digitized by Google

suite des éruptions hercyniennes, l'autre à l'époque miocène.

Dans la présente note, je désire seulement établir la succession des venues métallifères dans les filons aurifères des mines de La Bessette.

Planche I.

Schema de la photographie d'un bloc de minerai poli, provenant des mines de La Bessette, et montrant la mode de pénétration des différentes espèces minérales.

(Grandeur naturelle).

J'ai dit ailleurs (1) que les filons de mispickel aurifère sont, en Auvergne, antérieurs aux filons plombeux, car,

(1) Les mines d'or de l'Auvergne, p. 125.

Digitized by Google

lorsqu'ils se croisent, celui de mispickel est toujours rejeté par celui de plomb, plus jeune, et qui ne subit aucune déviation, ainsi que j'ai pu le constater maintes fois aux environs de Pontgibaud, et notamment à Chapdes-Beaufort, aux Rosiers, etc.

Je suis convaincu que la venue aurifère est la plus ancienne des émanations métalliques de notre région, et en particulier à La Bessette.

En effet, dans la mine du Camp de César, de ce district minier, j'ai constaté que le filon n° 2 contenait de multiples morceaux de quartz blanc anguleux, quoiqu'à arêtes arrondies, qui proviennent d'un remplissage primitif du filon par une veine quartzeuse, laquelle a été disloquée et broyée lors d'une réouverture du filon. A ce moment, les débris du remplissage primitif ont été projetés dans la cassure béante où, par la suite, ils ont été recimentés par une nouvelle venue de quartz grisâtre à mispickel.

Ces morceaux de quartz blanc à arêtes arrondies sont les plus riches en or. L'or y est à l'état de pépites de métal natif, dépassant parfois deux et même trois millimètres de côté.

Le quartz gris à mispickel présente aussi des pépites d'or natif, mais ces dernières sont en général de plus petite dimension.

Il est évident que le quartz blanc et l'or qu'il contient sont venus les premiers.

Le mispickel n'est venu qu'ensuite avec le quartz gris, lors d'une première réouverture du filon. La coloration grise de ce quartz est due à une multitude de très petits cristaux de mispickel disséminés dans la masse. Ce mispickel est lui-même aurifère ; l'or y est à l'état de combinaison comme au Châtelet, dans la Creuse, et indépendant des pépites d'or localisées dans le quartz.

M. Francis Laur prétend que l'or qui colore les quartz

Digitized by Google

gris du Châtelet s'y trouve sous un état allotropique spécial qu'il appelle de l'*or bleu* (1).

Après une période de repos, ce même filon n° 2 du Camp de César a encore rejoué. C'est ainsi qu'au point où le travers-bancs du niveau 30 mètres l'a recoupé, le remplissage, qui mesure 1 m. 20 entre toit et mur, est constitué par un brouillage argilo-schisteux, au milieu duquel se trouvent noyées des boules d'un minerai spécial, tandis que le quartz gris, momentanément interrompu, réapparaît au delà.

Ce minerai spécial est un mélange de mispickel, pyrite, chalcopyrite, galène, blende, etc. Il est certainement postérieur au quartz blanc à pépites et au quartz gris à mispickel. Néanmoins, il est aussi aurifère et sa richesse en or semble être assez constante, soit 10 grammes à la tonne de minerai.

Le filon n° 1 du Camp de César a présenté ce même minerai, mais en plus grande quantité ; il y formait des boules et une lentille analogue à celles du filon Martin-Blanc exploré dans le ravin de l'Ecluse, près du village de La Bessette, et des autres filons du même ravin : Mathieu-Gay, Grégoire, Mathieu-Aubier, etc.

Au niveau 50 mètres, au Camp de César, ces minerais à sulfures complexes font place au quartz gris à mispickel et pépites dans les filons 1 et 2. Le filon n° 3, le seul exploité par les Gaulois et les Gallo-Romains, et aussi le plus riche en or, n'a pas donné jusqu'à présent de minerai à sulfures complexes. Mais, par contre, des blocs de quartz gris, arrachés par les anciens mineurs, et retrouvés lors de l'effondrement du 16 juillet 1911, ont accusé à l'analyse 1.050 grammes d'or à la tonne.

Les minerais à sulfures divers des filons 1 et 2 ont donné à l'analyse :

(1) F. Laur. Les mines d'or françaises et les quartz aurifères français. *Bull. Indust. min. St-Etienne*. Juillet 1911.

Digitized by Google

Succession des Venues Métallifères dans les mines de La Bessette.

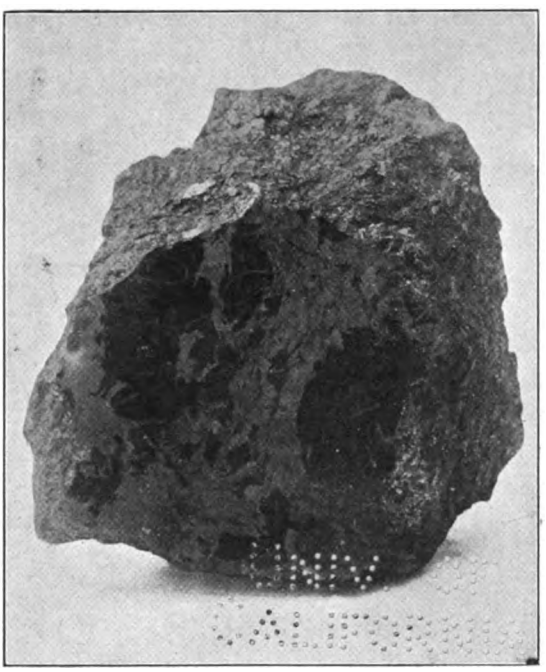

Photographie d'un bloc de minerai poli montrant le mode de pénétration des différentes espèces minérales, provenant des mines de La Bessette.

(Photographie réduite de 1/3 environ).

Digitized by Google

Digitized by Google

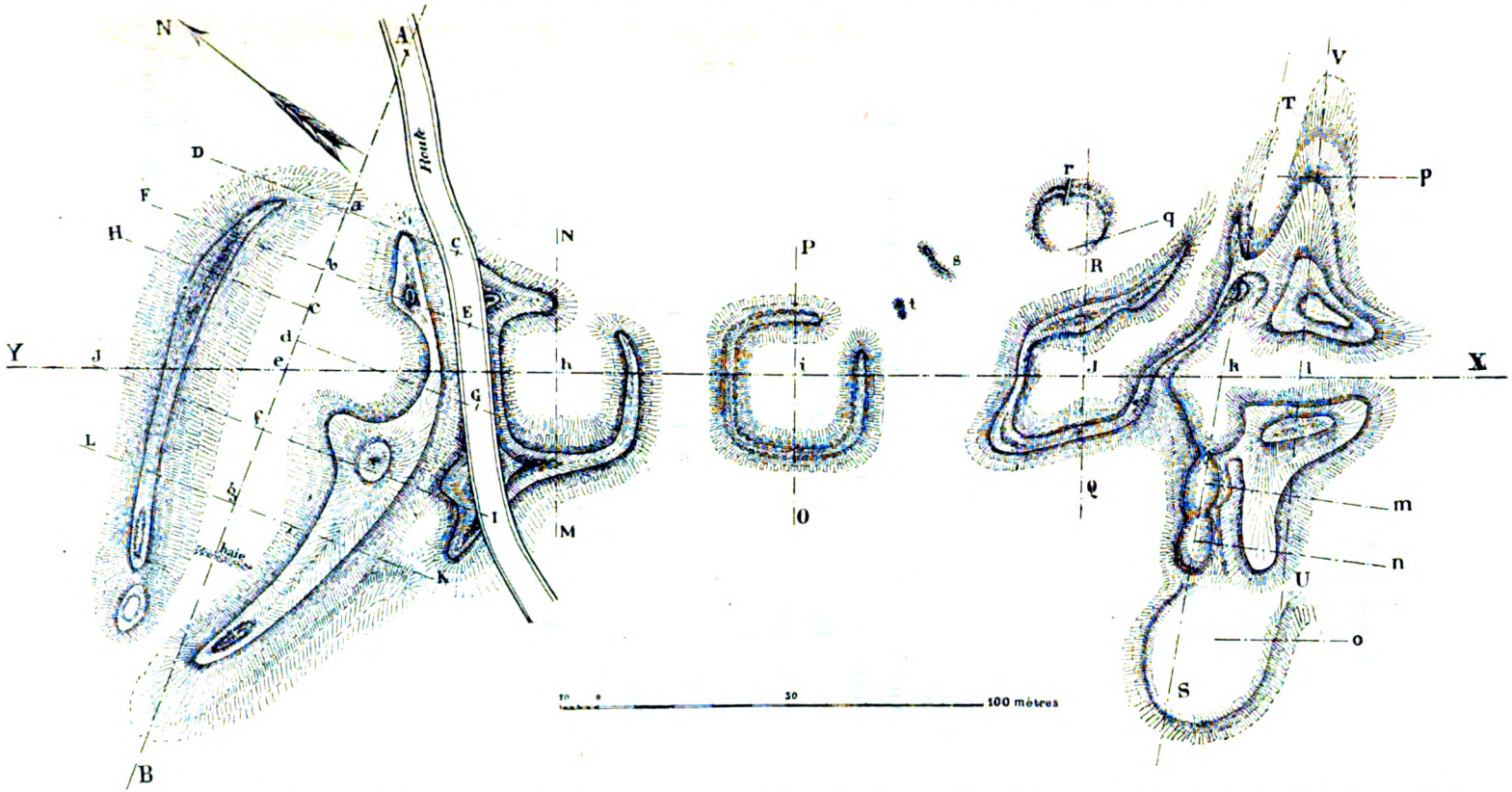

Plan du groupe principal des anciens travaux gaulois, à La Bessette. Le Camp de César en 1909. *(Cliché extrait des "Mines d'Or de l'Auvergne" par J. Demarty, 1909.)*

Digitized by Google

Filon n° 1. Minerai complexe :

Plomb 10,20 %.
Argent 328 grammes à la tonne de minerai.
Or 10 — — —

Filon n° 2. Minerai complexe :

Plomb 5,44 %.
Argent 260 grammes à la tonne de minerai.
Or 10 — — —

Les filons du ravin de l'Ecluse ont produit presque exclusivement des minerais analogues aux précédents, toujours caractérisés par la présence de la galène.

A titre documentaire, je citerai quelques analyses de ces minerais

Analyse n° 6486 du 11 juin 1904, par MM. Morin frères, du minerai de la galerie Martin-Blanc :

Plomb..... 5,28 %
Zinc..... 0,29
Cuivre..... 0,57
Or..... 32 grammes à la tonne de minerai.
Argent..... 184 — — —

Analyses, par M. Campredon de St-Nazaire, des minerais de la galerie Mathieu-Aubier :

A.	Arsenic	3,21 %
	Plomb	1,02
	Cuivre	5,30
	Fer	21,90
	Etain	0,47
B.	Arsenic	0,53 %
	Antimoine	6,26
	Plomb	0,87
	Cuivre	4,21
	Fer	33,62

Une analyse plus complète, par MM. Morin frères et Dubois, du 11 septembre 1909, a été faite sur des boules

Digitized by Google

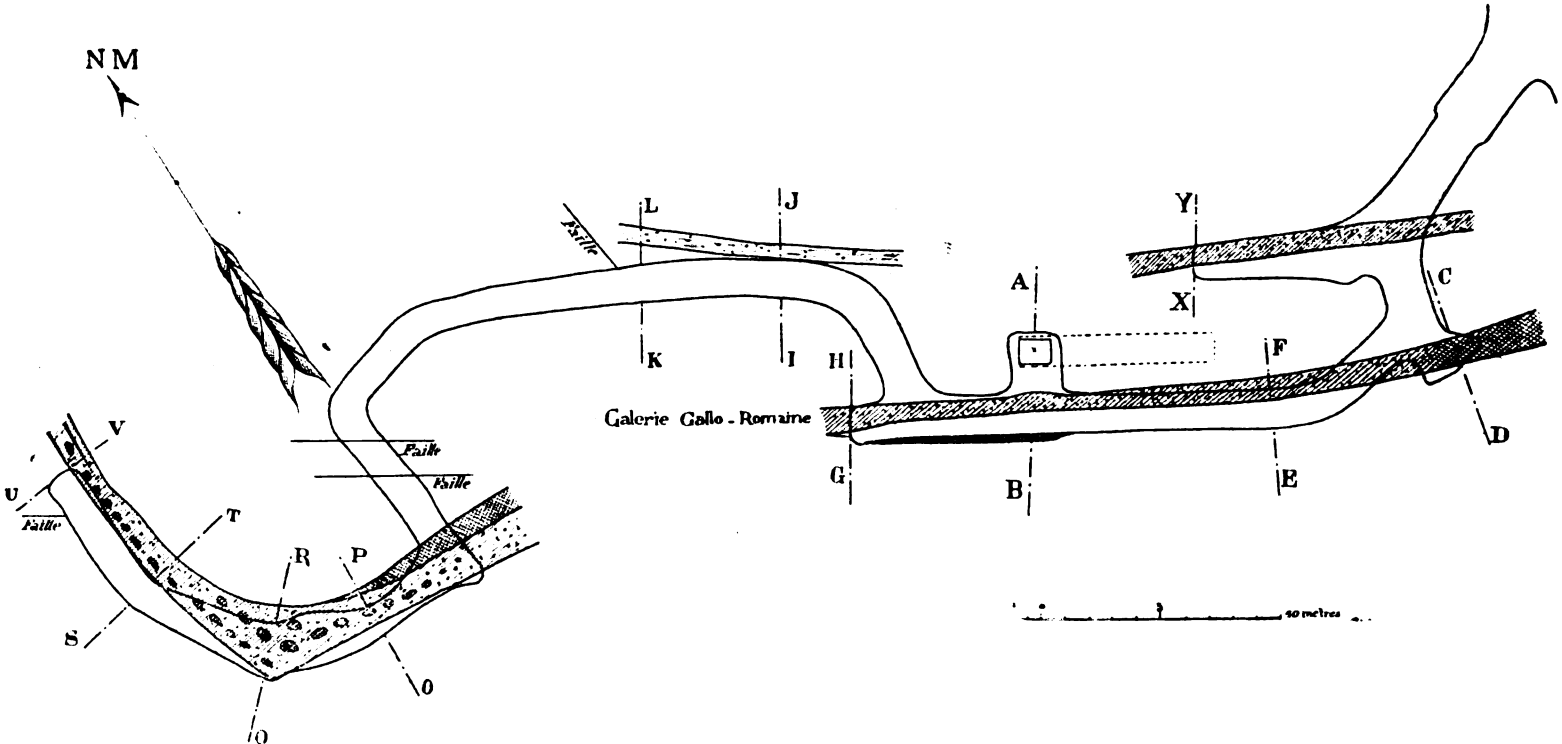

Plan de la galerie Mathieu AUBIER où l'on voit qu'arrivé en G H, il a fallu dévier la galerie nouvelle pour éviter la galerie gallo-romaine des mines de La Bessette. *(Cliché extrait des "Mines d'Or de l'Auvergne" par J. Demarty, 1909).*

Digitized by Google

de minerai noir (à étain) provenant des travaux gallo-romains de la galerie Mathieu-Aubier, visibles sur les planches 2 et 3.

Nous y trouvons toute la série des métaux usuels, moins le zinc qui, par exception, fait défaut.

Voici cette analyse :

Silice	16,68 %
Oxyde d'étain	0,74 = Etain : 0,58 %
Arsenic	10,07 %
Antimoine	6,10
Cuivre	1,43
Plomb	22,85
Soufre	25,80
Fer	18,47
Zinc	Traces.
Chaux	1,08
Magnésie	Traces.
Phosphore	Néant.
Or et argent	0,0648 %
Or	10 grammes par tonne de minerai.
Argent	638 — — —

En 1906, j'ai expédié à l'usine d'Auzon trois lots de minerais de La Bessette, qui, à leur réception, ont été soigneusement échantillonnés par M. Gibello, alors directeur de l'usine. Il a bien voulu me communiquer les résultats suivants :

Echantillonnage moyen sur 80 tonnes de minerai de la galerie Martin-Pierre :

Cuivre	5,01 %
Plomb	19,20
Arsenic	6,00
Or	28 grammes à la tonne de minerai.

Digitized by Google

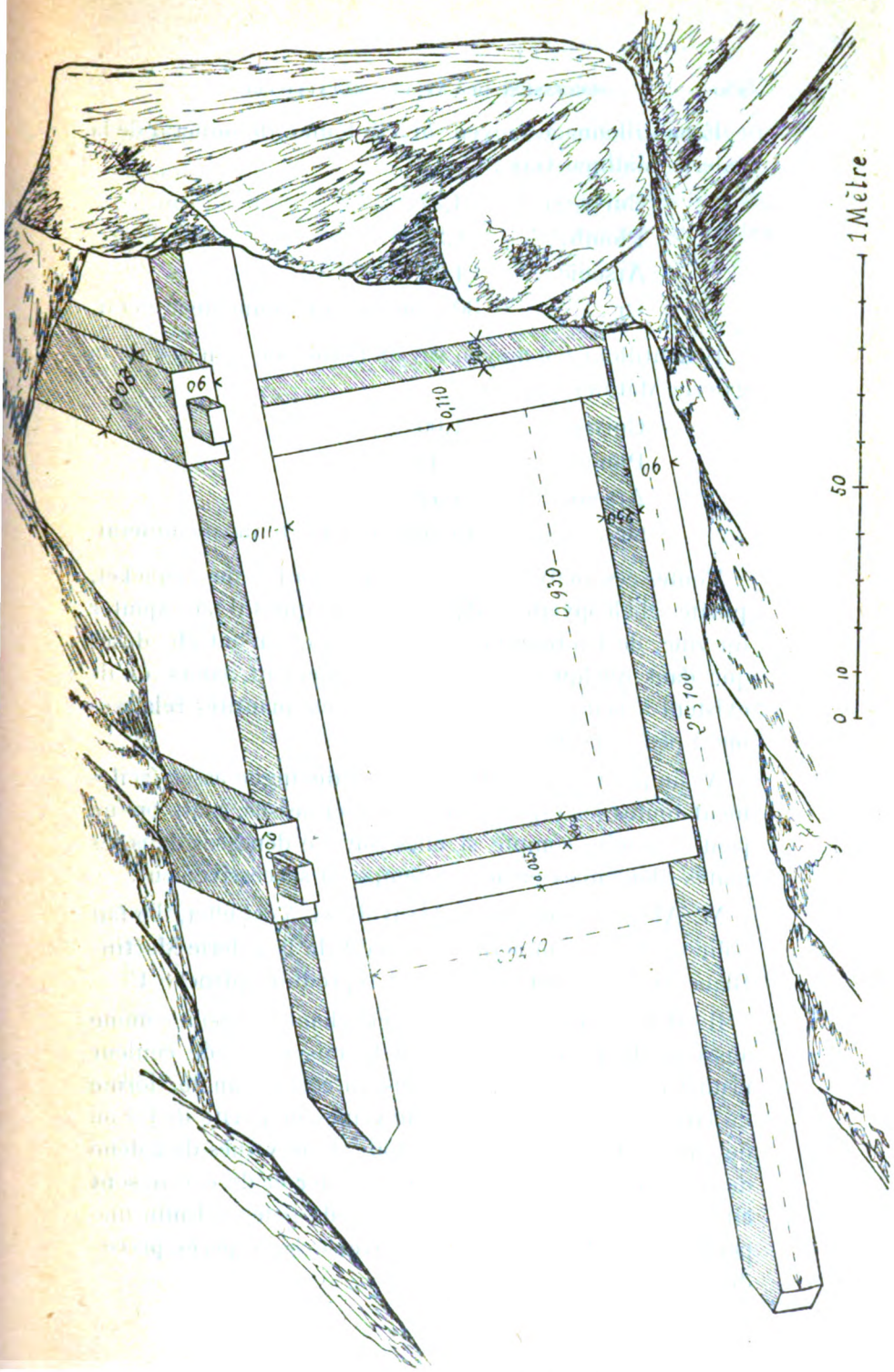

e de l'entrée de la galerie romaine au point G H, du plan. — Cadre de descenderie en bois équarris, é en place dans la galerie ancienne Mathieu-Aubier, à La Bessette. *(Cliché extrait des "Mines de l'Auvergne" par J. Demarty, 1909.)*

Digitized by Google

Échantillonnage moyen sur 115 tonnes de minerai de la galerie Mathieu-Gay :

Cuivre.....	4,37 %
Plomb.....	8,24
Arsenic....	4,50
Or.....	30 grammes à la tonne de minerai.

Échantillonnage moyen sur 38 tonnes de minerai de la galerie Mathieu-Aubier :

Cuivre.....	1,06 %
Plomb.....	3,45
Arsenic....	4,42
Or.....	15 grammes à la tonne de minerai.

Toutes ces analyses indiquent un mélange de mispickel, pyrite, chalcopyrite, galène, etc., auxquels il faut ajouter du zinc, de l'antimoine et de l'étain qui n'ont été dosés que dans quelques échantillons seulement, alors qu'ils existent à peu près dans tous, mais en quantités relativement peu importantes.

A simple vue, ou à la loupe, on distingue assez facilement toutes les espèces minérales ci-dessus, mais on ne peut se rendre compte si elles ont été déposées dans les fentes filoniennes en même temps ou successivement.

M. Alex Martin a voulu le savoir, et, à cet effet, il a fait polir un bloc de minerai provenant de la galerie Martin-Blanc, dont la photographie est reproduite planche 4.

Il est alors facile de voir sur cet échantillon poli, comme aussi sur la photographie, que le mispickel, de couleur brunâtre, ou couleur fonte sous un certain angle, forme de larges masses, sillonnées de veines de pyrite de fer ou de cuivre ayant l'aspect du laiton, et de veines de galène de couleur argentée. Les pyrites de fer et de cuivre sont elles-mêmes traversées de veinules de galène. Enfin une petite bande de blende noire traverse les espèces précédentes.

Digitized by Google

On peut voir aussi que le mispickel ne traverse aucun des autres minerais, que les pyrites ne traversent pas la galène ni la blende, que la galène ne traverse pas la blende, et qu'enfin ce dernier sulfure n'est traversé par aucun des autres. L'agrandissement de la planche 5 permet de mieux distinguer ces diverses espèces minérales.

Il faut en conclure que ces diverses espèces minérales sont venues successivement se déposer dans les fentes filoniennes, et que chaque venue correspond à une réouverture de ces fentes, ou à une nouvelle manifestation hydrominérale.

En outre, comme chacun de ces divers minerais est aurifère, il est évident que l'or, qui est d'abord venu le premier, et isolément, a été aussi un des éléments constants des successives manifestations métalliques de la région.

L'argent accompagne toujours l'or, mais la richesse en argent de ces minerais n'est pas proportionnelle à la richesse en or ; il est probable que chaque espèce minérale contient une quantité d'argent qui lui est particulière ; c'est ainsi que la galène est proportionnellement beaucoup plus argentifère que les autres minerais.

Ces différences sont mises en évidence par les tableaux suivants qui sont des plus intéressants, car ils représentent les résultats d'essais industriels et non de simples essais de laboratoire, forcément limités à de très petites quantités.

En 1909, j'ai expédié à Arditurri (Espagne) dix tonnes de minerais de La Bessette, comprenant :

5 tonnes du filon Martin-Blanc ;
1 tonne du filon Mathieu-Gay ;
2 tonnes de l'affleurement de La Viallole ;
2 tonnes de l'affleurement du Communal.

Après broyage et séparation mécanique, on a obtenu les concentrés suivants :

Digitized by Google

Galène absolument pure.....	800 kil.
Mispickel absolument pur..	3.300 —
Sulfures divers: fer, cuivre, zinc antimoine.	3.700 —
Quartz, pertes et schlamms.....	2.200 —
	10.000 kil.

Les teneurs en or et argent ont été respectivement :

	Or.	Argent (à la tonne de concentrés)
Galène	80 gr.	940 gr.
Mispickel pur	56 gr.	320 gr.
Sulfures divers	74 gr.	820 gr.

En résumé, il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, d'assigner un âge exact aux filons qui sillonnent les gneiss et micaschistes des districts miniers de Pontgibaud et de Tauves, les plus importants de l'Auvergne, dont dépendent les mines de La Bessette ; mais en particulier pour ces dernières, on peut affirmer qu'il y a eu plusieurs venues métallifères correspondant chacune à une réouverture des filons et que ces venues se sont succédé dans l'ordre suivant : Or, mispickel et or, pyrites de fer et de cuivre, galène, blende. Ces mispickel, pyrites, galène et blende étant aussi aurifères et argentifères.

Dans cette série, je n'ai pu encore assigner un rang à la stibine et à l'étain.

J. Demarty.

Royat, le 5 juin 1912.

Digitized by Google

Une conduite gallo-romaine en poterie découverte en réparant la source Marie-Louise près Royat

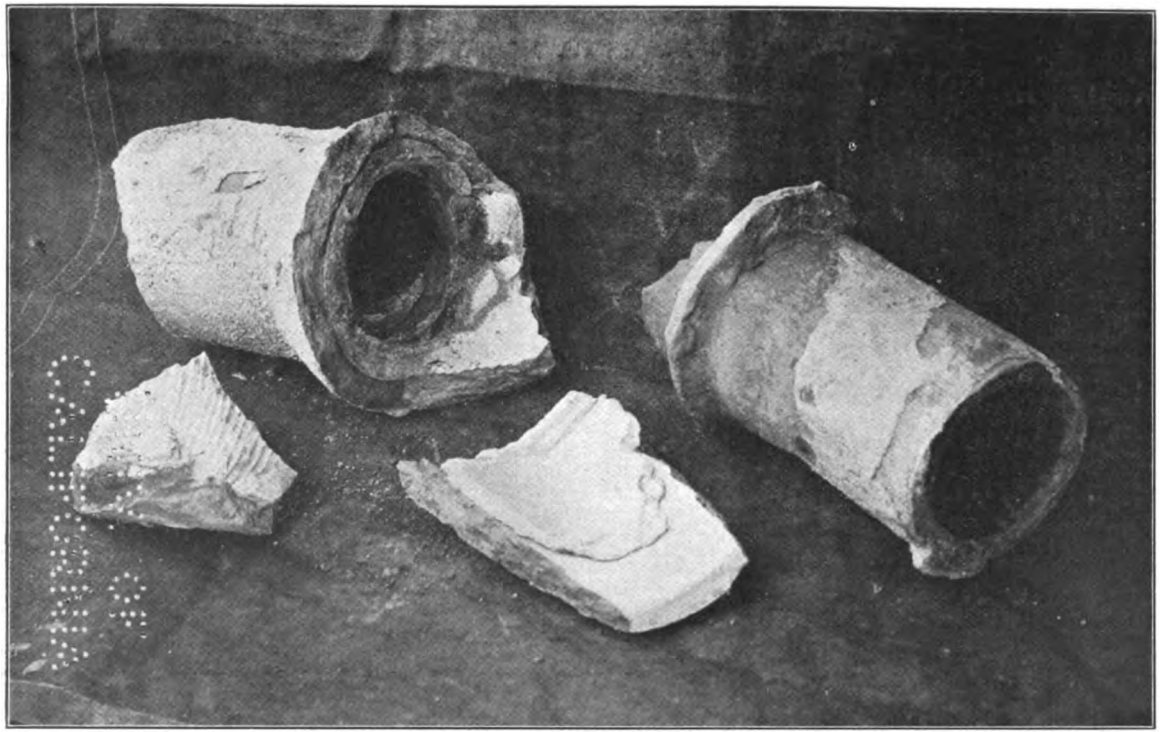

Photographie de quelques fragments de la conduite gallo-romaine de la source Marie-Louise, à Royat.
1/5 de grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE

CONDUITE GALLO-ROMAINE EN POTERIE

Découverte en 1887, à Chamalières

EN RÉPARANT

La Source Marie-Louise du Groupe Thermal de Royat

Au cours des travaux exécutés en 1887 pour l'aménagement de la Source Marie-Louise, dépendant du groupe thermal de Royat, mais située sur le territoire de la commune de Chamalières, on a trouvé, indépendamment du moulin à grains dont j'ai parlé précédemment, une conduite en poterie, établie dans un sol remanié et à environ deux mètres de profondeur.

J'ai pu recueillir quelques fragments de cette conduite représentés par la planche ci-jointe.

Elle était constituée par des tuyaux emboîtés l'un dans l'autre. Ces tuyaux, en poterie rouge assez fine, ont un diamètre intérieur de onze centimètres ; leurs parois mesurent dix-huit millimètres d'épaisseur. Ils présentent chacun un bout mâle et un bout femelle.

La partie mâle mesure vingt centimètres de longueur et est très légèrement conique pour faciliter l'emboîtement. Un bourrelet, bien visible sur la photographie, fait saillie de vingt-cinq millimètres et devait affleurer le bord de la partie femelle. Cette dernière mesure intérieurement seize centimètres de diamètre, tandis que la partie mâle n'a que quatorze centimètres et demi extérieurement. Il restait donc un vide de quinze millimètres pour faire le joint d'assemblage. Ce joint était fait en *coulis* de couleur rosée. Il était constitué par une argile sableuse, dans laquelle on discerne des grains de quartz et de feldspath avec quelques paillettes de mica, et par un peu de brique pilée, broyées et délayées ensemble au moment de l'emploi.

Digitized by Google

Pour faciliter l'adhérence du coulis, l'intérieur du bout femelle présente des rainures régulières absolument analogues à celles du carton ondulé qu'on emploie pour l'emballage de certains objets. Ces rainures ou ondulations mesurent sept millimètres d'un sommet convexe à l'autre sommet convexe, séparés par un sillon concave de deux millimètres de profondeur. Le profil de ces rainures est une ligne régulièrement ondulée, sans parties anguleuses.

A l'intérieur des tuyaux, un peu de coulis débordait sur deux ou trois centimètres de largeur et un centimètre environ d'épaisseur à chaque joint.

Le bout femelle a un diamètre extérieur de vingt centimètres. Il est cylindrique sur sa presque totalité et se raccorde au corps du tuyau à l'aide d'une partie conique, à 45 degrés, légèrement arrondie à ses extrémités.

L'intérieur de ces tuyaux est enduit d'un vernis brun clair.

Je n'ai pas pu en trouver un entier, mais on m'a dit qu'ils devaient avoir une longueur d'environ un mètre.

Pour rendre la conduite plus étanche, les tuyaux étaient couchés et noyés dans un coulis semblable à celui des joints. Les morceaux que je possède sont encore revêtus extérieurement de ce coulis.

La Source Marie-Louise était certainement connue des Romains et les tuyaux trouvés dans la propriété Jallat devaient probablement servir à conduire l'eau aux thermes gallo-romains, sur les ruines desquels est édifié l'établissement thermal actuel de Royat, à moins qu'un établissement particulier ait été spécialement affecté à l'utilisation de cette source qui, par les qualités de son eau, devait tenir une place importante dans le traitement thermal de l'époque.

J. DEMARTY.

Royat, le 20 juin 1912.

Digitized by Google

J. PADER

Vétérinaire principal

Civilisations des Insectes

(Essai philosophique)

(Suite et fin)

Mais, si tel est le cadre essentiel, commun à tous les insectes sociaux, il s'y ajoute beaucoup de spécialisations, et de fonctions secondaires qui varient avec les habitudes de chaque espèce. Et ce n'est qu'en étudiant attentivement ces divers organes et en cherchant à comprendre le sens de l'action de ces menus êtres, qne nous arriverons à saisir l'admirable économie de leurs associations.

C'est dans cette idée que nous passerons succinctement en revue les mœurs des Fourmis, des Termites et des Abeilles.

Fourmis

Les *ouvrières*, chez les Fourmis, se répartissent le travail selon des règles très précises.

Des pourvoyeuses vont à l'extérieur : qui à la récolte de menues graines et de tout ce qui peut faire bonne figure dans les greniers de réserve, qui à la recherche de brin-

Digitized by Google

dilles, grains de sable ou d'argile, pouvant servir de matière à construction.

D'autres s'occupent des troupeaux et procèdent à leur traite. Car les Fourmis ont leur bétail domestique, certains Pucerons, qu'elles élèvent, soignent, défendent et traient. Ces Pucerons, en effet, produisent un liquide sucré qu'ils éjectent, sous certains attouchements antennaires des Fourmis. Ce liquide est précieusement recueilli à l'usage des pondeuses ou autres spécialités exigeant une riche nourriture. Mais la chose la plus remarquable est de voir avec quel soin ces troupeaux sont intelligemment installés, pacagés, transhumés d'une plante à l'autre, au mieux de leur entretien et de leur rapport.

Des ouvrières font encore l'office de mineurs et de maçons. Elles creusent des galeries, installent de nouveaux locaux, percent des issues qu'elles savent mettre à l'abri du ruissellement des eaux et de la pénétration des reptiles; elles s'occupent, en un mot, de tous les aménagements de la cité, selon un art architectural spécial, mais parfaitement approprié à leurs besoins.

Au dehors, d'autres tracent des routes, percent des tunnels et jettent des ponts.

A l'intérieur, ne sortant jamais, sont les *pondeuses*, dont la nourriture sucrée, par une intime et rapide chimie, se transforme en œufs. Des *nourrices* s'occupent exclusivement des nichées dont elles favorisent l'éclosion et les transformations successives par des soins spéciaux. Certaines entretiennent les *Fourmis mellifères*, spécialistes transformées en de véritables outres à miel, qu'elles gavent et traient tour à tour.

Enfin, des *Fourmis agronomes* se livrent à la culture des champignons. Les conditions spéciales d'humidité et de température, propres aux galeries souterraines, sont avantageusement utilisées pour la production intensive d'une sorte de mucédinée, dont les hyphes sporifères constituent un aliment azoté des plus alibiles.

Digitized by Google

A cette étonnante économie domestique s'ajoute la présence constante, dans le fond des galeries, de certaines sortes d'insectes dits *Myrmécophiles*, dont la commensalité est non seulement tolérée, mais favorisée et voulue par les fourmis. Ils jouent sans doute un rôle sanitaire important dans la cité, dont ils sont les dieux lares et les épurateurs. Peut-être, remplissent-ils aussi une fonction analogue à celle du chat de nos logis ou du serpent domestique chez les riverains de l'Amazone.

Même dans le monde des Insectes, il ne se constitue pas une république prospère, dans la cité de laquelle abondent les richesses de toute nature, sans faire naître chez les voisins de louches convoitises et l'esprit de rapine. Accumuler dans ses greniers, c'est bien ; mais il faut aussi mettre ces réserves à l'abri des pillards de toute sorte et de tout acabit.

A cet effet, les Fourmis ont judicieusement pensé qu'une défense active était préférable à une défense passive derrière des clôtures, si parfaites qu'elles soient, et que les chances de succès se trouvaient toujours du côté de l'offensive. De là, leurs armées permanentes constituées avec des soldats de carrière. Ces soldats, bien spécialisés, sont forts et pourvus d'une grosse tête, toute en muscles, pour la manœuvre de leurs puissantes mâchoires. Sitôt qu'un danger menace la fourmilière, les guerriers sortent en troupe, luttent avec acharnement et ne rentrent que victorieux.

Mais, toute armée permanente est arme à double tranchant : si elle assure la défense, elle peut aussi servir à l'attaque. A ce point de vue non plus, l'homme n'a rien inventé. Quand aucun danger immédiat ne menace la cité, l'armée alors inactive peut être chargée de quelque expédition lointaine, préalablement préparée par un service d'exploration et d'espionnage.

Ces expéditions consistent en l'attaque d'autres fourmilières d'espèces moins fortes ou en défaut de vigilance.

Digitized by Google

Les agresseurs, dans une lutte acharnée, tuent les défenseurs opposés, pénètrent dans la fourmilière et s'emparent des *nymphes* que leurs nourrices cherchent à sauver dans une fuite éperdue. Ces nymphes, rapportées dans leur propre cité, seront soignées et élevées comme les filles de l'espèce. Elles adopteront leur nouvelle famille, en accepteront les mœurs et, servantes dociles, elles participeront aux travaux de l'intérieur. De là, le nom justifié de *Fourmis esclavagistes*, donné par les auteurs à ces fourmis conquérantes.

Dans ce très sommaire exposé des mœurs des Fourmis, il a été réuni comme existants dans la même fourmilière des traits spéciaux à plusieurs espèces.

Mais, à côté de cet artifice, que d'omissions voulues, que d'ignorances, et sans doute aussi, que d'interprétations naïves ou ridiculement hasardeuses !

La physiologie de l'Insecte est si loin de notre nature que nous ignorons jusqu'à certains de leurs sens. Notre étude se borne, le plus souvent, à des *a priori* basés sur des apparences, quelquefois aussi incertaines que ces figures qui nous viennent des planètes et que notre esprit avide cherche à expliquer.

Cependant, l'intelligence des Fourmis, leur mémoire, leur persévérance, leur langage mimique par attouchements antennaires et leur courage à défendre leur propriété, semblent bien devoir être mis hors de doute.

Cela seul suffirait à notre admiration. Mais de cet ensemble de qualités il se dégage surtout une mentalité et une moralité propres qui forcent vivement l'attention, car nous sentons, en effet, que cette mentalité et cette moralité animales ne peuvent entrer en parallèle qu'avec les attributs les meilleurs de la psychologie humaine.

Digitized by Google

Termites

A côté des Fourmis, les Termites ont une vie sociale très analogue, ce qui leur a même valu le nom vulgaire de « Fourmis blanches ».

Ces espèces, de l'ordre des Pseudonévroptères, habitent généralement les pays chauds, où certaines variétés constituent des sociétés formidables par le nombre des individus.

Une femelle, fécondée, peut, à elle seule, devenir la base d'un Etat qui comptera des milliards de sujets. La *mère*, ou *reine*, occupe une chambre centrale où, entrée maigre, son état permanent de grossesse la retiendra désormais prisonnière. Son ventre acquiert un développement énorme; véritable sac à œufs, il prend un aspect boudiné, hideux.

Gavée en permanence de riche nourriture, elle rend d'une façon continue, sous forme d'œufs, des torrents de matière vivante qui, demain, sera la foule. Elle pond, dit-on, plus de soixante œufs par minute, jusqu'à quatre-vingt mille par jour ! La progéniture d'une seule mère serait capable d'envahir et d'engloutir le monde. Heureusement que de nombreux ennemis veillent, et leur voracité, jointe d'ailleurs à d'autres causes de mort précoce d'ordre inconnu, limite cette extravagante abondance.

Tels qu'ils sont encore pour certaines espèces, ces états étendent parfois leur suprématie sur des régions entières et les rendent inhabitables à l'Homme.

Pour les Termites, en effet, tout est proie : les récoltes, les vêtements, les meubles et les charpentes. Une maison est détruite en une semaine.

Certaines villes de l'Amérique du Sud sont entièrement minées, et chez nous tout un quartier de La Rochelle est compromis par la présence d'une colonie de Termites,

Digitized by Google

de variété relativement peu extensive, et dont l'action se trouve heureusement comprimée par un climat peu favorable. Il en est de même du port de Rochefort.

Ces insectes, avons-nous dit, ont des mœurs assez analogues à celles des Fourmis, mais, au peu que l'on sait, plus accentuées et plus remarquables encore.

Leurs cités sont établies dans des conditions très différentes, selon les espèces. Les unes creusent des galeries souterraines, d'autres habitent dans les troncs d'arbres; le plus souvent, elles élèvent des monticules de terre durcie, hauts de plusieurs mètres et si solides qu'ils ne peuvent être attaqués qu'au pic ou à la hache. Des galeries couvertes s'étendent au loin et se continuent quelquefois en tunnels remontant le long de certains arbres, pour l'exploitation des fruits. Le tout est établi avec un art prodigieux.

Les Termites ne connaissent pas d'obstacle. Quand ils ont décidé une expédition, leur colonne innombrable, compacte et grouillante, marche selon une orientation bien déterminée. Sur leur passage, tout est détruit, raboté: les plantes sont sciées et broyées; des troncs d'arbres sont pulvérisés et la chaussée est formée de leurs débris. Si l'obstacle est de nature trop consistante, il sera, aux mieux des circonstances, escaladé, tourné ou franchi en galerie souterraine. Un cours d'eau se présente, aussitôt une chaîne d'individus entrelacés se forme, s'étend par l'adjonction continue de nouveaux maillons, flotte à la surface de l'eau et va toujours s'allongeant jusqu'à ce que l'extrémité atteigne l'autre bord. Et le reste de la colonne passe sur ce pont vivant. Les individus ne comptent pas; on peut les écraser, mais on n'arrête pas la colonne. La volonté et le nombre triomphent de tout.

A côté de ces terribles soldats, qui sont des mâles inféconds, manœuvre en une activité incessante tout un peuple d'ouvriers, femelles neutres, qui construit, répare et augmente sans cesse la cité commune.

Digitized by Google

Certaines espèces africaines élèvent de vastes constructions, en forme de cône ou de coupole, qui atteignent jusqu'à 5 et 6 mètres de haut. Les murailles, en terre durcie, ont de 60 à 80 centimètres d'épaisseur. Le cône principal souvent s'arc-boute de cônes secondaires qui en élargissent la base, et donnent à l'ensemble l'aspect d'un massif montagneux.

Ces constructions constituent, par rapport à la taille de l'insecte, des œuvres formidables, à côté desquelles les Pyramides d'Egypte et les édifices de l'homme les plus cyclopéens ne sont que travaux d'enfants. Seul, le Puy de Dôme pourrait à peine offrir une comparative et suffisante analogie.

Abeilles

Les Abeilles nous offrent aussi un remarquable exemple de vie sociale. Sans avoir au même degré la faculté d'expansion et l'importance générale des Fourmis et des Termites, elles pratiquent une industrie et des mœurs peut-être encore plus impressionnantes. Et, soit par leur mérite propre, soit parce qu'elles ont été mieux étudiées et plus généralement observées, il est certain que les Abeilles, plus que toute autre espèce, nous ont fourni matière à comparaison et à réflexions philosophiques.

Ici, règne encore, de façon absolue, le principe de la division du travail et de la spécialisation des fonctions. Une seule pondeuse, la *reine*, qui, fécondée en un idyllique et unique essor, suffira désormais, pendant des années, non seulement à maintenir la ruche sur un pied de soixante à quatre-vingt mille sujets, mais encore à alimenter des essaimages périodiques. Des *mâles*, au nombre de quelques centaines, qui, en dehors d'un acte physiologique aussi aléatoire que momentané, n'ont à mener qu'une vie de parasite inutile et encombrant. Mais l'acti-

Digitized by Google

vité de leurs sœurs ne supporte pas la paresse. Ces faux bourdons seront bientôt sacrifiés, sur l'autel du travail, à la seule loi divine qui paraisse régir le monde des Abeilles. Enfin, vient la masse des *ouvrières*, prédestinées par leur forme et leur aptitude à la fonction qui leur est spécialement dévolue.

C'est ce peuple d'ouvrières qui mérite particulièrement l'attention du philosophe, non seulement par la perfection de leur industrie, mais surtout par l'esprit d'ordre qui les régit et l'harmonie inaltérable qui préside à tous leurs travaux. Ainsi, il y a les ouvrages de l'intérieur de la ruche et les travaux de la récolte extérieure. Et, comme si une volonté directrice, très intelligente, donnait des ordres toujours ponctuellement exécutés, le nombre des travailleuses se divise très judicieusement, de part et d'autre, et proportionnellement aux nécessités du moment.

Dès le lever du soleil, des exploratrices ont visité les champs environnants et rendent compte du nombre de corolles ouvertes, de l'état des fleurs des haies et buissons, des clos et arbres fleuris qui se trouvent dans la région. La répartition du travail se fait alors comme spontanément, et des groupes de travailleuses, exactement proportionnés à l'importance de la tâche, se dirigent immédiatement vers les buts assignés.

Cependant, à l'intérieur, les nourrices, les cirières, les alvéoleuses, les operculeuses, les balayeuses, les ventileuses, etc., comme dans une vaste fabrique bien ordonnée, s'occupent fiévreusement, sans tumulte, sans à-coup, et chacune est à sa place et à sa tâche. Tandis qu'à la porte, veille, jour et nuit, un corps de garde d'amazones chargé de contrôler la légitimité des entrées et des sorties, de chasser les intrus, les vagabonds et, au besoin, de défendre vigoureusement la ruche contre les ennemis de l'extérieur.

Cette remarquable économie d'un modèle si parfait, ne doit rien, dira-t-on, ni à l'intelligence ni à la conscience

Digitized by Google

de l'insecte. Les choses se font ainsi, comme ont été faits ses yeux aux multiples facettes et comme s'est produit le diapré de ses ailes ! Les Abeilles, vrais automates, accomplissent une besogne complexe, mais régulière, toujours la même, ne pouvant être ni modifiée, ni améliorée.

Qu'en savons-nous ? Ne peut-il y avoir chez d'autres êtres une intelligence d'une autre nature qui, sans être inférieure à la nôtre, produise des effets tout différents ? Sommes-nous déjà si unanimes d'accord et d'idées quand il s'agit des choses les plus vulgaires et les plus proches, que nous prétendions juger d'un mot définitif l'âme si lointaine des Insectes !

Eh bien, non ! Le travail des Abeilles n'est pas de forme aussi rigide et aussi purement instinctive qu'on pourrait le croire. Si, dans le fond, leur œuvre reste apparemment la même ou ne se modifie que d'une façon insensible à nos yeux, étant peut-être arrivée à la perfection, il n'en est plus de même quand il s'agit des agencements contingents aux circonstances et à la disposition des lieux. Nous voyons les essaims sauvages, adapter de la façon la plus ingénieuse leurs rayons de cire aux irrégularités des creux de rochers ou des troncs d'arbres. De même que les abeilles domestiques se ploient à toutes les formes de ruche que la fantaisie de l'homme se plaît à leur imposer, depuis le simple cuveau renversé jusqu'aux diverses vanneries et les caisses à cadres mobiles.

D'ailleurs, mettons-les à l'épreuve. Suspendons en un cadre de ruche des fragments de rayons de cire de provenance étrangère, ou des plaques artificiellement gaufrées, comme sait les produire notre industrie. Les Abeilles, après une reconnaissance suffisante, appréciant toute la valeur de l'aubaine, en accepteront la bonne fortune, tout inexplicable qu'elle soit pour elles. Et nous les verrons bientôt, en un accord parfait, juxtaposer sur les bords de chaque lame les cellules aux cellules, jusqu'à ce que tous les fragments soient réunis entre eux et que l'ensemble

Digitized by Google

puisse enfin être définitivement fixé aux bords du cadre. Ces divers raccords sont exécutés avec une science géométrique, ou, tout au moins, avec un art parfait. Mais les Abeilles, considérant que les ficelles qui suspendaient les morceaux de rayons au cadre, et désormais inutiles, sont des objets qui ne font point partie de leur nomenclature, elles les scieront et les enlèveront par fragments. Les débris, d'abord traînés sur la tablette extérieure de la ruche, seront ensuite repris par une ou plusieurs abeilles qui, avec ensemble, les transporteront au loin.

Un autre fait encore entre mille, d'œuvre intelligente des Abeilles, et pour ainsi dire classique, fut observé par Huber lui-même, à l'époque déjà lointaine de ses remarquables études sur les mœurs de ces Hyménoptères. Un gros papillon crépusculaire, le *Sphinx atropos*, d'origine américaine et tout récemment introduit en Europe, se présenta pour la première fois à la porte de ses ruches. C'est un amateur de miel et grand déprédateur. Profitant de la nuit, quand tout est calme, il s'introduit furtivement dans la ruche ; et là, confiant en ses ailes ouatées et en son épais manteau de soie, il pille d'une trompe avide, bouleverse les couvains dans les cellules et apporte la terreur et le désordre au sein de la cité surprise.

Huber était encore à chercher une combinaison pratique qui mît ses ruches à l'abri de cet importun, lorsqu'il s'aperçut, à son étonnement, que les abeilles avaient elles-mêmes résolu le problème de façon aussi diverse qu'ingénieuse. Dans certaines ruches, elles avaient simplement barricadé l'entrée en élevant en travers une cloison percée de trous, juste suffisants pour le passage d'une abeille. Dans d'autres, elles avaient construit des murailles parallèles et interrompues, de façon que le vide de l'une correspondait au plein de l'autre. Cela gênait bien un peu le va-et-vient des abeilles, mais arrêtait net l'ennemi. Enfin, combinaison plus élégante encore, certaines avaient élevé des arcades entre-croisées, formant une sorte de grille

Digitized by Google

légère, permettant l'entrée de l'air et le libre passage des butineuses.

« Ce fut le coup d'état des bêtes, dit Michelet, qui s'y connaît, — la révolution des Insectes, exécutée par les Abeilles, non seulement contre ceux qui les volaient, mais contre ceux qui niaient leur intelligence. »

D'ailleurs, les Abeilles donnent une preuve moins évidente peut-être d'intelligence par la perfection de leurs œuvres et par la façon précise et élégante avec laquelle elles parent aux difficultés imprévues, que par leurs erreurs mêmes et l'inhabilité relative de certaines espèces. Ceci prouve, en effet, que la perfection ne leur a pas été dévolue une fois pour toutes, mais qu'elle a bien été acquise au prix d'une expérience plus ou moins longue et d'une façon plus ou moins complète, selon la valeur et l'acuité des facultés individuelles.

* * *

Naguère encore, l'Homme, toujours d'autant plus fier qu'il est plus ignorant sur les choses de la nature, se représentait volontiers comme l'unique délégué de la puissance divine. La Providence avait intelligemment réglé toute la création à sa satisfaction ou à son usage.

Notre immortel fabuliste, le bonhomme La Fontaine, nous résume, en toute sincérité, cette opinion courante dans un de ses meilleurs apologues, « Le Gland et la Citrouille » :

> Dieu fait bien ce qu'il fait. Sans en chercher la preuve
> En tout cet univers, et l'aller parcourant,
> Dans les citrouilles je la treuve.

Cependant, une science tous les jours plus pénétrante nous oblige à renoncer à ces charmantes illusions que remplacent si mal, d'ailleurs, des problèmes ardus et de terribles interrogations. Et nous avons beau nous dire :

Digitized by Google

Non, je ne mordrai pas à vos décevants appâts, les douces croyances de nos pères, croyances qui ont fait leur bonheur, avec le mol oreiller de l' « intuition » me suffisent !... Le tourbillon est plus puissant que toute volonté.

Juifs errants de la pensée, nous sommes fatalement poussés vers cet idéal fascinateur qui va toujours devant nous, sans jamais pouvoir être atteint. Nous le savons ; mais, marche ! Marche ! Tel est le fatal destin !

Et voilà pourquoi l'Homme se penche avidement vers ses commensaux sur la terre. Il les interroge, non sans angoisse, sur leur nature, cherchant en eux une expression plus simple susceptible de lancer une éclaircie sur sa raison d'être.

C'est dans l'étude des infiniment petits qu'il trouve matière à sa plus grande admiration et aussi, peut-être, à la plus grande confusion de sa vanité. Voici, en effet, qu'il résulte de ses observations les plus fines, que parmi ces êtres, confinés naguère par son ignorant ou orgueilleux dédain dans les insignifiances de la nature, certains se haussent jusqu'à sa mentalité ! Que lui, le dernier venu, le couronnement de l'œuvre de vie, la merveille des merveilles par la force de sa pensée, *Homo sapiens*, fut sans doute devancé, en certaines formations parallèles, par des êtres également doués d'intelligence et d'une mentalité qui, pour n'être pas exactement de même nature, n'en était peut-être pas moins d'égale valeur ! Voilà ce que nous fait présumer l'étude de la physiologie et des mœurs des Insectes.

Si nous établissions la comparaison entre l'état mental de l'Homme, hypothétiquement privé de tout enseignement traditionnel et du bénéfice de l'expérience de ses aïeux, et celui des Hyménoptères, réduits à leur instinct congru, les actes de ceux-ci se montreraient évidemment supérieurs. Il est donc à supposer chez les Insectes, en remontant le cours de leurs lignées dans les âges géologiques, des existences conscientes et des êtres susceptibles de raisonnement et de progrès. Car, il n'est pas douteux

Digitized by Google

que l'acte instinctif résulte d'une série d'associations de phénomènes conscients qui, par leur répétition même, sont passés dans la catégorie du subconscient, en créant des réflexes nouveaux, durables et héréditaires.

De là, cette conjecture impérieuse, qu'aux époques géologiques, si favorables à l'expansion et à la prédominance vitale des Insectes, ont surgi des sortes de civilisations entoméliques, de nature et de développement divers, mais qui n'en ont pas moins brillé d'un éclat relatif sans égal parmi les êtres vivants de l'époque.

La connaissance des changements passés nous donne la quasi-certitude de changements à venir. Aussi, ces civilisations antérieures aux civilisations humaines, nous laissent entrevoir dans un avenir très lointain, humainement parlant, encore d'autres civilisations d'êtres probablement différents.....

Digitized by Google

Docteur G. CHARVILHAT

SUR UNE

STATUETTE EN BRONZE DE L'ÉPOQUE ROMAINE

provenant des environs de QUEUILLE

(PUY-DE-DÔME)

Trouvé, il y a une quinzaine d'année, dans la Sioule, près de Queuille, canton de Manzat (Puy-de-Dôme), et ayant conservé sous forme d'oxydation sur presque toute sa surface, des traces manifestes de son séjour prolongé dans la rivière, le petit bronze, de l'époque romaine, dont nous donnons la reproduction sur nos planches, n'a rien de commun avec une œuvre d'art. Sortie des mains inexpérimentées d'un ouvrier malhabile, cette statuette est cependant curieuse et mérite d'être décrite, car elle offre une particularité assez rare. Elle est *extrêmement plate*, ce qui fait qu'elle ne possède que deux faces : antérieure et postérieure. Pour le corps, l'épaisseur varie entre deux et huit millimètres. Elle est pour la tête de dix-sept millimètres.

Sa hauteur est de 163 millimètres. Elle représente une femme (Vénus) debout, les bras étendus, vêtue d'un chiton s'arrêtant à mi-jambe. Par-dessus, un autre vêtement (probablement un peplos) est rejeté sur l'épaule gauche. La main droite fermée semble tenir un objet indéterminable, très vraisemblablement un fruit. La main gauche est brisée ainsi d'ailleurs que la jambe droite et le pied gauche.

Digitized by Google

Vénus. — Bronze antique trouvé aux environs de Queuille (Puy-de-Dôme)
(Face postérieure)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Les seins sont indiqués par deux petits reliefs peu accentués.

Le visage est d'une exécution grossière et fruste. Les cheveux sont relevés en arrière vers le cou. La tête est surmontée d'un diadème.

Notre petite statuette a les plus grandes analogies avec celle, de style étrusque, décrite et figurée sous le numéro 212, page 95, par *E. Babelon* et *A. Blanchet*, dans leur *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale* (*).

Toutes les deux ont le même aspect, la même hauteur, reproduisent le même sujet dans la même attitude et varient seulement par quelques détails dans le costume et un état différent de conservation.

(*) E. Babelon et A. Blanchet : *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1895.

Digitized by Google

LA MINE GALLO-ROMAINE

DU

RAVIN DE LA GOUISE

Commune de BEAUNE, près Craponne

(Haute-Loire)

Dans le commencement de juin 1911, je fus appelé à Craponne pour donner mon avis sur l'opportunité de recherches minières dans la région, et notamment au Crozet, commune de Sauvessanges (Puy-de-Dôme), à Dimengeal, commune de Saint-Georges-Lagricol (Haute-Loire), et, par la suite, à Beaune, même département.

Le gisement du Crozet a révélé la présence de l'or en petite quantité dans une roche de remplissage siliceuse et en partie décomposée. Je ne m'en occuperai pas davantage dans la présente note.

La région comprise entre Dimengeal et Beaune est essentiellement granitique. Le granite ordinaire ou porphyroïde est lardé de filons de granulite orientés généralement N.-E. ou N.-O., rarement N.-S. On y rencontre quelques lambeaux de gneiss granulitiques et quelques pointements de basalte des plateaux ou des vallées anciennes, avec deux mamelons de serpentine à 5 ou 6 kilomètres de Craponne. Le sol est peu fertile, la végétation maigre et rare.

A Dimengeal, les deux prospecteurs dont j'ai parlé au sujet de la meule néolitique du Chemin de César, MM.

Digitized by Google

Marque et Chataing, avaient décapé un filon quartzeux, dont l'affleurement, en partie décomposé, présentait une minéralisation assez spéciale. Ce filon, qu'on peut suivre sur plusieurs centaines de mètres, grâce à la saillie qu'il fait au-dessus du sol environnant, se présente avec une puissance remarquable qui, en certains points, paraît avoir plusieurs mètres, mais les épontes sont assez difficiles à distinguer, car le granite encaissant est lui-même silicifié et parfois minéralisé. Sa direction est Nord 80°-Ouest; le pendage est à peu près vertical.

Le quartz du filon proprement dit est décomposé, caverneux, oxydé et rouillé, ou blanc et compact ; il renferme des veines, amas ou mouches de mispickel, pyrite, blende, chalcopyrite, galène, etc. ; les délits et plans de séparation sont fréquemment tapissés de phosphates d'urane : Autunite et Chalcolite, identiques à ceux que j'ai signalés à Saint-Martin-des-Olmes (1).

Dans ce quartz, on observe des vides cubiques, de quelques millimètres jusqu'à 3 et 4 centimètres d'arête, que je n'hésitais pas à considérer, à première vue, comme produits par des cristaux de fluorine cubique disparus après avoir été moulés par le quartz. Vers la fin de ma première prospection, j'ai, en effet, recueilli, au lieu dit « la Mine », de la fluorine verte et violette formant des veines dans le quartz, dans le chemin de Dimengeal. Celle de couleur violette avait été confondue par les prospecteurs qui m'accompagnaient avec du quartz améthyste. Cette dernière espèce existe d'ailleurs au voisinage de la fluorine, mais dans des veines bien distinctes.

Nous recherchions de l'or dans ces quartz à sulfures et arsénio-sulfures divers. J'ai donc prélevé en surface, en trois points différents, et sur chacun d'eux, une vingtaine d'échantillons, un peu au hasard. Chaque série a été analysée par M. F. Delord, chimiste à Alais.

(1) *Revue d'Auvergne*, 1905.

Digitized by Google

Les résultats mentionnés sur les bulletins d'analyses de ce chimiste sont les suivants :

Bulletin n° 4.478 du 14 juin 1911.

Echantillon n° 1. Argent = 0 ou traces insensibles.
— Or = 1/2 gramme à la tonne de minerai.

Echantillon n° 2. Argent = 0 ou traces insensibles.
— Or = 1/2 à 1 gramme à la tonne de minerai.

Echantillon n° 3. Argent = 0 ou traces insensibles.
— Or = 4 grammes à la tonne de minerai.

Ce dernier écchantillon a été prélevé dans une fouille de trois mètres environ de profondeur, pratiquée en face des maisons du village, et à 200 mètres de l'extrémité Sud-Est du filon d'où provient l'échantillon n° 1.

Au delà du point de prélèvement de l'échantillon n° 3, au Nord et Nord-Ouest, on trouve, dans un rayon de 2 ou 3 kilomètres, épars à la surface du sol, de très nombreux blocs de quartz blanc présentant les vides cubiques dont j'ai parlé plus haut. Dans le Bois de Coudénat, ces blocs sont en telle quantité qu'on a dû en faire des tas, de loin en loin, pour pouvoir planter les arbres.

J'ai cassé plusieurs de ces blocs, et j'ai eu l'agréable surprise de constater que, fréquemment, les vides, produits par la disparition de la fluorine, avaient été remplis, après coup, par de la galène très pure. J'ai récolté ainsi des cubes de galène, de 4 centimètres d'arête, inclus dans le quartz blanc. D'autres blocs m'ont donné de très beaux cristaux transparents de blende jaune miel, de deux centimètres de diamètre. Enfin, certains autres blocs roulants de quartz présentent des nœuds de mispickel et des mouches de chalcopyrite.

Dans le courant du mois de juillet, MM. Marque et Chataing me firent savoir qu'ils venaient de découvrir, dans le ravin de la Gouise, au Sud et à quelques centaines

Digitized by Google

de mètres de Beaune, chef-lieu de commune du canton de Craponne, un *tumulus* dont ils me donnaient les dimensions : 100 mètres de longueur, 50 mètres de largeur et quelques mètres de hauteur, avec, à proximité, des tas de minerais divers.

Le 14 août, je me rendis sur les lieux.

Entre les dernières maisons de Beaune et l'emplacement du *tumulus*, je traversai un champ où quelques morceaux de briques fixèrent mon attention. C'étaient des fragments de tuiles à rebord gallo-romaines, puis, j'en trouvais en plus grand nombre, relevés dans les fossés et les murs broussailleux bordant les champs. On les avait mis là pour en débarrasser la terre qui en contenait au point de gêner la culture. Bientôt, je ramassais des débris de poteries diverses. Je recommandai à mes prospecteurs de recueillir soigneusement, au moment du labourage, tous les fragments de poteries que le soc de la charrue amènerait au jour.

Arrivé au ravin de la Gouise, tout d'abord, je remarquai une espèce de levée en pierres mêlées de terre et gazonnée, en ruine, mais ressemblant assez aux chaussées qu'on fait encore actuellement pour retenir les eaux et créer ainsi des étangs artificiels. J'en ai vu par la suite des dizaines disséminées dans la région, également en ruines, et qui paraissent avoir la même origine ancienne ; je ne saurais préciser davantage.

Un peu plus loin, en remontant le ravin, j'observai des trous nombreux et des tas de débris pierreux absolument semblables à ceux qui bordent les rives de l'*Aurance*, dans les communes de Beaune et Chaptelat, près Limoges, au voisinage des *Aurières gallo-romaines*, mines d'or identiques à celle du *Camp de César* de La Bessette, qui donnent des minerais à or visible dont la teneur dépasse parfois un kilogramme à la tonne, mines qui abondent en Auvergne et surtout en Limousin, où elles sont l'objet de travaux importants justifiant les concessions qui viennent

Digitized by Google

d'être instituées à Beaune et à Lauriéras, lesquelles seront bientôt suivies de beaucoup d'autres, car on travaille avec une activité fiévreuse à exhumer les centaines de mines d'or exploitées par nos ancêtres les Gaulois et les conquérants romains.

Le mot Beaune est une altération du mot gaulois, Bona, qui désignait la *fontaine* ou la *source*, c'est pourquoi ce nom de localité est si communément répandu. C'est à Beaune, non loin des sources de l'*Aurance — la rivière de l'or* — que j'ai foncé, en 1910, le Puits Deschamps, d'où partent des galeries qui recoupent sous les *Aurières* Latrille des filons à or natif, dans l'un desquels, inconnu des antiques mineurs, l'Administration des Mines a constaté officiellement une teneur en or de 1 kilo 406 grammes à la tonne de minerai, sous une puissance de 70 centimètres. J'ai foncé, dans les mêmes conditions et à la même époque, un autre puits à deux kilomètres de là, près de la ferme de *Mazaurand*, *la maison de l'or*, où j'ai signalé la présence des phosphates d'urane radioactifs (1). Cette ferme est bâtie près d'immenses *Aurières*, sur la rive droite de l'*Aurance*, qui prend sa source à *Fontaurand*, *la Fontaine de l'or*, et traverse le village d'*Auriéras*, *la ville de l'or*, avant de se jeter dans la Vienne, à Limoges même.

Aux environs de Craponne, on retrouve des noms de localités à étymologie également caractéristique : Tauriac, Orsignac, Orcerolles, Orelles, Vorey, Jorat, Argentières, etc.

Beaune est à six kilomètres de Craponne, au Sud-Ouest. Vers le milieu du ravin de la Gouise, sur le flanc droit, et un peu plus haut que les trous et les tas de pierrailles, se trouve ce que mes prospecteurs appelaient *le tumulus*. C'est une importante halde de mine qui occupe le fond d'une déclivité du sol, vallée secondaire à pente très accentuée.

(1) Minéralogie de la France et de ses colonies. A. Lacroix. T. IV. 552.

Digitized by Google

Cette halde a son grand axe perpendiculaire au cours de a Gouise. Cet axe mesure 100 mètres de longueur. La partie amont est circulaire ; on dirait une *motte* féodale, très régulière, de 50 mètres de diamètre et de 6 à 8 mètres de hauteur, se prolongeant, en aval, par une levée, à flancs réguliers et parallèles, de 30 mètres de largeur, laquelle levée est arrondie dans son extrémité opposée à la motte. Le dessus est absolument plat et régulièrement incliné vers la Gouise, comme le fond même de la vallée secondaire que recouvre la halde.

Cette forme est accidentelle. Elle est la conséquence des divers changements survenus dans la décharge des déblais, par suite des nécessités de l'exploitation. Cette halde, dont le cube est approximativement de 20.000 mètres cubes, est constituée par des déblais de mine : roches granitiques fragmentées, blocs de quartz de toutes dimensions, tufs, etc. Toute la surface est gazonnée, principalement les flancs et la partie aval, tandis que la partie circulaire en amont, appartenant à un propriétaire distinct, a été labourée et ensemencée en blé. Ceci dénote qu'il a fallu des siècles pour transformer la surface de ces roches en terre meuble et labourable, car rien n'est aussi rebelle à la culture que les déblais miniers, dont la décomposition est d'une lenteur caractéristique.

Au droit de cette halde, le fond du ravin de la Gouise s'élargit et le ruisseau serpente dans une prairie à aspect mamelonné ; chaque mamelon est un tas de blocs de quartz minéralisés, dont la grosseur varie de quelques décimètres cubes à celle de gros graviers. Ces derniers, les plus petits, sont anguleux par le fait d'un cassage intentionnel. Les plus gros paraissent uniquement constitués de quartz blanc stérile, mais quand on les brise, on constate qu'ils sont généralement minéralisés. J'y ai trouvé des noyaux de galène pure de la grosseur du poing, avec autour des mouches de chalcopyrite. Dans d'autres tas, on trouve de la stibine, du plomb antimonieux et cupro-antimonieux, de

Digitized by Google

la blende, de la pyrite, des jaspes calcédonieux de couleur cinabre, des scories métallurgiques, etc.

A 50 ou 60 mètres en amont, et parallèlement à l'axe de la grande halde, j'ai observé un ravinement assez étendu, correspondant à un affleurement filonnien, au milieu d'un bois de sapins; à la sortie aval de ce ravinement sont les tas de déblais les plus minéralisés.

Je n'ai pas pu découvrir les galeries qui doivent certainement exister, à proximité de la halde et des tas de déblais et rejets quartzeux, sur le ou les filons qui ont été exploités par les anciens mineurs. Leurs travaux doivent être considérables cependant, à en juger par les 21 ou 22.000 mètres cubes de déblais constituant la grande halde et les tas tributaires. Il y aurait à faire là une exploration sérieuse et minutieuse des alentours, dans un assez grand rayon.

Je me suis contenté de prélever des minerais un peu partout, et représentant à peu près la moyenne des rejets minéralisés, après un triage, insignifiant, destiné à écarter seulement les morceaux de roche granitique ou les quartz, absolument stériles, ne provenant probablement pas du filon. L'analyse en a été faite par M. Delord, le 27 août 1911.

Le bulletin n° 4.554 accuse les résultats suivants :

Plomb = 0,22 °/₀ ;
Cuivre = 0,10 °/₀ ;
Argent = 8 à 10 grammes à la tonne de minerai;
Or = 1/2 — — —

Tout de suite, on remarque la présence de l'argent, alors que les minerais de Dimengeal n'en ont pas. Cet argent est dû à la galène et aussi aux autres sulfures, comme on le verra par la suite.

Dans une nouvelle visite, le 8 octobre, j'ai fait de nouveaux prélèvements de minerais, dans les tas de rejets.

J'ai fait analyser séparément le minerai riche en galène

Digitized by Google

La Mine Gallo-Romaine du Ravin de la Gouise
Commune de Beaune (Hte-Loire)

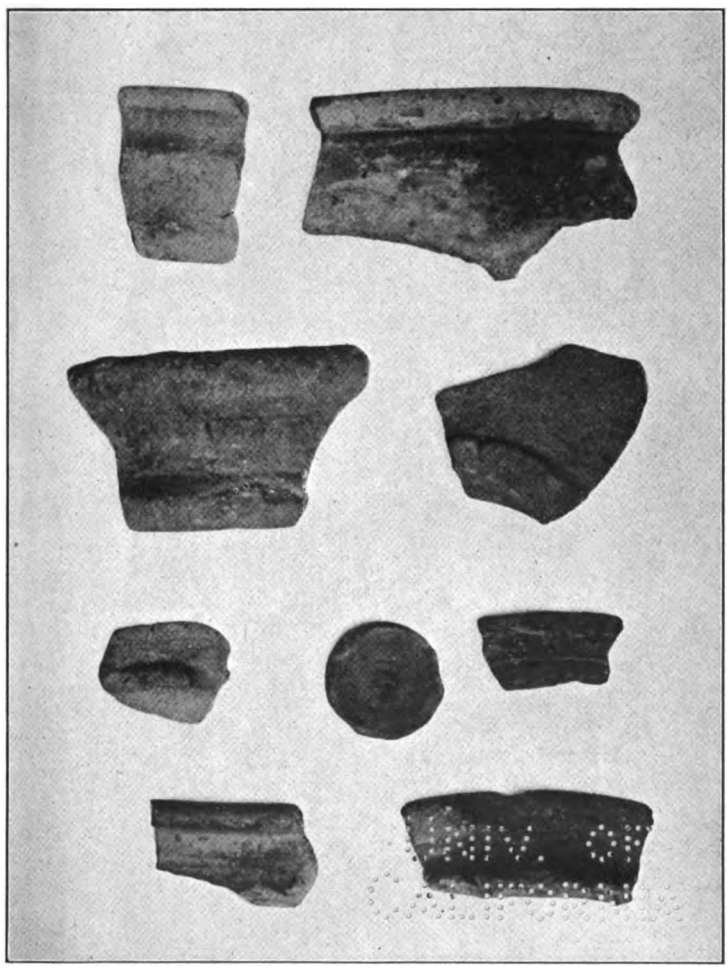

Quelques fragments de poteries gallo-romaines provenant d'Argentières.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

et ne présentant à l'œil aucune trace appréciable d'autres sulfures.

Le bulletin d'analyse de M. Delord, n° 4.600-1, du 19 octobre 1911, donne les teneurs ci-après :

Plomb = 78,40 % (essai par voie sèche) ;
Argent = 280 grammes à la tonne de minerai ;
Or = Néant.

Le plomb de la galène est donc argentifère, mais pas aurifère. Ce minerai ressemble, à s'y méprendre, à celui de la mine gallo-romaine du « Bois de l'Or ».

J'ai pris, en outre, un lot de minerais divers, non triés, c'est-à-dire tels qu'on les recueille dans les tas de rejets.

J'ai broyé deux kilogrammes de ces minerais et les ai passés au travers d'un tamis à mailles n° 25 (1). J'ai procédé, alors, à un lavage à la batée pour éliminer les grains stériles et obtenir des concentrés riches en sulfures divers. Cette opération m'a produit 50 grammes de concentrés, lesquels, analysés par M. Delord, ont donné, d'après le bulletin n° 4.600-2 :

Cuivre = 2,80 % ;
Plomb = 55,38 % (essai par voie humide) ;
Argent = 376 grammes à la tonne de minerai ;
Or = 10 — — —

Les minerais, qui ont produit ces concentrés, renfermaient de la galène, de la blende, de la chalcopyrite, de la stibine, etc., aussi la teneur en argent est-elle beaucoup plus élevée. Il y a également de l'or, tandis qu'il n'y en a pas dans le minerai de galène pure.

Si le cuivre, le zinc et l'antimoine avaient été éliminés comme dans l'échantillon de l'analyse 4.600-1, et que le plomb ait eu une richesse constante en argent, ainsi que

(1) 25 fils métalliques et 25 intervalles dans une longueur d'un pouce

Digitized by Google

cela se justifie généralement dans les minerais de Pontgibaud, l'analyse 4.600-2 aurait dû accuser :

$$\frac{280 \times 55{,}38}{78{,}4} = 197{,}78 \text{ grammes d'argent.}$$

La différence, soit 178 grammes d'argent, et les 10 grammes d'or sont attribuables aux petites quantités de cuivre = 2,80 °/₀ et des autres métaux : zinc, antimoine, etc., non dosés.

Si on faisait la même comparaison sur les teneurs de l'analyse 4.554, on constaterait qu'un minerai à 0,22 °/₀ de plomb ne devrait contenir que 0 gr. 78 d'argent. La différence, soit environ 8 grammes, plus le 1/2 gramme d'or, sont également dus au cuivre et aux autres métaux.

Si l'on considère que 178 grammes d'argent et 10 grammes d'or de l'analyse 4.600-2 sont produits par 2,80 °/₀ de cuivre et, par exemple, 2,20 °/₀ de zinc et d'antimoine, soit au total 5 °/₀ de cuivre, zinc et antimoine, la tonne de ces métaux contiendrait 2.560 grammes d'argent et 200 grammes d'or.

Il en faut conclure que les minerais de plomb du ravin de la Gouise sont beaucoup moins riches en argent et en or que ceux de cuivre, zinc ou antimoine. Peut-être un seul de ces métaux est aurifère et en même temps plus argentifère que les autres. Pour s'en assurer, il faudrait procéder à une série d'analyses comparatives.

Malgré le voisinage de la mine du « Bois de l'Or » qui est aussi une mine de plomb, il est bien possible que les anciens mineurs aient exploité seulement le plomb et les autres bas métaux, en négligeant les métaux précieux, or et argent, ou l'or seulement dont ils ignoraient l'existence, là, ou qu'ils dédaignaient, les mines de La Bessette et du Limousin leur offrant de l'or métallique en plus grande quantité et d'une métallurgie plus facile.

Et ce fait ne serait pas limité à la mine du ravin de la Gouise. Je n'en citerai qu'un autre exemple. Dans les

Digitized by Google

déblais d'une mine de plomb, appartenant actuellement à la Société minière de l'Orb, au lieu dit « La Rabasse » (Aveyron), concession de Labarre et Corbières, les Romains avaient accumulé, sans le savoir, des minerais aurifères; ils recueillaient seulement les minerais de plomb. Il y a quatre ou cinq ans à peine, M. Et. Boyer, de Marseille, reconnut que ces haldes de déblais étaient constituées de minerais aurifères, il en fit l'acquisition et envoya traiter les minerais à l'usine de Langeac, la seule usine française où fonctionnait la fusion plombeuse pour or. Depuis, on a retrouvé les filons de plomb, exploités par les Romains, ainsi que les filons de minerais complexes aurifères, négligés par eux, et on a dû construire sur place une usine métallurgique, afin d'éviter les frais de transport des minerais.

En 1909, on a traité à l'usine de Langeac 8.000 tonnes de minerais de La Rabasse, dont voici l'analyse moyenne

Fer = 30,00 % ;
Plomb = 8,00 % ;
Arsenic = 7,00 % ;
Antimoine 0,50 % ;
Cuivre = 0,30 % ;
Argent = 200 grammes à la tonne de minerai ;
Or = 15 — — —

La mine du ravin de la Gouise me paraît avoir les plus grandes analogies avec celle de La Rabasse.

Je n'hésite donc pas à leur donner une communauté d'origine gallo-romaine, comme celle du « Bois de l'Or ».

D'ailleurs, entre mes deux dernières visites dans cette région, MM. Marque et Chataing ont récolté entre Beaune et la mine plus de 70 fragments de poteries gallo-romaines, sans compter des centaines de tuiles à rebord.

A moins d'un kilomètre au nord de Beaune, et à 1.800 mètres du ravin de la Gouise, se trouve le village

Digitized by Google

d'*Argentières*, dont le nom est caractéristique. Là aussi mes prospecteurs ont récolté une centaine de poteries diverses, toutes gallo-romaines, ainsi qu'a pu le constater mon ami, le docteur Charvilhat, dont l'avis fait autorité en la matière.

Parmi ces poteries, les unes sont grossières, noires ou grises, d'autres jaunâtres; il y a également de belles poteries samiennes et de délicates poteries noires, des clous en fer, etc.

Elles sont mélangées de scories métallurgiques, analogues à celles de La Bessette, Larodde, Vaulry. Ces dernières voisinaient avec les monnaies gauloises que M. Charvilhat a bien voulu étudier.

Je me propose de publier prochainement une étude d'ensemble sur les scories métallurgiques anciennes qui abondent dans notre pays.

En terminant, je ferai remarquer que le Chemin de César, dont j'ai parlé dans une autre note, passe à un kilomètre à peine de Beaune, Argentières et la Gouise. A Beaune même, en face le portail d'entrée de l'église, on a encastré dans la maçonnerie d'un mur de clôture, et surmonté d'un cintre, deux bornes milliaires qui viennent très probablement du Chemin de César.

J. DEMARTY.

Royat, le 6 mai 1912.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

Les Sociétés marchandes et financières au Moyen Age

(Suite)

---

§ 4. — Afflux des financiers d'Auvergne en Languedoc.

Laissant désormais le commerce maritime d'exportation et d'importation, les Gayte, les Chauchat et leur parenté tournent leur activité vers la banque intérieure et la ferme des impôts. La finance d'Auvergne inonde le Languedoc, et le groupe des banquiers de Clermont met la main, le plus de mains possible, sur les sources officielles par où les espèces métalliques peuvent jaillir. L'administration sous toutes ses formes, financières et autres, est, d'ailleurs, l'une des carrières pour lesquelles la nature a le mieux doué cette race réfléchie. Dans sa trésorerie de Toulouse, Mathieu le Jeune prend pour son lieutenant Jean Gayte (1337). Un autre Mathieu Gayte passe à la trésorerie de Carcassonne (1); c'est encore un parent, Bertrand de

(1) Lettres de Jean Gayte, du 10 juillet 1339 : « Noverint universi quod nos *Johannes Gayte tenens locum venerabilis et prudentis viri domini Mathei Gayte Thesaurarius Tholosæ domini nostri Franciæ regis* ». (Guiraud. *Cartul. de N.-D. de Prouille*, I, ch. 174, p. 24.)

Digitized by Google

Lacmeuil bourgeois de Clermont, qu'il appelle dans le Midi et qu'il investit de sa lieutenance (1339) [1].

Guillaume Gayte seigneur du Crest, appelé Guillaume du Crest, soumissionne en 1344 la ferme de la rêve de Beaucaire et la grande traite des toiles du port d'Aigues-Mortes, d'où l'influence des Boccaneyra de Gênes — Bouchenoire en France — est définitivement chassée. C'est grâce à la caution de Mathieu qu'il a pu s'engager dans ces entreprises, avec son soutien qu'il se défend à Nîmes, au mois de novembre de la même année, des poursuites intentées contre lui par les commissaires royaux (2). Le chef de l'administration du pays, le bailli deBeaucaire, est, en 1345, Jean Prohet (3), membre anobli d'une famille d'origine bourgeoise établie en Auvergne depuis un siècle au moins (4). A peine Mathieu Gayte le Jeune a-t-il quitté la recette générale de la sénéchaussée de Toulouse pour la trésorerie des guerres de celle de Carcassonne que l'espèce de *consortium* des marchands et traitants d'Auvergne, s'assure un point d'appui dans les affaires du Toulousain (5). Jean Boudet bourgeois de Clermont est institué lieutenant du trésorier royal de Toulouse. Il est en exercice le 29 avril 1345, date à laquelle il paye à Raymond Arquier artilleur *(atilhator)* le prix des armes diverses achetées par le sénéchal de Toulouse pour la garnison de Sompuy,

(1) Quittance de Bertrand de Lacmeuil, du 10 juin 1339 : « Noverint universi quod ego *Bertrandus de Lamolio tenens locum providi viri Mathei Gaite thesaurarii regii Carcassone*, etc. » (*Op. cit.*, I, ch. 203, p. 253.)

(2) *Hist. du Languedoc*. Privat. IX, col. 963.

(3) Nobilis vir Joannes Proheti, serviens armorum, baillivius Bellicadri. (*Op. cit.* X, col. 973.)

(4) « *Durand Prohet, Montisferrandi* » avait des biens à Clermont, près des Chauchat, vers 1263 (*Terrier Dogue* déjà cité, fol. 147) : « Loys Prohet en avait à Ennezat, arrond. de Riom, en 1404 (Terrier du Chastel d'Ennezat pour le seigneur de Montgâcon. Collection Boyer). Etait d'une branche de cette famille Claude-Ignace Prohet auteur du commentaire de la *Coutume d'Auvergne*, imprimé en 1695.

(5) Ils ont toujours des intérêts dans la région. Plusieurs d'entre eux ont même encore un domicile commercial à Montpellier.

Digitized by Google

place frontière du Languedoc, notamment « deux canons de fer, 200 plombats (boulets) et 8 livres de poudre à canon ». C'est l'une des premières mentions relatives à l'artillerie inventée depuis peu.

Il n'est pas jusqu'aux commissaires extraordinaires envoyés en Languedoc sous le titre de « réformateurs de la justice et des finances » qui ne soient fréquemment choisis à cette époque dans ce clan financier de Clermont. Ils étaient investis, par délégation, des droits les plus essentiels de la puissance souveraine. On voit par l'une des commissions de Guillaume Balbet, de Clermont (1350), qu'ils avaient le pouvoir de casser les arrêts de tous les tribunaux, de destituer les fonctionnaires, de confirmer les privilèges des villes et de leur en octroyer de nouveaux, de convoquer et de présider les Etats provinciaux où bon leur semblait ; ils avaient même cette prérogative, royale entre toutes, de gracier les criminels moyennant finances, sauf confirmation par le souverain, de leur faire remise de toutes peines y compris la peine capitale, sous l'unique exception des crimes de trahison et de lèse-majesté. Véritables vice-rois ambulants, les plus hauts officiers de toutes sortes et toutes les forces publiques étaient tenus de leur obéir et d'assurer l'exécution de leurs ordonnances. Au fond, la réforme de la justice était plus que jamais à ce moment le but secondaire de leur mission, presque un prétexte. Il fallait de l'argent pour repousser l'invasion anglaise et le trésor était vide. Leurs instructions étaient de battre monnaie sur les abus, les crimes, les financiers, les traitants, les villes, l'ambition des uns, la terreur des autres, de faire de l'argent à tout prix (1).

Guillaume Balbet, de Clermont, avait remplacé son parent Mathieu Gayte le Vieux dans la charge de trésorier

(1) *Hist. du Languedoc.* Privat. *Preuves.* IX, 615-620.

Digitized by Google

du royaume en 1338 (1). Le 15 juin 1344, le même Guillaume Balbet ou l'un de ses fils prénommé comme lui, est envoyé en Languedoc par Philippe de Valois pour provoquer des dons, obtenir des subsides, et solliciter des prêts des communes et des principaux habitants (2); et, de nouveau, il remplissait les fonctions de réformateur cinq ans après. En 1345, il y avait pour collègue son compatriote Pierre Aycelin alors prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, plus tard chancelier de Jean de Berry, et frère d'un garde des sceaux de France (3).

Dans le même temps (décembre 1345), Reynaud ou Renaud Balbet devient trésorier du roi en remplacement de Guillaume (4). Député par le roi, avec Guillaume de Flavacourt archevêque d'Auch, pour réunir et distribuer les subsides destinés « à la guerre de Gascogne » contre les

(1) Viard. *Op. cit.*, p. 888, n° 5910.

Les Balbet, Bualbet, Baulbet, mais plus ordinairement Balbet, étaient également une importante famille de bourgeois de Clermont, possessionnée dans cette ville au milieu du XIIIe siècle, dans le quartier des principaux marchands et changeurs, près de Géraud Ier Chauchat, B. de Riom, Robert Boudet, Dalmas Cocci, P. Peyrusse, Jean Mandevillain (Arch. du P.-de-D. Port *Terrier Dogue*, fol. 35 et 18 v°. — Durand Balbet, même époque *(Ibid.)*, *Guillelmus Balbet, civis Claromontensis* en 1284 (Tardieu. *Hist. de Clermont*, I, 284). — Guillaume Balbet a maison sur la paroisse Saint-Genès en 1303-1323 (Mêmes arch. *Terrier Aucergnat*, fol. 1). — Un « Guill. Baulbet » parvenu à la chevalerie (?) vit en 1265 (Mêmes arch. Chamalières. Liasse I c). — « *P. de Bualbet* » et « *Hugo de Balbet* », ont des biens dans les banlieues de Clermont et de Montferrand vers 1303 (Même Terrier, fol. 29). Les frères Jean et Durand Balbet « bourgeois de Clermont » en 1311-1328 (*Hist. de Clermont*, II, 187) — Jean Balbet était chancelier du bailliage de Montferrand entre 1316 et 1321 Le même Jean, garde du scel royal en Auvergne, est qualifié *Johannes Balbeti, clericus, licentiatus in leg. tenens sigillum regis Franciæ apud Montemferrandum in Arvernia* dans un acte du 31 déc. 1319. (Abbé Mollat. *Lettres de Jean XXII.* T. III, n° 12. 257. Imp. nat.). — En moins de cinquante ans, quatre membres de cette famille sont élus bailes du bureau de bienfaisance du temps, Etienne le Jeune en 1299, Géraud en 1343, Jean en 1392. Blardin en 1410.

(2) *Histoire du Languedoc*, IX, col. 572-573. — En 1358, Louis Ballet, juge-mage d'Agenais, reçoit aussi une mission financière au Languedoc *(Op. cit.* IX, 680).

(3) *Op. cit.* IX, col. 615-620.

(4) Il paie à cette date et en cette qualité 7.000 liv. à Jean duc de Normandie fils du roi pour frais de guerre. (Viard. *Les Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, p. 50, n° 206.)

Digitized by Google

Anglais, dans plusieurs provinces, particulièrement dans celles du Midi, on trouve pendant quatre ans au moins ce trésorier mandatant ou faisant des paiements aux capitaines français, parfois avec son collègue, seul le plus souvent (1).

Un autre clermontois, Chatard de Mezel clerc du roi et son conseiller au parlement, parent de Géraud Chauchat (2), reçoit une mission semblable le 30 mai 1345 dans la sénéchaussée de Beaucaire (3). Le 28 avril 1347, le roi l'envoie de nouveau en Languedoc avec Guillaume Balbet pour y lever des subsides; ils en rapportent des sommes considérables. En 1348, même mission pour les deux auvergnats, ils y réussissent mieux encore; le 10 avril 1350 et les années suivantes, leur commission s'étend à tout le midi de la France (4). Guillaume Balbet fut chargé vers la même époque, de retirer, pour être voiturées à Paris, toutes les monnaies d'or et d'argent frappées dans les ateliers royaux du Languedoc, spécialement à Toulouse, Figeac et Montpellier (5).

§ 5. — Mathieu Gayte le jeune trésorier général du royaume. — Les missions du financier Jean Gayte.

La guerre de Cent ans a commencé en Auvergne en 1352-1353 seulement, date des premières invasions des compa-

(1) *Op. cit.* nos 717, 718, 1366, 1367, 1369, 2185, 2193, 2195, 3486. Plusieurs de ces mandements sont adressés à Bernard François receveur général du Languedoc. Ce dernier occupait déjà ces fonctions en 1345 (V. plus haut).

(2) *Hist. du Lang.*, X; col. 969-972. — Voir *Pièces justificatives*, n° XV.

(3 et 4) *Hist. du Lang., Preuves*, X, col. 1027. — Ils en retirèrent 4,000 liv. de Toulouse, 8.000 du Lauraguais, 7.000 de Villelonge, 4.000 d'Albi, 600 de la vicomté de Villemur, etc.

(5) *Op. cit.*, IX, col. 615-620. — En 1358, Louis Balbet juge-mage d'Agenais recevait aussi de Jean de France comte de Poitiers lieutenant du roi son père, une mission financière au Languedoc. (*Hist. du Lang.* Privat. IX, 680).

Digitized by Google

gnies de gens d'armes anglo-gascons dans cette province (1), et c'est Mathieu Gayte qui, en qualité de commissaire des guerres en Auvergne, est chargé d'assurer le paiement des gages des premières levées appelées à les combattre (2). Il avait exercé les mêmes fonctions en Languedoc.

Le 18 juillet 1355, sur la plainte des marchands de Montpellier, le parlement rendait un nouvel arrêt de confiscation des biens des « Italiens, Lombards, Ultramontains et autres usuriers » (3). Ils étaient expulsés une fois de plus, sauf à rentrer par la porte d'or. Les pillages anglais aggravent la crise ; la décadence commerciale de Nîmes, Narbonne, Aigues-Mortes, Montpellier, se précipite. Les marchands gênois et autres italiens prennent l'habitude d'aller commercer par mer dans les Flandres. L'Orient se ferme ; les foires de Champagne deviennent chaque jour plus négligées ; de 1351 à 1361 c'est une chute lamentable (4).

Depuis l'expulsion de leurs rivaux les Lombards d'Italie, Mathieu le Jeune et son frère sont plus que jamais considérés par le gouvernement comme des instruments précieux. Ces neveux du ministre de Philippe V font toujours partie de l'aristocratie financière du royaume et méritent leur bonne réputation. Leur vocation n'est pas le métier des armes, et Louis Gayte un de leurs cadets, sergent d'armes du vicomte Bernard de Ventadour seigneur de Montpensier, est une exception (5).

(1) Mlle Boudet. *Note sur le commencement de l'invasion anglaise en Auvergne pendant la guerre de Cent ans.* (Bull. de l'Acad. de Clermont, 1907.)

(2) « Mathé Guetteur *(sic)* ordené à faire les paiemens nécessaires pour la garde et deffense du pais d'Auvergne », paie, le 15 août 1354, les gages d'Amblard de Chalus chevalier engagé par « Robert de Chalus également chevalier, esleu par les gens des trois Estas du bailliage d'Auvergne. » (Arch. nat. *Pièces originales. Dossier Chalus.*)

(3) Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises*, IV, 679.

(4) Port. *Hist. du commerce de Narbonne*, p. 204. — Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne, II*, 310-312.

(5) *Ludovicus Gayte, armiger* predicti vicecomitis en 1346. (Viard. *Op. cit.*, p. 411, n° 2327.)

Digitized by Google

Mathieu II est en 1356 chargé de la recette royale du Mâconnais (1). Charles V, alors dauphin et régent du royaume pendant la captivité de son père à Londres, le destine à de plus hauts emplois. Le 28 novembre 1359 il instituait trois trésoreries générales entre lesquelles devait se répartir le service supérieur de l'administration financière de la France, et Mathieu Gayte le Jeune est l'un des trois spécialistes qu'il choisit pour mettre en mouvement ce système de centralisation (2). Le Languedoc et l'Auvergne étaient de son ressort.

Les trois millions d'écus, valeur du temps, imposés par l'Angleterre lors du traité de Brétigny pour la rançon du roi Jean, ouvrent l'année suivante une des plus rudes campagnes financières du siècle. Il y faut des hommes capables, actifs et dévoués. Jean Gayte revient en Languedoc et y prend part comme lieutenant de Bernard François receveur général de la sénéchaussée de Beaucaire et des aides de tout le Languedoc (3). Ce receveur général était lui-même un compatriote et, semble-t-il, de la famille de Pierre François habitant de la paroisse Saint-Cassi, à Clermont, voisin des Gayte (4).

A peine le roi Jean a-t-il recouvré la liberté qu'il apprend les scandaleux abus qui règnent dans les douanes des ports de la sénéchaussée de Beaucaire. Une nuée de surveillants et d'employés, parmi lesquels la corruption a

(1) *Tables de Robert Mignon*, p. 15 : « *Matheus Gayte, receptor Matisconensis.* »

(2) *Nobiliaire d'Auvergne*, III, 145-146.

(3) Il est qualifié en 1360 « Jean Gayte lieutenant de Bernard François receveur général de la sénéchaussée de Beaucaire et receveur général des aides pour la rançon du roi dans tout le Languedoc. » (*Hist. du Lang. Preuves*, X, 1211, 1246, 1247.)

(4) « Sapiens vir *Jacobus Gayta civis Claromontensis* pro sapiente viro *Geraldo Gayta fratre suo* ex una parte, et *Petrus Franciseti civis Claromontensis de parrochia Sancti Cassi Claromontensis* ex parte alia ». (Acte d'échange du mois de février 1313 [n. st.] Arch. du P.-de-D. Chap. cath. Arm. VIII. Sac A, cote 14). Il est encore souvent question de ce Bernard François dans le *Journal du Trésor de Philippe de Valois* pendant l'exercice de 1349.

Digitized by Google

pénétré, favorisent la fraude y participent ou la tolèrent. C'est encore au neveu du malheureux ministre de Philippe le Long qu'il recourt comme à un homme de probité éprouvée. « Informé, dit-il, des fraudes et malversations nombreuses commises dans les ports et péages » de cette région, il chasse tout le personnel par une révocation générale le 25 mars 1361, et il institue Jean Gayte « seul visiteur et gardien général de tous les ports et passages de la sénéchaussée de Beaucaire.... à cause de son zèle et des services qu'il lui a *longtemps* rendus ». Il lui confère des pouvoirs draconiens; seul il choisira ses lieutenants, officiers et commis. Il sera seul juge civil des questions de fraude, des amendes et des confiscations à prononcer. La mission n'était pas facile à remplir, par suite de l'interdiction d'exporter hors du royaume toutes monnaies, vaisselles et objets d'or et d'argent, même la monnaie de billon, sauf celle nécessaire aux voyageurs et les ustensiles de leur maison. L'exportation de « grands chevaux, des armures, du fer, de l'acier, des suifs et graisses, » ne pouvait être faite qu'avec licence du visiteur général. Toute dissimulation était punie de la confiscation des choses dissimulées, en outre de l'amende (1). Ce fut un sévère coup de balai.

Moins de deux ans après, c'était l'évacuation de la Grande Compagnie victorieuse à la bataille de Brignais, qu'il fallait acheter au prix de 100.000 florins d'or à prélever sur le Languedoc, l'Auvergne et le Mâconnais, sans compter 53.000 à payer pour le départ des bandes espagnoles d'Henri de Transtamare. Jean Gayte fut encore le

(1) Secousse. *Ordonnances du Louvre*, III, 462-463 : « *Johannes Gaitte.* » La pénurie des espèces devint telle pendant cette période des impôts pour la rançon du roi que le gouvernement dut autoriser les juifs à rentrer en France et à prêter au taux de 6 deniers par livre et par semaine. On voit à quel formidable taux les pauvres gens pouvaient obtenir de ces usuriers à la petite semaine de quoi subvenir à leurs besoins les plus urgents. 100 francs employés à prêter à la semaine auraient rapporté 130 francs par an.

Digitized by Google

lieutenant de l'entreprise et il préposa son parent Bertrand de Lacmeuille « bourgeois de Clermont », à la recette de cette contribution en Auvergne (1). Enfin en 1364 on le revoit dans sa province d'origine chargé de la recette des subsides royaux (2).

Porté la même année par le suffrage de ses concitoyens aux fonctions d'Elu de la ville de Clermont, il y montra le même souci de la probité et la même énergie. On l'y trouve dans une assemblée de notables, le 13 mai 1364, défendant le bien des pauvres contre les entreprises d'un homme puissant, le seigneur de Pontgibaud. Il s'agissait du Bois de l'Aumône, vaste territoire boisé que la fameuse comtesse Brayère, l'Ogresse de la légende (3), avait naguères donné aux indigents de Clermont, de Montferrand et de Riom, pour leur chauffage. Le seigneur de Pontgibaud prétendait se l'approprier à leur détriment; Jean Gayte épousa hautement leur cause. Il détermina la ville à suivre son exemple, et le chauffage des pauvres du pays resta dans une large mesure assuré pendant plusieurs siècles (4).

(1) Voir *Pièces justificatives*, nº XVI.

(2) *Hist. de Clermont*, II, 241.

(3) Cette comtesse Brayère a réellement existé sous cette dénomination; elle était la femme du premier Dauphin d'Auvergne comte de Clermont, seigneur de Pontgibaud, et elle testa en 1199. (V. M. Boudet. *La Comtesse Brayère. Légende de l'Ogresse.* Paris. Champion 1907.)

(4) Extrait du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 1364, par les notables et les élus de Clermont dans la chapelle de Saint-Barthélemy : « Item plus *Jehan Gayte* a exposé en icelle chapelle que monsr de Pontgibault veult approprier à luy le boys de l'Aumosne, lequel la comtesse Braière donna aux pauvres de Clermont pour eulx chauffer ». Il fut délibéré d'envoyer, avant de recourir à justice, un des élus « faire remontrance à M. de Pontgibault ». Jean Gayte fut chargé de cette mission. Volontairement ou non, le seigneur fut contraint de renoncer à son injuste entreprise, car le Bois de l'Aumône servait toujours au chauffage des pauvres de Clermont, Montferrand et Riom, le 16 août 1498 ainsi qu'il résulte d'une ordonnance de maintien rendue par le roi Louis XII à cette date. (Pour les preuves, V. *Op. cit.* p. 15-16 et 62-64.)

Digitized by Google

§ 6. — Les Gayte et autres financiers leurs compatriotes se rabattent du Languedoc sur l'Auvergne. — Jacques Gayte, évêque de Tournay.

Puis il se produit un mouvement de reflux.

Depuis le resserrement du commerce français avec les côtes méditerranéennes et l'Orient au profit des Italiens, l'expulsion des Lombards et la dépression qui s'en est suivie pour les places d'Aigues-Mortes et de Montpellier, notre groupe de financiers d'Auvergne se rabat de plus en plus vers le pays natal, où les innombrables fouages de la guerre anglaise offrent d'ailleurs un fructueux emploi à leurs capitaux. L'auvergnat Robert de Riom, après avoir été trésorier royal à Nîmes et receveur de Beaucaire, soumissionne en 1356 la recette royale d'Auvergne que les Etats généraux de la province lui conservent en 1357 (1); Jean Roux le beau-père de Jean Gayte ex-lieutenant de de la trésorerie de Beaucaire et de Nîmes, devient trésorier d'Auvergne (1357-1358) [2]. Mathieu Gayte ancien commissaire des guerres en Languedoc, venait, nous l'avons vu, d'être commis à l'exercice de cette dernière charge en Auvergne; Guillaume Balbet et Chatard de Mezel ont travaillé, comme commissaires royaux, à faire

(1) Robert de Riom laissa 10 volumes ou rouleaux de comptes malheureusement disparus, sauf un, celui de 1356-1357 dont le texte nous a été conservé (*Ordonn. du Louvre*, II, à la date). C'est grâce à lui que l'on connait la façon admirablement sage dont les Etats tenus à Clermont du 31 décembre 1356 au 3 janvier 1357 organisèrent la province aux points de vue politique, administratif, judiciaire, militaire et financier, alors qu'elle était abandonnée à elle-même dans le désarroi général qui suivit la défaite de Poitiers. — Une lettre du prince Jean alors comte de Poitiers et lieutenant du roi Jean son père est adressée de Saint-Pourçain le 16 janvier 1358 (1359) à « Robert de Riom receveur des subsides du bailliage d'Auvergne ». Les Etats de Clermont en l'élisant receveur général de la province haute et basse, instituèrent sous ses ordres un certain nombre de receveurs particuliers.

(2) « *Johannes Raphi, locum tenens Roberti de Riomo regentis auctoritate regia, thesaurariam Nemausensem* ». (*Hist. du Lang.* X, 951. Quittance du 26 juin 1344.)

Digitized by Google

voter par l'Auvergne les fonds de la campagne terminée à Poitiers, comme ils l'avaient fait pour celle de Crécy (1). Leurs missions avaient eu plein succès, et, si nous fûmes deux fois vaincus, ce n'est pas à l'impéritie de ses financiers que la France put attribuer ses défaites. Renaud Balbet fils probable de Guillaume et réformateur en Languedoc, fait partie en 1357 de la première commission permanente d' « Elus sur le fait des finances » qu'ait eue l'Auvergne (2). Consacrée par l'autorité royale, puis complétée par l'établissement d'un tribunal supérieur dit Cour des aides (3), cette juridiction financière devait durer jusqu'à la révolution.

Les Gayte ne donnaient pas seulement des preuves de leur capacité dans les hautes charges de finances. Jacques l'un des frères de Mathieu le Jeune, était élevé en 1359 au siège épiscopal de Tournay (4). Ils furent à chaque génération, comme les Chauchat, des bénéficiaires et des bienfaiteurs de l'église cathédrale. Par son testament du

(1) M^in Boudet. *Les Etats d'Issoire de 1355*, p. 7 et 18.

(2) Comptes de Robert de Riom (*Op. cit.*). Avant cette époque les Etats nommaient bien des commissaires, (un pour chacun des trois ordres) chargés de surveiller la recette et l'emploi des capitaux provenant de la taille royale ou du fouage qu'ils votaient ; mais leur mission se restreignait au seul subside qui venait d'être alloué au roi et ils n'étaient pas encore investis de la plénitude de juridiction. Le Dauphin-régent fit siens les élus choisis par les Etats d'Auvergne de 1357-1358, afin de maintenir le principe de l'autorité royale, et il s'attribua pour l'avenir le choix exclusif de ces fonctionnaires. Du nom d'élus qu'ils conservèrent, bien que la qualification fût devenue inexacte, provient le nom d'élections donné à la circonscription sur laquelle s'étendait leur compétence. Ce fut d'abord toute l'Auvergne, puis une élection par diocèse ; plus tard le nombre de ces tribunaux de finance se multiplia. Leur fonction consistait à établir l'assiette et la répartition des impôts royaux entre les bailliages et les paroisses, et à juger les litiges se rattachant à l'impôt.

(3) Ainsi nommé parce que avant Charles VIII les subsides nécessaires à l'Etat n'étaient pas imposés d'office, mais demandés aux Etats provinciaux par le roi pour *l'aider* dans les affaires du royaume.

(4) On suppose que Jacques Gayte, même en admettant une nomination valable, ne put exercer ou n'exerça que peu de temps ses fonctions à cause « de l'état de guerre et du trouble dans lequel se trouvait alors le pays de Tournai », ce qui expliquerait pourquoi son nom est absent des catalogues. (*Nobil. d'Auv.* III, 146.)

Digitized by Google

29 septembre 1458, Pierre Gayte chanoine du chapitre, y fondait une chapelle « appelée de la Pomme » (1). En une trentaine d'années et en plein Moyen âge, trois évêques sortirent de cette bourgeoisie marchande de Clermont (2).

Et pendant que les Gayte, toujours en société au moins partielle (3), reprenaient pied de la sorte avec leurs parents, dans les grandes fonctions financières, Géraud Chauchat chanoine de Clermont après Raoul Chauchat, était élu par le clergé de Basse et Haute-Auvergne pour le représenter seul aux Etats généraux du royaume assemblés à Paris au mois de janvier 1358 (n. st.), dans l'une des crises politiques les plus graves de notre histoire (4).

§ 7. — Un épisode de la vie du financier pendant la guerre anglaise. — Hugues Gayte, Louis (II) Chauchat, Michel Ayme et sa famille.

Les Gayte et les Chauchat eurent beaucoup à souffrir de la guerre anglaise; leurs propriétés du Marais furent plusieurs fois dévastées de 1356 à 1375. Pillages de marchandises, enlèvements de convois, razzias de troupeaux, incendies de villages, ruine des censitaires, fléaux qui

(1) Arch. du P.-de-D., chap. cath. Arm. XI, sac B, cote 9.

(2) Jean Mandevillain évêque de Nevers, puis d'Arras en 1333 et années suivantes; Jacques Gayte à Tournay en 1359 et Pierre Ayme qui était évêque d'Auxerre en 1363.

(3) Au mois de décembre 1371, Jean gardien des Frères mineurs de Clermont vend une vigne et un verger. « *Geraldo Guayte* parrochiano Fratrum Minorum *et suis* ». Suivant la formule adoptée pour les associations. (Arch. du P.-de-Dôme. Fonds Saint-Alyre. Layette Z, cote 2851.)

(4) *Ordonnances du Louvre*, III. Préface, pp. LXX et LXXI. — Avec lui s'y rendirent Bertrand de la Roche député de la noblesse, Jacques Roc bourgeois de Riom et, Jean Cistel bourgeois de Montferrand, députés des Bonnes villes. Bergier et Verdier Latour le nomment improprement « Girard Chalchac chanoine de Clermont ». (*Recherches histor. sur les Etats généraux*, p. 30.)

Digitized by Google

furent après tout des épreuves communes aux diverses classes de la société. Mais la profession des marchands, financiers royaux ou traitants de père en fils, partant connus de tout le monde, les fit considérer comme un gibier de choix dans cette chasse à l'homme en vue de la rançon qui fut l'un des exercices préférés des gens de guerre, pendant l'invasion anglaise, et souvent même pratiqué par ceux enrôlés sous notre drapeau.

Au mois de novembre 1363, Hugues Gayte issu de Mathieu trésorier du royaume, Louis (II) Chauchat le neveu de Pierre Rémy ministre de Charles le Bel et Michel Ayme, *al.* Aymon, marchand et bourgeois noble de Clermont comme eux (1), revenaient de Saint-Pierre-le-Moutier au diocèse de Bourges, en compagnie de Raymond Coustave capitaine de Clermont et de quelques autres bourgeois leurs compatriotes. Ils s'étaient rendus avec Coustave à Saint-Pierre, siège de la juridiction des exempts de leur province, « pour affaires intéressant le pays d'Auvergne » (2). Ils chevauchaient tranquillement sur la route, et ils avaient au retour franchi la frontière de leur pays, lorsque près de Montpensier, entre Aigueperse et Gannat, ils furent enlevés par un parti de routiers bretons que commandait Yvon Le Galloët.

Ces Bretons, débris de ceux que Thomas de la Marche lieutenant du duc Louis II de Bourbon, avait amenés en Auvergne pour faire la guerre aux Anglais et débandés après la mort du bâtard de France, avaient été embauchés par Arnaud de Cervole dit l'Archiprêtre, qui venait de louer ses services au roi Charles V pour protéger la France

(1) Michel Ayme, nommé Aymon par diminutif, est manifestement le même que le Michel Ayme que M. Tardieu dit noble en 1364. (*Hist. de Clermont* II, 184); il nomme aussi « Michel Aymon » vivant à la même époque dans la même ville, parce qu'il a vu Michel Ayme désigné sous son diminutif dans l'arrêt du Parlement de 1368 publié en 1890 par la *Revue d'Auvergne*. Ces deux individus sont un même personnage.

(2) Notamment à l'occasion d'un procès pendant entre la ville et l'évêque d'une part, les marchands nobles de l'autre qui, en cette qualité de noble, se prétendaient affranchis de la taille.

Digitized by Google

centrale contre l'irruption des compagnies anglo-gasconnes (1). Il les avait mis en garnison au fort des « Barres », près des marches de l'Auvergne et, de là, ils ne se gênaient guère pour brigander sur les routes de cette province. Ce fut dans leur fort des Barres qu'ils emmenèrent leurs prisonniers. Comment avaient-ils pu être renseignés si bien à point sur le passage de cette caravane de riches bourgeois? Le coupable, c'était leur chef principal, Jean de Lépine chancelier d'Arnaud de Cervole, d'autant mieux renseigné qu'il était d'Auvergne (2).

Il fut formellement accusé devant le parlement d'être de connivence avec les Bretons, de leur signaler les marchands dont il connaissait le passage par les sauf-conduits qu'il leur avait délivrés, et de prélever une partie de leur rançon, lorsque ses hommes les avaient capturés (3).

(1) Par un traité passé entre lui et Jean de Melun comte de Tancarville gouverneur de cette partie du royaume en 1362. Cervole lui avait même prêté 6.000 livres, fruit de ses rapines, pour l'aider dans ses armements. C'était un périgourdin surnommé l'Archiprêtre bien que laïque, parce qu'il jouissait des revenus de l'archiprêtré de Vélines arr[t] de Bergerac. (Chérest. *L'Archiprêtre.*) Ce célèbre capitaine de bandes avait récemment soumis le pape d'Avignon à une rançon de 40.000 livres.

(2) Jean de Lépine tirait son nom du hameau de Lépine, de *Spina*, lieu détruit et territoire situés dans le canton d'Ennezat près de Chappes et d'Epinet. *Etienne et Théotard de Spina*, neveux d'Etienne *cognomento de Spina* chanoine de Lezoux, participèrent avec lui entre 1077 et 1113, à la fondation du prieuré de Médagues près Joze (Estiennot. *Fragm. hist. Eccl. Aquitaniæ*, III, 170. — *Hugues de Spina* et *Guill. de Lespine* font condamner Etienne Le Bouteiller bailli destitué de Pont-du-Château, à leur restituer ce qu'il leur a pris, le premier aux assises de Pont-du-Château du 5 déc. 1262, le second aux assises d'Ennezat le 27 novembre 1264. (Arch. nat. J. 190 B. 161.) — *Durand de Lespine* plaide en 1267 contre Aimon de Marsat. (Bibl. de Clermont. ms. Crouzet.) — *Pierre de Lespina* notaire de l'Officialité de Clermont en 1301. (Arch. du P.-de-Dôme. Jacobins. Boite n° 29) — « *Pierre de Lepine* » hommage au s[r] de Montgâcon en 1303 pour fiefs à Chappes, Epinet. etc.. et terres à Tersac. (Arch. nat. R[2] 126, 127.) — « *Jehan de Lespine dit Gianhart* » a des terres à Chappes en 1405. (Terrier du Chastel d'Ennezat *apud* Chappes.) — *André de Lépine*, le seul cité par le Nobiliaire d'Auvergne, figure au ban de 1543 (III, 400).

3) Qui [Johannes de Spina scutifer] pro tunc erat cancellarius Arnaudi dicti Archipresbiteri, et gubernator Britonum predictorum qui fortalicium de Baris occupatum detinebant, *qui patriam Alvernie vastabant et mala quasi inenarrabilia perpetrabant*, licet essent de regno nostro

Digitized by Google

Coustave, évadé et d'ailleurs garanti par sa ville (1), entra en négociations avec les Bretons « pour faire relâcher les captifs, surtout Louis Chauchat et Hugues Gayte », les plus importants. Les Bretons n'y consentirent qu'à la double condition que Michel Aymon serait aussi racheté et que ses deux compatriotes, plus riches que lui, cautionneraient le paiement de sa rançon. Gayte et Chauchat acceptèrent ces conditions.

Restait à fixer le prix de la liberté de Michel. Jean de Lépine, usant d'intimidation, se fait d'abord céder le prisonnier par Le Galloët son subalterne pour 218 florins qu'il promet de payer ou de lui faire payer; cela fait, il emmène Aymon, pour plus de sûreté, à l'extrémité du Berry sur les confins de l'Orléanais, dans la forteresse de Concressaut, également occupée par les routiers de Cervole et placés sous son autorité. Là, par de cruels traitements, il l'oblige à lui hypothéquer tous ses biens en garantie du paiement de sa rançon, et plus tard lui arrache, par des menaces de mort, la souscription d'une obligation de 3.248 florins, payable en plusieurs termes, pour prix de sa liberté. C'était le taux d'un prisonnier de haute marque (2). Dès le second terme, Aymon ne peut faire face

oriundi nec se tenerent pro nostris vel regni nostri inimicis, *cum quibus dictus Johannes participabat et tantam familiaritatem cum ipsis habebat, quod sub suo salvo conductu mercatores et alios dicte patrie per ipsam patriam ducebat et ab ipsis magnam pecuniam exigebat.* — Michel Aymon ajoute dans sa déclaration : « *Quod dictum Michaelem capi procurarerat per inimicos supradictos dictus Johannes.* » (*Reg. du Parlement*, X. 1ª 21, fol. 351 vº.)

Les uns ont supposé que le château de *Baris* en question était Cours-les-Baures canton de La Guerche, entre Saint-Pierre et Sancerre en Berry. (Chazaud. *Chronique du bon duc Loys*, p. 14), d'autres tels que M. Ledos, les Barres commune de Beçai cant. de Charenton, Cher, ou un lieu du même nom dans la commune de Doyet cant. de Montmarault arr. de Montluçon. Le lieu qui d'ailleurs peut être détruit devait être assez près de l'Auvergne pour faciliter les courses de sa garnison dans cette province et les innombrables maléfices qu'elles y commettaient, d'après le texte.

(1) Voir aux *Pièces justificatives* nº XVI Note sur les Coustave.

(2) Voir ce qu'en dit Charles V alors régent, à l'occasion d'un prisonnier fait par Thomas de la Marche au mois de juillet 1358, pendant le siège de Paris, et assez important pour que Thomas lui en fit présent,

Digitized by Google

à ses engagements au jour dit. Alors Lépine fait saisir et vendre son mobilier à l'encan (1), saisir et vendre également ses quatre moulins de Varennes-sur-Morge dans le canton d'Ennezat, où sa famille à lui, Lépine, est établie. Nul, sans doute, n'osa lui faire concurrence. Ces moulins évalués, à dire d'experts du pays, de 4 à 7.000 fr., il les eut pour 400, et le malheureux marchand, dépouillé de ses immeubles, restait encore lui devoir une somme considérable. Le capitaine de routiers n'avait oublié qu'une chose, Le Galloët et ses bretons..

Furieux d'avoir été joués, ceux-ci s'emparèrent de leur chef, tout chancelier qu'il fût de l'Archiprêtre, et ils le vendirent à d'autres compagnies, qui commercèrent de sa peau comme il avait voulu le faire des bourgeois de Clermont (1363-1365) (2). On ne sait pas au juste combien Hugues Gayte et Louis Chauchat durent payer pour leur rançon personnelle et celles de leurs compatriotes qu'ils avaient cautionnés, mais il dut leur en coûter gros.

Michel Aymon ou Ayme put se relever de ce coup par l'aide des siens; il était, en 1374, confirmé dans l'anoblissement accordé au mois d'août 1355 par le roi Jean à sa famille, notamment à Robert et Pierre Aymon bourgeois de Clermont (3), tout en restant, lui aussi, « marchand et

et que le régent lui en témoignât une vive reconnaissance. Le régent l'estimait à 3.000 écus. (Mgr Boudet. *Th. de la Marche bâtard de France et ses aventures*, p. 245.)

(1) Il y eut deux expertises sur commission de justice. L'une faite par des experts d'Aigueperse et de Riom qui évaluèrent de 2 à 7.000 fr.; l'autre par des experts de Varennes qui estimèrent à 4.000. La différence provient apparemment de l'adjonction ou non adjonction des terres, bois et prairies entourant les moulins. L'arrêt de 1368 d'où ce récit est extrait, dit que pour les meubles le saisissant devait les prendre aux trois quarts du prix d'estimation, quarta parte proe expensis deducta, suivant la coutume d'Auvergne.

(2 L'arrêt du Parlement de Paris du 6 mai 1368 qui fait un long récit de cet épisode (*Reg. du Parlement*, X, 1 à 21, fol. 351, a été publié en 1890 par M. Ledos dans la *Revue d'Auvergne*, p. 51 et suiv.)

(3 Ms. de la biblioth. de Clermont visé par Tardieu. *Hist. de Clermont*, I, 184.

Digitized by Google

bourgeois de ladite ville (1) ». Il fut élu de Clermont en 1370 (2). Lors de l'évacuation des compagnies anglaises, si péniblement obtenue de leurs capitaines en 1390-1391 par Jean de Blaisy commissaire royal aux « Vides » et chambellan de Charles V, après trois ans de pourparlers plus ou moins loyaux du comte d'Armagnac, les subsides votés par les cinq provinces intéressées (dont l'Auvergne, qui l'était à elle seule plus que les quatre autres) n'avaient pu être entièrement levés sur les habitants à moitié ruinés par les brigandages de ces compagnies. Une fois de plus, les financiers du pays, à l'exemple du brave Blaisy lui-même, firent les avances nécessaires pour assurer le départ des capitaines qui ne voulaient évacuer leurs forteresses que l'argent en poche. Le déficit des encaissements, les *restes*, comme on disait alors, était de 21.000 livres en chiffre rond pour les cinq provinces, dont 11.000 pour l'Auvergne. La « Recette générale des restes » fut confiée à Jean Ayme dans la province. Il fut nommé à cette fonction par Jean André (Andrieu), « de Clermont », ex-lieutenant de Jean de Blaisy, et son successeur comme « comessary per lo Rey sur lo fait de las Vueidas ». Il était encore élu de Clermont en 1404. Deux rues de cette ville ont porté leur nom jusqu'au XIXe siècle, la ruelle des Aimés, aboutissant de la rue Barnier à la place de Notre-Dame du Port, existe toujours sous ce nom.

Cette tribu marchande des Ayme, chez qui la forme réelle du nom alterne avec son diminutif Aymon pour les mêmes personnages presque aussi souvent que le nom des Gayte et des Chauchat avec leurs multiples variantes, était établie à Clermont et possessionnée dans les environs au moins dès le XIIe siècle et comptait parmi les plus notables (3). De marchande et capitaliste, elle se fit à peu près terrienne

(1) *Dictionnaire des anoblissements*, 2e partie, p. 7.
(2) *Liste de Sararon.*
(3) Voir *Pièces justificatives*, n° XVIII.

Digitized by Google

comme les Gayte et garda sa place dans la petite noblesse au XVIe siècle. Avec un accent aigu, ses membres devinrent des Aymés qui ajoutèrent à leur nom patronymique celui de leur seigneurie des Roches, dans le canton de Pontgibaud.

Avec le retour des Gayte en Auvergne coïncide la nomination de Guillaume Boudet bourgeois de Clermont, fils de Jean, à la recette générale de cette ville (1), son fils Jean sera le receveur général dans la province de la taille destinée à racheter la ville de Brioude prise par Seguin de Badefol, Pont-du-Château et les autres villes occupées par ce célèbre capitaine anglais, Bertucat d'Albret et leurs autres compagnons (1363-1365). Il était encore en charge en 1381 (2).

§ 8. — Un acte de société commerciale. — Guillotte Gayte femme de Jean Gayte.

Voilà longtemps que nous vivons avec les grandes sociétés commerciales et les grands marchands, les bourgeois détenteurs des hauts emplois financiers du royaume; mais dans ce monde actif et dans ces races prolifiques, tous ne peuvent arriver au sommet de la fortune et du pouvoir. Tous travaillent cependant, s'appliquent à faire valoir leurs fonds dans l'industrie ou de modestes négoces. L'usage de l'association commerciale s'est vulgarisé chez

(1) On a notamment de lui le texte d'une quittance de 1.351 florins délivrée le 12 avril 1363 à Raymond Coustave capitaine de Clermont et rédigée en langue populaire : « Guillot Boudet recebadour general de la viala de Clarmont... Dona soub mon séel, le douziesme jour dé abrial lan mil treis cent soixanto tres » (Savaron. *Origines de Clermont*. Ed^on^ Durand. — Renaud. *Histoire de la commune de Clermont*, 1873, p. 77.) — Ce Guillot al. Guionet ou Guiomet est mentionné comme mort dans une reconnaissance faite à Maringues au sujet de ses biens dans cette ville par les « *Hoirs de Guionet Boudet* », le 19 mars 1393. (Terrier de Montgâcon de 1392-1397. *Apud* Marengues, fol. 31, 99e recom. Arch. dép. du Puy-de-Dôme.)

(2) Registres consulaires de Montferrand.

Digitized by Google

eux aussi bien que chez leurs chefs de famille, et l'on voit les femmes elles-mêmes y recourir. Autant ces associations sont communes, autant sont rarissimes dans nos archives provinciales les actes écrits qui les ont constituées. Citons-en un pour exemple et prenons-le chez les Gayte. Jean Gayte, mari de sa cousine Guillotte Gayte, est absent de Clermont, courant sans doute les chemins pour ses affaires; il a laissé dans sa maison de la paroisse Saint-Adjutor sa femme et son jeune fils Guillaume. Guillote dispose d'une somme libre de 1.000 florins; elle s'en sert pour monter une maison de commerce, draperie et vêtements de confection, tout comme le Gayte de Gênes dans la ville d'Ajash au siècle précédent.

Par acte authentique passé le 31 juillet 1352 devant le notaire Pierre Germain, elle s'associe pour un an avec Jean Garcia ou de Garcia de la paroisse Saint-Pierre. Elle le prend en quelque sorte à l'essai. Elle apporte dans la société ses 1.000 florins de bon or et de fort poids; l'apport de Garcia est de 633 florins et un tiers de mêmes poids et qualité. L'ensemble de leurs apports représente plus de 60.000 francs de notre temps en valeur relative. La société active commence de courir le 15 août. Il est entendu qu'ils ouvriront une boutique garnie de leurs marchandises; qu'il y aura une arche — c'est la caisse, le coffre-fort — dont ils posséderont chacun une clé. Ils s'interdisent réciproquement de rien vendre au-dessous d'un bénéfice net de 2 sous par livre, soit de 10 %; et de prélever individuellement quoi que ce soit du fonds social, ni argent de la caisse, ni chausses, ni couvre-chefs, ni étoffes, ni aucune autre marchandise; la partie contrevenante à ces règlements devait rendre l'argent, les objets ou leur prix de vente à 10 % minimum en bénéfice, ou s'ils ont vendu à trop bas prix, le montant de la mévente au-dessous de 10 %. Ces diverses restitutions seront effectuées avant l'heure de l'ouverture du marché suivant; et s'il ne le faisait pas dans ledit délai, la valeur des pré-

Digitized by Google

lèvements ainsi faits sur l'actif commun sera immédiatement portée en déduction du montant de son apport. Il en sera de même pour les dettes payées et les emprunts contractés socialement par l'une des parties dans son intérêt personnel. A l'expiration du délai de la société, Guillote Gayte devait la première prélever son apport sur l'argent en caisse, Garcia ensuite (1). Quant aux marchandises et à tous les objets communs garnissant le magasin, ils seront répartis entre les deux associés proportionnellement à leurs apports.

La contribution au passif de la société s'opérera dans les mêmes proportions. Les deux parties prêtent serment devant le notaire de gérer fidèlement les affaires de la société et engagent tous leurs biens à la garantie de leurs promesses. Il est probable que les avantages réservés à Guillote lors de la liquidation étaient la contrepartie de la fourniture par elle du local ou de quelques marchandises, car la société devait entrer en fonction quinze jours après l'acte constitutif. Ce fut Guillaume Gayte fils de Guillote qui traita avec Garcia au nom de sa mère. L'acte étant trop long, je me bornerai à en reproduire environ la première moitié d'après le registre-minute du notaire rédacteur (2).

L'habitude de l'association commerciale se généralise dans la région entre petits marchands et pour de plus faibles sommes. Dans un acte de liquidation du 18 février 1438 (1439 n. st.), on voit que Jean de la Rivière et Géraud Massiot marchands de la petite ville de Noalhat, déclarent avoir contracté *inter se certam societatem* où l'un avait apporté 190 réaux d'or et l'autre 64 (3). Il s'en faisait à

(1) C'est du moins ainsi que le texte paraît devoir être traduit, malgré l'omission d'un membre de phrase dans la minute analytique de l'acte.

(2) Arch. du P.-de-D. Fonds Saint-André. Protocole des notaires Vaurs et Germain. Voir *Pieces justificatives*, n° XIX.

(3) Bulletin archéologique de la Corrèze. T. VII. 1885, p. 249. Il s'agit de Noblat, canton de Saint-Léonard.

Digitized by Google

foison où les mises étaient bien autrement minimes, mais sans acte de constitution notariée, par économie. L'Auvergne était particulièrement préparée à ces sociétés de fait en matière de commerce, par ses innombrables sociétés « taisibles » et universelles, mettant en commun le sol, les capitaux, le travail et l'industrie des compoings, dont les arrondissements de Thiers et d'Ambert ont fourni de si curieux types. On les retrouve dans les pays peu fertiles des trois autres arrondissements du Puy-de-Dôme. Mais c'était là des sociétés perpétuelles (1).

(*A suivre*) MARCELLIN BOUDET.

(1) Ce sujet a été condensé et bien traité, pour la province particulièrement, dans une thèse de doctorat, dont je reçois un exemplaire en corrigeant les épreuves de la présente étude. *Les communautés des familles en Auvergne*, 1911, par A. Chassaigne, de Thiers.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

J. Pedon. — *Le Plateau de Millevaches* (Extrait de la Revue Scientifique du Limousin), Limoges, 1912.

Sous ce nom de Plateau de Millevaches, nom de convention d'ailleurs, et qu'ignorent les gens du pays, M. Pedon s'est proposé d'étudier cette région de hautes terres cristallines, comprise entre 600 et 1.000 mètres d'altitude, qui déroule, à l'Est du Limousin et aux confins de l'Auvergne, ses surfaces monotones et chauves, et d'où descendent en tous sens Vézère et Corrèze, Creuse et Vienne (1). Elle s'étend sur quatre départements : Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Puy-de-Dôme, et, pour une superficie totale de 500.000 kilomètres, compte à peine 180.000 habitants.

Dans une première partie, l'auteur s'attache à préciser les conditions de l'économie rurale de ce coin déshérité du Massif Central, à dénombrer ses ressources fourragères. Il le fait avec la compétence d'un botaniste éprouvé, l'expérience d'un homme qui a souvent parcouru la région, étudié les pratiques culturales de ses habitants. Chaque association herbacée : bruyères, pâtureaux ou prades, prairies temporaires et prés, est ainsi successivement étudiée. Le nom patois de chaque plante intéressante est cité, lorsqu'il existe. Et, chemin faisant, des conseils pratiques, destinés au lecteur rural, se mêlent à la description méthodique.

Ce plateau de Millevaches, avec ses 300.000 hectares de landes communales, livrées au parcours collectif, est loin de rapporter à ses habitants tout ce qu'il pourrait. M. Pedon consacre la seconde partie de son travail à exposer et à défendre un plan de mise en valeur de ces immenses terres vaines. Cette mise en valeur, on ne peut l'attendre que de l'initiative individuelle. Il faut donc, avant tout, hâter le partage des communaux. C'est chose commencée d'ailleurs, notamment dans la Creuse, et les résultats en ont été excellents. Les petits propriétaires, car c'est eux surtout, de beaucoup les plus nombreux, qui ont profité de l'opération, ont arrondi leurs domaines, converti en labours et en prés ce qu'ils pouvaient de leur lot, commencé à boiser le reste. Il faut maintenant s'attaquer aux vastes landes, éloignées des hameaux ou mal situées, les boiser

(1) Ainsi entendu, le plateau de Millevaches coïncide à peu près avec ce qu'on appelle en Limousin « la Montagne ». Cf. Demangeon La Montagne dans le Limousin. (Annales de Géographie, XXe année, p. 316-337.)

Digitized by Google

d'abord en résineux, puis, sous la protection de ces essences rustiques, ramener les feuillus, essences indigènes, le hêtre en particulier. La forêt, ainsi restaurée, fournirait à la fois pâturage et bois, adoucirait le climat, régulariserait l'hydrologie de ces plateaux.

Ce plan est-il entièrement réalisable ? Par exemple, serait-il possible de faire venir et prospérer le hêtre au delà de 800 mètres, sa limite actuelle, au moins sur les sommets (1) ? Et, dans ces cantons reculés, où les transports sont onéreux, l'exploitation de cette essence peu précieuse serait elle rémunératrice ? Si les landes des parties hautes de la montagne sont appelées à disparaître, ce sera, semble-t-il, sous le manteau sombre du pin, plus résistant aux intempéries que le hêtre. Du même coup, il faudra renoncer là aux pâturages sous bois. On voit, par ce bref résumé, quels problèmes intéressants pose cette monographie, qui apporte à la géographie du Massif Central une utile contribution, et qui, répandue dans la région dont elle traite, rendrait plus d'un service.

L. Boutry.

(1) Cf. Demangeon, op. cit. p. 327.

L. Bréhier. — *Etudes sur l'histoire de la Sculpture byzantine.* — Extrait des Missions scientifiques. Nouvelle série, fasc. 3. — Paris, imp. nat., 1911, 92 pp. in-8° av. pl.

Ce mémoire résume les études faites par M. Bréhier à Constantinople, Brousse, Athènes, Ravenne et Venise, au cours de la mission scientifique obtenue par lui en 1910. La sculpture byzantine a été étudiée depuis quelques années, elle n'en reste pas moins l'un des côtés les moins connus de l'art byzantin ; M. Bréhier s'est attaché à montrer que si la sculpture byzantine a rompu avec la plastique de l'art hellénistique, et ne s'est attachée que rarement à reproduire la forme humaine, la raison de cette évolution doit être cherchée dans l'influence de l'art oriental, qui s'est faite à un moment donné prédominante à Constantinople. « Tandis que pour un Grec toute chose a un contour précis, un Oriental vit dans un rêve continuel ; l'art le plus conforme à son tempérament est celui qui lui présente de grandes surfaces ornées de motifs irréels et laisse ainsi libre cours à son imagination. »

Le mouvement qui aboutit à cette transformation était commencé depuis longtemps ; dès l'époque d'Adrien, les Romains bâtissent d'immenses édifices en briques et en petit appareil, destinés à recevoir des revêtements de marbre, où le décor de faible relief est

Digitized by Google

appelé à prendre la place du décor en ronde bosse. L'art arabe poussera à l'extrême l'application de la nouvelle technique et ne revêtira plus les murs que d'entrelacs et de dessins géométriques analogues à des broderies.

M. Bréhier a divisé son étude en sept chapitres, d'après le mode d'exécution adopté par les sculpteurs, et part de la ronde bosse hellénistique, pour arriver à la gravure sur pierre, dernier stade imaginable de cette longue évolution.

I. — **Ronde bosse et demi-relief.** — Ces antiques procédés restèrent assez longtemps en honneur. On sait par les textes que la mode d'élever des statues aux empereurs dura plusieurs siècles, cependant les exemples authentiques de statues byzantines sont très rares. M. Bréhier cite une statue existant encore à Barletta, deux groupes conservés à Venise et représentant chacun deux empereurs qui se donnent l'accolade, un fragment de bas-relief conservé au Musée ottoman, et nous donnant les restes d'une effigie impériale. Toute la statuaire de bronze a disparu dans les incendies et les séditions.

Le bas-relief pittoresque nous offre de plus nombreux spécimens. L'un des plus connus est celui qui orne la base de l'obélisque de l'Atmeidan. Il est daté du préfectorat de Proclus et fut achevé en 401. L'exécution en est piteuse et prouve la décadence profonde de la sculpture plastique. M. Bréhier cite d'assez nombreux exemples de sculptures religieuses et quelques débris de sarcophages, d'exécution aussi barbare que le reste.

Plus intéressants sont les chapiteaux à représentations animées, dont le goût est probablement venu de l'Orient, mais s'était au cours des siècles propagé dans l'empire romain. — On voit au Colisée deux beaux chapiteaux corinthiens ornés de Victoires, qui proviennent probablement de la décoration de la loge impériale. — M. Bréhier cite un grand nombre d'exemples de ce genre de décoration, dont la richesse et la fantaisie étaient bien faites pour plaire aux Byzantins. Il étudie ensuite spécialement les exemplaires qu'il a vus à Ravenne et à Venise, les décrit et les figure. Les chapiteaux à béliers de Saint-Marc de Venise lui paraissent remonter à l'époque constantinienne. D'autres chapiteaux du même genre, trouvés à Ravenne et à Constantinople, sont d'époque postérieure et de travail plus médiocre.

L'aigle a fourni un motif de décoration fort à la mode. On peut le suivre tout au long d'une période assez étendue, où il va se stylisant de plus en plus et se combinant plus ou moins heureusement avec les feuillages découpés et les cabochons en relief qui caracté-

Digitized by Google

sent le nouvel art byzantin. L'aigle est à un moment donné remplacé par le séraphin : une figure imberbe entourée d'ailes. Des inscriptions pieuses ornent les tailloirs, de lourds feuillages remplissent, vaille que vaille, les faces du chapiteau.

On se fatigue bientôt de modeler ou de découper des acanthes, on laisse voir le *calathos* du chapiteau, et le nom même suggère aux artistes un genre nouveau de décor. Puisqu'il s'agit d'une corbeille, on la dessine telle qu'on la voit, et l'on obtient des chapiteaux nattés d'un effet très nouveau, sinon très heureux.

Les artistes ne se sont pas contentés de représenter des animaux mêlés aux feuillages des chapiteaux, ils ont dressé de véritables statues entre les rameaux de vigne ou d'acanthe. Un chapiteau de Ravenne nous montre la Vierge et l'enfant nichés entre les feuillages ornementaux, qui garnissent les angles du chapiteau. Deux chapiteaux de Kahrié-Djami, à Constantinople, sont décorés de bustes de séraphins et montrent que le chapiteau historié resta usité dans l'art byzantin jusqu'au XIIe siècle.

Est-ce là que l'allèrent chercher les sculpteurs romans de l'Occident qui en firent un si pittoresque usage ? M. Bréhier ne le pense pas, il croit plutôt que l'art occidental a pris le chapiteau historié dans l'art gréco-romain de la période impériale, où l'art byzantin l'avait trouvé lui-même. La sculpture romane et la sculpture byzantine sont sœurs ; elles dérivent l'une et l'autre de la même tradition, mais la sculpture romane n'est pas fille de la sculpture byzantine. Ces conclusions, très prudemment méditées, nous paraissent très exactes ; les modèles romains ont subsisté très longtemps presque intacts sur notre sol. Le forum de Lyon, par exemple, ne s'est écroulé que sous Charles le Chauve. Les ruines romaines de Néris ont donné d'admirables chapiteaux historiés. Arles et Avignon ont des chapiteaux imités de l'antique, que l'on daterait du IVe siècle tout aussi bien que du XIIe. Notre sculpture romane auvergnate, poitevine ou bourguignonne, est beaucoup plus près de la sculpture romaine que de la byzantine.

II. — Sculpture au trépan. — Le ciseau est l'instrument par excellence du sculpteur, mais le trépan, qui creuse dans le marbre ou la pierre un trou sec et noir, abrège en nombre de cas la besogne du ciseleur. Il donne une ombre profonde que le ciseau n'obtiendrait qu'au prix d'un labeur assidu. Aussi les décorateurs de l'époque hellénistique en ont-ils fait un fréquent usage. Dès l'époque antonine, on le voit employé pour alléger la masse des chevelures et des barbes en mille boucles alors à la mode. Les bustes si précieux de Lucius Verus, par exemple, montrent ce que peut donner le pro-

Digitized by Google

cédé. Plus tard, on l'employa à tort et à travers; le trépan finit presque par remplacer le ciseau. A l'époque théodosienne, on s'en sert pour découper les contours des feuillages, pour donner aux fonds un aspect guilloché, pour marquer sur les acanthes la place des nervures, sur les ailes des aigles les stries des plumes.

Et de l'art hellénistique en décadence la sculpture au trépan passe dans l'art byzantin et dans l'art roman, comme avait fait le chapiteau historié. La technique est la même à Saint-Trophime d'Arles, au Port de Clermont, à Chamalières et à Ravenne et à Saint-Marc de Venise.

III. — Sculpture-broderie. — Le trépan veut faire plus qu'il ne peut quand il vise à donner l'illusion du relief; il est dans son rôle quand il se borne à donner l'impression d'une broderie. L'art se fait avec lui de plus en plus simpliste et copie avec facilité les motifs des riches étoffes brochées alors à la mode. Sur un fond très fouillé, et probablement peint de couleurs vives, se détachent des rinceaux, des oiseaux, des palmettes, des pommes de pin, des lions héraldiques, et jusqu'à des inscriptions koufiques, utilisées comme motif ornemental par des gens qui eussent été incapables de les lire. Certaines de ces sculptures rappellent les ivoires chinois, d'autres se rapprochent de l'art arabe. Les plus simples imitent la passementerie, ses entrelacs, ses nattés, ses zigzags de galons lisses ou perlés, que l'art roman primitif a connus et auxquels il a ajouté bien d'autres motifs encore, car il est en tout plus fantaisiste et plus inventif que l'art byzantin.

IV. — Sculpture à jour. — De la broderie à la dentelle, il n'y avait qu'un pas et la sculpture byzantine l'a franchi. Il y a là une forme d'art très spéciale, un peu puérile, si l'on veut, mais parfois très élégante, où l'on doit reconnaître que les artistes byzantins ont excellé.

Les chapiteaux de Sainte-Sophie et des saints Serge et Bacchus, à Constantinople, en fournissent des exemples excellents. Le marbre, troué et retroué par le trépan, forme autour du noyau solide du chapiteau comme une enveloppe de dentelle, de l'effet le plus pittoresque et le plus inattendu. Un artiste ne s'arrêtera probablement jamais longtemps devant ces découpages; je m'imagine qu'une dame habile à faire du crochet, du filet, ou de l'Irlande, les regarderait attentivement et s'en amuserait.

Cet art nouveau eut un succès prodigieux. Constantinople, Venise, Ravenne, Le Caire, en ont gardé de nombreux exemples, et cette technique facile et de grand effet passa dans les écoles romanes du

Digitized by Google

Poitou et de la Bourgogne. M. Bréhier signale avec raison à l'église de Cournon un cabochon à jour, de style tout byzantin.

V. — Sculpture en méplat. — Là encore, il s'agit d'une technique orientale, qui avait passé dès l'époque antonine dans l'art hellénistique, comme on peut le voir au nymphæum de Nîmes. Cet art facile et léger a été très en faveur dans l'art byzantin et y a remplacé à peu près complètement le bas-relief, bien autrement savant et compliqué. On pourrait l'appeler le bas-relief économique. M. Bréhier en cite un très grand nombre d'exemples soit purement décoratifs, soit ornés d'images et de figures. Les meilleurs morceaux de la sculpture byzantine appartiennent à ce genre. Ce sont des griffons buvant à la coupe mystique, la Cène du Seigneur contemplée par les anges, l'ascension d'Alexandre, des scènes des travaux d'Hercule, un empereur byzantin en grand costume, Daniel dans la fosse aux lions, Jésus dans sa crèche, le Précurseur vêtu de sa peau d'agneau. — Les chefs-d'œuvre de cette sculpture nous sont donnés par la belle Panagia de Ravenne, d'une si majestueuse simplicité, et par le Saint-Georges de Venise encore presque romain d'aspect.

La sculpture en méplat, qui se confond en Occident avec la sculpture-broderie, fut abandonnée dès le XIe siècle ; le rude ciseau de nos maîtres romans ne s'épouvantant d'aucune hardiesse. Il faudrait arriver jusqu'à l'époque gothique pour trouver des spécimens d'un art analogue, inspirés probablement par l'art arabe.

VI. — Sculpture champlevée. — Le relief atténué se détache bien mieux sur un fond de couleur, les Byzantins étaient d'habiles ouvriers sur métaux, ils connaissaient le procédé de la nielle et l'appliquaient à l'ornementation architecturale. De là vint la sculpture champlevée. Les parties sculptées en faible relief se détachent sur un fond de mosaïque, ou de mastic coloré. Des exemples existent encore à Daphni, à Monemvasia, à Saint-Luc en Phocide, à Saint-Marc de Venise. Cette technique n'a été appliquée que très exceptionnellement en Occident, avant l'époque gothique qui en offre quelques spécimens à Lyon et à Vienne.

VII. — Gravure sur pierre. — C'est le degré le plus humble de la sculpture ; la pierre n'est plus entamée ; de simples traits en creux limitent les figures ; c'est l'art du lapicide appliqué à l'ornement et à l'iconographie populaire. Il ne paraît pas que les graveurs byzantins en aient tiré le grand parti que surent en tirer nos artistes des XIVe et XVe siècles, qui composèrent ainsi d'admirables dalles funéraires.

Les conclusions de cette consciencieuse étude seront sans doute

Digitized by Google

acceptées de tous les juges impartiaux. Pour M. Bréhier, l'art antique de la Grèce, influencé par l'art oriental, et devenu l'art hellénistique, est la source première de l'art byzantin, mais les modes orientales, de plus en plus en faveur, développent leurs techniques particulières et les éléments étrangers se substituent de plus en plus aux éléments antiques.

L'art byzantin s'est formé lentement au cours des siècles, a vécu de sa vie propre, a évolué comme tous les autres. La querelle des images a marqué pour lui une crise décisive, dont il est sorti transformé, et plus oriental que jamais. A partir de cette époque, plus de statuaire, mais les procédés nouveaux de la sculpture-broderie et de la sculpture champlevée. La sculpture en méplat sauva cependant ce qui restait encore des traditions hellénistiques et conserva à l'art de Byzance, jusqu'à la fin de sa longue carrière le caractère composite qu'il avait toujours eu : si bien qu'il ressemble à l'art arabe quand on le considère de l'Occident, et qu'il paraît tout antique quand on le regarde de l'Orient.

Quant à l'art occidental roman, il procède, comme l'art byzantin, d'une origine hellénistique ; il a subi, comme lui, des influences orientales ; mais quand l'anarchie du IXe siècle eut isolé chaque région de toutes les autres, les premiers maîtres occidentaux revinrent d'instinct au procédé antique du modelage et du haut-relief ; nos Vierges auvergnates sont pour l'art moderne ce que les statues de bois de l'ancienne Hellade furent pour l'art antique, et l'art occidental ainsi retrouvé suivit sa voie originale qui le mena aux incomparables Renaissances du XIIIe et du XVIe siècle, à l'observation directe de la nature et de la vie. En eût-il été de même de l'art byzantin, si la conquête turque ne l'eût brutalement arrêté ? La Renaissance de l'humanisme au XIVe siècle semblerait permettre la réponse affirmative ; M. Bréhier n'ose se prononcer et paraît plutôt croire que l'art byzantin serait resté avant tout décoratif et symbolique.

Ce travail si original et si sérieux fait le plus grand honneur à son auteur, et à la Faculté à laquelle il appartient. Une nouvelle mission en terre byzantine va récompenser les efforts de M. Bréhier et nous vaudra prochainement un nouveau Mémoire qui ne pourra que préciser et confirmer les conclusions proposées par lui.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1892.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

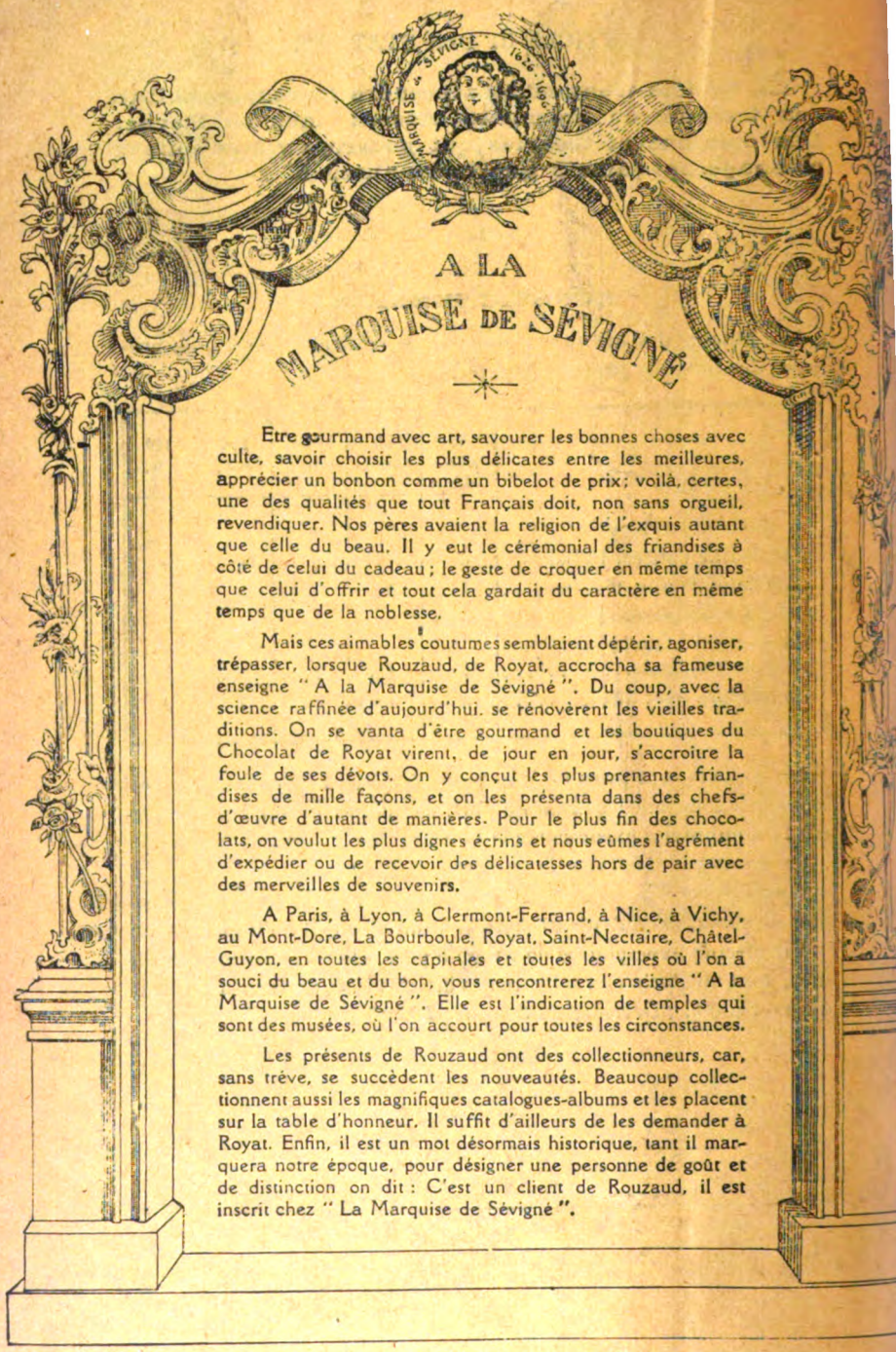

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 16 1913

29e Année REVUE PÉRIODIQUE Septembre-Octobre 1912

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE

PAGES

Albert Plumandon. — Une Nouvelle Région à Roches Sodiques en Auvergne..... 289
J. Demarty. — La Mine Romaine du Bois de l'Or, près Craponne (Haute-Loire)..... 302
Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse (suite)..... 311
Mélanges..... 356
Bibliographie..... 357

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★

GASTON DELAUNAY

Transférée 6, rue de l'Ecu, 6

★ *En face l'ancien Magasin* — CLERMONT-FERRAND ★

Garage LADOUX

AUTOMOBILES RENAULT

18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20

CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

UNE

Nouvelle Région à Roches Sodiques

en Auvergne [1]

Les minéralogistes et les géologues qui ont jusqu'à ce jour étudié le Massif Central de la France avaient été frappés de l'absence complète des roches à Néphéline dans la série basaltique, cependant si riche, de cette région volcanique.

Jusqu'ici, on ne connaissait que celles qui ont été décrites par MM. Michel Lévy et Lacroix, dans le Massif du Mont-Dore, notamment entre le Roc Blanc et le lac de Guéry, au Puy de l'Ouïre, à Mareuge et à Font-Marcel, les néphélinites et les téphrites à olivine du Puy de Saint-Sandoux, les téphrites de Plauzat et de la base de Corent signalées par M. Giraud, et enfin un petit pointement de téphrite andésitique, en pleine Comté, au voisinage des phonolites de La Chaux-Montgros.

Au cours de recherches effectuées avec M. Giraud (2), nous avons constaté qu'on pouvait attribuer à ces roches sodiques une extension beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'alors; et de fait, presque toutes les roches à facies basaltique de La Comté ne sont autre chose que des téphrites.

Sous le nom de « Comté » nous comprendrons, ainsi que l'ont indiqué M. Bielawski, puis M. Giraud, une

(1) Résumé du travail présenté comme thèse de diplôme d'études supérieures.

(2) J. Giraud et A. Plumandon. — Une nouvelle région à roches sodiques en Auvergne. C. R. A. S., 5 avril 1909.

Digitized by Google

région assez mal délimitée au point de vue géographique et géologique, mais présentant une grande uniformité topographique et correspondant très sensiblement à l'« ancienne comté d'Auvergne ».

Cette région embrasse tout le territoire compris entre le bord septentrional du plateau dominant la plaine de Billom au Nord, l'Allier à l'Ouest, le bord méridional des Bois de la Comté au Sud, Manglieu et Isserteaux à l'Est, où elle se raccorde directement avec la plate-forme granitique.

Ce qui frappe surtout, à première vue, c'est l'aspect à peu près uniforme que présentent les sommets montagneux. Tous, ou presque tous, sont recouverts de bois inextricables qui ne laissent apercevoir qu'une zone d'éboulis souvent considérable, et, tout à la pointe, un dyke plus ou moins démantelé par l'érosion. C'est tout ce qui reste des anciens volcans de cette région. L'altitude des sommets est peu variable ; elle oscille en général entre 700 et 800 mètres : Puy Saint-Romain, 779 mètres ; de Cadebeaud, 750 mètres ; La Chaux-Montgros, 761 mètres ; de Cordeloup, 784 mètres ; elle atteint cependant 807 et 815 mètres au Bois-Chaud.

On peut diviser toute cette région en plusieurs zones, correspondant chacune à une variété de roche dont les caractères pétrographiques sont assez tranchés. Ce sont :

1° La zone des Basaltes feldspathiques ;
2° La zone des téphrites à augite ou à olivine ;
3° La zone des phonolites ;
4° La zone des néphélinites.

I. — **Zone des Basaltes feldspathiques.** — Cette première zone est assez restreinte, beaucoup plus même qu'on pourrait le croire. En effet, elle comprend seulement la région désignée sous le nom de Bois de Cheix-Blanc proprement dit, le Bois des Fleurides et le Puy de Champerogne.

Les divers échantillons basaltiques que nous avons

Digitized by Google

recueillis diffèrent fort peu du basalte typique. La roche est basique, à structure fluidale souvent très nette et ne renferme jamais de phénocristaux de feldspath. L'augite qui appartient à la variété très dispersive grise, brune ou violette, passant au titane-augite, parfois à l'œgyrine-augite, est très abondant en gros cristaux, grains et microlites, ainsi que l'olivine. Les microlites feldspathiques très ténus sont du labrador. Il y a toujours beaucoup de magnétite en grains ou en larges plaques et de la calcite de formation secondaire.

L'oligocène (Stampien) affleure au point culminant de la route qui va de Vic-le-Comte à Manglieu, sous forme de marnes jaunâtres et de calcaires à Helix Ramondi avec des pépérites stratiformes qui plongent vers l'Est. Ces pépérites se retrouvent d'ailleurs en beaucoup d'endroits sur le pourtour du massif.

II. — Zone des Téphrites. — Cette deuxième zone est de beaucoup la plus étendue, car elle embrasse la plupart des coulées et des dykes et des filons que l'on croyait être du basalte. Elle comprend tout le massif des Bois de La Comté avec le Puy Saint-Hippolyte, le Puy des Gardelles, le Bois-Chaud, le Bois de la côte de l'Abba, le Bois des Grands-Chaumes, le Bois de Garagnon. Beaucoup plus à l'Est, on peut y ranger un petit groupe de dykes isolés, entre les hameaux de La Borie, Les Vallières et La Rochette. Enfin, elle s'étend jusqu'à Manglieu et Isserteaux, avec le Puy de Cordeloup et la butte 722 (téphrites à labrador), puis revient jusqu'à l'Allier en constituant une ligne de sommets presque ininterrompue qui offrent les téphrites andésitiques de Baraque-Haute, signalées par M. Michel Lévy et celles des Puys de Cadebeaud, de Montmol, de Serpanoux, du Puy Saint-André, de La Roche-Noire et du Puy Saint-Romain.

Toutes ces téphrites diffèrent fort peu les unes des autres et se présentent presque toutes dans les mêmes conditions de gisement. Elles sont caractérisées par l'ab-

Digitized by Google

sence de phénocristaux de feldspath et se différencient simplement par la prédominance nettement marquée d'un des éléments cristallins du premier temps de consolidation. C'est tantôt l'augite, tantôt l'olivine et, beaucoup plus rarement la néphéline, qui forme un des éléments constitutifs de la roche. Cependant les plagioclases offrent une variation assez grande puisqu'ils vont de l'oligoclase dans les types les plus acides jusqu'à l'andésine et même jusqu'au labrador. A ces éléments caractéristiques s'ajoutent, mais en proportions très variables, de la magnétite, de l'ilménite, de la biotite en fins cristallites et divers termes de la série de l'Hauyne.

A l'œil nu, ces téphrites se rapprochent beaucoup des basaltes.

Dans toute la région des Bois de La Comté, ce sont les téphrites à plagioclases acides qui dominent : téphrites andésitiques à augite, téphrites andésitiques à olivine, plus rarement téphrites augitiques à olivine, et téphrites augitiques à néphéline ou leucite, comme au Puy Saint-Hippolyte, où dans certains filons la néphéline et les minéraux du groupe Hauyne-Sodalite entrent dans une notable proportion.

Au Puy Saint-Hippolyte, la téphrite s'est épanchée principalement sur le versant Nord ; du côté Sud elle semble avoir été arrêtée par un banc de meulières, de grès et de calcaires silicifiés qui s'étend presque jusqu'à la crête, sur une longueur de 5 à 600 mètres et dépasse le niveau du sol de 3 à 4 mètres. La néphéline, assez répandue, se présente en petits cristaux à contours polygonaux bien conservés, ou quelquefois remplacés totalement par des grains de magnétite qui marquent la place d'un cristal disparu.

A gauche de la route, qui va de Vic-le-Comte à Saint-Babel, au point coté 606, près de La Guelle, se trouve une coulée de téphrite présentant des caractères assez particuliers. La partie Ouest de la coulée, qui a un aspect

Digitized by Google

porphyroïde assez net, d'une belle teinte verdâtre, renferme des cristaux d'augite atteignant parfois plusieurs centimètres, et par endroits des amas cristallins dépassant souvent la grosseur d'un œuf. Du côté Sud-Est, la pâte est plus fine, n'a plus ni grands cristaux ni amas de pyroxène, mais elle présente de petites cavités remplies de zéolites (analcime-phacolite-mésotype). Dans cette téphrite on peut constater la présence d'enclaves homéo-

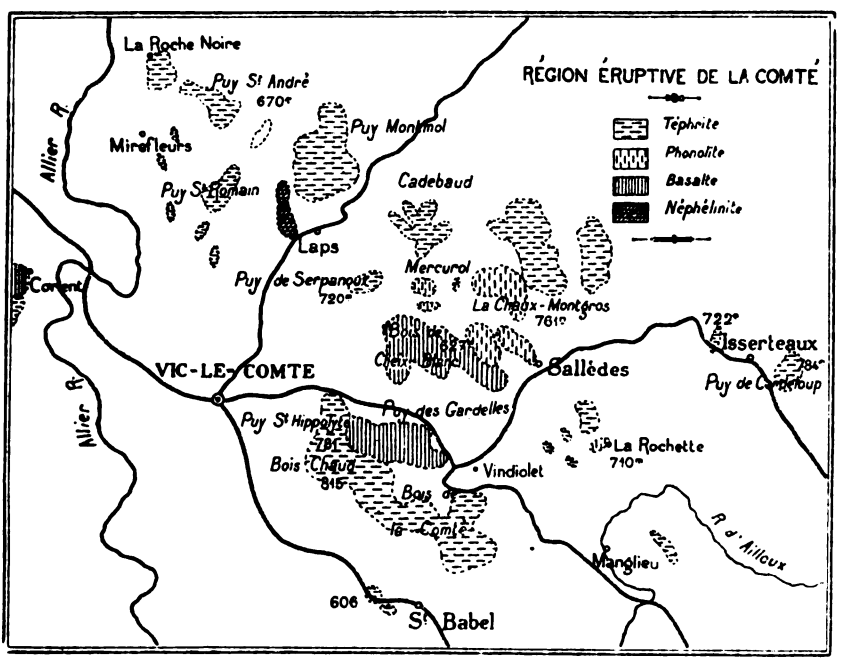

Carte pétrographique de la Comté.

gènes plésiomorphes, comme a bien voulu le confirmer M. Lacroix. Dans ces enclaves, la mésotype en grandes plages enveloppe le feldspath (andésine et oligaclose-andésine). L'olivine et l'augite sont peu abondants et ce dernier est transformé sur les bords en ægyrine. Il y a en outre de nombreuses et fines aiguilles de biotite.

On pourrait croire, comme l'a déjà supposé avec doute,

Digitized by Google

M. Giraud : que toutes ces coulées de La Comté ont été confluentes et qu'elles ont dû former une sorte de planèze; l'érosion et la disparition partielle d'une telle nappe expliqueraient très bien la répartition si générale et si uniforme de ces épais débris. Mais ces différentes coulées, peut-être confluentes autrefois, sont cependant loin d'avoir leur base à un niveau à peu près constant. C'est ainsi que près de Vindiolet, on peut observer une coulée dont la base est à 600 mètres, alors que pour le Bois-Chaud cette base est au moins à 750 mètres (1).

Cette coulée de Vindiolet, qui repose sur une couche à lignite autrefois exploitée, a été coupée par une faille de direction N.-W.-S.-E., très visible grâce à l'ancien puits d'exploitation creusé tout contre la paroi rocheuse. En cet endroit, la coulée aurait une épaisseur de 25 à 30 mètres.

Plus loin, la région comprise entre Lomède, La Borie, Les Vallières et le Bois de Chaugne offre un aspect assez particulier. Il y a là, en effet, une coulée de phonolite et quatre dykes de téphrites andésitiques très voisins les uns des autres et situés sur deux lignes parallèles de direction N.-W.-S.-E.

A 300 mètres à l'Ouest d'Isserteaux, se trouve un dyke de téphrite exploité à la butte 722. Cette téphrite, qui repose à l'Ouest sur le granite, est la plus basique de toute la région. Elle est en outre en relation avec des pépérites produites aux dépens de marnes stampiennes prises entre deux lèvres granitiques très rapprochées.

Quant à La Roche-Noire, peut-être peut-on considérer tout le plateau comme formé par deux coulées distinctes; mais il paraît plus vraisemblable, ainsi que l'a indiqué M. Glangeaud, de voir dans toute cette nappe une seule et même coulée. Cette coulée qui a formé là un plateau typique surplombe le village de près de 70 mètres. Elle

(1) J. Giraud. — Etudes géologiques sur la Limagne, p. 189.

Digitized by Google

prend naissance non loin du Puy Saint-André dont les caractères de vétusté sont frappants et s'est étendue dans la vallée de l'Allier pliocène qu'elle a comblée, établissant ainsi, sans doute, un lac de barrage comme à Corent. L'Allier s'est ensuite frayé un nouveau chemin à travers cette coulée qui forme aujourd'hui un à-pic rocheux de 70 mètres, reposant sur les alluvions du pliocène supérieur, à la base desquelles sortent les sources qui alimentent le village de La Roche-Noire. Cette coulée aurait comblé en amont un ravin dans lequel on observe des alternances de flots de laves et des lits de projections remplis de blocs calcaires, le tout dans un état de fraîcheur remarquable (1).

Enfin, le Puy Saint-Romain, une des collines les plus élevées de la Limagne, surplombant l'Allier de 550 mètres, paraît comprendre deux points éruptifs (Glangeaud), constituant les deux sommets, et par où sont sorties des téphrites andésitiques à olivine. Mais il ne reste plus que les culots des volcans primitifs supportés par un ensemble de calcaires, de calcaires marneux, de grès marneux à *Pot. Lamarckii* et *Cerithium elegans* (Giraud), tandis qu'à la base, au-dessus de Saint-Maurice, on trouve des calcaires rognoneux à *Helix Ramondi*. Mais le fait le plus curieux est l'existence d'une coulée de téphrite intrusive, d'un véritable sill signalé par M. Glangeaud, et intercalé au milieu de calcaire jaunâtre. Ce sill, de 6 à 10 mètres de haut, s'étend à la base sur près d'un kilomètre. Le village de Mirefleurs est bâti sur la partie Nord mise à nu par l'érosion. C'est une téphrite riche en néphéline et en olivine; elle est *très polymorphe* et présente des types compacts, d'autres semi-porphyroïdes (2).

Pour tous les autres points, on retrouve la même répétition des mêmes caractères spécifiques et l'on ne constate

(1) Ph. Glangeaud. — Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme, p. 68.
(2) Glangeaud. — Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme, p. 46.

Digitized by Google

de variations notables que dans la structure et les proportions relatives des éléments constitutifs.

III. — Zone des Phonolites. — Cette zone, assez considérable, comprend une ligne de sommets de direction générale N.-O.-S.-E. qui traverse la Comté, dans son milieu, presque d'un bout à l'autre. Elle se distingue assez facilement des zones précédentes, même à première vue, parce qu'elle est recouverte d'une végétation toute différente. A ce groupe phonolitique : « La Rochette — Sallèdes — La Chaux-Montgros », bien connu par les descriptions qu'en a données M. Michel Lévy, on doit rattacher la butte 743, situé au S.-O. de Sallèdes, et le petit pic de Mercurol, qui avaient été considérés jusqu'à présent comme des pics basaltiques.

A La Rochette, le phonolite se trouve au voisinage immédiat du granite et repose, d'un côté, sur des marnes vertes à nodules calcaires. Il paraît accompagné vers la base par une sorte de tuf phonolitique. Il semblerait qu'il y ait là une coulée qui se serait épanchée sur les marnes déjà assez profondément entamées par l'érosion (1). C'est une roche assez vitreuse, à structure fluidale, très augitique, à grands cristaux de sphène, de hornblende basaltique, de noséane et d'orthose.

A La Chaux-Montgros, le phonolite forme une épaisse couche sur le bord du bassin tongrien et aquitanien. A Lignol, on le voit recouvert par une téphrite qui l'a rubéfié au contact : c'est là un des plus beaux exemples de l'antériorité de ces phonolites.

A Sallèdes, il semble qu'il y ait deux coulées assez distinctes : Ce sont des phonolites augitiques à amphibole; les feldspathoïdes Hauyne et néphéline sont largement représentés, mais il n'y a pas de noséane.

Quant au Pic de Mercurol, il est formé exclusivement par la phonolite, sans aucun basalte à sa partie supérieure.

(1) J. Giraud. — Etudes géologiques sur la Limagne, p. 191.

Digitized by Google

L'erreur qui avait été commise provient de ce que la roche n'a pas du tout le même aspect sur le versant sud-est que sur le versant nord-ouest. Du côté nord-ouest, le phonolite est très altéré, vitreux, et tous les phénocristaux de feldspath, d'augite et d'amphibole ont totalement disparu. Dans la partie sud-est, la roche est au contraire beaucoup plus fraîche et présente un aspect trachytoïde très net. Le phonolite, à cet endroit, comme on peut le voir le long de la tranchée de la route qui entoure la montagne, a produit sur les marnes oligocènes qu'il a traversées les mêmes phénomènes d'intrusion et de transformation en pépérites que les autres téphrites et basaltes de la Limagne.

Ces phonolites à augite et ægyrine-augite de La Comté, tout en offrant à peu près la même composition minéralogique que ceux du Mont-Dore, sont cependant plus porphyroïdes et moins cristallins et constituent d'épaisses coulées analogues à celles des environs du Puy.

IV. — Zone des Néphélinites. — Enfin, au-dessus du hameau de Laps, au sud-ouest, se trouve un mamelon formé d'une néphélinite que l'on peut rapprocher de celle du Puy de Saint-Sandoux, décrite par M. Lacroix. Ce sont là, je crois, les deux seuls gisements qui aient été signalés en Auvergne jusqu'à ce jour. Cette néphélinite forme une sorte de dôme légèrement allongé suivant une direction N.-W.-S.-E. avec quelques digitations au S.-E. Elle se rapproche d'ailleurs beaucoup des téphrites voisines; elle n'en diffère, au point de vue de la composition minéralogique, que par la nature des éléments blancs: néphéline seule, dans la néphélinite; néphéline, leucite et plagioclases dans les téphrites. Ces éléments blancs sont d'ailleurs peu abondants par rapport aux éléments ferro-magnésiens communs aux deux roches.

Pépérites. — L'étude des pépérites a été faite avec trop de soin et de compétence, notamment par MM. Julien, Michel Lévy et Giraud, pour songer à en entreprendre

Digitized by Google

une nouvelle description. Mais l'extrême rareté des éléments feldspathiques dans toutes ces pépérites surprenait un peu, et M. Lacroix supposait, par suite de leur analogie avec celles du Puy de St-Sandoux, qu'on pouvait rapporter leur formation à des néphélinites. On voit que cette hypothèse se trouve justifiée pour La Comté, puisqu'on peut maintenant attribuer la formation de toutes ces masses pépéritiques à des téphrites, roches pauvres en feldspath.

Au pic de Mercurol, le phonolite, comme ailleurs les téphrites et les basaltes feldspathiques, en traversant les marnes oligocènes, a exercé sur elles les mêmes phénomènes d'intrusion et de métamorphisme. L'intrusion de la roche à travers les sédiments marneux ne semble pas s'être produite à une distance bien considérable, et, le passage du phonolite aux pépérites et celui des pépérites aux couches marneuses restées intactes, se fait beaucoup plus insensiblement. On n'observe pas non plus cette structure perlitique, ces sphéroïdes résultant de l'altération superficielle si fréquente dans les autres pépérites. Leur coloration est le gris blanc, très légèrement jaunâtre. Au microscope, l'augite en phénocristaux semble être l'élément le mieux conservé ; l'amphibole et le feldspath du premier temps n'existent pas ou paraissent avoir été transformés en calcite. On y voit de très petits microlites feldspathiques et de nombreux grains de quartz.

En somme, il n'y a pas une différence bien considérable entre ces pépérites phonolitiques et les autres pépérites ; en dehors de l'absence de mica noir et de verre brun, la composition minéralogique semble, à peu de choses près, rester la même.

Age des éruptions. — Quant à l'âge de toutes ces venues éruptives, nous ne possédons que des renseignements peu précis et il nous est presque impossible de leur assigner une date d'éruption.

Cependant, l'état de destruction, d'émiettement même dans lequel elles se trouvent actuellement laisse supposer

Digitized by Google

une ancienneté relativement grande. Mais elles ne sont point toutes contemporaines les unes des autres, et il est bien certain, par exemple, que les téphrites des Puys Saint-Romain et Saint-André sont plus anciennes que celles de La Roche-Noire.

Presque tous ces volcans sont alignés sur des failles de direction N.-S., N.-E.-S.-W., ou N.-W.-S.-E. déjà signalées par MM. Glangeaud et Giraud, surtout dans les environs de Sallèdes et de La Rochette. Une seule de ces fractures intéresse la nappe rocheuse : c'est celle qui entame la coulée de téphrite de Vindiolet, faille le long de laquelle on a creusé un puits pour l'exploitation d'une couche sous-jacente de lignite. Ce lignite sur lequel semble reposer la coulée, serait miocène. Mais il semble plus logique, ainsi que le pense M. Giraud, de rapporter la formation de ce banc ligniteux au stampien inférieur, comme les lignites du Chauffour et de La Roye, qui se trouvent au milieu de calcaires à *Cypris* et à *Pot. Lamarcki*.

Le recouvrement d'une partie de la coulée phonolitique de La Chaux-Montgros, près de Lignol, par une téphrite qui l'a rubéfiée à son contact, montre nettement l'antériorité des phonolites.

D'après M. Glangeaud (1), la disparition complète des appareils de projection, le démantèlement des coulées feraient penser d'abord que ces volcans sont anciens et qu'on pourrait peut-être les considérer comme édifiés à la même époque (miocène) que ceux du versant occidental de la Limagne. Mais en l'absence de documents paléontologiques et les modifications du relief ne paraissant pas aussi considérables, on serait porté à les croire pliocènes, mais pliocènes anciens. Cependant, pour les coulées du Puy St-Romain et de La Roche-Noire, on peut, d'après lui, être plus affirmatif. En considérant la hauteur des coulées au-dessus du niveau de l'Allier, les coulées du

(1) Glangeaud. — Les volcans du Livradois et de la Comté.

Digitized by Google

Puy Saint-Romain seraient de la même époque que celle de Gergovie, c'est-à-dire miocène inférieur, et celle de La Roche-Noire pliocène supérieur (1),

Composition chimique. — Si nous nous reportons maintenant à la composition chimique de quelques-unes de ces téphrites et néphélinites à olivine de la comté, nous verrons qu'elles présentent aussi des différences assez considérables. Voici les résultats de trois analyses effectuées par Pisani ; la quatrième (d), qui a été publiée en 1900 par M. A. Lacroix, est celle de la néphélinite de Saint-Sandoux. Cette néphélinite est très voisine de celle du Puy de Saint-Sandoux. Ce sont à peu près les mêmes proportions de soude, de potasse et de chaux ; il y a cependant beaucoup moins d'alumine, un peu moins de fer, et, plus de silice et de magnésie. La téphrite basique ne diffère de la téphrite acide que par des proportions un peu plus fortes de soude et de potasse.

	a	*b*	*c*	*d*
	Téphrite basique Butte 722	Téphrite acide Serpanoux	Néphélinite Laps	Néphélinite St Sandoux
TiO^2	2.44	2.60	3.48	42.9
SiO^2	44.51	45.32	40.60	
Al^2O^3	16.35	15.75	15.70	21.1
Fe^2O^3	2.43	1.35	2.68	3.7
FeO	7.38	9.18	6.78	8.3
CaO	9.95	9.91	11.93	11.6
MgO	8.62	9.45	10.43	5.2
K^2O	2.06	1.58	0.58	0.7
Na^2O	3.47	2.86	4.02	4.2
PS	3.20	1.75	4.10	3.1
	100.41	99.75	100.66	100.6

Toutes ces roches appartiennent en somme à la même famille et paraissent former une province pétrographique assez spéciale. Des essais chimiques ont révélé d'ailleurs, dans tous les types, la présence de notables quantités de

(1) GLANGEAUD. — Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

soude provenant soit de la néphéline, soit des minéraux du groupe Hauyne-Sodalite. Il semble qu'il y ait là une série continue partant de roches sans feldspath, qui sont des néphélinites franches, et allant, par des téphrites andésitiques acides à olivine, jusqu'à des téphrites labradoritiques basiques.

En résumé, nous avons reconnu que l'extension des roches sodiques (téphrites et néphélinites), dans la Limagne, était beaucoup plus considérable qu'on ne le supposait. Elle comprend en effet, presque tout le massif volcanique assez ancien désigné sous le nom de comté.

Toutes ces téphrites présentent un ensemble de caractères communs : ce sont des roches noires, très riches en métasilicates, qui, jusqu'ici, avaient été confondues avec les basaltes. Les éléments noirs dominent sous forme d'augite violette, très dispersive, caractéristique des roches sodiques, d'olivine et de magnétite. Viennent enfin la néphéline ou des minéraux du groupe Hauyne-sodalite et les plagioclases. Dans cette même région les phonolites sont très développées et renferment parfois (Sallèdes) de l'Hauyne en cristaux nombreux et volumineux. Le Puy de Mercurol est de même forme par une phonolite feldspathique qui a produit, par son intrusion dans les marnes stampiennes, des pépérites comparables à celles de la Limagne.

Enfin, sans pouvoir assigner à ces roches une date exacte d'éruptivité, il semble que les premières venues doivent remonter au miocène inférieur (Saint-Romain), les dernières pouvant, au contraire, être fixées presque certainement au Pliocène supérieur (La Roche-Noire). Mais il est probable qu'il y aura lieu d'étendre encore l'aire de ces roches sodiques, comme le font supposer celles qui ont été déjà signalées sur la rive gauche de l'Allier, au Puy de Saint-Sandoux, à Plauzat, à Jussat et à la base du Puy de Corent.

Albert PLUMANDON.

Digitized by Google

LA MINE ROMAINE

DU

Bois de l'Or, près CRAPONNE

(HAUTE-LOIRE)

Les descriptions de mines anciennes étant rares, je crois utile de donner quelques détails sur une mine romaine ou gallo-romaine qui existe aux environs de Craponne, département de la Haute-Loire, au lieu dit « le Bois de l'Or », à six kilomètres de Craponne, sur la route de Saint-André-de-Chalançon, construite en 1906.

La dénomination de « Bois de l'Or » se retrouve déjà dans les plus anciens papiers des archives de Craponne, qui remontent cependant à l'année 1200.

J'ai visité cette mine en mars 1910.

Elle a été découverte en janvier 1908, dans les circonstances suivantes.

M. Peyroche, maire de Craponne, chassait en compagnie de plusieurs amis. Un des chasseurs blessa une fouine qui se réfugia dans un monticule de pierrailles et de broussailles. Pour la capturer, il fallut avoir recours à un paysan, qui, à l'aide d'une pioche, se mit en devoir de retourner pierres et broussailles, lorsque son outil s'enfonça dans le vide. Après quelques heures de travail, on se trouva en présence d'un souterrain presque complètement obstrué par des débris de toute nature. M. Peyroche résolut de le faire déblayer. Ce fut long et coûteux (1).

(1) La dépense s'éleva à 10.000 francs environ.

Digitized by Google

Voici la description des travaux que j'ai pu parcourir après déblaiement.

Le souterrain qui donne accès au jour s'amorce à 60 mètres au-dessus du ruisseau de Piassac, sur le flanc droit d'un petit ravin qui aboutit au ruisseau à environ 300 mètres de son confluent avec la rivière de l'Ance.

Ce souterrain, de direction N. 45° E., est perpendiculaire à l'axe du ravin ; il constitue une galerie en travers-bancs, dans un lambeau de gneiss granulitique et mesure 24 mètres de longueur. A son extrémité S.-O., il aboutit à une autre galerie avec laquelle il forme un angle droit. Cette dernière, orientée N. 40° O., est en direction dans un filon bien caractérisé, dont le pendage S.-O. se rapproche beaucoup de la verticale. Elle est déblayée sur plus de 80 mètres ; un éboulement important ne m'a pas permis d'aller plus avant. Les sables coulent continuellement et tendent à remblayer la galerie à nouveau.

Vers le milieu de la longueur existe un dépilage important, marquant la place d'une lentille de minerai, probablement plus riche, exploitée par les anciens mineurs, en haut duquel on voit une autre galerie, qui revient sur le S.-E., parallèlement à celle du dessous. Faute de moyens, je n'ai pu accéder à ces travaux supérieurs.

Dans la galerie inférieure, en direction dans le filon, les deux parois latérales sont creusées, à mi-hauteur, de petites excavations en forme de niches, espacées de 75 centimètres à 1 m. 50 au plus. Ces niches, au nombre de 60 ou 80, ont une base demi-ovalaire ne dépassant pas dix centimètres de diamètre dans le sens de la galerie, tandis que la profondeur est à peu près d'égale dimension ; la hauteur atteint dix et même douze centimètres. Elles servaient certainement à déposer les lampes destinées à éclairer les mineurs ; la fumée des lampes a d'ailleurs laissé, en haut de chaque niche, une trace noire qui va en s'élargissant en forme de panache jusqu'au sommet de la galerie, et sur la nature de laquelle il ne peut y avoir

Digitized by Google

aucun doute, car, en passant le doigt sur ces traces on le retire maculé de noir de fumée.

Cette galerie est de très petite section ; elle mesure seulement 1 m. 20 à 1 m. 50 de largeur à la base, et 1 m. 50 à 1 m. 80 de hauteur. Elle était boisée. J'ai pu examiner une quinzaine de chapeaux de cadre, en pin, parfaitement conservés, et à peu près semblables à ceux qu'on emploie encore actuellement dans les mines. Le dessin du haut de la planche ci-contre, représente un de ces bois, que j'ai rapporté à Royat. Ses dimensions sont les suivantes : longueur totale, 97 centimètres ; longueur des entailles, ou portées des extrémités, 10 centimètres ; profondeur de ces entailles, 45 millimètres ; diamètre moyen, 13 centimètres.

J'ai prié M. Peyroche de faire conserver les autres pièces à l'Ecole supérieure de Craponne.

Les piles qui supportaient ces chapeaux ont disparu. Elles n'étaient peut-être pas de la même essence, ou bien les alternatives d'humidité et de sécheresse ont dû faciliter la décomposition des bois dont la base seulement plongeait dans l'eau, tandis que la résine se dissociait. Il parait qu'on a trouvé, lors du déblaiement, de petits tas de matière noirâtre, disposés symétriquement, le long des parois de la galerie et régulièrement espacés les uns des autres d'un mètre environ. Evidemment, ils correspondaient aux piliers des cadres dont seuls les chapeaux se sont conservés.

Dans toute la longueur de la galerie, le filon est très apparent. Il se maintient avec une puissance d'un mètre au moins qui atteint 1 m. 50 en divers points. Il semble assez régulièrement minéralisé. La minéralisation est décelée par une coloration verdâtre, spéciale aux minerais de cuivre et qui forme des veines d'intensité variable sur les parois de la galerie, principalement sur la paroi gauche ou S.-O.

Le filon est en effet constitué par de la galène et de

Digitized by Google

La Mine Romaine du Bois de l'Or, près Craponne (Hte-Loire)

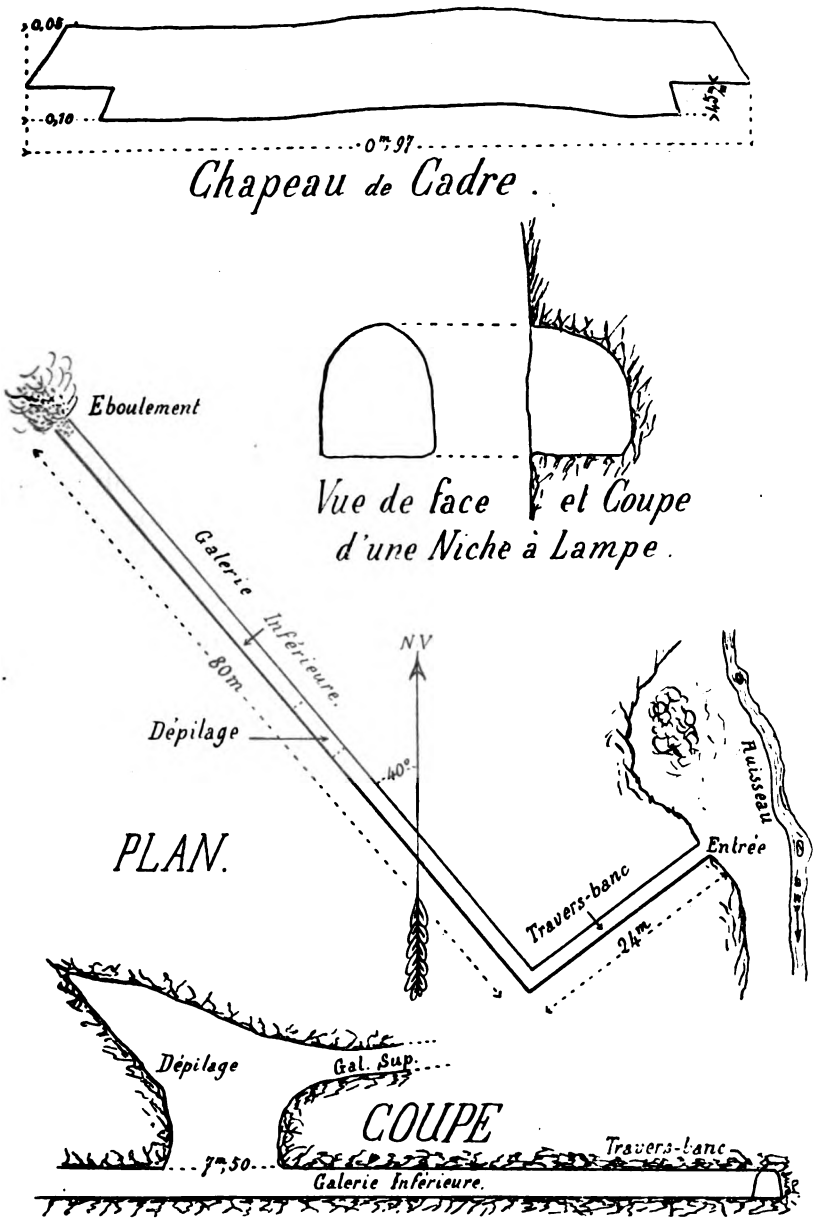

Digitized by Google

la chalcopyrite. La galène forme des rognons ou noyaux, de la grosseur du poing à celle de la tête, enveloppés d'une croûte rocheuse, de 2 ou 3 centimètres d'épaisseur, et un peu plus dure que la roche de remplissage proprement dite du filon. La chalcopyrite est disséminée un peu partout, mais très irrégulièrement ; c'est elle qui, par altération, donne la coloration verdâtre dont j'ai parlé plus haut.

J'ai arraché vers le trentième mètre et contre la paroi gauche de la galerie un bloc qui, sans la présence d'une légère coloration verte et une densité anormale, pouvait être confondu avec un bloc de roche stérile quelconque. Je l'ai brisé au jour. L'intérieur était de galène massive et la croûte rocheuse mouchetée de chalcopyrite.

Des blocs semblables de minerai ont donné à l'analyse, chez MM. Morin frères et Dubois, à la date du 28 novembre 1909, sur minerai desséché à 100° :

Silice	18,42 %
Arsenic	Néant
Antimoine	Néant
Cuivre	2,96 %
Plomb	63,20 %
Soufre	10,57
Phosphore	Traces
Fer	0,84 %
Zinc	Traces
Chaux	0,37 %
Magnésie	2,56
Or et argent	0,0362
Oxygène et pertes	1,04
	99,9962

Or, néant.

Argent, 362 grammes par tonne de minerai.

Une autre analyse de M. Frédéric Bovey, en date du

Digitized by Google

16 octobre 1909, sur un minerai antimonieux du même gisement, accuse :

N° 182. — Antimoine, 14 °/₀.

Argent, 215 grammes par tonne.

Il est regrettable qu'on n'ait pas dosé l'or, car les minerais antimonieux sont presque toujours aurifères.

Ces analyses ont été faites sur des minerais prélevés par M. Peyroche et envoyés par lui aux essayeurs.

Je n'ai pas trouvé de minerai antimonieux, en place ni dans les déblais anciens, ce qui laisse supposer que ce minerai est accidentel, ou a été soigneusement récolté par les exploitants, comme ayant plus de valeur que la galène.

L'échantillon que j'ai prélevé moi-même pour or, en place, dans la galerie, a donné :

Analyse Morin frères et Dubois, du 19 mai 1910.

N° 31.647. Or = 1 gramme à la tonne.

Je recherchais surtout la présence de l'or dans ce gisement, connu depuis si longtemps sous le nom de « Bois de l'Or ». Je n'ai pu y constater que des teneurs insignifiantes. Pour que cette dénomination ancienne soit justifiée, il faut qu'il existe, là ou à proximité, des filons de mispickel aurifère ou de stibine, également aurifère, qu'une prospection attentive ferait certainement découvrir. Peut-être même l'or y existe-t-il à l'état natif comme à La Bessette, dans le Puy-de-Dôme, Baugiraud, dans la Creuse, Maranas, Beaune, etc., dans la Haute-Vienne, La Lucette et le Semnon, dans la Mayenne, etc.

A l'extérieur, les anciens mineurs ont décapé le filon, dans toute sa longueur, par une grande tranchée à ciel ouvert, qui, partant du ruisseau de Piassac, se prolonge sur plus de 350 mètres en escaladant, dans le sens de la plus grande pente, l'escarpement haut de 120 mètres au moins. On dirait une vallée de ravinement, obstruée en divers points par des amoncellements de roches à la suite de grands orages. Il est très probable qu'avec un peu

Digitized by Google

de persévérance on arriverait à découvrir dans cette vallée artificielle les orifices de quelques autres galeries anciennes masquées par les éboulis et la végétation.

Je n'ai pu trouver ni lampes ni outils dans les déblais. Il est vrai de dire que les ouvriers n'ont porté aucune attention aux petits objets qu'ils auraient rencontrés, car on ne leur avait fait aucune recommandation à ce sujet ; les chapeaux de cadre étaient eux-mêmes jetés au remblai. Il aurait fallu passer au tamis tous les matériaux du déblaiement. La galerie a été ainsi déblayée sur 80 mètres ; à l'avancement, un éboulement important n'a pu être ni traversé ni arrêté, faute de mineurs de profession pour ce travail spécial et dangereux.

Cet éboulement est surtout constitué par des sables fins, coulants, qui avancent toujours et tendent à combler la galerie. Leur nature indique clairement qu'ils ne sont pas le résultat d'un éboulement brusque et fortuit, mais bien les produits, boues et sables, de galeries supérieures qui se vident dans celle du dessous où ils trouvent un accès facile. L'existence d'autres galeries dans le filon ne fait donc aucun doute.

Je n'hésite pas à affirmer que les travaux de la mine du Bois de l'Or sont l'œuvre de mineurs romains ou gallo-romains, malgré l'absence de documents archéologiques autres que ceux signalés plus haut. En effet, les minerais du Bois de l'Or sont absolument identiques à ceux du Ravin de la Gouise, près les villages de Beaune et Argentières, à huit kilomètres de là à vol d'oiseau, et au sud de Craponne.

Dans ce ravin de la Gouise, j'ai étudié une immense halde de mine ancienne, dans laquelle j'ai recueilli des minerais de plomb et de cuivre, qu'on ne pourrait différencier de ceux du Bois de l'Or, des minerais d'antimoine et de plomb antimonieux qui expliquent la présence de l'antimoine au Bois de l'Or, ainsi que des minerais de zinc, le tout aurifère et argentifère.

Digitized by Google

A quelques centaines de mètres du Ravin de la Gouise et en se dirigeant vers les villages de Beaune et d'Argentieres, dont le nom de ce dernier est caractéristique, j'ai reconnu d'importants témoins de l'occupation prolongée du pays par les gallo-romains. Les tuiles à rebord, les poteries gallo-romaines et les scories métallurgiques abondent près de ces deux villages, et feront l'objet d'une note spéciale.

Enfin, entre le Bois de l'Or et Beaune, dans un mur bordant le Chemin de César, voie romaine indiscutable, on a découvert une meule néolithique que je décrirai également dans une prochaine note.

J. DEMARTY.

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

CHAPITRE XI

Hospice Saint-Joseph

Dès 1614, aux États généraux, le tiers état avait demandé que des hôpitaux fussent partout établis, mais aux dépens de l'Eglise, conformément à la destination primitive des revenus ecclésiastiques.

« La grande question de l'extinction du vagabondage » et de la mendicité, dit Henri Martin, préoccupait vive- » ment Colbert et Louis XIV, et, dès le mois de juin » 1662, un édit avait ordonné l'établissement d'un hôpital » en chaque ville et gros bourg du royaume, pour les » pauvres, malades, invalides et orphelins. Plusieurs villes » avaient déjà des institutions analogues, les meilleures » ordonnances royales n'ayant souvent été que la généra- » lisation de certains établissements municipaux, il faut » le dire à la louange de nos vieilles coutumes. »

Quoiqu'on attribue à Mme la comtesse de Broglie, fille du président Lamoignon, la création de l'hôpital de Besse en l'année 1700, et que la délibération, transcrite ci-après, semble confirmer cette opinion, il est cependant certain qu'un hôpital existait à Besse avant le XVIIIe siècle. En effet, le terrier de 1580, rédigé pour la reine Catherine de Médicis, comprend, dans l'état des censitaires de la terre, l'hôpital de Besse ; ce qui prouve bien qu'il existait à cette époque.

Quoi qu'il en soit, Mme de Broglie fonda ou rétablit, en 1700, une *maison de charité* « pour le soulagement des » pauvres de la ditte ville et paroisse d'icelle ».

Digitized by Google

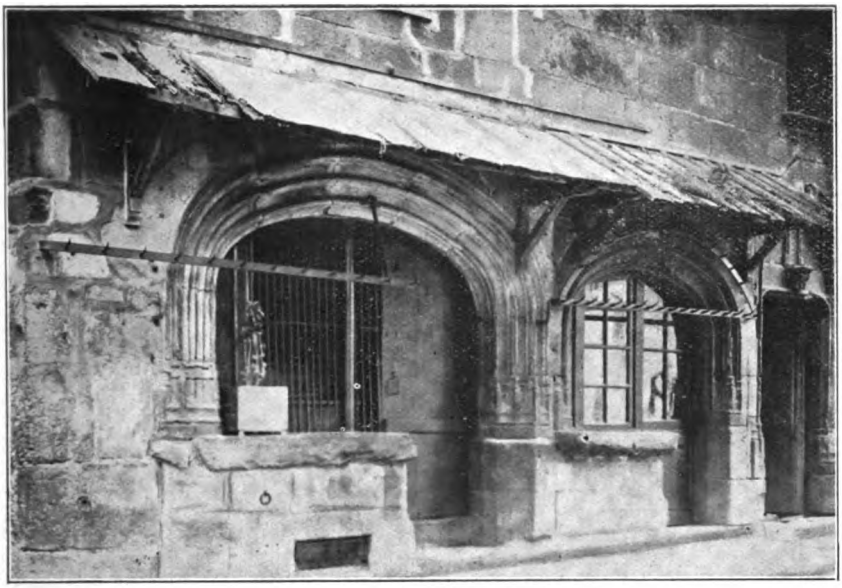

Besse. — Maison du XVe siècle.

Besse. — Eglise Saint-André. Vue intérieure.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Besse. — Vue générale.

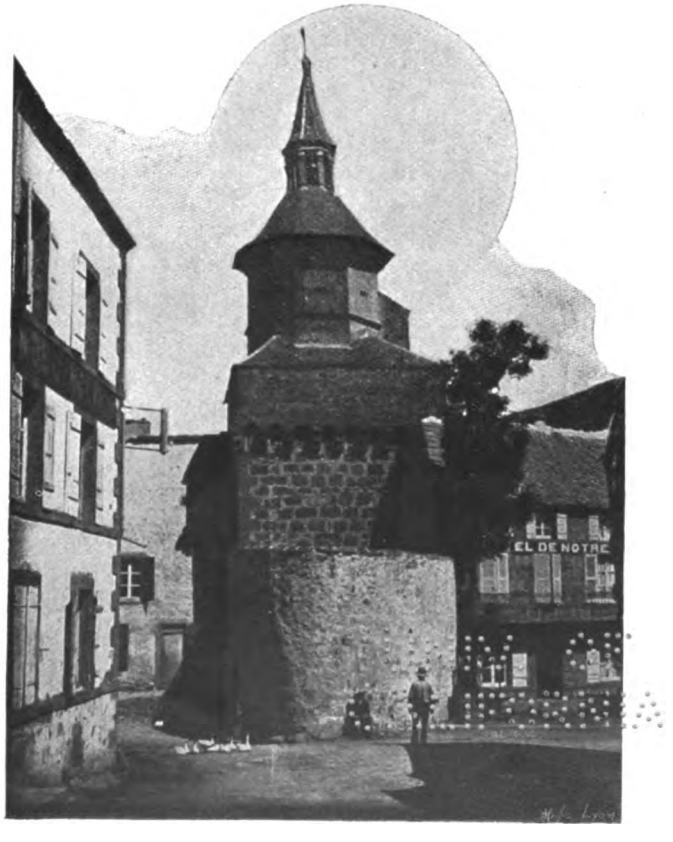

Besse. — Le beffroi.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

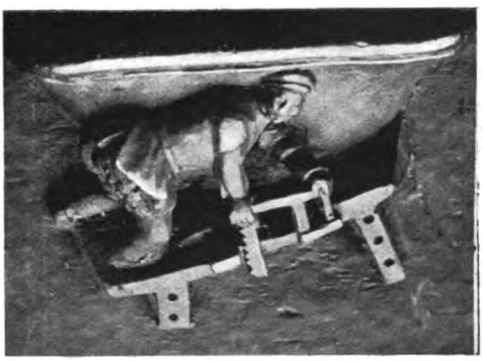

Eglise Saint-André. — Miséricordes des stalles.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Le 28 juillet 1714, le corps consulaire fut appelé à délibérer sur l'opportunité de la tranformation en hôpital en maison de charité.

Cette délibération est intéressante en ce qu'elle énumère les ressources dont disposait alors cet établissement :

« L'an mille sept cents quatorze et le vingt-huit[e] jour du mois de » juillet, assemblée a esté faite de M[rs] du corps consulaire de cette » ville de Besse, a la diligence de messieurs les mayres et consuls » de la ditte ville a laquelle ont assistés messieurs Léger Besseyre, » conseiller du roy, chastellain de la ditte ville, Louis Babut, pro- » cureur, Guilhaume Palut, consuls, Jacques Coallion, Nicolas » Fohet, consuls jadis, Jean Daudhung, Jean Verny, Jean Couches, » Pierre admirat, Michel Pissevin, Pierre Besseyre Laboutay, » Anthoine Admirat, Michel Besseyre, Pierre Bourbon, Jean » Chalet, Jacques-Henri Hours et Guilhaume Ribeyre.

» Ausquels a esté resmontré par les dits sieurs mayres et consuls » que depuis plus de quinze ans madame la comtesse de Broglie a » estably en cette dite ville une maison de charité pour le soulage- » ment des pauvres de la ditte ville et paroisse dicelle quy sont » toujours en très grand nombre à cause de la stérilité du pays » seittué dans les plus hautes et plus ruddes montagnes dauvergne » et dans l'impossibilité ou sont les pauvres pendant lyver quy y » dure neuf mois de l'année dy travailher ny gaigner leur vie et » que outre les pauvres de la ditte parroisse et ville il y vient plu- » sieurs autres pauvres étrangers mesmes plusieurs soldats et gence » de guerre quy n'ayant dautre refuge et surtout dans le temps » d'hiver sont obligés de se réfuger dans la ditte ville et que mesme » despuis l'establissement de la ditte charitté plusieurs personnes » persuadés du solagement quen ont reçu et reçoivent journellement » un grand nombre de pauvres quy auroient péris sans le secours » qu'ils en ont reçu ont fait déjà des dons considérables pour faire » subcister la ditte charitté et que plusieurs autres fairoient encore » des plus abondantes omones sy on obtenoit de Sa Majesté des » lettres patantes pour affermir la ditte maison et luy accorder les » privilèges quelle a coustume de donner aux autres hospit[aux] » établys dans le royaume et que ainsy il seroit expédiant pour le » bien des dits pauvres tant de la ditte ville et paroisse que des » estrangers davoir recours à Sa Majesté pour en obtenir les dittes » lettres pattantes et dautant mieux qu'il y a déjà un fond assez » considérable pour l'establissement dun hôpital qui consiste pre- » mièrement en un contrat de rente de la somme de quinze livres » consanty par Michel Espinasse, le 28 octobre 1705.

Digitized by Google

» Plus en un domaine au village de Chastres paroisse de Cola-
» mines, le Puy acquis par denet le 26e may 1696 affermé.

» Plus un contrat de rente dontre Pierre... de la somme de trois
» livres sept... denters du 25 juillet 1686.

» Plus un contrat de rente contre... de la somme de seize livres
» du 5e décembre 1679.

» Plus un contrat de rente de la somme de quarante-deux livres
» dix sols contre Michel Prat du 5e décembre 1698.

» Plus un contrat de rente contre Louis Besseyre de la somme de
» dix livres du 15 décembre 1696.

» Plus un jugement portant condempnation contre les sieurs
» Chandezon de Chavalières pour la somme de huit cents livres et
» intérêts d'icelle.

» Plus une obligation contre Jean Verny de la somme de soixante
» livres du segond octobre 1685.

» Plus la somme de cinquante livres dhue par la succession de
» feu Jacques Berthelage.

» Plus une obligation contre Jeanne Feydin de la somme de
» cinquante livres du troise may mil six cent quatre-vingt-dix.

» Plus une obligation de la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres
» contre Guiotte Rouget du quinze avril 1690.

» Plus une condempnation contre Antoine Fohet de la somme de
» cinquante livres et intérés d'icelle du 13 août 1699.

» Plus un jugement contre Jacques Bresson pour la somme de
» trente livres du vingt-sixième octobre 1696.

» Plus un jugement contre François Rouget et Charlotte Coys-
» sard pour la somme de quatre-vingt-quatre livres et intérêts
» d'icelle du dernier août 1690.

» Plus la somme de trois cents livres dhue par les héritiers de
» feu Me François Legrand suivant son testament du mois de dé-
» cembre dernier.

» Plus la maison et jardins ou logent a présant les pauvres où ils
» sont assez commodément, le tout estant du revenu annuel de la
» somme de deux cent soixante traize livres onze sols sans y com-
» prendre les maisons et jardins cy-dessus mentionnés.

» Sur quoy après que le dit corps consulaire a heu meurement
» examiné tout ce qui a esté ci-dessus exposé et les tiltres de rente
» est deubt a la ditte charité qui est assez considérable pour lesta-
» blissement dun hopital et touchés tant des raisons cy-dessus
» déduites que d'autres esgalement fortes, ils ont unanimement dit
» et deslibéré qu'il est a propos de ne pas perdre un moment et de
» faire tous efforts nécesseires pour obtenir de Sa Majesté des
» lettres pattantes pour lestablissement d'un hôpital en cette ville

Digitized by Google

» aveq les privilèges ordinaires que Sa Majesté accorde aux hôpi-
» taux et pour cest effait obtention dicelle ils ont fait créer et cons-
» tituer leur procureur général, spécial et hyrevocable.

» M.

» Auquel ils donnent plain pouvoir dagir, donner requete et enfin
» faire toutes autres actes requizes et nécessaires pour l'obtantion
» des dittes lettres pattantes de Sa Majesté promettant ne désavouer
» ny révoquer ainsi advoir le tout pour agréable apayne && obligeant
» rendre dépans &&, renoncer &&, soubmis.

» Fait et deslibéré le dit jour étan en présense de Jean Callier et
» Michel Rivet marchand dudit Besse soubsignés aveq les dits
» sieurs maire et consuls délibérans. Et à l'original des présentes
» sont signés : Besseyre, maire, Babut, Palut, Verny, Coalhion,
» Besseyre, Laboutay, Couches, Pissevin, Admirat, Chalet, Ribeyre,
» Fohet, Rivet, Callier et Fournier, secrétaire et notaire royal.

» Et plus bas y a controllé à Besse le trante juillet mil sept cent
» quatorze et a signé Julhiard commis et par lui reçu douze sols
» trois deniers.

» Expédié ausdits sieurs maires et consuls le requérant. A signé
» Fournier notaire royal et secrétaire de la ville.

» Nous Léger Besseyre, advocat au Parlement et premier juge et
» chatelain de la ville de Besse certifions à tous qu'il appartiendra
» que le sieur Fournier qui a signé l'expédition de l'acte délibéra-
» toire du corps consulaire.... (1). »

Au mois d'août 1715, Louis XIV, par lettres patentes, datées de Marly, autorisa la transformation demandée, dispensant le nouvel hôpital de tout impôt ou redevance, à la condition que le service en serait fait par des filles, choisies par les administrateurs, mais que ces filles *ne pourraient jamais faire de vœux ny corps de communauté.*

L'original de ces lettres patentes, écrit sur parchemin, et portant la signature de Louis XIV, avec le grand sceau royal, est conservé aux archives de l'hospice Saint-Joseph.

« Soixante-une livres cinq sols, signé illisiblement.

» Louis par la grâce de Dieu roy de france et de navarre a tous
» présens et avenir salut. Notre chère et bien aimée la dame com-

(1) Arch. de l'hospice de Besse. L'expédition de cette délibération est déchirée en cet endroit. La formule qui suivait semble être une simple légalisation de la signature du notaire.

Digitized by Google

» tesse de Broglie nous a fait représanter qu'il y a quinze ans ou » environ qu'elle auroit établ'y dans la ville de Besse en notre » province d'Auvergne, une maison de charité pour y donner aux » pauvres les secours dont ils pourroient avoir besoin, mais que » depuis ce temps là elle a trouvé qu'il seroit également convenable » pour le bien du païs et pour le plus grand soulagement des pau- » vres de faire de cette maison un hôpital dans toutes les formes » en ce que ce païs qui est un païs de montagne étant des plus » stérils et l'hiver y étant ordinairement fort long, les pauvres se » trouvent le plus souvent hors d'état de gagner leur vie dans la » campagne et sont obligés pour cette raison de se réfugier dans la » ville pour y chercher le moyen de pouvoir subsister ; que ce » dessein ayant été communiqué à la communauté des habitants de » Besse par les maire et consuls de cette ville dans une assemblée » générale tenue à cet effet, il y avait été unanimement approuvé » consenty par une délibération du vingt-neuf janvier de l'année » dernière et qu'en effet l'établissement d'un hôpital dans cet endroit » étoit dautant plus avantageux qu'il étoit très en état de pouvoir » subsister, les revenus dont les pauvres jouissent actuellement » montant à plus de six cens livres sans compter la maison et le » jardin qu'ils occupent, une somme de deux mille livres ou environ » qui leur est due par différans particuliers, et les aumônes journa- » lières qui leur sont faites. Et comme d'ailleurs il y a encore » plusieurs personnes qui seroient dans la disposition de contribuer » à la fondation et augmentation de cet hôpital s'il nous plaisoit » d'en autoriser l'établissement, la dite dame comtesse de Broglie » nous a très humblement fait suplier de vouloir luy accorder nos » lettres patentes sur ce nécessaires. A ces causes et autres considé- » rations à ce nous mouvans, désirant contribuer autant qu'il dépend » de nous à un établissement si utile et donner des marques de la » satisfaction singulière que nous avons de voir notre zèle pour le » soulagement des pauvres si heureusement secondé par les bonnes » intentions et la charité de nos sujets ; de l'avis de notre conseil » qui a veu l'acte de consentement des maires, consuls et habitans » de la ville de Besse du vingt-neuf janvier 1714 et avec les autres » pièces nécessaires attachez sous le contre scel de notre chancélerie » de notre grace spéciale pleine puissance et autorité royale, nous » avons loué, aprouvé, autorisé et confirmé, louons, aprouvons, » autorisons et confirmons par ces présentes signées de notre » main, l'établissement et fondation d'un hôpital dans la ville de » Besse, au lieu de la maison de charité qui a subsisté jusqu'à » présent, voulons que cet hôpital jouisse des mêmes droits, conces- » sions et privilèges accordez aux maisons de pareille nature et que

Digitized by Google

» les administrateurs d'iceluy puissent recevoir pour lui et en son » nom tous les dons, legs, gratifications, libéralités, aumônes et » autres dispositions qui seront faites en sa faveur, soit par testa- » mens, codiciles, donations entre vifs ou à cause de mort ou » autrement de quelque manière que ce soit, même en faire les » acceptations, demandes, poursuites et recouvremens nécessaires. » Enjoignons à tous curés, notaires, tabellions et autres qu'il » appartiendra d'envoyer incessamment au dit hôpital des extraits » des actes contenant les dispositions faites à son profit, à peine » d'en répondre en leurs propres et privés noms et de tous dépens, » dommages et intérêts, avons amorty et amortissons l'étendue » seulement des batimens, cour, jardins et enclos du dit hôpital » comme dédiez à Dieu et consacrez au service des pauvres, sans » que pour raison de ce il soit tenu de nous payer, ny à nos succes- » seurs rois aucune finance ou indemnité, dont en tant que besoin » seroit nous luy avons fait don et remise a quelque somme qu'elles » puissent monter sauf néanmoins et sans préjudice des droits » immunitez et devoirs dus à d'autres seigneurs que nous déclarons » pareillement le dit hopital exempt de tous droits de guet et garde, » fortifications, fermeture de ville et fauxbourg même de logement » de gens de guerre, à condition toutesfois que les filles qui seront » successivement choisies pour desservir cette maison, soit main- » tenant par la dite dame comtesse de Broglie, soit dans la suite » par les administrateurs, *ne pourront jamais faire de vœux ny* » *corps de communauté* se donnant en mandement à mes aimez et » feaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à » Paris, Chambre des comptes au dit lieu, Cour des aydes à » Clermont-Ferrand, présidens, trésoriers de France, généraux » de nos finances et autres, nos officiers et justiciers qu'il appar- » tiendra que ces présantes ils ayent à enregistrer et faire exécuter » selon leur forme et teneur. Pour par la dite exposante ainsi que » par le dit hôpital jouir du contenu en icelle pleinement et paisi- » blement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles » et empeschemens contraires. Car tel est notre plaisir et enfin que » ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre » notre scel à ces dites presantes. Données à Marly au mois d'aoust » l'an de grâce mil sept cens quinze et de notre règne le soixante- » treizième.

» Signé Louis. »

Ces lettres patentes furent enregistrées par la Cour des Aides de Clermont, par acte du 10 septembre 1716.

Le 13 septembre 1774, Charles Philippe de France,

Digitized by Google

comte d'Artois, qui fut plus tard le roi Charles X, en sa qualité de possesseur du duché d'Auvergne, renouvela en faveur des biens de l'hôpital la dispense de toute redevance, accordée par Louis XIV.

Le 3 décembre 1717, le chanoine Champflour, vicaire général du diocèse de Clermont, faisant fonctions d'évêque pendant une vacance du siège, accorda l'autorisation de célébrer la messe sur un autel dressé dans la salle de l'hôpital, sur la demande qui lui en avait été faite par Emmanuel Godivel, prêtre communaliste et administrateur de l'hôpital. On aménagea plus tard une chapelle.

En 1749, l'Intendant fut sollicité de réunir à l'hôpital de Besse la maison de charité de Marcenat et les aumônes de Saint-Floret et de Picherande. Cette réunion fut vivement combattue par M. de La Rochefoucauld, au nom des habitants de Marcenat. Dans deux lettres, datées l'une de Liancourt, le 18 juin 1752, l'autre de Paris, le 17 août suivant, il proteste contre la prétention de l'hôpital de Besse, tendant à se faire attribuer les revenus de la *charité* de Marcenat :

« Il est vrai, dit-il, que cette charité n'a point de lettres-» patentes, mais Marcenat se trouve scitué dans les plus » affreuses montagnes de l'Auvergne ; les neiges en ren-» dent l'entrée et la sortie impraticables pendant sept » mois de l'année, les malades ne pourraient pas être » conduits à Besse.

» Loin d'ôter aux pauvres de Marcenat le peu de reve-» nus qu'ils tiennent de la charité de leurs compatriotes, » il serait à souhaiter qu'il y eut un petit hôpital ou un » bureau de charité dans chacune des paroisses de ces » montagnes. »

Cette réunion n'eut jamais lieu, et, en 1752, le subdélégué Godivel écrivait à l'Intendant qu'il ne pouvait encore donner son avis sur ce projet.

En 1777, le ministre Necker voulut créer dans toute la France des *bureaux d'aumône*.

Digitized by Google

« Ces bureaux, écrivait-il aux intendants, auraient pour » objet de procurer des charités et des secours, et de les » employer utilement; ils indiqueraient des travaux, four- » niraient des matières et des outils à ceux qui sont en » état de travailler, procureraient des remèdes, des soins » et des aisances aux malades, ne feraient que des prêts à » ceux qui n'ont que des besoins momentanés. »

A l'Intendant, lui communiquant le désir de Necker, le subdélégué Godivel répond en 1778 qu'il ne pense pas qu'on puisse établir des bureaux d'aumône dans sa subdélégation. « Déjà, ajoute-t-il, il y a quinze ou vingt ans, on » a essayé sans succès d'en fonder un à Besse. Sur 280 feux » que contiennent les collectes de Besse et de Besse-en- » Chandèze, qui ne font qu'une seule paroisse, il y a » 250 mendiants. Peu de gens sont aisés, et ceux-ci se » cachent pour faire l'aumône de peur qu'on augmente » leurs impositions. Il serait difficile d'ailleurs de trouver » des administrateurs. »

Ce fut encore une de ces tentatives philanthropiques qui, comme tant d'autres du même genre, resta à l'état de projet.

Les enfants trouvés étaient très nombreux en Auvergne. Une enquête, faite en 1777, sur le nombre de ces malheureux, dans chaque subdélégation, indique pour celle de Besse, une moralité bien supérieure aux autres. A Billom, 40 à 50 enfants étaient, chaque année, abandonnés par leurs mères, à Issoire 45, à Clermont 200, à Mauriac 12 à 15.

Le résultat de l'enquête pour Besse énonce « que l'Hôtel- » Dieu ne reçoit que des malades et que *depuis vingt ans,* » *il n'a été exposé que trois enfants, et l'on pense qu'ils* » *n'étaient pas de la subdélégation* ».

Sous l'ancienne législation, le seigneur haut justicier était tenu de nourrir et élever les enfants exposés dans l'étendue de sa justice. S'il y avait des hôpitaux et qu'il

Digitized by Google

les y fit porter, il devait payer aux administrateurs leur nourriture et leur entretien.

Qu'il me soit permis à ce sujet d'exprimer le regret de la suppression des tours. Les prétendus philanthropes qui, ont détruit ce que Vincent de Paul avait rêvé de faire, ont poussé des milliers de malheureuses filles à l'infanticide et à l'avortement. Revenir sur leur œuvre néfaste, obtenir le rétablissement des tours, serait sauver bien des mères et des enfants, et prévenir bien des crimes. On gagnerait en moralité et en population, sans grands frais pour le budget.

A l'époque de la Révolution, l'hôpital de Besse, outre le domaine de Chastres et diverses rentes et créances, jouissait d'une rente de 500 livres, qui lui était due par le clergé d'Autun. Comment cette rente avait elle été constituée à l'hôpital ? A quelle époque et par qui ? Autant de questions que nous n'avons pu élucider. Le 7 décembre 1791, le Directoire du District, sur la demande faite par les administrateurs de l'établissement, autorisèrent ceux-ci à toucher cette rente du receveur du District, qui serait chargé de la recouvrer.

L'hôpital occupait alors le bâtiment formant l'angle de la rue Notre-Dame et de la place actuelle de la Halle. Cet immeuble appartient encore à l'hospice et est loué par les administrateurs.

Le domaine de Chastres fut estimé, le 13 germinal an III (3 avril 1794), par Désortiaux, notaire et géomètre à Bourg-Lastic, désigné par le Directoire. Divisé en onze lots, pour être vendu, il fut évalué à 29.080 livres. La vente n'eut pas lieu et ce n'est que vers 1855 ou 1856 que l'hôpital a aliéné cette propriété.

En 1794, les vivres et les ressources nécessaires pour les malades de l'hospice faisaient complètement défaut. Le juge de paix Morin et le commissaire national Cougoul déposèrent sur le bureau de l'Administration du district la copie d'une délibération des administrateurs de la

Digitized by Google

Maison de secours. Cette délibération trace un tableau lamentable de la situation de cet établissement et réclame une réquisition de grains sur les propriétaires « pourvus » au-delà de leur consommation ». Elle demandait aussi des secours en aliments pour vingt habitants de la section de Tiauleyre « qui viennent d'éprouver une maladie épidé- » mique et se trouvent dépourvus de tous moyens de » subsistance ».

L'Administration ordonna une réquisition de six setiers de grains sur la commune de Saint-Nectaire, à répartir entre la maison de secours et les indigents de Tiauleyre.

Le 6 ventôse de la même année, nouvelle demande de vivres pour l'*Hôpital de la Charité*, qui se trouve complètement dénué, suivie de l'ordre de porter à l'hôpital quatre cartons de fèves noires « *qui forment toutes les denrées* » *qu'a actuellement l'Administration en magasin* ».

Le 3 germinal (23 mars 1795), la Commission administrative de l'hôpital sollicite de l'Administration un prêt de 3.000 livres. Cette demande est repoussée, mais un secours de la valeur de 6 setiers de froment, 1 setier d'orge et 1 carton de haricots est accordé.

Quelques jours après, le 29 germinal, un arrêté du Directoire distraie de la vente des biens de l'hôpital, trois petits jardins potagers, nécessaires à la nourriture des pensionnaires, « attendu qu'il ne serait pas possible de » pouvoir se procurer sur les lieux des légumes ».

Le 9 messidor, un arrêté ordonne une nouvelle livraison de 5 setiers de grains aux administrateurs de l'*Hospice de l'Humanité*, qui avaient fait une demande de 4.500 livres pour subvenir aux besoins de *35 personnes*, qui se trouvaient à la charge de l'établissement.

La division territoriale et judiciaire par districts prit fin en novembre 1795. Le 25 de ce mois, après réglement des comptes de l'Administration, il restait un excédent de recettes de 400 livres qui fut attribué à l'Hospice de 'H umanité.

Digitized by Google

L'Hospice-hôpital de Saint-Joseph est aujourd'hui logé dans des bâtiments construits, vers le commencement du siècle, sur l'emplacement et avec les pierres des communs du château. Les frais de ces constructions furent en partie couverts par une donation de 10.000 francs, faite par une dame Chandeson, veuve d'un notaire de Saint-Nectaire, qui était revenue habiter Besse, après la mort de son mari.

Les revenus de l'hôpital de Mme la comtesse de Broglie se sont augmentés d'une partie des rentes perpétuelles, dues aux communalistes de Saint-André, qui lui furent attribuées par décision de l'Administration départementale du 24 brumaire an II. Ces revenus s'élèvent aujourd'hui à 5 à 6.000 francs.

C'est actuellement un asile, exclusivement destiné à recueillir et soigner les vieillards des deux sexes, infirmes et pauvres de la commune.

Il est desservi par deux religieuses de l'ordre de la Miséricorde, assistées d'une sœur converse et d'une domestique laïque. L'une des sœurs s'occupe de la pharmacie non seulement pour les hospitalisés et les indigents, mais encore pour la vente au public. C'est là une ressource occulte, dont les bénéfices ne sont jamais entrés dans la caisse de l'administration de l'établissement.

CHAPITRE XII

Instruction publique

Jusqu'au XVIIIe siècle, le collège de prêtres s'était chargé de l'instruction des enfants, et, comme le relate le manuscrit Godivel, il avait formé un certain nombre d'élèves distingués. Il semble qu'à partir de la fin du XVIIe siècle, les communalistes ne se soient plus guère occupés d'enseignement.

Le procès-verbal de la visite faite à Besse par François II Bochart de Saron, évêque de Clermont, le 4 sep-

Digitized by Google

tembre 1700, porte qu'il y a des maîtres et des maîtresses d'école.

Vingt-sept ans plus tard, le 6 avril 1727, dans sa visite pastorale, Massillon constate qu'il existe encore des maîtresses d'école, mais qu'il n'y a plus de maîtres pour les garçons. Le prélat invite le curé « à donner ses soins pour » procurer l'établissement de maîtres d'école ».

Une délibération du corps consulaire du 6 avril 1731 constate les dangers de cette situation et s'occupe des moyens propres à y remédier.

« Il y a longtemps que les habitants de cette ville sou-
» pirent et souhaitent avec un grand empressement qu'il
» soit remédié à une chose qui manque depuis plusieurs
» années dans cette ville pour l'éducation des enfants de
» cette même ville, ce qui doit faire la plus particulière
» et sensible attention de tous les habitants tant pour le
» spirituel que pour le temporel ; et comme jusqu'à pré-
» sent les habitants de cette ville s'étaient acquis une
» assez bonne réputation pour le nombre et le mérite des
» prêtres qui desservent leur communauté et église de
» cette ville de Besse et les gens des autres états qui ne
» sont parvenus à ce point de le bien remplir que par
» l'éducation qu'ils ont reçue dans la ville même et qui
» nous manque aujourd'hui faute d'instruction et d'édu-
» cation tant pour l'un et l'autre sexe et que l'on voit avec
» bien de honte et de confusion que les mœurs de l'un et
» l'autre sexe ne sont plus les mêmes qu'ils étaient aupa-
» ravant, les garçons étant dans une ignorance crasse et
» les filles de même, par l'indigence des pères et des
» mères qui ne sont point en état de leur donner les
» secours nécessaires pour s'en tirer, les garçons pour
» apprendre à lire, écrire, apprendre la grammaire et les
» humanités, pour pouvoir après avec peu de dépense
» parvenir à un point et se mettre en état de gagner sans
» grand secours de leurs familles, et vivre avec beaucoup
» d'honneur et en faire à leurs familles.

Digitized by Google

» Il n'est pas moins nécessaire pour l'utilité publique » de pourvoir pour l'instruction et l'éducation des filles, » qui fait la plus grande partie du repos de la société » chrétienne et de la république.

» Nous voyons avec le même chagrin que cela manque » dans notre ville, et que, manque de cette instruction et » éducation, bien des filles s'abandonnent à des emplois » qui ne leur conviennent guère, ce qui cause aussi un » grand désordre, et auquel pour l'un et l'autre sexe, l'on » n'y peut remédier que par des prompts remèdes qui » seront utiles pour le bien spirituel et temporel des » habitants de cette ville et autres, que par le procès- » verbal de visite de Monseigneur l'Evêque du 17 juin » 1727, il est ordonné d'établir incessamment des maitres » et des maîtresses d'école dans la paroisse : il semble » que pour le premier chef des garçons, il serait à propos » de choisir et establir dans cette ville un ou deux mai- » tres d'école pour apprendre à lire, escrire, la grammaire » et les humanités à ceux qu'on jugeait propres pour cela » et qui voudraient bien s'y soumettre, à la charge de » donner à ce maistre d'école ce que le roi ordonne de » donner pour chacun an, outre ce que chaque particulier » qui ira à son école sera obligé de lui donner par mois, » c'est-à-dire pour les enfants de la ville ce qui sera réglé » entre le maistre d'école et le corps consulaire ; à l'égard » des étrangers, il sera libre au maistre d'école de faire » telle composition qu'il jugera à propos avec eux, mais » à l'égard des filles, messieurs les missionnaires du » clergé qui ont fait la mission ce carême dernier et qui » sont encore ici ont proposé un moyen que nous avions » souhaité depuis longtemps pour l'éducation des filles ; » ils ont trouvé de bons sujets dans cette ville qui veulent » bien se consacrer à Dieu sous le vocable et societé de » N.-Dame pour instruire la jeunesse de leur sexe, leur » apprendre à lire, escrire et travailler tant à la dentelle, » couture et autres travaux qui sont propres à leur faire

Digitized by Google

» gagner leur vie et les tirer de l'oisiveté par l'assiduité » qu'elles auront de s'occuper à ce que les pieuses filles » leur montreront et ordonneront de faire, mais, comme » pour parvenir à ce grand utile projet, il est nécessaire » de destiner un fonds certain à prendre sur les revenus » patrimoniaux de cette ville, qui ne saurait jamais mieux » être employée que dans cette occasion, le corps consu- » laire est prié de délibérer présentement, cette affaire ne » mérite aucun retardement.

» Sur quoi, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et » avoir mûrement considéré et examiné, sont d'avis una- » nimement lesdits sieurs du corps consulaire que les » maîtres d'école touchent chaque année pour rétribution » la somme de 200 livres qui sera prise sur les deniers » patrimoniaux, et qu'outre ce, les biens que les maîtres » d'école pourront avoir et acquérir dans la paroisse soient » exemps de taille et charges publiques et qu'eux-mêmes » ne soient sujets non plus à aucune charge.

» Et lesdits maîtres d'école seront tenus de prendre » chacun jusqu'au nombre de cinq les enfants pauvres de » la paroisse pour les enseigner sans aucune rétribution, » et à l'égard des autres écoliers, ils seront tenus de payer » chaque mois auxdits maîtres savoir : ceux qui appren- » nent le latin, 10 sols, et ceux qui apprennent à lire, » écrire et l'arithmétique, 5 sols. »

La même délibération attribue 100 livres par an « aux » pieuses filles qui se chargeraient de l'éducation des » filles ». Ces maîtresses bénéficient également de l'exemption d'impôts.

C'est un fait réellement digne de remarque que cette sollicitude, pour l'instruction de la jeunesse, de pauvres consuls d'une modeste petite ville, perdue dans les montagnes. A cette époque, où surtout dans les campagnes, la femme tenait une si petite place dans la société, c'est une joie pour nous de trouver à la tête de notre cité des

Digitized by Google

hommes intelligents, appréciant avec autant de justesse de vue, l'importance de l'éducation des filles.

La délibération, homologuée par l'intendant Trudaine, fut immédiatement suivie d'exécution. Bertrand Cohalon, prêtre communaliste, fut chargé du cours latin, et Conche, autre communaliste, des cours de lecture, écriture et arithmétique. A ce dernier succéda bientôt le communaliste Douniol, puis en 1741 Gabriel Hours-Admirat.

En 1733, les consuls, « pour émuler la jeunesse », firent l'acquisition, moyennant 12 livres, de deux croix d'honneur en argent, que les maîtres devaient donner à tour de rôle aux écoliers « suivant leur capacité » (1).

Dans les comptes communaux de 1735, figure une dépense de 5 livres pour réparations faites à la maison d'école.

Le 9 avril 1741, l'assemblée consulaire eut encore à s'occuper de la question des maîtres d'école. La nomination des communalistes Cohalon et Admirat fut confirmée, leur traitement fut définitivement fixé à 200 livres et la rétribution scolaire à la charge des élèves à 10 sols et 5 sols par mois (2).

Admirat étant décédé le 13 mars 1745, Chabaud, « diacre et habitué de la communauté de Saint-André, » demeurant au Faux, paroisse de la ville de Besse », fut appelé à le remplacer.

En 1749, Chabaud, qui remplissait les fonctions de principal régent, fut remplacé par Antoine-Henri Hours, qui occupa la place pendant plus de dix ans.

Il semble cependant qu'il y ait eu à cette époque une nouvelle interruption dans l'instruction des garçons, probablement à cause de la difficulté qu'éprouvaient les maîtres d'école à toucher leur traitement. Nous voyons, en effet, en 1747, les communalistes Chabaud et Douniol adresser une requête à l'Intendant pour obtenir le paie-

(1-2) Arch. dép. Intendance.

Digitized by Google

ment « de leurs gages » (1). Et dans une délibération du 23 juin 1749, portant la nomination, comme régent, d'Antoine-Henry Hours aîné, nous lisons : « Lesdits sieurs » consuls ont représenté combien il était indispensable » de nommer un maître d'école pour instruire les jeunes » garçons de cette ville qui ont demeuré dans une parfaite » ignorance depuis plusieurs années sous prétexte qu'il » ne se trouvait aucun sujet pour les enseigner. »

Cette délibération maintient à 100 livres le traitement du régent, et confirme l'ancien tarif de la rétribution scolaire. Elle ajoute un règlement intérieur, où sont fixées les heures et la durée des classes : de Pâques à la Toussaint, le matin de 7 à 9 heures, et le soir de 1 heure à 3 heures ; de la Toussaint à Pâques, de 8 à 10 heures du matin et de 1 heure à 3 heures du soir.

La durée et l'époque des vacances sont déterminées : la sortie aura lieu à N.-D. de Septembre (8 septembre) et la rentrée se fera à la Saint-Michel (29 septembre). Nos écoliers d'aujourd'hui trouveraient bien courtes ces heures de liberté.

La tentative, faite en 1731 sous l'inspiration des missionnaires, de créer, « sous le vocable et société de N.-Dame », une association de « pieuses filles de la ville », chargées d'instruire les filles, n'avait pas réussi « attendu que la somme était trop modique ». Le 5 aout 1741, le corps consulaire décida « d'établir deux sœurs de Saint- » Joseph pour apprendre à lire, à escrire et à travailler » les filles de la ville et les élever chrestiennement. Et » pour cet effet leur ont délaissé pour leur demeure le » vieux hôpital de ladite ville de Besse et jardin y atte- » nant situés aux faux bourgs de Lamirat de cette ville de » Besse, circonstances et dépendances, auquel vieux » hôpital il sera fait les réparations utiles et nécessaires » aux dépens de la ville. Et ledit corps a donné et attri-

(1) Arch. dép. Intendance.

Digitized by Google

» bué aux sœurs de Saint-Joseph, religieuses, la somme » de cent livres, accordée par le délibératoire du 6 avril » 1731, aux filles qui voulaient se consacrer à l'éducation » des jeunes filles. Et considérant que cet établissement » des sœurs de Saint-Joseph ne sera pas seulement utile » pour élever les jeunes filles de ladite ville, mais encore » pour le soulagement des pauvres malades et qu'une » somme de cent livres par an ne serait pas suffisante » pour l'entretien et nourriture desdites sœurs religieuses. » Et que par arrêt du Conseil du 2 avril 1672, il était fixé » une somme de 110 livres au prédicateur du carême de » ladite ville, que gens zélés avaient fondé ledit carême, » ce qui évitait à la ville une charge de 110 livres par an ; » ledit corps de ville a délibéré que l'emploi des cent » livres en serait fait au profit desdites sœurs de Saint- » Joseph outre et par dessus celle de 100 livres portée par » le susdit délibératoire du 6 avril 1731, qui font 200 livres » de gages, qui seront attribuées auxdites sœurs de Saint- » Joseph chaque année à compter du jour qu'elles arrive- » ront, outre et par dessus leur demeure qu'elles auront » dans le vieux hôpital qui sera entretenu aux frais et » dépens de la ville. . . . . .

» Et tant il y aura des sœurs de Saint-Joseph dans » cette ville, elles auront la pleine et entière propriété de » la maison du vieux hôpital, à la charge et condition » que lesdites sœurs ne pourront exiger des filles qui iront » à leur école que cinq sols par mois, mais qu'elles seront » obligées de recevoir toutes les pauvres qui s'y présen- » teront gratis . . . . . .

» Pour l'exécution de cet établissement des sœurs qui » ne mérite pas moins les attentions des délibérants que » l'éducation des garçons, Mrs du corps de ville ont » supplié M. Chanteloube, supérieur des missions du » clergé du diocèse de Clermont, de vouloir bien prendre » la peine de leur procurer quant à présent deux bons » sujets tels qu'il est nécessaire dans notre ville pour

Digitized by Google

» l'éducation des filles, lui promettant d'accepter volon-
» tiers celles qui lui viendraient de sa part, son zèle et sa
» bonté (1). »

Il fut en outre décidé, « comme il n'est pas suffisant
» d'avoir des maîtresses pour apprendre à travailler à
» ces jeunes filles et qu'il faut encore des fonds pour
» leur fournir lin, laine et coton pour les filer, » de charger Besseyre de Rochegeat et Jean Admirat de l'achat et de la vente de ces fournitures. Les bénéfices qui pourraient provenir de cette combinaison devaient revenir à l'hôpital.

Deux religieuses arrivèrent à Besse à la fin de 1742. La supérieure se nommait Jeanne-Marie Calemard du Portail, et son adjointe, sœur Jeanne-Marie.

Une délibération du 6 avril 1743 constate « qu'on
» aperçoit avec édification et plaisir les bons fruits qu'elles
» y font par l'éducation qu'elles donnent à la jeunesse
» tant pour le spirituel que pour les ouvrages manuels
» qu'elles leur apprennent ».

En considération de ces bons résultats, l'assemblée décida « que les filles de Saint-Joseph, leurs associées et
» celles qui leur succéderont, jouiront d'exemption de
» tailles personnelles et des mêmes prérogatives, droits et
» privilèges accordés aux bourgeois et habitants de cette
» ville de Besse, tant et si longuement qu'elles seront
» occupées à l'éducation de la jeunesse ».

En 1746, sœur Calemard et Jeanne Tixier, qui avaient remplacé sœur Jeanne-Marie, adressèrent à l'Intendant une requête, où elles exposaient qu'on devait leur fournir un logement assez vaste pour faire les leçons ordinaires, les meubles et ustensiles nécessaires. Que de plus il était nécessaire d'acheter les rouets et autres métiers et les marchandises à employer dans ces travaux, que deux

(1) Arch. de l'auteur. Délibératoire rédigé par Rivet, notaire royal.
(2) Arch. de l'auteur. Délibératoire rédigé par Rivet, notaire royal.

Digitized by Google

habitants avaient été désignés à cet effet et qu'une somme de 550 livres avait été votée pour cette destination. Elles se plaignaient qu'on ne leur eût donné que quelques chambres dans une maison et que ces appartements fussent en très mauvais état. Elles ajoutaient qu'elles n'avaient à leur disposition aucun local pour placer leur bois, qu'elles avaient obtenu à grande peine le paiement des 200 livres promises, et qu'il leur était dû depuis mai 1746 une somme de 100 livres. Elles concluaient en demandant à l'Intendant d'ordonner le paiement régulier de leur traitement et les réparations nécessaires ou le versement d'une somme de 300 livres pour les faire exécuter elles-mêmes.

L'Intendant demanda des renseignements à son subdélégué Godivel, qui lui répondit que les habitants avaient assuré aux sœurs divers avantages et qu'ils étaient disposés à les continuer, mais que la sœur Calemard les avait mécontentés en renvoyant « son adjointe pour prendre une novice incapable » (1).

Par ordonnance de l'Intendant, la requête fut renvoyée aux consuls pour être soumise à l'assemblée générale des habitants. Celle-ci se réunit et, après avoir entendu l'exposé de la question fait par les consuls, « ayant fait » toutes les attentions possibles et mûrement examiné » les demandes des sieurs Calemard et Tixier, il a été » unanimement statué et délibéré qu'on serait très satisfait » que l'établissement des deux sœurs en cette ville pour » l'éducation des filles pût se soutenir conformément à ce » qui est porté par la délibération du 20 avril 1742, mais » qu'il n'y a point assez de revenus en cette ville pour » fournir à toutes les dépenses dont elle est chargée » chaque année, qui se montent suivant l'état ci-joint » à une somme de 815 livres, tandis que les revenus patri- » moniaux ne produisent annuellement que celle de

(1) Arch. dép. Intendance C. 1992.

Digitized by Google

» 886 livres et quelquefois moins, lorsque les baux » à ferme sont à moindre prix (1) ». Ils demandent, en conséquence, qu'il n'y ait plus qu'une sœur et que son traitement ne s'élève qu'à 100 livres.

« Ils ont aussi délibéré que comme la sœur Calemard » est très-souvent valétudinaire et que d'ailleurs la ville » n'est point satisfaite des remontrances et éducation » qu'elle a données aux filles, qu'il en soit mis et envoyé » une autre à sa place, d'autant plus que depuis que la » sœur Jeanne-Marie a été congédiée par la voix seule de » la sœur Calemard, les dits habitants ont reconnue si peu » de fruits de leurs enfants qu'ils les ont retirés de la sœur » Calemard pour les placer ailleurs. Que pour ce qui » concerne les 200 livres que la dite Calemard et la Tixier » demandent pour le passé, il ne doit leur être payé que » la somme de 100 livres par an, par la raison que la dite » Calemard est seule professe et que la sœur Tixier n'est » qu'une novice, qui paye même pension et hors d'état » d'enseigner; que pour ce qui concerne les rouages et » marchandises qu'on avait projeté d'acheter, il ne se » trouve point quant à présent de fonds à ce sujet; que » quand même il y en aurait, les sœurs n'ont jamais » voulu le montrer à personne, quoique ce fût les inten- » tions des habitants lorsqu'ils les ont appelées, qu'ainsi » il serait inutile de faire cette dépense puisqu'on est » obligé d'avoir recours à d'autres maîtresses pour l'édu- » cation des filles; que pour ce qui concerne les répara- » tions, il n'en est point aucunes d'urgentes et qu'enfin » leur logement est suffisant pour placer leur bois de » chauffage, qu'ainsi c'est sans besoin qu'elles demandent » un endroit à cet effet. »

Malgré tout, sœur Calemard resta à Besse jusqu'à sa mort, en 1755 ou 1756. Les sœurs abandonnèrent alors le bâtiment de l'ancien hôpital, pour se loger dans la maison

(1) Arch. de l'auteur. Délibératoire du 2 oct. 1746, dressé par Julhiard, not. royal.

Digitized by Google

qu'une demoiselle Marie Jactz leur avait donnée et qui était située quartier de Notre-Dame (1). Dans l'acte de donation, il était stipulé que cet immeuble servirait non seulement de logement aux religieuses, mais aussi de pied-à-terre aux missionnaires venant prêcher le Carême, « avec convention qu'au cas où les sœurs de Saint-Joseph » ne resteraient pas à Besse, la maison reviendrait à l'hô- » pital de la dite ville, et aussi à la charge par la dite ville » de payer 50 écus à Michel Boyer, chirurgien au dit » lieu (2) ».

En 1749, Mme Calemard du Portail s'associa Isabeau Ourseyre, du village de Grouaires. Aux termes d'un contrat d'ingrès, rédigé par Julhiard, notaire royal (3), Antoine Ourseyre, laboureur, donna à sa fille quatre habits complets de religieuse de Saint-Joseph, divers objets mobiliers et une somme de 200 livres. En vertu de cet acte, les biens de Mme Calemard et ceux de la demoiselle Ourseyre étaient mis en communauté, et les deux associées devaient se livrer ensemble à l'éducation des jeunes filles.

En 1756, après la mort de sœur Calemard, Elisabeth Ourseyre et Anne-Marie Morin formèrent une association ayant le même but. Leurs biens étaient mis en commun et la survivante d'entre elles devenait propriétaire de tout ce que son associée laisserait à son décès. Les signatures, apposées à la minute de l'acte, ne semblent pas indiquer une instruction bien élevée de la part des contractantes (4).

Jusqu'en 1791, les sœurs de Saint-Joseph continuèrent à instruire les jeunes filles. Le testament de l'une d'entre elles, Marie Chandezon, en religion sœur Sainte-Agnès, dicté le 21 septembre 1783 à Desserres, notaire royal (5), nous apprend que le nombre des religieuses

(1) Maison appartenant aujourd'hui à l'hospice.
(2) Arch. dép. Intendance.
(3) Arch. de l'auteur.
(4) Arch. de l'auteur. — Acte, reçu Morin, not. royal, le 14 mars 1756.
(5) Arch. de l'auteur.

Digitized by Google

s'était considérablement augmenté depuis 1756. Outre la testatrice, sept religieuses s'occupaient de l'instruction et de l'hôpital, qu'elles habitaient. Elles se nommaient: Marie Morin, sœur de Jésus; Elisabeth Rode, sœur Sainte-Catherine; Catherine Morin, sœur des Anges; Anne Hours, sœur Marie; Marie Julhiard, sœur de la Visitation; Antoinette Godivel, sœur Saint-Joseph, et Anne Luguet, sœur Saint-Esprit. Les noms patronymiques de ces religieuses appartiennent presque tous à des familles de Besse. L'instruction publique fut une des plus constantes préoccupations de ceux qui firent la Révolution de 1789. Les cahiers des doléances portent presque tous, sans distinction d'ordre, des demandes d'amélioration.

Un des plus remarquables, celui du tiers état de la sénéchaussée d'Auvergne, contient un véritable chef-d'œuvre.

« Art. 23. — Que l'éducation publique soit réformée » ou plutôt établie de manière à former des citoyens » utiles dans toutes les professions; qu'on rédige et qu'on » mette au nombre des livres classiques ceux qui contien- » dront les principes élémentaires de la morale et de la » constitution fondamentale du royaume; qu'ils soient lus » dans toutes les écoles et paroisses de la campagne; qu'il » soit établi dans toutes les villes des maîtres de dessin » et de géométrie pratique et de mathématiques pour les » enfants du peuple. Qu'il soit établi des distinctions et » des récompenses publiques pour les laboureurs, artistes » et artisans qui excelleront dans leur art, qui perfection- » neront les machines et ustensils de l'agriculture et du » commerce. »

En 1793, les administrateurs du District de Besse réclamaient la création d'un collège dans cette ville. Ils écrivaient au Directoire du département : « Il est indispensable » d'établir un collège à Besse, chef-lieu de district; il » n'y a d'autre emplacement national convenable pour

Digitized by Google

» cet établissement que la ci-devant église. Les réparations à faire pour mettre cet emplacement en état d'être » occupé, coûteraient environ 10.000 livres (1). »

Pendant la durée de la Révolution, l'instruction fut bien négligée à Besse, malgré les efforts des administrateurs. Un rapport du Jury d'instruction du 26 fructidor an III constate l'impossibilité où il se trouve de se procurer des instituteurs et des institutrices. La réorganisation de l'instruction ne se fit que dans les années qui suivirent et principalement sous le Consulat.

Il y a aujourd'hui à Besse deux écoles laïques, dirigées par un instituteur et une institutrice. Elles sont logées dans de vastes bâtiments, construits en 1889, sur les plans de M. Guimbal, architecte à Issoire.

Il y a aussi une école libre de filles, desservie par des religieuses de la Miséricorde, et une école congréganiste de garçons, appartenant aux frères de la Croix de Jésus (2).

(1) Arch. dép. Dist. de Besse. B. des Domaines.
(2) Ces écoles libres ont été, je crois, fermées depuis.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

MALADIES CONTAGIEUSES. — MESURES DE PRÉSERVATION. — MÉDECINS DE LA VILLE. — FAMINE DE 1694.

A diverses époques, la peste et différentes maladies contagieuses sévirent avec une extrême rigueur en Auvergne. Par une faveur toute spéciale, que les habitants attribuèrent à la protection de la vierge de Vassivière, la peste ne pénétra jamais dans les murs de la ville de Besse. Il est plus vraisemblable de penser que cette immunité fut due aux sages et salutaires mesures de précaution que la prudence et la clairvoyance des consuls leur firent prendre aux époques d'infection. Des notes, retrouvées çà et là dans les archives, donnent quelques détails sur la vie de la petite cité pendant ces jours de deuil.

Nous avons déjà vu qu'en 1529, Besse avait soigneusement clos ses portes et y avait établi une garde chargée d'empêcher les étrangers de pénétrer dans la ville « à cause du danger de peste estant aux environs et villaiges voisins ». A propos du meurtre commis par le capitaine de la ville, Antoine Fabre, nous avons rapporté les mesures de préservation prises, nous n'avons donc pas à y revenir.

En 1628, le bruit se répandit que des maladies contagieuses ravageaient « la ville de Saint-Flour, St-Martin-de-Valmouroux, Cheylade et plusieurs autres villes de France ».

A cette époque, le nom de maladies contagieuses indiquait presque toujours la peste, effroyable fléau, qu'Ambroise Paré définissait ainsi : « Peste est une maladie » venant de l'ire de Dieu, furieuse, tempestative, hastive,

Digitized by Google

» monstrueuse et espouvantable, contagieuse, terrible,
» beste sauvage, farouche et fort cruelle, ennemie mortelle
» de la vie des hommes et de plusieurs bestes, plantes et
» arbres. »

Depuis les Croisades, cette épidémie, dont l'origine orientale ne paraît pas douteuse, s'était implantée en Europe et y apparaissait fréquemment sur des points qu'on ne pouvait soupçonner d'aucune relation avec les contrées orientales. Au XIVe siècle, la *peste noire* dévasta à peu près entièrement Avignon, Montpellier, Narbonne, puis atteignit Paris et Rouen. De 1502 à 1669, la Provence subit douze épidémies. En 1629, on signale la peste à Nîmes, à Montpellier, à Paris, et en 1631 en Auvergne. La peste de 1720, à Marseille, fut très meurtrière, et dès l'année suivante, se répandit en Auvergne.

Ce fléau faisait de tels ravages que l'annonce seule de son apparition sur un point de la France suffisait à épouvanter la population des villes et des bourgs les plus éloignés.

En 1629, la peste avait gagné « Thiers, Souleyrac et Montbrizon-en-Fourest ».

Le samedi 9 juin 1629, les prêtres communalistes de Saint-André partirent de Besse en procession pour se rendre à Manglieu et y prier saint Sébastien d'intercéder avec la Vierge auprès de Dieu pour qu'il préservât le royaume de France et particulièrement la ville et paroisse de Besse des maladies contagieuses qui sévissaient dans les environs, Il y avait 18 prêtres et le vicaire Prades « officiant et portant l'estole » ; David Dufour, châtelain, Antoine Desserres, lieutenant du roi, et Antoine Fohet. Environ 500 habitants de la ville ou de la paroisse les accompagnaient.

Arrivés le samedi soir à Manglieu, les pèlerins y couchèrent après avoir fait leurs dévotions, et furent de retour à Besse le dimanche, à cinq heures du soir.

Au mois d'avril 1630, Saint-Saturnin est signalé comme

Digitized by Google

atteint de la peste et notre chroniqueur s'écrie : « Que Dieu nous en préserve ! » L'épidémie, pendant la même année, gagne successivement Le Broc, Billom et Clermont, où la foire du mois d'août fut interdite.

Cette même année, une légère épidémie de variole se déclare à Besse. Les enfants furent surtout atteints, « néanmoins sans grande continuation ».

En 1631, la peste noire s'était répandue dans toute l'Auvergne et faisait de nombreuses victimes à Clermont, à Issoire et dans la plus grande partie « des villes, bourgades et villages de la province ».

Le 15 octobre 1631, Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, accompagné de son official Pereyret, du doyen de l'église cathédrale, de deux promoteurs, des prieurs de la Chartreuse de Port-Sainte-Marie et des monastères de Saint-Alyre et de Sauxillanges, se rendit en pèlerinage à Vassivière.

Dans une prière publique, l'évêque conjura la Vierge de délivrer de la peste les parties du diocèse où elle sévissait, et d'en préserver celles qui n'étaient pas atteintes.

L'épidémie disparut complètement à Clermont vers la fin de novembre. Trois ans plus tard, Mgr d'Estaing revint avec une suite nombreuse à Vassivière rendre de publics hommages « à la protectrice de l'Auvergne ».

Pendant les années 1631 et 1632, le curé Desserres n'envoya pas à Clermont « les noms, surnoms des baptisés » pendant ces deux ans, à cause au subjet de la maladie » contagieuse ». Il craignait probablement que le messager ne rapportât à Besse les germes du fléau.

La peste qui, en 1720, enleva la moitié de la population de Marseille, s'était, en 1721, répandue dans les provinces voisines, le Gévaudan et la Provence notamment.

Des mesures énergiques furent prises pour enrayer l'extension du fléau. Les bourgs et les villes contaminés furent isolés par des postes de soldats, dont la consigne était d'empêcher toute communication avec les habitants

Digitized by Google

du voisinage. Une ordonnance du roi, du 6 septembre 1721, réglait les conditions de police et les mesures de sûreté générale.

Les consuls de Besse, après avoir fait réparer les remparts, ordonnèrent la fermeture de deux portes, de façon qu'on ne pût pénétrer dans la ville que par un seul passage, où fut établie une barrière gardée par un poste, chargé de viser les billets de santé, dont devaient être porteurs les arrivants.

Ces billets de santé détaillaient la quantité et la qualité des hardes, meubles ou marchandises transportés. S'il se trouvait quelque objet non porté sur le billet, le voyageur était incarcéré et tous ses effets brûlés. Un commissaire était spécialement chargé de la délivrance et de la vérification de ces billets.

Les consuls interdirent aux possesseurs des caveaux funéraires de l'église et des chapelles d'y enterrer les membres de leur famille décédés, de peur que l'ouverture de ces tombeaux ne fît déclarer l'épidémie. Cette interdiction ne fut levée qu'en 1734 (1). Ils prescrivirent en même temps l'usage d'un préservatif auquel on attribuait une grande vertu. C'était le vinaigre des Quatre-Voleurs, dont la formule avait été recueillie sur les registres du Parlement de Toulouse.

Un règlement de police des consuls ordonnait une grande propreté dans les appartements, le balayage et le nettoyage des rues, égouts et places, où ne devaient séjourner ni boues ni immondices, et défendait de jeter dans les rues « les eaux croupies, infectes ou puantes, urines, emplâtres et sang ».

Il était rigoureusement interdit aux bouchers de déposer sur la voie publique « les excréments des bêtes, le sang » et les eaux où ils avaient lavé chairs et tripailles, qui » devaient être transportés hors de la ville ».

(1) Arch. de l'auteur. Délib. consulaire.

Digitized by Google

Grâce à ces sages mesures, notre petite ville fut préservée de la peste, comme elle l'avait été en 1629.

En 1737, une épidémie sur la nature de laquelle on n'est pas fixé, se déclara et causa dans la ville un assez grand nombre de décès.

Pour obtenir la disparition de la maladie, les habitants firent un vœu à N.-D. de Vassivière et les consuls décidèrent, le 22 juin 1737, que, pendant neuf jours, on ferait brûler vingt-sept livres de cire devant la statue de la Vierge et qu'on célébrerait une neuvaine de messes.

Pendant la durée de cette neuvaine, il y eut, chaque jour, une procession générale, à laquelle assistaient les consuls revêtus de leur robe et de leur chaperon.

L'épidémie semble avoir persisté jusqu'en 1738, car, au mois d'août de cette année, les officiers municipaux firent venir de Clermont le docteur Tixier, doyen du collège de médecine et praticien renommé, pour déterminer avec M. Andraud, médecin de la ville, les mesures hygiéniques à prendre pour prévenir tout retour offensif du mal. Les consuls versèrent à M. Tixier, pour les quatre jours qu'il passa à Besse à cette occasion, une somme de 120 livres.

Comme nous venons de le voir, il y avait un médecin de la ville, payé par la communauté, pour différents services dont il était chargé.

Le 11 décembre 1741, Jean Andraud adressa à M. Rossignol, intendant, une requête tendant à obtenir, comme médecin de la ville, l'exemption des tailles et corvées et la dispense du logement des gens de guerre. Cette requête fut renvoyée à l'examen du corps consulaire qui décida, non seulement de rejeter la demande de M. Andraud, mais encore de lui adjoindre « comme médecin de la ville », Antoine Douniol, docteur en médecine, originaire de Besse, avec qui il partagerait les 120 livres, représentant les honoraires qui, de tout temps, avaient été attribuées à ces fonctions.

Digitized by Google

En raison de ce traitement, le prix des visites aux malades de la ville ne pouvait dépasser cinq sols, et les soins aux pensionnaires de l'hôpital devaient être donnés gratuitement.

La délibération exprimait en même temps le mécontentement du corps consulaire pour la façon dont M. Andraud remplissait ses fonctions « attendu, y est-il dit, que non seulement le sieur Andraud n'est pas assidu dans ladite ville, lorsqu'il y a des maladies, et que d'ailleurs il y fait de gros commerces » (1).

Au mois d'avril 1742, cette délibération n'avait pas encore reçu d'exécution. Le corps consulaire se réunit à nouveau le 29 avril et envoya une délégation chargée de demander aux deux médecins une acceptation ou un refus officiel.

Andraud répondit que, sans l'exemption des impositions qu'il avait demandée, il n'accepterait pas de conserver les fonctions de médecin de la ville, et qu'à plus forte raison, il refusait de partager le traitement avec un confrère.

La délégation se rendit alors chez Douniol et lui offrit le poste de médecin municipal, aux conditions fixées par la délibération. Douniol fut porter lui-même sa réponse au corps consulaire, réuni à l'Hôtel de Ville. Les consuls lui firent observer que, s'il acceptait, il devait s'engager à ne jamais s'absenter de la ville, lorsqu'il y aurait un habitant malade, et que, si plus tard, un autre médecin, fils d'un concitoyen, s'installait à Besse, il devrait partager avec lui les fonctions et le traitement. Douniol accepta toutes les conditions et fut définitivement nommé médecin communal (2).

Le 25 mai 1786, par délibération de l'Assemblée générale, le corps commun choisit, comme médecins de la

(1) Arch. pers. Acte Julhiard, notaire, du 17 décembre 1741.
(2) Arch. pers. Acte Julhiard, notaire, du 29 avril 1742.

Digitized by Google

ville, Valleix et Morin, à la charge par eux : 1° de soigner tous les malades et de ne réclamer, suivant l'usage, que cinq sols par visite ; 2° d'habiter constamment la ville ; 3° et de soigner gratuitement les indigents. Le traitement à partager entre eux restait fixé à 120 livres, conformément à l'arrêt du 2 avril 1672.

L'Intendant, adoptant l'avis du subdélégué Albo de Chanat, refusa son approbation à cette délibération. Cette décision était basée sur ce que les motifs de l'arrêt de 1672 n'existaient plus, puisqu'il y avait plusieurs médecins à Besse, et que le traitement de 120 livres paraissait une charge trop lourde pour les finances de la ville.

Le 22 floréal an II (11 mai 1794), parut un décret, portant qu'il devrait y avoir, dans chaque district, trois officiers de santé, l'un au chef-lieu et les deux autres dans l'étendue du territoire du district.

Le 19 prairial (6 juin) suivant, le Directoire du district de Besse désigna, pour le service de la circonscription de Besse, Valleix père, conseiller de santé. Cette circonscription comprenait, outre la commune de Besse, celles de Saint-Diéry, Murols, Chambon, Saint-Nectaire, Saint-Victor, Saint-Anastaise et Courgoul.

La deuxième circonscription, comprenant les cantons de Tauves et de Latour, à l'exception de la commune de Saint-Donat, fut confiée à Baraduc Martin, officier de santé à La Chauderie, commune de Chastreix.

Enfin, Bourbon, officier de santé à Egliseneuve, fut chargé de la troisième circonscription, composée du canton d'Egliseneuve et des communes de Saint-Donat, Compains et Valbeleix.

La loi du 14 frimaire an III avait réorganisé l'enseignement officiel de la médecine, pour remplacer les vieilles Facultés supprimées en 1792 par l'Assemblée législative. Trois écoles furent fondées à Paris, à Montpellier et à Strasbourg. Les administrations des districts étaient chargées de choisir 300 jeunes gens de 16 à 17 ans pour Paris,

Digitized by Google

150 pour Montpellier, et 100 pour Strasbourg, qui suivaient les cours pendant trois ans et recevaient une indemnité annuelle de 1.200 livres. Des auditeurs libres étaient admis à côté des élèves. Le plan des études de ces écoles était, a dit l'historien de l'Académie de Médecine, « le plus vaste qu'on eût jamais suivi dans aucun siècle ». Les premiers professeurs furent des hommes supérieurs, qui inspirèrent à leurs élèves une ardeur et une émulation qui produisirent une foule de travaux neufs et hardis.

Les candidats devaient subir un examen. Le 29 nivôse an III (18 juin 1795), l'Administration délégua le citoyen Cougoul pour composer avec les officiers de santé, Valleix et Morin, le jury, chargé de procéder à l'examen de l'élève choisi pour être envoyé à l'Ecole de santé de Paris. Cet examen devait porter « sur son civisme et sur ses pre-» mières connaissances dans une ou plusieurs des sciences » préliminaires à l'art de guérir, telles que l'anatomie, la » chimie, l'histoire naturelle ou la physique ».

Le choix de la Commission se fixa sur « Jean-Baptiste Fleury, habitant de Clermont, originaire de Gerzat ».

Celui-ci demanda à l'Administration de lui faire verser une avance sur son indemnité pour pouvoir se rendre à Paris, les frais de route prévus à cet effet et s'élevant à 38 fr. 10 sols, étant insuffisants. Il fut fait droit à sa demande et le receveur du district fut autorisé à lui verser une somme de cent livres, à compte sur le traitement, fixé par l'article 13 de la loi du 14 frimaire an III.

Le jeune Fleury profita des leçons des maîtres, dont il suivit les cours, et le district de Besse n'eut qu'à se féliciter de son choix (1).

Les famines et les disettes furent fréquentes au moyen âge, presque toujours escortées de maladies contagieuses. Jamais, pas même au XIe siècle, où, d'après le moine Raoul

(1) Jean-Baptiste Fleury fut longtemps médecin à Clermont, son fils, le chirurgien Fleury, fut directeur de l'Ecole de médecine de Clermont.

Digitized by Google

Glaber, le blé valut 60 sols d'argent le boisseau, jamais il n'y eut en Auvergne et même en France, de famine plus terrible que celle de 1694.

Déjà en 1693, Fénélon, dans une lettre anonyme souvent citée, écrivait à Louis XIV : « La France entière » n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision : » le peuple qui vous a tant aimé, commence à perdre » l'amitié, la confiance et même le respect. Les émotions » populaires, qui étaient inconnues depuis si longtemps, » deviennent fréquentes. Vous êtes réduit à la déplorable » extrémité ou de laisser la sédition impunie ou de faire » massacrer des peuples que vous mettez au désespoir et » qui périssent tous les jours des maladies causées par la » faim. Pendant qu'ils manquent de pain, vous manquez » vous-même d'argent, et vous ne voulez pas voir l'extré- » mité où vous êtes réduit. »

Il lui reprochait la France appauvrie pour introduire à la cour un luxe monstrueux, la culture des terres presque abandonnée, la dépopulation des campagnes, l'anéantissement du commerce et de l'industrie, tous ces malheurs causés par l'augmentation écrasante des impôts et les guerres continuelles.

Les victoires, si elles couvraient de gloire les armées françaises, appauvrissaient de plus en plus la nation, et, comme le dit si énergiquement Voltaire, « on périssait de misère au bruit des *Te Deum* ».

La disette, qui commença en 1691, s'accentua en 1692 et 1693, à la suite de mauvaises récoltes, et atteignit son apogée en 1694.

Dès mars 1692, l'Intendant d'Auvergne, Maupéou d'Ableiges, écrivait au Contrôleur général que le blé enchérissait tous les jours en Limagne, et qu'en beaucoup d'endroits, on avait trouvé des gens morts de faim. Il demandait qu'on achetât des blés dans la Beauce, où il y avait abondance, et qu'on l'expédiât en Auvergne par la

Digitized by Google

Loire et l'Allier, en abordant à Maringues ou à Pont-du-Château.

La disette monétaire, générale en France à cette époque, aggravait les effets de la disette des grains. Le 26 mars 1691, d'Ableiges, maître des requêtes, envoyé en mission en Auvergne, signalait ces deux causes de la misère au Contrôleur général, Pontchartrain. « Le paysan, disait-il, n'a pas un sol pour acheter le blé dans le marché. »

Malgré la diminution de 60.000 livres sur la taille, la réduction de 300.000 livres sur l'ustensile et l'exemption du quartier d'hiver, accordées par le roi à la province en 1692, malgré des envois de blé, faits de l'Orléanais par ses ordres, la misère et la famine devenaient chaque jour plus grandes, et la charité privée était impuissante à y remédier.

Ce furent des années bien cruelles pour la France et pour l'Auvergne en particulier. Un manuscrit, attribué à un membre de la famille Godivel, et conservé aux archives de Besse, rapporte des faits extrêmement curieux qui se produisirent pendant cette triste période.

« Ce manuscrit, dit M. E. Jaloustre (1), n'est autre que » le journal, le *Livre de raison*, comme on disait autre- » fois, d'un bourgeois de Besse, qui, notant les événe- » ments remarquables dont il était le témoin, nous initie » aux souffrances intimes du peuple, et nous apparaît » comme le chroniqueur exact et consciencieux de cette » lamentable époque.

» C'est pour ses enfants que l'auteur anonyme des quel- » ques pages que nous allons retranscrire a consigné sur » son journal les faits tels qu'il les a vus ou tels qu'on les » lui a racontés. Il les redit comme un écho fidèle, et, si » les notes qu'il a laissées sont aujourd'hui curieuses à » consulter, c'est que, remplissant l'office de la Presse

(1) La famine de 1694 dans la Basse Auvergne (1878).

Digitized by Google

» qui n'existait pas encore en province, elles nous révèlent » l'histoire au jour le jour, comme le ferait une gazette » du temps. »

Ce manuscrit est intitulé par son auteur : « *Liuvre des remarques que j'ay faictes depuis les années 1685, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 1700, 1701, 1702, sur l'abondance et la dizète des grains et généralement de toutes sortes de fruicts.* »

Il débute par une introduction, où il cherche dans l'histoire une époque ayant eu à subir de pareilles souffrances.

« Liuvre des remarques que j'ay faictes despuis les années 1685, » 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 1700, 1701, 1702, » sur la bondance et la dizete des grains et généralement de toutes » sortes de fruicts, pour les guerres je le laisse soubz le cilence » atandu que le nouvel ystoire en parlera sufizamant et deune » maniere plus interligible que je ne seaurois le descripre, comme » aussy des grands impotz que le peuple a soufert cauzée par la » famine on a jamais ouy dire par aucune adraditition ny histoire » que les danrees ce soint vendue sey cheremant comme eles ce ven- » doit pour lors cy ce nest par un histoire fort ancien, lorsque Ves- » pasin et Titus son fils, empereur romain pourssuivoit les Yuif » pour ce venger contre eux de la mort de N.-S. Jesus-Christ lors » de la destruction de Jerusalem quarante ans après la mor de Jesus- » Christ et il est dict dans le dict histoire que le bled valut dans » hierrusalem jusques a quarante liuvres le septiers. Et je noy » appris cella que par tradition et lon naura pas dict d'autres chozes » dignes de remarques mais pour tout ce que je raporte dans le » présent liuvre sont des chozes que jay veue et ressentie comme le » reste du peuple de toute sorte d'Estat escleziastique et sceculiers.

Il rappelle ensuite les années d'abondance, qui précédèrent, et le bon marché des denrées.

» Premierent l'année 1685 et 86 on navois jamais veu une abon- » dance parelie pour le bled et le vin et de toute sortes de fruicts et » la paix fort unie entre les prince.

» Pour commancer par le prix des danrees, je vous diray qui il » iavoit une sey grande quatitè de fromant et de bled consoigle que » la liuvre du pain de froman ne ce vendit pandant lesd. deux » années que huict deniers et neuf deniers la liuvre, le pain de » tourte ne ce vendoit que un liard la liuvre. Enfin pour ce qu'il » regarde les legum ils estoin à proportion comme le fromant qui

Digitized by Google

» ce vendoit six liuvres, cinq liuvres dix sol le septier et quant au » soigle et consoigle trois liuvres trois liuvres dix et pour celluy de » ce pais cinquante, cinquante cinq sols le septiers, lavoine a pro- » portion et quant à la carte de sel elle ne ce vendoit que 55-58 sol » la carte.

» Le quintal de fromage ne ce vendoit que 12[l] 10[l] 15[l] le beurre » 16[l] le quintal ou environ, l'huile de noix sur le mesme prix ou a » peuprès; l'huile d'olive à 25[l] le quintal ou environ et a proportion » toutes les autres danrées.

» Et quant au vin illi en avoit une sey grande quantité que bien » de personne qui avoit grand quantité de tonneaux estoint néan- » moins en pene de le placer ceux personnes de qui je parle sont » des richard de Limagnie qui ont quantité de vignies et liavoit » une sey grande abondance de vin quil ne ce vendoit dans cette » ville de besse que 8[d] 10[d] la carte deun vin que l'on ne seauroit » soyter en boire de melieurs dans la Ligmagnie. M[r] Monet de » St-Germain Lambron fust aubligé de faire faire une très grande » quantité deau de vie ne sachan ou placer son vin et les particulier » du voyssinage de Saint-Germain luy aportoit le vin dans la telier » ou l'on fezoit l'eau de vie a 2 sols 6[d] le potz et la plus grande » partie ne le vendoit que 2 sols le potz card moymesme qui vous » parle je me soviens que dans ce temps la nous en avions dans un » domaine que nous avons au breul près de Saint-Germain une » sey grande quantité pour le peu de vignie que nous y avons que » nous estions comme bien d'autres embarassé ou le placer attandu » quil mauroit cousté plus de faire aporter que ne leusse achepté » tout porté par des geans qui en venoit vendre de la ligmagnie » dans ceste ville ; et infin nous fusmes obligé de le vendre comme » les autres. Et sey lon avoit pas trouvé la débite cheu M. Monnet » bien des personnes anoroit esté obligé de le répandre par terre » comme lon fezoit dans beau coup d'autres endroict ; et mesme le » marché que un certein M. du Costé dorcept pres des martres de » vayre fezant batir dans un endroict ou l'eau estoit fort rare ce » M[r] fist mestre une grande quantité de vin pour détramper la » chaur et le sable. Enfin cestoit une abondansse que lon ne peut » exprimer qui commensa despuis 85 jusques en 88 apres cella nous » eumes en 1689 une augmentation de bled la recorte n'ayant pas » esté sey bonne que les autres le vien ne fust pas sey bon car il » heu de la pene a meurir et ce vendoit 20[s] le pot a la limanie. Les » peuples comenssent à estre bien fatigué par les augmentation des » tallies ustansilles et les milisses que lon obligeois les paroisses » de fairre aux despens des habitans ; quoyque tout cella estoit peu » de choze en comparaizon de tout ce qui est arrives despuis;

Digitized by Google

» lannée suivante 1680 jusques en 1691 il est a remarquer que le bled,
» le vin, toutes les autres danrées valurent bien de l'argent les
» bestiaux ce vendoit assez chèrement attandu quil hy avoit des
» commissaires du roy qui venoit pour achepter les bestiaux de
» graisse, vaches et bœuf ce quil fist que pluzieurs maizons
» senrichirent lon conduisoit lesd. bestiaux dans les païs des armées
» pour nourrir les troupes du roy, le fromage de yeyde de monta-
» gnie ce vendoit a la desente quatorze liuvres le quintal, le beurre
» 18[l] 19[s] le quintal cella dura ceux deux années de 1690 et 1691 ;
» le peuple desbitoit fort habilement toutes leurs danrées et vivoit
» assez comodement quoyque lon payasse dassez grands impotz.

L'hiver 1693-94 fut particulièrement rude, Une note, écrite par le curé Barthet, sur les registres de catholicité de Beauregard-l'Evêque, rapporte qu'il fit « un grandissime froid ». Pendant tout le mois de janvier, des charrettes chargées purent traverser le Rhône sur la glace.

» Il faut aussy remarquer que l'année suivante 1692, 1693, 1694,
» il ne cest jamais ouy dire ny par tradition ny par des remarques
» que nos hasseins on faict des chozes les plus remarquables que
» lon naye veu despuis la création du monde jusques apresent veu
» les choses soy romarquables et sey sensibles que celles que nous
» avons veu dans lesd. trois années qui ont faict mourir par leurs
» estérilités un nombre de peuples innombrables dans pluzieurs
» proveinsses mais particulièrement en Fransse ; pour vous en
» bien faire lesplications de tout ce qui cy est passé il faut com-
» mensser premièrement de vous dire que la guerre ce fezoit par
» nostre roy Louis quatorze contre pluzieurs roy, prinsse et monar-
» ques de pluzieurs proviensse, quant a la guerre listoyre en parlera
» assez sans que je en parle, et pour cest effait tout les peuples
» estoit obligé de toute sorte destat prestres, religeux rentes reli-
» geuzes de payer des contributions très grandes ; il falut vendre
» presque toutes les dorures, argenteries des églizes par ordre du
» roy pour rendre les monoyes plus comunes, pour faire des fontes
» desd. dorures et argenteries. Il y eu pluzieurs religieuze qui
» furent obligée de quitter leurs monastaires ; comme celles de
» Saint-Amand Talandre, Sainte-Claire de Clermont, St-Benoid
» dyssoyre et pluzieurs autres ; je me contante de vous desnommer
» ceux trois comme estant que dans nostre voyzinage, leurs parens
» estoit obligé de les nourrir ceux qui en avoit la commodité et de
» les retirer cheux eux. Et pour celles qui n'avait pas de parent
» en commodité de les nourir elles estoit obligée de ce retirer

Digitized by Google

» dans des boure et villages pour enseignier les jeunnes filles et par » ce moyen trouver de quoy a se nourir. Enfein cella fezoit compa- » tion de voir ceux pauvres fillies dan les rues, il sembloit quelles » estoit tonbées du ciel en terre de ce voir parmy les peuples, ayant » a consumé une vie solitaire je vous laisse a pensser quelle dezo- » lation cestoit pour ceux qui en avoit et pour les remettres dans » leur couvend il faloit leur donner de quoy a sce nourir attandu » que le roy leur faizoit payer des dixièmes capitations exorbitantes » cy bian que a tout les autres peuples. La recorte de lad. année » 1692 fust assez médiocre le bled ce vendoit 10[l] le septier le vin » estoit aussi assez cher en ce que les vignies furent gellés au » printans et la plus grande parties du vieux cepant ce perdit lon » fus obligé den faire aracher une grande partie il n'y eu pas » presque du frui et les noyer furent gellés et par conséquent lhuile » bien cher.

» L'année suivante 1693 la recorte fust à peupres de mesme et le » peu de vin qui l'y eu fust mellieur que l'année auparavant mais » bien cher, la saumme de vendange ce vendoit 7[l] 8[s] le pot de vin » 30[s] 35[s], à la cave, le bled 13[l] 14[l] 17[l] pendant le coullant de lad. » année au que toutes les autres prezecution des impotz pour le » bestail le fromage, beurre ce vendoit bien et lannée suivante 1694 » les pauvres peuples furent obligé pour ce sauver la vie de vendre » leurs bestiaux, leur meuble de maizon, single, lict, habi, veissaile, » enfein généralement tout ce qu'ils avoit pour garantir leur vie. » Enfein je ne crois pas que illiaye un homme sey esloquant quil » puisse estre de pouvoir trouver des termas assez expresif pour » exprimer combien les pauvres peuples soufrirent. Le bled com- » menssa au mois de décembre de 93 à valoir presques a 17[l] le » septier et alla toujour en augmentant jusques a la moisson ; le » dernier bled qui ce vendit dans Besse fust achepté sur le pied de » quarante deux liuvres le septier, mais le pri ordinaire qui avoit » duré environ un mois estoit de 35 à 40 liuvres le septier. Enfein » cy les moissons avoit retardé autres quinze jours il ny auroit pas » eu trois maizon dans ceste ville qui eussent mangé du pein ne » pouvant plus trouver du bled a achepter il y avoit des nombres » inombrables de familie dans lauvergne qui ne mangerent pas du » pein plus de deux mois les autres de trois. Enfein de plus ou de » moient ceux qui avoit des bestiaux mangeoit le laict il ly avoit » grand quantité de laict sen cella les peyzant bien dautres ceroit » mort ; on mangeoit les fromages que lon vend sans pein, on ne » vivoit que de caliet de fromage blanc ausitot que lon les avoit » faict les pauvres mangeoit de lerbe dans les pré a ponies et » surtout de celle qui sapelle langue de bœuf, des orties il s'en fezoit

Digitized by Google

» de la souppe. Devoir le vizage des pauvres il sembloit quils avoit » demuré trois mois ensevely dans la terre il mouroit la plus part » de foiblesse dans les rues.

Un arrêt du Parlement du 20 octobre 1693 prescrivit l'établissement d'un rôle de contributions pour venir en aide aux indigents. Cette taxe frappait, dans les villes et les bourgs, toutes les familles aisées, et notre bourgeois nous rapporte comment elle fut appliquée à Besse.

» L'on fust obligé de taxer les maizons qui estoit en commodité » de pouvoir donner laumone dans ceste ville, les uns a 10' les » autres a 15'. Enfein plus ou moiens selon leur commodité par » moi et lon nan fezoit la leuvée comme de la tallie. J'ai heu lhon- » neur moy qui vous parle dan faire la leuvée aveque dautres de » nos messieurs de nostre ville de Besse, duquel argent nous en » nacheptions du pein que lon distribuet deux fois la semene dans » toutes les famillies des pauvres ; lon avoit faict un catalogue du » nombre des perssonnes quil ly avoit dans chasque familie et lon » donnoit par jour une liuvre de pein par perssonne de chasque » familie cest ordre dura environ trois mois, et cestoit seulement » pour les pauvres de la ville et paroisse, en suite on dispersa les » pauvres par ordre dans les maizon qui pouvoit les nourir scavoir » les uns trois les autres quatres enfein suivant ses facultés colla » dura environ un autre mois et comme cella on nan garanty un » grand nombre qui ceroit mort par la fein, a Clermon on nan » trouvait dans les cor de garde tous les jours 20, 30 de mort sur les » fumiers de la villo or la ville dans les rues ; on naministroit les » sacrements a ceux pauvres qui mouroit de faiblesses il y avoit » des charetiers qui ramassoit ceux cadavres et après il les portoit » dans les cor de garde et l'on les metois dans le suaire ensuitte de » quoy on les ensevelisait lon fezoit de grandes fosses pour en » nanterer pluzieurs à la fois et quant on donnoit a manger ceux » qui demandoit dans les rues la pluspart mouroit dabors quils avoit » mangé tellement il avoit les entrallies serrées il faudroit des » rames entières de papier pour vous dirre et exprimer la terrible » mizère de ceste année.

Il mourut à Clermont, dans l'année 1694 : 1.007 personnes, *non compris les décès survenus à l'Hôpital général et à l'Hôtel-Dieu, où étaient portés les étrangers.*

La ville ne comptait alors que 17.000 habitants et ce

Digitized by Google

chiffre de mortalité ne s'applique qu'à neuf paroisses, celle de Saint-Eutrope n'ayant pas été comprise, parce que le registre de l'état civil manque aux archives.

Par mesure de précaution, on fit sortir de Clermont tous les indigents étrangers, et les élus votèrent 1.200 liv. « pour secourir cette multitude besogneuse » (1).

Plus tard, en février 1694, on isola les pauvres en les logeant dans des granges, aux extrémités des faubourgs, et l'on vota une somme de 300 livres par mois à prendre sur « les deniers des entrées » pour leur subsistance.

L'évêque Bochard de Saran fit faire, le 9 mai 1694, une procession générale, où l'on porta la statue de la Vierge du Port. Cette procession fut annoncée la veille par toutes les sonneries des églises et des couvents. Dans le cortège, qui défila au milieu des principaux quartiers de la ville, figuraient tout le clergé, la Cour des Aides, le Présidial et les Echevins (2).

» Du costé danber et dans pluzieurs autres endrois lon fezoit » secher la rassine de fogere ensuite on le fezoit moudre et on nan » fezoit du pein que lon sortoit vendre dans la paroisse les dimanche » et autres jours de feste aux portes des esglizes et les peuples a » l'issue de la messe et vespre acheptoit ledit pein pour sempecher » de mourir on le vendoit deux sols piesses, il pouvoit estre de la » pezanteur de une liuvre et demy card les perssonnes qui lon veu » et qui en ont mangé me lont dict à moymesme.

Notre chroniqueur rapporte ensuite un fait horrible, qui lui fut conté à Saint-Bonnet, près d'Ambert, et qui montre jusqu'où la faim peut pousser la bête humaine.

» Estant alés dans une paroisse appelée Saint-Bonnet a deux » lieux au dessous dambert et minforment de quelle manière avoit » vescu les peuples lannée de la charté des vivres et me dirent une » choze bien plus sensible, qui est que un nommé Piliaraud deun » village despendant de la dite paroisse qui est une terre apparte- » nant à Monsieur de Montpentier seigneur du Breuil que le dit » Piliaraud ayant enssevely un de ses enfans estant mort deune

(1) Archives municipales de Clermont.
(2) E. Jaloustre. *Loc. cit.*

Digitized by Google

» maladie qui navoit duré que peu de jours led. enfant estant seule-
» ment agée denviron quinze mois que son père ou autre de sa
» maizon lavoit esté desentéré et lavoit raporté cheux eux la nuict
» pour le menger. On vist le lendemain matin que l'endroict ou
» avait esté ensevely lenfant estoit tout descouvert de quoy lon fust
» fort surpris, lon sinforma de quoy pouvait estre devenu ce petit
» cadavre cependant lon nan pouvoit rien savoir ; de lun a l'autre
» comme font les bruis de pareil cas en firent repandre la nouvelle
» dans bien d'endroict et lon remarqua que sa famille demura dans
» un grand silensse ce qui donna lieu de juger quils en scavoit des
» particularité plus grande que le reste des peuples ; dabord les
» officiers se portèrent dans led. village et dans la maizon dud.
» Piliarod, ou ils trouverent encore quelque reste du corps dudit
» enfans noyans pas eu le themps ou la forsse dachever de le
» menger ; on se soyzit de toutes les perssonnes de la maizon et
» lon les conduzit en prison ou ils resterent card le perre ou le
» frere y moururent bien peu de themps appres. La memoire ne me
» fourny pas bien sey cest le pere ou le frere mais cest leun des
» deux. Et tout le reste de cette familie peri peut de themps appres.
» Et la raizon pourquoy lon fus encorre plus surpris du silence de
» ceux pauvres gens cest quil tenoit leur portes serrée ce qu'il donna
» lieu de soupçonner qu'il faloit quil ce sentissent coupable attandu
» qu'il ne fezoit pas comme naturellement lon doit fairre dans
» pareil cas ; ceste terrible acqtion vous paroistra peut estre inventtée
» pour vous exprimer en quel degré la mizerre regnoit parmi les
» peuples pour en venir dans de parellie extremité cependant des
» perssonnes digne de foy mont assuré que cella estoit tres véritable
» ayant esté moymesme audit lieu de Saint-Bonnet pour quelques
» affaires que je avois avecque madame de Monpentier, et comme
» je minformé dans la converssation de quelle manière vivoit les
» pauvres peuples dans se quartier lon masura de ce que je viens
» de vous dire touchan le pein de faugere et la terrible action qui
» fust faicte que de desenterer lenfen que je viens de vous marquer
» pour le menger, juges à quel degré les peuples estoit réduit. Ce
» sont des actions qui surpassent la nature humene et je vous laisse
» appensser combien il cest passé de teribles chozes dans les pro-
» veinsses, qui soulfroit la mesme mizère que nous et peut estre de
» plus grande comme dans les endroict ou lon ne peu pas nourir
» des bestiaux, puisque cestoit par le moyen du laict que les trois
» quart des peuples des montagnies dauvergnie ce garantirent y lis
» avoit des pauvres petis enfans qui avoit des petit baston poientu
» deun costé qui desentrois les feves et autres legum apres que lon
» avoit ensemenssé les terres ; mais tous le monde estoit sey forte-

Digitized by Google

» ment oppressé par la mizère que lon nauzoit pas seulement leur
» en faire le moiendre chastiment car les personnes qui lont veu
» dans la ligmanie menont assuré et j'ay trouvé le procédé bien
» bon de ceux personnes que ne pas chastier ceux pauvres enfans
» qui n'avoit autres intention que de ce pouvoir sauver la vie et je
» ne doubte nullement que Dieu ne fist produire une plus grande
» recorte dans ceste terre ou les pauvres avoit enlevés une partie
» de la semensse pour sauver leur vie, attandu que les propriétaires
» des dites terres lavoit soufert avecque patience, car nostre seigneur
» nous dict luymesme dans pluzieurs passages de la Sainte Ecriture
» que celluy qui donnera un escu surement pour l'amour de luy en
» recevra au centuple. Ce qui faict que je jugé aveque bien de la
» raison que ceux terres produizirent des recortes abondantes. »

La mortalité fut considérable dans toute la France pendant ces sombres années. M. Martin rapporte qu'en 1694, il mourut à Paris 96.000 personnes.

Les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Besse accusent, en 1690, 23 décès ; en 1691, 30; en 1692, 57 ; en 1693, 76; en 1694, 185 ; en 1695, 20; en 1696, 33. On voit que la mortalité s'élève à compter de 1692 et atteint le chiffre énorme de 185 en 1694. La moyenne normale reparaît aussitôt l'année 1695. La curiosité nous a poussé à rechercher, pour cette année 1694, l'âge des décédés. Les 185 décès se décomposent ainsi : 55 personnes de 60 ans et au-dessus, 44 de 40 à 60, 33 de 20 à 40 et 53 de 1 à 20. On voit que ce sont les plus faibles, les vieillards et les enfants, qui payèrent le plus large tribut.

A Thiers, le chiffre moyen des décès, qui variait entre 350 et 400, s'éleva à 1523 en 1692 et à 964 pour les cinq premiers mois de 1694.

A Billom, il y eut 482 décès ; à Aigueperse, 207; à Pont-du-Château, 246; à Lezoux, 438 pour la seule paroisse de Saint-Pierre, les registres de celle de Notre-Dame manquant; à Montferrand, 359; à Maringues, 114.

L'Auvergne fut longtemps à se relever de ces désastres. En 1696, l'intendant d'Ormesson constate « que la misère » augmente si fort en Auvergne, par le défaut de com-

Digitized by Google

» merce, que chascun gémit et que ceux qui étaient un » peu accomodés sont tombés dans un estat si pauvre » qu'après avoir vendu leurs bestiaux et meubles, ils sont » réduits à découvrir leurs maisons pour faire argent des » couvertures et des bois pour subsister » (1).

Le 17 septembre 1698, le même intendant, dans son rapport au ministre, signale l'excessive misère des habitants des montagnes de la Basse-Auvergne, dont une partie abandonne la province, la misère étant plus grande qu'en 1693 et 1694, les impôts leur ayant enlevé les quelques ressources qu'ils avaient pu conserver. « Je demande, » dit-il, que le roi fasse acheter des blés étrangers, du riz, » des pois, des fèves, et les fasse vendre dans les marchés » publics à des prix raisonnables et ordonne de prendre » toutes les précautions nécessaires pour qu'il en soit fait » une loyale distribution. Je demande en plus que le roi » fasse faire aux plus pauvres une distribution manuelle » en argent. »

Le commerce et l'industrie, qui souffraient déjà beaucoup, avaient été complètement détruits par la faute irréparable de la révocation de l'Edit de Nantes.

Notre petite ville se ressentit vivement de tous ces désastres, et c'est de cette époque que date la rapide et complète décadence de son commerce.

(1) Correspondance des Intendants.

Les 7 gravures hors texte qui illustrent l'Histoire de *Besse-en-Chandesse*, de M. Boyer-Vidal, sont dues à l'amabilité de M. l'abbé Blot, curé de Besse, et de MM. Bruyant et Accarias. Nous leur adressons ici nos meilleurs remerciements.

(*La Rédaction*).

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — MARCHANDS. — FOIRES ET MARCHÉS. — FROMAGES. — BÉTAIL. — CHEVAUX. — MULETS. — GRAINS. — VIN. — SEL. — GRANDE ET PETITE LEYDE. — DÉCADENCE COMMERCIALE. — CHEMINS. — TOILES DE LIN. — FILATURES AU ROUET. — TANNERIES. — COMMUNAUTÉS DE MARCHANDS ET D'ARTISANS. — MERCURIALES DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Comme nous l'avons déjà dit, la population de Besse comprenait un très grand nombre de marchands et d'artisans, réunis en corporations et astreints à des règles qui les confinaient rigoureusement dans leur métier.

Tous, marchands et artisans, tiraient de leur commerce ou de leur industrie les ressources nécessaires à leur vie et à celle de leur famille. Certains même y firent de modestes fortunes.

Notre petite ville était d'ailleurs admirablement situé au point de vue commercial. Placée également à la porte de la montagne et à celle de la Limagne, elle servait de trait d'union à ces deux régions pour l'échange des productions agricoles. C'est là que les montagnards venaient s'approvisionner de vin et de grains, et les habitants de la Limagne de bétail et de fromages.

Le manque de voies carrossables rendait les communications très difficiles, et tous les transports se faisaient à dos de mulets ou de chevaux. Habitants de la montagne ou de la plaine étaient donc bien aises de trouver à une distance modérée un centre certain d'approvisionnement et de vente.

Deux marchés par semaine et cinq grandes foires par an se tenaient dans la cité et attiraient un nombre considérable de cultivateurs et de marchands de tous les environs et même de provinces éloignées.

Les marchés avaient lieu le lundi et le jeudi de chaque semaine.

Les foires se tenaient : la première, le lendemain de

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pâques, d'où son nom de *foire de Pâques;* la seconde, le 6 mai, *foire de la Sainte-Croix ;* la troisième, le 30 juin, *foire de la Saint-Jean;* la quatrième, le 22 septembre, *foire de la Saint-Mathieu*, et la cinquième, le 18 novembre, *foire de la Saint-Martin.*

Certes, les foires de Besse furent loin d'avoir jamais la célébrité et l'importance de celles de Troyes, de Reims, de Beaucaire ou du Puy. On n'y portait guère que des objets de consommation locale, en dehors de la vente du bétail et des fromages, car les droits onéreux, prélevés par le seigneur féodal sur les marchandises mises en vente, le danger que couraient les marchands étrangers d'être pillés en route ou même sur le champ de foire, arrêtèrent longtemps en France les progrès de cette institution.

La population agricole de la terre de Besse était nombreuse et active ; les prairies et les pâturages nourrissaient une grande quantité de vaches, de bœufs, de moutons, de chevaux et de porcs. De toutes les petites villes, de tous les villages jusque dans le Cantal et la Corrèze, on venait s'y approvisionner de beurre, de fromages, de cire, de volailles, d'étoffes de laine, de toiles de lin et de chanvre, de cuirs et de vêtements, de grains, de légumes et de vin. De là l'importance acquise par les marchés et les foires de Besse. On était sûr de trouver dans les boutiques et les échoppes des marchands et des artisans, dans les étalages des marchands forains tous les objets nécessaires.

A quelle époque remonte l'institution de ces foires et marchés ? C'est ce qu'il serait bien difficile de préciser. Tout ce que l'on peut tenir pour certain, c'est que la date de leur création est bien antérieure à celle de la Charte.

Baluze (1) rapporte en effet que Bernard VI de La Tour, qui suivit saint Louis à la croisade de 1228, échangea, en décembre 1233, avec Bertrand Comptour d'Apchon, les marchés et les foires de Besse (mercatum et nundillas de

(1) Baluze, tome I, p. 281, et tome II, p. 497.

Digitized by Google

Becia), les domaines de la Volpilière et de Fontanet (1) contre les châteaux de Charluz (2) et de Ravel (3).

Le sire de La Tour restait suzerain du lot qu'il concédait, et, pour la plus-value de Charluz et de Ravel, il versa au Comptour d'Apchon (4) 10.000 sols tournois, monnaie de Clermont.

Cet échange nous indique l'importance et le produit qu'avaient déjà ces foires et marchés. Le seigneur avait droit à la grande et à la petite leyde et à diverses autres redevances sur les marchands qui venaient y faire du commerce. Nous verrons, au cours de ce chapitre, quels étaient les principaux de ces droits.

Pour être déjà, en 1233, d'un produit important, il fallait que ces foires eussent été créés depuis longtemps. En leur qualité de princes souverains, les seigneurs de La Tour avaient pu, à leur gré, en doter la petite ville depuis sa fondation. En 1645, les droits et les produits

(1) Le domaine de Fontanet se trouve dans la commune de Besse, entre cette ville et Vassivière.

(2) Le *château de Charluz*, dont il ne reste plus que quelques vestiges, était bâti dans la paroisse de Saint-Genès.

(3) *Ravel*, commune de Picherande. Cette terre comprenait les bois de Clos, de Vadelle, de Ribeyre, de Caussat, de Baubeix, de Laudraude, de Cocudaux, la forêt des Gardes, les montagnes de Banneyre, Cépée, Vassivière, Puy-Merle, Coussat, Landrande et du lac Chauvet, les lacs Chauvet et Las Pialas, de La Crégut, de La Landie. La terre de Ravel possédait des dîmes aux villages de Montredon et du Mont.

(4) Les d'Apchon descendaient d'une des plus anciennes familles de la Haute-Auvergne. Le titre de Comptour leur venait de ce qu'ils exerçaient un emploi de collecteur des deniers royaux. Il est fait mention de la famille d'Apchon dans une charte de Clovis, octroyée au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Leur cri de guerre était : « *Haut et Clair* ». Leur écusson portait « *une croix partie par le pied cantonnée au chef de deux besons avec hache d'armes d'un côté et une nonne de l'autre* ». Elles avaient été imposées à Amblard, mort en 1108, en souvenir du viol d'une religieuse, crime réputé sacrilège.

La fonction de comptour fut si longtemps héréditaire dans la famille qu'elle finit par se confondre avec le nom lui même.

En 1374, Guillaume, comptour d'Apchon, marchait à la tête de la noblesse auvergnate contre les Anglais.

A la bataille de Poitiers, Guillaume fit preuve de tant de bravoure que le roi, purifiant son écusson, lui permit de le semer de France. Dès lors, ils portèrent : *d'or semé de fleurs de lys d'azur*.

Digitized by Google

de ces foires et marchés étaient depuis longtemps rentrés dans la maison de La Tour.

Ces foires, en activant et en facilitant la vente des produits du pays, en augmentaient la valeur et les droits des seigneurs s'en trouvaient grossis, ce qui n'était pas pour leur déplaire.

Marchés et foires se tinrent d'abord à l'intérieur de la ville, sur les places et les rues. La vente des grains se faisait sur la place, appelée encore du *marché au blé*, jusqu'à la construction de la halle en 1859.

Le bétail et les chevaux étaient exposés sur une propriété de la ville, appelée *Pré du Mèze*. Ce champ de foire s'étendait sur les terrains occupés aujourd'hui par le *Petit Mèze*, et les maisons et jardins Lacombe, Pernelle, Julhiard et autres.

Les nombreuses montagnes des environs formaient d'excellents pâturages, qu'affermaient les marchands de la ville. C'est là qu'ils élevaient et surtout engraissaient ces gros troupeaux de bœufs et de vaches qu'ils vendaient, en automne, aux marchands étrangers venus de toutes les provinces de France, mais surtout de Paris, de Lyon, du Bourbonnais, du Berry et du Poitou.

Les marchands de Besse employaient immédiatement l'argent provenant de ces ventes à l'achat des fromages qui se fabriquaient « dans l'autre partie de la montagne », principalement dans la Haute-Auvergne. Ils revendaient ces fromages pendant l'hiver ou au plus tard au commencement du printemps, « aux Parisiens, aux Lionais, aux Languedociens et aux Provençaux, qui venaient en faire emplète dans cette ville » (1). Ils se trouvaient ainsi, au printemps, en possession des fonds nécessaires à l'achat des vaches destinées à « garnir les montagnes », comme on dit encore aujourd'hui.

(A suivre.) BOYER-VIDAL.

(1) Arch. dép., Intendance, C. 772.

Digitized by Google

MÉLANGES

Un Professeur du Collège Royale de Clermont en 1819

Il y a quelques jours, visitant une bibliothèque assez riche en ouvrages intéressants sur l'histoire locale, je n'y rencontrai pas moins de deux traductions en vers des Bucoliques de Virgile, datant du commencement du XIXe siècle. Une surtout piqua ma curiosité ; elle était l'œuvre de M. *Ract-Madoux*, élève de l'Ecole Normale, professeur au Collège royal de Clermont-Ferrand, et portait la date de 1819.

Qu'était-ce que ce M. Ract-Madoux ? Il avait été reçu à l'Ecole Normale en 1810, mais n'avait jamais fait partie de l'Association des Anciens Elèves, de sorte que la brochure annuelle ne donne pas la date de sa mort et ne lui consacre pas de notice nécrologique.

Je me tournai alors d'un autre côté et, sachant que je pouvais compter sur la gracieuse obligeance de M. le Proviseur du Lycée Blaise-Pascal, je lui demandai si l'on pourrait trouver quelques renseignements dans les registres du personnel ou dans les archives du vieux collège. Voici tout ce que ces papiers nous apprennent : Jean-Jacques Ract-Madoux était né en 1787 à Mercury-Génilly (département du Mont-Blanc) ; il ne passa qu'un an à l'Ecole Normale et fut, en novembre 1811, nommé Maître Elémentaire au Lycée de Clermont ; en 1816, il fut professeur de cinquième au Collège royal, puis de quatrième en 1818. En 1820, il passa à Bordeaux et nous perdons sa trace. C'est un curriculum vitæ bien sec et nous ne pouvons savoir s'il a composé d'autres ouvrages, ni quelles raisons il a eues de faire imprimer celui-ci, puisque nous n'y trouvons ni introduction, ni notes d'aucune sorte.

Tout d'abord ce n'est qu'une traduction, non pas une œuvre originale, et une traduction de quel modèle ? Il faut bien convenir que les bergers de Virgile (qui lui-même imitait Théocrite) ne nous intéressent guère et nous émeuvent encore moins ; leurs idées et leurs sentiments ne ressemblent en rien à ceux de nos contemporains. Ces alexandrins corrects, où les règles de la rime et de la césure sont scrupuleusement observées, nous font l'effet d'un bon

Digitized by Google

devoir d'élève consciencieux, rien de plus. Parmi les épithètes dont l'auteur fait un usage parfois excessif, il en est une qui sent bien son temps (c'est le cas de le dire) et qui nous paraît plutôt ridicule, c'est l'adjectif sensible : des bergers sensibles, vous voyez cela d'ici ! La traduction est quelque peu plus longue que le texte, car M. Ract-Madoux n'a rien voulu laisser de côté de ce qu'avait dit Virgile et force lui a été de compléter ses vers au moyen de ce que nous appelons irrévérencieusement des chevilles. Ce qui est plus grave, c'est qu'il n'est pas toujours bien clair ; de sorte que, comme il a eu la précaution de faire imprimer le texte latin en regard de son œuvre, il arrive parfois que pour comprendre la traduction, nous nous reportons au texte : nous saisissons mieux le sens des vers latins que des vers français. Certes, ce n'était pas le lieu de montrer une imagination puissante, une grande hardiesse de pensée ; mais nous ne rencontrons pas de trouvailles heureuses, d'images saisissantes, d'expressions qui se gravent dans la mémoire. Le livre est fort court et nous n'avons point à regretter qu'il ne soit pas plus long.

Nous avons donc sous les yeux un exemple curieux de l'influence qu'a exercée la poésie de Delille et de son école, le délassement ingénieux d'un homme qui savait occuper ses loisirs d'une manière intelligente et qui ne reculait pas devant un travail long et difficile ; mais rien ne nous porte à croire que M. Ract-Madoux ait été capable d'entreprendre, de mener à bonne fin une œuvre originale et que nous ayons lieu de réclamer pour lui une place parmi les poètes.

E. Joyau.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine Avinen. — *L'Aventure de demoiselle Yolande.* — Paris, B. Grasset, 1912, in-12, p. 257.

M. Antoine Avinen a cherché à retracer dans ce joli volume, auquel il ne manque que les enluminures d'un Jehan Fouquet, un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire d'Auvergne au XIVe siècle. On était en 1387 ; le jeune roi Charles VI ne songeait qu'aux bals et aux tournois, qui se succédaient sans interruption à l'hôtel Saint-Paul, et laissait à ses oncles, les puissants apanagistes de Bourgogne, de Berry et d'Anjou le soin des affaires sérieuses. Monseigneur le duc Jean de Berry, duc d'Auvergne, s'occupait

Digitized by Google

beaucoup plus de couvrir ses états de châteaux merveilleux, ou d'enrichir ses collections de pierres précieuses et ses ménageries d'animaux rares, que de purger ses domaines des débris des compagnies anglaises qui, retranchées dans des châteaux inaccessibles, bravaient les armées royales et ducales et semaient la terreur dans le plat pays. Depuis la bataille de Poitiers, l'Auvergne, dont le traité de Brétigny avait fait pendant quelques années une province frontière, était devenue le territoire de prédilection des rouliers inoccupés, « la chambre des compagnies ». Il faut entendre dans Froissart le récit d'un de ces aventuriers et lire le tableau de la tyrannie qu'ils exerçaient sur la malheureuse province : « Tous les » jours avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin » nous pourvoyaient et amenaient en notre châtel les blés, la » farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux, la litière, les » bons vins, les bœufs, les brebis, les moutons tout gras, la pou- » laille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés comme rois, » et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait devant nous. » Tout était nôtre, allant et retournant. » En 1385, le duc Louis II de Bourbon avait dû faire l'escalade de la Roche Sanadoire et prendre d'assaut le repaire d'où Robert Chaumel, avec 80 capitaines et 300 hommes d'armes, venait infester les environs de Clermont. Jusqu'en 1392, la Limagne fut terrorisée par un certain Nolin Barbe qui s'était retranché à La Roche-Blanche : il ne fallut pas moins, pour le réduire, qu'une armée commandée par un maréchal de France. Pendant ce temps, le célèbre Aimerigot Marchez entassait sans cesse de nouvelles richesses dans son repaire de La Roche-Vindeix, tandis que son émule Perrot le Béarnais, maître du château de Chalusset, réussissait, par un coup d'audace inouï, à se rendre maître d'une des plus fortes et des plus riches villes de l'Auvergne.

L'histoire de la surprise de Montferrand par Perrot le Béarnais, dans la nuit de la Chandeleur, 17 février 1387, a fourni à Froissart une de ses pages les plus vivantes et les plus pittoresques. La comédie de mœurs s'y mêle à l'épopée ; aucune analyse ne saurait donner l'idée du charme qui se dégage de ces vieilles histoires. Il faut lire dans le texte le récit des aventures de ces « povres » marchands de Montpellier qui viennent à la foire « pour cueillir et acheter draps et tonailles » et profitent de l'incurie des miliciens chargés de garder les remparts pour ouvrir les portes de Montferrand à Perrot le Béarnais et à toute sa bande. Mais si savoureux que soit le récit de Froissart, il est loin de satisfaire entièrement notre curiosité. Nous voudrions connaître d'un peu plus près ce terrible « Perrot le Bernois » et ses acolytes ; nous

Digitized by Google

voudrions surtout pouvoir pénétrer dans quelques-uns de ces logis de la vieille bastide qui ont survécu à tant de révolutions et nous rappellent encore aujourd'hui le passé glorieux de Montferrand. Ce sont ces exigences que les seuls témoignages historiques sont presque toujours impuissants à satisfaire et qui forment tout naturellement le domaine du roman.

Par le choix même de son sujet, M. Avinen a su éviter le principal écueil du roman historique. Il n'a pas eu à mettre en scène des personnages célèbres et qu'il est presque toujours difficile de faire parler et agir suivant leur caractère traditionnel. Il n'a demandé à l'histoire que le cadre et le principal événement de son récit. Il a réussi à faire passer dans sa narration tout le charme et la saveur du texte de Froissart, mais il a suppléé, avec son imagination, à toutes les lacunes du document historique. Il nous montre ce qu'était Montferrand à la fin du XIVe siècle et nous introduit dans un de ces hôtels seigneuriaux qui, malgré la déchéance où ils sont tombés, montrent encore aujourd'hui leurs façades à fenêtres gothiques et leurs portes armoriées. Peut-être eût-il fallu quelques détails de plus pour nous présenter d'une manière vivante le logis de demoiselle Yolande. Les vieux Montferrandais eussent aimé à savoir où il était situé et M. Avinen n'avait pour les satisfaire que l'embarras du choix : maison des licornes, maison des centaures, maison de l'éléphant, maison d'Adam et Eve et tant d'autres.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une très légère chicane, et il faut au contraire louer l'auteur d'avoir procédé par touches très sobres et de ne pas nous avoir accablé sous cette érudition facile qui rend souvent insupportables les romans historiques, et même les autres. On ne trouvera donc pas dans ce livre les inventaires détaillés ou les descriptions minutieuses de mobiliers. Le récit se poursuit du commencement à la fin sans interruption, sans digression. Il n'y a de personnages accessoires que ceux qui sont strictement nécessaires à donner de la vie au récit. Quelques-uns d'entre eux sont d'ailleurs fort amusants, et le type du marchand d'étoffes, Guillaume Entrague, ancien clerc en Sorbonne et pilier de taverne, est une véritable trouvaille. Le caractère de demoiselle Yolande, qui ne rêve, comme Don Quichotte, que romans de chevalerie ; celui de son digne père le seigneur d'Aubrac, et celui de son fiancé l'héroïque Bonnelance, sont également bien tracés. L'impression est franche et nette ; la composition est bien ordonnée. Le récit de la surprise de Montferrand forme le tableau central du livre, mais le travail personnel de l'auteur a consisté justement à le rendre vivant en le replaçant dans son milieu historique et en nous présentant les portraits des

Digitized by Google

principaux acteurs mêlés à cet épisode dramatique. C'est par ces qualités toutes classiques que le livre de M. Avinen plaira certainement : il est d'ailleurs un témoignage précieux du mouvement qui entraine nos jeunes écrivains à revenir à la vraie tradition française d'ordre, de clarté et de sobriété. Ajoutons qu'en choisissant son récit dans les annales de l'histoire d'Auvergne, M. Avinen a été heureusement inspiré ; nos archives provinciales possèdent encore des richesses inexplorées et nous souhaitons que « l'aventure de demoiselle Yolande » ne soit que le début d'une série qui s'annonce pleine de promesses.

Louis BRÉHIER.

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

La « Veillée d'Auvergne », publiée par la *Veillée d'Aucergne*, Société artistique et littéraire du Massif Central.

N° 10. Octobre 1912 :

C. GANDILHON GENS-D'ARMES : Le Centième anniversaire de la mort d'un héros auvergnat, le Général Delzons.

CÉSAIRE DE LAUGIER (Officier de la garde du Prince EUGÈNE) : La mort des frères Delzons à Malojaroslawetz.

Francis COURCHINOUX : Le Général Delzons *(Poème)*.

Duc de LA SALLE DE ROCHEMAURE : La doctrine régionaliste *(allocution)*.

A. DE RIBEBOLLES : Nos Poètes : Gabriel Marc.

Gabriel MARC : Pages oubliées : Victor Vincelet.

Bibliographie : La Paroisse de Thuret avant la Révolution, par *M. J. Berriat Saint-Prix (C.-G.-G.)* Ouvrages divers.

Antoine AVINEN : L'Aventure de Demoiselle Yolande *(Roman historique, suite)*.

Echos et Nouvelles : Impressions d'un voyageur. — Notre prochain dîner. — Un héros auvergnat. — La situation de fortune des gentilshommes auvergnats sous Louis XV. — Pierre Malvezin. — Divers.

(A suivre.)

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1898.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

MAY 16 1913

29e Année REVUE PÉRIODIQUE Novembre-Décembre 1912

REVUE D'AUVERGNE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

SOMMAIRE

	PAGES
Ph. Glangeaud. — Notes sur la Région Volcanique et Glaciaire du Sud-Est du Massif du Mont-Dore	361
Dr G. Charvilhat. — L'Allée couverte d'Unsac, commune de Saint-Gervazy (Puy-de-Dôme)	377
Inauguration du Monument Commémoratif de Bernard Brunhes à l'Observatoire du Puy de Dôme (23 juin 1912)	386
A. Bréchard. — De l'Agrandissement et de la Réduction des reliefs, bustes, statues, etc. — Appareils et procédés proposés pour la mise au point	421
Nécrologie	428
Bibliographie	430
Table des Matières	433

★ ★ ★ LIBRAIRIE GÉNÉRALE ★ ★ ★

GASTON DELAUNAY

Transférée 6, rue de l'Ecu, 6

★ *En face l'ancien Magasin* — CLERMONT-FERRAND ★

Garage LADOUX AUTOMOBILES RENAULT

18, Rue Blatin, 18 Téléphone : 1-20

CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

Conseil d'Administration

(1910-1911).

Président : M. H. Lecoq, conseiller général.

Vice-Présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au Ministère des Finances.

Trésorier adjoint : M. N.

Anciens Présidents.

MM. le docteur Chibret, Bonnefoy et Gautrez.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Bréhier et Glangeaud.

Membres du Comité : MM. Audollent, Billiet, Bruyant, Ulysse Chabrol, Abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Thomas.

Pour faire partie de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres ; aucune condition spéciale n'est exigée. La cotisation annuelle, partant du 1er janvier de chaque année, est de 10 francs. Les membres reçoivent gratuitement la *Revue d'Auvergne* et les différentes publications que la Société publiera chaque année.

L'abonnement à la *Revue d'Auvergne* et au *Bulletin de l'Institut industriel du Centre*, pour les personnes étrangères à la Société, est de 10 francs pour toute la France, 12 francs pour l'Etranger. Le prix de chaque fascicule est de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Etranger.

Pour la rédaction, s'adresser à M. Rouchon, président du Comité de publication, archiviste départemental, ou à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers, Clermont-Ferrand.

Pour l'abonnement, s'adresser à M. Roubille, trésorier de la Société, 23, rue du Port, Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LA RÉGION VOLCANIQUE ET GLACIAIRE

DU SUD-EST

DU

MASSIF DU MONT-DORE

La région comprise au Sud-Est du massif du Mont-Dore et au Nord-Est du Cézallier s'étend depuis la Couze-Pavin, jusqu'à la Couze d'Ardes. La vallée du Valbeleix la traverse dans sa partie médiane.

Cette région est constituée principalement, par un substratum *Oligocène* ne dépassant guère à l'Est la ligne jalonnée par Ardes et Saurier. A l'Ouest de cette ligne le soubassement est en grande partie *archéen* et il offre un *revêtement volcanique* de deux âges au moins : pliocène et pléistocène.

Les *volcans pliocènes* ont eu leur relief fortement émoussé par les *glaciers*, dont les traces sont des mieux marquées, aussi bien sous forme de *dépôts morainiques* variés que par une *topographie* caractéristique.

Les *volcans quaternaires* offrent au contraire un état de fraîcheur rappellant celui des autres régions volcaniques du Puy-de-Dôme du même âge.

Une *deuxième glaciation* est nettement indiquée, tant par des dépôts morainiques que par des formes topographiques d'une conservation remarquable (cirques, vallums, verrous, roches moutonnées, etc.).

Digitized by Google

Certains territoires, comme la vallée du Valbeleix et ses abords, méritent à cet égard de devenir classiques.

Je ne noterai ici que quelques points saillants, réservant plus de détails pour une étendue d'ensemble sur cette région, qui n'avait guère fait l'objet jusqu'ici que des travaux de Lecoq. M. Giraud a étudié quelques points et mon regretté maître, Fouqué, en avait relevé la carte. Je remercie M. Boule d'avoir bien voulu se dessaisir, en ma faveur, pour le Service Géologique de la France, d'une partie de la feuille de Brioude.

Archéen. — L'archéen comprend principalement des gneiss où l'on distingue :

1° Des *gneiss à biotite* affleurant largement dans la vallée de Rentières, aux environs d'Ardes, Roche-Charles, Dauzat, La Chapelle-Marcousse, Chassagne, etc. Ils présentent parfois des intercalations d'*amphibolites ;*

2° Des *gneiss à muscovite,* simulant des granulites gneissiques, à stratification peu marquée. Ces formations sont surtout développées aux environs de Courgoul, Saurier, Bessat, etc. ;

3° Des *gneiss feutrés*, à muscovite et, par places, très quartzeux ;

4° Des *gneiss à cordiérite* qui offrent une extension considérable dans la vallée du Valbeleix, où on les observe d'une façon presque continue depuis Courgoul jusqu'à Compains.

La direction générale des gneiss est Nord-Ouest avec plongement Sud-Ouest.

Roches éruptives. — Assez nombreux filons de granulite vers Dauzat, La Chapelle-Marcousse, souvent en relation avec des filons de plomb, d'antimoine et de cuivre (rare).

Le filon de *microgranulite* figuré par Fouqué à La Meyran, est multiple et très digité : d'autres filons identiques affleurent jusqu'à Montaigut.

Digitized by Google

1° **Volcans pliocène et quaternaire de Mareuge, près La Chapelle-Marcousse.** — Il existe entre Chalande, Brugère, La Chapelle, deux séries volcaniques ; l'une pliocène, constituant le plateau de Chalande, l'autre quaternaire, superposée en partie à la première et représentée par un cône de scories surbaissé, sans cratère, ayant fourni plusieurs coulées basaltiques différentes au point de vue pétrographique (1).

A l'Est, elles s'étendent sur le plateau pliocène, au Sud elles descendent sous une pente de 50 à 60° jusqu'à 30 mètres environ du fond de la vallée, formant ainsi une cuirasse sur le flanc Nord-Est de cette vallée.

Je n'ai pas achevé l'étude des lambeaux basaltiques signalés par Lecoq, qui s'étendent jusqu'à Moranjoux au-delà de St-Hérent et se rattacheraient, d'après lui, à ce volcan.

La coulée de basalte qui domine directement la Chapelle-Marcousse, sous la forme d'un escarpement de 20 à 30 mètres de haut, paraît également quaternaire. Elle est très pyroxénique.

2° **Volcans pliocène et quaternaire de Marcousse.** — A. Vieux volcan pliocène réduit à son neck constitué par un dyke basaltique Nord-Sud, encore entouré à la base de projections (au milieu desquelles il fait saillie) agglutinées sous forme de tufs stratifiés avec roches du soubassement. Le village de Marcousse est installé en partie sur ces tufs et adossé au dyke.

B. Sur le flanc Nord de ce neck, il y a eu réouverture au pléistocène de la fracture volcanique Nord-Sud et émission de plusieurs coulées scoriacées, qui recouvrent tout le flanc du thalweg de la vallée de Courbière (à la façon de celle du volcan de Mareuge) et vont presque rejoindre, vers le fond de la vallée les coulées du volcan

(1) L'étude pétrographique des laves des divers volcans étudiés sera faite prochainement.

Digitized by Google

des Ranoux. Les coulées comprennent des basaltes compacts, sans phénocristaux et des basaltes très pyroxéniques, riches en olivine. M. le curé de La Chapelle y a découvert des grottes qui paraissent analogues à celles de Jonas.

3° **Volcan basaltique et doléritique quaternaire inférieur des Ranoux (ou de Leyranoux).** — C'est le plus grand volcan de la région considérée, puisque ses coulées très digitées, s'étendent de l'Est à l'Ouest sur l'archéen et l'oligocène sur 10 kilomètres, principalement dans la direction de la Limagne d'Issoire. Cette extension est assez différente de celle indiquée sur la feuille de Brioude. Les coulées surplombent : au Nord la vallée de Chassagne, et sont en contact en plusieurs points avec les coulées du volcan de Malnon ; a l'Ouest plusieurs vallons (vallon de Boudes, etc.), au Sud, la vallée de Courbière et à l'Est les vallées du Valbeleix et de son affluent la Sault.

Elles recouvrent un substratum gneissique et oligocène, fortement faillé et en grande partie aplani, au moment de leur émission. Je signalerai seulement quelques particularités du volcan.

a) Il existe plusieurs coulées basaltiques, assez différentes, au point de vue pétrographique principalement à Ternant (avec intercalations de tufs stratifiés), Genelière, Refransac et Pouchenirgue.

b) Il m'a paru, sans que je puisse cependant être complètement affirmatif, bien que j'aie exploré ce territoire plusieurs fois, que la coulée basaltique qui domine de 60 à 70 mètres la vallée de la Couze du Valbeleix à Saurier (rive droite) et qui a été considérée comme quaternaire par Giraud, est issue du volcan des Ranoux. Elle s'y rattacherait par les lambeaux des points 809, 780 de la carte d'Etat-major.

Je reverrai ce point pour préciser ces relations qui fourniraient des données précieuses permettant d'établir l'âge exact du volcan des Ranoux.

Digitized by Google

c) La montagne proprement dite des Ranoux, c'est-à-dire la partie la plus élevée du volcan du même nom, est constituée par un dôme allongé de direction Nord-Est, formé par une *dolérite* de couleur gris clair, riche en phénocristaux d'olivine et dont les laves et les microlites fedspathiques sont visibles à l'œil nu. Cette roche, sur laquelle Lecoq avait attiré l'attention, rappelle de prime abord certaines andésites et certains trachytes du Mont Dore.

4° **Le volcan de Saint-Pierre-Colamine et les tufs de Jonas**. — La colline pittoresque et élancée de Saint-Pierre-Colamine, qui culmine de près de 300 mètres la vallée de la Couze-Pavin et du sommet de laquelle la vue s'étend fort loin, a une constitution très complexe.

Elle offre au Sud et à l'Ouest un soubassement de *gneiss à mica blanc*, très quartzifiés, par places, et à l'Est et au Nord un substratum sannoisien (argiles sableuses avec pyramides de fées à Cotteuge).

Le piton comprend un basalte riche en olivine constituant vraisemblablement le *culot* d'un ancien volcan pliocène démantelé, représenté encore par trois *coulées* s'étendant: au Nord, où elles paraissent reposer sur les tufs de Jonas (célèbres par leurs grottes du moyen âge), à l'Est par une coulée basaltique se reliant au piton et reposant sur des tufs volcaniques épais descendant jusqu'au village de Verneuge, et renfermant de nombreuses bombes, blocs de basalte et roches du soubassement oligocène et archéen.

Les tufs de Jonas semblent se relier à ceux de Verneuges et de Saint-Pierre-Colamine. Dans ce cas l'ensemble proviendrait d'un même centre éruptif ou de deux centres accolés,

L'âge de ces volcans, édifiés sur une fracture sensiblement Nord-Sud, comme le volcan du Saut de la Pucelle, est pliocène, au moins pour le volcan de Saint-Pierre-Colamine, car il est profondément démantelé et on observe

Digitized by Google

des restes de *moraines glaciaires* en plusieurs points sur les coulées basaltiques et immédiatement au-dessous du piton qui supporte l'ancienne église. Au point 960, ce dépôt est constitué par des blocs de basalte, d'andésite et de gneiss à cordiérite.

Il en est de même du dépôt qui recouvre la coulée reposant sur les tufs de Jonas; ces derniers seraient donc antérieurs à la première glaciation; ils se rattachent à ceux de Chevalière. Leurs éléments volcaniques proviennent en grande partie des coulées andésitiques des environs de Besse.

D'autres dépôts glaciaires s'observent également à l'Est, en contrebas des tufs, au point 780.

Je signalerai ici la fracture O. N. O. qui s'étend de Courgoul à Verneuges et fait buter sur une portion de son étendue les argiles sableuses sannoisiennes contre les gneiss. Il y a là des escarpements de faille bien typiques.

5° **Le volcan de Montcineyre et ses abords.** — Le volcan de Montcineyre dont le cône domine de 200 mètres le lac du même nom, auquel il a donné naissance en barrant une vallée Nord-Sud, offre un cratère égueulé d'où partent 3 courants de basalte qui se sont engagés dans 3 vallons secondaires creusés à des hauteurs différentes dans les basaltes pliocènes du massif du Mont-Dore; le vallon de l'E (vallon de la Gazelle) est le plus profond et a reçu une petite coulée atteignant le pont de Compains. Le vallon médian a été remblayé jusqu'au-dessus de ses thalwegs par une coulée épaisse qui descend en cascade dans la vallée de la Gazelle, en côtoyant d'une part un reste de basalte pliocène (ancien basalte des plateaux, exploité sur le bord de la route de Besse à Compains), et en dominant d'autre part un plateau recouvert d'alluvions qui m'ont paru fluvioglaciaires.

Le troisième courant, le plus important, s'est engagé dans le vallon creusé entre le lac de Montcineyre et Compains, en contre-bas de Chaméane. C'est principalement

Digitized by Google

ce courant qui donne naissance à la coulée formant les cascades de lave en amont de Compains et se poursuit dans le fond de la vallée du Valbeleix, sur 7 kilomètres de long, jusqu'au village du Verdier.

Un lac de barrage, en contre-bas d'alluvions fluvio-glaciaires s'étant formé immédiatement en amont de Compains, à travers la vallée de la Couze, a été rempli par des dépôts tourbeux et de la randannite.

En remontant la vallée de la Couze, on observe trois petits *lacs glaciaires* comblés également par des dépôts tourbeux.

Il existe une belle source minérale sur la rive droite de la vallée de la Gazelle à un kilomètre à l'Est de Compains. Elle parait en relation avec la sortie phonolitique du dôme de Montcey.

6° **La région volcanique quaternaire à l'Ouest du volcan de Montcineyre**, comprend une quinzaine de petits volcans inconnus jusqu'ici et s'étendant depuis le Puy de la Vaisse jusqu'au Puy de Montchal, en dominant les lacs de Montcineyre et Chambedaze.

Ce groupe volcanique, qui a surtout émis de minuscules coulées de laves basaltiques, offre un contraste frappant par la fraîcheur de ses formes topographiques avec le paysage environnant, constitué par la région basaltique pliocène du versant Sud du Mont-Dore, dont la surface a été fortement rabotée et aplanie par les glaciers.

7° **Le lac-cratère Pavin** dont l'origine volcanique n'est pas douteuse, est creusé en partie à *l'emporte-pièce* à travers une moraine glaciaire puissante, issue des glaciers provenant du versant sud du volcan du Sancy et en partie du cirque glaciaire de la Biche. Il est donc *post-glaciaire* et non dû à un barrage morainique comme certains l'avaient pensé. — Sa profondeur (92^{m}) dépasse d'ailleurs de beaucoup le niveau de la vallée de la Couze dans laquelle la moraine se serait déposée.

Digitized by Google

La moraine s'étend au Nord du lac, et on y recueille en particulier, avec les roches du versant Sud du Mont-Dore, de nombreux blocs de phonolite provenant de coulées ou de dômes encore inconnus dans cette partie du Massif.

FORMATIONS ET TOPOGRAPHIE GLACIAIRES

Aucun dépôt, ni aucune trace glaciaire n'avaient été signalés jusqu'ici, à ma connaissance, dans la région étudiée plus haut.

L'action glaciaire s'est cependant manifestée d'une façon remarquable sur tout ce territoire où l'on constate en des points multiples les *deux glaciations principales* qui ont été étudiées dans d'autres régions du Massif Central. En plusieurs points il existe d'autres phases ou des stades glaciaires, non encore signalés dans le Massif précité et sur lesquelles je reviendrai.

A. Glaciaire ancien. — *Les deux traînées morainiques culminent la vallée du Valbeleix.* — Sur les plateaux bordant la vallée du Valbeleix, on suit les anciennes moraines glaciaires : celles de la rive droite issues du Cézallier et celles de la rive gauche du Sud du Massif du Mont-Dore.

Sur la rive droite (fig. 1), il existe des dépôts morainiques importants au Sud de Chandelière. Toutes les buttes environnant le point 1190 de la carte d'État-major sont constituées par des restes de moraines glaciaires qui présentent une topographie indécise, tranchant nettement sur le reste du territoire voisin. Ces buttes de 30 à 40 mètres de haut, entre lesquelles existent des narses et de petites tourbières, a couvert un territoire sur 1.500 mètres de long et 500 mètres de large.

L'ensemble se rattache en aval, à un autre dépôt assez

Digitized by Google

analogue, de dimensions identiques, formant la colline comprise entre les points 1202 et 1156 de la carte d'Etat-major. Ils se relient aux dépôts du point 1102 et à d'autres, curieusement logés entre le volcan de Costabot, qui surplombe la vallée de la Sault et le volcan de la Roche-Nitée qui est à pic sur le bourg et la vallée du Valbeleix. D'autres lambeaux moins étendus se montrent encore en aval, et là où les moraines ont disparu, on a encore jusque vers Saurier, des traces manifestes de l'action glaciaire.

D'autre part, on peut, en *amont*, retrouver quelques-uns, au moins, des anciens cirques glaciaires d'où proviennent une partie des éléments morainiques — qui sont principa-

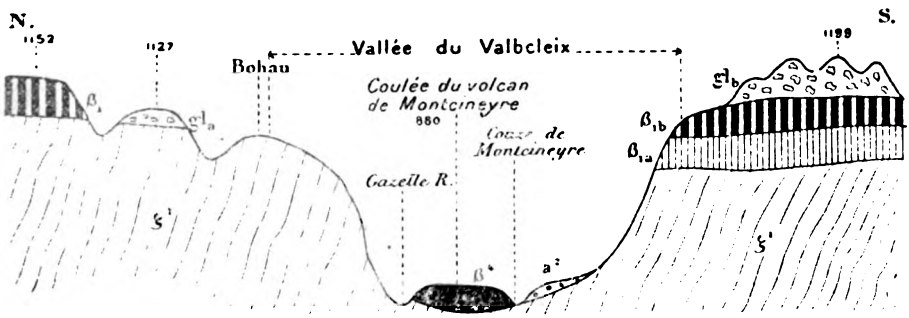

Fig. 1. — Coupe Nord-Sud, à travers la vallée du Valbeleix et les traînées glaciaires qui la dominent.

ζ_1 gneiss. β_1 $\beta_{1a}\beta_{1b}$ coulées basaltiques pliocènes ; *gl*a moraine glaciaire de la rive gauche avec de nombreux blocs de phonolite ; *gl*b moraine glaciaire de la rive droite provenant du versant nord du Cézallier avec blocs de basalte, trachyte, andésite, granite, etc. ; β_4 coulée basaltique quaternaire, du volcan de Montcineyre, complètement au fond de la vallée et en contrebas des *a*2, alluvions fluvio-glaciaires. La vallée a une forme en U typique.

lement constitués par des basaltes variés, quelques rares roches archéennes et andésitiques — provenant de la région du Cézallier qui jusqu'au Luguet offre une *surface de rabotement* très caractéristique, rappelant une pénéplaine.

Sur la *rive gauche* de la vallée du Valbeleix, on suit de même une série de dépôts morainiques se reliant à ceux de Marsol (collines 1127 et 1123), près Compains, surtout

Digitized by Google

caractérisés par l'abondance des blocs de phonolite. Ces derniers proviennent du démantèlement du *dôme phonolitique de Montcey*, qui avait une altitude beaucoup plus considérable, si l'on en juge par le nombre de ses débris dans les moraines que je viens de signaler.

Les dépôts morainiques se suivent depuis la colline 1127, par ceux de Saint-Anastaise, l'Arzalier, Lignerolle, La Vaissière et ceux des alentours de Marcenat. Au delà, au-dessous de la Garde, il existe des *méplats* typiques indiquant l'emplacement de l'ancien lit glaciaire continuant celui que nous venons de signaler.

En résumé, les deux versants de la vallée du Valbeleix offrent deux courants glaciaires manifestes, *deux traînées morainiques différentes* par leur origine et par la nature de leurs éléments pétrographiques, traînées qui sont antérieures au creusement de la vallée actuelle du Valbeleix ; mais les dépôts morainiques de la rive gauche sont en contre-bas des plateaux basaltiques et indiquent une vallée en voie de creusement sur leur emplacement. Ils descendent plus bas que ceux de la rive droite.

B. Deuxième et troisième glaciations. — Glaciers suspendus : cirques, verrous, vallums, etc. — Après la première glaciation, l'érosion torrentielle a creusé la vallée du Valbeleix et ce creusement est probablement en relation avec des mouvements épirogéniques, mais la vallée a été certainement *surcreusée* par les glaciers, ainsi qu'en témoignent sa forme en U, l'aspect de ses thalwegs, jusqu'au delà du Valbeleix et de la Valette où l'on ne trouve plus qu'une simple *vallée d'érosion en V*. Il y a un *contraste frappant* entre les deux portions précitées de cette vallée. L'origine de la vallée en amont de Compains offre une topographie glaciaire très bien conservée avec une série de petits *lacs* en escalier, comblés par des *tourbières*, des *verrous*, des *gorges d'érosion* et des *cascades*, sur les flancs des verrous.

Digitized by Google

En aval de Compains, j'ai observé sur les rives droite et gauche de la vallée, des alluvions fluvio-glaciaires recouvertes en partie par des cônes de déjection. C'est dans ces alluvions formant terrasse que s'est creusée la vallée de la Couze du Valbeleix remblayée par la coulée du volcan de Montcineyre qui est donc *postérieure à la seconde glaciation* (fig. 1). Le volcan de Montcineyre est donc plus récent que le volcan des Ranoux qui serait d'âge quaternaire inférieur. En aval de Compains, j'ai observé sur les deux versants de la vallée du Valbeleix, une série de *petits cirques glaciaires*, d'une grande fraîcheur, offrant encore

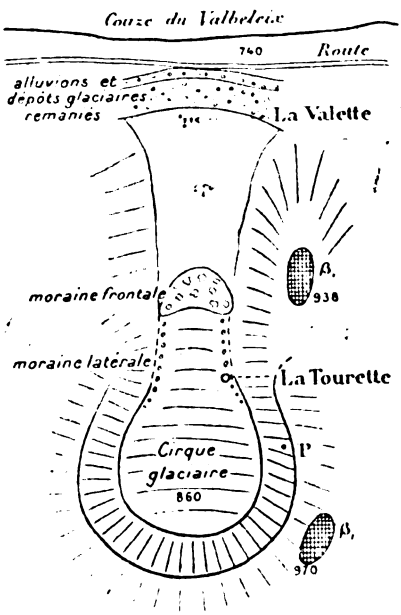

Fig. 2. — **Croquis du petit glacier suspendu de la Tourette (Vallée du Valbeleix).**

Le cirque glaciaire comprend des hauteurs *à pic*, de 80 à 100 mètres de haut ; son fond est moutonné ou couvert de marécages. Des moraines latérales bien conservées se voient sur les deux rives, près de la Tourette principalement. En avant, moraine frontale. Des îlots de basalte β_1 dominent le cirque, ainsi que des collines gneissiques qui alimentaient les névés du glacier.

En contre-bas, dans la vallée, alluvions fluvio-glaciaires en partie remaniés.

Digitized by Google

des *flancs abrupts*, un *fond moutonné*, des *verrous*, des *parois striées*, et parfois encore des *moraines frontales*, des *vallums* et des *cônes de transition*. Une étude détaillée avec vues photographiques paraîtra incessamment sur ce sujet.

La colline 1004 de la carte d'Etat-major qui, pareille à un énorme sphinx, domine curieusement les vallées du Valbeleix et de Brolier, représente un grand verrou que l'érosion glaciaire, puis torrentielle, ont mis en relief d'une façon saisissante.

Il existe à l'Est de cette colline, entre les villages de Brolier et de Bohaut, un méplat herbeux, un peu marécageux, dominant la vallée du Valbeleix d'environ 60 mètres. Il est constitué par des *alluvions* qui m'ont paru fluvio-glaciaires. Cette terrasse correspondrait à la fin d'une phase *glaciaire* intermédiaire entre la première glaciation des plateaux et celle qui est caractérisée par les terrasses fluvio-glaciaires inférieures de la vallée du Valbeleix et les petits cirques glaciaires précités.

C'est pendant cette seconde phase que les glaciers auraient entouré et mis en *relief* la colline 1004.

Les cirques de la région du Valbeleix méritent de devenir classiques dans le Puy-de-Dôme, notamment ceux de la Tourette (fig. 2), de Belleguette, de Lignerolles, etc.

Les moraines frontales de ces petits glaciers se montrent à des altitudes variables sur les flancs des thalwegs de la vallée du Valbeleix. Certains de ces glaciers n'ont fourni que de courtes langues de glace *suspendues* au-dessus de la vallée.

Je ne crois pas qu'on ait jamais signalé dans le département, et même dans le Massif Central, un ensemble aussi complet de caractères glaciaires même dans le Cantal, où cependant MM. Boule et Marty ont publié des études intéressantes sur cette question.

Digitized by Google

Cycles d'érosion. — Il y aura lieu d'établir les relations des formations glaciaires avec les terrasses alluviales de l'aval et les cycles d'érosion, dont j'ai amorcé l'étude.

Phénomènes de capture au lac de Bourdouze et de la Clamouze par la Couze-Pavin à Vassivières. — J'ai observé plusieurs captures dans la région étudiée ci-dessus. Je n'en signalerai que deux :

1° Le lac de *Bourdouze* ou d'Anglard, dont l'origine n'est pas encore bien déterminée, paraît constitué par une dépression résultant, d'après M. Boule, de la coalescence de coulées de lave.

Le lac se vidait primitivement par un émissaire suivant la vallée actuellement marécageuse qui se dirige *à l'Est*, vers les Chirouzes, tandis qu'aujourd'hui le déversement se fait à l'ouest par un petit affluent de la Gazelle.

Ce changement provient d'une capture, par ce dernier ruisseau régressif, qui, après avoir atteint le lac, a fait baisser son niveau par suite d'une activité dynamique plus grande que celle du ruisseau des Chirouzes, ce qui a conduit à un déversement du côté opposé où il se faisait de prime abord.

2° La colline sur laquelle est bâti le village et la chapelle de Vassivière est un *verrou* qui divisait en deux branches le glacier issu du cirque de la Biche (versant sud du Mont-Dore), lequel s'écoulait au sud dans la vallée primitive de la Clamouze.

Plus tard, la Couze-Pavin, grâce à un travail plus énergique, réussit à décapiter à son profit le ruisseau de la Clamouze, depuis le cirque de la Biche, jusqu'au pont de Clamouze. Le cirque précité, qui était primitivement tributaire de la Dordogne, par la Clamouze, fait partie désormais du bassin de l'Allier.

L'affluent occidental de la Clamouze, que domine la chapelle de Vassivière, a vu peu à peu son débit se réduire et la vallée qu'il parcourait est presque réduite à l'état de *vallée morte*.

Digitized by Google

LE VERSANT NORD-OUEST DU SANCY

8° **La colline et le dôme phonolitique de Bozat.** — Le groupe volcanique du Sancy présente une colline phonolitique inconnue jusqu'alors. Cette colline, dont l'étendue est comparable, comme dimensions et comme aspect général, à celle du Mézenc, dans le Velay, forme la partie Sud de la *montagne de Bozat*, au Sud de La Bourboule (colline 1398 de la carte d'Etat-major). Elle est constituée par un dôme ou une coulée épaisse phonolitique offrant une situation assez curieuse, car elle est enveloppée sur la moitié de son pourtour (partie Nord) par la haute coulée de trachyte ferrugineux à biotite, à hématite et à grands cristaux de sanidine qui forme le prodigieux escarpement de 200 mètres de haut dominant la Roche-Vendeix, le salon de Mirabeau et le ravin de la Scierie. Cette coulée est remarquable par son pittoresque, son épaisseur considérable et sa forme en crosse d'évêque.

C'est la situation particulière de la coulée trachytique qui avait empêché jusqu'ici de reconnaître le dôme phonolitique de Bozat, *le plus important cependant de tout le massif volcanique du Mont Dore*, puisqu'il dépasse comme dimensions les roches Tuilière et Sanadoire réunies.

Le groupe volcanique du Sancy offre donc une variété de types pétrographiques presque aussi grande que le groupe de la Banne d'Ordanche, car j'y ai observé également des *brèches rhyolitiques*, au sud de La Bourboule, près de la Roche-Vendeix (avant dernier tournant de la route) et dans un niveau alluvial intercalé au milieu des cinérites à l'E. de La Bourboule, sur le chemin du village de Fohet.

Il en est de même du *troisième centre volcanique* du Massif volcanique du Mont-Dore (groupe Aiguiller, Baladou-Croix-Morand), dans lequel M. Lacroix a signalé

Digitized by Google

(Sailles) des projections rhyolitiques et qui présente également un dôme de phonolite sur le flanc N.-E. du Puy de Baladou et un grand développement de basaltes ophitiques

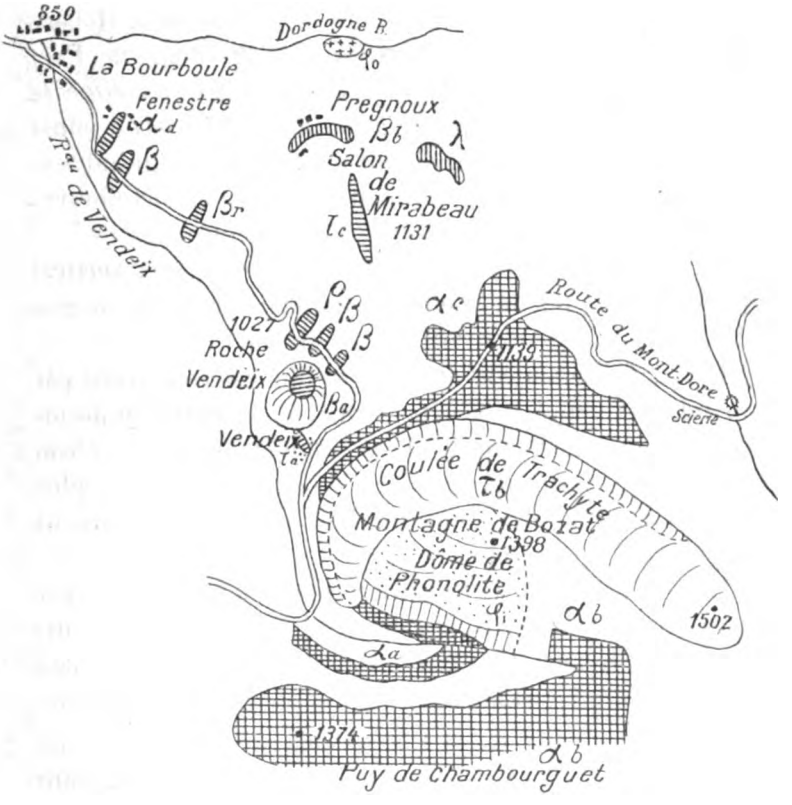

Fig. 3.— Carte géologique schématique, au 50.000e, des environs de La Bourboule, la Roche-Vendeix, la Montagne de Bozat, etc.

Les parties en blanc représentent les cinérites et autres matériaux de projection.

ρ. brèche rhyolitique. — Petit dôme de trachyte-phonolite (exploité).

τ_a filon de trachyte à biotite; τ_b coulée de trachyte, gris brunâtre, ferrugineux à grands cristaux de sanidine; τ_c filon de trachyte.

α_a, α_b, α_c coulées d'andésite à hornblende avec nombreuses enclaves; α_d filon d'andésite.

λ petite coulée de labradorite.

β_a dyke de basalte prismé avec cinérites et opale à la base; β_b basalte à phénocristaux d'olivine; β filons de basalte traversant la cinérite parfois bréchoïde; β_r brèche basaltique simulant une petite coulée boueuse.

Digitized by Google

(basaltes demi-deuil) au Puy de l'Aiguiller, à La Croix-Morand, etc.

9° **La Roche-Vendeix.**— Je relèverai d'abord une erreur de la carte d'état-major qui désigne sous le nom de Roche-Vendeix, la colline dominant au nord le village de Prégnoux. Ce n'est pas là la Roche-Vendeix. C'est la *colline de Prégnoux*, couronnée par le salon dit de *Mirabeau*, ainsi dénommée en l'honneur, paraît-il, du frère du grand tribun qui y avait fait de fréquentes excursions fort mouvementées.

La Roche-Vendeix comprend l'éperon rocheux vertical qui se dresse, tel un obélisque, en avant de la montagne de Bozat, au nord du village de Vendeix.

La partie principale de cette colline est constituée par un dyke circulaire de basalte prismé, qui constitue vraisemblablement la cheminée d'ascension d'un petit volcan adventif du centre du Sancy. L'érosion a dégagé de plus en plus ce dyke qui avait traversé les cinérites formant aujourd'hui une gaine à sa base.

La sortie du basalte fut suivie de venues siliceuses, car toutes les cinérites du versant nord sont fortement silicifiées et prennent l'aspect de l'*opale résinite*, gris bleu ou gris noirâtre, comme certaines variétés de Gergovie.

Sur le flanc sud de la Roche-Vendeix, on observe un filon presque N.-S. de *trachyte à biotite* atteignant presque le village de Vendeix.

Je mentionnerai en outre le grand développement des coulées *andésitiques* (fig. 3) à la base de la colline de Bozat (deux séries) et au Puy de Chambourguet et les filons de basalte bréchoïde de la route de la Bourboule.

Les considérations qui précèdent seront développées dans un mémoire spécial.

Ph. GLANGEAUD.

Digitized by Google

Docteur G. CHARVILHAT

L'ALLÉE COUVERTE D'UNSAC

Commune de Saint-Gervazy

Puy-de-Dôme

Le département du Puy-de-Dôme possède deux allées couvertes : celle de Cournols, canton de Saint-Amant-Tallende, qui a fait l'objet d'une précédente notice, et celle d'Unsac, commune de Saint-Gervazy, canton de Saint-Germain-Lembron, dont nous donnons ici la description.

Ce monument, depuis longtemps déjà dépourvu de ses tables de recouvrement, est situé sur un petit plateau granitique, à 40 mètres de la route de Barrège à Moriat, et à droite en partant de Barrège, en face et du même côté par rapport au chemin que le hameau de Scourdois qui en est éloigné de 250 mètres seulement.

Il est, à vol d'oiseau, à 500 mètres d'Unsac, à 870 mètres de Saint-Gervazy, à 2 kilomètres 480 de Barrège, et par la route à 1 kilomètre 100 d'Unsac, à 1 kilomètre 380 de Saint-Gervazy et à 3 kilomètres 250 de Barrège. A 549 mètres d'altitude, au lieu dit : *Le Coudert* (section D, n° 1559 de Saint-Gervazy, au plan cadastral), les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Long. E = 0° 52' 14".
Lat. N = 45° 24' 29".

Connue dans le pays sous les différents noms de *cabane du loup*, *maison du loup* (en patois *l'ousteau du loup*) et de *grotte des fées*, l'allée couverte d'Unsac, à ouverture regardant à l'Est, ne se compose plus aujourd'hui que de ses huit piliers, dalles de forme rectangulaire, d'aspect assez régulier, dressées de champ et disposées trois de

Digitized by Google

chaque côté au nord et au sud constituant les supports latéraux, parallèles, deux au fond fermant la chambre à l'ouest.

Pour la commodité de la description, nous les désignons sur notre plan par les lettres A, B, C, D, E, F, G et H et appelons I et J deux fragments provenant des tables. Tous les supports latéraux ont leurs sommets plus ou moins inclinés vers la chambre intérieure. Le pilier H

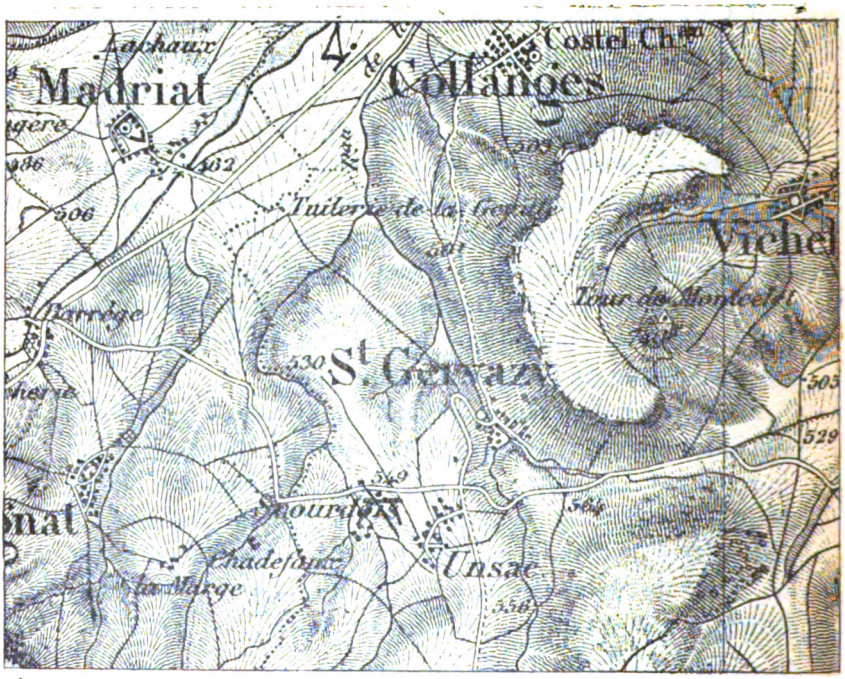

Situation de l'Allée couverte d'Unsac sur la carte de l'Etat major au $\frac{1}{50.000}$

à l'entrée et au nord est presque renversé à l'intérieur. Peut-être serait-il utile et dans tous les cas très facile de le redresser. Voici quelles sont les dimensions des différentes pierres dont se compose la cabane du loup : le

Digitized by Google

Planche I.

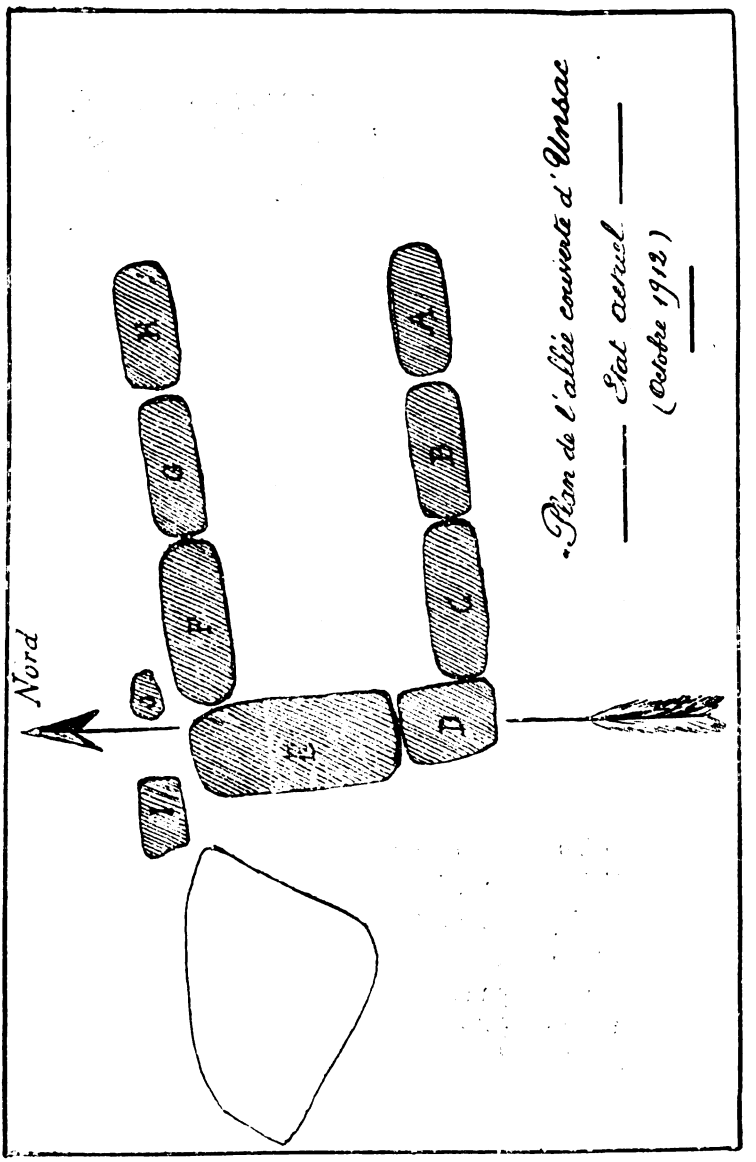

Plan de l'Allée couverte d'Unsac. — Etat actuel (octobre 1912).

Digitized by Google

pilier A, le premier de la série au sud à l'entrée, a une hauteur de 1m 32, une épaisseur de 0m 60 et les largeurs suivantes : extérieurement, au ras du sol, 0m 90; à la partie médiane, 1m 10; intérieurement, à sa base, 1 mètre; au milieu, 1m 20; à son sommet, 0m 97.

B, distant de A à sa base de 0m 22 et à son sommet de 0m 01, a une hauteur de 1m 41 et une épaisseur variant entre 0m 75 et 0m 65. Extérieurement, sa largeur au niveau du sol est de 1m 24; au milieu, 1m 33; intérieurement : à la base, 1m 20; à la partie médiane, 1m 38; au sommet, 1m 20. B touche presque le pilier suivant C. La distance entre B et C est seulement deux centimètres environ.

La hauteur de C est de 1m 39, son épaisseur de 0m 67 et 0m 48. Sa largeur à l'extérieur est à la base 1m 38, au milieu également 1m 38, au sommet 1m 29 et à l'intérieur aux mêmes niveaux 1m 38, 1m 35, 1m 30.

D a une hauteur de 1m 50, une épaisseur de 0m 66 et une largeur extérieure, au ras du sol, de 1 mètre, à la partie médiane de 0m 75 et à l'intérieur de 0m 71 à 0m 76. Sa distance avec le pilier C varie. Elle est, au sommet de ces deux supports, de 0m 15 à 0m 06; à la base, D et C se touchent.

La hauteur de E est de 1m 86, son épaisseur 0m 85, sa largeur extérieure 2m 24. C'est le plus volumineux des piliers. Il touche D à sa base et en est distant au sommet de 0m 32. La distance de E à F varie de 0m 35 à un centimètre.

F a 1m 65 de hauteur, 0m 77 d'épaisseur et une largeur extérieure à la base et au milieu de 1m 33, au sommet 1m 15. Intérieurement, la largeur au sommet est de 1m 09.

G, dont l'épaisseur est de 0m 84, a 1m 60 de hauteur. Trente et un centimètres le séparent au ras du sol de F qu'il touche au sommet. La largeur extérieure du pilier G est à la base de 1m 37, à la partie médiane 1m 44, au sommet 1m 37 et pour les mêmes mesures prises à l'intérieur du monument : 1m 32; 1m 36; 1m 33.

H, aux trois quarts renversé intérieurement, a une épaisseur moyenne de 0m 92, une longueur totale de 2m 15, une

Digitized by Google

L'Allée couverte d'Unsac

Planche II.

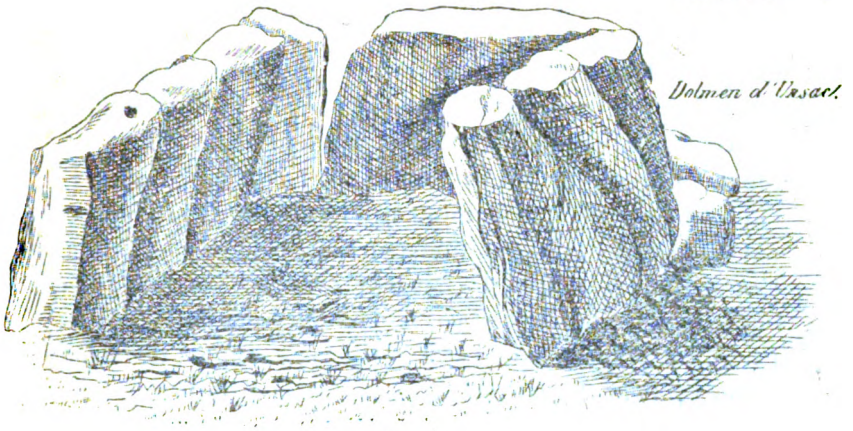

Dolmen d'Unsac.

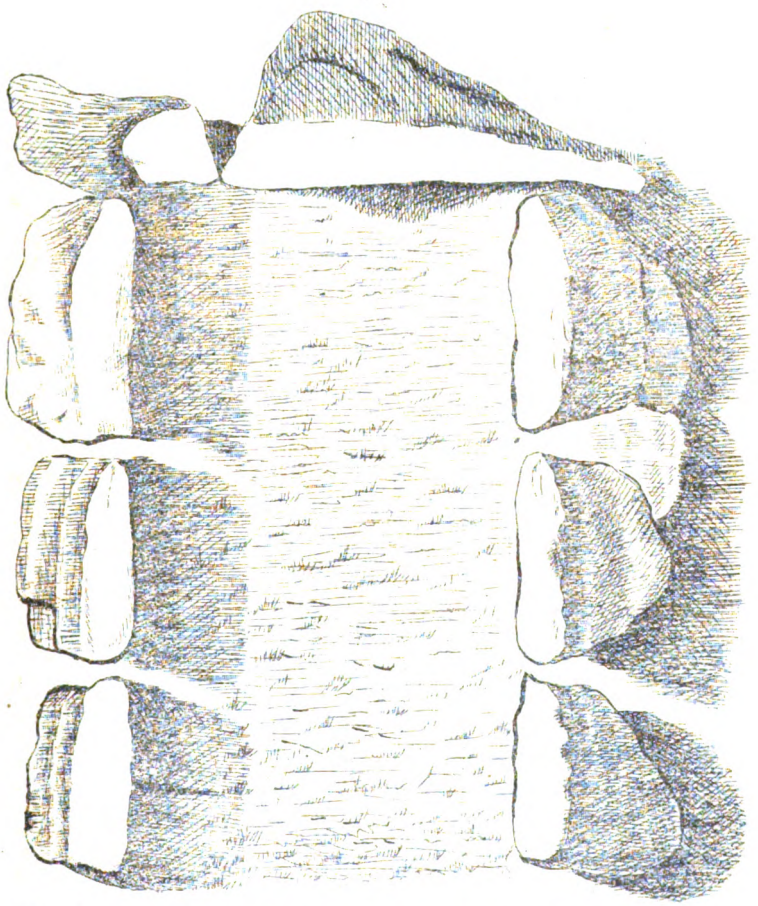

Vue et Plan de l'Allée couverte d'Unsac dans son état ancien.

(Figures extraites de l'*Atlas* [pl. 3] de la *Statistique Monumentale du département du Puy-de-Dôme* de J.-B. BOUILLET, Clermont-Ferrand, 1846).

Digitized by Google

largeur extérieure à la base de 1m 07, au milieu 1m 10, au sommet 1m 16, une largeur intérieure à la partie médiane de 1m 18, au sommet 1m 19. La hauteur du sommet du pilier au niveau du sol est de 1m 10. La distance entre H et G est de 0m 13. La chambre intérieure, dont le fond est envahi par de la végétation (surtout des ronces), a une longueur de 4 mètres. La largeur à l'entrée est de 2m 22 (largeur prise entre les bases des deux piliers A et H). Elle n'est plus que de 1m 22 entre les sommets des deux mêmes piliers. La largeur au fond de la chambre est à la partie supérieure de 1m 87, à la partie inférieure 2m 70.

Deux fragments des tables de recouvrement I et J se trouvent à l'extérieur de l'allée couverte au Nord et à l'Ouest. Les dimensions de I sont les suivantes : longueur 1m 90, largeur 1m 40, épaisseur 0m 36.

A 1m 30 du pilier E et à l'Ouest, existe une large dalle de granit profondément enfouie dans le sol. Est-ce un simple affleurement de la roche sous-jacente ou une des tables de recouvrement ? Quelques coups de pioche près d'un des bords lèveraient tous les doutes. Sa plus grande longueur est de 3m 53, sa plus grande largeur 2m 56.

Tous les supports du monument d'Unsac sont en granit. Cette roche a subi un commencement de décomposition.

Les piliers sont tous en partie recouverts, surtout à l'extérieur, par des mousses.

L'allée couverte a éprouvé peu de changement depuis 1846, année où J.-B. Bouillet en publia, pour la première fois, dans sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, un plan et une vue que nous reproduisons. La seule modification que nous constatons consiste dans l'inclinaison un peu plus accentuée de tous les piliers vers la chambre intérieure, surtout de celui placé à l'entrée et au nord.

Nous ignorons si l'*Ousteau du loup*, classé comme monument historique par arrêté ministériel du 15 février 1896, a été fouillé,

Digitized by Google

L'Allée couverte d'Unsac.

Planche III.

Allée couverte d'Unsac. — Vue Nord.

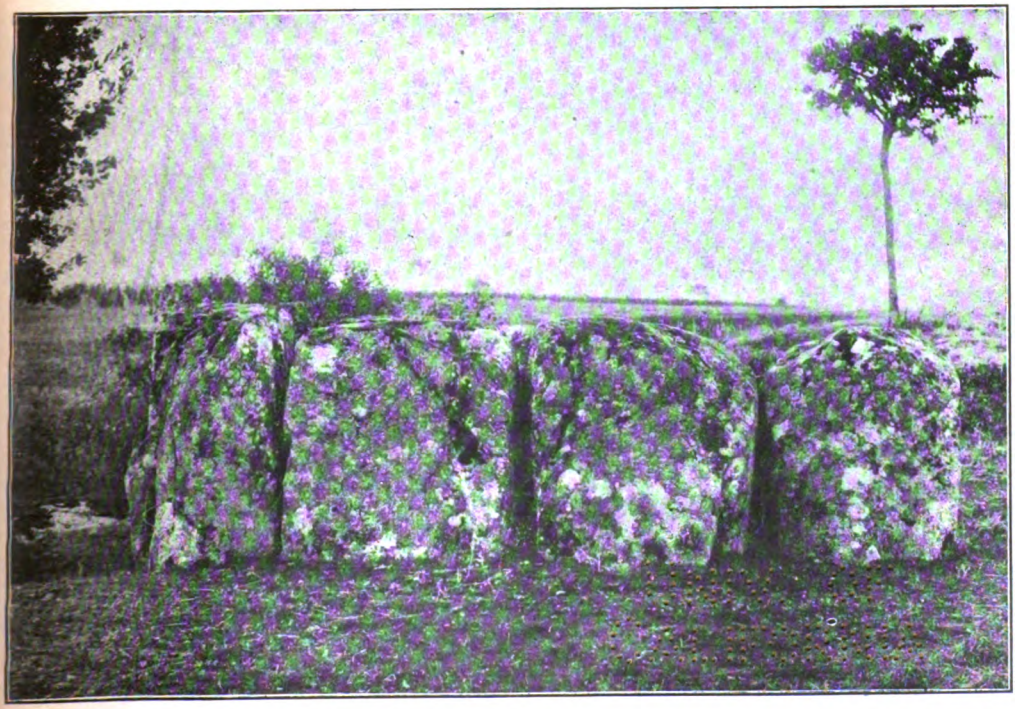

Allée couverte d'Unsac. — Vue Sud.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

L'Allée couverte d'Unsac.

Planche IV.

Allée couverte d'Unsac — Vue Ouest

Allée couverte d'Unsac. — Vue Est.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Dans ses intéressants *Récits d'un Touriste auvergnat*, M. Biélawski, un des premiers qui se soit occupé de préhistoire en Auvergne, a représenté, en une jolie gravure sur bois, l'allée couverte en 1887. Ce savant et bienveillant archéologue a bien voulu nous prêter pour cette notice le cliché qui a servi à l'illustration de son ouvrage. Nous lui en adressons ici tous nos remerciements.

Dans cette même région de Saint-Gervazy, en face du village de Collanges, à 100 mètres environ et de l'autre côté de la route de Saint-Germain-Lembron à Barrège, existe un bloc de granit que nous devons signaler, car il

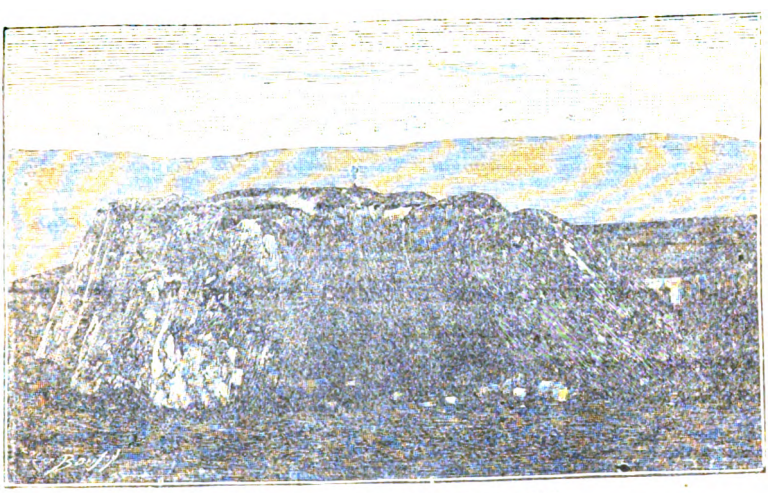

L'Allée couverte d'Unsac en 1887

(Gravure extraite de l'ouvrage de M. J.-B.-M. Biélawski : *Récits d'un touriste Auvergnat*, Issoire, 1887).

nous a été désigné sous le nom de *Pierrefichade*, qui pourrait faire penser à un menhir.

Il nous est bien difficile de considérer cette pierre, haute seulement de 0m 95, à sommet terminé en pointe avec une très légère dépression ou cupule de trois centimètres environ de profondeur, qui nous a paru des plus naturelle, autrement que comme un faux mégalithe. Sa distance à vol d'oiseau au monument d'Unsac est de 2 kilomètres 900.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

CAMBRY : *Monumens celtiques, ou recherches sur le culte des pierres.* Paris, 1805.

J.-B. BOUILLET : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1846.

P. NEULAT : *Géographie du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1846.

P.-P. MATHIEU : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne.* Clermont-Ferrand, 1857.

J.-B. BOUILLET : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme.* (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1874.)

A. TARDIEU : *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme.* Moulins, 1877.

Inventaire des monuments mégalithiques de France. Paris, 1880.

A. TARDIEU : *L'Auvergne (Puy-de-Dôme). Guide complet illustré* (1885).

J.-B.-M. BIÉLAWSKI : *Récits d'un touriste auvergnat.* Issoire, 1887.

J.-B.-M. BIÉLAWSKI : *Le Plateau Central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens.* Paris, 1890.

A. ROUJOU : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines.* (Compte rendu du Congrès archéologique de France, LXIIe session. Clermont-Fd, 1895.) Paris et Caen, 1897.

M. BOULE, P. GLANGEAUD, G. ROUCHON, A. VERNIÈRE : *Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue.* Paris, 1901.

A. JOANNE : *Géographie du département du Puy-de-Dôme.* Paris, 1904.

L. COUTIL : *Inventaire sommaire des monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme.* (L'homme préhistorique, 1909.)

M. MONMARCHÉ : *Auvergne (Collection des Guides-Joanne).* Paris, 1909.

Dr G. CHARVILHAT et L. ACCARIAS : *Département du Puy-de-Dôme. Carte préhistorique.* Clermont-Ferrand, 1910.

Dr G. CHARVILHAT : *Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1910).

Digitized by Google

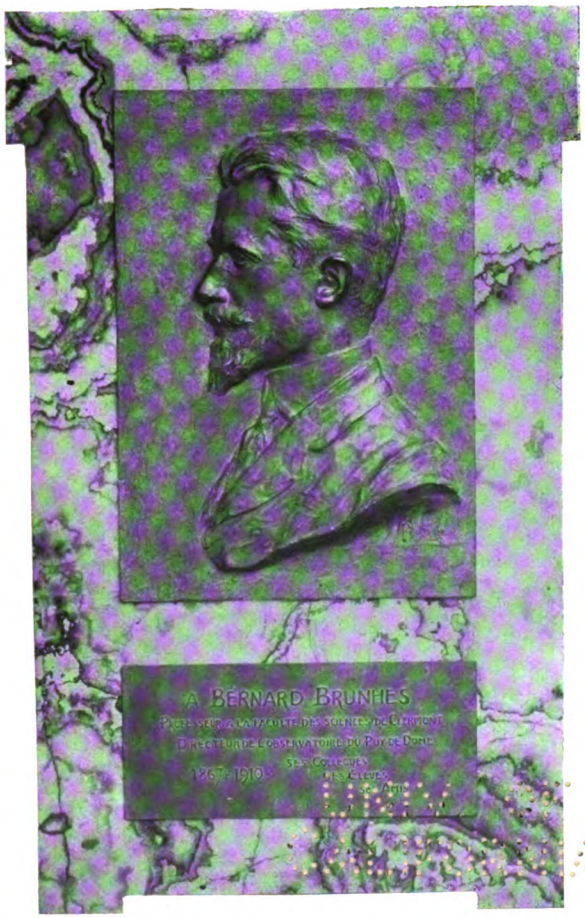

Digitized by Google

Digitized by Google

INAUGURATION

DU

MONUMENT COMMÉMORATIF

DE

Bernard BRUNHES

à l'Observatoire du Puy de Dôme (23 Juin 1912)

La mort soudaine de Bernard Brunhes (10 mai 1910), qui enlevait prématurément à l'Université de Clermont un professeur dont elle était justement fière, un de ceux sur qui elle fondait les plus légitimes espérances, avait douloureusement ému tous ses amis. Quelques-uns d'entre eux, désireux d'honorer comme il le méritait ce savant et cet homme de bien, conçurent le projet de perpétuer son souvenir par un monument à la fois simple et digne de lui. Au mois de février 1911, un comité fut constitué à Clermont, avec des ramifications à Paris, Aurillac et St-Flour : il groupait dans un même sentiment d'affection et de regret des savants et des hommes politiques, des maîtres, des collègues et des élèves de Brunhes.

Son appel fut entendu de presque tous ceux qui avaient connu et hautement apprécié Brunhes dans le Cantal, berceau de sa famille ; à Paris, à Lille, à Dijon, partout où il a vécu et professé avant de venir parmi nous. Aux

Digitized by Google

nombreuses souscriptions particulières, dont quelques-unes sont infiniment touchantes dans leur modestie, vinrent s'ajouter celles du département du Puy-de-Dôme, des villes de Clermont et de Dijon, sans compter mainte société locale. Bientôt les espoirs les plus ambitieux du Comité étaient dépassés ; il eut à envisager une commémoration plus complète. L'activité de Brunhes s'est exercée à la fois à l'Observatoire du Puy de Dôme, dont il était le directeur, et à la Faculté des Sciences, où il enseignait la physique. C'est à la fois dans ces deux grands établissements scientifiques qu'on résolut de faire vivre son nom. Un grand médaillon, avec effigie en relief, fut commandé pour l'Observatoire ; en même temps, une somme importante était réservée pour fonder à la Faculté un prix Bernard Brunhes.

L'inauguration du monument, dû au statuaire Paulin, dont le talent n'a d'égal que l'inlassable complaisance et le désintéressement, eut lieu au sommet du Puy de Dôme le dimanche 23 juin dernier. Bien qu'elle coïncidât avec la traditionnelle ascension des Clermontois sur la montagne, à l'occasion du solstice d'été, aucun trouble n'en résulta pour cette cérémonie. Deux trains avaient amené une assistance recueillie : parents et amis de Dijon et du Cantal, anciens camarades venus de Paris, la plupart des professeurs de l'Université de Clermont, recteur en tête, le personnel de l'Observatoire, des élèves aussi et de nombreuses dames, tous formant autour de Mme Brunhes, de ses quatre enfants et des frères du regretté savant une couronne sympathique. Les pouvoirs publics s'étaient associés à la manifestation. M. le Préfet du Puy-de-Dôme, qui ne laisse passer aucune occasion de témoigner de ses bons sentiments pour notre Université, avait bien voulu y venir en personne ; M. le docteur Fesq, député du Cantal, s'y était également rendu ; ses collègues, MM. Bory, député du Cantal ; Python, député du Puy-de-Dôme ; M. Lucien Poincaré, directeur de l'Enseignement secon-

Digitized by Google

daire, beaucoup d'autres encore, avaient exprimé leurs regrets de n'y pouvoir assister.

En l'absence de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, retenu par la discussion du budget, M. Bouty, membre de l'Institut, l'ancien maître de Brunhes, présida la cérémonie. Elle fut aussi simple qu'émouvante. On se dirige d'abord vers la tour, située au point culminant de la montagne, pour admirer le cartouche de bronze monté sur une plaque d'onyx, qui porte en demi-bosse le buste de Brunhes; il est placé dans la salle des instruments. L'artiste a rendu avec un rare bonheur les traits énergiques, le large front, les yeux vifs et perçants de son modèle. Puis l'auditoire s'installe en plein air, devant les deux plaques commémoratives de l'expérience de Pascal et de l'inauguration de l'Observatoire, que Brunhes fit poser en 1902. C'est bien là, dans ce cadre du ciel, des montagnes et de la plaine infinie, en présence de ce panorama grandiose, si aimé de lui, qu'il convenait de célébrer le savant météorologiste. Les divers orateurs le firent avec une sincérité, une émotion prenante, bien éloignée, certes, de la banalité des éloges prodigués trop souvent dans de pareilles circonstances. D'un accent très personnel, tous parlèrent le langage du cœur.

Nous reproduisons ci-dessous leurs discours, dans l'ordre où ils furent prononcés, en les faisant précéder d'une pièce de vers, envoyée la veille par un admirateur anonyme, et dont M. Colombier, vice-président du Comité, donna publiquement lecture.

Digitized by Google

A Bernard BRUNHES

Respectueux Hommage

Honneur à toi, penseur modeste et magnanime,
Des maîtres le plus cher et le plus vénéré !
Honneur à toi, du sort innocente victime,
Et que la science en deuil avec nous a pleuré !

Transporté dans les cieux par ton rêve sublime,
(Tel sur l'immense mer un pêcheur égaré)
De l'espace infini ton œil sondait l'abîme,
Cherchant quelque secret du vulgaire ignoré.

Et le front dans l'azur, pensif et solitaire,
De l'éternel problème agitant le mystère,
Tu déchiffrais les lois des mondes à venir....

Tu n'es plus ! Mais tant que sur la Limagne en fête,
Du Puy de Dôme au loin resplendira le faîte,
O Brunhes, parmi nous vivra ton souvenir.

Discours de M. Lecoq

Conseiller général du Puy-de-Dôme
Président du Comité d'Initiative

Mesdames, Messieurs,

Il y a un peu plus de deux ans, le 10 mai 1910, Bernard Brunhes était brusquement enlevé à sa famille, à ses amis et à la science, par une mort dont nous nous rappelons tous les circonstances douloureuses.

Au lendemain de ses funérailles, qui furent une imposante et touchante manifestation de la sympathie dont il jouissait

Digitized by Google

dans notre ville, un groupe d'amis conçut la pensée de perpétuer le souvenir et les traits du regretté savant dans cet Observatoire du Puy de Dôme auquel il s'était donné tout entier, et où il avait mené à bien, notamment, ses remarquables études sur le magnétisme terrestre.

Le projet prit corps : dès son arrivée à Clermont, le successeur de Brunhes, M. Mathias, d'accord avec M. Audollent, professeur à la Faculté des Lettres, provoqua la constitution d'un Comité d'action, et je dus à mes actuelles fonctions de président de la Société des Amis de l'Université de Clermont d'être appelé à le présider.

Si peu qualifié que je fusse pour le grand honneur qui m'était fait, je ne voulus point m'y soustraire, puisqu'il m'offrait une occasion précieuse d'affirmer publiquement la très grande estime, la très vive amitié que je professais pour Bernard Brunhes.

Aussi bien, la tâche me fut rendue douce et facile : en pouvait-il être autrement avec des vice-présidents tels que MM. Colombier et Poisson ; avec M. Audollent, qui voulut bien se charger des fonctions laborieuses et ingrates de trésorier ; avec M. Mathias enfin, doyen de la Faculté des Sciences et directeur actuel de l'Observatoire, qui mit au service de notre Comité, dont il fut le secrétaire, son inlassable activité, ses remarquables aptitudes d'organisateur, et surtout les ressources d'un cœur généreux qui ont eu vite fait de lui acquérir, à Clermont, les sympathies de tous ?

A ces collaborateurs si dévoués je suis heureux d'offrir mes remerciements personnels, et de proclamer bien haut que c'est à eux surtout qu'est dû le succès de notre entreprise.

Aussitôt que notre intention fut connue, les souscriptions affluèrent de toutes parts, les unes généreuses, d'autres plus modestes et parfois infiniment touchantes dans leur modestie même, toutes témoignant de l'admiration et de l'affection profonde que Brunhes avait su inspirer partout où il avait vécu et où on avait pu l'apprécier à sa juste et haute valeur.

A Paris, ce fut M. Matignon, professeur au Collège de France ; à Aurillac, M. Pitot, avoué ; à Saint-Flour, M. Vinay, ingénieur, qui voulurent bien se charger de recueillir les offrandes et de nous les transmettre. Qu'ils en soient ici remerciés !

Digitized by Google

Bientôt, le chiffre de nos recettes dépassa nos espérances et nous nous trouvâmes presque trop riches ! Car notre intention ne fut jamais d'élever un monument dont les proportions ambitieuses eussent été en désaccord avec la simplicité qui formait le fond même du caractère de notre ami.

D'autre part, nous n'aurions voulu, sous aucun prétexte, rien faire qui pût être interprété comme une offense à une mémoire qui nous est également chère, et qui, à notre gré, est encore imparfaitement rappelée ici : je veux dire celle de l'illustre fondateur de l'Observatoire du Puy de Dôme, du professeur Alluard, dont il est impossible de ne pas évoquer, en ce jour et en ce lieu, la magistrale et vénérable figure.

Nous savons tous en quelle particulière estime Alluard tenait son jeune et distingué successeur. Il le lui témoigna en mainte occasion, et la souscription généreuse que son fils nous a adressée pour le monument de Brunhes est une de celles qui nous ont le plus touchés.

Nous souhaitons que, dans un avenir prochain, un monument se dresse en face de celui-ci, qui rappelle dignement de quelle indomptable énergie, de quelle inlassable ténacité dut faire preuve l'éminent physicien pour parvenir à fonder, au sommet du Puy de Dôme, le premier observatoire de montagne.

Si nous avons pris l'avance, c'est que Brunhes ne fut pas seulement un continuateur, mais bien un novateur, et c'est surtout que nous avons voulu, dans une bien faible mesure, hélas ! réparer l'injustice du sort qui, le frappant en pleine activité intellectuelle, l'a privé des satisfactions et des honneurs auxquels il eût pu légitimement prétendre, en raison de la haute valeur de ses travaux scientifiques, si prématurément interrompus.

Mais si notre intention a toujours été d'élever ici un monument d'allure et de proportions modestes, cette modestie n'en excluait pas le caractère artistique : et nous désirions, en outre, que les traits du savant *auvergnat* fussent reproduits par un artiste *auvergnat*.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer en M. Paulin un statuaire dont la réputation artistique n'est plus à faire, et qui, s'il est aujourd'hui parisien d'adoption, n'a qu'à jeter, d'ici

Digitized by Google

même, un coup d'œil à ses pieds pour apercevoir la coquette cité de Chamalières, dont il est originaire.

Avec une générosité qui n'a d'égal que son grand talent, M. Paulin s'est mis à notre disposition pour modeler, en cire perdue, le beau bronze que nous vous présentons aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, au nom des amis de Brunhes, de lui exprimer notre profonde reconnaissance !

Je remercie également M. Chassagne, architecte des Bâtiments Civils, pour la collaboration absolument désintéressée qu'il a apportée à notre œuvre, ainsi que la Compagnie du chemin de fer du Puy de Dôme, qui a grandement facilité notre tâche d'organisateurs.

Grâce à tous ces concours généreux, et aux proportions volontairement modestes du monument, nous n'avons dépensé qu'une part relativement faible des fonds qu'il nous a été donné de recueillir.

Quant au surplus, nous avons pensé que la meilleure manière d'en disposer, en se conformant aux intentions des souscripteurs, qui furent de perpétuer en Auvergne le souvenir de Brunhes, était de s'en servir pour fonder un prix qui portera le nom de *Bernard Brunhes*.

En conséquence, le capital dont il s'agit sera mis à la disposition de la Faculté des Sciences de Clermont, mieux qualifiée, en l'espèce, que qui que ce soit, qui avisera de quelle manière et sous quelle forme il conviendra d'user du revenu pour encourager les travaux de physique pure, de météorologie, de physique du globe, de toutes les sciences, en un mot, dont l'étude fut chère à celui dont ce prix portera le nom.

Nous espérons que M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences voudront bien accepter cette mission et, d'avance, nous les en remercions.

Mesdames, Messieurs, la tâche de notre Comité est terminée, et nous sommes heureux d'avoir pu la mener à bonne fin.

Nous souhaitons que, malgré les tristes souvenirs qu'elle réveille, cette cérémonie toute simple, tout intime, apporte quelque réconfort à la veuve de notre ami, à ses chers enfants, à ses frères, à toute sa famille si cruellement frappée.

J'adresse les remerciements du Comité à tous les souscrip-

Digitized by Google

teurs dont la générosité nous a permis de perpétuer, comme il convenait, sur cette terre d'Auvergne, la mémoire d'un de ses meilleurs fils.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, qui avez bien voulu vous unir à nous pour inaugurer ce monument, et j'adresse, tout particulièrement et très respectueusement, l'expression de notre reconnaissance au maître éminent qui a accepté de présider cette cérémonie et qui s'est imposé les fatigues d'un long voyage pour honorer par sa présence et par sa parole la mémoire de celui qui fut un de ses élèves les plus chers.

D'autres amis de Brunhes auraient désiré se joindre à nous, qui en ont été empêchés et qui m'ont fait part de leurs regrets.

Je ne saurais les énumérer tous. Parmi eux, je citerai toutefois M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur ; M. Lucien Poincaré, directeur de l'Enseignement secondaire ; M. Angot, directeur du Bureau central météorologique ; M. Bory, député du Cantal ; M. Python, député du Puy-de-Dôme, que leurs obligations professionnelles ou leurs devoirs parlementaires retiennent aujourd'hui loin de Clermont.

M. le Maire de Clermont a eu la délicate attention de se faire représenter par un universitaire, M. Girod, conseiller municipal.

Enfin, la Municipalité de Dijon, qui a largement contribué à la souscription, s'est excusée de ne pouvoir être aujourd'hui des nôtres et, dans la lettre qu'il a bien voulu m'écrire, le Maire de cette ville a rappelé les nombreuses et solides amitiés que Brunhes s'y était acquises.

Par contre, je suis heureux de souhaiter ici la bienvenue à M. Dongier, qui a accepté de représenter le Bureau central météorologique et de prendre la parole à la place de M. Angot.

Je n'entreprendrai pas de rappeler ce que fut Bernard Brunhes, ni d'énumérer les titres de toutes sortes qu'il avait à l'hommage que nous lui adressons aujourd'hui.

Aussi bien, d'autres voix, infiniment plus autorisées et plus éloquentes que la mienne, vous diront dans un instant quelle grande place il tint dans la Science française et quel lustre nouveau il a jeté sur un nom déjà si honorablement connu dans tous les milieux scientifiques, et qui est encore aujourd'hui si brillamment représenté.

Digitized by Google

Qu'il me suffise de dire qu'il fut de ces hommes qui font honneur à l'homme !

Hélas ! sa passion pour l'étude et pour le travail lui a été fatale !

Ainsi que me l'écrivait M. Bayet : « Brunhes s'est dépensé » avec une ardeur infatigable, ne ménageant ni son temps, ni » sa peine, ni sa santé. On peut dire que la flamme qui l'ani- » mait a eu raison de lui et l'a consumé. Aussi, la Science et » l'Université doivent-elles garder pieusement sa mémoire ! »

Au nom du Comité que j'ai eu l'honneur de présider, je remets ce monument à la garde du Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme, sachant qu'il ne saurait être confié à de plus sûres ni à de plus dignes mains !

Et je m'incline respectueusement devant cette effigie qui, désormais, aura pour piédestal grandiose ce Puy de Dôme que Bernard Brunhes aimait tant et sur lequel plane, immortelle, l'ombre de notre grand Pascal !

Discours de M. Mathias

Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Clermont
Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Observatoire du Puy de Dôme, j'ai l'honneur d'accepter comme un dépôt sacré la garde du beau médaillon, œuvre du statuaire Paulin, que la piété des membres du Comité Bernard Brunhes a érigé en souvenir de mon savant prédécesseur et ami. Nous ressentons très vivement, mes collaborateurs et moi, l'honneur qu'une telle manifestation fait rejaillir sur l'Observatoire tout entier, et nous nous réjouissons qu'une heureuse décision du Bureau du Comité ait placé le monument à l'Observatoire du Sommet, que Bernard Brunhes a animé dix ans de son activité débordante, et auquel, par la plume et par la parole, il a essayé d'intéresser, non seulement les météorologistes, mais encore ceux qui dans tous les pays cultivent la physique du globe.

Digitized by Google

Personne d'entre vous, Messieurs, n'a certainement oublié avec quelle chaleur, avec quelle fougue pourrait-on dire, il protestait contre l'idée de laisser s'exagérer outre mesure l'importance de la station de la plaine, aux dépens de celle de la montagne réduite à un rôle secondaire.

C'est que Bernard Brunhes aimait passionnément son Puy de Dôme. En véritable amant de la nature, il se plaisait à en détailler les beautés, à en analyser finement les qualités, les supériorités. Il accordait volontiers que, sous le rapport de l'altitude, il avait été dépassé en France et à l'étranger. L'idée géniale des observatoires de montagne, due à Alluard, a fait fortune dans le monde entier. Le Puy de Dôme a été imité et dépassé même en France (Observatoire du Mont Ventoux, Observatoire du Pic du Midi). Toutefois, Bernard Brunhes plaidait les circonstances atténuantes. Il remarquait combien le Puy de Dôme est exceptionnellement isolé, ce qui fait de lui, disait-il, « une vraie colonne dressée dans l'espace, et d'où l'on peut saisir, à peu de chose près, ce qui se passerait dans l'air à ce niveau si la montagne n'y était pas. »

Rappeler en quelques mots devant vous les trouvailles météorologiques dont on est redevable au Puy de Dôme équivaudra à résumer les raisons de la préférence prépondérante accordée par Bernard Brunhes à la station du sommet et par suite à dégager les lignes directrices de son œuvre météorologique.

Citons, en premier lieu, l'inversion des températures suivant la verticale au centre d'un anticyclone ; lorsque le Puy de Dôme occupe une telle position, on observe au sommet de la montagne l'admirable phénomène de la *mer de nuages*, éclairé par un soleil radieux dans un ciel absolument pur, alors que, dans la vallée et à Clermont le temps est couvert et froid, la température étant de plusieurs degrés inférieure à celle du sommet. C'est dans ces conditions, et lorsqu'on jouit de circonstances exceptionnellement favorables, que l'on peut apercevoir nettement le mont Blanc à travers une échancrure des monts du Forez.

Faut-il joindre à ce qui précède l'observation du *spectre du Brocken* qu'on ne rencontre habituellement que dans les ascensions en ballon et sur quelques cimes privilégiées ; en hiver, les aspects curieux du givre sur les arbres ou sur les fils télé-

Digitized by Google

graphiques, les grottes souffleuses, les anomalies de la distribution magnétique au sommet de la montagne du Puy de Dôme ?

Bernard Brunhes avait à un degré éminent le culte de la montagne, et le Puy de Dôme était pour lui une station d'observations d'un intérêt absolument exceptionnel à tous les points de vue.

Non content d'exciter autour de lui les vocations météorologiques, de payer de sa personne en présidant aux lancers de cerfs-volants, aux mesures magnétiques, il prenait la parole dans tous les Congrès internationaux auxquels il participa, captivant l'attention de tous par son éloquence persuasive et son enthousiasme scientifique ; par la plume, il attirait l'attention sur son cher Puy de Dôme, y appelant de ses vœux les savants français ou étrangers, qui souhaiteraient d'y poursuivre des recherches de météorologie et de physique du globe.

La plupart de ceux qui m'entourent savent, mieux que moi, l'énergie que Bernard Brunhes dépensa pour rendre l'Observatoire du sommet habitable, pour obtenir des pouvoirs publics son agrandissement rendu indispensable, pour y préparer un jardin alpestre, de manière à faire rendre à la montagne tous les services qu'elle est capable de rendre à la science et aux savants.

L'idée d'exalter le souvenir de Bernard Brunhes à la montagne est donc profondément juste et vraie. En préservant des injures du temps, dans la mesure du possible, le beau monument élevé à sa mémoire, les observateurs du sommet payeront un juste hommage de reconnaissance à celui qui les a honorés devant le monde savant.

La dignité de Doyen de la Faculté des Sciences, dont je me trouve investi depuis peu, grâce à la très grande confiance de mes collègues, me crée un nouveau devoir particulièrement agréable à remplir. C'est celui de remercier le Comité Bernard Brunhes et son aimable président de la délicate pensée qu'ils ont eue d'économiser une somme importante sur les souscriptions qu'ils ont recueillies, dans le but de constituer ainsi le capital d'un prix qui assurera à notre ami la plus douce en même temps que la plus impérissable des immortalités.

Au nom de la Faculté des Sciences de Clermont, et sous la

Digitized by Google

réserve que le Conseil de l'Université, M. le Recteur et l'Administration supérieure de l'Instruction publique voudront bien nous permettre de l'accepter, j'ai l'honneur d'exprimer au Comité Bernard Brunhes la très vive gratitude de mes collègues et la mienne pour l'importante donation qui nous est faite, en vertu de laquelle il sera désormais possible, après une période de temps qui restera à fixer, de décerner un prix portant le nom de Bernard Brunhes, destiné à encourager les travaux de recherches de nos meilleurs étudiants.

Les longs et persévérants efforts du Comité Bernard Brunhes auront ainsi abouti, en dehors de l'œuvre d'art que nous admirons tous, laquelle reproduit d'une façon presque inespérée les traits familiers pour nous de celui que nous pleurons et fêtons à la fois, à la création d'une véritable force vive nouvelle mise à la disposition de la Faculté des Sciences de Clermont, c'est-à-dire d'une augmentation matérielle et morale de notre Université régionale.

Il est toujours extrêmement délicat de faire parler ceux qui ne sont plus et de se faire décerner par eux, en dehors de tout danger de réponse, des satisfecit par trop commodes. En l'espèce, il me semble que je ne serai démenti par aucun de ceux qui m'entourent et qui ont conservé dans le plus intime de leur cœur le souvenir exquis de notre ami, de la délicatesse de son esprit, de la probité foncière de sa pensée, si je dis que l'hommage permanent, séculaire, qui lui sera rendu sous la forme du prix Bernard Brunhes est de ceux dont sa modestie se serait le moins effarouchée.

L'idée de faire ainsi revivre la mémoire de notre ami, de continuer à l'associer à notre œuvre, aux travaux de nos élèves, est infiniment touchante. C'est un lien de plus, et combien puissant, entre la famille, si chère à l'Université de France, dont il est issu, et cette autre famille, à laquelle il appartient pour toujours, et qui est la Faculté des Sciences de Clermont.

Comme l'Observatoire du Puy de Dôme, comme tous les organismes qui ont de multiples fonctions à remplir, la Faculté des Sciences de Clermont est en voie d'évolution. Bernard Brunhes est de ceux qui ont préparé cette dernière. Ouvrier de la première heure, il a connu les temps héroïques où le laboratoire de physique, si insuffisant aujourd'hui, était plus indigne

Digitized by Google

encore de la haute fonction qu'on attend de lui. Grâce à la tradition du laboratoire, je n'ignore pas le labeur obscur, persévérant, désespéré, parfois singulièrement osé, qu'il a dû donner pour sortir ce service d'un état primitif affreusement rudimentaire et aboutir à quelque chose de moins innommable.

C'est ainsi que se font les transformations. Le besoin s'en fait longuement sentir ; un jour, sous l'influence d'un effort puissant, les résistances faiblissent et des perfectionnements viennent au jour. C'est ainsi que, dans quelques mois, la Faculté des Sciences, partiellement réorganisée dans quelques-uns de ses importants services, prendra dans la Science une place nouvelle et devant l'opinion publique une posture digne d'elle.

La fondation Bernard Brunhes, qui augmente le domaine matériel et moral de notre Faculté, vient donc à son heure, en ajoutant à la couronne de notre Université un nouveau fleuron.

Soyez-en remerciés du fond du cœur, Messieurs les membres du Comité, et que mes dernières paroles soient pour vous l'expression de notre gratitude, en même temps que Mme Bernard Brunhes voudra bien me permettre de lui offrir, au nom de mes collègues et au mien, l'hommage de notre profond respect.

Discours de M. Audollent

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont

Mesdames, Messieurs,

Dans ce concert d'éloges émus que les maîtres et les amis de Bernard Brunhes décernent aujourd'hui à sa chère mémoire, je me reprocherais de ne pas apporter un modeste mais sincère témoignage, celui de la reconnaissance.

Vous avez admiré, en montant jusqu'à cette tour, les vastes ruines gallo-romaines qui tapissent le sommet de la montagne. Leur découverte, en 1872, lors de la fondation de l'Observatoire, fut une révélation. M. Alluard en avait déjà, de tout son pouvoir, secondé la mise en valeur. En cela, comme dans la direction même du grand établissement confié à ses soins, Brunhes tenait

Digitized by Google

à honneur de continuer la tradition inaugurée par l'énergique créateur de cette maison de science. Ce fut une des formes de la déférence respectueuse dont il l'entoura toujours. Esprit ouvert, et qui savait si bien profiter de l'occasion — et la provoquer au besoin — pour sortir de son domaine propre, de la physique et de la météorologie, afin de jeter des regards curieux sur tout le reste des connaissances humaines, comment n'eût-il pas compris l'attrait des études archéologiques que ses nouvelles fonctions mettaient ainsi à portée de sa main ? Aussi, quand la Société des Amis de l'Université de Clermont, d'accord avec le Service des Monuments Historiques, décida de reprendre les fouilles longtemps interrompues du temple de Mercure Dumias, il n'hésita pas à lui prêter son concours sans réserve, avec l'entrain et la cordialité qu'il mettait en toutes choses. Il se trouvait, sans doute, que celui à qui ces fouilles furent confiées était lié d'amitié avec lui. Mais, dans son désir de bien faire et d'aider au succès de toutes les entreprises désintéressées, il eût accueilli, croyez-le, avec le même empressement, quiconque eût assumé cette tâche dans les mêmes conditions.

Messieurs, c'est un devoir pour moi de le déclarer publiquement, si les recherches que M. Ruprich-Robert et moi nous avons exécutées pendant plusieurs années sur cette hauteur, ont pu produire des résultats, le mérite en revient pour une large part à celui dont le souvenir nous rassemble en ce moment. Par son affectueux accueil sous ce toit qui était le sien, par la communication — dans la mesure où son service n'en souffrait pas — des ressources dont il disposait, il nous mettait à même d'exercer ce contrôle incessant des travaux sans lequel le sens comme les produits d'une fouille disparaissent si aisément. Surtout il nous apportait — don plus précieux encore que tout le reste — son désir inaltérable de conciliation, cette bonté active qui prévient les heurts, aplanit les difficultés, trouve la solution satisfaisante pour les intérêts divergents, et résout en accord amiable ce qui pourrait tourner en conflit, quand deux services de l'Etat sont en face l'un de l'autre sur le même terrain.

Présent d'ordinaire de sa personne pendant la période des fouilles — car, vous ne l'ignorez pas, le plus clair de ses vacances, chaque année, se passait au service de son cher Observatoire, — il venait plusieurs fois par jour sur notre chantier, s'enquérir de

Digitized by Google

l'avancement des travaux. Quand un coup de pioche heureux avait mis à nu quelque objet moins banal que les autres, vase, pierre sculptée, monnaie, statuette, il l'examinait en connaisseur, s'informait des conséquences de cette trouvaille, notant avec plaisir les mille petits incidents favorables qui constituent la vie des fouilles archéologiques et grâce auxquels s'élaborent peu à peu les conclusions et les synthèses. Lui-même il éprouva une réelle satisfaction, quand, à son tour, il put, tout en restant physicien, servir directement la cause de l'archéologie par ses belles études, entreprises avec la collaboration de M. David, sur la direction d'aimantation des roches volcaniques. Il nous permettait ainsi, en expérimentant sur les dalles mêmes du temple de Mercure, d'en déterminer la provenance et de constater qu'elles furent extraites des carrières prochaines, celles du puy de Clierzou et du puy de l'Aumosne. Dans l'intérêt qu'il témoignait ainsi à nos travaux, nous puisions un encouragement à les poursuivre ; dans la chaude sympathie dont il nous entourait, une aide et un soutien. Souvent, le soir venu, parmi la splendeur des couchers de soleil qui illuminent cette cime, quand la ville s'éclairait de mille feux lointains dans la plaine, nous nous attardions, en contemplant ce grandiose et unique spectacle, à repasser ensemble les faits de la journée; et longtemps se prolongeaient ces causeries intimes où, cœur à cœur, nous pensions tout haut l'un et l'autre.

Certes, si Brunhes suivait avec tant d'attention l'exploration archéologique de ce terrain, c'est qu'il s'agissait du puy de Dôme, de son puy de Dôme ; mais aucun de ceux qui l'ont bien connu ne me démentira si j'ajoute que la seule curiosité de son intelligence l'y eût naturellement porté. Car aucune manifestation de l'esprit ne le laissait indifférent. Son rôle comme président de l'Académie de Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont, comme vice-président de la Société des Amis des Arbres, comme membre du Comité départemental des Sites et Monuments pittoresques, est présent à la mémoire de la plupart d'entre vous. Il portait dans les réunions de ces Sociétés et de toutes celles qui s'honoraient de le compter parmi leurs adhérents, l'ardeur qui l'animait, la clairvoyance qui lui faisait démêler vite les solutions justes, la décision qui le poussait à les soutenir, le respect aussi des opinions d'autrui qui l'empêchait de les heurter de front lorsqu'elles lui semblaient erronées.

Digitized by Google

Et ce n'est pas seulement notre ville, notre région, qui bénéficiaient de ce besoin d'expansion, de ce zèle à tout voir, à tout comprendre ; les voyages ne lui coûtaient guère quand il s'agissait de s'instruire lui-même ou de propager ses idées. En France et à l'étranger, à Tulle, à Limoges, à Paris, à Nancy, à Liège, à Vienne, à Innsbrück, dans d'autres Congrès encore, il se prodigue ; vrai missionnaire scientifique, partout il porte la bonne parole. Missionnaire social aussi, et catholique désireux de mettre sa conduite d'accord avec sa foi, il s'inscrit des premiers à ces Semaines Sociales où l'on travaille loyalement à introduire parmi les hommes plus de justice et plus de fraternité ; il y enseigne les généreux principes, philosophiques et moraux, qui le guidèrent toujours.

Ces occupations si diverses ne l'absorbaient pas au point qu'il ne lui restât plus le loisir de penser aux questions d'art. Dans ses séjours en Belgique, il étudie l'électricité, mais il visite aussi avec goût et compétence les Musées de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et de Bruges ; au cours d'un voyage en Italie, après avoir examiné les laboratoires de physique des Universités, il s'initie aux écoles de peinture et passe des journées devant les chefs-d'œuvre qu'elles ont produits ou encore dans les monuments d'architecture que tous les âges ont accumulés en ce merveilleux pays. C'est que Bernard Brunhes, comme tous les siens, avait reçu cette forte culture générale qui n'a jamais empêché un savant d'être savant, et qui, bien des fois, au contraire, a permis aux hommes de science de faire pénétrer quelque chose de leurs connaissances chez ceux qu'elles ne semblaient guère devoir atteindre. Mieux que personne notre ami était préparé à ce rôle.

Aussi quand M. Petit de Julleville voulut donner dans sa grande *Histoire de la Langue et de la Littérature française* un aperçu de la littérature scientifique au XIXe siècle, c'est à Brunhes qu'il confia ce soin. Pris à l'improviste, il s'en acquitta, comme il faisait de toutes choses, avec une bonne humeur alerte, à l'entière satisfaction — je peux m'en porter garant — de celui qui l'avait appelé, et qui s'émerveillait de rencontrer une telle maturité chez un si jeune collaborateur. Tous ceux qui ont lu ce substantiel résumé ratifieront une si flatteuse appréciation. Ils y admirent l'exposé solide des grandes théories scientifiques,

Digitized by Google

un jugement motivé du style de Laplace, de Cuvier, de J.-B. Dumas et de Pasteur, et des pages lumineuses consacrées à l'« influence de la littérature scientifique sur la science, sur les idées et sur la littérature générale ».

Partant de qualités, qui se superposaient à ses mérites d'ordre plus exclusivement scientifique, sans parler du charme de ses relations, Brunhes devait attirer bien vite à lui tous ceux qui ont le goût et le sens des idées et qui apprécient l'art de les mettre en lumière. Des liens solides s'étaient donc créés rapidement entre lui et la Faculté des Lettres de Clermont; il n'y comptait que des amis, et sa mort n'y a pas été moins déplorée qu'à la Faculté des Sciences. Nous aimions tout de lui, mais surtout peut-être ce large sentiment de solidarité universitaire, dont on l'a si justement loué sur sa tombe, et qui le faisait songer aux nécessités de tous les enseignements, comprendre les besoins des autres chaires comme ceux de son propre laboratoire, et, si j'ose dire, ramer vigoureusement pour faire avancer la barque qui nous porte tous. Aussi notre Faculté s'est-elle associée de tout cœur à l'hommage que vous rendez à sa mémoire. Elle est heureuse de montrer, par sa participation empressée à cette cérémonie, qu'elle s'inspire de l'exemple fécond que lui donnait Brunhes.

Pour moi, Messieurs, interprète ému de ces sentiments de mes collègues, il m'a été doux d'y joindre le tribut d'une amitié fidèle et d'évoquer, une fois encore, les heures fraternelles que nous avons vécues ensemble sur ce sommet, où votre piété l'honore aujourd'hui.

Discours de M. Coville

Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
Président du Conseil de l'Université

Mesdames, Messieurs,

J'éprouve une double mélancolie à vous parler une dernière fois de Bernard Brunhes. Le deuil que nous a laissé sa fin prématurée est encore aussi présent, aussi cruel qu'au premier jour, et à ce deuil que rien n'efface, s'ajoutent pour moi, aujourd'hui, la

Digitized by Google

tristesse et le regret d'abandonner l'œuvre que nous avions poursuivie pendant six ans avec une constante harmonie.

Brunhes était pour nous une force et un espoir. Il était arrivé à Clermont en pleine jeunesse, en pleine effervescence scientifique. La tâche qui lui était confiée était en partie nouvelle pour lui. Tout de suite, elle le conquit tout entier, et il lui donna, en effet, en quelques années, tout son avenir.

Professeur de physique générale à la Faculté des Sciences, il avait certes déjà l'expérience de l'enseignement et du laboratoire. D'une voix rapide, mais nette, comme emporté malgré lui par l'abondance de ses idées et de ses connaissances, il faisait ses leçons de la même allure et avec le même entrain qu'il escaladait le sommet du Puy de Dôme. Il semblait monter à l'assaut des vérités scientifiques, et après cette rude ascension, faite sans effort, avec une clarté toujours grandissante, sa pensée s'épanouissait en théories générales, ingénieuses et fécondes. Telle était aussi sa conversation, et ses cours n'étaient en somme que des conversations plus graves, plus méthodiques et plus persuasives encore. Cette manière simple et ardente d'enseigner avait un grand charme pour ses auditeurs, une grande action sur ses élèves. Et ces qualités, il les prodiguait non seulement dans son enseignement officiel, mais dans ses cours libres de physique du globe, dans ses conférences où son talent de probe et lumineuse vulgarisation éclatait, dans ses communications si nombreuses aux sociétés savantes, dans les discussions des congrès de toute sorte.

Le professeur avait d'autant plus de mérite à répandre un tel enseignement, que ses moyens de travail étaient plus défectueux. Mais il ignorait le découragement, parce qu'il avait la foi. Il trouvait, en arrivant, un laboratoire logé de la façon la plus misérable. Il y fit aussitôt des améliorations et des additions importantes. Les recoins les plus déshérités, les sous-sols les plus humides, tout fut utilisé. Chacun se casa tant bien que mal, et comme le professeur n'était pas mieux installé que ses collaborateurs, qu'il n'avait pour lui qu'une salle basse, nue et vide, dont le toit filtrait sans cesse les eaux du ciel, on suivit allègrement son exemple et on se mit de tout cœur à la besogne. En même temps, les collections étaient largement accrues et reconstituées méthodiquement. Avec le concours avisé de M. Lamotte,

Digitized by Google

expérimentateur émérite, le travail s'organisa dans ces couloirs et dans ces réduits comme dans un véritable Institut de physique. Des élèves furent formés qui firent honneur au laboratoire. Plusieurs aujourd'hui tiennent une place honorable dans l'enseignement ou dans l'industrie. Le Ministère de l'Instruction publique recherchait, attendait pour ses collèges, les jeunes gens auxquels le maître avait communiqué un peu de sa flamme. Pour ses élèves, pour ses collaborateurs plus encore que pour lui-même, Brunhes faisait sans cesse le rêve d'une installation nouvelle. Combien de fois nous avons repris le projet d'un Institut de physique, comme s'il allait se réaliser demain ! C'est si bon d'avoir toujours confiance dans le lendemain, c'est la condition première du progrès et du succès. Ce projet, cette vision d'un château... en Auvergne, nous vous la transmettons, Monsieur le Doyen. Avec un peu de patience et de ténacité, un jour, qui n'est peut-être pas très loin, le rêve deviendra réalité. Ce jour-là, vous penserez beaucoup à lui, un peu à moi.

L'autre part de sa vie scientifique, Brunhes la consacra à l'Observatoire. Là était pour lui la nouveauté et par suite le grand effort. Fondé depuis de longues années par Alluard, avec une vue en quelque sorte prophétique de l'avenir, l'Observatoire venait de traverser une période d'obscurité et d'attente. Il fallait en faire un établissement digne de l'Auvergne et de l'Université, digne de la France dont il occupait un site vraiment privilégié pour les recherches météorologiques. Brunhes a fait à l'Observatoire une œuvre scientifique et une œuvre matérielle. L'œuvre matérielle fut écrasante ; c'est elle surtout qui l'a détruit. Tandis qu'à la station de la plaine, à Rabanesse, dans des conditions très défectueuses qu'il dut subir, il confiait en grande partie le travail à l'expérience de J.-R. Plumandon, il s'efforça de reconstituer, d'agrandir, d'organiser la station du sommet. C'était là une entreprise rude et difficile, contre laquelle tous les obstacles semblaient s'accumuler et qui eût lassé tout autre, mais dont la mort seule put le détacher. Les instruments furent restaurés, renouvelés, réinstallés. Des parcs furent constitués. Tous les organes nécessaires à la vie de l'Observatoire : atelier, bibliothèque, installation électrique, sismographe, etc., furent créés. A la suite de démarches aussi habiles que répétées, le Parlement, grâce à l'appui de MM. Berteaux, Doumer et Clémentel, vota un

Digitized by Google

crédit pour doubler l'étendue des bâtiments. Par je ne sais quel mystère financier, aussitôt votés, les crédits s'évanouirent, et il fallut reprendre la campagne et faire voter une seconde fois les sommes nécessaires par les Chambres. Ce fut pour Brunhes une de ses plus grandes joies lorsqu'il vit arriver au sommet la première équipe d'ouvriers. Tout l'intéressait, le captivait sur ce faîte du Puy de Dôme où il montait sans cesse, insoucieux de la fatigue : il en avait ainsi commencé le reboisement avec un beau billet de cent francs que lui avait donné M. de Dion, et son imagination voyait déjà le temps où l'Observatoire serait entouré de taillis et de bosquets. Et cependant, en plus des difficultés matérielles, que de complications de personnel se dressaient devant lui. J'ai été le confident presque quotidien de ses soucis. J'ai connu tous les conflits qui s'élevaient en lui entre l'intérêt de l'Observatoire, son autorité de directeur et sa bonté. C'était toujours sa bonté qui avait le dernier mot aux dépens de sa tranquillité d'esprit, de son temps et de ses forces. Je lui en faisais quelquefois doucement le reproche. On ne sait pas tout le bien qu'il a fait, tout le mal qu'il a évité à ceux même qui lui créaient les embarras les plus imprévus. Son administration était une œuvre de dévouement et de bienveillance, et rien ne pouvait le détourner ni l'aigrir, parce que ce dévouement et cette bienveillance avaient leur source inépuisable dans sa nature et dans ses principes.

Cette œuvre matérielle n'était pour lui que la préparation de l'œuvre scientifique. Il ne voulait pas seulement un observatoire agrandi et confortable : il voulait une grande maison de recherches et de découvertes, élément essentiel de la connaissance météorologique de notre pays, laboratoire modèle où ses collaborateurs et les savants de tous pays, comme en une ruche laborieuse, surprendraient peu à peu les secrets de l'atmosphère ; il la voulait associée à toutes les grandes enquêtes mondiales de physique du globe. Sans culture spéciale à son arrivée, il s'était mis avec ardeur au travail. Grâce au concours de M. David, pour qui le ciel de ce pays n'a plus que bien peu de mystères, Brunhes avait acquis une compétence déjà reconnue et recherchée. Sa maison de science, il était désormais de taille à la diriger et à y réaliser l'œuvre nouvelle que son esprit si prompt et si large avait construite d'avance. Il donnait d'ailleurs l'exemple : il

Digitized by Google

avait commencé des recherches originales qui étaient comme un premier gage de l'avenir. Il voyait venir près de lui quelques savants étrangers. C'était maintenant un maître qu'on consultait et qu'on écoutait. Le savant allait commencer sa moisson. Hélas ! il s'était épuisé à courir de la plaine à la montagne, et, dernier sacrifice de son âme délicate et modeste, il avait beaucoup plus travaillé pour les autres que pour lui-même.

Brunhes, enfin, fut un universitaire convaincu et excellent. Je veux dire par là que l'Université tout entière, ses intérêts, ses progrès, lui tenaient autant à cœur que son laboratoire et son observatoire. Je ne crois pas qu'il soit possible, à cet égard, d'être plus consciencieux, d'intelligence plus ouverte, plus généreuse. Parmi ses collègues de l'Université, il ne comptait guère que de vrais amis. Son obligeance était inépuisable, et je sais que la Faculté des Lettres en particulier en a gardé fidèlement le souvenir. Comme Directeur de l'Observatoire, il siégeait au Conseil de l'Université. Il y apportait, avec une remarquable assiduité, un esprit très cultivé en tous sens, un caractère toujours conciliant, un dévouement absolu à la cause universitaire. Tenace dans la défense légitime des services qu'il dirigeait, il avait une compréhension très vive et très large des besoins et des désirs des autres. Il n'eût jamais préféré son intérêt particulier à l'intérêt général. On ne saurait trouver collaborateur plus ferme et plus gracieux à la fois. Par-dessus tout, il avait la fierté de notre Université : il connaissait toutes les difficultés de son existence, la modicité de ses ressources ! Loin de s'en plaindre par amour-propre ou par pessimisme, il ne lui apportait que plus de zèle et de confiance. Au nom du Conseil de l'Université, je donne à sa mémoire un nouveau témoignage de notre gratitude : il nous comprit, nous aida et nous donna la meilleure preuve d'attachement en s'efforçant de nous faire toujours honneur. De cette collaboration sans nuages et sans réserve, le souvenir restera ineffaçable.

Messieurs, Brunhes n'était pas seulement un professeur et un directeur éminents : à ses qualités professionnelles, il ajoutait les plus précieuses vertus de l'honnête homme et du chef de famille. D'autres que moi, qui ont vécu de longue date dans le charme de son intimité, vous ont dit ou vous diront, avec l'éloquence d'amitiés très anciennes, quelles furent ces vertus ; j'ai

Digitized by Google

voulu, du moins, leur donner pour ma part un souvenir discret et pieux. Maintenant, pour avoir élevé ce monument qui fait honneur au goût délicat de l'artiste, pour avoir célébré Brunhes en de nombreux discours, nous ne sommes pas quittes envers sa mémoire. En rappelant son existence si remplie et si brève, ma pensée se reporte comme malgré moi vers ces aviateurs qui, presque chaque jour, succombent en pleine jeunesse, en plein espoir. La destinée de Brunhes ne m'apparaît ni moins tragique, ni moins glorieuse, ni moins féconde. L'amour de la science et de la patrie marque du même sceau divin ceux qu'il immole ainsi à ses desseins mystérieux. Parce que deux aviateurs sont morts hier, il n'y aura pas demain un aviateur de moins dans notre ciel de France. Parce que Brunhes est mort à la tâche, la science française n'aura pas moins de serviteurs ardents, tout prêts à faire le don de leur vie. Voyez son éminent successeur : l'exemple de Brunhes ne l'a pas fait hésiter un instant. Du premier jour, il n'a eu d'autre ambition que d'égaler l'activité et la conviction de son prédécesseur. Les désastres et les deuils ne font qu'accroître notre foi dans l'avenir. Avec de pareilles ressources de dévouement, d'abnégation, avec un tel esprit de sacrifice, on doit tout espérer, et le plus bel hommage que nous puissions rendre à Brunhes, celui qu'il eût souhaité entre tous, c'est de continuer sans défaillance, avec le même désintéressement et le même courage, l'œuvre qu'il nous a léguée.

Discours de M. Girod

Professeur au Lycée Blaise-Pascal
Conseiller municipal de Clermont-Ferrand

Mesdames, Messieurs,

Le comité Bernard Brunhes s'est inspiré d'une pensée aussi juste qu'heureuse en invitant à cette cérémonie le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand. M. le docteur Vigenaud se serait fait un devoir d'y assister en personne, si des engagements antérieurs ne l'en avaient empêché. Il a bien voulu, considérant ma

Digitized by Google

double qualité d'universitaire et d'ami du regretté Bernard Brunhes, me confier l'honneur de le suppléer et de vous adresser ses remerciements, en vous présentant ses excuses et vous exprimant tous ses regrets.

Il existe des liens particuliers et très étroits entre Clermont-Ferrand et l'Observatoire du Puy de Dôme ; nous ne pouvons oublier que c'est à Clermont et par un Clermontois qu'a été conçue, puis mûrie et enfin réalisée, au prix de longs efforts, l'idée de cette station si utile, la première qui ait été établie en France. Aussi la Ville n'a-t-elle jamais marchandé à la Direction de l'Observatoire son appui moral, son concours matériel, et toujours elle sera prête à faire, dans la mesure de ses moyens, les sacrifices qu'on pourra lui demander pour contribuer à la prospérité croissante de ce bel établissement.

Quant à Bernard Brunhes, il a rendu à la Ville de Clermont-Ferrand de signalés services, toujours prêt à payer de sa personne, quand on avait recours à sa science éminente, à son expérience consommée en matière orographique et hydrographique ; nous devons surtout rappeler avec reconnaissance les études qu'il voulut bien consacrer à la question du gaz, lors du renouvellement du traité avec la Compagnie.

Nous ne pouvons oublier non plus que Bernard Brunhes fut un membre assidu et très actif de ce Syndicat d'Initiative de Clermont-Ferrand et de l'Auvergne, qui a tant à cœur d'attirer à nos sites merveilleux des visiteurs devant rester des amis. S'il n'avait tenu qu'à Brunhes, depuis longtemps on aurait pu voir, installée sur la margelle de la tour de cet Observatoire, la belle table d'orientation que le Syndicat a fait exécuter à grands frais, et qui depuis attend, pour combien de temps encore, la solution de maintes difficultés administratives. Heureusement, le très distingué successeur de Bernard Brunhes, M. le doyen Mathias, qui a bien voulu lui succéder aussi au Syndicat, est disposé à faire tout son possible pour que bientôt on puisse consulter, à la place qui lui est destinée, ce monument si utile.

Brunhes marquait ainsi le vif intérêt qu'il portait à la Ville et au Pays: au reste, par les nombreuses années passées à notre Université, par cette œuvre de l'Observatoire qu'il avait tellement faite sienne, par les multiples relations qu'il s'était créées et les amitiés sincères et profondes que lui valait si jus-

Digitized by Google

tement la bonté et la droiture de son caractère, Bernard Brunhes était devenu un Clermontois ; et nous avions le droit de fonder sur lui les espérances d'un avenir encore plus brillant que le passé, pour lui d'abord, pour nous ensuite et grâce à lui, lorsque la mort nous l'a brutalement enlevé.

Aussi, Messieurs, la Ville de Clermont ne peut-elle que vous féliciter et vous remercier d'avoir songé à matérialiser les souvenirs, si vivants d'ailleurs, qu'a laissés Bernard Brunhes, par cette œuvre d'art tout à l'honneur de l'artiste qui la créa, et aussi de ceux qui la voulurent et surent si vite et si bien la réaliser.

Mais, Messieurs, il faut aussi et grandement vous féliciter d'avoir voulu élever à la mémoire de Brunhes, dans les esprits et les cœurs, un monument qui durera autant que notre chère Université, contribuant d'ailleurs à la faire vivre et prospérer. Vous ne pouviez mieux répondre aux intentions de vos souscripteurs qu'en instituant le prix Brunhes. Et pour cela, la Ville de Clermont-Ferrand vous doit de la reconnaissance puisqu'elle est profondément attachée à son Université, source pour elle à la fois de grand honneur et de réelle prospérité.

En terminant, je me permettrai de dire à la famille de Brunhes, à sa veuve, à ses enfants, combien je m'associe à leur émotion si douce et si pénible, ayant moi-même longtemps connu, c'est-à-dire apprécié, c'est-à-dire aimé, celui dont nous voulons aujourd'hui consacrer la belle mémoire.

Discours de M. Becq

Préfet du Puy-de-Dôme

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où, comme sur le champ de bataille pour un général victorieux, les plus chers amis du professeur Bernard Brunhes, ses maîtres, ses collègues, ses élèves et ses admirateurs inaugurent, dans ce cadre merveilleux, au cœur même de ce sommet illustre, qui fut aussi le siège de ses expériences, le beau monument que leur fidèle affection a consacré à sa mémoire, le Comité

Digitized by Google

se savait assuré de trouver le représentant du Gouvernement aux côtés des plus grands Maîtres et de l'Université tout entière pour le remercier de son initiative et le féliciter de l'avoir si brillamment menée à bonne fin.

La République ne se doit-elle pas, d'abord, à elle-même, de glorifier la science et d'honorer les savants qui la révèlent et la répandent ? Non seulement la République et la Science puisent une égale force de rayonnement dans la liberté ; non seulement elles aspirent d'un commun effort à la vérité et à la justice, mais encore c'est l'évidence même que les siècles scientifiques ont toujours marqué des époques florissantes dans les fastes des nations. Et la République ne saurait ignorer que l'idée du progrès de l'esprit humain a été conçue par les savants, qui ont recherché dans les âges écoulés les preuves manifestes de ce progrès et le secret de ses lois.

L'œuvre de Bernard Brunhes, en tant que science purement spéculative, échappe à mon incompétence d'ignorant. Comme tout le monde, je la savais considérable en elle-même et non moins digne d'étonnement en raison du peu de temps qu'il a passé à l'accomplir. Mais le suffrage particulièrement autorisé de ses maîtres éminents et de ses pairs et la haute estime qu'ils lui en gardent rendent encore plus vivement sensible aux profanes, dont je suis, toute l'étendue du grave dommage que fut sa perte si prématurée pour le patrimoine intellectuel et moral de la nation.

Cependant, la multiplicité croissante des communications et des échanges, la solidarité forcée des marchés commerciaux et des marchés financiers, les œuvres, en un mot, de la civilisation créent un nouvel ordre incessant de choses, de nouvelles nécessités économiques, une science nouvelle. C'est la science agissante, appliquée aux besoins des individus et des sociétés, des arts et des industries. Ses directions, plus fréquentes de jour en jour, tendent à s'imposer de plus en plus à notre agriculture pour la rénovation de ses méthodes, qu'il s'agisse du développement de la production ou de sa défense contre les fléaux qui la menacent.

Dans cette magnifique région d'Auvergne, que Bernard Brunhes avait tant de raisons d'aimer, et dont le sol est aussi fécond que glorieux, la grêle, les gelées, les maladies cryptogamiques

Digitized by Google

ravagent par millions de francs, depuis des années, le vin, les fruits, les céréales. Les Pouvoirs Publics, le Conseil général, toujours en quête de sollicitude pour des populations aussi éprouvées, n'ont pas cessé de se préoccuper de leur sort, multipliant les expériences et les crédits en vue d'y remédier le plus efficacement possible. La *Commission météorologique départementale*, dont Bernard Brunhes était le vice-président depuis le mois de novembre 1900 et l'âme réellement agissante, et le *Service départemental d'informations agricoles et viticoles*, dont il fut le véritable promoteur, sont nés de cette urgente préoccupation. Le fonctionnement de ces organes, sous l'impulsion vigoureuse d'un tel arbitre, n'a pas tardé à produire les effets les plus bienfaisants sans préjudice des résultats encore plus considérables que les meilleures promesses permettent déjà d'en escompter, dans un avenir prochain, pour la prospérité de nos campagnes et le bien-être des populations. C'est là, sur ce terrain nouveau des adaptations pratiques, issues de la fraternelle collaboration de la Science et de l'Administration républicaine, qu'il m'a été donné vraiment de connaître Bernard Brunhes, qu'il m'a été donné d'apprécier, avec le charme de sa séduction personnelle, la fermeté de son caractère, sa probité scientifique, son activité dévorante et son joyeux, son inlassable dévouement au service de la science et de l'intérêt général du pays tout entier.

Mais, avant de nous retrouver à Clermont-Ferrand, par un heureux hasard de nos carrières, nous nous étions déjà vus et nous étions de vieilles connaissances. Bernard Brunhes avait alors neuf ou dix ans. Il débutait comme collégien au Lycée de Toulouse, où son père, à ce moment-là, occupait la chaire de physique et chimie et où mon internat était à la veille, ou à peu près, de finir. J'étais un élève de son père, un élève très médiocre, en physique et chimie surtout. Mais, mon maître, lui, était excellent. Il était excellent de toute manière et il était excellent pour tous. Mais, il me semble qu'il me gâtait tout spécialement, sans doute parce que j'étais le plus jeune et, peut-être, parce que j'étais aussi le plus petit de sa classe. Il sut à ce point m'encourager que je lui dus de franchir sans encombre l'épreuve si redoutable pour moi du baccalauréat de philosophie dans sa partie scientifique. Il m'encourageait, le bon maître, au point de

Digitized by Google

s'improviser parfois mon correspondant et de me faire une place privilégiée à sa table familiale. C'était, chaque fois, pour moi un jour de joie intense, et de cette joie d'un jour me venait le réconfort précieux pour les semaines suivantes. Et c'est là, dans l'intimité de ce foyer si chaud, si enveloppant et si doux, que j'avais fait connaissance avec mon jeune ami Bernard et tous ses cadets, frères et sœurs, qui s'échelonnaient au-dessous de lui en une adorable série de têtes blondes. Mais, ceux-là, que je n'avais pas revus depuis et que je n'aurais pas reconnus, comme ils ont admirablement grandi aussi et triomphé, à l'exemple de leur frère aîné, dans le culte des traditions paternelles !

Il m'est impossible de refouler de tels souvenirs et vous comprendrez, ô mon bon maître, mon maître vénéré, que j'évoque votre mémoire, que je vous unisse, avec une émotion profonde, dans ma pensée et dans mon cœur, vous et tous les chers vôtres, présents et absents, le jour où tant de légitimes hommages font à la noble et trop courte existence de votre fils Bernard, mon jeune ami de Lycée, un cortège d'apothéose et où je viens moi-même, votre obligé de toujours, remplir au nom du Gouvernement un devoir de piété publique, en saluant sa mémoire et son œuvre et en lui exprimant le témoignage que la Patrie reconnaissante réserve aux meilleurs de ses enfants.

Discours de M. R. Dongier

Météorologiste titulaire
au Bureau central Météorologique de France

Mesdames, Messieurs,

L'absence de M. Angot, directeur du Bureau Central Météorologique, retenu à son grand regret à Paris, me vaut l'honneur de rappeler devant vous le rôle qu'a rempli Bernard Brunhes dans la météorologie française.

Ayant eu la bonne fortune d'être lié, pendant plus de vingt ans, à mon regretté camarade par des sentiments de vive amitié,

Digitized by Google

je remplis ce devoir avec une véritable satisfaction, sans pouvoir me défendre cependant d'une certaine émotion.

Mon éminent maître, M. Bouty, doit vous faire tout à l'heure, de l'œuvre de Brunhes comme physicien, un exposé qui laissera entrevoir combien celle du météorologiste a dû être féconde. Formé sous sa direction à l'observation précise des faits expérimentaux, doué des qualités d'esprit les plus enviables que complétaient une merveilleuse érudition, une activité dévorante, une ténacité indomptable, Brunhes ne pouvait que faire progresser la science de l'atmosphère et la physique du globe.

Les remarquables facultés qu'il avait montrées déjà en toutes circonstances le firent désigner, en 1900, au choix du Ministre par MM. Violle et Mascart, lorsque fut ouverte la succession de M. Hurion. Le jeune physicien reçut alors la mission d'accroître l'importance de l'Observatoire et d'en augmenter le rendement scientifique.

Il n'existait, au sommet, que la moitié de la maison d'habitation prévue par Alluard, et la station de la plaine se trouvait dans une situation plutôt défectueuse, dans une propriété en location. D'autre part, les autorités locales n'avaient pas encore oublié l'écart énorme qui avait existé entre le montant du devis d'Alluard et celui des sommes déboursées. Mais le nouveau Directeur n'était pas de ceux que les difficultés rebutent. Sans s'attarder à de vaines récriminations, il entreprit aussitôt des recherches originales, associant à ses travaux les meilleurs élèves de la Faculté des Sciences, sachant bien que les ressources finissent toujours par arriver à qui sait s'en servir utilement.

La cérémonie du 6 juillet 1902, où furent posées, en présence des représentants du Ministre et de nombreuses Sociétés savantes, les deux plaques commémoratives, rappelant, l'une la fondation de l'Observatoire, l'autre, le souvenir de la mémorable expérience de Pascal, était avant tout un acte de gratitude envers Alluard ; elle n'en eut pas moins une heureuse influence sur les destinées de l'Observatoire en éveillant des sympathies qui ne demandaient qu'à se manifester. Brunhes sut, d'ailleurs, habilement tirer parti de toutes les occasions favorables ; en particulier lors d'une visite au Puy de Dôme de M. Doumer, rapporteur général du Budget, il le rallia à la cause de l'Observatoire

Digitized by Google

et obtint de lui qu'il joignît son action à celle des représentants du département.

Ce fut en 1903, que l'Observatoire trouva enfin l'occasion de s'agrandir ; quelques difficultés surgirent bien alors qui eussent pu entraîner encore des retards, mais la ténacité de de notre ami devait triompher de tous les obstacles ; la construction des bâtiments projetés était terminée en 1907.

Le projet qu'avait conçu Alluard était enfin achevé ; les locaux de l'Observatoire pouvaient désormais abriter, avec le confortable indispensable, non seulement le personnel régulier mais des savants étrangers désireux de poursuivre des recherches spéciales. Mais loger des savants n'aurait pas suffi ; il fallait mettre à leur portée l'outillage nécessaire aux travaux de laboratoire. C'est alors qu'un atelier fut créé et doté du matériel le plus indispensable, qu'un moteur à pétrole fut installé pour produire l'électricité et faciliter la manœuvre du cerf-volant, qu'un dispositif fut établi pour l'enregistrement des décharges électriques de l'atmosphère. Il est juste de rappeler que toutes ces améliorations furent réalisées avec des moyens de fortune, presque sans dépenses, avec la collaboration de M. David, qui, de son passage au Laboratoire de Physique de la Faculté, avait gardé l'habitude de réaliser les montages n'exigeant pas l'habileté consommée d'un ouvrier de précision.

Dans les observatoires de montagne, plus encore que dans les stations de plaine, la présence d'un météorologiste ayant des titres scientifiques et capable de travaux originaux apparaît comme indispensable.

L'imprévu est en effet la règle dans les phénomènes météorologiques, et il importe de ne rien laisser échapper. Le service régulier exige lui-même une surveillance quotidienne ; jusqu'en 1901, on ne s'était pas préoccupé de l'influence du givre sur l'enregistrement de la température et de l'humidité ; il a suffi que les observations fussent confiées pendant un hiver à M. David pour qu'en entourant complètement l'abri d'une palissade à parois grillagées et démontables, il devînt possible d'en atténuer le mauvais effet sans gêner la libre circulation de l'air.

Je vous disais que Brunhes avait entrepris des travaux originaux dès les premiers temps de son arrivée à Clermont ; il les poursuivit dans des voies différentes, un peu au hasard des cir-

Digitized by Google

constances ; en effet, le météorologiste doit se plier aux caprices des phénomènes naturels qui se manifestent généralement d'une manière inattendue. Mais Brunhes, avec ses connaissances encyclopédiques et la facile adaptation de son esprit aux vues les plus diverses, était bien armé pour cet objet.

S'agissait-il d'une trombe comme celle qu'il a intitulée « Le cyclone de Javaugues (Haute-Loire), 3 juin 1902 », il déterminait les circonstances de sa formation et émettait à cette occasion des idées originales.

Observait-on le spectre de Brocken au sommet du Puy de Dôme, il en faisait mesurer les anneaux par David, et apportait ainsi une vérification de plus à la théorie de ce phénomène.

Sur ses indications, M. Baldit observait la déperdition de l'électricité atmosphérique en montagne et déterminait les influences respectives du brouillard, de la radiation solaire et du relief du sol. C'est au relief, a-t-il conclu, et non à l'altitude qu'il faut attribuer la différence qui s'accuse entre la déperdition de l'électricité positive et celle de l'électricité négative.

Le magnétisme terrestre lui a valu une de ses plus intéressantes découvertes. Quelques mesures faites d'abord au sommet du Puy de Dôme avaient mis en évidence une anomalie considérable ; il l'étudia dans le détail au moyen d'instruments qu'il avait fait construire spécialement. Avec David, il mesura les éléments magnétiques en un grand nombre de points de l'étroit espace qui se trouve au sommet du puy ; 159 observations de la déclinaison furent exécutées, et elles mirent en évidence un écart atteignant 9° entre deux points distants seulement de 250 mètres. Brunhes a pu donner une explication de cette anomalie, en considérant l'existence, qu'il a confirmée dans la suite, d'une aimantation verticale, induite dans la roche par les argiles du dessous, cuites sur place par des coulées de lave de l'époque miocène.

L'observation des courants telluriques, qui complète si heureusement celle du magnétisme, a fourni ici encore un résultat inattendu ; le courant, qui parcourt la ligne dirigée de l'Est à l'Ouest, allant du sommet du Puy de Dôme à la Faculté des Sciences, ne subit pas de variation diurne ; le contraire a lieu sur la ligne qui, dirigée du Nord au Sud, va du Pic du Midi à Bagnères-de-Bigorre où la variation diurne est notable. Ce

Digitized by Google

sont là des faits importants dont l'interprétation présente le plus haut intérêt. D'ailleurs, la ligne du Puy de Dôme, qui est insensible à la variation diurne, apparaît comme particulièrement favorisée lorsqu'il s'agit des perturbations magnétiques qu'elle enregistre fidèlement, faisant ainsi apparaître le lien qui existe entre les deux ordres de phénomènes.

Enfin, soucieux d'apporter une contribution aux observations de la haute atmosphère, l'Observatoire du Puy de Dôme participait, et participe encore, comme l'Observatoire de Trappes, aux lancers de ballons-sondes aux dates fixées par le Comité international de l'Aérostation scientifique ; en imposant à son établissement, insuffisamment doté en personnel et en ressources, cette charge supplémentaire, il voulait encourager, ainsi qu'il l'a dit lui-même, les tentatives consistant à « aller chercher dans les hauteurs la clef des phénomènes auxquels nous assistons en bas ».

Les efforts que Brunhes a dépensés au service de la météorologie étaient en rapport avec la passion du bien qui animait sa nature généreuse et enthousiaste. Cette science qui n'a pas encore trouvé dans l'enseignement supérieur la place qui lui convient, il en connaissait les incertitudes, mais il avait confiance en son avenir. « Les hésitations qui ont marqué ses débuts n'empêchent pas qu'elle n'avance », écrivait-il. Il saisissait, en effet, toutes les occasions de la mettre en relief par la parole et par la plume, par des conférences et par des écrits. Il avait à cœur de favoriser toutes les tentatives qu'il considérait comme susceptibles de la développer. C'est à ce sentiment qu'il obéissait lorsqu'il essayait de donner une base scientifique aux règles énoncées relativement à la prévision du temps, ou lorsqu'il faisait adopter, par le Congrès international Aéronautique de Nancy, un vœu en faveur de l'enseignement de la Météorologie en France.

Mais la destinée impitoyable qui a si cruellement enlevé notre ami à l'affection de sa compagne dévouée, de ses chers enfants et de ses amis, avant qu'il eût terminé sa tâche scientifique, a voulu être clémente pour la météorologie en lui choisissant un successeur, M. Mathias, capable de poursuivre avec succès l'œuvre entreprise. Du haut des régions sereines que sa

Digitized by Google

foi lui faisait entrevoir, il a certainement applaudi à ce choix qui ne peut que concourir à faire progresser cette branche de la Science française.

Discours de M. Bouty

Membre de l'Institut
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir en prenant la parole à cette place, que devait occuper M. le Directeur de l'Enseignement Supérieur, est de vous exprimer ses très vifs regrets. Retenu auprès du Ministre, il a dû renoncer à venir ici louer, comme il le méritait, l'homme qui apporta dans l'accomplissement de tous ses devoirs une conscience si scrupuleuse, un dévouement si allègre et si persévérant.

Bernard Brunhes abordait les obstacles de front avec une fougue qui n'excluait pas, tant s'en faut, un sens très avisé, ce pourquoi il les emportait toujours de vif assaut. Vous tous qui l'avez vu aux prises avec les difficultés qui s'attachent à l'exécution d'une grande œuvre, vous savez quelle fut la fermeté de son caractère, vous avez pénétré ce fonds de bonté, inépuisable que ne pouvait voiler l'âpreté de ses revendications quand l'intérêt suprême de la justice ou de la science était en cause. Son intérêt personnel, le souci de ménager ses forces, de conserver une santé délicate, passaient au rang de choses négligeables ; et c'est ainsi qu'après avoir déployé une activité également féconde au point de vue de la science, de l'enseignement et de l'administration, il nous fut enlevé prématurément, emportant la plus haute estime et l'admiration de tous ceux qui l'ont connu.

Fils d'universitaire et de savant, aîné d'une famille nombreuse où il eut la joie de voir éclore et grandir des talents si divers et si éminents, Bernard Brunhes s'éprit de bonne heure de la science que professait son père. Son affection était fidèle. La physique demeura toujours au premier rang de ses préoccupations. Quoique né sous le ciel de Toulouse, il tenait à cette

Digitized by Google

terre d'Auvergne par ses origines familiales et par le cœur. C'est sans doute votre Faculté des Sciences qu'il eût librement choisie, si les circonstances, qui disposent de nous plus que nous-mêmes, ne l'y avaient précisément amené.

Reçu premier agrégé en sortant de l'Ecole normale, il entra comme préparateur au laboratoire que j'ai l'honneur de diriger. C'est là que, le voyant journellement au travail, il me fut donné de m'attacher à lui comme il le méritait, moins encore pour sa distinction et son originalité scientifiques que pour ses qualités morales. Mes conseils ne lui avaient été d'aucun secours pour sa thèse de doctorat, dont il avait conçu le plan dès l'Ecole. Il eut cependant la pensée infiniment délicate d'associer mon nom à celui de ses parents dans la dédicace de ce premier travail, me donnant ainsi dès lors, par un témoignage d'affection filiale, le seul titre que je me reconnaisse aujourd'hui à l'honneur de présider cette cérémonie.

La thèse de Bernard Brunhes avait pour objet : *La Réflexion cristalline interne*. Ce sujet est hérissé de difficultés telles que personne avant lui n'avait osé l'aborder. Il semblait que, pour essayer ses forces, ce jeune homme voulut accumuler devant lui les obstacles comme à plaisir. Il en triompha pleinement. Ce n'est pas ici le lieu de vous révéler par quels élégants artifices de calcul et d'expérimentation il y parvint. Qu'il vous suffise de savoir que ce travail, demeuré classique, fit concevoir à ses maîtres les plus hautes espérances. Il suffirait à sauver sa mémoire de l'oubli.

La tendance philosophique de son esprit l'orientait vers les questions générales. Ses préférences allaient à l'optique qu'il étudia surtout désormais dans ses rapports avec l'électricité. Un second mémoire d'une importance presque égale à sa thèse fut publié dans « La Lumière électrique ». Il avait pour objet *L'absorption de la lumière par les cristaux*, considérée dans ses rapports avec la théorie électromagnétique de la lumière. C'était une contribution importante au développement des idées fécondes introduites dans la science par Maxwell, idées encore peu répandues à cette époque, et auxquelles les découvertes ultérieures ont apporté de si éclatantes confirmations.

Quand parut le grand mémoire de Röntgen, apportant au monde savant la surprise des rayons X et de leurs propriétés

Digitized by Google

paradoxales. Brunhes fut des premiers à se mettre à l'œuvre pour éclairer quelques-unes des questions qui s'y rattachent. Il essaya le premier de déterminer la vitesse de propagation des rayons X, et si le temps lui manqua pour en donner la valeur précise, il eut du moins l'honneur d'en fixer déjà l'ordre de grandeur.

La lourde charge de l'Observatoire du Puy de Dôme, loin d'épuiser son activité, ne fit que lui donner des aliments nouveaux. Ce qu'il a fait ici pour les progrès de la Météorologie et de la Physique terrestre, M. Dongier vous l'a dit mieux que moi. En devenant météorologiste, Brunhes ne pouvait oublier qu'il était physicien, et, comme tel, il orienta vers l'expérimentation l'activité de son Observatoire. L'expérimentation, j'en suis convaincu, rénovera la Météorologie, trop longtemps confinée dans la collection et la discussion des observations journalières. En introduisant ici l'usage des ballons-sondes, Brunhes a fait dans cette voie un pas décisif. Mais j'ai hâte de revenir à la physique pure.

Quelque absorbé qu'il fût par ses nouvelles fonctions, Brunhes trouva cependant les loisirs nécessaires à la composition d'un beau livre sur *La dégradation de l'énergie*. Cette notion, devenue aujourd'hui presque banale, sans avoir toujours été sainement comprise même par des savants, est présentée ici avec une ampleur, une précision, que je qualifierai d'admirables. Brunhes aborde les plus hauts problèmes de philosophie scientifique avec une bonne humeur souriante, une belle franchise, aussi incapable d'éluder une difficulté que de s'écarter un instant de la rigueur scientifique. Pour se mettre à la portée du lecteur, il n'éprouve le besoin de rien rapetisser. Il ne se baisse point, il vous élève à lui sans effort apparent, sans abus de termes abstraits, sans vain étalage d'érudition. La belle tenue, la pureté, le charme du style rendent ce volume particulièrement attrayant même pour les initiés.

Ces rares qualités se retrouvent dans les nombreux articles de vulgarisation ou de philosophie scientifique disséminés dans des recueils tels que la *Quinzaine*, le *Correspondant*, la *Revue du Mois*, etc. Même dans la hâte de publications réputées éphémères, rien n'échappa de sa plume qui ne fût marqué au coin du goût, rien qui, sous couleur de simplicité, s'écartât de la

Digitized by Google

scrupuleuse exactitude. Ceux-là seuls qui se sont aventurés dans cette voie hasardeuse de la vulgarisation scientifique peuvent exactement mesurer la difficulté vaincue.

Je serais inexcusable d'oublier la part que Brunhes prit, pendant quelques années, à la rédaction du *Journal de Physique* à laquelle je l'avais associé. Il y publia de remarquables analyses de travaux étrangers ; il en inspira beaucoup d'autres. Par l'ensemble de ses travaux, il s'était acquis une renommée sans cesse croissante. Les plus grands honneurs semblaient lui être destinés. Aucun n'eût été au-dessus de sa valeur scientifique et morale.

Monsieur le Président, Messieurs les membres du Comité Bernard Brunhes, vous avez su grouper autour de vous un grand nombre de sympathies actives pour rendre un suprême hommage au savant si complètement désintéressé, si dévoué à la petite patrie d'Auvergne, dont vous acquittez noblement la dette de reconnaissance. Et vous tous, Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, qui, par votre concours efficace et par votre présence à cette cérémonie, contribuez à honorer une mémoire si pure, permettez-moi de vous remercier. Cette belle effigie, œuvre d'un sculpteur éminent, sera ici à sa vraie place. Après M. Hurion, son prédécesseur immédiat, après Alluard, le savant vénérable, de la ténacité, de la foi inébranlable duquel il semblait avoir hérité, Brunhes a contribué plus que personne au développement, à la prospérité de cet Observatoire de montagne qui, le premier en date par sa fondation, demeure, grâce à tant d'efforts, aux tout premiers rangs, parmi les Observatoires similaires établis depuis dans le monde, et parfois si magnifiquement dotés.

Ce médaillon rappellera aux continuateurs de l'œuvre d'Alluard et de Bernard Brunhes le zèle dont ils doivent être animés à son exemple pour ne pas se laisser dépasser. Les visiteurs, qu'un attrait puissant entraîne de plus en plus vers les cimes, s'informeront de la haute personnalité qu'il représente, et renseignés sur ce qu'a su faire cet homme, sur l'indomptable énergie que recouvrait une si frêle enveloppe, ils remporteront d'une excursion entreprise pour le seul plaisir, un enseignement moral précieux.

Monsieur le Directeur de l'Observatoire, mon cher élève,

Digitized by Google

en succédant à Bernard Brunhes, vous avez accepté de grands devoirs. Mais vous avez su, en peu de mois, montrer quelle énergie nouvelle vient d'être mise au service de l'œuvre interrompue par la mort. C'est avec une entière confiance que le Comité vous constitue le gardien d'une mémoire qui vous est chère. Vous ne la trahirez pas. Vous saurez amener le double Observatoire du Puy de Dôme au degré éminent où Brunhes n'eût pas manqué de l'élever.

Madame, les hommes tels que Bernard Brunhes puisent à leur foyer le meilleur de l'énergie qu'ils dépensent au dehors sans compter. Une atmosphère de tendresse et de bonheur paisible est indispensable au développement de leur activité bienfaisante. Vous pouvez à bon droit être fière de l'hommage solennel rendu à celui dont vous fûtes l'inspiratrice discrète et la compagne admirablement dévouée. Vos enfants, élevés par vous dans le culte de celui qui n'est plus, seront dignes de lui, et sauront conserver intacte la tradition d'honneur et de dévouement qu'il leur a léguée.

A tous ces discours, écoutés dans un silence impressionnant, presque religieux, sans un applaudissement, M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France, répondit en quelques mots partis du cœur, au nom de sa belle-sœur, Mme Bernard Brunhes, et de tous les siens. Il exprima la grande reconnaissance de sa famille pour tous ceux qui ont tiré de cette belle vie de vaillance un efficace appel au devoir, en organisant une aussi parfaite, discrète et chaleureuse commémoration.

Digitized by Google

DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉDUCTION

Des Reliefs, Busles, Statues, etc.

APPAREILS ET PROCÉDÉS

Proposés pour la MISE AU POINT

Nous avons lu autrefois, dans le journal *L'Enseignement Manuel et Expérimental* de M. René Leblanc (n° 15 de l'année 1889), un article *sur la mise au point élémentaire d'un modèle en modelage et en sculpture.* Nous l'avons relu depuis, à diverses reprises et, chaque fois, nous sommes demeuré frappé des difficultés que présente ce travail préliminaire et de la lenteur avec laquelle il doit assurément se faire.

Ils doivent être en effet bien nombreux les fils à plomb qu'il y a lieu de suspendre (fig. 18) ; bien nombreuses surtout les mesures qu'il y a lieu de prendre au compas pour les réduire ensuite à l'échelle et les reporter enfin.

Il nous a semblé, après longue réflexion, que ce travail de « mise au point » pourrait, sans perdre nullement de sa précision, être simplifié et fait à l'aide de notre appareil (fig. 17) dont nous avons précédemment parlé (*Revue d'Auvergne* 1911, page 133).

On démontre aussi, en effet, — c'est une extension de ce qui a été dit pour les polygones, — que *si l'on joint un point O de l'espace à tous les sommets d'un polyèdre et que sur les droites tirées on prenne, à partir de O, des longueurs ou segments proportionnels à ces droites, on obtient un nouveau polyèdre semblable au premier, ayant pour sommets les extrémités des segments proportionnels.*

En effet (fig. 19), un polyèdre A'G', tiré, comme il

Digitized by Google

vient d'être dit, du polyèdre donné AG, a : 1° ses faces parallèles et semblables chacune à chacune à celles de AG ; 2° ses angles solides égaux chacun à chacun à ceux de AG, comme ayant leurs arêtes homologues parallèles et dirigées dans le même sens. Donc, il lui est semblable.

Un corps solide quelconque : buste, statue, etc., n'étant autre chose qu'un assemblage ou groupement de polyèdres de formes et de dimensions très diverses, il s'ensuit qu'on devrait pouvoir en obtenir des reproductions agrandies ou réduites par le moyen ci-dessus indiqué.

Cependant, tirer des droites (tendre des fils) allant d'un point O de l'espace aux différents points de la surface d'objets solides, modèle et bloc de matière reproductrice, n'est évidemment pas pratique puisqu'on serait dans l'obligation de perforer un nombre infini de fois ces objets.

Mais on évite d'avoir à tirer ces droites (tendre ces fils), en faisant usage de notre appareil qui donne les deux points de chaque ligne seuls utiles à connaître : l'extrémité de la droite et celle de la proportionnelle.

Soient en effet (fig. 20), M la maquette ou modèle ; B le bloc de matière, argile, plâtre, bois, etc., capable de la statue à exécuter, que nous supposerons devoir être une fois et demie le modèle (les 3/2 de la maquette).

Soit de plus une borne P, convenablement placée, à gauche de la maquette et terminée par une sphère creuse dans laquelle nous engageons la boule, légèrement plus petite, A, terminant la tige DA de l'appareil.

Une ouverture circulaire large et évasée, ménagée dans la paroi de la sphère creuse, permet à la tige DA de se porter en haut, en bas, en avant, en arrière, etc.

L'instrument étant ainsi fixé et réglé à l'échelle de 3/2, nous le prenons en N et en E et nous amenons l'extrémité O de la petite branche, successivement sur chacun des principaux points de la maquette ; l'extrémité C de

Digitized by Google

la grande branche, toujours rigoureusement dans le prolongement de la droite AO et à une distance de A, telle qu'on a constamment $\frac{AC}{AO} = \frac{AD}{AF} = \frac{DC}{FO} = \frac{3}{2}$, se porte au fur et à mesure sur les points homologues de la statue ; points que nous nous empressons de fouiller.

Nous déterminons de la sorte, assez rapidement, sur le bloc, autant de points que nous voulons, tous aussi exacts, il nous semble, que si on les avait obtenus au moyen des fils à plomb et du compas.

REMARQUE I. — Pour arriver à atteindre plus facilement certains points de dépression, tant de la maquette que de sa copie, des pointes recourbées pourraient être adaptées en C et en O, en ayant soin seulement que les extrémités libres de ces pointes recourbées soient dans une même droite, avec le point A, et qu'en même temps on ait la proportion $\frac{AC'}{AO'} = \frac{3}{2}$ (fig. 20, partie pointillée et fig. 21).

REMARQUE II. — Pour plus de commodité, l'appareil pourrait être, en outre (sans qu'il soit besoin de le retirer de son point d'attache P), suspendu à une poulie par un cordon portant un contrepoids.

Après chaque vérification de l'exactitude d'un point reporté, il serait repoussé, relégué à la partie supérieure du modèle et du bloc (fig. 20, partie pointillée).

Dans cette position, il ne serait d'aucune gêne pour le praticien qui, poursuivant sa mise au point, le reprendrait pour le présenter à nouveau, autant de fois qu'il voudrait (toujours sans le retirer de ses points d'attache et de suspension), avec une seule main, sans avoir à se démunir de ses outils : marteau, ciseau, etc.

REMARQUE III. — Si le modèle et sa copie étaient l'un et l'autre de petites dimensions, ils seraient placés tous deux sur une table de travail manuel, ainsi que l'appareil lui-même (fig. 21).

Digitized by Google

Reproduction de modèles à leurs propres dimensions.

Si l'échelle de reproduction d'un modèle variait de manière à différer de moins en moins de l'unité, le centre A d'homothétie (fig. 20 et 21) serait rejeté de plus en plus loin.

Si cette échelle devenait égale à l'unité (c'est le cas de reproduction d'un modèle à ses propres dimensions), le centre A d'homothétie serait rejeté à l'infini. Les tiges DC et FO seraient d'égale longueur et les pièces EN et FD du parallélogramme articulé DNEF se déplaceraient parallèlement à elles-mêmes.

Le système de réglettes pourrait alors être supporté par un petit chariot roulant, soit sur des rails rectilignes horizontaux (fig. 22), soit entre deux montants verticaux (fig. 23).

L'appareil, en se mouvant, aurait les extrémités de son calquoir et de son crayon ou poinçon continuellement à la même distance l'une de l'autre et toujours dans une même droite se déplaçant parallèlement à elle-même dans l'espace.

Si donc l'extrémité C était amenée, par le metteur au point, successivement sur chacun des principaux points de la surface du modèle (fig. 22 et 23), l'extrémité O se porterait, au fur et à mesure, sur les points homologues du bloc de matière reproductrice, convenablement placé à proximité.

Le résultat serait en effet rigoureusement le même que si des différents points de la surface du modèle on avait mené dans le même sens des parallèles (tendu des fils) d'égale longueur. *La surface résultant de l'ensemble des extrémités libres des parallèles menées (des fils tendus), aurait été, cela est évident, identique à celle du modèle.*

Digitized by Google

Fig. 18.

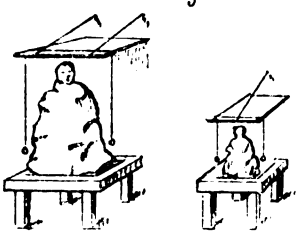

Fig. 19.

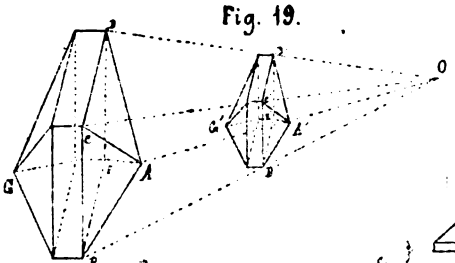

Fig. 20.

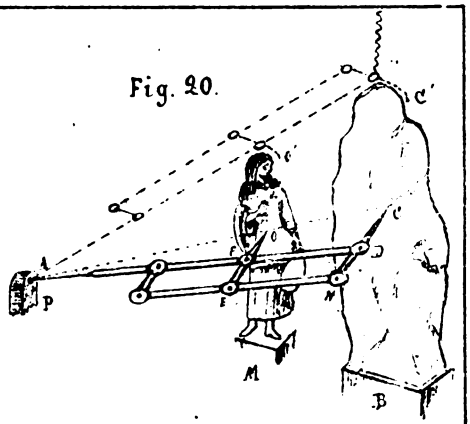

Fig. 21.

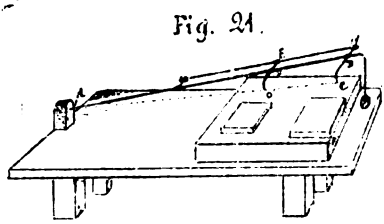

Fig. 22.

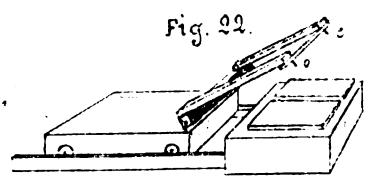

Fig. 23.

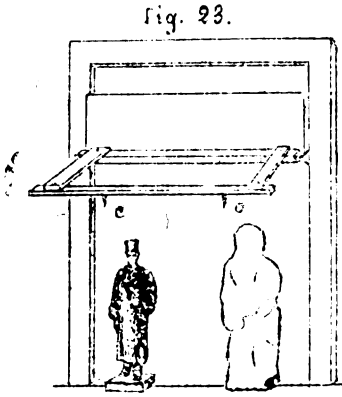

Fig. 24.

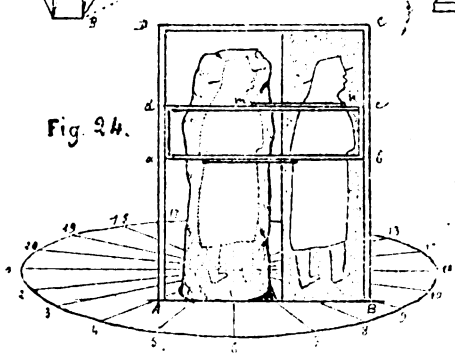

Fig. 25.

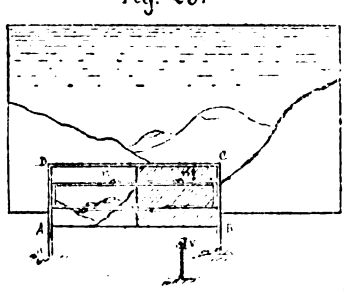

Digitized by Google

Projectosculpture.

Si, enfin, au lieu d'avoir pour modèle la statue à reproduire à ses propres dimensions, on n'en avait qu'un certain nombre de projections ou silhouettes, 20 par exemple, sur de grands cartons, on pourrait procéder de la manière suivante :

Sur un plancher horizontal, on tracerait une circonférence de grand rayon; on la diviserait en 20 parties égales et on mènerait les diamètres joignant les points de divisions (fig. 24).

Cela fait, on placerait le bloc, argile, plâtre ou pierre, debout sur le plancher, bien au centre de la circonférence.

Un peu en avant du bloc, parallèlement au diamètre 1-11, on fixerait verticalement le cadre ABCD dans lequel glisse, de haut en bas et de bas en haut, le petit chariot abcd portant cette fois, au lieu d'un parallélogramme articulé, un curseur mn glissant de droite à gauche et inversement. Ce curseur serait muni, à ses extrémités, de deux petites lunettes fixes m et n, perpendiculaires au plan ABCD.

Le carton n° 1, tendu sur un panneau, étant à son tour placé à droite du bloc, parallèlement au plan du cadre ABCD, un aide, par des poussées du curseur en haut, en bas, à droite ou à gauche, ferait suivre à la lunette n les contours de la silhouette.

Le praticien, regardant pendant ce temps par la lunette m, verrait et marquerait au fusain, au crayon ou au pinceau, au fur et à mesure de leur apparition, les points successifs du bloc, suivant lesquels devrait s'effectuer la coupe pour le retranchement de la matière excédante.

Cette première coupe ayant été tracée puis pratiquée, on substituerait la silhouette n° 2 à la silhouette n° 1 sur le panneau qu'on établirait ainsi que le cadre ABCD parallèlement au diamètre 2-12, pour opérer la coupe suivante. Et ainsi de suite jusqu'à la silhouette n° 10.

Digitized by Google

Quant aux silhouettes nos 11, 12, 13..... et 20, elles ne seraient, au cas où elles auraient prises, que l'envers des silhouettes nos 1, 2, 3..... et 10; et elles ne sauraient guère servir que comme moyen de vérification des coupes venant d'être exécutées.

Remarque I. — Inversement, et faute d'un foyer lumineux projecteur, notre appareil pourrait servir à prendre, sur des cartons, autant de profils différents qu'on voudrait d'une statue. Ces profils auraient l'avantage de ne pas être amplifiés comme le sont ceux obtenus par le moyen du foyer lumineux projecteur.

Remarque II. — Peut-être, même, notre appareil pourrait-il être de quelque utilité au praticien pour s'assurer si un bloc de matière donné est de dimensions suffisantes pour l'exécution d'une copie d'un modèle aussi donné.

Esquisse de Vues et Paysages.

Notre appareil pourrait encore être employé, soit pour la mise en perspective d'un objet ou d'un groupe d'objets, soit pour l'esquisse d'une vue ou paysage.

Pour cela, il suffirait d'établir le cadre ABCD verticalement entre deux solides pieux, bien en face du sujet choisi (fig. 25).

Un troisième pieu, percé en son sommet d'une ouverture V, serait planté à une faible distance en avant du cadre ABCD.

Le dessinateur, regardant par l'ouverture V (point de vue), amènerait de la main l'ouverture m successivement sur chacun des rayons lumineux venant à son œil, des différents points du motif choisi.

Le crayon établi en n tracerait, au fur et à mesure, sur la feuille de dessin fixée après le panneau occupant la moitié de gauche du cadre, une esquisse fidèle du sujet proposé.

A. Bréchard.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. R. Jallifier, inspecteur général de l'Instruction publique, qui vient de mourir à Paris, avait été, au début de sa carrière, professeur d'histoire au Lycée Blaise-Pascal, et nul de ceux qui furent ses élèves ne l'a oublié.

Né à Grenoble en 1846, il était entré à vingt ans à l'Ecole Normale supérieure et avait été reçu agrégé d'histoire au Concours de 1869. Nous avons assisté, comme élève du Lycée de Clermont, à ses premières classes, et il fut notre professeur en rhétorique et en philosophie, de 1869 à 1871. Grand, élancé, la physionomie gracieuse, les yeux très doux, il nous conquit tout de suite par le charme de ses manières, la lucidité de son esprit, l'élégante clarté de sa parole : ses leçons étaient des modèles de composition, de simplicité et de naturel : tout semblait couler de source, nous ne percevions nul effort, nulle recherche ; sa parole était limpide, son exposition judicieuse et saisissante, son récit se relevait de mille traits heureux, qui jaillissaient sans qu'il parût s'en apercevoir, et portaient si juste que le plus nonchalant en restait frappé.

Il n'avait probablement jamais eu l'idée d'apprendre la pédagogie, science inconnue en ce temps-là, mais il n'eut pas besoin d'en connaître les théories pour la pratiquer excellemment. La mesure parfaite de son goût, l'atticisme de son esprit, l'égalité de son humeur lui donnèrent, dès les premiers jours, sur tous ses élèves, un ascendant moral auquel personne ne songeait à se soustraire, et qu'acceptaient les plus barbares, séduits comme les autres par cette jeune et souriante raison.

L'histoire contemporaine, si délicate à traiter pour qui veut être à la fois loyal et impartial, perdait avec lui jusqu'à sa difficulté. Sans aucun esprit de parti, sans passion, sans la moindre trace de déclamation, les faits passaient sous nos yeux et nous en percevions le rigoureux enchaînement et les conséquences inévitables ; nous voyions le sort des peuples dépendre, comme celui des individus, d'un acte initial, dont les suites se déroulent avec l'implacable logique de la nécessité, et le moins perspicace tirait de ces cours substantiels une belle leçon de responsabilité.

Pendant le temps de son professorat à Paris, M. Jallifier a fait paraître, en collaboration avec M. Vast, un cours complet d'histoire, qui est un de nos meilleurs manuels scolaires ; nous nous en sommes beaucoup servis, comme des sommaires qu'il nous dictait au Lycée

Digitized by Google

et qui nous guident encore, mais combien sa parole était plus vivante et plus ailée. Oui, ses livres nous rendent sa science et sa méthode, mais ce que nous aimions le mieux en lui, sa vivacité, sa bonne humeur, toujours tempérée par le goût, ses livres ne le donnent qu'à demi, et pour en comprendre le charme, il ne suffit point d'avoir été son élève, il faut avoir été son ami.

Il nous arrivait parfois de retrouver notre vieux maître à Paris ; professeur au Lycée Condorcet et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ou inspecteur général, nous le retrouvions toujours tel que nous l'avions connu, aussi aimable, aussi courtois, aussi charmant : les honneurs ne l'avaient point gâté ; les années avaient laissé à son esprit toutes ses grâces de jeunesse et n'avaient fait qu'enrichir le trésor de son expérience. Sa conversation était délicieuse ; jamais il n'avait voulu s'enfermer dans les prisons d'une spécialité, il avait gardé sa curiosité ouverte sur tout ce qu'il est intéressant de connaître, et il parlait des choses les plus variées avec une telle justesse que l'on sentait derrière ses plus simples remarques une information sûre et un jugement fin et avisé. L'étude de l'histoire enlève à celui qui s'y livre pas mal d'illusions, c'est une erreur de croire qu'elle conduit au scepticisme absolu ; on peut, tout en connaissant mieux que bien d'autres le passé de l'homme, croire à sa perfectibilité et à son avenir ; c'est ce qu'avait pensé M. Jallifier ; il connaissait le fort et le faible de bien des régimes et de bien des systèmes ; il était resté fermement attaché au noble idéal de liberté et de justice, qui est l'idéal républicain ; la liberté avec ses périls lui apparaissait toujours comme bien préférable au despotisme, et

Bien que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,

il ne désespérait ni de la France, ni de la démocratie. Le ministre l'avait chargé de l'enseignement de l'histoire à l'École Normale de Saint-Cloud ; il refusa de quitter cette École pour celle de Sèvres et disait volontiers qu'à ses élèves de Saint-Cloud il avait donné le meilleur de son âme.

Plus que par son intelligence, sa science ou son esprit, plus même que par son charme, il instruisait par son exemple. Bien rares sont les hommes qui ont été aussi modérés que lui dans leurs ambitions et qui ont accueilli la fortune avec autant de simplicité. On peut dire qu'il l'a attendue à sa porte, et n'a point fait un pas au-devant d'elle ; c'est elle qui est venue le chercher, le solliciter, l'arracher presque de force à sa chaire de professeur, pour lui confier la plus haute fonction que puisse remplir un universitaire. L'inspecteur général est le Grand Juge de l'Enseignement secon-

Digitized by Google

daire, de lui dépendent les intérêts de milliers d'hommes, presque tous méritants et laborieux, dont l'ensemble constitue par sa valeur intellectuelle et morale un des premiers corps de l'Etat. L'inspecteur général doit savoir discerner en une heure le professeur sérieux du fantaisiste, l'homme de devoir du négligent, l'esprit juste de l'esprit faux ; il peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, sa responsabilité est pesante et redoutable. M. Jalliffier semblait si réellement désigné pour cette tâche, que tous ceux qui apprirent sa nomination s'en réjouirent pour l'Université ; la sage bonté qui le distinguait ne tarda pas à être appréciée de tous ; il jugea en honnête homme, en brave homme et en bon citoyen.

L'activité qu'il déploya pour remplir sa tâche a probablement abrégé ses jours ; il avait bien voulu nous faire espérer sa visite à Clermont cet été, nous nous réjouissions de le revoir ; les jours passaient sans nouvelle, nous lui écrivîmes pour nous informer de son arrivée et lui envoyer une étude sur un jeune poète de nos amis que nous lui avions jadis recommandé, et qui avait eu à se louer hautement de sa bienveillance. Le jour même où nous allions expédier lettre et brochure, nous apprenions sa mort.

Il n'a voulu à ses obsèques ni discours, ni couronnes, ni fleurs : sa journée remplie, il nous a quittés aussi simplement qu'il avait vécu, mais son souvenir vivra dans notre cœur, et nous avons voulu dire ici ce qu'a été ce maître éminent pour que ceux qui l'ont connu dans cette ville rendent hommage avec nous à sa mémoire.

G. Desdevises du Dezert.

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Caron. — *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française. — Paris, Picard, 1912, in-8°, XV-204 pages.*

Voici un livre qui a sa place marquée dans la bibliothèque de toute personne qui veut toucher à l'histoire de la Révolution française. Nous en recommandons très instamment la lecture aux érudits locaux, qui y trouveront tous les renseignements nécessaires pour situer dans l'histoire générale leurs études de détail et leurs monographies.

L'histoire ne peut s'écrire sans méthode, ni sans bibliographie. Quelle que soit la question que l'on se propose d'étudier, on ne fait œuvre utile et bonne que si l'on sait d'avance tout ce qui a été dit sur les faits que l'on étudie, et si l'on est capable de noter exactement ce que l'on ajoute à ce qui était déjà connu, ou en quoi on

Digitized by Google

peut modifier le jugement que l'on portait sur tel ou tel fait ou tel ou tel personnage. Une ample information bibliographique est la condition *sine qua non* d'un travail de ce genre.

« Jusqu'à présent, comme le dit avec raison M. P. Caron, il était malaisé de se procurer ces renseignements ; il fallait aller un peu à l'aventure ; des tâtonnements et, par conséquent, des pertes de temps étaient inévitables. » M. Caron a fourni, sous une forme succincte, et aussi pratique que possible, l'instrument introductif qui manquait.

Le livre est divisé en trois chapitres, qui traitent successivement de l'organisation du travail, des sources manuscrites et des sources imprimées.

Le premier chapitre contient des renseignements sur les centres et les formes de production : Commissions officielles, sociétés libres, périodiques, collections. C'est en parcourant ce chapitre que l'on pourra se donner une idée générale de l'immense travail d'investigation qui se poursuit sur toute l'étendue du territoire et dans toutes les branches pour pénétrer jusque dans le dernier détail de l'histoire révolutionnaire, connue depuis longtemps dans ses grandes dates, et inconnue encore aujourd'hui sur tant de points relatifs à la vie économique ou sociale.

Le chapitre II constitue un véritable Guide aux archives nationales, ministérielles, départementales, communales, hospitalières, et dans les bibliothèques de manuscrits.

Le chapitre III mentionne tous les recueils bibliographiques existants, les recueils législatifs et administratifs, les journaux et almanachs, les instruments de travail courant. On apprend non seulement que tel ouvrage traite de tel sujet, mais une courte note renseigne le lecteur sur la valeur de l'ouvrage cité, sur le degré de confiance qu'il mérite, sur le genre de services qu'on peut en attendre.

M. Caron n'a pas eu la prétention d'indiquer tous les ouvrages parus sur la Révolution ; nous sommes un peu surpris de ne pas voir mentionnés les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, ni l'*Auvergne historique* de M. Jouvet, ni les travaux de M. Mège, ni ceux de M. de Vissac ; on pourrait certainement souhaiter quelques additions relatives aux travaux des érudits provinciaux ; tel que nous le présente M. Caron, son livre est le guide le meilleur et le plus précieux que nous ayons pour nous diriger et nous conseiller dans l'étude de l'histoire révolutionnaire.

G. Desdevises du Dezert.

Digitized by Google

Dépouillement des Périodiques intéressant l'Auvergne

La « Veillée d'Auvergne », publiée par la *Veillée d'Auvergne* Société artistique et littéraire du Massif Central.

N° 11. Novembre 1912 :

La Veillée d'Auvergne : Notre prochain dîner (21 novembre).

Emilie ARNAL : Le livre du jour : Ronces et Lierres, poèmes de François Fabié.

Louis ROCHER, professeur au Lycée de Laon : Arthur Young et son Voyage en Auvergne.

Jean OTT : La Nuit de Gergovie *(Poème).*

Léon BOYER : Les Canards *(Poème).*

Jean D'OLAGNE et Henri POURRAT : Un Poème.

J. BERRIAT-SAINT-PRIX : Le Langage. — Une Prière patoise. — Les Superstitions. (Extrait d'une étude sur la paroisse de Thuret.)

Antoine AVINEN : L'Aventure de Demoiselle Yolande *(Roman historique, suite).*

Echos et Nouvelles : Le Centenaire de Delzons. — La division de la France en régions. — La Boscha. — Au Maroc. — Silhouette auvergnate. — Une famille lorraine en Auvergne au XVIIe siècle.

Revue de la Haute-Auvergne, publiée par la Société des Lettres, Sciences et Arts « La Haute-Auvergne ».

11e année. — 1912. 2e fascicule :

Marcellin BOUDET : L'Histoire d'un bandit méconnu : Bernard de Garlan, dit le Méchant Bossu, capitaine d'Alleuze.

Louis JALENQUES : Le dixième et les vingtièmes dans la province d'Auvergne au XVIIIe siècle.

Alph. AYMAR : Préhistoire d'Auvergne : Habitat néolithique de la plaine d'Arpajon. — Les premiers agriculteurs et leurs outils.

Baron DE SCORAILLES : Saint Etienne de Muret, fondateur des Bonshommes de Grandmont et les abbés généraux auvergnats de cet ordre.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS, CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Accarias (L.) et Charvilhat (Dr G.). — Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux Petites-Chaumes, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival 145

Agrandissement (De l') et de la réduction des reliefs, bustes, statues 21

Allée (L') couverte d'Unsac 377

Allée (L') couverte et le menhir de Fohet 73

Aperçu archéologique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs 90

Auvergne (L') et le peintre Huet 83

Avinen (A.). — L'Aventure de Demoiselle Yolande. (Compte rendu par M. Bréhier) 357

Besse-en-Chandesse 311

Bibliographie 360-432

Biélawski (J.-B.-M.). — Aperçu archéologique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs 90

Bonnefoy (G.) et Soleil (J.). — Le livre des paysans. (Compte rendu par M. Roubille) 196

Boudet (M.). — Etude sur les Sociétés marchandes et financières au Moyen âge. Les Gayte et les Chauchat 42-116-261

Boudet (M.). — Le Chevalier juif. Les Maumont. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert) 72

Bourrée (La) 194

Boutry (L.). — Compte rendu de l'ouvrage « Le Plateau de Millevaches » 282

Boyer-Vidal. — Besse-en-Chandesse 311

Bréchard (A.). — De l'agrandissement et de la réduction des reliefs, bustes, statues 421

Bréhier (L.). — Compte rendu de l'ouvrage « L'Aventure de demoiselle Yolande » 357

— L'Auvergne et le peintre Huet 83

— Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert 283

Brunhes (B.). — Inauguration du monument commémoratif. 385

Digitized by Google

Caron (P.). — Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert).... 430
Charvilhat (Dr G.). — L'Allée couverte de Cournols et le menhir de Fohet..... 73
— Note sur des monnaies gauloises trouvées près de Vaulry (Haute-Vienne)..... 150
— Sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant des environs de Queuille..... 248
— L'Allée couverte d'Unsac..... 377
Charvilhat (Dr G.) et Accarias (L.). — Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux Petites-Chaumes, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival..... 145
Civilisations des insectes..... 152-235
Clouard (E.). — Les gens d'autrefois, Riom aux xve et xvie siècles. (Compte rendu par M. Rouchon)..... 198
Crégut (Abbé G.-R.).— Monseigneur Duwalk de Dampierre. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 213
Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux Petites-Chaumes, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival... 145
Démarty (J.). — Note sur une sépulture gallo-romaine découverte en 1909, à Chamalières..... 217
— Note sur la succession des venues métallifères en Auvergne et en particulier dans les mines de La Bessette. 220
— Note sur une conduite gallo-romaine en poterie, découverte en 1887, à Chamalières..... 233
— La mine gallo-romaine du ravin de La Gouise, commune de Beaune, près Craponne..... 250
— La mine romaine du bois de l'Or, près Craponne..... 302
Desdevises du Dezert (G.). — Notice nécrologique de R. Jaliffier..... 428
— Compte rendu de l'ouvrage « Le Poète G. Herwegh »..... 70
— Compte rendu de l'ouvrage « Le Chevalier Juif ». Les Maumont..... 72
— Compte rendu de l'ouvrage « La Muse errante »..... 209
— Compte rendu de l'ouvrage « Monseigneur Duwalk de Dampierre »..... 213
— Compte rendu de l'ouvrage « Les Troubadours cantaliens » 212
— Compte rendu de l'ouvrage. « Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine »..... 283
— Compte rendu de l'ouvrage. « Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française »..... 430
Etude sur les Sociétés marchandes et financières au Moyen âge..... 42-116-261

Digitized by Google

Fleury (V.). — Le poète Georges Herwegh. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 70
Giraudet (M.). — Les Auvergnats, découverts et jugés par un parisien. (Compte rendu par A.)..... 215
Glangeaud (Ph.). — Les régions volcaniques du Puy de Dôme. 1
— Notes sur la région volcanique et glaciaire du sud-est du massif du Mont-Dore..... 361
Inauguration des monuments commémoratifs de MM. les doyens Olleris et des Essarts..... 65
Jaliffier (R.). — Notice nécrologique..... 428
Jaloustre (E.). — Saint-Pierre-Colamine-le-Puy..... 167
Joyau (E.). — Un professeur du Collège royal de Clermont en 1819..... 356
Lange (M.). — La Muse errante. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 209
La Salle de Rochemaure (Duc de). — Les Troubadours cantaliens. (Compte rendu par M. Desdevises du Dezert)..... 212
Marty (P.). — Trois espèces nouvelles pour la flore fossile du Massif Central..... 105
Mine (La) gallo-romaine du ravin de La Gouise, commune de Beaune..... 250
Mine (La) romaine du bois de l'Or, près Craponne..... 302
Nécrologie..... 408
Note sur la succession des venues métallifères en Auvergne et en particulier dans les mines de La Bessette..... 220
Note sur une sépulture gallo-romaine, découverte en 1909, à Chamalières..... 218
Note sur une conduite gallo-romaine en poterie, découverte en 1887, à Chamalières..... 233
Notes sur la région volcanique et glaciaire du sud-est du massif du Mont-Dore..... 361
Nouvelle (Une) région à roches sodiques en Auvergne..... 289
Pader (J.). — Civilisations des insectes..... 152-235
Pedon (J.). — Le plateau de Millevaches. (Compte rendu par L. Boutry)..... 282
Pilemandon (A.). — Une nouvelle région à roches sodiques en Auvergne..... 289
Professeur (Un) du Collège royal de Clermont en 1819..... 356
Régions (Les) volcaniques du Puy-de-Dôme..... 1
Roubille (J.). — Compte rendu de l'ouvrage « Le Livre des Paysans »..... 196
Rouchon (G.). — Compte rendu de l'ouvrage « Les Gens d'autrefois »..... 198

Digitized by Google

Saint-Pierre-Colamine-Le-Puy 167
Société des Amis de l'Université. Procès - verbaux. Comptes 112-186-192
Sur une statue en bronze de l'époque romaine provenant des environs de Queuille..... 248
Trois espèces nouvelles pour la flore fossile du Massif Central..... 105

PLANCHES HORS TEXTE.

L'Allée couverte de Cournols et le menhir de Fohet.
Besse : Le Beffroi, maison du xve siècle, église Saint-André, miséricordes des stalles à l'église Saint-André.
Le val d'Enfer. Les Eaux de Royat.
Panorama des collines de la Limagne et de la Comté.
Chapelle de Coudes.
Fouilles aux Petites-Chaumes.
Croix et église de Saint-Pierre-Colamine-le-Puy.
Succession des venues métallifères dans les mines de La Bessette.
Fragments de la conduite gallo-romaine de la source Marie-Louise, à Royat.
Vénus, bronze antique trouvé aux environs de Queuille.
Poterie gallo-romaine provenant d'Argentières.
Instruments et procédés proposés pour ébauchage.
Monument commémoratif de Bernard Brunhes.
Allée couverte d'Unsac.

Digitized by Google

ARTICLE 31 DES STATUTS.

La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans sa Revue. Les opinions et théories qui pourront y être émises n'engageront jamais que leurs auteurs.

RENSEIGNEMENTS

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue* peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.	300 exemp.
Sans couverture :					
Une feuille entière, 16 pages..	6 »	7 »	9 »	14 »	19 »
Une demi-feuille, 8 pages....	4 »	5 »	6 »	9 »	12 »
Un quart de feuille, 4 pages...	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50	5 »
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »	9 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Vingt-cinq exemplaires de tirage à part, sans couverture imprimée, sont attribués aux auteurs des articles insérés dans la « Revue d'Auvergne ». *(Décision du 5 juillet 1892.)*

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis, rue Barbançon.

Digitized by Google

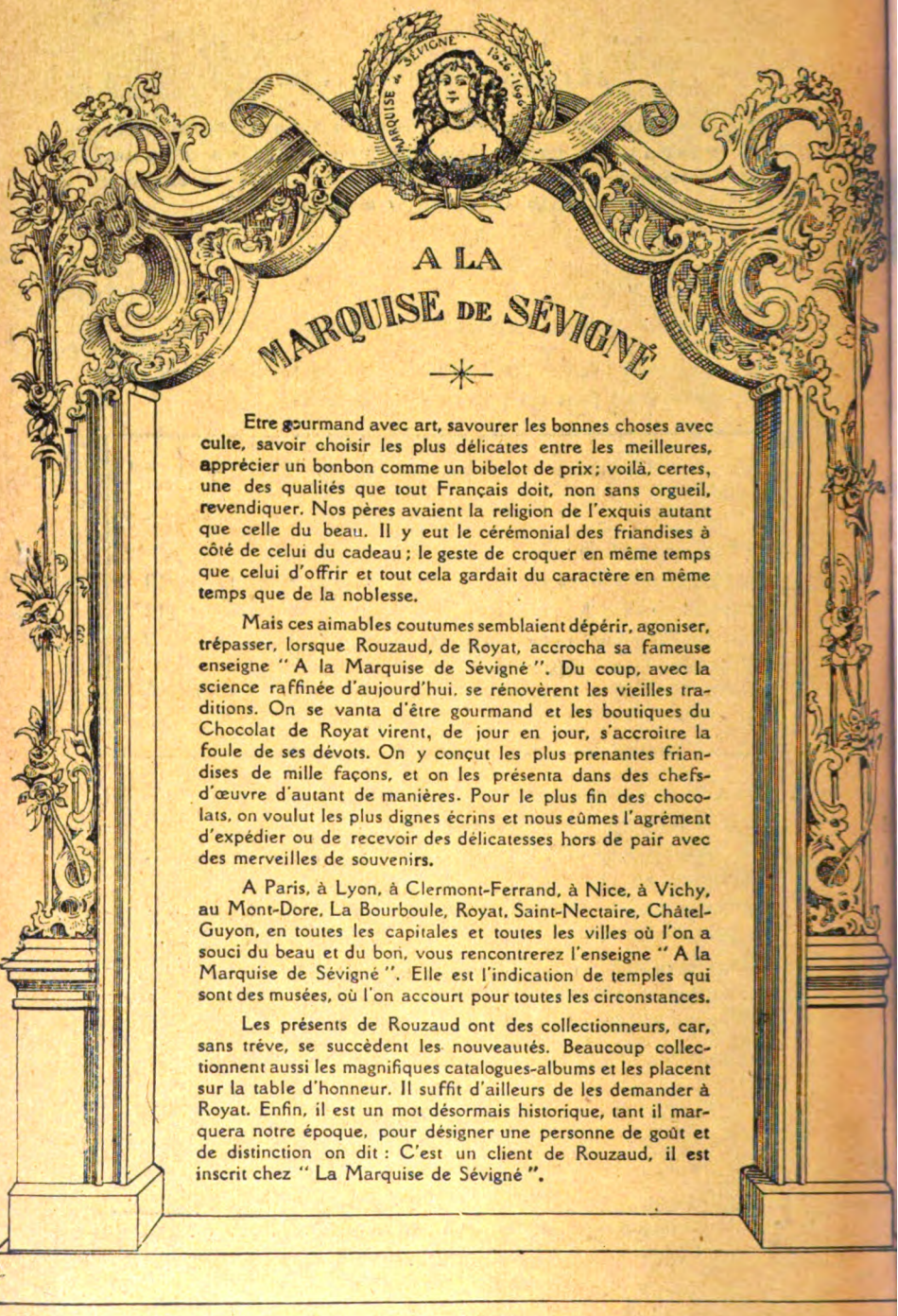

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Etre gourmand avec art, savourer les bonnes choses avec culte, savoir choisir les plus délicates entre les meilleures, apprécier un bonbon comme un bibelot de prix; voilà, certes, une des qualités que tout Français doit, non sans orgueil, revendiquer. Nos pères avaient la religion de l'exquis autant que celle du beau. Il y eut le cérémonial des friandises à côté de celui du cadeau; le geste de croquer en même temps que celui d'offrir et tout cela gardait du caractère en même temps que de la noblesse.

Mais ces aimables coutumes semblaient dépérir, agoniser, trépasser, lorsque Rouzaud, de Royat, accrocha sa fameuse enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Du coup, avec la science raffinée d'aujourd'hui, se rénovèrent les vieilles traditions. On se vanta d'être gourmand et les boutiques du Chocolat de Royat virent, de jour en jour, s'accroître la foule de ses dévots. On y conçut les plus prenantes friandises de mille façons, et on les présenta dans des chefs-d'œuvre d'autant de manières. Pour le plus fin des chocolats, on voulut les plus dignes écrins et nous eûmes l'agrément d'expédier ou de recevoir des délicatesses hors de pair avec des merveilles de souvenirs.

A Paris, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Nice, à Vichy, au Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire, Châtel-Guyon, en toutes les capitales et toutes les villes où l'on a souci du beau et du bon, vous rencontrerez l'enseigne " A la Marquise de Sévigné ". Elle est l'indication de temples qui sont des musées, où l'on accourt pour toutes les circonstances.

Les présents de Rouzaud ont des collectionneurs, car, sans trêve, se succèdent les nouveautés. Beaucoup collectionnent aussi les magnifiques catalogues-albums et les placent sur la table d'honneur. Il suffit d'ailleurs de les demander à Royat. Enfin, il est un mot désormais historique, tant il marquera notre époque, pour désigner une personne de goût et de distinction on dit : C'est un client de Rouzaud, il est inscrit chez " La Marquise de Sévigné ".

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO ➡ **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

MAR 4 1983

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 12/80 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

YD 11051

643150

DC611
.A94K4
v.21

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google